UN REGARD SUR LA FEDERATION HA.CUI.TEX C.F.D.T

Léon DION

2022

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....3

1. LES ORIGINES DE LA FEDERATION 10
Des origines à la fin de la guerre 1939/1945..... 10

2. LE PARITARISME : DE LA LIBERATION A 1958..... 44
Organiser la profession pour le développement de la personne 44

3. LA FIN DU PARITARISME : DE 1958 A 1963 80

4. LA FEDERATION HA.CUI.TEX. C.F.D.T.....114
Une fédération porte-parole des plus défavorisés. L'Homme au centre de la société. 114

5. CONGRES HA.CUI.TEX. EPINAL, 19 - 21 MAI 1966 135
Vers le socialisme autogestionnaire. Le congrès des travailleurs les plus mal payés 135

6. MAI 1968. LE CONGRES DE SAINT-ETIENNE 160
Construire dès aujourd'hui le socialisme démocratique de demain.....160

7. LA STRATEGIE SYNDICALE 194
Stratégie commune ou Stratégie autonome ? La fédération précise sa position au Comité National de Dourdan 194

8. VERS LE SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE.....211
Congrès confédéral de 1970. Congrès HA.CUI.TEX., Dijon 1971 211

9. LA TRANSITION VERS LE SOCIALISME. 242
Congrès confédéral de Nantes 1973. Congrès fédéral de Flers 1974. 242

10. POUR LE MAINTIEN ET LA REVALORISATION DES INDUSTRIES TEXTILE HABILLEMENT ET CUIRS. 270
Poursuite de la réflexion sur le socialisme autogestionnaire 270

11. LA GAUCHE AU POUVOIR, 1981/1986 311

12. LA PRIORITE AUX SYNDICATS DE BASE. 339

13. LA DISSOLUTION DE LA FEDERATION, FEVRIER 2007.....346
Le dernier congrès de la fédération 346

TABLE DES MATIERES.....352

INTRODUCTION

Ayant été secrétaire à la fédération HA.CUI.TEX. C.F.D.T. de 1973 à 1977, puis son secrétaire général de cette date à 1986, j'ai souhaité me pencher sur le passé de cette fédération qui a marqué la C.F.D.T. Il n'existe pas, à proprement parler, de document relatant l'histoire de cette fédération.

Après avoir quitté toute responsabilité au sein de cette organisation, et arrivant à l'âge de la retraite, j'ai souhaité analyser les événements, les prises de position, les actions qui ont marqué cette organisation. J'ai souhaité étudier plus particulièrement la période de la naissance de la C.F.T.C. à celle de la C.F.D.T. Il était également, pour moi, intéressant de regarder la place que les militantes et militants ont prise dans cette histoire. Ma première adhésion syndicale a été à la C.F.T.C. de Roubaix-Tourcoing, berceau de la fédération textile C.F.T.C. Mon père a été membre du conseil fédéral de la fédération du vêtement C.F.T.C. en qualité de trésorier.

A proprement parler je ne pense pas écrire une histoire de la fédération mais établir une base que d'autres pourront compléter. Il existe un livre *CFDT au cœur* (Frédo KRUMNOW *CFDT au cœur.* Editions Syros 1976, 191 pages) qui est un recueil de textes écrits par Frédo KRUMNOW au cours de ses responsabilités syndicales. Ce livre a été réalisé par la fédération HA.CUI.TEX.

Frédo en a été le secrétaire général 1960 à 1970. C'est au congrès confédéral de 1970 qu'il est élu membre de la commission exécutive confédérale de la C.F.D.T., chargé de l'action revendicative. Ce congrès important pour la C.F.D.T., a développé au grand jour des perspectives et une stratégie nouvelle : *le socialisme autogestionnaire*. Frédo est décédé le 19 mai 1974.

Le livre *CFDT au cœur* reprend de nombreux écrits de Frédo alors qu'il était responsable confédéral. Il est certes intéressant mais se veut plus un hommage à un grand militant qu'une étude approfondie de l'histoire de la fédération. Il est nécessaire, je pense, d'aller plus loin et d'essayer de dégager des leçons d'une pratique syndicale *autogestionnaire* qu'ont toujours voulu mettre en œuvre les responsables de cette fédération. **La volonté de faire participer les travailleurs** sera une démarche constante de la fédération même si elle prendra des formes différentes selon les époques. J'ai d'ailleurs mis en pratique cette volonté en mai 1968 quand, dans l'entreprise où j'étais délégué, notre section a consulté les travailleurs et travailleuses des différentes équipes et ateliers pour élaborer des cahiers de revendications et faire voter la décision de partir en grève. Grève qui a démarrée 2 jours après le début de l'action dans les entreprises voisines

La fédération HA.CUI.TEX. C.F.D.T. regroupe les travailleurs et travailleuses des industries textile, habillement, cuirs et peaux, blanchisseries. Sa création date de 1964 par la fusion des fédérations du textile, de l'habillement et celle des cuirs et peaux de la C.F.T.C., juste avant la transformation de la C.F.T.C. en C.F.D.T. Le présent écrit, qui part de la création des premières fédérations C.F.T.C., développe plus particulièrement la branche du textile au détriment de l'habillement et des cuirs. De tous temps les militants et militantes de l'habillement, des cuirs, et encore plus des blanchisseries, ont reproché cette hégémonie du textile.

Le textile/habillement est une industrie qui a marqué l'industrialisation de nombreux pays. A la fin de l'époque couverte par ce document (1919-2007) elle est souvent présentée comme une industrie en voie de disparition, une industrie dépassée où les luttes des travailleurs et travailleuses sont qualifiées de *ringardes.* Souvent nous avons entendu dire qu'il serait plus utile pour ces travailleurs et travailleuses de mener l'action pour des reconversions que pour le maintien de leur industrie. Pourtant le textile/habillement avait encore une place en France. L'action pour le maintien de ces industries en France avait également pour objectif de s'opposer à la logique capitaliste de recherche du profit immédiat au détriment de la vie d'hommes et de femmes. Aujourd'hui ces industries ont encore une place dans le luxe et dans certaines niches comme les textiles techniques.

Implantation des industries Habillement textiles et cuirs.

Sans entrer dans le détail on peut dire que nos professions ont regroupé le million de salariés avec une forte majorité d'ouvriers et ouvrières. En 2018 selon l'INSEE on peut estimer qu'elles n'emploient plus que 103 000 salariés avec une majorité d'employés et de techniciens avec une majorité féminine dans l'habillement. Pour illustrer la profonde modification de ces industries on peut noter que la consommation mondiale de fibres textiles en millions de tonnes était de 10 dans les années 50 et de 80 en 2018.

Pour situer la vie des travailleurs des industries textile habillement cuirs pour la période qui nous concerne, il faut situer géographiquement leur implantation. Il est bien évident qu'à ce jour la situation a fortement évolué. L'industrie textile s'est bâtie autour des origines des matières premières. C'est ainsi que l'on parle de l'industrie lainière, cotonnière, des fibres artificielles et synthétiques. Ces branches se sont localisées dans des régions différentes selon des particularités historiques.

La laine venait essentiellement de l'hémisphère sud (Australie, Nouvelle-Zélande, Argentine et Afrique du Sud). Les deux centres industriels pour la laine peignée étaient Roubaix pour le peignage et la filature et Tourcoing pour le tissage. La France était devenue le premier exportateur mondial de laine peignée avec 88 % de la production mondiale au milieu des années 1980. La laine peignée permet de produire des articles plus fins que la laine cardée.

Le secteur de la laine cardée était situé dans la région Midi-Pyrénées. Lavelanet était le premier centre exportateur de tissus de laine cardée. Mazamet était le premier centre mondial de délainage et exportait sa production dans toute la C.E.E. Le délainage est une opération qui consiste à récupérer la laine sur les peaux des animaux morts.

Les États-Unis et les pays de l'Est dominent l'industrie du coton. La Chine et l'Inde sont de grands producteurs de filés de coton. Le coton représente une ressource majeure pour les pays en développement comme l'Égypte, le Soudan, le Pakistan, …

L'industrie cotonnière était implantée en France dans la région Lilloise pour la filature, la Normandie pour le tissage, l'Alsace et les Vosges pour la filature, le tissage et l'impression des tissus, cette dernière opération s'effectuant essentiellement dans le secteur de Mulhouse.

Le lin était cultivé dans les régions humides comme la Normandie, la Somme, la vallée de la Lys dans le département du Nord. Sa transformation était concentrée dans l'agglomération lilloise et la Vallée de la Lys.

Le jute était situé essentiellement dans la région de la Somme. Cette industrie a perdu le marché de l'emballage au profit des matières plastiques et des fibres synthétiques.

La soierie utilise de plus en plus de fils synthétiques. La soie naturelle ne représente plus qu'une infime partie de la production. Cette industrie se situait dans la région lyonnaise.

La bonneterie encore appelée industrie de la maille se trouve essentiellement dans la région troyenne et la région Nord-Pas-de-Calais. Elle se trouvait concurrencée par l'industrie italienne.

Les fibres artificielles (à base de cellulose) créées en 1884, apparaissent réellement sur le marché pendant la première guerre mondiale pour faire face aux difficultés d'approvisionnement en fibres naturelles. Les fibres synthétiques apparaissent au début de la deuxième guerre mondiale. Leur développement s'accélère à partir années 60. C'est à partir de 1965 que les fibres synthétiques ont supplanté les fibres artificielles. L'implantation des usines productrices de fibres artificielles et synthétiques se situait à l'est d'un axe Le Havre/Marseille et proche des industries textiles traditionnelles et plus particulièrement en Rhône-Alpes.

L'industrie de l'habillement était plus répartie sur le territoire. Outre les emplois qu'elle procure, car c'est une industrie de main d'œuvre, elle joue un rôle important dans l'aménagement du territoire. Par exemple elle a été implantée dans le département du Pas-de-Calais pour faire face au déclin des mines de charbon.

En ce qui concerne les cuirs on trouvait des tanneries en région Rhône-Alpes et le traitement des peaux issues du délainage en région Midi Pyrénées. Pour la chaussure le grand centre était Fougères et on retrouvait de la chaussure dans l'Est et le Sud-Ouest de la France.

A la fin des années 1980 trois ensembles géographiques regroupaient 60 % du textile : le Nord-Pas-de-Calais (26,3 % des effectifs), la région Rhône-Alpes (18,8 %) et l'Alsace-Lorraine (13 %). Venaient ensuite la Picardie, Champagne-Ardenne et Midi-Pyrénées avec un peu plus de 5 % des effectifs chacune. Aucune autre région n'abritait plus de 3 % des emplois, à l'exception de la région parisienne avec 4,8 %.

Nos industries avaient des implantations régionales marquées. En termes d'emploi c'est le Nord-Pas-de-Calais qui dominait essentiellement dans le textile et l'habillement. Venait ensuite la région Rhône-Alpes avec la soierie, la production de fibres artificielles et synthétiques, la rubanerie, les cuirs et peaux. L'Alsace et les Vosges pour l'industrie du coton.

L'habillement était plus dispersé que le textile. Les principales régions étaient dans l'ordre des effectifs : la région Île-de-France (22 % des effectifs), Nord-Pas-de-Calais (11 %), Rhône-Alpes (10 %), Pays de Loire (10 %). Venaient ensuite, dans l'ordre la région Centre, la région Midi-Pyrénées, la région Champagne-Ardenne, la Bretagne, etc.

Pour les cuirs et peaux nous trouvons 39 % des emplois dans le Sud-ouest, 22 % en Rhône-Alpes puis viennent la région parisienne et l'Est de la France.

Pour la chaussure viennent dans l'ordre les Pays de Loire, l'Aquitaine et Rhône-Alpes

Donner la parole aux travailleuses et travailleurs.

Le présent essai vise à donner la parole à ceux et celles dont on parle peu habituellement dans l'histoire ouvrière. L'histoire retient souvent des faits, des événements : 1936, 1968, les conflits des O.S., les luttes pour l'emploi dans les années 1970. Mais l'histoire, cette histoire des travailleurs et travailleuses s'est construite par l'action d'hommes et de femmes qui acquièrent de l'expérience par ce qu'elles agissent ensemble. La construction de la personnalité ne se fait pas seulement par le langage : *je suis de la classe ouvrière* mais par une expérience qui s'appuie sur une réalité. Ils n'ont pas souvent l'occasion de s'exprimer sur leur vie de travail, sur les conditions dans lesquelles il est effectué, sur l'action menée et les résultats obtenus, les transformations de leur personnalité. J'essaierai de leur donner, autant que possible, la parole à travers ce qu'ils ont dit et vécu dans l'organisation syndicale lors de rencontres, de sessions de formation ou de la tenue de congrès.

Situation des travailleuses et travailleurs.

On ne peut parler du textile/habillement et des cuirs sans souligner que la main d'œuvre féminine est majoritaire dans ces professions. Les travailleuses sont confrontées aux bas salaires, aux conditions de travail pénibles et souvent dans le bruit et l'humidité. Avec un salaire qui dépend de la production individuelle et une pression très forte de la hiérarchie.

Il m'apparaît donc important, dans cette recherche historique, d'analyser la place prise par les travailleuses dans l'action syndicale. Voir comment elles se sont positionnées par rapport aux hommes et comment ces derniers se sont situés face à la situation concrète vécue par les femmes. Intéressant de regarder comment cela a évolué en fonction des périodes, des événements et des questions posées à la société. Voir également si cela a, ou pas, influencé la pratique syndicale, les revendications mises en avant, les positions et orientations mises en œuvre. Voir enfin quelles difficultés ont été rencontrées et comment elles ont été surmontées.

Une volonté de changer cette situation et d'être une force de proposition et d'action. C'est le fil conducteur de ce qui sera développé dans les différents chapitres qui suivent.

Chapitre **2 Les origines de la fédération.** C'est la fédération du textile C.F.T.C. qui sera étudiée. Sa pratique syndicale est celle de la C.F.T.C. confédérale, basée sur des enquêtes sur les salaires, les conditions de travail… La volonté de la fédération est de mettre en place une forme d'organisation de la profession pour le bien de ses membres et de la nation et non la recherche du profit. Par ses revendications sur le droit syndical elle affirme sa volonté d'être une force de proposition qui marquera durablement la C.F.D.T. Elle participe activement aux travaux d'élaboration du *Plan de la C.F.T.C.* publié en 1936.

Dans le chapitre **3** intitulé **Le paritarisme,** nous verrons qu'après la guerre 1940/1945 la fédération du textile participera activement à la volonté nationale de reconstruction du pays. Elle signe les *accords de juin 1953* qui concrétisent cette orientation. Ils prévoient une augmentation de la productivité pour relever le pays. Ce texte ne sera pas signé par la C.G.T. qui dénoncera pendant de longues années l'attitude de la C.F.T.C. La fédération fait des propositions pour organiser la profession de façon paritaire et reconnaît la libre entreprise.

Le chapitre **4 La fin du paritarisme,** précise que si la fédération maintien sa volonté de participer à la vie économique, elle prend en compte le rapport confédéral sur la *planification démocratique* mais reste à sa volonté de participer à l'organisation professionnelle du textile.

Une contestation interne conduira la fédération à dénoncer, en 1960, les accords de 1953. Une nouvelle équipe se met en place avec Frédo KRUMNOW comme secrétaire général. La fédération veut mettre en œuvre une ***convention économique*** qui sera le point de départ d'une recherche de propositions pour avancer vers le *socialisme autogestionnaire*. Cette convention vise à organiser la profession et prévoit d'importantes garanties sociales.

Le chapitre **5** est consacré à la création de **La Fédération HA.CUI.TEX. C.F.D.T.** En 1964 c'est le regroupement des différentes fédérations : Textile, Habillement, Cuirs et Peaux et également l'intégration des adhérents des catégories employés et cadres de ces industries. Si la fédération ne doit pas se prononcer sur la déconfessionnalisation, au cours du congrès on constate une tension entre ceux qui veulent rester *syndicalistes chrétiens* et ceux qui sont proches du courant *reconstruction* et qui veulent une C.F.T.C. plus ouverte. La nouvelle fédération veut défendre les plus défavorisés et être ouverte à tous, croyants et non-croyants. Elle opte pour une orientation basée sur une conception de l'Homme : un homme *Libre et responsable.* Cela passe par *l'autogestion des entreprises et de l'économie*.

Chapitre **6 Congrès HA.CUI.TEX Epinal** avec comme sous-titre **Vers le socialisme autogestionnaire.** C'est le congrès qui veut unifier les positions, les revendications et l'action des différentes branches constituantes de la nouvelle fédération. C'est le congrès *des travailleurs les plus mal payés.* Le congrès doit préciser ce qu'il entend par *autogestion, planification démocratique et propriété sociale*. Il faut également préciser la stratégie syndicale à mettre en œuvre et organiser les nouveaux syndicats HA.CUI.TEX.

Les revendications et le type de société à mettre en place sont étudiés dans le chapitre **7 mai 1968. Le congrès de Saint-Etienne** avec comme sous-titre **Construire dès aujourd'hui le socialisme démocratique de demain.** L'année 1967 est une année difficile avec de nombreuses fermetures d'entreprises et des licenciements. Elle est marquée par des conflits et un conflit important à la RHODIACETA, entreprise de production de fibres artificielles et synthétiques. Le congrès se tient après les grèves de Mai et fait le point sur les actions menées et le débouché politique de l'action syndicale. Dans la volonté d'autogestion c'est la notion de contrôle par les travailleurs qui est avancée et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Le congrès confédéral de 1970 c'est, après la déconfessionnalisation de 1964, un grand moment pour la C.F.D.T. Ce congrès se prépare activement dans toutes les instances de la C.F.D.T. La fédération tient un Comité national pour le préparer. C'est l'objet du chapitre **8 La stratégie syndicale.** Le débat porte sur la stratégie à mettre en œuvre pour avancer vers le *socialisme autogestionnaire*. Faut-il une stratégie commune avec les partis politiques avec des contrats entre partis et syndicats ou développer une stratégie syndicale autonome. La fédération se prononce pour une stratégie de *lutte des classes.*

Dans le chapitre **9 Vers le socialisme autogestionnaire** c'est le choix de la C.F.D.T. fait au congrès confédéral de 1970. La fédération participe à l'élaboration du rapport préparatoire intitulé : *Pour une démocratisation de l'entreprise dans une perspective de transformation sociale et d'autogestion.* Frédo KRUMNOW a la responsabilité du rapport *Contre les inégalités et les ségrégations. Problèmes humains dans une société en développement.* Frédo KRUMNOW intervient au cours de ce congrès au nom de plusieurs fédérations et régions interprofessionnelles pour défendre un texte intitulé : *Un syndicalisme de classe, de masse, démocratique et unitaire*. Le congrès se prononce largement pour le *socialisme autogestionnaire,* avec comme base *La planification démocratique, la propriété sociale des moyens de production et l'autogestion.* Le congrès fédéral de Dijon, en 1971, approuve

totalement les orientations du congrès confédéral et débat sur la *Solidarité Internationale des luttes.*

Le chapitre intitulé **10 La transition vers le socialisme** reprend les débats sur la stratégie syndicale à mettre en œuvre pour avancer vers le *socialisme autogestionnaire.* Au congrès confédéral de Nantes en 1973 l'orientation confédérale peut se résumer par : mener des pratiques autogestionnaires pour construire une majorité consciente et *construire ainsi le socialisme de demain dans nos luttes d'aujourd'hui.* Plusieurs organisations, dont la fédération, mettent au débat un texte intitulé : *Syndicalisme de classe et de masse et transition au socialisme.*

Le chapitre **11 Pour le maintien et la revalorisation des industries textile habillement et cuirs** reprend les propositions de la fédération pour faire face aux délocalisations, aux licenciements et fermetures d'entreprises qui se multiplient. Elle propose un certain nombre de moyens concrets d'action et prend des initiatives. Dans la perspective de l'arrivée de la gauche au pouvoir elle élabore un document proposant la création d'un *Office national textile habillement et cuirs*. Organisme tripartite donnant une place aux travailleurs pour organiser la profession. Elle élabore également un *Plan textile.*

Chapitre**12 La gauche au pouvoi**r. L'élection de François MITTERRAND apporte un espoir. Il sera vite déçu ! Le ministère de l'Industrie ne prend pas en compte les revendications et propositions de la fédération. Il accorde des aides aux employeurs sans possibilité pour les organisations syndicales de contrôler leur application. La fédération rencontre des responsables confédéraux pour échanger sur *Le recentrage* de la C.F.D.T. et l'*adaptation du syndicalisme* à la nouvelle période. Positions que la fédération contestera. L'action est difficile et la situation financière de la fédération se dégrade, la baisse des cotisants se poursuit. En 1983 c'est le *congrès de la dernière chance* et le comité national de 1984 s'intitule *Pour que vive la fédération.* Cette période de la gauche au pouvoir va ramener les réflexions de la fédération à plus de réalisme.

L'échec de la gauche au pouvoir va obliger les organisations à mieux prendre en compte l'action syndicale au plus près du terrain et mettre en veilleuse le débat idéologique. C'est l'objet du chapitre **13 La priorité aux syndicats de base.** La fédération voit ses effectifs salariés sérieusement diminuer. Une période nouvelle s'ouvre dans les relations commerciales internationales. La fédération va rechercher un nouveau souffle dans une action syndicale tournée en priorité au plus près de travailleurs. Le rapprochement avec la fédération des Services doit permettre de maintenir une syndicalisation dans les industries textile habillement et cuirs qui sont de plus en plus en lien avec la commercialisation.

Le chapitre**14 La dissolution de la fédération HA.CUI.TEX** reprend les propos des anciens secrétaires généraux de la fédération qui se sont exprimés au cours de la soirée de clôture du congrès qui a voté la résolution intitulée *Des choix pour l'avenir* qui décide le regroupement de la fédération HA.CUI.TEX. avec la fédération des Services.

Des approches différentes de l'action syndicale au sein de la fédération.

Au sein de la fédération les débats ont souvent opposé ceux qui exprimaient une certaine volonté de changer les structures de la société par une action plus politique et contestataire du système capitaliste. Et ceux qui voulaient développer une pratique syndicale au plus près des travailleurs en vue d'obtenir des résultats. Il y avait là une contradiction qu'il a fallu gérer,

parfois difficilement, car les équipes syndicales locales n'étaient pas toujours au fait de ces débats et étaient plus préoccupées par les résultats immédiats de l'action syndicale.

Dans cette élaboration collective d'une ligne politique une question m'interpellait souvent : quelle était la cause profonde de l'opposition permanente qui séparait deux régions de la fédération : la région Nord Pas de Calais et la région Rhône-Alpes. Je pense que cela était dû à un certain nombre de conditions sociologiques. Le patronat du Nord est marqué par une tradition chrétienne et paternaliste avec des grandes entreprises alors que celui du Sud-Est est un patronat de PME plus combatif et peu enclin à la négociation.

Les syndicalistes du Nord sont marqués par le paritarisme, une tradition religieuse et, pour un bon nombre, par les mouvements d'action catholique. Cela est moins vrai pour ceux de Rhône-Alpes dont certains militants ont été influencés par des Unions Locales qui étaient en lien avec le courant *Reconstruction* pour un syndicalisme sur une base plus « socialiste » alors que les Unions Locales du Nord étaient influencée par les *Secrétariats sociaux* de tradition catholique.

Une opposition à la confédération ?

Souvent la fédération a été qualifiée d'oppositionnelle à la Confédération. Le congrès de 1970 a marqué nombre de militants et responsables syndicaux. Les confrontations entre les différentes lectures de ce congrès ont été importantes. Pour la fédération avancer vers une société *socialiste et autogestionnaire*, un rapport de force est nécessaire. Il devra se traduire par un accord apportant des résultats concrets pour les salariés mais aussi il devra avoir permis de développer la prise de conscience des travailleurs et dans toute la mesure du possible, transformé leur situation pour avancer vers des objectifs toujours plus fondamentaux. Cette attitude et cette orientation faisaient dire à des responsables confédéraux de la C.F.D.T., partisans de la négociation, que pour HA.CUI.TEX., les résultats de l'action syndicale n'étaient valables que s'ils étaient *« **sacralisés** »* par l'action. Si le terme était péjoratif et qu'il s'inscrivait dans le cadre de la période dite de « *recentrage* » de la C.F.D.T., on peut dire que c'est comme cela que nous étions perçus. La volonté profonde de la fédération qui était la mise à l'action du plus grand nombre n'était pas comprise ou, plus grave, combattue.

Ces débats idéologiques ont parfois pris le pas sur l'action à la base. Dans cette volonté de développer le rapport de force la fédération a peut-être sous-estimé la nécessité d'un syndicalisme puissant avec de nombreux adhérents.

Pour la fédération l'action permet la prise de conscience par les travailleurs de la nécessité de transformer la société. L'action du plus grand nombre est un moyen de prise de conscience de la nocivité du système capitaliste plus que n'importe quel discours. Les conflits pour l'emploi qui ont marqué la période 1973/1980 sont révélateurs à ce sujet. J'ai fait le choix d'analyser cinq conflits qui me semblent significatifs des questions particulières posées aux femmes dans l'action syndicale et permettent de montrer comment l'action contribue à leur prise de conscience et leur émancipation. Ce travail a été écrit en octobre 1999 et présenté sous forme de mémoire de D.E.A. en science politique que j'ai soutenu en l'université de PARIS VIII sous le titre : ***La dynamique de l'action permet l'émancipation.***

En guise de conclusion.

Le fil rouge de ce travail sera de regarder si, pour faire évoluer les situations, transformer les conditions de vie, permettre l'épanouissement des travailleurs, il faut être au centre du pouvoir politique et prendre les décisions. Ou, au contraire si le fait de développer un profond courant de masse, un courant de pensée, la mise en œuvre de pratiques qui apportent des conquêtes, permettent de transformer la société.

Dans le texte de cet ouvrage l'italique est utilisé quand il s'agit de citations ou de reprises de textes. Pour faciliter la lecture j'ai fait le choix de ne pas donner toutes les références des textes. Pour ma documentation j'ai utilisé à la fois mes notes personnelles et documents en ma possession : compte-rendu de rencontres, de formations, de congrès... J'ai aussi utilisé très largement les archives de la fédération et de la confédération. Un grand merci au personnel des archives confédérales pour le travail réalisé pour le classement des archives et de m'avoir guidé dans mes recherches de documents.

J'ai commencé à rédiger ce document en 2000. Puis il y a eu une période où j'ai priorisé l'action auprès des *sans-papiers*. J'ai terminé la rédaction en 2022 après en avoir discuté avec Yvonne DELEMOTTE et Martial VIDET, anciens secrétaires généraux de la fédération.

Merci à Henri ISRAEL, ancien secrétaire confédéral et rédacteur à *Syndicalisme Magazine* et *Syndicalisme Hebdo C.F.D.T.,* pour son attentive relecture et propositions de corrections.

1. LES ORIGINES DE LA FEDERATION
Des origines à la fin de la guerre 1939/1945

Naissance des syndicats chrétiens

Au XIX^{ème} siècle la révolution industrielle provoque un bouleversement de la société. Les paysans quittent la terre pour se retrouver dans les usines tandis que se constituent des concentrations urbaines autour de celles-ci. Face à l'exploitation des ouvriers naissent des courants de pensées qui visent à modifier cette situation. Karl MARX donne une analyse scientifique des rapports sociaux dans la production industrielle basés sur l'exploitation de la force de travail et l'antagonisme de classe. Pierre-Joseph PROUDHON donne une vision réformiste des transformations à entreprendre mais en préservant la propriété privée. L'Eglise catholique réagit face aux abus du libéralisme, du capitalisme et de l'industrialisation, qui provoquent la misère. Elle développe le *catholicisme social* qui rejette le socialisme.

Le syndicalisme révolutionnaire incarné par la C.G.T., qui sera créé en 1895, aussi appelé syndicalisme d'action directe, s'oppose au syndicalisme réformiste et aux partis politiques et s'inspire du principe : *L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.*

En ce qui concerne les syndicats chrétiens, c'est en 1871 qu'est lancée l'*Oeuvre des cercles,* créée par des notables catholiques : Patrice de la TOUR DU PIN et Albert de MUN. L'objectif est de développer des syndicats mixtes, réunissant des responsables d'entreprises et des ouvriers, permettant de créer une confiance mutuelle et organiser la corporation. Cela devait aboutir à la création d'œuvres sociales. Cette tentative atteint peu d'ouvriers. De son côté, un patron, Léon HARMEL tente de créer *l'Usine chrétienne*, c'est une tentative de type paternaliste.

Un autre courant sera à l'origine du syndicalisme chrétien. Il est constitué de chrétiens qui ne se satisfont pas de l'ordre économique et social établi, mais qui refusent la lutte des classes. Bon nombre de ces chrétiens se retrouvaient dans le cadre des activités de patronage qui réunissaient des jeunes.

L'encyclique *Rerum Novarum* publiée le 15 mai 1891 marque l'ouverture de l'Eglise catholique à la condition des ouvriers. L'encyclique, sans rejeter les syndicats mixtes, reconnaît la légitimité du syndicalisme ouvrier. Ce sera le point de départ de multiples initiatives. D'autre part la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, votée en 1905, va également inciter les laïcs à prendre plus de place dans les organisations mises en œuvre par l'Eglise.

L'abbé Jules-Auguste LEMIRE d'Hazebrouck, dans le département du Nord, sera à l'origine de nombreuses initiatives comme les *Jardins ouvriers.* En 1908 à l'Assemblée nationale, il prendra part aux débats pour demander l'abolition de la peine de mort. Il met en place de nombreux cercles d'études. A Fougères ce sera l'abbé Louis BRIDEL qui sera à l'origine de syndicats chrétiens dont celui de la chaussure. A son initiative, de nombreuses coopératives de consommateurs sont mises en place. Sont également créées des coopératives pour la construction de logement, coopératives de production de cristallerie, de meubles, etc. Une coopérative de chaussure sera créée en 1928.

Le Nord, Lyon, Paris et Grenoble tiennent une place importante dans la naissance des syndicats chrétiens dans les professions du textile de l'habillement et des cuirs. C'est à Tourcoing, en 1885, qu'une première tentative est menée par Jules DECOOPMANN et guidée par l'abbé Paul SIX. Devant l'hostilité patronale, il faudra attendre 1892, un an après l'encyclique *Rerum Novarum*, pour que les syndicats chrétiens se constituent dans le Nord, principalement dans les localités de Roubaix-Tourcoing avec Florentin WAGNON et Jules DECCOPMANN, Fernand LECLERCQ à Lille et Armentières, Xavier DELATTRE, VANDEBORRE, Henri BERTE et Jules VERKINDERE à Halluin

A Halluin Jules VERKINDERE a débuté sa vie militante dans le mouvement du Sillon de Marc SANGNIER. Le mouvement du SILLON (1899-1910) vise à développer l'éducation populaire par des cercles d'études, des coopératives de production et de consommation. A partir de 1906 ce mouvement s'oriente vers un mouvement politique d'inspiration religieuse, ce qui fera l'objet d'un rappel à l'ordre du pape en 1910. Marc SANGNIER créera en 1916 le parti politique Jeune République qui sera après la guerre 1939/1945 un des partis constitutifs du Mouvement Républicain Populaire (M.R.P.) Jules VERKINDERE entre au travail à l'age de 10 ans. En 1904, à l'âge de 21 ans, il est mêlé à la constitution du premier syndicat chrétien du textile. En 1910 avec d'autres militants il lance la première réalisation ouvrière chrétienne : la coopérative de boulangerie *l'Epi*.

A Lyon c'est en 1886 que se crée la corporation de la soierie lyonnaise sous la forme d'un syndicat mixte employeurs/ouvriers. Il se transforme rapidement en Syndicat des employés de la soierie lyonnaise sous la présidence d'Auguste GRUFFAZ. Ce syndicat connaît un important développement mais ne dépassera pas la région lyonnaise et l'industrie de la soierie. Se crée également le Syndicat des passementiers de Saint-Etienne.

Le 13 septembre 1887 est créé à Paris le Syndicat des employés du commerce et de l'industrie (S.E.C.I.). Il est créé sous l'impulsion d'un frère des écoles chrétiennes, le frère HIERON. Les premiers adhérents du S.E.C.I. sont tous membres de l'association religieuse de SAINT BENOIT LABRE. Le but de ce syndicat est d'unir les employés catholiques, les aider par un appui moral et les inciter à accepter leur situation. Il veut également les aider à trouver des emplois de préférence dans une maison catholique et assurer leur formation. Pour être adhérent il faut être employé, catholique, adhérer aux statuts et être parrainé par un membre du syndicat. Dans le bulletin du syndicat en novembre 1890 il précise ses objectifs : *Nous entendons que le syndicat soit pour chacun de nous l'instrument de la sécurité de l'emploi, de l'aisance dans la famille, de l'évolution dans la position sociale.*

Le siège de ce syndicat se situe rue des Petits carreaux et l'on parlera souvent du syndicat *des Petits carreaux*. Les femmes ne sont pas admises dans le S.E.C.I. Le S.E.C.I. se développe, de 2 500 adhérents en 1903, il passe à plus de 7 000 en 1913. A son image, des syndicats d'employés se créent dans différentes régions. Ces syndicats vont se constituer en fédération en 1913 et créer la Fédération des syndicats professionnels d'employés du commerce et de l'industrie. Jules ZIRNHELD et Gaston TESSIER en sont les dirigeants, ils étaient responsables du S.E.C.I. et seront dirigeants de la C.F.T.C. à sa création.

Le S.E.C.I. sert un peu de modèle pour la création de différents syndicats chrétiens. En 1896 se crée à Paris le Syndicat de l'habillement dit *des Petits carreaux*. Se crée à Lyon en 1899, sous l'impulsion de Marie-Louise ROCHEBILLARD, le Syndicat du vêtement et des institutions privées. Le S.E.C.I. a également permis la création de syndicats féminins dits S*yndicats de l'abbaye,* syndicats qui regroupent les syndiquées femmes du commerce et de

l'industrie. En 1906 c'est la création des syndicats des ouvrières de l'aiguille et de la soie dans l'Isère. Ils vont regrouper 5 000 syndiquées en 1920.En 1907 c'est le Syndicat des industries du tissage de Voiron qui voit le jour. La même année c'est celui de la ganterie, de l'aiguille et des employés qui est créé à Grenoble. Les syndicats créent des coopératives de consommation, des sociétés de secours mutuel, des bureaux de placement, des cours de formation professionnelle, etc.

Au lendemain de la guerre 1914/1918, le syndicalisme chrétien va connaître dans le Nord un grand développement surtout sur l'impulsion d'Arthur HOUTE à Halluin et Louis BLAIN à Roubaix-Tourcoing.

Le secteur d'Halluin est marqué par une forte présence de la C.G.T. et des communistes à partir de 1920. Il faudra beaucoup de courage et de combativité aux militants chrétiens pour s'imposer. A cette époque Halluin était qualifiée *d'Halluin la rouge*. Ainsi Arthur HOUTE militera pour que les syndicats de cette localité se renforcent en adhérents et militants et s'équipent en locaux pour faire face à l'hostilité patronale et à celle de la C.G.T. Il arrivera à ce que la C.F.T.C. fasse jeu égal avec la C.G.T.

Louis BLAIN entre au travail après son certificat d'études primaires. Il participe très vite aux rencontres du SILLON. Il est d'abord adhérent à la C.G.T. qu'il quittera en 1912. En 1919, avec une bonne dizaine d'ouvriers de Roubaix et Wattrelos, il crée le Syndicat libre des travailleurs de Roubaix-Tourcoing et environs.

Il est à noter que beaucoup de militants qui créent des syndicats chrétiens sont des militants qui ont fait une expérience au sein de la C.G.T. Les positions anti-religieuses de celle-ci les ont conduits à démissionner. C'est le cas de Louis BLAIN mais aussi de Charlemagne BROUTIN, cheminot du Nord qui avait été à la C.G.T. en 1910 et qui participe à la création d'un syndicat chrétien des cheminots. Il deviendra secrétaire de l'Union départementale du Nord.

Dans le Sud-Est c'est Victorine GRANGE, qui participe en 1918 à la création des syndicats chrétiens de Saint-Chamond et de la vallée du Giers. En 1934 elle sera secrétaire permanente des syndicats textiles de la Loire pendant 15 ans. Elle sera membre du bureau fédéral de la fédération C.F.T.C. du textile dès sa création.

Dés la fin de la guerre 1914/1918, l'action revendicative redémarre. Au début de 1919 les travailleuses du commerce de Paris refusent de travailler le dimanche. Le syndicat féminin de la couture parisienne obtient le relèvement du tarif des heures supplémentaires. Le textile de l'Isère est marqué par l'action du syndicat féminin qui obtiendra la semaine anglaise, c'est à dire congé le samedi après midi en plus du dimanche. Le syndicat de la bonneterie de Troyes se joindra à une grève menée par la C.G.T. Ces actions se heurtent souvent à des difficultés provenant de l'attitude de la C.G.T. Ainsi les membres du syndicat féminin de l'Isère, en mai 1919, sont insultées par les militants de la C.G.T. qui vont jusqu'à demander aux patrons de les renvoyer.

Création de la C.F.T.C.

Le 16 février 1919 les syndicats féminins parisiens dits de la rue de Sèze font la proposition de créer une confédération. C'est les 1 et 2 novembre 1919 que cette proposition est étudiée par 350 syndicats, regroupant environ 125 000 adhérents. Réunis en congrès ils décident de

créer la C.F.T.C. Un premier débat porte sur le fait de savoir s'il faut l'appeler catholique ou chrétien. Gaston TESSIER, futur secrétaire général, est pour adopter le terme de chrétien, Jules ZIRNHELD qui deviendra président de la C.F.T.C. est pour le terme de catholique. Il sera toujours un défenseur de l'orthodoxie de l'organisation et veillera à ce qu'elle ne s'éloigne pas de ses origines. Afin de ne pas se couper des syndicats d'Alsace-Lorraine, créés sous le régime allemand avant 1914 et qui organisaient 21 000 syndiqués, catholiques et protestants, c'est l'appellation chrétienne qui sera retenue.

Les statuts et l'orientation de la C.F.T.C. seront adoptés un an plus tard le 7 février 1920. L'orientation est la mise en œuvre d'un syndicalisme professionnel, libre de toute attache avec les partis politiques et développant l'entente entre les classes, avec comme principe l'économie sociale chrétienne, le tout s'inspirant de la doctrine sociale de l'Eglise définie par l'encyclique *Rerum Novarum.* La fédération des employés et le S.E.C.I. vont peser de tout leur poids dans cette nouvelle confédération et l'imprégner fortement de leurs positions et orientations. C'est certainement au cours de ce congrès de 1920 que des syndicats se sont contactés pour ébaucher les statuts des futures fédérations du textile et du vêtement qui se créeront en 1921. Etaient présents à ce congrès Louis BLAIN des syndicats textile de Roubaix-Tourcoing et Arthur HOUTE du syndicat textile d'Halluin.

La nouvelle confédération est très marquée par le S.E.C.I. Le président Jules ZIRNHELD et le secrétaire général Gaston TESSIER sont issus de ce syndicat. Le bureau confédéral est composé essentiellement de parisiens et d'employés. Les quelques fédérations qui existent n'ont pas forcément de siège à Paris, la seule fédération réellement représentée est celle des employés. Comme les employés d'industrie doivent adhérer à la fédération des employés, celle-ci tient une place importante au sein de la confédération. Cette fédération des employés comporte des branches par industries, dont une branche textile. Il est à noter également qu'elle regroupe des employés, salariés qui sont plus pondérés que les ouvriers. Cela se retrouvera par la suite dans les relations entre la fédération ouvrière C.F.T.C. du textile et la branche textile de la fédération C.F.T.C. des employés. Ces deux organisations ne se constitueront en cartel pour coordonner leurs actions qu'à partir de 1947. Elles ne fusionneront qu'en 1964 lors de la création de la fédération HA.CUI.TEX. C.F.D.T.

La volonté de contrôler le poids pris par la fédération des employés se manifestera rapidement. Arthur HOUTE, des syndicats ouvriers du textile d'Halluin, demandera au congrès confédéral de 1922 qu'au moins un secrétaire général adjoint soit pris parmi les ouvriers. Il lui sera répondu qu'à la C.F.T.C. on ne fait aucune différence entre ouvriers et employés. Toutefois à partir de 1924 un poste sera réservé aux ouvriers et c'est le métallurgiste bordelais Jean PERES qui devient secrétaire général adjoint.

Le fonctionnement de la confédération est très centralisé et très parisien. Les fédérations féminines n'y sont pas représentées en tant que telles. Les femmes présentes au bureau confédéral le sont par leur fédération comme celle du vêtement. C'est le bureau confédéral qui prend les décisions. Un comité national réunit chaque trimestre les représentants des unions régionales. Au congrès confédéral de 1932, Louis BLAIN demande l'admission des délégués régionaux au sein du bureau confédéral. Cette demande n'aboutira que trois ans plus tard.

Les syndicats libres

Les syndicats composant la C.F.T.C. portent souvent le qualificatif de syndicats *libres.* Emile GUERRY dans son ouvrage *Les syndicats Libres Féminins de l'Isère* ((Fédération des syndicats libres féminins de l'Isère Grenoble 1921) donne une explication de ce terme. Les citations de ce document sont reprises, ci-après, en caractères italiques.

Lors d'une grève en mars/avril 1906 dans un tissage de Voiron en Isère, des émeutes nécessitent l'usage de la troupe. A cette époque tous ceux qui n'étaient pas révolutionnaires subissaient la haine des grévistes. C'est dans ce contexte que des femmes se réunissent clandestinement et étudient les statuts de la C.G.T. Elles sont en accord avec le souci de défendre les intérêts professionnels mais refusent tous les articles s'inspirant d'une *doctrine de haine. Dès le premier soir, on comprit, - mais cela, très nettement, - à la lumière des principes chrétiens et en face des ruines accumulées par la lutte des classes, que seule l'entente pouvait assurer la paix sociale, condition nécessaire des progrès postulés par la justice*.

Elles décident de créer un syndicat. Le choix de syndicat *Libre* est justifié *tout d'abord, par réaction contre les excès de la tyrannie révolutionnaire, le nouveau groupement entendait assurer aux ouvrières la protection de leur liberté : de la liberté de leur conscience, violée par la campagne anti-religieuse et antipatriotique qu'entreprirent alors les organisations syndicales de la Bourse du Travail ; de la liberté de leur travail aussi, à laquelle violences et voies de fait avaient porté de brutales et parfois irréparables atteintes.*

Dans une note l'auteur rapporte les faits suivants : *L'une des quatre fondatrices du syndicat, poursuivie par une foule aveugle, insultée, battue, Marie LAFRANQUI a bravé l'épouvantable, les coups, les souffrances jusqu'à la limite extrême de ses forces. La jeune ouvrière mourut le 6 décembre 1918, sur un lit d'hôpital, après douze années de douleur et d'une paralysie générale occasionnée par la peur.*

A cette époque furent établis dans plusieurs usines de Voiron des syndicats *rouges* obligatoires. Aucune ouvrière n'avait le droit de travailler dans ces usines, sans payer une cotisation au syndicat. Le syndicat *Libre* voulait montrer qu'*il n'accueillerait en son sein que celles-là même qui, dans la libre adhésion de leur volonté, auraient accepté des statuts franchement proposés et se seraient ralliées à une doctrine loyalement présentée.*

Par syndicats libres il faut entendre également syndicat indépendant du patronat, se démarquant des syndicats mixtes ouvriers/employeurs et également distant des syndicats *jaunes* collaborant avec le patronat.

En ce qui concerne les termes de *syndicats professionnels* que l'on retrouve dans le titre de la fédération des syndicats du textile en 1921, Emile GUERRY donne l'explication suivante : *Le mouvement des Syndicats Libres possède ses caractères propres. Il veut être exclusivement professionnel, c'est-à-dire, en un sens alors très général, s'intéresser à tout ce qui touche à la profession, à la vie de travail de l'ouvrière. Mais en même temps, il s'inspire de la morale sociale du catholicisme.* Cela signifie bien que la priorité est bien l'intérêt de la profession et des travailleurs dans le domaine professionnel.

Les termes de syndicats *libres*, *professionnels* ou même *indépendants* en Alsace émanent bien de la volonté pour les syndicats chrétiens de se concentrer sur les seules questions de la

profession, par opposition à la C.G.T. qui a une vision globale du syndicalisme et de la société et se trouve subordonnée au P.C. Les syndicats libres sont pour l'entente entre les classes, pour recoller les liens entre patrons et ouvriers, font des propositions, élaborent des plans d'organisation de la profession.

Toujours dans *Les syndicats libres féminins de l'Isère,* il n'y a pas de déléguées reconnues par la loi. Aussi les ouvrières rédigent des pétitions qu'elles adressent à leur employeur. L'une d'elles, rédigée en 1907, demande que soit institué un *léger repos* après 5 heures de travail. C'est au cours de la guerre 1914/1918 que seront institués dans les usines de guerre les délégués d'ateliers. Mais c'est dès 1912 que l'on constate dans une usine de la Tour-du-Pin qu'un directeur d'entreprise, après avoir reçu une délégation lors d'un conflit, invite celle-ci à renouveler ses visites si nécessaire. Certains chefs d'entreprises allèrent jusqu'à convoquer dans leurs bureaux des responsables syndicaux afin de s'éclairer sur la mentalité ouvrière de la région.

La Fédération du vêtement

Au début de 1899 furent constitués les trois premiers syndicats chrétiens de la région parisienne, dont le syndicat de l'habillement.

En 1921 la *Fédération française des syndicats du vêtement* est créée à partir de syndicats de l'Union des syndicats professionnels de la rue de l'Abbaye, de l'Union professionnelle du vêtement de la rue de Sèze, de l'Union des syndicats libres de l'Isère et du Syndicat masculin de la rue Cadet. Bien vite viendront s'y adjoindre les syndicats de Saint-Etienne et d'Epinal.

L'Union des syndicats de l'Abbaye regroupait des syndicats d'employés mais aussi des syndicats d'ouvrières du textile et du vêtement. Le recrutement est aux deux tiers parisiens. Cette fédération, dirigée par Eugénie BEECKMANS, est très attachée à la morale catholique. De son côté la fédération de la rue de Sèze, est de moindre importance mais est plus ouverte sur le plan doctrinal. C'est d'ailleurs elle qui est à l'origine de la demande de création d'une confédération.

A sa création la fédération du vêtement regroupe 7 478 adhérents. Il y a très peu d'archives sur les premières années de cette fédération qui fonctionnait essentiellement à partir des syndicats parisiens. Les congrès se tiennent sur une demi-journée un samedi après-midi. Les rapports d'activités se résument à quelques feuilles manuscrites. Après une forte baisse des effectifs à 4 873 adhérents en 1923, ceux-ci remontent à 6 969 en 1927. En avril 1923 se déroule une grève de près d'un mois dans la couture parisienne pour le relèvement des salaires et la réintégration d'ouvrières licenciées pour faits de grève.

Les débats lors des différents congrès se font à partir des réponses à un questionnaire qui avait été au préalable envoyé aux différents syndicats. Cette pratique des enquêtes résulte d'une orientation du congrès constitutif de la C.F.T.C. qui avait adopté cette pratique comme moyen d'action. Les propositions qui remontent sont des actions pour l'augmentation des salaires à Paris. Une action auprès des inspecteurs du travail sur les conditions de travail et d'hygiène. Concernant le travail à domicile il est souligné l'importance d'un travail s'effectuant à la maison ce qui permet la garde les enfants. Il est également assez souvent souligné l'importance du nombre d'étrangers dans cette branche ainsi que le délaissement de l'apprentissage par les employeurs. Les documents disponibles font ressortir une activité de services des syndicats : création de mutuelles dans l'Isère, de bureaux de placement, de

caisses de chômage, de services coopératifs, d'activités de colonies de vacances, de consultations juridiques, de restaurants féminins…. Les textes de la fédération du textile ne font pas ressortir ces activités qui devaient sans doute exister, à l'image de ce qui existait à Halluin.

L'apprentissage prend une grande place dans l'activité syndicale. La loi ASTIER de juillet 1919 sur la formation technique complémentaire des apprentis est prise en compte par les syndicats qui mettent en place des cours de coupe, de couture et de dessin. Parfois ces activités sont reprises par les municipalités. Les syndicats obtiennent la mise en place de diplômes de fin d'apprentissage, un C.A.P. Ils organisent des concours de la meilleure ouvrière.

La fédération du vêtement se renforce au fil des années. En 1929 la fédération organise un concours enquête avec la C.F.T.C. confédérale sur la rationalisation.

En 1933 il est décidé de rédiger une circulaire, trois fois par an, aux syndicats adhérents. La première circulaire est le compte-rendu du congrès. Cette année là le congrès porte sur les conditions de travail. Le 30 mai 1936 le congrès se termine plus tôt pour permettre aux congressistes de participer à la réunion féminine du congrès confédéral de la C.F.T.C. sur le thème du travail des femmes aux machines. Cette année là les effectifs ont doublé. Il y a 155 syndicats adhérents à la fédération. Celle-ci regroupe des syndicats dans des branches les plus diverses. Sans toutes les citer on peut indiquer la confection dame, confection homme, les corsets, les bretelles et ceintures, la chaussure, les faux cols et manchettes, les fleurs, feuillages et fruits artificiels !

En janvier 1937 à Paris les syndicats demandent une augmentation des salaires. La C.G.T. refuse la présence de la C.F.T.C. La réunion ne se tiendra pas. Il faudra réunir une commission départementale des conflits pour trouver une solution. Après cette date il n'y a plus d'archives. Les documents réapparaissent à partir de 1946.

Au lendemain de la libération plus rien n'existait de la fédération. Le syndicat parisien se réorganise à partir de novembre 1944 et c'est lui qui répond aux courriers qui arrivent au siège de la confédération.

En avril 1945 une circulaire est adressée aux 140 syndicats qui existaient avant guerre. Au premier janvier 1946, 86 syndicats sont recensés et regroupent 5 360 syndiqués. Dès 1954, avec la participation de militants de la région parisienne, la fédération participe aux négociations concernant les salaires et les classifications. Un meeting commun avec la C.G.T. se tient afin de protester contre l'intransigeance patronale.

La fédération participe également aux comités de consultation dans les offices professionnels. Par contre la fédération de l'habillement a été exclue des comités consultatifs auprès de la production industrielle.

Le rapport moral au congrès du 7 juin 1946 laisse entrevoir les grandes difficultés de la fédération. En matière de finances elle dispose d'un mois de fonctionnement, Il y a peu d'information en direction des syndicats, ceux-ci sont peu organisés, n'ont pas de fichier, *le recrutement ne dépasse pas la cadre des amis et connaissances, on atteint peu les grosses usines.* Cependant l'activité est réelle et les syndicats locaux font appliquer les accords ou arrêtés ministériels. La C.F.T.C. participe au jury des examens de C.A.P. Dans les centres plus organisés comme les Vosges ou la Vendée des négociations régionales se tiennent.

Le 25 juin 1954 est signée la convention collective nationale du vêtement. Elle concerne la confection administrative et militaire. Elle est signée après 3 ans de négociations. Seules la C.F.T.C. et la C.G.C. ont apposé leur signature.

Renée LAMBERT a marqué cette fédération. Elle est ouvrière dans la mode de chapeaux haut de gamme dans le Nord. En 1935 elle rejoint une équipe de J.O.C.F. En 1936 elle participe aux grèves et se syndique à la C.F.T.C. mais n'est pas militante. Après la guerre, de 1948 à 1962, elle est employée comme secrétaire à l'Union locale de Lille pour le suivi des syndicats féminins (habillement, mode, infirmières...) En 1952 elle siège au conseil fédéral de la fédération C.F.T.C. du vêtement. En 1957 elle est élue au conseil confédéral de la C.F.T.C. jusqu'en 1964. Elle participera activement à la création de la fédération HA.CUI.TEX. C.F.D.T.

La Fédération des cuirs et peaux

La *Fédération française des syndicats chrétiens des cuirs et peaux et parties similaires,* est crée en 1936.

En 1932 une grève importante marque la chaussure de Fougères. La C.F.T.C. y est minoritaire mais elle avait gagné l'estime des ouvriers lors d'une grève précédente contre le patron d'une verrerie, grève qui s'était terminée par la création d'une coopérative ouvrière de production.

En 1930 Auguste MOUJOLS crée le Syndicat chrétien des cuirs et peaux de Millau. Ce syndicat participe à des grèves dures en 1934. Dans la ganterie les patrons baissent les salaires de 25 à 30 %. La ville de Millau est paralysée par une grève de 6 mois. Les ouvriers finissent par céder car la famine menace la ville. Auguste MOUJOLS créera en 1936 la Fédération nationale des cuirs et peaux dont le siège sera à Millau pendant plusieurs années.

La Fédération du textile

C'est un peu plus d'un an après la création de la C.F.T.C. qu'est déclarée à Roubaix, le 24 juin 1921, la *Fédération française des syndicats professionnels du textile.* Le siège est dans les mêmes locaux que l'Union des syndicats libres de Roubaix, avant d'être transférés à Paris en 1945. Une section soierie de cette fédération est déclarée à Lyon.

L'article 5 des statuts précise que cette fédération est affiliée à la C.F.T.C. et que *pourront seules être admises dans la fédération les organisations qui s'inspirent, dans leur recrutement et leur action, de la doctrine sociale catholique.*

Le bureau est composé de 9 membres dont 4 femmes. 7 membres sont du département du Nord et plus particulièrement des environs de Roubaix. Le président est Jules VERKINDERE tisserand à Halluin dans le Nord. Le secrétaire général est Louis BLAIN secrétaire permanent des syndicats libres d'Halluin et fondateur du premier syndicat textile de la C.F.T.C. dans le centre textile de Roubaix-Tourcoing. Une femme, Eugénie COTTIN, tisserande et présidente du syndicat du tissage de Voiron dans l'Isère, est vice-présidente de la fédération. Victorine GRANGE de Saint-Chamond est également membre du bureau. La profession des membres du bureau est la suivante : 2 tisserandes, 3 tisserands, 2 permanents syndicaux, 1 ourdisseuse et 1 piqurière. Ce sont des emplois qualifiés. Le bureau désigne une dixième personne comme

délégué mandaté auprès des pouvoirs publics : c'est le secrétaire permanent de l'Union régionale C.F.T.C. des syndicats professionnels du Nord, Charlemagne BROUTIN qui est désigné.

Comme on peut le constater la fédération est fortement constituée par les syndicats du département du Nord, la majorité des adhérents sont membres des syndicats de la région de Roubaix-Tourcoing et Halluin, villes très proches les unes des autres. Les villes de Roubaix et Tourcoing sont deux centres importants en ce qui concerne la laine, Halluin étant un centre textile transformant le lin. Le lien entre la fédération et la région interprofessionnelle C.F.T.C. du Nord est fort. Les syndicats doivent obligatoirement être abonnés à *Nord Social,* la publication de cette Union régionale. L'autre composante importante de la fédération est constituée par l'apport de plusieurs syndicats de la soierie de l'Isère.

Le développement de la C.F.T.C. se fait par un recrutement dans les milieux catholiques et les œuvres catholiques que sont les cercles, les patronages, etc. La J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne) voit le jour en 1927. Le recrutement par la C.F.T.C. dans ce mouvement de jeunes sera toutefois limité car dans sa pédagogie ce mouvement propose l'action aux jeunes. La C.F.T.C. y verra parfois une concurrence à l'action syndicale. De plus la formation proposée par la J.O.C. reprend l'héritage de l'ensemble du mouvement ouvrier et non du seul syndicalisme chrétien.

La C.F.T.C. sera marquée par les S*ecrétariats sociaux* dans le Nord, la *Chronique sociale* à Lyon, les S*emaines sociales* au niveau national, qui sont des initiatives de l'Eglise catholique où se rencontrent des laïcs et des prêtres en vue de débats et d'activités de formation des militants, initiatives, *cercles d'études*, etc. Le but est de développer la doctrine sociale de l'Eglise dans les institutions temporelles par les militants du catholicisme social.

Le Nord, et particulièrement le secteur de Lille Roubaix Tourcoing, a été marqué par les secrétariats sociaux. A Roubaix-Tourcoing le R.P. Stéphane-Joseph PIAT, missionnaire du travail a profondément marqué la C.F.T.C. de ce secteur. Il a notamment créé des équipes ouvrières de l'A.C.J.F. (Action Catholique de la Jeunesse de France) à Roubaix. L'A.C.J.F. diffuse la pensée sociale de l'Eglise. Son président Jean LEROLLE est un conseiller des responsables du S.E.C.I.

Les années 1920 et 1921 sont marquées par des grèves dans le textile de Roubaix-Tourcoing, 35 jours de grève en 1920 et 95 jours en 1921. Ces grèves se tiennent pour faire face à l'augmentation du coût de la vie qui résulte de la baisse du franc, de la désorganisation de l'économie après la période de guerre, du creusement du déficit budgétaire et de la baisse autoritaire des salaires par le patronat. A l'occasion de ces grèves le président confédéral, Jules ZIRNHELD précise que les procédures de conciliation et d'arbitrage doivent être rendues obligatoires. Pour la C.F.T.C. la grève ne peut être envisagées que si elle revêt un caractère professionnel, que toutes les possibilités de dialogue ont été tentées et que le moment choisi soit uniquement en fonction du but professionnel à atteindre. D'ailleurs à l'époque aucun ordre de grève ne devait être donné sans l'avis ou l'assentiment du bureau confédéral. Au niveau confédéral il existe une caisse de grève, mais elle n'indemnise que s'il existe une caisse de grève fédérale et que si le bureau confédéral a donné son accord. Si la C.F.T.C. refuse la lutte des classes, elle estime que le but premier du syndicalisme est d'obtenir la satisfaction des justes revendications des travailleurs.

Le patronat de Roubaix-Tourcoing, organisé dans le *Consortium du Textile,* réagit très fortement à ces grèves voyant d'un mauvais œil les syndicats chrétiens contester sa politique d'œuvres sociales, on peut dire son paternalisme. Il pratique la répression antisyndicale et cherche à éliminer les meneurs. Il faut souligner que le *Consortium,* regroupant nombre de patrons se référant aux idéaux chrétiens, s'attaque à des militants chrétiens alors qu'ils traitent de façons plus tolérantes les militants de la C.G.T. En janvier 1924 Eugène MATHON, responsable du *Consortium,* alerte le Pape en dénonçant à la Cour de Rome les syndicats chrétiens coupables de mener une surenchère démagogique, la gréviculture, etc. Le secrétaire de la C.F.T.C. était qualifié de politicien sans *bonne foi.* Le prêtre qui conseillait le syndicat était accusé de sortir de son rôle de médiateur et d'être *juge et partie*.

En août 1924, Eugène MATHON fait un nouveau mémoire auprès de la Cour de Rome. Il dénonce les *tendances marxistes du syndicalisme chrétien* qui mène parfois l'action dans des cartels avec les *révolutionnaires.* Il accuse également le syndicalisme chrétien d'avoir des *préoccupations politiques.* Le rapport se termine par l'énoncé de la conception qu'avait le patronat du syndicalisme chrétien. Rome a pris son temps pour répondre. Ce n'est qu'en juin 1929 que la réponse arrive. Elle déboute le *Consortium* et trouve ses accusations *entièrement dépourvues de fondement et injustes.*

En 1926 il y a de nouvelles grèves dans le textile du Nord, les attaques contre les syndicalistes reprennent. Une grève importante se déroule à Halluin de juin 1928 à avril 1929. Le syndicat C.F.T.C. devra lutter ferme pour s'imposer dans une localité tenue par le Parti Communiste. Arthur HOUTE, contre l'avis de la C.G.T.U. demandera l'arbitrage du préfet pour terminer le conflit.

Mais si la C.F.T.C. progresse, elle a encore beaucoup de chemin à faire. C'est ainsi que le résultat d'une enquête précise, entre autres éléments, qu'à Roubaix-Tourcoing : *60 % des membres de certains patronages catholiques étaient à la C.G.T., 20 % à la C.G.T.U., et 10 % à peine à la C.F.T.C.*

L'année 1931 est également marquée par des grèves dans le textile de Roubaix-Tourcoing et Halluin ainsi que dans l'Isère.

Au congrès de 1933 on peut mesurer l'élargissement de l'influence de la fédération hors de la région Nord. Son président est Marius MEREY de l'Aube, qui remplace Jules VERKINDERE. La vice-présidente est Eugénie COTTIN de l'Isère. Le Nord est présent par Louis BLAIN qui est secrétaire et François DECORNET trésorier, tous deux de Roubaix-Tourcoing. Comme membres du bureau on remarque Jeanne LEPAGE de Rouen, Henri GEBELE des Vosges et Jean-Baptiste BIBARD de la Loire-Inférieure. L'année suivante le bureau se renforce par l'arrivée de Camille BILGER du Haut-Rhin et qui est vice-président avec Eugénie COTTIN. En 1934 et 1935 Camille BILGER est député dans le groupe parlementaire du Parti démocrate populaire (P.D.P.). Il est membre du bureau confédéral de 1934 à 1936 et est un relais de la C.F.T.C. au parlement.

Marius MEREY, employé de profession, sera président de la fédération jusqu'en 1952. Il sera ensuite président d'honneur jusqu'en 1954. François DECORNET marquera la fédération par son attachement à la doctrine sociale de l'Eglise et combattra fermement la déconfessionnalisation.

A cette époque les congrès fédéraux se tiennent sur une journée la veille des congrès confédéraux. Les documents du congrès de 1933 permettent de mesurer la représentativité de la fédération C.F.T.C. par le résultat aux élections du Conseil supérieur du travail, élections dans lesquelles 25 syndiqués donnent une voix, la C.F.T.C. obtient 510 voix, la C.G.T. 1 250.

A ce congrès il est affirmé la nécessité pour les syndicats *de prendre largement leur place dans la réorganisation économique qui doit suivre la crise actuelle.* On voit là un prélude à l'élaboration du plan de la C.F.T.C. qui sera publié au début de 1936.

En fin d'année 1934, face à la crise de l'industrie textile, le patronat demande l'appui du gouvernement pour la mise en place d'un plan de réglementation de l'industrie textile. Ce plan, qui est en fait la mise en place d'ententes industrielles, concerne essentiellement la soierie et le coton. Il vise à réglementer le volume de production, le nombre d'heures de travail, etc. La C.F.T.C., au cours d'un congrès extraordinaire, estime qu'elle doit être partie prenante de ce plan.

Le plan C.F.T.C.

La poursuite du développement de l'histoire de la fédération se fera surtout sur la base des documents de la fédération du textile, faute d'avoir suffisamment d'éléments sur la vie des autres fédérations.

Pour tenter de répondre à la période de crise internationale qui a débutée en 1929, la C.G.T. confédérale adopte en 1934 un plan caractérisé par la nationalisation du système bancaire, des industries clefs et des transports. La C.F.T.C. cherche également à bâtir un programme et met en place une *commission du plan*. Louis BLAIN secrétaire de la fédération textile participe à cette commission qui élabore un texte sur l'organisation de l'économie. Les travaux seront publiés le 15 janvier 1936 sous le titre de *Plan de la C.F.T.C.*

Ce plan est établi en fonction des principes des encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo Anno.* La C.F.T.C. veut mettre en place une forme d'organisation de la profession pour le bien de ses membres, *l'intérêt de la profession ayant priorité.* Elle veut *travailler au bien commun de la cité par une collaboration bien réglée des diverses professions dont l'activité est orientée au service de la nation.*

Le plan a comme orientation générale :

- Organiser la production pour le bien commun et non pour le profit,
- Considérer que le travail de l'homme n'est pas une marchandise mais doit lui permettre de s'épanouir.
- Le capital ne doit pas avoir une place prépondérante dans la production.
- Le chef d'entreprise doit admettre la collaboration et le contrôle, de même que le contrat de travail doit être un partage équitable des droits et des devoirs.
- Le droit d'association est un droit naturel et c'est la famille (et non l'individu) qui est la cellule de base de la société.

Pour la C.F.T.C. les nationalisations n'apparaissent pas souhaitables. Elle s'intéresse surtout aux *services d'intérêt public*. Elle se prononce pour l'arbitrage obligatoire, considérant que la grève n'est qu'un pis aller. *La C.F.T.C. milite pour une organisation professionnelle paritaire*. Cette organisation de la gestion prévoit d'associer les responsables d'entreprises, les représentants des travailleurs, les usagers et l'Etat.

L'essentiel du plan développe une conception d'organisation de la société. Par son plan la C.F.T.C. tente d'organiser l'économie avec une formule que nous retrouverons souvent par la suite dans différents textes : *un syndicat libre dans une profession organisée.* La base de cette conception est une organisation syndicale avec la liberté de constitution, de recrutement, de discussion du contrat de travail. Les discussions s'établiraient dans différentes commissions mixtes où se retrouvent salariés et employeurs et cela à différents niveaux de l'entreprise au niveau national. Ces commissions devraient établir, au niveau des branches professionnelles un statut professionnel. Un conseil supérieur du travail serait créé avec comme tâche d'homologuer les différentes conventions collectives et présenter au parlement les mesures à prendre concernant l'ensemble des professions. La profession organiserait ses propres lois, l'Etat n'intervenant que pour élaborer des textes concernant l'ensemble des professions. Au niveau des entreprises les commissions paritaires devraient déterminer les conditions de mise en œuvre des techniques, l'application des lois et de la convention collective. Enfin il est prévu que les salariés soient représentés au conseil d'administration de l'entreprise.

Il faut préciser que ce plan veut apporter des *remèdes* à la situation économique et sociale et que la C.F.T.C. estime que les questions de politique ne sont pas de son ressort. La réalisation de ce plan doit se faire dans un effort d'organisation, de législation, d'institution, de réforme des esprits et des mœurs.

Ce plan comporte également des revendications comme les salaires minima, la réforme des allocations familiales, la reconnaissance du rôle du syndicat et la protection des militants, l'obligation des conventions collectives, la conciliation et l'arbitrage obligatoire, etc. Il se confirme ainsi que la C.F.T.C. vise bien à être un syndicalisme de proposition, mais là en l'occurrence, un syndicalisme participant activement à l'organisation de la profession.

L'orientation de la C.F.T.C. est ainsi bien précisée : L'organisation syndicale doit intervenir, être acteur dans la société et ne pas être seulement source de contestation. Cette orientation fondamentale nous la retrouverons tout au long de l'histoire de l'organisation avec des formes diverses.

Dans la résolution votée par le 19ème congrès fédéral de 1938 il faut souligner le fait que la fédération du textile revendique la reconnaissance des organisations syndicales :
Le congrès revendique une fois de plus, conformément aux exigences de la démocratie syndicale, le droit entier de recrutement, de propagande et d'action pour toutes les organisations syndicales qui, par leur nombre de leurs adhérents et leur passé social, ont acquis des titres suffisants à représenter la profession. Cette liberté syndicale doit être une égale considération tant des pouvoirs publics que des organisations patronales.
Le congrès attire l'attention des pouvoirs publics sur l'absolue nécessitée, pour les parties contractantes, d'appliquer loyalement les clauses des contrats collectifs.
Il souhaite que les procédures d'extension obligatoires des conventions collectives soient accélérées.
Il demande que le statut légal de la grève tienne le plus grand compte de l'action professionnelle des syndicats ouvriers et que, concernant toutes les mesures tendant à l'organisation professionnelle ou économique, par voie d'entente, de loi, ou de décret, les syndicats soient appelés à faire valoir les droits et les intérêts ouvriers qui s'y trouveraient impliqués.

Dans ce texte, qui est inspiré directement du plan C.F.T.C. de 1936, outre la revendication de la reconnaissance réelle de l'action des syndicats, on trouve des points qui vont être très souvent soulevés par la fédération dans les années suivantes comme la nécessité de l'application loyale des accords et de leur extension rapide à l'ensemble des entreprises. Il faut préciser qu'un accord ou une convention collective ne s'applique, au moment de la signature, qu'aux employeurs adhérents à la (ou aux) chambre patronale signataire. Cet accord ne s'applique à l'ensemble de la profession qu'à la date du décret d'extension pris par le Ministère du travail. Les délais pour l'extension étant souvent très longs des travailleurs sont privés du bénéfice de ces accords et de plus il se crée ainsi une concurrence entre les entreprises n'ayant pas les mêmes charges.

Ce texte souligne également la volonté de la fédération de s'impliquer dans les choix économiques faits au niveau des entreprises mais aussi de l'Etat. Comme on peut le constater, la fédération veut avoir son mot à dire dans l'organisation de la profession.

Les grèves de 1936.

Au début de 1935 le gouvernement fait adopter une loi qui prévoit une représentation exclusive des intérêts des salariés par la C.G.T. Face à cette situation la fédération textile manifeste sa volonté de se renforcer et de travailler à sa représentativité.

En 1935 c'est la création du Rassemblement populaire qui regroupe les partis politiques de gauche et les deux C.G.T. qui coexistent depuis 1920 et qui vont se réunifier en 1936, avec des effectifs qui vont atteindre 4 millions d'adhérents. La C.F.T.C. ne participe pas à ce rassemblement. Louis BLAIN écrit en novembre 1935 : *Il faut nous désolidariser nettement du Front populaire et donner un vigoureux coup de barre vers les positions du centre.*

Les élections de mai 1936 donnent une majorité au Front populaire et la C.F.T.C. déclare : *Une expérience va être tentée en France. Un effort de redressement va s'accomplir. Nous l'observerons avec sympathie, prêts à y contribuer selon nos moyens.*

La C.F.T.C. participe aux grèves de 1936 le plus souvent sous la pression de la base et compte tenu du fait que les revendications lui paraissent justifiées. La fédération des employés est réservée sur la pratique syndicale développée. Elle prône une volonté de collaboration loyale entre les différents éléments de la production, mais sans y mettre de véritable opposition. On constate au sein de cette fédération un certain refus de l'action directe et de l'aventurisme. L'occupation des entreprises pose un problème à la C.F.T.C. car c'est la mise en cause du droit de propriété. Malgré sa participation à la grève, en application de la loi de 1935 qui prévoit une représentation exclusive des intérêts des salariés par la seule C.G.T., la C.F.T.C. n'est pas invitée aux négociations de Matignon. C'est la C.G.T. qui domine le mouvement syndical et qui négociera avec le gouvernement. Dans les négociations locales la C.F.T.C. doit le plus souvent s'imposer de force.

Pendant les grèves la C.F.T.C. enregistre de très nombreuses adhésions qui font éclater le cadre traditionnel du recrutement confessionnel. D'autre part de nombreux jeunes de la J.O.C., qui hésitaient jusque là à mener une action syndicale, rejoignent la C.F.T.C. Bon nombre de permanents C.F.T.C. qui vont prendre des responsabilités après 1936 viennent de la J.O.C. Mais bon nombre d'anciens tiennent à leurs situations. C'est ainsi que deux jeunes jocistes, l'un venant du textile et l'autre du gaz, se voient refuser l'entée au bureau de l'Union locale de Lille tenue par Charles BROUTIN.

Le 17 juin 1936, un débat à lieu au Sénat où le ministre du travail Jean-Baptiste LEBAS donne une interprétation sur la représentativité des organisations syndicales qui permettra à la C.F.T.C. de participer aux négociations des conventions collectives. Dès juillet, la fédération diffuse à ses syndicats un projet de convention collective. En fait ce projet est issu de celui élaboré par le patronat du textile de Roubaix-Tourcoing. Il est demandé aux équipes syndicales de négocier à tous les niveaux.

Les effectifs de la fédération sont multipliés par trois. Il est envisagé d'embaucher un demi-permanent et d'augmenter fortement la cotisation fédérale. Au congrès de novembre 1936, la fédération, face à l'explosion du nombre d'adhérents, prend la décision d'organiser ses syndicats au niveau régional par la création de comités régionaux professionnels en vue de faciliter les négociations des conventions collectives à ce niveau.

Ces comités régionaux sont représentés au conseil fédéral et y ont un nombre de voix calculé en fonction de leur nombre d'adhérents. Cela donne une idée de l'implantation de la fédération :

Région Nord :	10 voix soit plus de	16 500 adhérents
Région des Vosges	5 voix soit plus de	6 500 adhérents.
Région Alsace-Lorraine :	5 voix soit plus de	6 500 adhérents.
Région Sud-Est :	4 voix soit plus de	4 500 adhérents.
Basse et Haute Normandie :	2 voix soit plus de	1 500 adhérents.
Région Midi :	1 voix soit moins de	1 500 adhérents.

Bizarrement la région champenoise qui emploie beaucoup de travailleurs dans la bonneterie n'est pas signalée alors qu'elle est constituée en comité régional dont le siège est à Troyes et que le président de séance du congrès vient de cette ville. Cela est peut-être dû au fait que ce comité regroupe 44 syndicats de la bonneterie sur l'ensemble du territoire.

Les revendications

Comme cela se pratique dans la confédération depuis sa création, l'action syndicale de la fédération est basée sur des enquêtes sur les salaires, les conditions de travail, etc. Les remontées ne sont pas toujours faciles.

En 1926 le congrès du textile s'inquiétait du poids des charges que les femmes devaient transporter**.** Le congrès de 1933 débattait des 40 heures et des congés payés. En 1934 c'est la question du chômage qui était abordé avec le souhait de créer une caisse de chômage.

Au congrès de mai 1938, sous le titre *A propos de la famille ouvrière* la fédération demande la suppression progressive du travail de nuit et en double équipe *en raison des répercussions que de telles pratiques ne peuvent manquer d'avoir sur la santé et la vie familiale des ouvriers.*

Elle *réclame notamment le paiement des allocations familiales sur la base d'un barème mensuel, sans diminution en cas de chômage partiel ou de maladie.*
Enfin, le Congrès souhaite la généralisation rapide du système d'allocations familiales dit « LA MERE AU FOYER », afin de permettre la restauration de la famille ouvrière fondement vital du pays, et d'apporter par ce moyen un remède efficace au chômage. La loi de 1932 généralisant les allocations familiales obligeait les employeurs à adhérer à une caisse. Mais le montant des allocations est variable selon les professions, les départements.

La fédération demande également *que soit facilité aux jeunes travailleurs du textile, l'apprentissage sérieux de leur métier.* Très tôt la fédération s'est préoccupée de la formation du personnel de l'industrie textile. C'était d'ailleurs une préoccupation des syndicats chrétiens qui ont participé à la création de nombreux centres d'apprentissages.

Toujours en 1938 la fédération demande que le travail à domicile soit réglementé par l'application intégrale des lois sociales, principalement du paiement des allocations familiales et du salaire minimum, à ces catégories de personnel. Le congrès demande également le réajustement des salaires, le renouvellement des conventions collectives, le relèvement massif des allocations familiales et des bas salaires. Il est également revendiqué un système de retraite en faveurs des vieux travailleurs.

Organisation de la fédération du textile.

En novembre 1937 il y a une modification des statuts. S*yndicats chrétiens* remplace *Syndicats professionnels.* La fédération devient : *Fédération française des syndicats chrétiens du textile.* Le siège est toujours fixé à Roubaix. Cette modification n'est pas propre à la fédération, mais est nécessitée par le fait qu'un parti politique d'extrême droite, issu des Croix-de-feu a, à cette époque, créé des *syndicats professionnels français*. Ces syndicats veulent créer la confusion, leur objectif étant avant tout de lutter contre la C.G.T. Les syndicats C.F.T.C. *sont conduits pour éviter toute confusion, à introduire le mot chrétien dans leur titre à l'instar de la Confédération, mais il ne s'est pas agi d'une reconfessionnalisation.* Le vote du congrès fédéral sur la modification de titre donne le résultat suivant : fédération de syndicats chrétiens 17 voix, syndicats libres 9 voix, le titre *fédération textile C.F.T.C.* obtient 2 voix et il y a un bulletin blanc. Plusieurs syndicats, essentiellement du Nord veulent continuer à s'appeler *syndicats libres*.

C'est en 1937 que Benoît MAYOUD est élu membre du bureau fédéral. Il travaille à la RHODIACETA, entreprise de textile artificiel de la région Sud-Est, comme ouvrier d'entretien. C'est l'entrée des syndicats du textile artificiel au sein de la fédération. Il est secrétaire des syndicats ouvriers de Lyon. En 1937 il crée le comité régional textile du Sud-Est.

En 1937 la fédération tient une place importante au sein de la confédération. La fédération compte 44 000 adhérents. Elle est la fédération la plus importante après celle des employés. Au congrès de 1945, le président Marius MEREY signale qu'elle est *une des fédérations ouvrières les plus importantes de la C.F.T.C.*

Le 14 mai 1938 la fédération tient son 19ème Congrès à Paris. Le congrès salue la mémoire de Louis BLAIN décédé en février de la même année. Il souligne l'importance du travail accompli par Louis BLAIN au sein du *Conseil national économique* pour l'extension des conventions collectives. Il est remplacé comme secrétaire général par Albert MYNGERS d'Halluin. Ce congrès est présidé par Marius MEREY de Troyes assisté de Jean Baptiste. DENIS de Roubaix.

La guerre 39/45.

Le 20ème Congrès devait se tenir à Roubaix les 9 et 10 septembre 1939. Il ne se tiendra pas du fait de la mobilisation générale. Il ne se tiendra que le 15 septembre 1945 à Paris. La tenue de

ce congrès dans les mois qui ont suivi la libération de la France démontre la vitalité de l'organisation. Il n'a fallu que quelques semaines pour l'organiser. Pendant les hostilités des liens ont été maintenus entre des responsables de la fédération se trouvant en zone occupée : Marius MEREY, Albert MYNGERS, François DECORNET, qui avec les faibles moyens financiers de quelques syndicats, ont pu continuer à se réunir et se concerter. Benoît MAYOUD fait partie du comité de liaison des organisations C.F.T.C. de la zone sud, zone non occupée. François DECORNET fait partie du réseau Résistance Nord qui rassemble des militants de la C.G.T., de la C.F.T.C. dont Robert VANSIELEGHEM de la fédération des employés et secrétaire général adjoint de la C.F.T.C. ainsi que des socialistes. François DECORNET s'est investi également dans la diffusion clandestine de la presse chrétienne. Il fait également partie du comité local de Libération de Wattrelos. En Savoie Marguerite DUNOYER fait partie de la résistance et organise le service social. Il y en a eu certainement d'autres à résister à l'ennemi.

En juin 1940 c'est le régime du maréchal PETAIN qui se met en place : restrictions très importantes des droits de l'Homme, développement d'une société basée sur le slogan *Travail, Famille Patrie.* La production doit s'organiser sous la forme corporatiste. Le 16 août 1940 est prononcée la dissolution des organisations syndicales, le décret du 9 novembre ne laisse subsister que les Unions départementales et les Fédérations d'industrie en vue de faciliter l'intégration des travailleurs dans le corporatisme d'industrie voulu par le régime de Vichy. La C.F.T.C. est bousculée par l'instauration de ce régime approuvé par la hiérarchie catholique. La C.F.T.C. est sensible aux aspects concernant la famille, la paix sociale, l'enseignement confessionnel, mais refuse le syndicat unique.

A la suite de cette dissolution les confédérations C.G.T. et C.F.T.C. décident de mettre en place un Comité d'études économiques et syndicales qui publie le 15 novembre 1940 un document qui sera connu sous le nom de *Manifeste des douze* parce que signé par 9 représentants de la C.G.T. et 3 de la C.F.T.C. Ce texte rappelle les principes de liberté du syndicalisme et de la liberté individuelle de ses membres. Le syndicalisme doit être indépendant de l'Etat. Il rappelle également que le syndicalisme doit être anticapitaliste et opposé à toute forme d'oppression, jusque là dans la C.F.T.C. on employait l'expression *abus du capitalisme*.

Il prévoit que les entreprises devraient désormais être gérées suivant les directives générales d'un plan de production, sous le contrôle de l'Etat, avec le concours des syndicats de techniciens et d'ouvriers. Ce manifeste précise que *l'action syndicale et la souveraineté de l'Etat s'exerceront d'autant plus facilement que les professions seront organisées. […]*
La formule de l'avenir c'est : Le syndicat libre dans la profession organisée et dans l'Etat souverain.

Ce texte de compromis est important car l'on peut noter une évolution dans les positions de la C.F.T.C. C'est le cas sur la notion de lutte des classes. *La lutte des classes qui a été jusqu'ici un fait plus qu'un principe ne peut disparaître que :*

- *par la transformation du régime du profit*
- *par l'égalité des forces en présence dans les transactions collectives*
- *par un esprit de collaboration entre ces parties, esprit auquel devra se substituer, en cas de défaut, l'arbitrage impartial de l'Etat.*

La Charte du travail

Le 5 août 1941 la fédération a reçu des autorités allemandes une autorisation, mais la vie syndicale est perturbée, les cotisations ne rentrent plus. Le bureau fédéral continue toutefois de se réunir à intervalles réguliers, les membres se déplaçant aux frais de leur propre organisation. Les comités régionaux ont continué à fonctionner et servaient de trait d'union entre la fédération et les syndicats. Les régions qui ont eu le plus difficultés ont été les Vosges et la Normandie.

Au cours de cette année 1941 le gouvernement de Vichy élabore les projets de mise en place d'une charte du travail qui vise à créer un corporatisme d'Etat avec des syndicats uniques obligatoires. Des comités sociaux sont prévus, réunissant au sein des professions les employeurs et l'ensemble des catégories de salariés. Ces comités se réunissant à différents niveaux, de l'entreprise à l'échelon national. Un syndicat unique obligatoire est prévu au sein de chaque comité. La C.F.T.C. tente de modifier les textes en préparation. Mais la charte est officialisée par la loi du 4 octobre 1941 et sa parution au J.O. du 26 octobre. En novembre 1941, une rencontre des responsables C.F.T.C. à lieu à Paris sur cette question. Gaston TESSIER, secrétaire général de la confédération, est opposé à toute participation, mais la fédération des employés et des syndicats féminins sont pour. La fédération de la métallurgie prône la participation *afin d'en faire l'expérience.* Le comité de liaison des organisations C.F.T.C. en zone sud, dont fait partie Benoît MAYOUD se prononce sans équivoque contre la participation aux comités sociaux. Finalement liberté est laissée aux organisations de participer sous leur responsabilité.

La fédération du textile décide *de participer à l'expérience de la charte du travail prévoyant les syndicats uniques, sous réserves d'amendements sérieux dans le sens du maintien d'un véritable syndicalisme et non de sa caricature.*

Le 15 mai 1943, le bureau fédéral adopte une déclaration explicitant sa position vis à vis de la charte. Elle affirme sa volonté de défendre la cause du pluralisme syndical et *faire triompher la formule du syndicat libre dans la profession organisée.*

Dans sa déclaration, la fédération précise : *Nous sommes pour l'esprit général de la Charte, pour les méthodes d'entente entre les classes, pour l'organisation professionnelle. Ce fut notre programme de toujours. Nous n'allons pas le renier aujourd'hui. C'est pourquoi nous participons à la mise en route de la Charte.* Par contre la fédération refuse le syndicat unique comme étant la fin de la liberté syndicale.

Elle précise également que sa participation à la commission prévue par la charte ne doit pas *être interprétée comme une adhésion au syndicat unique.* […] *Quand le syndicat unique sera une réalité, ou quand on exigera de nous, pour rester, une adhésion au Syndicat Unique, nous partirons.* […] *Nous estimons remplir notre devoir en disant « oui » à la Charte, et « non » au syndicat unique.* En fait la fédération veut combattre la charte de l'intérieur.

Plusieurs militants de la fédération sont nommés membres de la *Commission provisoire d'organisation de la Famille et de la fabrication des tissus,* prévue par la charte du travail. Dès la première réunion de cette commission qui a lieu le 13 janvier 1943, *la fédération française des syndicats chrétiens du textile proclamait son attachement au pluralisme syndical et réprouvait la formule du syndicat unique.* Pour contourner le syndicat unique la fédération demandait la mise en place de commissions intersyndicales permettant la

représentation unique dans toutes les instances prévues par la loi d'octobre 1941. D'ailleurs le 6 mars 1943 un accord est conclu entre la fédération textile de la C.F.T.C. et celle de la C.G.T. pour la mise en place d'une commission interfédérale et la mise en place de commissions régionales. Un accord était d'ailleurs intervenu dans le Nord avant la constitution de la commission nationale. Le but est de constituer une délégation ouvrière commune. Au niveau national elle est constituée par 5 membres de chacune des deux organisations. Pour la C.F.T.C. on retrouve les principaux responsables : Marius MEREY qui est président de cette commission, Albert MYNGERS, François DECORNET, Benoît MAYOUD. Ces décisions sont portées à la connaissance des pouvoirs publics au cours d'une audience auprès du maréchal PETAIN.

Mais ces propositions resteront lettre morte car le 27 juin 1943, les fédérations et les unions départementales, se réunissent pour décider de la prise de position définitive de la C.F.T.C. à l'égard de la charte. C'est Charles BROUTIN de la fédération du textile et responsable interprofessionnel du Nord, qui fut chargé de présenter le rapport concluant à l'abstention de toute participation à la mise en place des syndicats uniques et à leur fonctionnement.

La grande majorité des fédérations et des unions départementales se rallia à la résolution qui décidait que quelle que fut la position ou la tactique adoptée précédemment, la C.F.T.C. s'abstenait de toute participation à la charte du travail. La fédération du textile applique cette position et les représentants de la fédération à la *Commission nationale de la famille et de la fabrication des tissus* démissionnent de leurs postes.

Dans la résistance les communistes ont pris une place importante ainsi que nombre de jeunes. Cela a créé un climat, une volonté de mettre en place une autre société dont le Conseil National de la Résistance (C.N.R.) élabore les orientations. Le C.N.R. est né dans la résistance et des syndicalistes y sont présents. La C.F.T.C. est représentée par son secrétaire général Gaston TESSIER. Ce programme veut mettre en place une véritable démocratie économique et sociale, une organisation planifiée de la production, la participation des travailleurs à la direction et la gestion de l'économie. En matière sociale il affirme le droit au travail, à la retraite, à l'instruction, aux loisirs, à la sécurité sociale, etc. Le C.N.R. élabore un programme qui prévoit :

- Instauration d'une véritable démocratie économique et sociale ;
- Organisation rationnelle de l'économie ;
- Intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan.

Les orientations de ce programme constituent un véritable combat pour la liberté et la démocratie. Ce programme et ce qu'il aura mis en œuvre va guider le mouvement social pendant plusieurs décennies.

La Libération : reconstruire

A la libération c'est une nouvelle période qui s'ouvre. Elle est marquée par un contexte international qui prend de plus en plus d'importance. Les U.S.A. ont pris une place prépondérante dans la fin de la guerre et la reconstruction qui va suivre, l'U.R.S.S. va s'affirmer et ce sera la *guerre froide* entre les deux grandes puissances. Cette période sera marquée également par les guerres à l'extérieur de nos frontières. En Indochine des poussées nationalistes se font sentir. Des attentats ont lieu et le gouvernement décide de maintenir la place de la France dans cette région, c'est le début de la *sale guerre*. Des difficultés naissent en Algérie. La domination du peuple algérien par la France favorise les thèses nationalistes. Le 8 mai 1945 une manifestation autorisée en Algérie pour célébrer la victoire tourne à

l'émeute à Sétif car on veut interdire aux manifestants algériens toute revendication d'indépendance. La répression est violente et laissera des traces dans les deux communautés.

Ces guerres conduiront à la décolonisation. Cela aura d'importantes répercussions sur l'industrie française, particulièrement l'industrie textile qui sera fortement touchée par le développement du commerce mondial. Elle sera d'autant plus touchée qu'à la fin de la guerre la balance commerciale est en déficit et les importations de matières premières textiles sont bloquées afin d'économiser les devises.

Du débarquement, le 6 juin 1944, à la libération totale du pays et à la fin de la guerre, le 8 mai 1945, la priorité de l'industrie est au matériel de guerre et à son transport vers le front à l'est du pays. L'économie est étranglée, la situation de la population est difficile. Il y a un manque d'énergie alors encore tributaire du charbon. L'industrie est mal approvisionnée, les stocks sont épuisés, le matériel a vieilli. Les salaires bloqués pendant la guerre sont insuffisants bien qu'ils aient été revalorisés de 50 % dès la libération et que l'année suivante les allocations familiales aient été revalorisées dans les mêmes proportions. L'inflation est permanente et la consommation a baissé. La balance commerciale est déséquilibrée. L'inflation est structurelle, les prix sont contrôlés afin de ne pas voir la monnaie s'effondrer. Des mesures sont prises pour s'opposer au marché noir. Les cartes d'alimentation mise en place pendant la guerre doivent être maintenues de 1945 à 1949.

La priorité est à la reconstruction, au logement, aux transports mais aussi à la nécessité de satisfaire les besoins prioritaires des Français de se nourrir, se chauffer, s'habiller. Cela se fait souvent au détriment des investissements. Le mot d'ordre est produire. Il faut gagner la bataille de la production.

Cette période est favorable à la modification des rapports sociaux et à la définition de *nouvelles règles du jeu*. L'enjeu est de mettre en œuvre le programme du C.N.R. par la vitalité des syndicats et la volonté du général de GAULLE d'imposer la participation.

Des réformes sont entreprises : l'ordonnance du 22 février 1945 impose les comités d'entreprises (C.E.). Mais dés le départ les comités seront centrés sur la gestion des œuvres sociales, les revendications étant confiées aux délégués du personnel. Les employeurs ne tiennent bien souvent aucun compte des avis des comités d'entreprises qui sont ainsi privés de toute possibilité d'intervention dans la marche des entreprises.

En octobre 1945 la création de la Sécurité sociale est refusée par les professions libérales, commerçants et agriculteurs. La C.F.T.C. refuse de participer aux conseils d'administrations car la Sécurité sociale est un organisme centralisé. Au nom du pluralisme la C.F.T.C. veut garder les caisses mises en place dans les années 20. Un autre motif de refus est la désignation des représentants dans les conseils d'administrations alors qu'elle revendique des élections à la proportionnelle. En 1946 le ministre du travail promet les élections et la C.F.T.C. obtiendra 26,4 % des exprimés aux élections de 1947.

En 1945 le gouvernement nationalise : Régie Renault, le crédit, les Houillères du Nord Pas de- Calais…. Dans les nationalisations les usagers devaient être représentés, mais en fait d'usagers ce seront surtout les grands clients de ces entreprises qui seront considérés comme usagers à savoir le patronat. C'est la mise en place d'un pouvoir technocratique.

Si en 1944 la C.F.T.C. avait avalisé le programme du C.N.R. qui prévoyait les nationalisations, en 1945 elle estime désormais qu'il faut nationaliser progressivement les entreprises constituant un monopole de fait. Elle n'est pas pour l'étatisation. Pour elle les entreprises nationalisées doivent avoir leur autonomie, le rôle de l'Etat étant d'arbitrer. Elle regrettera le manque de plan cohérent des nationalisations réalisées de 1944 à 1946. Sa vision des nationalisations est un champ plus large, un plan visant l'ensemble de l'organisation de l'économie. Dans une période de pénurie et de reconstruction du pays et de l'économie, elle veut mettre à la tête de chaque profession un comité disposant de pouvoirs étendus : distribution des crédits et des matières premières, fixation des prix à la production, contrôle des conditions de travail, élaboration des conventions collectives. Cette orientation reprend en fait des éléments du plan de 1936 qui visait l'organisation de l'économie par branches professionnelles. La C.F.T.C. reste constante dans son orientation et se retrouve ainsi dans les organismes et instances de décision.

En 1946 le droit de vote des femmes est inscrit dans la constitution. La constitution, pose également le principe selon lequel *la loi garantit à la femme dans tous les domaines des droits égaux à ceux de l'homme.* La loi du 30 juillet 1946 interdit toute discrimination entre salaires masculins et féminins.

Le Plan MARSHALL

Le Plan MARSHALL annoncé le 5 juin 1947 est un vaste plan d'aide à l'Europe de l'Ouest en devises, matières premières et équipements. Les U.S.A. après avoir contribué à vaincre le nazisme, craignent l'arrivée du communisme. Par ce plan ils veulent créer les conditions de la paix, y compris de la paix intérieure qui pourrait être mise en cause par les communistes. La France n'a pas le choix et accepte cette aide américaine qui apporte les dollars indispensables pour relancer l'économie dans une période difficile pour la population confrontée à la pénurie de charbon, de pain et pour l'économie qui manque de matières premières et d'énergie.

Evidemment ce plan provoque une vive opposition du P.C.F. et la C.G.T. et va provoquer le départ des militants non communistes de la C.G.T. et la création de la C.G.T.- F.O. au début de 1948 qui bénéficiera des fonds du Plan MARSHALL. Cette scission au sein de la C.G.T. et la prise en main de celle-ci par les communistes sera favorable à la C.F.T.C. et renforcera son audience. Dans les années qui suivront cette scission, des militants de la C.G.T.- F.O., déçus par l'orientation de cette organisation, rejoindront la C.F.T.C.

La situation syndicale à la libération

Pendant la guerre et particulièrement par la participation de bon nombre de ses militants à la résistance, la C.G.T. a pris une place importante dans le paysage social et le débat politique. Elle prétend, avec le P.C.F., incarner les intérêts de la nation et développe son hégémonie, d'ou de nombreuses frictions avec la C.F.T.C. Le P.C.F. a une place importante dans la direction de nombreuses fédérations syndicales de la C.G.T. Il détient les 7 plus grosses fédérations dont celle du textile. En 1946 la C.G.T. regroupe 6 millions d'adhérents.

Les relations entre les confédérations pendant la période de guerre avaient laissé espérer à la C.G.T. que l'unité organique était proche. La C.F.T.C. avait élaboré, avec des membres de la C.G.T. non communiste un Comité interconfédéral d'entente. A la libération la C.F.T.C. tente de faire évoluer ce comité en un organe permanent d'action unitaire. De son côté la C.G.T. propose purement et simplement l'unité organique. Des débats ont lieu dans la C.F.T.C., au

sein de laquelle il existe un courant favorable à cette unité. Ce sont des syndicalistes de Savoie et Haute-Savoie, des militants issus de la J.O.C. qui veulent être le *levain dans la pâte,* et être là où se trouve la masse. De son côté Paul VIGNEAUX du S.G.E.N. (Syndicat Général de l'Education Nationale créé en 1937) n'est pas favorable à cette unité. Il le fait remarquer dans une lettre ouverte adressée aux *néophytes de l'unité syndicale que l'attitude de certains milieux d'Action Catholique Ouvrière à l'égard du problème de l'unité syndicale, apporte une nouvelle preuve de leur incompétence en matière temporelle*.

Le congrès confédéral de la C.F.T.C. en 1945 refuse l'unité organique et propose un cartel d'unité d'action considérant que les positions de la C.G.T. sont trop divergentes avec elle. Le fossé va se creuser entre les deux organisations.

La situation au sein de la C.F.T.C.

A la libération l'Eglise catholique développe l'idée qu'il faut faire face au constat de déchristianisation de régions entières et donc développer l'apostolat en milieu urbain et ouvrier par la formation de *missionnaires de France.* Ce sera la formation de prêtres qui constitueront la *Mission de France,* alors que paradoxalement Rome remettait en cause l'expérience des prêtres ouvriers. Cette recherche menée par l'Eglise catholique va avoir des répercussions sur bon nombre de militants ouvriers chrétiens. Des prêtres ouvriers vont s'engager à la C.G.T. Certains critiqueront vivement les militants C.F.T.C. leur reprochant leur timidité face à l'action de grève.

Il apparaît de plus en plus clairement à certains militants que l'apostolat ne doit pas se mener seulement par des institutions chrétiennes et expriment leur refus du *ghetto catholique social, une espèce d'îlot de chrétienté.* Ils soulignent ainsi qu'il est important que l'action catholique soit distincte des activités syndicales, économiques et politiques.

C'est également pour certains militants la nécessité de remettre en cause les références à la doctrine sociale de l'Eglise. La L.O.C. (Ligue Ouvrière Chrétienne) qui devient le M.P.F. (Mouvement Populaire Familial) à l'origine de l'A.C.O., prend ses distances avec la C.F.T.C. qui se trouve ainsi bouleversée. Son recrutement traditionnel sur des bases chrétiennes a déjà été modifié au cours des grèves de 1936. Au lendemain de la guerre la C.F.T.C. reconstitue ses équipes de responsables par l'apport de jeunes militants, formés par la J.O.C. et la Résistance. Pour eux le syndicalisme chrétien n'est pas une fin en soi.

La place qu'a prise la C.F.T.C. dans la résistance, au sein du C.N.R., l'a fait sortir de sa position de réserve sur les questions politiques. Certains responsables de la C.F.T.C. sont membres de l'Assemblée Consultative Provisoire auprès du Gouvernement.

Le Mouvement des Républicains Populaires (M.R.P), créé en novembre 1944, apparaît comme le défenseur des libertés et de la démocratie. Il est d'inspiration chrétienne et regroupe 2 petits partis politiques : le Parti Démocrate Populaire et Jeune République. Beaucoup de responsables C.F.T.C. rejoignent le M.R.P., y militent et se présentent aux élections politiques. Ce sont des démocrates chrétiens qui défendent un projet inspiré par le catholicisme social et donc très proche des positions de la C.F.T.C. Il existe de nombreux liens entre la C.F.T.C. et le M.R.P. Dans les différents textes étudiés, la fédération du textile est muette sur les liens avec le M.R.P. Elle s'en tient officiellement aux aspects syndicaux. Pourtant Camille BILGER, du Haut Rhin, qui était, en 1934 et 1935, député du Parti Démocrate Populaire, a été membre du bureau fédéral de 1933 à 1945.

Avec le P.C.F. le M.R.P. est le grand vainqueur des élections législatives de 1945 qui marquent le début de la IV^{ème} République. Le M.R.P. obtient 150 députés dont une quarantaine de responsables ou militants C.F.T.C. dont 4 membres du bureau confédéral.

Constitution du courant intitulé : Reconstruction.

Des divergences naissent au sein de la confédération entre ceux qui veulent garder la *tradition* de la C.F.T.C. et ceux qui veulent une C.F.T.C. plus ouverte. Le S.G.E.N. s'affirme sur des bases laïques. Ce syndicat vise à regrouper toutes les catégories de personnel de l'enseignement public. Il obtient que l'article premier des statuts, faisant référence à l'encyclique R*erum Novarum,* ne soit pas reproduit sur la carte de ses adhérents. Il dénonce les références doctrinales de la C.F.T.C. subordonnées à l'Eglise catholique. Il propose l'élargissement de la C.F.T.C. aux non chrétiens.

Le S.G.E.N. avec Paul VIGNEAUX et des militants d'autres organisations de la C.F.T.C. vont agir pour modifier l'orientation et le fonctionnement de la confédération. Ce sera la base du courant d'opposition à l'orientation confédérale connu sous le terme de *minorité*. Cette minorité est constituée de responsables d'organisations. Elle alimente sa réflexion autour de la revue *Reconstruction* avec des militants comme François HENRY qui participe à la formation confédérale, Fernand HENNEBICQ de la fédération Gaz et Electricité, Charles SAVOUILLAN des Métaux, Paul VIGNEAUX et également des intellectuels. Le nom de reconstruction ne semble pas avoir été choisi au hasard, il correspond bien à l'air du temps. La minorité mènera des batailles pour le non-cumul des mandats syndicaux et politiques, pour une modification des statuts confédéraux qui donnaient une place centrale à la fédération des employés quelle que soit l'industrie à laquelle ils appartenaient. Ils veulent supprimer les références aux encycliques, mettre en place un regroupement des syndicats dans de puissantes fédérations d'industries et réduire la centralisation du pouvoir par le bureau confédéral. C'est le début d'une longue marche vers la déconfessionnalisation.

Les minoritaires dénoncent une C.F.T.C. qui dans ses positions remet en cause le programme du C.N.R. A propos des réformes de la Sécurité sociale la C.F.T.C. craint une socialisation de la médecine et considère que les nationalisations ne doivent être que l'exception. Elle est également réticente à l'action avec la C.G.T.

Devant la place importante prise au sein de la C.F.T.C. par ceux qui sont en responsabilité au sein du M.R.P., une motion est présentée au congrès confédéral de septembre 1945, par la fédération des Métaux et la fédération Gaz et Electricité. Elle demande le non-cumul des mandats. Cette motion n'obtient que 38 % des mandats. Au congrès confédéral de 1946 la question du cumul des mandats politiques et syndicaux est à nouveau posée par la fédération du Gaz et Electricité. Le non-cumul est adopté par une large majorité de 4 006 voix pour et 1 225 voix contre. Il faut signaler que les responsables C.F.T.C. élus députés avaient été mis en porte à faux en février 1946 quand ils avaient dû adopter la loi sur les nationalisations des compagnies électriques et gazières, loi qui était condamnée par les organisations syndicales.

L'argumentation de Fernand HENNEBICQ de la fédération du Gaz et Electricité pour le non-cumul, était que *La classe ouvrière n'a jamais obtenue que ce qu'elle était capable d'imposer par la force.* Du fait de l'incompatibilité des mandats et le choix fait par ceux qui veulent rester en politique, il y a un renouvellement important des cadres de la C.F.T.C. On se tourne vers des anciens de la J.O.C. qui vont apporter un esprit nouveau.

Alors que la C.F.T.C. vote l'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux, 2 ans plus tard, la fédération du textile de la C.G.T. adopte à l'unanimité moins une voix une motion acceptant le cumul des fonctions syndicales et politiques en son sein.

Le travail de transformation de la C.F.T.C. se poursuit. Le congrès confédéral de 1947 adopte, sur proposition du S.G.E.N. présentée par François HENRY, une nouvelle déclaration de principes qui abandonne la référence à l'encyclique *Rerum Novarum.* Elle est remplacée par une référence à la *morale sociale chrétienne.* Soulignons quelques changements de termes caractéristiques *: « paix sociale, principes de justice et de charité chrétienne »* devient *« idéal de paix, esprit de fraternité, exigence de justice ». « Organisation professionnelle »* devient *« organisation démocratique de la vie professionnelle et économique » ; « le refus de la lutte des classes »* devient *« le refus du développement systématique des antagonismes de classe. »*

Une première mutation s'opère. Mais des interprétations se font jour sur cette nouvelle déclaration de principe. Si pour la minorité il y a une prise de distance par rapport au refus de la lutte des classes, pour d'autres, et les responsables de la fédération textile en font partie, cette orientation, confirme la nécessité d'organiser la profession.

En 1947, une modification des statuts, qui élargit la composition des instances confédérales, crée un Comité National Confédéral, la fédération y à 4 sièges. Dans la délégation une femme, Victorine VEROT du syndicat de Saint-Étienne. Deux candidats, présentés par la fédération du textile sont élus au bureau confédéral, Albert MYNGERS d'Halluin et Benoît MAYOUD de Lyon, ce dernier étant vice-président de la confédération. Deux autres responsables de la fédération sont membres du bureau confédéral. Il s'agit de François DECORNET qui siège au titre de l'U.D. du Nord et de Marius MEREY pour l'U.D. de l'Aube.

En 1948 le président de la C.F.T.C., Gaston TESSIER, tient à préciser l'importance de la référence à la morale sociale chrétienne et des orientations des encycliques et positions de l'Episcopat. Il dénonce les positions de *Reconstruction* qui risquent de nuire à l'image de la C.F.T.C. Au congrès une motion est déposée par la minorité considérant cette prise de position comme un retour sur l'abandon de la référence à *Rerum Novarum* pourtant voté par le congrès précédent. Une commission des sages se réunit et propose un texte rappelant le vote de 1947 et précise les conditions du débat démocratique et la place de l'opposition au sein de l'organisation. Trois membres de la minorité sont élus au bureau confédéral.

C'est également à ce congrès que le S.G.E.N. se bat pour une réforme des structures, proposant un fédéralisme basé sur les unions départementales et les fédérations et qu'un pouvoir soit accordé au comité national confédéral, jusque là consultatif, et cela afin de restreindre le poids du bureau confédéral. Cette proposition échoue mais la minorité se compte à 40 %. La réforme visait une nouvelle fois la création de fédérations d'industries et à la limitation de la puissante fédération des employés. C'est également à ce congrès que la confédération invite les diverses instances à créer des commissions féminines, les syndicats féminins ayant été supprimés.

La renaissance de la fédération

En 1938 le textile employait près de 700 000 salariés dont 400 000 femmes, soit 60 % du personnel, dans 10 000 entreprises et plus de 10 000 artisans.

En 1947 le textile emploie environ 560 00 salariés dont 490 000 ouvrières et ouvriers et 70 000 employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres. Dans ce total on compte 237 000 hommes et 323 000 femmes. 250 à 300 000 salariés seraient syndiqués à la C.G.T., prés de 50 000 à la C.F.T.C.

Les salaires et conditions de travail avaient été déterminés en 1936 par les conventions collectives de branches d'industrie au niveau local ou régional. Pendant la période de guerre, les salaires étaient fixés par l'Etat au moyen de lois et de décrets. Le 23 décembre 1946 la loi rétablit les conventions collectives mais précise que la fixation des salaires et grilles hiérarchiques restent du ressort du ministre du travail.

Dès 1939, avec la législation de guerre, se met en place par le régime de Vichy un dirigisme de répartition des matières premières, d'orientation de la production et de la fixation des prix. Cette situation se poursuivra après 1940 par l'intermédiaire des Comités de répartition et des Comités d'organisation qui seront remplacés en 1945 par les Offices professionnels. Les organisations patronales et syndicales du textile participent à ces offices qui seront supprimés en 1946 et remplacés par une instance ministérielle : la Direction des textiles.

En 1944/45 l'industrie textile est tributaire à 90 % des importations de matières premières. Si au sortir de la guerre la production est à 30 % de la production de 1938, au début de 1946 elle n'est encore qu'à 60 %. La destruction d'usines et de matériels par faits de guerre, la guerre qui se termine, le manque de charbon et d'énergie électrique, les difficultés de transport, le manque de main d'œuvre qualifiée, retardent cette reprise et réduisent la production de façon importante. Etant donné le manque de matières premières naturelles l'industrie textile se transforme par la production de fibres artificielles et synthétiques qui remplacent en partie la soie, le coton et la laine.

Les réponses des salariés à la situation.

A la libération le mot d'ordre est « *produire ! ».* L'impératif est martelé dans les discours officiels, dans la presse, à la radio, sur les lieux de travail comme dans les cabinets qui prennent les décisions. Un vaste chantier est ouvert et il semble possible de bâtir quelque chose de nouveau. Il faut reconstruire le pays, reconstituer la nation. Mais cela ne va pas sans difficultés et des conséquences sur les travailleurs et travailleuses. Alors que le pays est à reconstruire et que chacun est appelé à retrousser ses manches, les salaires sont bloqués pour éviter de relancer l'inflation. Le ravitaillement connaît des difficultés, le marché noir existe et les prix augmentent. Les conditions de travail ses dégradent du fait de la nécessité d'augmenter la production.

Les conditions de travail et la réorganisation économique sont débattues au 20ème congrès fédéral du 15 septembre 1945. A cette occasion, dans la page textile de *Syndicalisme*, publication confédérale, on trouve l'encart suivant : ***La machine doit être au service de l'homme et non l'homme au service de la machine.*** Le représentant du syndicat de Troyes déclare que le syndicat doit travailler à la réorganisation économique. *Il doit jouer un rôle premier dans les commissions tripartites ou de conciliation pour veiller à une répartition équitable des matières premières et veiller à ce que la production ne dépasse pas les besoins économiques, ce qui suppose une commission de contrôle dûment qualifiée*. Pour lui cette commission devait également permettre de faire disparaître les essais de mise en place de travail à la chaîne dans certaines entreprises.

Ce même syndicat s'oppose au travail de nuit. Selon lui il pourrait être toléré en cas de *presse industrielle* mais une réglementation sévère devrait être apportée. Le travail de nuit ne devrait pas être pratiqué plus d'une fois *toutes les trois semaines par le même ouvrier.* […] *en dernier ressort il ne devrait pas être permis au même ouvrier de travailler plus de deux ans pendant la nuit.* D'autre part il s'oppose à l'importation de métiers à tricoter à 36 têtes et considère que la norme doit être de 12 têtes. Il demande une campagne contre les métiers à 24 têtes déjà en activité.

A ce congrès de 1945 une résolution est votée contre le travail en équipe. La fédération y reconnaît les arguments économiques poussant à la productivité mais rappelle que *les arguments d'ordre moral, familial et social concernant les dangers des doubles et triples équipes subsistent comme par le passé* [et qu'elle maintient] *sa position de principe contre la généralisation de la double et triple équipe.*

Le travail en équipe est une organisation qui fait se succéder sur le même matériel deux ou trois équipes de 8 heures chacune. Les conséquences de ce travail en équipe sont décrites par Albert MYNGERS qui s'exprime de cette façon au congrès : *L'équipe apparaît d'abord comme un péril grave pour la santé ouvrière. Elle impose une tension prolongée des énergies musculaires et nerveuses, notamment dans les lourds travaux ou au service de métiers multiples.* Il souligne également les conséquences sur les relations de l'ouvrier à son outil de travail. Le fait de travailler en équipe prive l'ouvrier de son outil de travail, *il travaille sur le métier d'un autre. Il ne peut plus dire « mon métier* (à tisser) » *et le soigner avec amour comme son gagne-pain.* […] *Le travailleur a davantage l'impression d'être un rouage minuscule et interchangeable de l'immense machinisme industriel.* Il poursuit par un développement sur les causes et les conséquences du travail en équipe. Il évoque la fatigue physique mais aussi la fatigue nerveuse qui sera mise en évidence par la fédération dans les années 60/70 à propos du travail au rendement.

Albert MYNGERS rappelle également que les arguments économiques ne doivent pas avoir la primauté sur la vie des salariés. Il donne ensuite d'autres arguments basés sur la conception de la C.F.T.C. sur la famille *:*

L'équipe a encore ceci d'antifamilial qu'elle favorise le travail de la mère à l'usine, travail dont on ne dira jamais assez combien il est mortel pour la vie conjugale. Les épouses sont en effet à peu prés les seules à aimer les huit heures consécutives. Elles y joignent huit heures de travaux ménagers et leur santé y sombre rapidement. Une journée normale leur interdirait fréquemment ce cumul. Elle éviterait ce scandale de femmes apportant à la crèche, dans l'humidité malsaine de l'aube, des enfants non encore éveillés ou venant le soir les arracher à la chaude pouponnière pour les plonger dans le froid de la nuit.
Que dire des répercussions sur la natalité ? Si pour des raisons d'ordre moral, elle diminue terriblement chez les femmes salariées (« donner du lait, gagner du pain : deux taches inconciliables » a-t-on pu dire), elle disparaît pour des raisons de fatigue chez celles qui font équipe. Les accidents de grossesses dans ce cas sont spécialement à redouter.

La vie morale elle-même se voit compromise. On ne peut sous-estimer, pour la vertu des femmes et des adolescents, le danger des départs trop matinaux et des rentrées trop tardives dans les ténèbres de la nuit : dangers portés au paroxysme dans les moyens de transport mixtes, trains ou autobus surpeuplés, et, en général mal éclairés.

Les autres questions à l'ordre du jour du congrès de 1945 sont les salaires, la revendication d'une convention collective nationale, les classifications et la qualification, l'apprentissage, la sécurité sociale, l'organisation de la production.

Pour des conventions collectives nationales

Comme cela était apparu en 1938, il y a nécessité d'harmoniser sur le plan national les conditions de travail et les salaires. Les conventions existantes, déterminées en 1936, avaient une couverture locale, parfois régionale, et l'on constatait des disparités entre-elles d'autant plus qu'elles ne couvraient qu'une branche professionnelle.

Une étude, présentée au congrès de 1945, fait ressortir que les conventions collectives de 1936 avaient laissé en place des disparités importantes :

- *En général, à capacité professionnelle équivalente, les salaires étaient inférieurs à ceux des autres industries, en particulier de la métallurgie, du bâtiment et des produits chimiques.*
- *Pour la même branche d'activité et des postes identiques, les salaires variaient, d'une région à une autre, dans des proportions qui atteignaient parfois 40 %.*
- *Les salaires féminins étaient inférieurs aux salaires masculins dans des proportions allant, selon les régions, de 20 à 35 %.*
- *Les salaires de jeunes de moins de 18 ans étaient inférieurs dans certains cas, à 60 % de ceux des adultes*.

Une première remise en ordre s'était faite pendant l'occupation, avec l'application de l'arrêté de mars 1944 qui visait à garantir aux salariés du textile un minimum horaire équivalent à celui des autres industries. Des zones de salaires avaient été mises en place avec un abattement de 40 % pour la zone la plus défavorisée. Par ailleurs l'arrêté stipulait que les salaires féminins ne pouvaient être inférieurs à 20 % des salaires masculins, sauf pour les manœuvres de nettoyage (balayeurs) où l'abattement pouvait aller jusqu'à 30 %. L'arrêté prévoyait enfin que les salaires aux pièces ou au rendement ne pouvaient être, en moyenne, supérieurs à 15 % du salaire minimum de chaque catégorie.

En janvier 1945 un projet de convention collective est soumis au Syndicat patronal des textiles artificiels par la C.G.T. La C.F.T.C., ayant participé aux journées d'études organisées par la C.G.T. pour l'élaboration de cette convention collective, est admise à participer aux premières négociations qui s'ouvrent en mars 1945

Sous la pression des fédérations des employés et des cadres tout ce qui concerne les employés, techniciens et agents de maîtrise est mis de côté et il est décidé d'une convention collective particulière pour ces catégories. Pour les articles se référant à la législation en cours de modification en ce qui concerne les délégués du personnel et les comités d'entreprises, les négociateurs décident de voir le ministre du travail sur ce sujet. En attendant un accord de salaire est signé le 23 mai 1945.

La convention, signée en juillet 1945, ne concerne que les textiles artificiels et synthétiques et deviendra plus tard une annexe de la convention collective nationale du textile naturel. Elle ne contient que des dispositions particulières aux classifications, aux salaires, aux primes d'insalubrité, au travail en équipes, aux délégués du personnel. Les propositions des organisations syndicales sur l'apprentissage, l'embauche et les licenciements, la création d'une mutuelle pour l'ensemble du textile ne sont pas reprises. Elle ne concerne pas les

employés, techniciens et agents de maîtrise, les annexes les concernant seront signées en décembre 1945

En mars 1945 s'ouvrent également dans les textiles naturels des négociations avec les employeurs sous la présidence d'un délégué du Ministère du travail, sur les salaires et les classifications. Les négociations ne sont pas faciles car il faut étudier les classifications dans toutes les branches de l'industrie textile. Après plusieurs rencontres les points d'accord et de désaccord sont soumis à l'arbitrage du ministre du travail Alexandre PARODI qui tranche entre les positions des patrons et des salariés. Ce sont les arrêtés du 7 août 1945 qui fixent les classifications et salaires minima dans le textile. Il faut préciser que les négociations sur les classifications ont permis de classer plus de 2 000 postes de travail répartis dans 54 branches !

Les différents arrêtés pris au cours de l'année 1945 mettent de l'ordre dans les salaires. Les salaires du textile se sont rapprochés de ceux des autres professions et les salaires féminins sont proches des salaires masculins. Le rapport d'activité du congrès de 1945 précise : *Dans le domaine social, nous sommes arrivés, tout au moins dans les textes, à la parité des salaires de notre industrie avec ceux des autres industries ; les salaires féminins qui étaient dans certaines régions, en 1936, de 60 à 75 % des salaires masculins sont aujourd'hui à 90 %. L'écart entre les zones a été très sérieusement réduit, la hiérarchie des salaires a été, dans beaucoup de branches, sérieusement relevée par rapport à 1936.*

Vient également au congrès de 1945 une question que nous retrouverons souvent dans les débats de la fédération, c'est celle de la cotisation syndicale. *Les moyens, quels sont-ils ? D'abord des cotisations suffisantes, des syndiqués au syndicat et des syndicats à la fédération. Une heure de salaire par mois comme cotisation minimum au syndicat et 20 % de cette cotisation à la fédération. Nous n'en sommes pas là partout et c'est regrettable. Ensuite l'augmentation des effectifs. Nous avons pu constater avec plaisir que, dans presque tous les syndicats, une augmentation sensible avait eu lieu de janvier à août ; c'est bien mais c'est insuffisant. Près de 50 % des salariés du textile sont encore inorganisés.* La même question sera à nouveau posée, quasiment dans les mêmes termes, au congrès de 1948.

Le procès-verbal du congrès de 1945, souligne que 106 syndicats sont représentés et que 46 autres demandent leur affiliation. Le secrétaire général Albert MYNGERS dans son rapport d'activité signale qu'en 1939 la fédération était composée de 200 syndicats regroupant 50 000 adhérents. Dans son rapport au congrès il précise : *Petit à petit, au fur et à mesure de la libération de notre territoire, les syndicats textiles se réorganisaient et reprenaient leur activité. Mais que d'obstacles à surmonter : chômage, manque de matières, dispersion des membres, difficultés de transport et de relations entre les régions, usines et villes sinistrées, militants déportés, prisonniers victimes de la guerre ou de l'oppression. Malgré cela sur le plan local d'abord, nos syndicats entamaient des discussions avec les syndicats d'employeurs et les pouvoirs publics (inspecteurs de travail ou commissaires de la République) pour faire appliquer les classifications prévues par l'arrêté du 7 mars 1944*.

Fonctionnement de la fédération du textile

Le bureau fédéral élu à ce congrès témoigne de l'élargissement de l'implantation géographique de la fédération. Sur les 9 membres, 3 sont du Nord (Roubaix, Halluin et Armentières) nous trouvons ensuite Rouen et Louviers, Saint Etienne, Epinal, Lyon et Troyes. Une place est réservée pour l'Alsace, région qui n'a été libérée que depuis quelques mois. Seulement 2 femmes sont au bureau.

Comme la fédération se renforce dans de nombreuses régions elle décide de transférer son siège à Paris au 11 bis rue Roquépine dans le 8ème et dés 1948 elle s'installera dans l'immeuble de la C.F.T.C. du square Montholon dans le 9ème arrondissement de Paris. Cela permet également qu'elle soit au plus proche des lieux de décision.

Se pose alors la question de l'installation d'un secrétaire permanent. Devant la difficulté de trouver quelqu'un c'est Benoît MAYOUD, qui obtenant un congé de 6 mois de son entreprise va remplir cette tâche. La trésorerie est assurée par l'Union des syndicats de Roubaix-Tourcoing. Il est décidé que le secrétariat permanent fonctionnera une semaine par mois. Ce sera la 3ème semaine du mois semaine pendant laquelle se tiennent les réunions avec le syndicat patronal. Pendant cette semaine les militants du bureau fédéral représenteront la fédération dans discussions avec les pouvoirs publics et le patronat et prépareront la documentation et les circulaires. Les membres du bureau fédéral s'engagent à rendre visite aux syndicats, à organiser des réunions de propagande. Un permanent fédéral est embauché en 1947, mais il ne restera qu'un an pour des raisons familiales. Il sera remplacé par une secrétaire administrative. C'est en 1949 qu'un permanent, Georges AUCLAIR, sera embauché. Il est originaire de la région parisienne, il a été vendeur à la Samaritaine. Il est membre du bureau de la fédération des employés.

La fédération se donne pour objectif de renforcer son implantation par une information régulière, une propagande dans les centres textile où elle est encore absente. L'organisation en régions et par branches est renforcée. Il est décidé de donner plus de poids aux comités régionaux, en les dotant d'une ristourne fédérale afin d'organiser les contacts entre les syndicats d'une même région. En 1948, la fédération posera la question d'une majoration de la cotisation en vue de doter chaque comité régional d'un secrétaire permanent. Il est décidé également le développement de comités nationaux de branche pour l'étude des classifications, des normes de production et de l'apprentissage. Marius MEREY en parlant du renforcement de l'organisation évoque la section syndicale dans ces termes : *La section syndicale d'entreprise permettra d'assurer le recrutement et l'encadrement de nouveaux syndiqués.*

En ce qui concerne l'information, l'expérience qui a été tentée d'une page textile dans *Syndicalisme* du 27 octobre 1945 ne s'avère pas concluante aussi la fédération utilise les journaux syndicaux régionaux comme *Nord Social* pour la région du Nord et la *Voix Sociale du Sud-Est* pour la région lyonnaise. Elle met progressivement en œuvre une information plus régulière des militants par la création du bulletin *Inter-textiles* qui remplace la *Circulaire fédérale.* Ce bulletin veut fournir le maximum d'informations professionnelles aux militants. Il comporte à chaque parution un éditorial ou le mot du président ; des rubriques comme la vie fédérale, la vie des syndicats, des informations professionnelles, le coin du délégué…

La situation au cours des années 1946 à 1950

Le Congrès de Roubaix

Au congrès de Roubaix en septembre 1946, le secrétaire général Benoît MAYOUD précisera qu'il n'a pas été possible de s'opposer au développement du travail en double équipe. Mais il ajoute : *pour sauvegarder la santé de ceux qui l'effectuent, nous avons réclamé une demi-heure d'arrêt payé au cours de l'équipe de 8 heures.* […] *Il faut constater que la C.G.T. et même certains ouvriers ne nous suivent pas toujours dans notre demande.* […] *Les patrons proposent de majorer le prix des heures, en laissant la possibilité de ne pas prendre le repos.*

[…] *Beaucoup d'ouvriers ou ouvrières préfèrent, au détriment de leur santé, ne rester que 8 heures à l'usine au lieu de 8 heures 30, car les patrons veulent 8 heures de travail effectif.* Il est à noter que cette notion de travail effectif reviendra dans les négociations à propos des 35 heures en 1998/99.

C'est à ce congrès de 1946 qu'un rapport est présenté sur l'organisation scientifique du travail (O.S.T.). Celle-ci est présentée par le patronat comme une science. La fédération estime que cette organisation méconnaît les différences entre les personnes, les différences entre hommes et femmes. *Les femmes travaillent en général plus vite que les hommes.* Le rapporteur conclu que l'O.S.T. est un outil qui peut être la pire ou la meilleure des choses et il appelle les syndicalistes *à travailler à ce que ce soit un outil humain et profitable à tous.* La résolution adoptée par le congrès précise que l'organisation scientifique du travail ne doit pas mener au surmenage ni à la mécanisation des individus. Elle précise qu'il faut interdire, d'une façon absolue, le travail de nuit aux femmes même volontaires.

L'autre préoccupation de la fédération en cette période est celle concernant le pouvoir d'achat. En 1946, la fédération, conformément à la position confédérale, revendique une majoration des salaires de 1 500 francs afin de favoriser les salaires les plus bas. De son côté la C.G.T. était pour une majoration des salaires de 25 %.

Au niveau national interprofessionnel les travaux de la Conférence Nationale Economique permettent de dégager la notion d'un salaire minimum vital. L'arrêté paru au J.O. du 29 juillet 1946 prévoit en effet une augmentation importante du salaire minimum de 35 % et la suppression de l'abattement sur les salaires féminins

La suppression de l'abattement sur les salaires féminins fait réagir le patronat qui estime que cela va entraîner une revalorisation générale de tous les salaires du textile. Au cours d'une rencontre au Ministère du travail en septembre 1946, la délégation patronale soutien la thèse suivante : *il existe, en général, dans notre industrie, une hiérarchie de salaire entre tous les postes et que la revalorisation des postes féminins amènerait une révision des coefficients des postes masculins – pour certains postes occupés, soit par des hommes, soit par des femmes, le travail demandé aux femmes n'est pas le même que celui demandé aux hommes – la productivité générale des femmes est inférieure à celle des hommes.* La fédération s'oppose à toute révision à la baisse des coefficients et admet qu'il sera peut-être nécessaire de revoir à la hausse quelques postes masculins.

Au congrès de Roubaix, le rapporteur pose la question de la stratégie syndicale en ce qui concerne le lieu de négociation des salaires. Jusque là les négociations étaient décentralisées dans les localités et centres textiles. La signature, en juillet 1945, de la convention des textiles artificiels s'est faite au niveau national. L'augmentation du salaire minima et la suppression des abattements de zone pour les salaires féminins ont été décidées de façon interprofessionnelle et au niveau national. *Si nous voulons maintenir et développer l'esprit syndical, il faut laisser la possibilité aux salariés et aux syndicats de discuter localement et régionalement un grand nombre de points de leurs conditions de travail. Fixer un cadre trop complet et trop rigide nationalement gênerait peut-être nos camarades, qui localement pourraient obtenir des avantages complémentaires supérieurs et risqueraient de désintéresser certains militants de l'action syndicale, ceux-ci ne pouvant se déplacer à Paris pour en discuter.* Mais très vite la fédération optera pour des négociations nationales avec des adaptations dans les localités.

Toujours lors de ce congrès la fédération revendique *Un programme de production hiérarchisée et cohérent, prévoyant le développement et la normalisation des produits d'objets d'utilité sociale – Un plan pour une politique de diminution des prix comportant : l'interdiction immédiate d'ouverture de nouveaux commerces et suppression des intermédiaires inutiles – La publication et l'affichage des prix à la production en même temps que ceux du prix de vente. Dans notre pays il y a 500 000 personnes introduites dans le circuit de la distribution au détriment du circuit de la production*. Cette position se rapproche de celle de la confédération qui, lors de son congrès de 1954, estimait qu'il fallait demander *la suppression des intermédiaires inutiles.* La grande différence entre les prix des articles sortis d'usine et ceux pratiqués dans le commerce de détail est très souvent dénoncés par la fédération. Une position similaire est défendue par la fédération de l'habillement.

Dans le même texte la fédération revendique la limitation de l'introduction de main d'œuvre étrangère*,* elle demande *un aménagement nouveau de la main-d'œuvre, ce qui éviterait d'importer de la main-d'œuvre étrangère dont le résultat le plus clair est de diminuer les rations déjà insuffisantes et accentuera encore la crise du logement*

L'année 1947 est marquée par l'action, dans l'ensemble des professions, pour l'augmentation des salaires. La revalorisation du minimum vital et le refus des employeurs de payer les primes de productions ont créé un climat revendicatif. Des ouvriers et ouvrières réagissent contre le nivellement de la hiérarchie à la base. La fédération lance un questionnaire sur les salaires. Dans de nombreuses régions les syndicats participent aux revendications et démarches engagées avec la C.G.T. sauf là où la C.G.T. a voulu mener l'action seule. Des résultats sont obtenus. Dans une circulaire fédérale de juillet 1947, la fédération nous donne une version de sa conception de l'action syndicale. *Il y a eu dans plusieurs circonstances des grèves auxquelles nos syndicats ont participé : grèves perlées (filatures de rayonne, bonneterie de Troyes) ou arrêt de travail de courte durée (tissages de soieries 2 heures). En d'autres cas, nos camarades ont dû subir la grève (blanchisseries de la région parisienne). Enfin le plus souvent, les résultats ont été obtenus sans grèves, soit après vote à bulletins secrets, soit que la question ne s'est même pas posée.*
Partout nos syndicats se sont efforcés d'empêcher tout mouvement pendant les discussions et, autant que possible, de faire admettre le vote à bulletins secrets pour son déclenchement. Ils n'y ont pas toujours réussi. Pour la C.F.T.C. la grève reste bien un moyen à n'utiliser que comme ultime recours.

Le Congrès de Lyon

Au 23ème congrès en septembre 1948 qui se tient à Lyon, la fédération constate que *les employeurs n'ont pas effectué les baisses de prix qu'il leur était possible de faire […] donc, qu'il est possible sans majoration des prix industriels, d'accorder une hausse substantielle des salaires. La fédération demande ensuite de garantir à tout travailleur le minimum vital individuel et familial auquel il a droit et ceci pour 40 heures de travail par semaine, ainsi qu'une retraite décente à tous les vieux salariés*. De son côté le patronat reconnaît qu'avec la modernisation, 500 000 travailleurs pourront réaliser une production supérieure à celle des 600 000 occupés actuellement.

Cette question du pouvoir d'achat est générale. Face à la montée des prix, les organisations syndicales recherchent des ripostes. La C.G.T. demande une majoration des salaires de 20 %. La C.F.T.C. préfère mener l'action pour une baisse des prix de 10 %. F.O. aura une position similaire. Au niveau confédéral un cartel pour obtenir la baisse des prix a été constitué entre

les trois confédérations C.F.T.C., F.O. et C.G.C. Marguerite RIVOIRE, de la fédération du vêtement, s'oppose à ce type de cartel compte tenu du *sectarisme* de F.O. tandis que d'autres, au sein de la C.F.T.C., demandent d'inclure la C.G.T. Ce cartel durera une année et sera rompu par F.O. quand la C.F.T.C. se prononcera pour des actions avec la C.G.T., actions au niveau des branches et limitées dans le temps.

Au congrès de 1948 la fédération textile constate que l'action n'a fait que stabiliser le coût de la vie entre février et juin 1948. Les causes sont, pour elle, *la carence de la C.G.T. et d'une grande partie des consommateurs, le jeu de la spéculation, l'insuffisance des mesures parlementaires et gouvernementales. […] le refus des industriels, en particulier ceux du textile, de diminuer leur prix de fabrication et de vente, alors qu'ils le pouvaient.*
Il est bon de souligner, malgré tout, en passant, que c'est la première fois depuis la libération qu'une stabilisation des prix a pu se constater pendant une période aussi longue, surtout au printemps, où les hausse des prix des fruits et légumes influent toujours sur le coût de la vie.

Le rapport moral insiste sur la nécessité de revaloriser le pouvoir d'achat. *Il y a toujours deux façons de revaloriser le pouvoir d'achat, en agissant sur l'un ou l'autre des facteurs.*
La baisse des prix étant la solution la meilleure, tant dans l'intérêt général du pays que dans celui des travailleurs. Elle était possible, tant sur le plan industriel que commercial, que sur un bon nombre de prix agricoles.
Ces points n'ont été contestés par personne, ni par les employeurs, ni par la C.G.T., mais elle n'a pas voulu aller jusqu'à l'action pour la faire aboutir.
C'était par ailleurs le moyen de relèvement le plus efficace du niveau de vie des familles et des retraités.
Il est encore possible, mais les travailleurs ne peuvent plus attendre. Il faut donc agir sur l'autre facteur, les salaires. Oui, mais avec blocage effectif du coût de la vie.

La fédération dénonce à nouveau en 1949 les prix trop élevés des articles textiles et proteste contre la politique libérale et capitaliste du gouvernement qui veut faire baisser les prix par l'importation de produits finis aggravant ainsi le chômage. La fédération dénonce les responsables de cette situation : *le patronat et le gouvernement qui ont une position qui confine à la collusion.* Des démarches sont effectuées auprès du ministre du travail. Toute l'année est marquée par des grèves qui souvent sont menées en commun C.G.T. et C.F.T.C.

Face au retour de la liberté des prix, les organisations syndicales revendiquent le retour à la libre discussion des salaires. Le bureau confédéral est divisé sur la participation de la C.F.T.C. à un mot d'ordre de grève de 24 heures lancé par F.O. et repris par la C.G.T. pour le 25 novembre 1949. La participation à ce mouvement est combattue par les majoritaires au sein de la C.F.T.C. Mais ceux-ci ne sont pas unanimes puisque Léon DELSERT des cheminots et Benoît MAYOUD du textile sont favorables à l'action. Finalement c'est la non-participation à la grève qui l'emportera de justesse. Les fédérations de la métallurgie et celle des cheminots lanceront pourtant un ordre de grève, mais pas celle du textile.

La pression syndicale aboutira à la loi du 11 février 1950 qui institue le retour à la libre négociation des salaires et à l'instauration du S.M.I.G. (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) à 64 frs de l'heure (78 frs pour la région parisienne). L'Union Textile, syndicat patronal du textile, précise qu'elle ne peut négocier les salaires sur le plan national. Des contacts sont donc pris dans les régions. Presque partout les propositions patronales sont une majoration de 8 %. La fédération avait donné comme consigne : une majoration de 25 francs du barème des salaires avec un minimum d'augmentation de 15 francs des salaires réels. La

fédération dénonce l'attitude du patronat qui refuse de discuter au niveau national et renvoie dans les régions où les positions patronales sont identiques et refusent de négocier.

Pour une véritable fédération d'industrie.

Rappelons que ce nous appelons fédération est en fait une fédération des seuls ouvriers du textile. Les employés et techniciens étant organisés au sein de la branche textile de la puissante fédération des employés. La question des fédérations d'industrie avait déjà été posée au congrès confédéral de 1945 par la fédération de la métallurgie, appuyée par celle de la chimie, mais le congrès ne s'était pas prononcé faute d'information suffisante. La question revient en débat au congrès confédéral de 1946 par une proposition de mettre en place des comités interfédéraux en vue de coordonner les activités communes des employés et ouvriers dans les branches professionnelles, ce qui revenait à enterrer les fédérations d'industrie. Cette proposition est adoptée, malgré l'opposition de la métallurgie, de la chimie, du bâtiment et du vêtement qui présentent au congrès une motion pour la création de fédérations d'industrie. Cette opposition recueille 33 % des suffrages. Il faut préciser le peu de poids du secteur privé au sein de la confédération. Il n'est que de 28.95 % en 1957 et ne sera que de 44.80 % fin 1968.

On ne trouve pas la fédération du textile dans les organisations signataires de la motion pour une fédération d'industrie alors que le bureau fédéral de la fédération textile d'avril 1945 avait pris position pour demander l'intégration des syndicats d'employés techniciens et agents de maîtrise du textile à la fédération textile. Au congrès fédéral de 1946, le rapporteur avait fait le point de l'organisation de la fédération et il évoquait le fait que *la fédération d'industrie a été évoquée au congrès confédéral. Un vote est intervenu à ce sujet repoussant, pour l'instant la création immédiate de fédérations d'industries, mais préconisant la constitution de Comités Interfédéraux (ouvriers – employés – cadres). Nous sommes en contact avec la section textile de la fédération des employés et celle des cadres pour trouver des formules de coordination*

Les comités régionaux du textile, dont les moyens financiers ont été renforcés par le congrès fédéral de 1945, voient des employés et techniciens participer à leurs travaux. C'est notamment le cas dans le Nord et en région lyonnaise.

La fédération prend contact avec celle des employés et celle de cadres pour rechercher des formules de coordination au niveau national. La décision de la mise en place d'un cartel interfédéral entre les différentes fédérations est prise en 1947. Ce cartel vise à prendre des positions communes sur la convention collective dont les négociations débutent, sur les grèves, … Cependant les employés veulent garder leur force et vont imposer, dans les négociations la discussion d'annexes cadres et employés accordant non seulement des garanties spécifiques, mais aussi des garanties supplémentaires pour ces catégories. Tout n'est pas facile avec la fédération des employés. Les rencontres et circulaires communes publiées sont jugées par la fédération ouvrière comme *insuffisantes et manquant d'efficacité. Nous rencontrons le plus souvent comme représentants des autres fédérations que des éléments parisiens, alors que sur le plan régional, nos militants ont à faire à des représentants authentiques des cadres, employés et techniciens.*

Ceci avait amené le Bureau fédéral d'envisager le système de la double affiliation pour les syndicats ou, sections employés et cadres, afin d'avoir une organisation d'industrie cohérente et solide, tout en maintenant les organismes interprofessionnels pour certaines catégories.

En 1947 la fédération textile envisage avec la fédération du vêtement une coordination plus étroite dans le domaine de la propagande et de l'information. Ce rapprochement se fera progressivement à partir de 1954 dans un cartel réunissant les fédérations du vêtement, du textile, et les branches de ces industries des fédérations employés, cadres et V.R.P. Un *Bulletin mensuel des fédérations des syndicats chrétiens du textile et du vêtement* paraîtra jusqu'en 1957. Une session de formation des responsables des deux fédérations se tiendra. Mais le 30 novembre 1957 se met en place, sur le papier, une *Fédération générale des syndicats chrétiens du textile*. A cette date les liens avec le vêtement cessent.

Cette *Fédération générale*, regroupe la *Fédération française des syndicats chrétiens du textile* (en fait la fédération ouvrière) qui comprenait déjà quelques syndicats de techniciens ou d'agents de maîtrise ; la section textile de la *Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise* ; le groupe textile de la *Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres*. Cette *Fédération générale* est un regroupement des fédérations catégorielles du textile au niveau national, les adhérents et syndicats restant organisés dans leurs fédérations respectives. Il s'agissait d'un organisme de coordination ayant pour but d'harmoniser les positions et l'action de la C.F.T.C. du textile, chaque fédération restant libre de ses décisions. Les positions communes, en ce qui concerne les salaires, y ont été élaborées avec difficultés

Albert MYNGERS est élu président de cette fédération. Cette fédération n'a jamais vraiment fonctionné. Elle a surtout servi à rechercher des positions communes. Des difficultés administratives sont venues s'ajouter aux réticences des uns ou des autres. Georges AUCLAIR quitte son mandat de permanent à l'automne 1958. La secrétaire administrative quitte la fédération en 1959. Les recherches d'embauche d'un permanent n'aboutissent pas à cause de difficultés de logement dans la région parisienne. Le secrétariat fonctionne avec une secrétaire provisoire et un secrétaire général qui passe deux jours par semaine à Paris. En revanche deux régions sont organisées et ont un secrétaire permanent, il s'agit de l'union régionale de l'Est et de celle du Nord. La fusion des différentes fédérations du textile n'interviendra qu'en 1964 et en y incluant les fédérations du vêtement et des cuirs et peaux.

Au fil des années l'on constate que la fédération (ouvrière) du textile s'organise, les congrès sont plus longs, celui de 1947 se tiendra sur 3 jours à Colmar, du 13 à 15 septembre. Le choix de cette ville à été effectué par la fédération *pour montrer son profond attachement à cette Province qui fut coupée pendant quatre années de la Mère-Patrie.*

Les premiers congrès se tenaient sur une journée, parfois deux. Les différents rapports étaient présentés et adoptés après de courts débats. L'on constate maintenant que les interventions se font plus nombreuses et que le nombre de délégués augmente. Le 22ème congrès en 1947 réunit 100 délégués, 235 syndicats sont affiliés à la fédération, dont un syndicat à l'île de la Réunion. En 1947 la fédération des employés regroupe 112 400 adhérents, la fédération du textile 21 800 et celle du vêtement 8 500.

Le congrès suivant est représentatif de 265 syndicats. Dans sa résolution générale le congrès est *heureux de constater le développement de la fédération tant par l'augmentation du nombre de syndicats que du nombre de syndiqués.* La progression sur l'année précédente est de 10 %.

C’est dans le rapport d’activité du congrès de 1948, que nous apprenons qu’aux élections de délégués du personnel, la C.F.T.C. compte plus de 1 500 militants élus dans les entreprises textiles. Ces élections se font à la proportionnelle, les élections précédentes se faisant au scrutin majoritaire ne permettait pas à la C.F.T.C. d’être présente là où elle n’était pas arrivée en tête.

2. LE PARITARISME : DE LA LIBERATION A 1958
Organiser la profession pour le développement de la personne

Ce chapitre concerne presque uniquement la fédération du textile fortement impliquée dans une stratégie d'organisation de la profession avec comme moyen d'action le paritarisme.

Le paritarisme a été souvent présenté par la C.F.T.C. comme la gestion des intérêts des travailleurs dans des organismes où sont présents, en nombre égal, des représentants des organisations syndicales et des employeurs, permettant un juste équilibre des forces pour une gestion au mieux des intérêts de chacun, sans présence de l'Etat. Le paritarisme en soi doit être étudié car c'est bien souvent un leurre que de réduire l'équilibre des forces au seul nombre numérique des représentants !

Le paritarisme trouve son origine dans la loi de 1910 sur la gestion de caisses de retraites et de prévoyance qui étaient jusqu'à cette date, quand elles existaient car elles n'étaient pas obligatoires, gérées par les seuls employeurs. Ces caisses, le plus souvent d'entreprises ou locales, avaient pour but de stabiliser la main d'œuvre. La loi prévoyait que les conseils d'administration de ces caisses soient composés de 6 membres, 3 représentants de l'employeur et 3 représentants des ouvriers affiliés.

Le paritarisme a beaucoup marqué les relations sociales dans le textile, moins dans les autres branches de la fédération. Dans le textile il a succédé au paternalisme très marqué dans certaines régions comme le Nord et l'Est de la France. Le paternalisme est souvent développé par des patrons chrétiens ou libéraux qui veulent prendre soin de « leurs » ouvriers comme un père prend soin de ses enfants. A titre d'exemple le patronat du Nord, très marqué par le catholicisme, estimait qu'il était redevable du capital reçu comme un don de Dieu et qu'il se devait de le faire fructifier tout en ayant une attention envers les ouvriers. Pour stabiliser la main d'œuvre et la rendre plus docile l'entreprise paternaliste prend en charge de nombreux domaines de la vie quotidienne : habitation, salle des fêtes, hôpital, coopérative, école, lieu de culte…

A la libération le patronat reconnaît la volonté des organisations syndicales à jouer un rôle dans le domaine économique. Le paritarisme relève également de la volonté patronale d'intégrer les organisations syndicales à un certain nombre de décisions et d'empêcher le rapport de force direct avec les travailleurs. Ce n'était pas forcément la perception qu'en avait la C.F.T.C. au lendemain de la deuxième guerre mondiale. Sa volonté affirmée était d'orienter l'économie pour le service de l'homme. La fédération, à l'image de la confédération C.F.T.C., se préoccupait de la nécessaire intervention du syndicalisme dans l'économie. Le *Plan de la C.F.T.C.* en étant une manifestation. En 1945, en conclusion du rapport présenté au 20ème congrès sur la *situation de l'industrie textile en France,* la fédération affirmait : *Mettre l'économie et la production au service des travailleurs telle est la tâche que nous avons à remplir ; nous tâcherons de ne pas faillir.*

Mais cette volonté, manifestée depuis plusieurs années, ne s'est pas toujours traduite concrètement. Comme le signale le rapporteur au 21ème Congrès de 1946 : *C'est un champ d'action dans lequel, avant-guerre, la fédération n'avait que peu de moyens et où les militants n'étaient pas engagés.* Néanmoins n'est-ce pas déjà les prémisses de cette volonté autogestionnaire de la fédération ? C'est en tout cas la manifestation d'une volonté de l'organisation syndicale de peser sur les structures économiques. L'intervention des travailleurs se faisant déjà par leur adhésion à la C.F.T.C.

Organiser la profession.

Pour la fédération du textile l'action syndicale dans cette période est de prendre en compte les questions économiques qui influent sur les salaires, les conditions de travail, l'emploi. En 1944 les organisations syndicales C.G.T. et C.F.T.C. du textile participent d'abord aux *Comités consultatifs paritaires* créés auprès de *l'Office professionnel du textile* et ensuite auprès de la *Direction des Textiles* après la disparition de l'Office professionnel créé sous le régime Vichy. La Direction des textiles et cuirs, qui dépend du ministère de la Production industrielle, détermine la politique à suivre et prend les décisions. Cette participation des fédérations C.G.T. et C.F.T.C. leur permet d'avoir, sur les problèmes économiques de leur industrie, une documentation et des moyens d'études qui leur faisaient défaut avant-guerre. C'est ainsi qu'en 1946 on constate que la fédération est présente dans de très nombreuses rencontres dans les différentes branches, avec une fréquence soutenue, elle est ainsi représentée dans pas moins de 42 sous-commissions diverses. Il faut préciser que la C.G.T. est également très impliquée dans cette stratégie, elle monopolise le maximum de place, elle demande des réunions hebdomadaires… Elle changera de politique et arrêtera sa participation à partir de 1948 quand l'élan de la libération sera retombé et que le P.C.F. et la C.G.T. s'aligneront sur l'U.R.S.S.

La fédération C.F.T.C. du textile s'inscrit dans cette orientation de participation aux décisions en cherchant une place originale pour l'organisation syndicale. Le rapporteur du compte-rendu d'activité pour la période 1944/1945 lance le débat au 20ème congrès de septembre 1945 en déclarant : *Il nous faudra mettre l'économique au service du social. Mais, pour cela, il nous faut des militants capables de connaître et de comparer les méthodes de travail et de fabrication, non seulement en France, mais entre la France et les autres pays. […] Il faut que nous soyons capables de déterminer le prix de revient, aussi bien que les employeurs, afin de juger par nous-mêmes si leurs arguments sont justes. Il nous faut surtout que les améliorations techniques qu'il est nécessaire d'apporter dans certaines branches de notre industrie ne soient pas faites uniquement en vue de l'augmentation de la production ou de la diminution du prix de revient, mais aient pour résultat l'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés intéressés et une diminution du prix de vente à la consommation.* Cette déclaration pourrait être celle d'un rapport d'orientation car c'est cela qui va conduire la politique fédérale pendant plusieurs années. Cette position est d'ailleurs une position de l'ensemble de la C.F.T.C. qui s'investit dans de nombreuses commissions traitant des questions économiques et sociales.

La fédération demande aux ministres concernés de pouvoir participer à l'établissement des prix dans l'industrie textile en vue de réduire les marges scandaleuses laissées aux intermédiaires. La *résolution sur les questions économiques* adoptée par le congrès de 1945 précise : *Si les mesures tardaient à être prises, il convient que les syndicats s'attachent au développement des coopératives, achetant directement à la fabrication les produits qui sont nécessaires à leurs adhérents.*

De son côté la C.F.T.C. confédérale reprend la réflexion sur son thème habituel qui est *Un syndicalisme libre dans une profession organisée.* Déjà en 1939 elle avait souligné la nécessité de l'intervention de l'Etat à la fois dans le domaine économique mais également dans le domaine social afin de coordonner l'ensemble des politiques sociales dans les diverses professions et éviter le corporatisme. Le programme du Conseil National de la Résistance prévoyait des nationalisations et le *Plan C.F.T.C.* de 1936 revendiquait la maîtrise des *services d'intérêt public.* Cela conduit la C.F.T.C. à préciser ses positions. Elle confirme

qu'elle ne veut pas un capitalisme d'Etat. Dans la gestion des entreprises nationalisées elle veut des représentants des travailleurs, des usagers et des consommateurs. Pour la C.F.T.C. les nationalisations ne doivent pas être systématiques mais être un élément d'un plan d'ensemble cohérent. Un plan d'ensemble de l'économie, plan décentralisé ne concernant pas que les entreprises nationalisées. Dans ce cadre le syndicalisme est présent dans les instances qui élaborent les conventions collectives, répartissent les crédits, fixent les prix à la production, contrôlent les conditions de travail, …

Au niveau politique, à l'automne 1945, une équipe dirigée par Jean MONNET et ayant l'aval du Général DE GAULLE, se met au travail pour l'élaboration d'un plan pour la modernisation des équipements et de l'économie. Il vise à reconstruire le pays, assurer le plein emploi, améliorer les conditions de vie et de logement de la population. Le 3 janvier 1946 les grandes orientations sont publiées par décret. Le plan définitif est adopté par le gouvernement BLUM en janvier 1947. Ce plan s'inscrit dans la ligne du plan MARSHALL et vient en complément des nationalisations. Il obtient l'accord des organisations syndicales pour augmenter la productivité. Il est le premier plan français. Il est établi en période de pénurie et de répartition des matières premières et de réglementation des prix. Ce plan évalue les besoins à satisfaire sur le marché intérieur, la nécessité et le pourcentage des exportations à réaliser, et fixe les objectifs de production jusqu'en 1951.

Les principes essentiels de ce plan sont pour le textile :

- La nécessité de statistiques régulières,
- Un encouragement à la production nationale de matières premières comme les fibres artificielles,
- Favoriser l'exportation pour obtenir des devises pour l'achat des matières premières.
- Modernisation des équipements,
- Instaurer le travail en double équipe,
- Réaliser les 48 heures de travail effectif et moderniser les méthodes de travail,
- Développer la recherche,
- Avantages fiscaux aux entreprises.

La réalisation de ce plan prévoit :

- L'existence d'un organisme de concertation saisi des questions de principe concernant la modernisation et proposant des buts à atteindre. Il est composé de représentants ouvriers, cadres, et chefs d'entreprises proposés par les organisations syndicales et patronales.
- Un organisme d'exécution professionnel et technique. C'est un bureau technique de chaque branche qui a pour mission d'orienter les investissements et de constater dans quelle mesure les projets soumis concorderaient avec les directives générales et les principes définis par l'organisme de conception.

Théo BRAUN, membre du bureau fédéral, présente le plan MONNET aux militants et ses modalités d'application pour l'industrie textile au 22ème congrès en 1947. Il engage les syndicats du textile à suivre et faciliter son application.

Constatant une diminution croissante du niveau de vie des travailleurs, la fédération soutient ce plan. Elle déclare *que seule, l'augmentation de la production peut amener le relèvement du pays* et du niveau de vie de tous les Français. La fédération conteste les dépenses non productives et demande des investissements pour le rééquipement et la modernisation des entreprises. Elle constate que les travailleurs apportent la plus grande part à la réalisation du

plan MONNET et demande *la réforme de la notion de propriété de l'entreprise et de la participation effective des travailleurs au fruit de leur travail.*

La fédération s'engage dans le processus de réorganisation du textile et d'augmentation de la productivité. Elle met de côté les réserves des années précédentes contre le travail en double et triple équipe mais va exiger en contrepartie des garanties pour les salariés notamment en matière de pouvoir d'achat. Albert MYNGERS, représente la fédération à la *Commission Consultative auprès de la Direction des textiles et cuirs*, Benoît MAYOUD fait partie de la *Commission Modernisation du textile* (commission du Plan).

Dans cette commission se discute la nécessité de réaliser les programmes de fabrication afin de vêtir la population française. Cette commission *estime nécessaire qu'il soit procédé, dans les entreprises, à l'application de méthodes propres à accroître le rendement en quantité et en qualité ainsi que la productivité du travail.* Il est convenu également *de réduire les prix de revient et par conséquent les prix de vente, d'accroître les salaires et les avantages individuels et collectifs* […] *des travailleurs en général, d'améliorer les conditions de travail et d'assurer l'utilisation la plus efficiente du matériel.* Il est également précisé que cela ne doit pas nuire à la santé des salariés ni de provoquer des licenciements.

La fédération fait sienne cette position de la commission qu'elle estime logique. *Il faut, en effet, garantir d'abord une certaine stabilité de l'emploi et de travail. Garantir l'indemnisation du chômage partiel dans le cadre de l'industrie.*

Le plan MONNET prévoyait également que soient organisés des voyages d'étude et des missions productivité aux Etats-Unis. En 1949 de tels voyages sont organisés par l'Association Française pour l'Accroissement de la Productivité (A.F.A.P.), association qui regroupe les confédérations C.F.T.C., C.G.C et F.O. En collaboration et avec le financement du Bureau de la Productivité du Ministère du Travail, des stages de dirigeants syndicaux sont organisés dans bon nombre de professions. L'objet de ces stages est d'étudier aux Etats-Unis l'amélioration de la productivité, les relations humaines… Un des objectifs de ces voyages était, entre-autre, de voir comment les Américains étaient arrivés à une haute productivité et quels en étaient les causes et les effets. Le rapport d'activité présenté au 25ème Congrès de septembre 1950 rend compte de la délégation dont faisait partie Gilbert RYON de Lambersart (Nord). Gilbert RYON est trésorier du syndicat des agents de maîtrise de Lille. Il sera membre du bureau fédéral à partir de 1952.

La délégation C.F.T.C. du textile souligne que l'ouvrier aux Etats-Unis, travaille dans de meilleures conditions qu'en France et que *des laboratoires spécialement équipés font de continuelles recherches sur les matières premières utilisées dont la qualité est très suivie ; cela permet d'établir des normes de travail bien étudiées.* Elle constate également que *les contacts entre employeurs et salariés sont directs et emprunts de courtoisie et d'amabilité. Un fait qui contribue à créer cette atmosphère est la large information que la direction répand parmi le personnel concernant la marche de l'entreprise.*

Suite à ces délégations, et toujours sous l'égide de l'A.F.A.P., se constitue en juillet 1951, au niveau interprofessionnel, une association le C.I.E.R.P. (Centre Intersyndical d'Etudes et de Recherches de Productivité) destinée à venir en aide aux organisations syndicales ouvrières pour leurs études et leurs discussions sur les améliorations de la productivité. C'est un organisme qui a une vocation multiprofessionnelle et concerne les industries minières, la métallurgie, le textile et la chaussure.

Au congrès de Cholet en 1952, Albert MYNGERS explique cette initiative :
Les patrons ont à leur service des équipes de techniciens pour l'organisation scientifique du travail. Il faut pouvoir discuter d'égal à égal avec eux.
Jusqu'à présent, seuls les patrons fixaient les normes. Le C.I.E.R.P. a envisagé pour le textile, la formation d'experts syndicaux qui suivraient des cours de formations sur

- *le chronométrage et les normes*
- *l'étude et la mesure des temps*
- *l'organisation scientifique du travail.*

Et pourront, par la suite, tout en reprenant leur poste de travail, être les techniciens que le syndicat pourrait demander pour discuter avec les techniciens patronaux.
[…]
Le C.I.E.R.P. vient en aide provisoirement aux syndicats. Il ne les remplace pas.

Création d'un bureau d'étude intersyndical

Le C.I.E.R.P., regroupant plusieurs professions, et pour une plus grande efficacité, la C.G.C., F.O. et la C.F.T.C. créent fin 1952 le Bureau Intersyndical d'Etudes de l'Industrie Cotonnière (B.I.E.I.C.)

Cet organisme créé par les organisations syndicales, n'est pas paritaire. Il est régi selon la loi de juillet 1901 sur les associations. Il est financé par les organisations adhérentes et par une subvention allouée par le Comité National de la Productivité (C.N.P.). Le C.N.P. est un organisme tripartite : gouvernement, employeurs et représentants des salariés. Il était chargé de promouvoir en France *une saine politique de productivité.*

A la demande du Comité National de Productivité, le B.I.E.I.C. fut amené à traiter également les problèmes d'autres branches que le coton : laine, soie, jute, bonneterie, et il se transforma alors en B.I.E.I.T. Bureau Intersyndical d'Etude de l'Industrie Textile.

Le patronat a un organisme similaire et un comité de liaison coiffe les deux organismes.

Un des objectifs assignés au B.I.E.I.T. par les trois fédérations C.G.C., F.O. et C.F.T.C. est une information sur la situation économique de l'industrie textile : production, emploi, productivité, salaires, modernisation… Cette information doit permettre aux syndicalistes de faire en sorte que les évolutions de productivité soient favorables aux salariés en leur permettant d'obtenir de meilleurs salaires et des conditions de travail satisfaisantes. Cela doit permettre également aux consommateurs d'obtenir de meilleurs prix et une qualité plus soignée.

L'information du B.I.E.I.T. est destinée en priorité aux responsables des fédérations mais elle s'adresse également aux responsables et militants syndicaux des entreprises. Un *Bulletin d'Information* paraît tous les deux mois. Le B.I.E.I.T. met également en place des stages de formation des militants aux questions économiques.

Le B.I.E.I.T. est également compétent pour entreprendre des études dans les entreprises lors de l'installation de nouvelles machines et quand il y a nécessité d'étudier les charges de travail. Il peut également évaluer les conséquences des nouvelles méthodes de travail sur l'emploi. La pratique de la fédération est bien de vérifier, par l'intermédiaire du B.I.E.I.T.,

que les normes de travail sont respectées et au besoin de faire des propositions de nouvelles normes de travail.

Le B.I.E.I.T., dans un document non daté, donne une définition de son rôle : *Ce rôle particulier joué par le B.I.E.I.T. peut retenir l'attention, car dans la conjoncture grave que connaît l'industrie textile, il permet de dégager des notions et de proposer des solutions, qui, favorables aux travailleurs, seront en réalité, et par la force des choses, au service de l'intérêt général.*

Au congrès fédéral de 1953 le rapporteur précisera au sujet du B.I.E.I.T. :
Les organisations syndicales de salariés considèrent comme une nécessité vitale le développement rationnel de la production, de la productivité et de la modernisation ; développement rationnel avons nous dit, c'est-à-dire tenant compte à la fois des intérêts bien compris des entreprises, des travailleurs et des consommateurs.
Elles estiment que le travail ne doit pas constituer pour l'homme un nouvel esclavage ; qu'il n'est pas une fin en soi, mais le moyen par lequel, il se procure tout ce dont il a besoin, pour une vie matérielle, intellectuelle et spirituelle, digne, honnête et décente.
Conçu pour être adapté au plan humain, l'accroissement de la productivité est considéré comme un des moyens essentiels susceptible d'améliorer progressivement le niveau de vie de la population. Tel est le but à atteindre.
[…]
Les objectifs du Bureau d'Etude sont :
ETUDIER - PROPOSER - SUIVRE - CONTROLER.

A propos des études le rapporteur précise que : *Toute ces études permettront aux sections syndicales dont les éléments auront été formés de participer au sein de l'entreprise à la mise au point de la répartition équitable des fruits de la productivité.*

Au congrès de 1954 le rapport d'activité fait état d'interventions du B.I.E.I.T. dans plusieurs entreprises. Ces interventions se concluent par des recommandations tant auprès des directions que des sections syndicales. Parmi les recommandations faites aux directions on relève par exemple :

- *Le service « salaires » doit être renforcé et agir plus rapidement.*
- *Un nouveau tarif doit être étudié par la direction et proposé au personnel.*
- *Il est recommandé que l'entreprise suive de très près cet article afin de réduire le nombre de casses de fils.*

Mais il y a aussi des recommandations faites aux sections syndicales. Ainsi dans une entreprise où les salariés refusaient de conduire 8 métiers au lieu de 4 et de travailler en double équipe, le B.I.E.I.T. recommande *à la section syndicale et ouvrière d'accepter la conduite de 8 métiers, sous réserve que les améliorations suivantes deviennent effectives.* Ces améliorations portent sur les réglages des métiers, l'amélioration de la préparation du travail, la formation du personnel de maîtrise.

Les voyages d'études aux Etats-Unis et la création du B.I.E.I.T., avec financement par des fonds, dont certains proviennent des Etats-Unis, provoquent des réactions au sein de la confédération. A l'automne 1953 le *Comité de vigilance syndicaliste,* mis en place par la *minorité C.F.T.C.* dénonce la fédération du textile qui bénéficie de fonds accordés par les Etats-Unis aux organisations défendant la *libre entreprise*. Le bureau confédéral par deux fois s'opposera à l'acceptation de tels financements.

Cette participation des responsables fédéraux à l'organisation de la profession n'est pas sans poser quelques questions. Si la fédération est favorable à l'augmentation de la productivité elle souhaite obtenir pour les salariés une rémunération en fonction du travail réellement effectué. Elle se pose la question : *Devons-nous accepter de continuer à collaborer à ces études et défendre les intérêts ouvriers contre les abus qui se sont déjà produits et continueront de se produire si nous n'y prenons pas garde ?*

La réponse est : *Nous croyons qu'il est possible à condition de s'entourer de garanties suffisantes, tant pour la sécurité d'emploi du personnel, que pour éviter un rythme trop poussé, et obtenir des améliorations de salaires ou de rémunération en fonction de l'augmentation de la productivité.* Cette réponse est une acceptation du salaire lié au rendement, notion qui sera dénoncée plus tard par la fédération.

Signature de la convention collective nationale du textile

Dans sa volonté d'augmenter la productivité, le patronat va proposer une convention collective nationale dont un article prévoit d'améliorer la productivité. Mais auparavant il nous faut préciser les conditions d'élaboration de cette convention.

Ce n'est que le 30 janvier 1947 que commencent les négociations de la convention collective nationale du textile sous l'égide du Ministère du travail. La fédération veillera à ce qu'il y ait des militantes dans la délégation et que celle-ci soit constituée en lien avec la fédération des employés et celle des cadres dans le cadre du *Cartel national du Textile C.F.T.C.* qui se met justement en place cette année-là. Dès le début de la rencontre la fédération de la C.G.T. conteste la représentativité de la C.F.T.C. et la négociation tourne court.

Le 21 novembre 1947 les négociations reprennent la C.G.T. ne faisant plus obstacle à la participation de la C.F.T.C. Cette fois c'est le patronat qui demande l'ajournement des négociations dans l'attente du résultat des négociations entre le C.N.P.F. et les confédérations sur les clauses générales à inclure dans les conventions. Les grèves de novembre et décembre 1947, la scission de la C.G.T. le 19 décembre 1947 et la constitution de la C.G.T.- F.O. le 8 janvier 1948, provoquent de nouveaux reports, il faut revoir les délégations et la composition des diverses commissions paritaires.

Une nouvelle rencontre se tient le 23 février 1949. A cette date la libre discussion des salaires n'a pas encore été rétablie, elle ne le sera qu'un an plus tard. La C.G.T. et F.O. déclarent ne vouloir entamer les discussions sur les clauses générales que lorsque cette liberté sera rendue. Afin de ne pas reporter une nouvelle fois les discussions, la C.F.T.C. propose que soit mise en place une commission non officielle sur l'étude des méthodes de rémunération. Cette proposition fut acceptée. Les travaux sur les clauses générales purent alors commencer. La C.G.T. et la C.F.T.C. avaient chacune un projet. C'est le projet de la C.G.T. qui fut choisi pour servir de base aux discussions, la C.F.T.C. se réservant la possibilité d'y apporter ses revendications. La fédération donne des consignes à ses syndicats leur demandant de ne pas engager de discussions locales ou régionales, de ne pas mener d'agitation dans les entreprises. Les négociations prennent beaucoup de temps. A la demande de la C.F.T.C., les réunions qui n'avaient lieu qu'un après-midi par mois se tiennent par la suite sur une journée 2 à 3 jours par mois. Mais les employeurs utilisent tous les arguments pour ralentir les négociations et montrent peu d'empressement pour une signature de la convention collective.

En 1950 est publiée la loi sur les conventions collectives réaffirmant le principe *A travail égal, salaire égal.* Il est prévu que le cadre des négociations des conventions collectives soit celui de la branche professionnelle au niveau national. C'est également le retour à la liberté des salaires par suite du vote de la loi du 11 février 1950. De grandes grèves, visant à profiter de la nouvelle législation se déclenchent un peu partout et particulièrement dans la métallurgie. Les organisations syndicales revendiquent la garantie d'un salaire minimum vital. Lors d'une rencontre de négociation de la convention collective du textile, qui se tient le 28 mars 1950, les employeurs font une proposition de garantie de salaire conditionnée à un rendement normal. Benoît MAYOUD au nom de la délégation de la C.F.T.C. fait une intervention sur ce sujet. Pour lui seule une machine peut avoir un rendement normal, un être humain non. *Le travail est un acte volontaire de la personne du travailleur, la conscience professionnelle fait un devoir à celui-ci d'exécuter un travail normal.*

Pour Benoît MAYOUD, le droit au travail normal exigé par les patrons ne doit pas s'opposer *au droit au travail tout court*. La nécessité d'augmenter la productivité n'est pas contestée *à condition que tout cela serve réellement à l'amélioration du niveau de vie général, et en particulier celui des salariés.* Il termine son intervention par cette déclaration : *Le travail humain, dont on tend de plus en plus à mécaniser les gestes, diminuant d'autant l'initiative personnelle de l'ouvrier, ne peut être soumis aux exigences de la production que si celle-ci assure d'abord ce pourquoi elle est destinée, une vie digne aux travailleurs et leurs familles.*

La négociation porte également sur l'exercice du droit syndical. Les employeurs prennent prétexte de la neutralité des entreprises pour limiter les possibilités d'action dans celles-ci. Les organisations syndicales dans un texte commun revendiquent le droit aussi bien pour les employeurs que pour les travailleurs de s'associer et d'agir librement par voie syndicale pour la défense collective des intérêts afférents à leurs conditions de travailleurs ou d'employeurs. Les négociations portent sur des revendications comme des autorisations d'absence pour réunions syndicales, un panneau d'affichage, le droit de grève, la diffusion des publications syndicales, la collecte des cotisations, etc. Mais le patronat n'apporte pas de réponses concrètes sur ces points.

A propos de la discussion sur le rôle du comité d'entreprise, la fédération écrit que *la délégation patronale insiste sur le fait que le comité est un organe de collaboration. Si notre fédération a souscrit à cette déclaration qui est dans la ligne de notre doctrine, la C.G.T. y a opposé un refus net.* Si le droit syndical a toujours été un axe important d'action pour la fédération, il faut souligner qu'à partir de 1960 la revendication portera sur l'obtention de droits pour les travailleurs, plus que pour l'organisation elle-même et cela en lien avec le changement d'orientation de la fédération.

Le 17 octobre 1950 les négociations sont suspendues par les employeurs qui estiment que les demandes salariales des organisations syndicales sont exagérées. Les employeurs ont fait leurs comptes et en incluant toutes les clauses prévues par la future convention collective, y compris les salaires, ils estiment que cela va entraîner une majoration de 200 % des charges salariales.

Pour mettre fin au blocage des négociations qui se traînent depuis 4 années avec 120 séances, le Ministère du travail convoque une ultime négociation en février 1951, au cours de laquelle la fédération signe la convention collective. *Tout en reconnaissant que cette convention ne donne pas entière satisfaction, le bureau fédéral considère qu'elle représente un progrès et apporte à nos camarades des avantages certains.*

Les points sur lesquels les organisations syndicales n'ont pas obtenu satisfaction concernent le libre exercice du droit syndical, le pouvoir des comités d'entreprises, l'augmentation de la durée des congés payés, la garantie de l'emploi, des mesures concernant les travailleurs diminués physiquement.

Tout au long des négociations sur la convention collective, au cours des années 1948 à 1951, la fédération C.F.T.C. organise des rencontres intersyndicales qui se tiennent en son siège afin d'établir des positions communes. La fédération F.O. est souvent absente de ces rencontres. De son côté la C.G.T. propose à plusieurs reprises que la C.F.T.C. rédige avec elle des circulaires communes et tiennent des meetings en commun, ce que la fédération refuse.

Les difficultés de l'unité d'action ;

La résolution du congrès de 1949 précise : *Dans le cadre des directives confédérales quant à la coordination des efforts des diverses tendances syndicales, le Congrès estime que si une action commune des organisations de salariés est souhaitable pour l'aboutissement de ses revendications, cette action doit être déterminée librement par les syndicats et non par des assemblées irresponsables.*
En conséquence, le Congrès est d'accord pour approuver la constitution de cartels limités pour des objectifs strictement professionnels, chaque fois que cela est nécessaire.

En novembre 1949 la fédération est saisie d'une proposition d'unité d'action formulée par la C.G.T. à propos des salaires (prime de 3 000 francs à tous les salariés du textile). La fédération estime *que l'unité d'action est souhaitable mais qu'elle ne peut se faire qu'avec l'ensemble des organisations syndicales de salariés, que pour des objectifs nettement déterminés et sur des bases préalablement établies, de façon à éviter toute déviation ou toute exploitation à des fins extra professionnelles.* Elle soumet à toutes les fédérations du textile un projet de protocole d'accord pour l'action qui ne reçut aucune réponse. La C.G.T. ne veut pas se lier et garder les mains libres, les autres organisations ne veulent en aucune façon se commettre avec la C.G.T.

Ce projet de protocole prévoyait la constitution d'un *Cartel interfédéral* qui prendrait les décisions en matière de revendications et d'action. L'article 6 de ce projet stipulait que les : *organisations syndicales étant seules responsables de l'action à envisager, il ne saurait être question de faire prendre ou approuver des décisions par les assemblées générales d'entreprises ou de délégués d'entreprises.* C'est particulièrement ce point que la C.G.T. refusait.

Dès la parution de la loi du 11 février 1950 sur la libre négociation des salaires, la C.G.T. invite la C.F.T.C. à une prise de position commune. La C.F.T.C. invite les autres organisations qui ne donneront pas suite. La C.F.T.C. maintient sa *position d'action commune souhaitable, mais avec toutes les organisations et sous réserve d'acceptation du protocole d'accord précédemment soumis.* La C.G.T. n'accepte pas ces propositions.

Dans une circulaire d'octobre 1951, la fédération attire l'attention des militants sur le fait que la C.G.T. donne comme consigne à ses militants de créer des *sections uniques d'entreprises.* Elle précise *il s'agit dans chaque entreprise où existe différentes sections syndicales, de tenir des assemblées générales où les travailleurs sont appelés à décider à l'unanimité de la création d'une section syndicale unique sur la base de revendications les plus diverses.* La

fédération dénonce cette *manœuvre qui loin de constituer un essai sincère de rapprochement des différentes tendances syndicales est au contraire une nouvelle tentative de débordement* des sections syndicales C.F.T.C. Elle souligne qu'une unité d'action efficace suppose un programme arrêté à l'avance d'un commun accord avec le respect de l'autonomie de chacun.

Prise en compte de la situation des travailleuses.

Toujours concernant la négociation de la convention collective il faut souligner que dans le cadre de la journée nationale féminine, organisée par la confédération et qui se tient le 14 mai 1950, une réunion des déléguées femmes du textile se tient la veille. Elle est présidée par Victorine VEROT de Saint-Etienne et BEAUFREZ de Roubaix. Cette rencontre rassemble une vingtaine de déléguées. Elles débattent des clauses féminines à inclure dans la convention collective. Un autre point était à l'ordre du jour : *examiner le but et la nécessité des Commissions Féminines au sein de notre fédération.*

Les déléguées du Sud-Est estiment que les commissions féminines leur paraissent superflues, les syndicats de cette région étant souvent composés uniquement de femmes. *Les Commissions féminines seraient dans cette région, et j'entends bien pour notre profession, un super-organisme qui ne se justifierait nullement.*

Les déléguées du Nord précisent qu'il faut se *garder d'un syndicalisme uniquement féminin se confinant en chapelle, mais d'apporter au syndicalisme tout court en même temps que notre concours sur le plan de l'organisation administrative (travail que nos collègues masculins nous concèdent de grand cœur) notre pensée et nos aspirations.* Elles estiment que *les Commissions féminines sont et seront dans leurs régions d'une grande efficacité, car elles se trouvent trop souvent noyées dans les conseils syndicaux, les Unions locales et les syndicats de base par leurs collègues masculins.*

Victorine VEROT conclut le compte-rendu de cette rencontre en précisant : *Partout où il y a des femmes qui travaillent, il y a des problèmes qui se posent, et qui doivent, suivant les régions, être abordés et examinés par celles mêmes qui les vivent.*

Il semble que les femmes prennent plus de place dans la fédération. Déjà au congrès de 1947 quatre commissions se tiennent dont une commission femmes, présidée par Victorine GRANGE de Saint-Chamond. On ne trouve pas trace des travaux dans les documents étudiés. Au congrès d'Epinal en 1951 des femmes président des séances. Plusieurs interviennent dans les débats, citons particulièrement cet extrait significatif du compte-rendu du congrès d'Epinal. *Le dimanche après-midi, la parole est donnée à Melle BUTET de Lyon au sujet du travail des femmes dans le textile et de l'action féminine.*
Elle souligne la place tenue par la main-d'œuvre féminine dans le textile où, suivant les branches, elles se trouvent dans des pourcentages allant de 83 à 31 %, avec une moyenne de 62 %, et rappelle que c'est par une loi de 1946 qu'en France fut reconnue l'égalité entre les salaires masculins et féminins. C'est en 1951 seulement que devant le B.I.T., Simone TROISGROS défendit et fit triompher ce point de vue.
Elle analyse le comportement au point de vue syndical des différentes catégories de travailleuses : mères de famille, jeunes filles ou célibataires.
L'exposé n'appelant pas de discussion et personne ne demandant la parole, on passe immédiatement au point suivant.

Simone TROISGROS était responsable de la commission féminine confédérale, commission non mixte, mais qui donnait une place aux préoccupations des femmes au sein de la C.F.T.C. Renée LAMBERT, de la fédération du vêtement, faisait partie de cette commission. Simone TROIGROS sera membre du bureau confédéral C.F.T.C. en 1953, les statuts imposant qu'il y ait au moins une femme parmi les secrétaires généraux adjoints.

Revenons à la convention collective. Elle est signée en 1951 entre l'Union Textile d'une part et les fédérations textiles C.F.T.C., F.O.et C.G.C. d'autre part. La fédération Textile C.G.T. n'est pas signataire. En fait la C.G.T. a signé la convention collective huit mois après les autres organisations, et dans le même courrier où elle apportait sa signature, elle la dénonçait et en demandait sa révision, conformément à l'article qui le prévoyait.

A la suite de la signature, des accords nationaux sur les salaires ont été signés dans les mois qui ont suivi. Ils apportent environ 15 % d'augmentation. Les annexes concernant les cadres employés et techniciens ont été également signées quelques mois plus tard.

Au cours des années 1951/1952 des négociations ont lieu dans les différents centres textiles, avec des accords portant sur des points particuliers : primes d'ancienneté, primes de rendement, droit syndical, etc. C'est dans la région du Sud-Est que les négociations ont été les plus difficiles, particulièrement dans la soierie. Pendant cette période riche en négociations, des discussions s'engagent dans des branches annexes ne relevant pas directement de la convention du textile, à savoir : la teinturerie-dégraissage, la blanchisserie de la région parisienne.

Une action syndicale marquée par la volonté de participer à l'organisation de la profession

La particularité de la convention collective du textile est qu'elle va au-delà de l'octroi de garanties individuelles et collectives et de la fixation des règles régissant les relations sociales. Elle engage un processus plus profond d'association des organisations syndicales à l'amélioration de la productivité.

L'article 67, intitulé **productivité** précise en effet que :

Les organisations signataires reconnaissent l'intérêt que présente l'amélioration de la productivité dans les entreprises pour qu'elle conduise à :
1° - Améliorer les quantités et la qualité des produits mis à la disposition de consommateurs ;
2° - Réduire les prix de revient et par conséquent les prix de vente, accroître les salaires et les avantages individuels et collectifs, c'est-à-dire améliorer le pouvoir d'achat des salariés ;
3° - Améliorer les conditions de travail et assurer l'utilisation la plus efficiente du matériel, ne pas demander aux salariés des efforts excessifs qui, par leur intensité et leur répétition, créeraient une fatigue anormale risquant de nuire à la sécurité ou portant atteinte aux droits de la personne humaine et au respect de sa dignité ;
4° - Ne pas, en principe, provoquer de licenciement de personnel.
En conséquence, lorsqu'une entreprise envisagera une amélioration du matériel ou une réorganisation des méthodes de travail, elle devra, en principe, réaliser ces modifications sans pour cela procéder à des licenciements.

Une telle affirmation de l'amélioration de la productivité et des dispositions qui en découlent explique le refus de la C.G.T. de signer ce texte.

On constate l'ambiguïté du texte qui, s'il sollicite l'adhésion des organisations syndicales, n'apporte rien de très précis en ce qui concerne les garanties pour les travailleurs. La suite de l'article précise que si des licenciements sont *néanmoins inévitables, les mesures appropriées seraient prises en faveur du personnel par voie d'accords régionaux, reclassement, indemnités de chômage, compléments de retraite, etc.* Suivent un certain nombre de dispositions à préciser par des accords locaux, comme la consultation du comité d'entreprise, la responsabilité pour l'organisation patronale régionale d'intervenir sur le plan paritaire en vue de faciliter les reclassements. Il est également prévu une indemnité pour les salariés qui n'auraient pas été reclassés.

La convention collective prévoit également dans son article 73, la mise en place de commissions paritaires de conciliation tant au niveau local, que régional ou de branche, pour tenter de solutionner tous les litiges qui n'auraient pas été réglés au niveau des entreprises et instaure un préavis de grève de 10 jours afin de permettre de rechercher une solution.

Au congrès d'Epinal en 1951, la fédération, dans son rapport d'activité présente comme une victoire la signature de l'article 67 sur la productivité : *le fait d'avoir inclus dans la convention collective les principes devant guider toute amélioration de la productivité, principes présentés à la commission du Plan avec la C.G.T. et repoussés alors par les représentants de l'Union Textile nous apporte déjà des garanties qu'il faudra sauvegarder.* Cette déclaration fait référence aux positions de la C.F.T.C. défendues au sein de la *Commission de modernisation du textile* en 1949.

Les crises de l'industrie textile

Concernant la reconstitution de l'industrie textile au lendemain de la guerre il n'y a pas que la relance des moyens de production et l'augmentation de la productivité qui marquent la période. De tous temps le textile a dû faire face à des périodes de crises. Au début des années 50 la situation de l'industrie est marquée par des transformations importantes au niveau sociétal. Le recul du rural, le développement de la consommation de masse, les congés payés qui apportent d'autres façons de vivre et d'occuper ses loisirs ont des répercussions sur les habitudes de consommation : appareils ménagers, TSF, voiture, etc. Cela entraine une moindre consommation textile/habillement.

La période est marquée par un investissement important et le développement de nouvelles techniques et méthodes de travail. En 1951, l'industrie textile compte plus de 9 000 entreprises industrielles occupant 632 000 personnes (employeurs et salariés) et son activité se complète par l'industrie du vêtement qui emploie 158 000 personnes. Le chiffre d'affaire réalisé et le volume des exportations placent le textile au premier rang des industries françaises mais elle connaît des développements inégaux avec des périodes de crises brutales

Cette industrie qui est traditionnellement exportatrice, est confrontée, au lendemain de la guerre, à l'ouverture des frontières et à la libéralisation des échanges. Elle commence à subir la concurrence des pays qui s'industrialisent comme le Japon. Les pays en voie de développement commencent également à imposer leur concurrence. Les accords du G.A.T.T. de 1947, qui organisent une ouverture des frontières et l'abaissement des droits de douane, percutent une industrie jusque-là très protectionniste. Cette concurrence est valable pour l'ensemble des pays européens mais la France est désavantagée par rapport aux autres pays d'Europe par une fiscalité particulièrement importante, le coût de l'énergie et le montant élevé

du loyer de l'argent. Les partenaires sociaux dénoncent le fait que le textile supporte une T.V.A. à 25% pour des articles de première nécessité et le fait que dans certains pays comme la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas, les impôts indirects ont été réduits, voire supprimés.

A la fin de l'année 1951 que les premiers symptômes d'une nouvelle crise apparaissent. La production industrielle du textile passe de l'indice 116 en 1951 à 105 l'année suivante pendant que la production industrielle toutes activités, y compris le bâtiment, passe de son côté de 115 à 118 pendant la même période. L'indice d'activité (nombre d'heures travaillées) reste stable à 107 pour l'ensemble des industries mais passe de 104 en 1951 à 94 en 1952 en ce qui concerne le textile.

La crise se fait sentir au cours de l'année 1952. Toutes les branches sont touchées. Il est comptabilisé une réduction du personnel de 35 à 40 000 personnes. Le chômage partiel se développe, il touche environ 200 000 salariés dont l'horaire hebdomadaire moyen tourne autour de 34/35 heures. A cela il faut ajouter les réductions d'horaires qui font passer les heures hebdomadaires de 48 ou 45 heures à 40 heures avec les répercussions que l'on imagine sur les revenus.

Il s'en suit un développement général du protectionnisme qui nuit aux exportations françaises. Les difficultés proviennent également de la faiblesse du pouvoir d'achat des salariés français, du manque de compétitivité de l'industrie textile française, des difficultés d'approvisionnement en matières premières, de la prolifération des intermédiaires dans le commerce du textile, avec des marges excessives qui aboutissent à des prix de vente trop élevés. La fédération estime qu'il s'agit d'une crise de surproduction due à une sous consommation. De nombreuses personnes sont insuffisamment vêtues. La production n'est pas selon la fédération *supérieure aux besoins mais supérieure aux besoins solvables.* La concentration des entreprises sera une réponse des industriels et cela modifiera de façon importante les conditions de travail et imposeront des efforts croissant aux travailleurs.

Des propositions pour répondre à la crise

La fédération propose à court terme de limiter les importations, notamment de tissu, par des droits de douanes, de favoriser les exportations par des aides et des facilités de trésorerie pour les entreprises, enfin d'améliorer l'indemnisation du chômage partiel pour maintenir la consommation.

Sur le plus long terme elle demande une réorganisation des marchés passés par les administrations et les armées pour une répartition des commandes dans le temps ainsi que des mesures pour favoriser la modernisation et l'autorisation d'importer du matériel textile sans droits de douane lorsque l'industrie française ne peut fournir le matériel concerné.

Dans ce cadre d'économie dirigée la fédération propose d'imposer l'utilisation d'un minimum de fibres artificielles dans les marchés administratifs afin d'économiser les devises nécessaires à l'importation des matières premières. Elle invite également les industries du coton et du lin à utiliser de telles fibres au besoin en percevant des primes toujours pour économiser les devises.

Le Congrès de Cholet 13 et 14 septembre 1952

C'est à ce congrès que la fédération fait le bilan de la réalisation des objectifs du plan MONNET en matière de modernisation et de productivité. Albert MYNGERS fait ce rapport au congrès, sachant que c'est lui qui avait été chargé, par la Commission de la Production Industrielle de dresser l'état de la réalisation des objectifs du plan dans le textile.

Son bilan est assez pessimiste. Les objectifs n'ont pas été réalisés. La production actuelle ne dépasse pas celle de 1938. Le matériel existant et la main d'œuvre occupée pourraient permettre une production supérieure. Une partie minime du matériel a été modernisée. La productivité a été supérieure à celle de 1938 grâce à la modernisation de certaines méthodes mais aussi par la solution facile d'octroyer aux salariés une charge de travail supérieure. Le ralentissement de la demande est dû au prix trop élevé des articles et au pouvoir d'achat trop faible d'une grande partie de la population.

Il précise dans son rapport : *En conséquence il est indispensable pour l'industrie textile française ; qui possède des moyens de production lui permettant, en plus de la couverture des besoins intérieurs et d'une bonne partie de ceux de l'Union française, d'être notre première industrie exportatrice, d'utiliser ces moyens.* (Ceux prévus par le plan). *N'oublions pas, outre l'importance qu'elle a dans l'économie, qu'elle assure directement la vie de plus d'UN million de salariés et de leur famille.*

Dans le même document il précise également que dans cette démarche il est nécessaire que *les intéressés, par la voix de leurs représentants, aient leur mot à dire.* Il ajoute que l'augmentation de la productivité et les autres mesures prévues par le plan *doivent pour être efficaces, obtenir l'assentiment des salariés.*
Cet assentiment et le climat psychologique indispensable n'existeront que si certaines garanties de sécurité d'emploi et de pouvoir d'achat sont préalablement accordées.
[…]
C'est aux Pouvoirs Publics qu'il appartient compte tenu des études et des observations permanentes des représentants et de l'ensemble de l'industrie (employeurs et salariés) de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder une industrie indispensable à notre économie et à l'équilibre de notre balance des comptes.

Le rapporteur questionne le congrès sur les solutions. *Faut-il pour résoudre la crise, réduire le nombre de métiers ou de broches conduites par ouvrier ? Faut-il revenir au système de la simple équipe plus normale au point de vue familial ? Fait-il réduire la durée hebdomadaire du travail ? Faut-il procéder à une réorganisation de la profession ?*
Ces solutions préconisées en 1934 par la C.F.T.C. […] demandées encore par plusieurs syndicats n'ont plus toutes aujourd'hui les mêmes conséquences et la même valeur.
Si nous allions au bout de cette argumentation avec un développement de la crise cela conduirait à demander le retour au métier à bras, […] ce n'est pas ce que nous voulons.

Il précise ensuite les conditions de l'amélioration de la productivité. Pour lui, pour qu'il y ait maintien de l'activité totale *il faut qu'il y ait en même temps augmentation de la production et de la consommation. Ceci n'est possible qu'avec une augmentation correspondante du pouvoir d'achat, soit par la baisse des prix des produits, soit par une élévation des salaires permettant d'acheter davantage*

Il précise *que les ouvriers, ceux du textile en particulier, sentant le risque du chômage que pouvait faire courir toute amélioration de la productivité ont réagi contre toutes les tentatives* allant dans ce sens.

Il rappelle alors toutes les réactions contre le progrès technique. Il remonte à la fin du XVI^{ème} siècle où le Dantzigois Anton MOLLES qui avait construit un *moulin à rubans* produisant plusieurs rubans en même temps et utilisant la force motrice avait vu son matériel brisé et fut ensuite noyé dans la Vistule. Ce furent ensuite les réactions violentes par les ouvriers lyonnais contre la mécanique mise au point par JACQUARD qui supprimait une tâche très pénible effectué par des enfants sous les métiers, tâche qu'il avait lui-même effectué à ses débuts. Mais pour lui les réactions les plus violentes ont été celles entraînées par les passages de un à plusieurs métiers. Passage de 2 à 3 métiers dans la soierie lyonnaise en 1934, passage à 4 métiers dans la cotonnade à Roanne la même année. Ces diverses réactions *n'ont le plus souvent abouti qu'à les faire installer ailleurs. Elles n'ont jamais arrêté la poussée du progrès technique.*

Dans sa volonté de réorganiser la profession la fédération va avancer des propositions pour répondre aux problèmes posés par les crises économiques successives Ce congrès de 1952 sera une étape importante pour la fédération. Les congrès suivant y feront souvent référence. La fédération veut aller plus loin dans l'organisation de la profession et, devant l'inertie des pouvoirs publics, fait des propositions d'organisation de la profession. Elles s'intitulent :

Solutions pour remédier à la crise Textile.
Le congrès propose :
Sur le plan international :

- *Poursuivre l'action pour une répartition équitable des matières premières à des prix normaux et identiques pour tous les pays.*
- *Application de la législation sociale internationale.*
- *Amélioration du standard de vie et des conditions de travail dans les pays producteurs de textile (tendre vers l'uniformisation des salaires et des avantages sociaux).*
- *Etude dans le cadre de l'O.E.C.E. de la production, des exportations et des échanges textiles mais y en associant des syndicats de salariés.*

Sur le plan national ;

- *Application aux entreprises textiles des mêmes conditions de crédits, de fiscalité, que dans les pays étrangers.*
- *Réévaluation des contingents textiles exportés, dans les accords commerciaux.*
- *Etablissement d'une politique économique continue pour l'industrie textile par une commission consultative (Etat – patrons – salariés) chargée de suivre et d'orienter la production, les investissements et de prévoir les répercussions sociales du progrès technique.*
- *Réforme du circuit distributif et réduction des marges bénéficiaires.*

Productivité ;

- *Le Congrès a déjà reconnu l'importance d'un relèvement de la productivité pour l'économie nationale et particulièrement pour l'ensemble de l'industrie textile, puisque sa fédération est signataire de la Convention Collective Nationale.*
- *Malgré l'augmentation de la productivité, les travailleurs n'en ont pas bénéficié. La convention collective nationale a précisé pour la productivité un certain nombre de conditions et de réserves.*

- *Le congrès entend que ces conditions soient respectées de manière formelle, car il ne serait pas admissible que l'effort des travailleurs aboutisse à épuiser leurs forces et à provoquer des licenciements.*
- *Le Congrès déclare que la productivité ne peut se résoudre efficacement et humainement que dans un climat de confiance et par une collaboration à tous les échelons entre les syndicats ouvriers et patronaux. En conséquence réclame la création d'une commission inter-textile et par branches tant nationale que régionale, pour l'étude et l'application de la productivité avec des principes généraux garantissant la sécurité de l'emploi (par la création éventuelle d'industries complémentaires, de compléments de retraites, une protection des travailleurs contre l'abus de certaines méthodes de travail.)*
- *Le Congrès demande : Que les travailleurs soient associés étroitement sur le plan de l'entreprise et que les syndicats puissent assurer le contrôle avec des moyens techniques financés par la profession.*
- *D'autre part une augmentation régulière du salaire réel en fonction de l'augmentation générale de la productivité dans l'industrie et sur le plan de l'entreprise. Une augmentation générale du niveau de vie par une diminution des prix de vente consécutive à une diminution des prix de revient.*

Pour terminer le congrès demande une revalorisation des indemnités de chômage ainsi qu'*une refonte complète de la législation sur le chômage pour bâtir un système d'assurance, pris en charge par la profession et subventionné par l'Etat, permettant aux syndicats ouvriers de payer les prestations.*

Concernant le pouvoir d'achat le congrès *constate que depuis la Libération, toutes les solutions pratiquées n'ont jamais abouti qu'à des résultats très minimes.*
Devant cette situation, il demande la mise en œuvre d'un programme économique appelant des réformes de structures profondes auxquelles les travailleurs seraient appelés à participer, et tendant à obtenir la justice sociale.

Une fois encore la fédération demande la baisse des prix, la réduction des profits et des marges bénéficiaires ainsi qu'*une législation mettant fin à l'injustice fiscale, à la dictature de certains pouvoirs économiques et en réalisant un programme d'ensemble de réformes économiques conformes aux suggestions présentées par la C.F.T.C.* Le congrès demande également une revalorisation des salaires pour retrouver le pouvoir d'achat de 1951 par une majoration uniforme de 12 francs de l'heure, sans répercussion sur les prix, ainsi qu'un relèvement des prestations familiales, un régime de retraites complémentaires permettant aux travailleurs âgés de se retirer de la profession, un accord national d'indemnisation complémentaire du chômage.

Il est significatif de relever qu'au fil des congrès, les rapports soulignent que les travailleurs ne sont pas les bénéficiaires de l'augmentation de la productivité. Néanmoins la fédération poursuit sa politique de participation en espérant arriver à créer un climat de confiance et de collaboration avec le patronat pour obtenir des résultats.

A ce congrès est élu au bureau fédéral Gilbert RYON du Nord et qui sera président de la fédération en 1958. Le bureau compte 3 femmes sur 14 membres

L'accord du 9 juin 1953 sur la productivité

La fédération diffuse largement la résolution du congrès de Cholet. Le bureau fédéral a concrétisé les revendications adoptées par celui-ci dans une note datée du 22 novembre 1952. Elle est présentée au patronat, aux parlementaires, au Président du Conseil, aux employeurs. Une délégation fédérale est reçue par le ministre du travail le 25 mars 1953, une autre le 26 par le ministre des Affaires Economiques et le 31 par celui de l'Industrie et de l'Energie. Deux rencontres ont lieu avec la chambre patronale les 31 mars et 29 avril.

A l'issue de ces rencontres, la chambre patronale propose un projet d'accord sur les questions économiques. Celui-ci est étudié par le bureau fédéral du 30 mai 1953 qui n'accepte ce texte que moyennant certaines modifications. La fédération apporte une appréciation sur ce texte qui : *s'il ne représentait pas la totalité de nos revendications posait, pour la première fois dans l'histoire ouvrière de ce pays, le problème d'une participation ouvrière à la vie économique, technique et sociale d'une industrie.*

Elle précise également que : *la participation effective des salariés aux organismes d'étude marque bien une nouvelle orientation conforme à celle tracée par notre dernier congrès confédéral.* Il s'agit du congrès confédéral de 1953 dont le rapport d'orientation et la résolution générale sont rédigés avec la participation de minoritaires.

La fédération n'aborde pas encore les questions de société, elle reste avant tout centrée sur les questions professionnelles. Mais les orientations du congrès confédéral de 1953 interpellent la fédération puisqu'à son propre congrès de septembre 1953 elle se posera la question des relations du syndicalisme avec la politique.

Les propositions de la fédération du textile C.F.T.C. découlant du congrès de 1952 et le projet d'accord élaboré par la chambre patronale sont examinés lors d'une rencontre paritaire qui se tient le 9 juin 1953 au siège de l'Union Textile. Toutes les organisations syndicales sont présentes. Seule la branche de la bonneterie n'est pas représentée au niveau patronal.

La fédération C.F.T.C. a proposé aux autres fédérations du textile de l'appuyer dans ses propositions. F.O. et la C.G.C. se sont déclarée d'accord. La C.G.T. propose de son côté un programme de revendications comportant :

- 15% d'augmentation des salaires,
- La semaine de 40 heures payée 48,
- Trois semaines de congés payés ; jours fériés payés,
- Retour aux anciennes conditions de travail avec maintien du salaire actuel.

La C.F.T.C. reste fidèle à ses positions et constate que les revendications de la C.G.T. représentent une augmentation des salaires de plus de 60 % tout en voulant la diminution des prix. Elle précise : *Nous avons tâché d'être réalistes. Les dirigeants de la C.G.T. comme pour la Convention Collective ont pris leurs responsabilités nous avons pris les nôtres.*
Ils vont probablement essayer, comme après la signature de la convention collective, de discréditer nos militants, de déformer la portée du texte.
La meilleure réponse sera d'agir pour le faire appliquer et de demander à tous les salariés, conscients de nous suivre. Néanmoins la C.F.T.C. admet que le problème des salaires *reste toujours posé dans le cadre de la convention collective et sur le plan général par l'augmentation du S.M.I.G.*

Après 9 heures de négociation un accord est conclu. La C.G.T. n'est pas signataire de cet accord cadre, qui sera suivi d'autres accords qui vont marquer durablement les relations professionnelles dans le textile. Cet accord, qui est un véritable accord de collaboration des syndicats à la prospérité des entreprises et de l'industrie textile, met en place un Comité Paritaire Permanent pour suivre l'évolution de la branche, de la productivité, de l'emploi…

Cet accord vise à coordonner un effort commun pour la prospérité de l'industrie textile pour le bien de la nation et de ceux qui travaillent dans cette industrie. Les organisations signataires s'engagent à agir *en commun pour assurer cette prospérité* et fournir une *information réciproque et sincère des salariés.* L'accord prévoit une *participation effective des salariés aux organismes d'études*. En ce qui concerne la rénovation économique l'accord prévoit un certain nombre de mesures comme l'abaissement des prix de revient avec répercussion sur les consommateurs sans réduire le niveau de salaire. Il est prévu la modernisation des entreprises par un certain nombre de mesures qui dépendent de l'Etat comme : un programme de réforme fiscale, la suppression de certains droits de douane à l'importation de matériel textile, la réorganisation des commandes administratives.

Pour les signataires de l'accord, les difficultés de l'industrie textile tiennent avant tout de l'absence de politique économique d'ensemble. En conséquence de quoi, les organisations syndicales décident d'un commun accord d'étudier et de promouvoir les mesures économiques et sociales qui s'imposent. Il est également précisé que le niveau de vie des travailleurs est lié à la prospérité du textile.

En ce qui concerne le volet social, l'accord prévoit de tendre au plein emploi, d'accroître le niveau de vie des salariés et les faire bénéficier des résultats de l'amélioration de la productivité. Il est également prévu de développer la formation professionnelle, d'améliorer la situation des vieux travailleurs par un complément de retraite et d'étudier la situation des chômeurs. On peut relever dans ce texte un certain nombre de positions défendues par la fédération.

On comprend que la C.G.T. ne soit pas signataire de cet accord de collaboration à la rénovation de l'industrie. Du côté patronal la branche bonneterie ne signe pas non plus ce texte qu'elle doit trouver trop contraignant, cette branche imposant des conditions de rendement importantes aux travailleurs et travailleuses. Il faut également préciser que la négociation ne concernait pas la branche des textiles artificiels.

Comme par hasard, c'est un peu plus tard, que la C.G.T. fut exclue des négociations paritaires. Une circulaire datée de 1956 de monsieur Jean MINJOZ, Secrétaire d'Etat au Travail et à la Sécurité sociale, saisi par l'Union Textile apporte des précisions sur les droits des adhérents à une convention collective. Elle précise que *l'adhésion doit être globale, c'est à dire s'appliquer à la totalité du ou des documents qu'elle vise […] L'organisation adhérente […] ne saurait faire un choix entre les dispositions de la convention collective en adhérant à celles qui lui semblent avantageuses et en répudiant celles qui lui imposent des charges.* C'est en s'appuyant sur cette circulaire et sur un avis du Conseil d'Etat, que l'Union Textile, prétextant que la C.G.T. n'avait signé la convention collective en 1951 que pour la dénoncer aussi vite, décidait que cette organisation n'avait pas les mêmes droits que les signataires. Dès lors la C.G.T. n'était plus invitée aux négociations.

La signature de l'accord de juin 53 est un pas important qui est franchi vers ce que l'on pourrait qualifier de collaboration de classes mais qui était vécu par l'équipe dirigeante de la C.F.T.C. comme un moyen d'action pour avancer vers une économie au service de l'Homme.

Le B.I.E.I.T., qui analyse ce texte dans la brochure intitulée *« L'accord du 9 juin 1953 »*, précise : *La signature d'un tel accord marque un tournant dans l'action de nos Organisations syndicales. Il s'agit, en fait, de tendre à l'Organisation de l'Industrie Textile sur une base paritaire, et cela à tous les échelons.*

Le passage central de cet accord, *celui qui en constitue comme le nœud, qui en contient l'idée maîtresse,* comme dit le B.I.E.I.T. c'est bien le paragraphe suivant :

Les membres de la profession textile, employeurs et salariés, déclarent vouloir entreprendre en commun cet effort dans le respect de leurs droits réciproques et de leurs libertés, étant bien précisé qu'ils entendent que la libre entreprise doit :

- *être au service de la communauté, trouver sa raison d'être dans cet esprit de service et poursuivre ainsi, à travers ses fonctions économiques, une finalité sociale ;*
- *impliquer, sur le plan économique et social, une information réciproque et sincère des employeurs et des salariés, tant à l'échelon de l'entreprise qu'à l'échelon professionnel, local, régional ou national, ainsi qu'une participation effective des salariés aux organismes d'études s'inscrivant dans la nouvelle orientation de la profession.*

Avant de passer à l'analyse détaillée de l'accord, le document du B.I.E.I.T. conclu :
Ce doit être plus qu'une déclaration d'intention, ce doit être la « Charte du Textile ». Et il appartient aux travailleurs de militer au sein des organisations syndicales libres pour que ces dernières, par leur forme et leur puissance, imposent aux employeurs récalcitrants, une telle façon de voir.

On peut constater qu'un organisme intersyndical s'engage dans une prise de position qui ne devrait dépendre que des fédérations ! D'autre part le fait d'utiliser le terme d'*organisations syndicales libres* montre bien la volonté de se démarquer de la C.G.T.

Dans ce texte il est également fait référence à la *libre entreprise qui doit être au service de la communauté.* Cette référence sera contestée dès le congrès fédéral de 1953 et le sera souvent par la suite par un certain nombre de syndicats qui demandent la dénonciation de ces accords. La fédération estime qu'en signant cet accord elle a *réellement défendu les intérêts des travailleurs du textile et permis leur accession à la direction économique de notre industrie.*

Ce texte vise à l'augmentation de la productivité en liant les travailleurs par des préavis de grève et les obligeant à faire une confiance totale aux syndicats qui règlent les problèmes, autour du tapis vert, dans des rencontres paritaires. La fédération C.F.T.C. développe une stratégie qui vise à permettre le bien être des travailleurs par la négociation avec une confiance dans les textes conventionnels et législatifs. L'organisation syndicale étant là pour faire respecter les textes. Cette orientation est d'ailleurs celle contenue dans la loi sur les délégués du personnel qui ne présentent à l'employeur que les revendications qui n'auraient pas été satisfaites directement, ils ne sont pas là pour développer le rapport de force. Mais il est possible d'avoir une autre vision.

Les grèves d'août 1953 et les réactions à l'accord de juin

Les grèves démarrent le 4 août, à l'annonce par le gouvernement PINAY d'un projet de décrets-lois modifiant sensiblement et unilatéralement le statut des fonctionnaires avec notamment un recul de l'âge de la retraite. Ces décisions, prises pendant les vacances du Parlement, préfigurent les nombreuses décisions qui seront prises dans les années 70 pendant les vacances, par les différents gouvernements et que les syndicats qualifieront de *Mauvais coups de l'été.*

Les décisions prises en 1953 visent à rechercher des solutions aux difficultés financières du gouvernement. Au départ la riposte syndicale consiste à mener des grèves de deux heures organisées par la C.G.T. et la C.F.T.C. Puis ce sont les postiers de Bordeaux qui déclenchent une grève de 24 heures. Elle est appuyée par la fédération F.O. des postiers puis celle de la C.F.T.C. La fédération C.F.T.C. des fonctionnaires appelle à la grève pour les 7 et 8 août. Le mouvement se transforme vite en grève illimitée. Il y aura 3 millions de grévistes le 12.

Bien vite la C.F.T.C. place le conflit sur le plan général avec comme objectif la mise en place d'une politique économique et sociale nouvelle et demande la convocation du Parlement en session extraordinaire. Le M.R.P. n'envisage pas de se désolidariser du gouvernement. Le 12 août la C.F.T.C. appelle toutes les organisations à participer aux mouvements pour une durée de 48 heures les 13 et 14 août. Cet appel à la grève avec des objectifs politique est un fait nouveau pour la C.F.T.C. Des grèves se tiennent dans le privé. Des clivages existent au sein de la confédération. Les majoritaires recherchent la négociation. Pour les minoritaires la C.F.T.C. doit être un mouvement de masse et de recherche de l'action. On retrouvera, sous d'autres formes, ce clivage lors des débats sur le recentrage de la C.F.D.T. à partir de 1978. La C.G.T. n'avait pas donné d'ordre de grève, mais poussait à la constitution de comités d'action.

Pour terminer cette grève des contacts sont noués entre la C.F.T.C. et les ministres M.R.P. qui permettent que s'engagent des tractations avec le gouvernement. Ce parti est plus préoccupé de trouver une solution à la crise que de se mobiliser pour obtenir la convocation du Parlement. La fin de la grève est négociée entre les fédérations C.F.T.C. et F.O. et les ministères concernés, sans que satisfaction soit donnée aux principales revendications. Le 20 août, C.F.T.C. et F.O. obtiennent des avancées. Le 21 les fédérations F.O. et C.F.T.C. de la poste appellent à la reprise du travail. La C.G.T. crie à la trahison. Les minoritaires de la C.F.T.C. accusent les majoritaires de trahir la classe ouvrière et décident de s'organiser pour changer la politique confédérale et les hommes en responsabilités. Ils créent un *Comité de vigilance syndicaliste.*

En ce qui concerne le textile, la fédération diffuse le 13 août un communiqué qui est un véritable appel à ne pas partir en grève. Elle cite les articles de la convention collective par lesquels les syndicats : *sont tenus de soumettre tous les litiges résultants de l'application desdites conventions collectives aux Commissions Paritaires de Conciliation prévues par ces conventions.*

Elle leur rappelle en outre qu'en vertu des articles cités plus haut *« aucune cessation du travail ne pourra intervenir avant l'expiration d'un délai de dix jours francs permettant la recherche d'une solution. »*

Le 20 août la fédération demande à ses : *syndicats et adhérents de borner, pour l'instant, leur action à des démarches au plan des directions d'entreprises en rappelant les demandes formulées au Congrès fédéral de 1952, demandes comportant notamment une augmentation uniforme de salaires de 12 francs de l'heure.* De fait la convention collective et l'accord de Juin empêchent toute grève dépassant le cadre de l'entreprise.

Les réactions des syndicats au congrès de Castres.

Il se tient les 5, 6 et 7 septembre 1953 à Castres, trois mois après la signature de l'accord sur la productivité, et juste après les grèves d'août. Le rapporteur signalera que 10 % des salariés du textile ont fait grève dans le Haut-Rhin, le Nord et la Somme ainsi que dans la région lyonnaise. Les grèves et la façon dont elles se sont terminées interrogent la fédération sur les relations que le syndicalisme doit avoir avec le politique.

Benoît MAYOUD titre dans l'éditorial de la publication fédérale Intertextile : ***Pour que ça change !*** Dans son article il décrit le mouvement de protestation qui s'est manifesté contre les dirigeants politiques et syndicaux. Il en tire la leçon suivante : *Mais protester c'est bien, construire c'est mieux.* […] *Les travailleurs ont pris conscience de la force qu'ils représentent* […] *Pour nous il s'agira de préparer les structures nouvelles, les compétences et les cadres pour remplacer un régime capitaliste axé uniquement sur le profit.* Dans cet esprit le congrès s'interrogera la nécessité d'agir dans le domaine politique sans nuire à l'indépendance du syndicalisme.

Une motion sur *Politique et syndicalisme* est débattue. Elle contient l'expression *formation à la politique.* François DECORNET de Roubaix voudrait que soit inscrit le mot *information.* Il estime que ce n'est pas au syndicalisme de faire de la formation politique. Il rappelle *qu'à la libération, une véritable vague de fond s'opposait au cumul des mandats,* [syndicaux et politiques] *alors que ce sont aujourd'hui les mêmes personnes qui veulent une intrusion dans le politique.* François DECORNET demande un vote sur sa proposition qui est finalement adoptée.

Des rapports présentent la situation du textile dans différentes régions. Il est significatif d'y relever des réactions de responsables, de branches ou de régions, sur les aspects de la productivité, montrant que les travailleurs n'en bénéficient pas.

Le rapport sur la situation de la bonneterie de l'Aube constate que la bonneterie devient une industrie saisonnière et que les fabricants ne font plus de stocks. De ce fait l'organisation du travail est complètement changée avec un travail à plein rendement pendant un certain temps avec des heures supplémentaires suivi d'un travail à temps réduit à 30 ou 40 heures selon les saisons. Il souligne que *: l'accroissement de la productivité de cette profession est considérable dans certaines branches.* Dans l'industrie du bas la production a plus que doublé par tête de salarié : *Sur cette productivité <u>avouée</u> par nos patrons, quel profit en a tiré le travailleur ? Aucun.* Il faut rappeler que les patrons de la bonneterie n'étaient pas signataires de l'accord de juin.

Dans le rapport du comité régional des syndicats textiles et bonneterie de Castres, nous pouvons lire : *<u>Sur les conditions de travail.</u> Diminution du personnel pour un même rendement sans justification par une étude rationnelle du travail, tentatives et dans quelques cas obligation de conduire 2 métiers à tisser anciens avec du travail non approprié.*

En fait il s'agit plutôt d'un recul que d'une modernisation. Les patrons d'ici confondent productivité et rendement et nous amènent à condamner la politique de productivité appliquée par le patronat.
[…]
Nos rapports qui étaient satisfaisants (autant qu'ils peuvent l'être avec des patrons) tendent peu à peu à se durcir dans la mesure où ils se foutent de nous.

Le syndicat régional textile des Cévennes dans son rapport souligne les difficultés rencontrées par les salariées *rentrant dans l'âge* comme il est dit dans le document. *Nous avons vu que des ouvrières ayant 45 ans de couture se sont vues mettre à mi-temps des 30 heures, pour pouvoir soutenir les cadences des jeunes. Nous avons vu une excellente raccoutreuse professionnelle (*Réparatrice de défauts dans un article fini) *qui après 40 ans de profession et après avoir, depuis plus de 30 ans, formé toutes les apprenties s'est vue contrainte de quitter l'usine et d'aller servir de domestique, de bonne de maison.*
[…]
Au nom de tous ces travailleurs, nous élevons un violent cri, de protestation contre la situation qui leur est faites et nous demandons, en attendant mieux, que l'âge de la retraite soit porté immédiatement à 60 ans, il faudrait 55 ans dans notre profession.
[…]
La convention collective est bafouée et nous avons toutes les difficultés pour la faire respecter là où nous avons des délégués et des adhérents.

Le rapport sur le textile dans les Vosges dénonce également le non-respect de l'article 67 de la convention sur la productivité. La région du Sud-Est constate que les clauses de la convention sont en général respectées mais sujettes à bien des interprétations. Elle dénonce la politique désastreuse du patronat qui a négligé la modernisation. *Cette politique fut couverte par un soi-disant esprit « social » de « bons patrons » qui gardent leurs vieux ouvriers, mais qui aujourd'hui abouti à la mise en chômage des éléments adultes.*
Cette absence de préoccupations d'avenir durant de longues années fait que le milieu patronal se révèle aujourd'hui incapable de s'adapter, de trouver des produits nouveaux.

La région choletaise fait part de son expérience d'un bureau des normes qui existe depuis 1948. Il apporte des critiques car le travailleur n'est pas toujours pris en considération. Il constate que les normes de travail ne sont pas établies avec les syndicats. Elles *sont imposées*.

Concernant le débat sur l'accord du 9 juin au cours du congrès on peut relever les interventions suivantes.

Le représentant du syndicat de l'Isère déclare que par cet accord *on adhère par là à la politique de régression sociale et y voit une sorte de limitation du droit de grève.* A son avis il n'y a qu'un seul remède : *la lutte contre le régime capitaliste et le système politique qui le soutien.*

PASQUET représentant le syndicat de Castres dit sa surprise quant à l'accord de juin, l'ayant appris par des commentaires dans la presse locale. Il déclare qu'un tel texte *est un accord de dupes et ne veut pas croire au Père Noël surtout lorsque l'on constate que les patrons se dissimulent entre eux leurs propres informations, que sera-ce alors avec les syndicats ouvriers ?* Il dénonce également les cadences infernales et conteste le B.I.E.I.T. estimant qu'il appartient au syndicat de former ses propres techniciens.

Victorine VEROT de Saint-Etienne, membre du bureau fédéral de 1947 à 1953 et qui s'était clairement situé dans la minorité confédérale en octobre 1952 en étant membre du bureau provisoire de la minorité, constate que l'accord de juin est *quelque peu dans la ligne du congrès de Cholet* mais que des points ne le sont pas du tout. Pour elle le préambule de cet accord *est la reconnaissance de la libre entreprise et du capitalisme.* Elle précise que l'accord ne prévoyant qu'une *information sans garantie aucune ! On a accepté ainsi un ultimatum patronal, rompant le sens du mouvement ouvrier, en laissant les organisations ouvrières s'attacher à son char, pieds et poings liés.* Pour elle les contacts avec les patrons ne peuvent se concevoir que devant le conseil des prud'hommes. Notons que ce n'est pas encore la notion de rapport de force par l'action dans l'entreprise qui est développée.

DAMBROWSKY du syndicat de Sainte Sigolène se dit d'accord avec Victorine VEROT et PASQUET. Il qualifie ce *protocole d'amour* de *lamentable erreur.* Il signale qu'après le 9 juin, des patrons de Sainte Sigolène ont imposé aux tisserands de prendre 6 métiers au lieu de 4 en précisant que *c'était à prendre ou à laisser.* Il signale que malgré l'arbitrage du B.I.E.I.T. et maintes discussions, les ouvriers ont été amenés à prendre 6 métiers avec une baisse des tarifs de salaires. *Pour ces raisons il faut dénoncer ce protocole de faim, de misère, de minage de la santé.*

C'est le seul intervenant qui intervient pour dénoncer les liens avec le M.R.P. A propos des grèves du mois d'août il dénonce la *monstrueuse trahison* des grévistes par les dirigeants syndicaux. Il ajoute : *peut-on réellement penser et parler d'indépendance politique quand on a des contacts occultes avec un certain* [parti] *comme le M.R.P. ?* Il fait une intervention assez vive dans laquelle il dénonce l'incapable ministre du travail Maurice BACON et sa bande. Il ajoute que si la Commission Supérieure des Conventions Collectives a été convoquée c'est grâce à l'action de la base et qu'il espère que les espoirs ne seront pas déçus.

Cette intervention crée des remous dans la salle et le président de séance déclare regrettables les écarts de langage et propose de reporter la suite des débats au lendemain. L'assemblée décide à mains levées de reporter le débat au lendemain.

Le lendemain c'est le même bureau de séance que la veille qui dirige les débats. Pierre NEGRE du syndicat de Castres déclare qu'il faut choisir entre lutte et collaboration des classes. Il estime la collaboration impossible et s'élève contre l'accord.

Le syndicat de Roanne tient à se démarquer des déclarations de Victorine VEROT et de DAMBROWSKY sur les grèves du mois d'août. Il précise que dans la Loire *seuls les syndicats de la métallurgie et du bâtiment ont donné l'ordre de grève.* Le syndicat de Roanne apporte son adhésion aux accords de juin.

Malgré les difficultés rencontrées dans l'application de l'accord de juin, des syndicats estiment que c'est dans l'action pour l'application stricte de la convention que les problèmes vont se régler. La région du choletais déclare : *Nous devons exiger que s'accomplissent les promesses faites partout. Partant de là nous devons collaborer à ce bureau des normes,* bureau qui existe dans cette région.

C'est la région du Nord qui va le plus loin pour soutenir l'orientation prise par la fédération. Elle rappelle les diverses réalisations paritaires développées dans la région et termine son intervention en précisant que ses syndicats : *depuis l'accord du 9 juin, s'apprêtent à pousser*

la réalisation progressive de l'organisation de la profession et d'une nouvelle phase de promotion ouvrière.

Adrien VERKINDERE (Un parent de Jules VERKINDERE ?) du syndicat d'Halluin donne l'accord de son syndicat à l'action fédérale. Il condamne le système capitaliste mais pense *qu'il ne suffit pas de lancer des anathèmes et se murer dans ses idées, il faut travailler à amender ce qui existe.*

Dans sa réponse aux intervenants Benoît MAYOUD se déclare d'accord pour remplacer le capitalisme libéral mais qu'il faut se mettre d'accord sur les moyens à utiliser. On nous reproche d'accepter la *libre entreprise, ceci est faux. Il n'y a pas l'acceptation d'un régime quelconque. Et puis, une coopérative ouvrière est une libre entreprise, êtes-vous contre ?* Il développe l'idée que les accords sont un moyen pour faire passer les idées de la C.F.T.C. et que la grève n'est pas le seul moyen pour faire aboutir les revendications. Concernant les grèves d'août il souligne que la fédération voulait le respect des textes concernant le préavis de grève afin de préserver les militants des risques qui auraient pu survenir en cas de non-respect de celui-ci.

A Victorine VEROT et DAMBROWSKY il reproche le ton des critiques et la façon dont des renseignements tronqués peuvent être donnés dans un congrès. Il déclare s'être rendu à Sainte Sigolène et qu'il n'a pu rencontrer DOMBROWSKY qui avait envoyé une lettre à Georges LEVARD, secrétaire général de la C.F.T.C., mettant la fédération en cause. *On n'a jamais entendu des cégétistes émettre de telles critiques contre la C.F.T.C. qu'ils ont toujours respecté. De telles méthodes sont indignes non seulement du syndicalisme chrétien, mais du syndicalisme tout court.*

Contrairement aux habitudes de vote à mains levées, cette fois c'est un vote par mandats qui a lieu. Le rapport est adopté par 97 mandats (76.97 %) contre 29 (23.01 %). Il faut souligner ici le décalage qu'il peut y avoir entre les positions élaborées au niveau national et la perception qu'en ont les militants et militantes des entreprises.

Poursuite de la politique de participation.

Un nouvel accord est conclu avec le patronat le 26 novembre 1953 Il se situe dans le cadre de l'accord de juin qui prévoyait des négociations sur les salaires et les retraites. Il vise à l'*amélioration progressive du niveau de vie de l'ensemble des travailleurs de l'industrie des textiles naturels.* Il met en place des commissions techniques paritaires d'études et de recherche à l'échelon local ou régional et à l'échelon national. Ces commissions ont pour objet de s'assurer du respect des salaires minima prévus par la convention collective ainsi que l'application des mesures spécifiques mises en œuvre en vue d'harmoniser et améliorer les salaires moyens d'entreprise.

Ces dispositions visent à calculer le salaire moyen collectif d'entreprise. Ce salaire moyen devant permettre des comparaisons entre des entreprises similaires. L'autre élément mis en œuvre est de vérifier que le salaire moyen de chaque catégorie de salariés soit supérieur d'au moins 10 % au salaire de qualification de cette catégorie. Les réajustements éventuels ne devant pas entraîner de majoration des prix de revient. De plus ces données doivent rester confidentielles. C'est un véritable refus de négocier les salaires réels et c'est ce que contestera le syndicat du Haut Rhin au congrès de 1954.

Toutefois l'action dans les régions permettra de majorer le taux de dépassement qui sera porté à 15 % voire 18 % dans certaines branches ou régions.

La fédération attachait une grande importance à cet accord sur la structure des salaires qui devait permettre *à nos syndicats de pénétrer un peu plus avant dans l'organisation de la profession ; par le truchement des commissions techniques, ils auront la possibilité de suivre, pour leurs régions ou localités, l'évolution des salaires réels, l'influence sur ceux-ci du chômage total ou partiel et du développement de la productivité, etc.*
L'évolution de la situation montrera vraisemblablement et pour peu que nos camarades s'attachent à ces travaux que cet accord est peut-être l'un des plus importants que nous ayons signé.

En 1954 parait un document fédéral intitulé *Sur la structure de l'action syndicale*. Dans cet exposé Jean GUITTET, de Cholet et membre du bureau fédéral précise que c'est *seulement dans l'entreprise que peut s'épanouir et se développer le syndicalisme.* Il présente et commente un schéma qui représente une roue dont le moyeu est l'action, les rayons les études, la propagande et le recrutement, les liaisons, le partage des responsabilités. La jante qui relie l'ensemble c'est la formation. Il montre l'importance de chacun de ces éléments pour un fonctionnement correct de l'action syndicale. Il insiste également sur le fait que la section syndicale n'est pas autonome mais est bien en lien avec le syndicat qui regroupe plusieurs sections.

Ce document est suivi de peu par un rapport sur la propagande qui sera présenté au 24ème congrès en 1954. Il s'intitule *Propagande et recrutement pour une fédération et une C.F.T.C. fortes.* Il est rédigé par Henri GEBELE de la région des Vosges et membre du bureau fédéral.

Il faut être forts PAR LE NOMBRE D'ADHERENTS et PAR LA COMPETENCE de nombreux militants.
Pour être forts LA PROPAGANDE et LE RECRUTEMENT ont une importance primordiale pour notre syndicalisme.

Dans ce document Henri GEBELE démontre la nécessité du nombre important de travailleurs organisés et la répartition des tâches au sein de la section d'entreprise, en précisant que cela est vrai pour les autres structures de l'organisation syndicale. Ce qu'il appelle propagande c'est ce que plus tard la fédération appellera la *pratique syndicale.* La propagande nécessite une bonne connaissance des travailleurs. *Connaître les difficultés de leur travail, de leur métier, de leur foyer. Il faut connaître leurs besoins, leurs soucis leurs aspirations.* La propagande passe par la parole : *le militant de base qui parle aux copains de l'usine.* Le militant qui exprime son opinion, qui organise des réunions d'information. Elle passe aussi par la presse, les revues, les tracts. *Le tract doit être simple, court et facile à lire. Il faut tenir compte de la mentalité des personnes à qui l'on s'adresse.* Enfin il cite la propagande par le fait et l'action. *Je pense personnellement que c'est la propagande la plus profitable.*
L'action qui paie, c'est celle que nous pouvons faire à notre échelle.
L'action sur une entreprise ou un atelier
L'action sur une localité.

En ce qui concerne l'organisation de la propagande il souligne que cela est du ressort des sections d'entreprises et du syndicat. Au passage il signale que dans son U.D. la priorité est donnée à la multiplication de syndicats avec un petit nombre de sections plutôt qu'un syndicat plus important avec un grand nombre de sections. *Les syndicats, par nécessité, ont une équipe*

de militants. Il est en accord avec cette position car un grand nombre de syndicats favorise le nombre de militants en responsabilités. Les syndicats ont un rôle important dans la propagande et le recrutement. Ils doivent également se sentir responsables de la création de nouveaux syndicats.

Cette tache de propagande et de recrutement nécessite un équipement et une organisation. La première condition d'une bonne organisation c'est le collecteur qui fait le lien entre le travailleur et la section. En ce qui concerne l'équipement il est surtout fait référence à un local, du matériel et une documentation.

Ce rapport est l'occasion de rappeler la nécessité de fortes cotisations mais aussi de tout faire pour garder les adhérents. Il souligne l'importance de la caisse de résistance qui permet de soutenir une grève. Il termine ce rapport en précisant que la *valeur des militants* est importante et que pour cela la formation est nécessaire. *Le secret de la propagande c'est le nombre de militants que l'on peut découvrir et former : Hommes – Femmes – Jeunes.*

Le rapport est présenté au congrès qui se tient à Roanne les 4, 5, et 6 septembre 1954. Mais ce qui revient en force dans les débats c'est la contestation des accords de juin. On peut relever à ce congrès une contestation plus vive des syndicats sur ces accords. C'est Pierre NEGRE du syndicat de Mazamet, appuyé par des syndicats du Sud-Est, qui propose un contre-projet à la résolution générale. Celui-ci est déclaré irrecevable. Il propose alors un amendement désapprouvant l'accord de juin 1953. Le rapporteur refuse cet amendement. En désespoir de cause Pierre NEGRE propose alors un amendement tendant à la suppression de l'article 67 de la convention collective sur la productivité, la suppression de zones de salaires, et la suppression de l'article 73 sur le préavis en cas de grève. Toutes ces modifications sont refusées. Finalement la résolution générale est adoptée par 245 voix, 50 contre et 1 abstention. Au vote de l'élection au Bureau fédéral Pierre NEGRE n'est pas élu. Il est bon dernier derrière Frédo KRUMNOW.

C'est en effet à ce congrès que se présente pour la première fois Frédo KRUMNOW du syndicat du Haut Rhin, comme candidat au Bureau fédéral. Il ne sera pas élu. Dans son intervention il dénonce l'incapacité de gestion du patronat, argument qu'il reprendra souvent par la suite. Il ne semble pas prendre position sur l'accord de juin mais il regrette que l'accord de novembre 1953 sur les salaires prévoie de garder l'anonymat des relevés. *Cela exclu toute possibilité de contrôle et d'action éventuelle.*

La résolution générale du congrès approuve l'action de la fédération en vue d'organiser la profession et la mandate pour poursuivre l'action dans ce sens. Le congrès se prononce avec la C.F.T.C. confédérale pour une *planification humaine de l'économie*, pour le plein emploi. Il demande *l'organisation de l'économie avec la participation des travailleurs et à l'égalité de droits avec les autres catégories sociales*

Dans l'immédiat le congrès demande que soit *créé un organisme qui serait chargé d'élaborer un programme d'ensemble de la production textile en vue d'établir une saine production avec le souci principal* d'assurer le plein emploi, de pourvoir aux besoins de la population, d'organiser le marché, de réduire le déficit de la balance commerciale, de coordonner les diverses professions textiles. Cette organisation devant associer les organisations ouvrières. L'on retrouvera des propositions similaires en 1977, lors de l'élaboration par la fédération de la revendication d'un *Office National Textile Habillement et Cuirs,* avec la différence notable

qu'il devait s'appliquer la gauche étant au pouvoir et que cet office avait une composition tripartite.

Enfin concernant la productivité le congrès : *Insiste pour que soient respectés la lettre et l'esprit de la convention.*
Condamne à nouveau les employeurs qui, sous couvert d'améliorations de la productivité, augmentent inconsidérément les charges de travail, leurs bénéfices et accroissent le chômage.
Affirme qu'une véritable productivité doit viser à l'économie du travail humain et à l'amélioration du niveau de vie et s'inscrire dans une politique économique d'ensemble.

Le congrès se prononce également sur les reconversions. Celles-ci sont à l'ordre du jour, le gouvernement ayant pris des mesures pour les favoriser. Elles ont lieu à USINOR, SIMCA-FORD, la SOLLAC. La fédération considérera que ce n'est pas la panacée, ni un remède à toutes les difficultés, mais e*stime indispensable que dans chaque région soient organisées des commissions avec le concours des organisations ouvrières pour étudier l'économie régionale.*
Ce sont ces commissions qui devraient jouer un rôle effectif dans l'étude des dossiers de reconversion et surtout dans l'attribution des crédits.
Les entreprises faisant appel aux fonds provenant des ressources dont une grande partie est fournie par le monde du travail, ne peuvent donc plus prétendre à la souveraineté du capital privé.
En conséquence, des engagements précis doivent être pris à l'égard des travailleurs : conventions collectives, salaires, gestion, etc.

Dans une interview au journal *Nord Eclair* en date du 18 septembre 1954 Albert MYNGERS, président de la fédération précise comment doivent se réaliser les reconversions :
Sur la question précise de la reconversion, le congrès a estimé qu'il y avait lieu de préciser les conditions auxquelles une entreprise doit répondre pour n'être pas considérée comme marginale (on entend par marginale une entreprise dont le prix de revient trop élevé l'empêche de fonctionner dans des conditions satisfaisantes) et donc de tomber sous le coup d'une mesure de reconversion.
Disons-le, un recensement des entreprises à reconvertir serait indispensable, de même que l'étude du réemploi de leur potentiel.

Dans le domaine international, il y a une certaine évolution, le congrès de 1954 admet une politique de libéralisation des échanges, dans le cadre d'une politique économique en expansion, mais elle revendique une égalisation des conditions sociales sur le niveau le plus élevé.

La situation au niveau confédéral

Il nous faut faire un petit retour en arrière pour voir ce qui se passe au niveau confédéral pendant cette période. Au congrès confédéral de 1951 un débat a lieu à propos de l'article écrit par Gaston TESSIER, secrétaire général de la confédération, dans le journal *Combat* et intitulé *Qu'est-ce que le syndicalisme chrétien ?* L'opposition y voit une nouvelle attaque contre les positions adoptées en 1947 qui abandonnaient les références à l'encyclique *Rerum Novarum*. La presse en rend compte et dans Inter-Textile du 31 de mai 1951 Benoît MAYOUD dénonce certains journalistes qui *tendent à mettre en vedette l'existence de soi-disant « majoritaires » et « minoritaires » et les gains des uns et des autres.* Pourtant il existe bien des oppositions puisque qu'en 1952, à propos des débats sur la loi BARANGE concernant l'enseignement libre, Gaston TESSIER, proposait au bureau confédéral une

motion qui, de l'avis des minoritaires, remettait en cause la politique d'élargissement en cours depuis 1947 et leur faisait craindre un retour vers le confessionnel. Gaston TESSIER proclame *la nécessité plus urgente que jamais de resserrer l'unité du syndicalisme chrétien,* envisage des *contacts opportuns* avec les autorités religieuses. Les désaccords sont si importants que les minoritaires au bureau confédéral décident de démissionner. Ils veulent que la C.F.T.C. se donne les moyens d'une grande organisation face au peu d'audience de F.O. et face à la C.G.T. liée au Parti Communiste

La minorité s'organise autour d'Albert DETRAZ de la fédération du bâtiment. Elle est constituée d'un bureau provisoire dont fera partie Victorine VEROT du syndicat textile de Saint-Etienne et membre du bureau fédéral textile. C'est la première fois que l'on peut constater qu'un membre du bureau de la fédération est dans l'opposition à la confédération. Face à cette crise, du côté majoritaire, un groupe cherche à renouer le dialogue. Dans ce groupe il y a Benoît MAYOUD. La préparation du congrès confédéral de 1953 permet de faire travailler ensemble majoritaires et minoritaires. Un rapport d'orientation est rédigé sous la responsabilité de Maurice BOULADOUX secrétaire général-adjoint. Participent à cette rédaction Eugène DESCAMPS, Gilbert DECLERCQ et Yves MOREL au titre des minoritaires. Parmi les majoritaires on relève Théo BRAUN qui est à la fois membre de la fédération textile et président de l'Union Régionale Alsace. Ce rapport intitulé *La C.F.T.C. face aux responsabilités d'un syndicalisme moderne,* sera adopté à l'unanimité par le congrès, il constituera la base de travail pour rechercher les modalités d'une planification nécessaire en matière économique. Ce sera les prémisses du rapport sur la planification démocratique qui sera adopté en 1959.

Dans les métaux, la chimie, le bâtiment, le S.G.E.N. et un certain nombre d'Unions départementales s'effectue la recherche d'un socialisme démocratique visant à substituer au capitalisme une société socialiste.

Le congrès confédéral de 1953 préconise un *syndicalisme de masse agissant dans tous les lieux de travail.* Le congrès condamne le régime capitaliste et les régimes totalitaires et se prononce pour la recherche d'une 3ème voie pour la construction d'une société basée sur la primauté du travail sur le profit, la satisfaction des besoins et non la recherche du profit, la liberté et la responsabilité de chacun. Cette orientation est considérée comme une première approche qui doit être complétée par des précisions ultérieures sur :

- *Les relations constantes à maintenir entre l'action syndicale quotidienne et les perspectives indispensables de transformation économique et sociale.*
- *Les modalités de la planification nécessaire.*
- *Les limites de l'autonomie des entreprises au sein d'une économie soumise à un plan.*

C'est également à ce congrès confédéral de 1953 qu'est votée, à une large majorité, une modification des statuts. Elle instaure une plus grande démocratie dans le fonctionnement en donnant moins de pouvoir au Bureau confédéral qui passe de 10 à 12 membres et se trouve sous l'autorité du Conseil confédéral porté à 44 membres dont 22 issus des organisations les plus importantes et 22 membres élus par le congrès. Le compte-rendu des Conseils confédéraux est désormais diffusé aux U.D. et fédérations ce qui leur donne un contrôle démocratique.

A ce congrès Gaston TESSIER démissionne de ses responsabilités. Maurice BOULADOUX lui succède. Les minoritaires se retrouvent à 11 dans le nouveau conseil confédéral. La fédération a droit à un représentant dans la catégorie des désignés, c'est le secrétaire général

Benoît MAYOUD qui sera désigné. Le président de la fédération Albert MYNGERS présenté à l'élection est élu et Théo BRAUN est désigné par son union régionale. D'autre part Benoît MAYOUD et Théo BRAUN sont membres du bureau confédéral, ce dernier étant vice-président de la confédération.

Mais la scission se profile déjà. En 1954 se constituent les *Equipes syndicalistes chrétiennes* pour contrecarrer *Reconstruction.* Les tendances internes deviennent visibles aux yeux du public.

Le congrès confédéral de 1955 marque une étape importante pour la C.F.T.C. Il analyse la situation économique et veut dégager des perspectives d'avenir en matière de planification économique. C'est le rapport BOULADOUX évoqué plus haut qui développe les orientations adoptées en 1953. On est dans une période où la C.F.T.C. recherche à s'inscrire dans une démarche d'intervention dans le domaine économique.

Le rapport d'activité souligne l'amélioration de la situation des travailleurs. La minorité regrette que les questions sur les nécessaires changements politiques et de société ne soient pas abordées. Des interventions critiquent la façon dont les grèves d'août 1953 se sont terminées par des négociations quasi secrètes avec des ministres M.R.P. Ce rapport est adopté mais l'opposition se situe autour de 40 %. Dans le débat sur l'orientation un contre-projet est présenté par la minorité pour l'instauration du socialisme démocratique et de la planification démocratique. Le projet confédéral s'il condamnait le système capitaliste se prononçait pour une économie au service de l'homme, la notion de plan restait une orientation très souple qui laissait une autonomie aux individus, entreprises, professions et régions même s'il était précisé que les travailleurs devaient avoir accès au pouvoir. L'orientation qui maintient la notion de propriété privée est combattue par la minorité. L'expression de *socialisme démocratique* fait peur et la minorité n'est pas élue au bureau confédéral et perd des représentants au conseil confédéral.

Le débat sur l'orientation confédérale se poursuivra tout au long des années 55 à 57 dans certaines U.D. et fédérations. Le congrès de la fédération des métaux confirme une orientation vers un socialisme démocratique. Les débats sont importants et un compromis se fait jour. En décembre 1957, 4 minoritaires entrent au bureau confédéral. Cet accord réalisé au sein de la C.F.T.C. est important car il va resserrer l'organisation face aux années difficiles de 1958 à 1962 marquées par la guerre d'Algérie.

1956 un tournant dans l'orientation fédérale ?

En février 1954 le S.M.I.G. est augmenté. Cela provoque à nouveau un écrasement de la hiérarchie des salaires. A plusieurs reprises la fédération demande l'ouverture de négociations sur les salaires réels. Les employeurs répondent qu'il est impossible de prévoir un accord national sur les salaires autre que sur les salaires minima. Devant ce refus la fédération invite ses syndicats à entamer des négociations dans les localités et les régions.

En mai 1954 Pierre MENDES FRANCE devient président du Conseil. La C.F.T.C. lui accorde un préjugé favorable. Dans la minorité confédérale certains se posent la question d'aller plus loin et, en vue d'une solution aux questions du moment, de négocier une sorte de contrat portant sur des objectifs précis et réalisables. Mais Pierre MENDES FRANCE ne gouvernera que 7 mois. Cette question de contrat entre un gouvernement et les organisations syndicales reviendra en débat en 1966.

En 1955 les espoirs de rénovation économique et de progrès social n'ont pas été satisfaits. Des grèves importantes vont avoir des répercussions sur l'orientation de la C.F.T.C. Ce sont les grèves des métallurgistes de Nantes et des Chantiers navals de Saint-Nazaire où le patronat cède sur une augmentation des salaires, la 3ème semaine de congés, les retraites complémentaires, les indemnités de maladie. La C.F.T.C. des Pays de la Loire a joué un rôle important dans ces grèves très dures, actions qui ont été réprouvées par la majorité confédérale.

En ce qui concerne le textile, l'accord du 9 juin 1953 rencontre des difficultés de mise en œuvre. Les signataires se rencontrent le 15 septembre 1955 et après avoir rappelé les grandes lignes de l'accord, ils constatent qu*'un certain nombre de mesures économiques et fiscales d'une importance vitale mais dont la réalisation nécessitait l'intervention des pouvoirs publics,* n'ont pas été mises en œuvre. Ils *estiment donc que le moment est venu de mettre les pouvoirs publics en demeure de prendre ces mesures*. *Ils présentent à cet effet un programme de première urgence qui sera complété ultérieurement.*

Ce programme vise à limiter la libéralisation des échanges, maintenir l'aide à l'exportation, baisser le taux de T.V.A. et lutter contre la concurrence déloyale. Ce texte se termine par une disposition augmentant les salaires et le paiement d'un certain nombre de jours fériés. Une annexe à cet accord concerne le contrôle des salaires afin de débusquer les entreprises n'appliquant pas les accords. Elle prévoit qui si l'action du Ministère du travail s'avère insuffisante en la matière, il y aurait lieu de nommer de façon paritaire des agents de contrôle qui auraient le pouvoir d'investigation et de porter auprès de l'inspection du travail les infractions relevées. Rappelons que la C.G.T., n'ayant pas signé l'accord cadre de juin 1953, ne participe pas aux négociations.

Le 30ème congrès de la fédération se tient à Halluin les 8 et 9 septembre 1956. Dans le débat, Victorine VEROT de Saint-Etienne, renouvelle l'opposition de son syndicat aux accords de juin 1953 et critique l'action du B.I.E.I.T. *qui fait de nos militants des techniciens.* Le syndicat de Vienne va dans le même sens. Pierre NEGRE pour les syndicats de Castres et Mazamet dénonce l'attitude patronale envers les syndicats, étant lui-même licencié pour activité syndicale. Il demande au congrès de *dénoncer les accords de juin 53 par lesquels triomphe l'hypocrisie patronale.* Jean GUITTET de Cholet dénonce également l'attitude patronale envers les militants syndicaux. VANDRIK du syndicat d'Armentières estime que les patrons sont loin d'appliquer la lettre et l'esprit des accords de juin. Pour lui ceux-ci ont donné à F.O. plus d'importance qu'elle n'en a réellement.

Les débats du congrès soulignent également la nécessité de relever le pouvoir d'achat, de garantir le plein emploi, de supprimer le travail de nuit. Il est revendiqué des garanties d'emploi pour les salariés âgés et pour ceux qui ne réalisent pas le rendement imposé. C'est la constatation que l'augmentation de la productivité a des conséquences sur les salariés.

Au cours de ce congrès une motion, présentée par le syndicat d'Halluin, demande une protection plus efficace des délégués du personnel et la nécessité d'un véritable statut du délégué syndical. Ce syndicat demande également que la fédération mette au point une politique de développement des sections syndicales d'entreprises en lien avec leur syndicat et qu'un effort spécial de formation des militants soit entrepris.

Enfin c'est le syndicat de Cholet qui demande un vote par mandat sur la résolution suivante : *Compte tenu des différentes interventions, qui toutes dans leur ensemble ont souligné et montré clairement la mauvaise foi patronale, et afin de définir clairement la ligne à suivre ; Le syndicat de Cholet DEMANDE par ses délégués mandatés, qu'un vote ait lieu afin que le congrès se prononce tout spécialement sur le maintien où le rejet des accords du 9 juin 1953.*

Cette motion sera rejetée par 190 voix contre et 69 pour. Mais le congrès émet quelques exigences vis à vis du patronat. *Le maintien de la participation de la fédération est conditionné par son application loyale par les employeurs à tous les échelons, surtout celui de l'entreprise.* La fédération est *mandatée* par le congrès pour obtenir des avancées concrétisant dans les faits l'esprit du 9 juin. Cela concerne la reconnaissance de la section syndicale et du délégué syndical ainsi que le renforcement de leur protection. En matière de salaires sont demandés, au plan de l'entreprise, une élaboration paritaire des règles en matière de tarif et une connaissance de l'évolution des salaires, de la production et de la productivité. C'est un premier coup de semonce direct contre les accords de 1953. La résolution générale est adoptée par 209 voix contre 50.

Dans une note rédigée après le congrès, et qui en tire les leçons, on peut lire que l'équipe fédérale décide qu'à l'avenir il faut rédiger le rapport d'orientation plus longtemps à l'avance, qu'il doit faire l'objet d'une discussion en bureau fédéral afin qu'il soit le résultat d'un travail collectif. *Pour le prochain congrès, la motion prévoyant une réflexion sur les objectifs à long terme nécessitera absolument cette méthode de travail.*

Mai 1958 congrès de Bierville, un avertissement adressé à la fédération

Les années 1957 et 1958 sont marquées par la baisse du pouvoir d'achat, la restriction de la consommation des particuliers, la restriction des dépenses publiques par la diminution des investissements pour financer la guerre d'Algérie.

Le 13 Mai 1958 c'est le coup de force des généraux à Alger. La C.F.T.C. manifeste son opposition au fascisme et appelle à la défense des libertés. Le 26 mai c'est l'appel de la C.G.T. et de la C.F.T.C. à la grève générale.

Le général DE GAULLE président du Conseil demande les pleins pouvoirs pour réformer la constitution par référendum. Le 30 août le président de la fédération s'exprime sur le projet de réforme de la constitution mais ne prend pas position sur le vote de ce projet et renvoie à la décision qui sera prise par la confédération. Celle-ci invite les militants à la réflexion mais ne prend pas position sur leur vote pour ce referendum du 28 septembre 1958.

De même pour les élections législatives de 1958, la C.F.T.C. a rappelé son programme, mais séparé très nettement la politique des partis et les problèmes généraux, laissant les travailleurs libres de leur choix.

C'est la fin de la IV^{ème} République. DE GAULLE revient au pouvoir et le 3 juin il obtient les pleins pouvoirs. Le nouveau pouvoir va prendre un certain nombre de mesures par voie d'ordonnances L'instauration de la V^{ème} République va être le début de transformations profondes dans la société française. Le président de la République sera élu au suffrage universel en 1962 et voit ses pouvoirs renforcés. La politique menée vise à la grandeur de la France par sa force de frappe nucléaire, la recherche d'un prestige international. Au niveau économique c'est la modernisation des industries qui est favorisée, dans le textile on passe

d'une industrie de petites entreprises à la création de grands groupes. C'est le retour à l'équilibre économique par des moyens financiers dont les travailleurs font les frais : diminution des prestations de sécurité sociale et d'allocations familiales, hausse du coût de la vie et freinage des augmentations de salaires. Fin décembre 1958 c'est une dévaluation de 20 % qui doit libéraliser les échanges.

Cela aboutira 10 ans plus tard aux grèves de mai 1968.

En 1959 la C.F.T.C. prendra position pour l'autodétermination du peuple algérien à 82 % des mandats.

En riposte aux journées insurrectionnelles de la population d'origine européenne d'Algérie, en janvier 1960, la C.F.T.C., en accord avec les autres organisations syndicales et l'U.N.E.F., décide d'un mouvement qui a été suivi par une proportion importante de travailleurs. Ces journées connues sous l'appellation *semaine des barricades* marquaient la volonté des partisans de *l'Algérie française.* Là encore la fédération précise que la C.F.T.C. n'entendait pas approuver l'ensemble de la politique du gouvernement, et veut montrer la volonté des travailleurs de défendre leurs libertés contre toute menace de prise de pouvoir.

C'est un congrès raccourci qui se tient à Bierville, les 16 et 17 mai 1958, au centre de formation de la C.F.T.C. en région parisienne. Il se tient quelques jours après le putsch des généraux et devait se tenir sur trois jours mais les circonstances amènent les responsables à terminer le congrès une journée plus tôt.

Cette année-là se pose la question de l'allongement de la scolarité et de ce fait du devenir des centres d'apprentissages qui accueillent les jeunes de 14 ans. La fédération souhaite que ces centres puissent dispenser une formation sur deux ans. Elle précise à cette occasion, dans le rapport présenté au congrès : *qui ne pourrait souhaiter que, d'une part, la main-d'œuvre féminine, si nombreuse dans notre industrie, n'ait l'occasion dans le cadre de ces deux années d'apprentissage, de recevoir un Enseignement Ménager vraiment valable qui la prépare à sa tâche future et normale, non pas d'ouvrière mais de maîtresse de maison ? Que les jeunes garçons, de leur côté, reçoivent sous l'aspect du débrouillage, l'art de se servir de leurs mains et des outils du mécano ou du menuisier ?*

Les interventions sur le rapport d'activité montrent que, si pour certains syndicats il faut poursuivre l'orientation définie en 1953, d'autres poursuivent les attaques contre les accords de juin et la notion de *libre entreprise.* Se précise également la demande de négocier, non plus dans le cadre des accords de juin, mais dans celui de la convention collective ce qui est une façon de rendre caducs ces accords et de rendre possible une éventuelle participation de la C.G.T. aux négociations. De son côté la fédération propose un programme social qui prévoit principalement l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, de l'indemnisation du chômage et des retraites complémentaires, la présence syndicale dans l'entreprise.

Les syndicats de Roubaix-Tourcoing et Lille interviennent pour souligner l'effort de la fédération en ce qui concerne la rapidité de l'information, mais également pour lui demander de faire des priorités dans l'action. Les syndicats de Roubaix-Tourcoing proposent de mener d'abord l'action sur les retraites complémentaires puis ensuite de reprendre l'action sur les salaires. Claude FRANCOIS de Tourcoing approuve le rapport d'orientation mais demande *un véritable statut de l'entreprise avec garantie d'emploi pour le personnel et sanctions de la profession à l'égard des chefs d'entreprises qui violeraient la législation sociale.* Il termine

son intervention *en se déclarant d'accord avec l'orientation fédérale qui, loin de se fourvoyer sur une route dangereuse, commence au contraire à mettre en pratique certaines orientations confédérale dans l'organisation de la profession.*

Henri VANHOVE (Roubaix-Tourcoing) estime que *la politique sociale menée dans le cadre des accords du 9 juin a été payante pour les travailleurs du textile et qu'il faut poursuivre dans cette voie.*

D'autres interventions au contraire critiquent l'action et l'orientation fédérale. Victorine VEROT (Loire et Haute-Loire) regrette que les syndicats ne soient pas assez consultés. Elle demande que le programme social proposé au congrès soit complété par un paragraphe sur les relations contractuelles avec le patronat. *Nous n'avons pas à organiser l'industrie* […] *Discuter avec le patronat oui, mais pas collaborer.*

Simone TEYSSIER (Saint-Étienne) propose que le programme social de la fédération soit uniquement discuté dans le cadre de la convention collective.

Jean-Pierre TRESCH (Haut-Rhin), un futur responsable de la fédération, dénonce le point 14 du programme fédéral qui précise : *reconnaissance des représentants syndicaux des organisations signataires des accords du 9 juin.* Pour son syndicat cette rédaction est inacceptable car elle exclue la C.G.T. Il souligne également une contradiction entre le fait de prôner la *libre entreprise* et la planification. Le rapporteur lui répondra qu'il n'y a pas de contradiction entre les accords du 9 juin et la position confédérale au sujet de la planification. *Il ne s'agit nullement de régime de libre entreprise dans le sens de libéralisme total mais d'une liberté d'entreprise sous réserves qu'elle soit au service de la communauté, et pour cela il faut nécessairement un plan établi par cette communauté.*

Marie DUVERNAY (Grenoble) si elle approuve les revendications n'est pas d'accord avec la ligne directrice. *Il faut cesser les discussions dans le cadre du 9 juin et prendre le cadre de la convention collective*. Elle demande à la fédération de réclamer la fin de la guerre d'Algérie.

G. TRICOIRE (Cholet) est étonné que la fédération ne parle pas de la guerre d'Algérie. Il demande que l'orientation de la fédération soit tournée et axée surtout vers la masse des travailleurs.

Andrée ABRIAL (Firminy) qui sera plus tard membre du bureau fédéral et secrétaire nationale, *trouve les rapports trop superficiels et l'orientation trop vague.* Elle regrette également que le rapport ne parle pas de la guerre d'Algérie. Elle déclare qu'il faut dénoncer les accords de juin, *faire l'unité syndicale par la formation des militants.* Elle insiste sur l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des forces collectives.

Plusieurs syndicats interviennent pour compléter le rapport sur des actions menées concernant les salaires, la syndicalisation, etc. Marie DUVERNAY de Grenoble proteste contre l'attitude du secrétaire général qui devrait visiter les sections au lieu de passer autant de temps dans les commissions paritaires et au sein du Comité Paritaire Permanent institué par les accords de juin. Au cours du congrès des syndicats contesteront les positions prises par la fédération au sein de ce Comité.

D'autre part le rapport au congrès interroge les militants sur des questions de société. On peut lire que *le désintéressement des citoyens vis-à-vis des questions publiques, le confusionnisme*

existant dans les esprits, ont amené un abaissement grave du sens civique, une impuissance des dirigeants « élus » à solutionner les problèmes qui se posent, une carence du pouvoir extrêmement inquiétante.
Et, sous couvert de restauration de l'autorité, de discipline nécessaire, on voit un développement des mouvements anti-démocratiques et des appels plus ou moins nets à un gouvernement « fort ».

Le rapport questionne sur le syndicalisme qui est en difficulté. *On a vu se développer sous le vocable de syndicalisme, de multiples groupements d'intérêts, syndicalisme d'exploitants agricoles, d'artisans, de professions libérales, de classes moyennes, employant, eux aussi des méthodes de pression sur l'opinion et les pouvoirs publics allant jusqu'à la grève.*
[…]
Nous constatons que le syndicalisme ouvrier ne s'est pas développé dans l'industrie privée, et dans le textile en particulier, comme il aurait dû le faire. Le rapport constate, avec regret semble-t-il que l'on voit *fleurir de multiples mouvement ouvriers et populaires, familiaux, politiques ou d'activités diverses. Le confusionnisme existe à plein.*
[…]
Le syndicalisme doit être un mouvement. A la différence des groupements d'intérêts cités plus haut, le syndicalisme doit être un mouvement avec des principes, des méthodes et un idéal. C'est ce qui fait la force du syndicalisme chrétien.

Le rapport interroge sur la *VIE SYNDICALE ET MOUVEMENT OUVRIER DANS LE TEXTILE.* Il constate que le nombre de travailleurs syndiqués est inférieur à ce qu'il était en 1936-38 et en 1945-46 surtout dans le textile. Les raisons avancées sont :

- *La grande confusion qui règne dans les esprits à l'égard des structures politiques et sociales (partis politiques, mouvements divers, sécurité sociale, etc.)*
- *Une forte proportion de femmes et de jeunes travaillant temporairement dans la profession, donc, peu sensibles à une action prolongée.*
- *Le règlement par la loi d'un grand nombre de problèmes sociaux donne l'impression que tout vient du politique et non du syndicat.*
- *La politique patronale d'organisation des relations humaines par-dessus les organisations syndicales avec le concours inconscient de certains comités d'entreprise.*
- *L'écrémage des militants pratiqué de deux façons différentes, soit par leur élimination* […] *soit par des promotions individuelles.*

Toutes ces raisons font que la majorité des travailleurs du textile qui font cependant confiance aux organisations syndicales dans les élections sociales (Sécurité Sociale) ou professionnelle (Délégués du personnel, Comité d'Entreprise) n'accordent pas pour autant leur adhésion à l'organisation syndicale elle-même.

Benoît MAYOUD dans sa réponse aux syndicats indiquera qu'*en ce qui concerne les accords du 9 juin le congrès d'HALLUIN a voté pour la continuation de la politique dite du 9 juin sous certaines réserves,* qui rappelons le, concernent le droit syndical par la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise mais également l'augmentation des salaires.

Le débat se poursuit le lendemain sur le rapport d'orientation qui fait porter la discussion sur l'état du syndicalisme et les moyens d'action à développer. Ce rapport d'orientation développe également une orientation à long terme. Dans le domaine économique la fédération veut *une économie de besoins et non de profits*. Pour cela elle souligne que des réformes

profondes de structures sont nécessaires au niveau de l'entreprise, de la profession, de la distribution et de l'Etat.

L'orientation peut se résumer de la façon suivante. Il n'y a que trois moteurs qui font marcher les humains : L'idéal, l'intérêt, et la trique. Le capitalisme utilise l'intérêt, les totalitarismes la trique.

Face à cette situation c'est *l'éducation permanente des travailleurs qui va leur faire prendre conscience de leurs responsabilités et concilier à la fois l'idéal de justice et de solidarité qui doit être le nôtre avec l'intérêt d'une augmentation constante des biens produits qui doit profiter à tous, et ceci en n'utilisant la trique et le gendarme que pour des cas bien précis*.

L'organisation économique préconisée est une économie où *l'homme en tant que producteur, consommateur et épargnant, collabore par ses organisations professionnelles à la direction de l'organisation économique, tant au plan national qu'international.* La profession devra être organisée sur une base vraiment paritaire. Dans les entreprises les travailleurs seront organisés dans des sections d'entreprises et devront être de véritables associés.

D'autre part, le rapport d'orientation interroge également sur la pratique syndicale et les *MOYENS A EMPLOYER POUR FAIRE ABOUTIR NOS REVENDICATIONS.*
La grève est reconnue comme *un moyen normal pour l'aboutissement de nos revendications. C'est un droit incontestable pour les travailleurs, reconnu par la constitution.* Mais quelques réserves sont apportées. *Mais la grève, épreuve de force, ne doit être utilisée que lorsque tous les moyens de conciliation ont échoué. Il ne s'agit pas de l'utiliser pour développer systématiquement les antagonismes de classe, mais comme l'ultime moyen pour faire aboutir des revendications justifiées.*
La discussion et les essais de conciliation doivent précéder la grève.

Le rapporteur précise que le délai de10 jours prévu par la convention collective *n'est pas une atteinte au droit de grève qui reste entier après ce délai.*

Il aborde ensuite la situation de grève générale, question posée lors des grèves de 1955 et 1957, particulièrement lors des grèves des chantiers navals de Saint Nazaire pendant lesquelles *de nombreux travailleurs tiennent le raisonnement suivant « Quand tout le monde s'y mettra, nous marcherons ».*

Le rapport rédigé, avant le coup de force des généraux à Alger le 13 mai 1958, admettait qu'une grève sur des objectifs professionnels, dans une branche déterminée, voire dans l'ensemble du textile se concevait parfaitement. Elle se concevait également pour des arrêts de travail de 24 heures sur des objectifs généraux mais *il en va autrement de la grève générale illimitée de toutes les activités contre un gouvernement qui peut prendre un caractère insurrectionnel.*
La C.F.T.C. a seulement en 1944 contre l'occupant décrété la grève générale.
Une grève générale pourrait avoir comme conséquence de démolir les institutions démocratiques lesquelles, si imparfaites quelles sont, assurent tout de même un minimum de liberté syndicale que beaucoup de pays nous envient et qui risqueraient de disparaître.

Au cours de ce 31ème congrès un amendement à la résolution générale est présenté par plusieurs syndicats. Ils sont tous du Sud-Est plus Cholet. Il demande le rejet des accords du 9 juin. Il est repoussé par 159 voix contre, 64 pour et 36 abstentions. La résolution générale est

adoptée par 190 voix, 67 contre et 2 bulletins nuls. Cette résolution renouvelle les demandes qui avaient été faites deux ans plus tôt en matière de droit syndical et de salaire afin de maintenir la participation de la C.F.T.C. aux accords de juin. Cette fois le congrès donne un délai d'un an au bureau fédéral pour obtenir des résultats.

3. LA FIN DU PARITARISME : DE 1958 A 1963

Lors de la rencontre du Comité Paritaire Permanent du 18 juin 1958, un mois après le 31ème congrès, les représentants des employeurs et de F.O. demandent à la C.F.T.C. de préciser ses positions. Des échos du congrès doivent sans doute leur poser question.

C'est lors d'une nouvelle rencontre à la chambre patronale en date du 15 octobre 1958, que Gilbert RYON, nouveau président de la fédération fait une déclaration. Dans celle-ci il précise que si des attitudes de certains syndicats C.F.T.C. peuvent paraître en contradiction avec l'esprit des accords du 9 juin, cela tient au fait que ces syndicats sont situés dans des régions, ou des entreprises, où *cet esprit est souvent détourné et utilisé à sens unique par les employeurs.*

Il cite de nombreux cas d'atteinte aux droits des délégués, à la liberté syndicale, aux refus de discussion, … Ces cas situés principalement dans le Nord, les Vosges… Il poursuit en précisant que *ces cas ne sont pas destinés à faire comprendre et apprécier par nos mandants l'esprit de collaboration que nos accords doivent promouvoir.*

Il rappelle ensuite les positions de la fédération en ce qui concerne cet accord. Position que l'on peut résumer par cette phrase *l'amélioration du niveau de vie des salariés est étroitement liée à la prospérité de l'industrie textile et des entreprises, et en conséquence tous les efforts doivent être mis en commun pour assurer cette prospérité.*

Gilbert RYON précise que, pour son organisation, cet accord n'a jamais voulu dire que les organisations ouvrières renonçaient à toute action, parfois dure si nécessaire, pour faire appliquer la convention ou faire aboutir les revendications. *Notre organisation syndicale se doit d'être le porte-parole des désirs et des revendications légitimes des travailleurs. Les principes qui sont à la base de notre doctrine syndicale nous en font un devoir*

Dans son exposé Gilbert RYON réaffirme que la volonté de la fédération va au-delà des accords du 9 juin. Ces accords sont *une étape vers des réformes de structures plus profondes, pour une participation de plus en plus grande des travailleurs à la vie économique de la profession et du pays, cette participation commençant au niveau de l'entreprise.* En cela il s'affirme solidaire de la confédération C.F.T.C.

La fédération ne demande pas d'acter ces orientations dans une déclaration commune mais *nous demandons aux dirigeants patronaux de comprendre que c'est là notre objectif et qu'à nos yeux, il ne saurait y avoir de promotion ouvrière valable sans démocratie économique.*

Pour cela Gilbert RYON demande le renforcement des pouvoirs des représentants des salariés dans les entreprises et la reconnaissance de la section syndicale. Il rappelle ensuite la position du dernier congrès qui est de poursuivre la politique menée depuis 1953 mais en y mettant quelques conditions à savoir :

- *Le retour au pouvoir d'achat de fin 1956*
- *L'octroi des retraites complémentaires à tous les travailleurs du textile*
- *L'application rapide et générale des garanties minima de ressources en cas de chômage complet ou partiel*
- *L'obligation pour les entreprises d'accepter un contrôle des charges de travail et des tarifs par un expert du B.I.E.I.T. chaque fois qu'une organisation syndicale en fera la demande*

- *Instauration d'une double échelle mobile basée sur le pouvoir d'achat et l'augmentation de la productivité.*

A la fin de la rencontre les employeurs avec certaines réserves sur les faits apportés déclarent, non pas accepter, mais comprendre les positions de la C.F.T.C.

Les salaires, les conditions de travail, le droit syndical, sont des objectifs importants, sur lesquels la fédération a, et va toujours agir. Ce qui diffère à l'époque, c'est la façon de les obtenir. En 1958, le rapport de force n'est pas au centre des préoccupations des responsables nationaux. Ils développent une stratégie de persuasion et de négociation, pensant que les employeurs sont prêts à jouer le jeu du développement des personnes. Pour ces responsables la signature des accords du 9 juin *c'est la façon la plus réaliste de construire l'avenir.* Plus tard la fédération mettra en avant la nécessité du rapport de force pour obtenir des résultats. De même qu'elle privilégiera la prise de conscience par l'action plus que par la formation ou le discours.

Fin 1958 les dévaluations successives laissent espérer une relance des exportations, mais l'augmentation du coût de la vie et la diminution des prestations sociales, l'application de la T.V.A. à des produits de première nécessité, entraînent une baisse du pouvoir d'achat et de la consommation. Dans le textile, le chômage partiel, les fermetures d'entreprises et les licenciements viennent aggraver la situation des travailleurs de ces professions. Dans l'éditorial d'Inter-Textile de janvier 1959 Gilbert RYON dénonce la politique gouvernementale qui marque le retour *à une organisation plus libérale de l'économie.* Il rappelle le programme revendicatif de la fédération qui est l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, la modification du programme gouvernemental, l'indemnisation du chômage, les retraites complémentaires, la présence syndicale dans l'entreprise.

Au cours des années 1958 et 1959 la fédération agit pour la revalorisation des salaires. En mars et mai 1959 des accords d'augmentation des salaires sont signés. Dans un premier temps ces accords ont été contestés par le ministère des Finances car ils étaient intervenus dans une période de blocage des salaires. Finalement ces accords ont été validés compte tenu du fait qu'ils avaient été passés dans le cadre des accords du 9 juin 1953 grâce à l'augmentation de la productivité dans le textile !

D'autre part la fédération s'est efforcée d'obtenir de l'Union Textile l'extension à l'ensemble des salariés le régime de retraite complémentaire obtenu pour les mensuels. Un premier accord avait été signé le 29 juillet 1953 qui apportait un complément provisoire de retraite aux retraités du textile sous certaines conditions. Ce complément visait à atteindre le niveau de retraite de la Sécurité sociale si celle-ci fonctionnait à plein. Cet accord avait été qualifié par la fédération de *timide essai.* Un nouvel accord est signé en 1958. On peut constater que la question de la retraite, prévue dans les accords de juin 1953, n'est réglée qu'en 1958 alors que dans la métallurgie les grèves de 1955 avaient permis de conclure des accords sur ce sujet.

En 1957 avait été créé l'U.N.I.R.S. (Union Nationale des Institutions de Retraite des Salariés) organisme qui a pour vocation de regrouper les institutions de retraite des différentes professions. En 1961 l'U.N.I.R.S. est devenue A.R.C.C.O. qui gère actuellement les retraites complémentaires non-cadres. La fédération prend contact avec l'U.N.I.R.S. pour obtenir un régime qui ne soit pas soumis aux aléas des branches défavorisées ou des particularités locales. Finalement un accord est conclu avec l'U.N.I.R.S. le 18 mars 1959 avec un taux de cotisation identique à celui des mensuels à savoir 3,33 %. Signalons que Jean FRATTINI est

membre du conseil d'administration de l'U.N.I.R.S. et que Benoît MAYOUD est membre de la commission paritaire de l'U.N.E.D.I.C. créée en décembre 1958 et qui gère l'assurance chômage. Cela montre la préoccupation des responsables de la fédération de prendre en charge ces dossiers.

En janvier 1959, alors que la situation économique des travailleurs se dégrade la fédération C.G.T. du textile envoie un courrier à celle de la C.F.T.C. pour envisager des actions face à l'attitude du gouvernement. La fédération C.F.T.C. répond qu'elle partage le souci de la C.G.T. mais que les difficultés *provenant, tant de certaines options différentes que du discrédit jeté contre nos militants dans certaines régions* la fédération C.F.T.C. donne une fin de non-recevoir. Au cours des discussions salariales pendant cette période, la C.F.T.C. demande que ces négociations aient lieu dans la cadre de la convention collective, afin d'y inclure la C.G.T., le patronat refuse ainsi que F.O

En 1960 l'industrie textile compte 6 097 usines et 470 000 salariés ce qui montre le morcellement de cette industrie. Les entreprises de petite taille restent la propriété d'un capital familial. L'autorité patronale garde encore un caractère très féodal. *Cette situation empêche tout effort d'organisation dans la profession. Les plus beaux programmes ou plans restent lettre morte à défaut de moyens et de pouvoir les appliquer.*
Pour survivre tous ces employeurs pratiquent le chômage partiel, une politique de bas salaires, la fermeture et la réouverture par éclipse et l'obstruction à toute implantation d'industries nouvelles dans la région.

Toutefois des groupes importants se constituent. Au congrès de 1960 le rapport décrit les concentrations intervenues dans le textile : GILLET-THAON 8 283 ouvriers dans 32 usines, les usines BOUSSAC 60 usines et 20 000 ouvriers ; le groupe T.C.T. 4 000 ouvriers dans 6 usines en Alsace ; La société RHODIACETA textiles artificiels et synthétiques 3 usines et 7 000 ouvriers. D'autres groupes se dessinent comme D.M.C. ; AGACHE WILLOT – SAINT FRERES ; le groupe PROUVOST. Ces regroupements incitent la fédération à repenser les structures syndicales. Elles doivent permettre une coordination et des liaisons entre les différentes sections d'un même groupe ainsi que la participation au comité central quand il existe. Cette organisation de l'action syndicale doit permettre aux travailleurs d'être informés, de les préparer à la gestion des entreprises. Cela nécessite également une formation économique des militants et délégués. C'est le démarrage des équipes syndicales de trusts qui prendront véritablement leur essor à partir de 1964 à la création de la fédération HA.CUI.TEX. CFDT

La crise économique se poursuivra et la situation en fin d'année 1964 et début 1965 sera dramatique pour de nombreux travailleurs touchés par le chômage partiel et les licenciements. Cette période est marquée par le plan de stabilisation des prix et des salaires. Cela provoque une crise de consommation avec de graves répercussions sur les industries textile habillement et cuirs.

Congrès de Mulhouse, mai 1960

Le 32ème congrès se tient en Alsace à Mulhouse du 26 au 28 mai 1960. Une bonne partie du rapport d'activité est consacrée à la situation économique du textile. Dans cette période de crise économique la fédération a comme premier souci *sans oublier les études des solutions permettant d'éviter le retour des crises, de conserver aux travailleurs en chômage des ressources suffisantes et d'agir afin de maintenir et d'améliorer le pouvoir d'achat.*

Le rapport d'activité

C'est à ce congrès qu'a lieu une innovation importante dans la pratique syndicale de la fédération. Désormais lors des congrès, le rapport d'activité commence par une analyse de situation générale de la société et un commentaire sur la dimension politique de l'action syndicale.

Bilan des actions menées

La partie *action revendicative* est largement développée. Il est relevé que dans la région du Nord et celle de l'Est, les différentes chambres patronales semblent mieux jouer le jeu de la négociation. C'est ainsi qu'ont été obtenus des accords sur l'arrêt payé pour le travail en équipe, l'information et la formation des membres des comités d'entreprises et délégués du personnel par la possibilité d'organiser au siège des syndicats des rencontres sur le temps de travail. Une centaine de délégués de Roubaix-Tourcoing suivent ces réunions mensuelles.

En revanche dans la région Lyonnaise et dans le Sud-Est en général, les employeurs n'appliquent les accords qu'à l'arrêté d'extension. Les réunions paritaires n'offrent que peu de résultats. Aussi l'action syndicale y est plus vive et plus intense. Dans la Loire à Izieux, grève de 20 jours à l'usine de textiles artificiels avec une centaine de grévistes. A Roanne grève pour la réintégration d'un militant licencié pour avoir participé à une session de formation nationale, l'employeur sera condamné à payer 120 000 francs de dommages-intérêts.

Sur l'action menée depuis le précédent congrès, Raymond VANTOMME du syndicat ouvrier de Tourcoing constate avec satisfaction les améliorations apportées à la convention collective, mais il regrette que cela concerne surtout les cadres et les E.T.A.M. et souhaite que les salariés horaires bénéficient rapidement des mêmes avantages. Il énumère un certain nombre de revendications à prendre en compte. Auguste VANDERASPOILDEN de Lille demande un effort sur les salaires et l'indemnisation du chômage.

Les accords de juin 53

Le rapporteur estime que les décisions du congrès de 1958 ont été respectées. *Le congrès de 1958 avait fixé un délai d'un an pour juger si nous devions poursuivre la politique du 9 juin en fonction des résultats obtenus. C'est la raison pour laquelle, après avoir réuni* […] *les 4, 5 et 6 juin 1959 les membres du bureau fédéral et des militants régionaux, il avait été décidé, compte tenu de la situation et des résultats obtenus :*

- *majoration de salaire de mars*
- *retraite complémentaire*
- *indemnisation du chômage partiel*

de poursuivre l'action en envisageant la révision de la convention collective, l'intégration des textes des accords du 9 juin dans la convention elle-même et certaines revendications immédiates concernant l'information du personnel et la sécurité de l'emploi.

La fédération déclare : *On peut dire que 90 % des travailleurs de notre industrie et des retraités sont maintenant couverts par le régime complémentaire. L'élection de notre camarade Jean FRATINI au conseil d'administration de l'U.N.I.R.S. marque la place importante prise par notre profession, la première à avoir signé un accord national pour l'ensemble des travailleurs, dans cette réalisation, dont la C.F.T.C. est à l'origine.*

En revanche la fédération note que restent en suspens un certain nombre de revendications comme : la révision des abattements de zones, le repos payé pour le travail en équipe, les majorations pour travail de nuit, la reconnaissance du délégué syndical et de la section syndicale d'entreprise….

Sur le plan économique la fédération signale sa participation aux travaux du Comité Paritaire Permanent, participation qui avait été critiquée par quelques syndicats lors du congrès précédent. La fédération réaffirme, une fois de plus, le rôle qu'elle pourrait jouer dans une organisation *vraiment paritaire de la profession.* Pour la fédération c'est grâce au Comité Paritaire Permanent, particulièrement en organisant une journée d'étude le 22 mai 1959, que l'on a abouti à créer au sein du Commissariat au plan une Commission spéciale pour l'étude de l'évolution de la consommation, de la production et des échanges textiles. Cette commission ayant pour objet d'étudier ces points sur une période allant jusqu'à 1975, en intégrant les répercussions sur les travailleurs.

Le rapport d'orientation. Il prend en compte le débat confédéral sur la planification démocratique

C'est Gilbert RYON qui présente le rapport d'orientation. Les options fondamentales contenues dans ce rapport sont basées sur la personne humaine, sa dignité d'où les notions de liberté et de démocratie, mais aussi en tenant compte de la dualité de la personne humaine, dualité entre le bien et le mal nécessitant une organisation, une planification, traçant un guide vers la réalisation du bien commun.

Cette organisation de la société se traduit par une démocratie économique et sociale permettant la participation de l'ensemble des travailleurs aux décisions économiques qu'elles soient interprofessionnelles, professionnelles ou se situant au niveau de l'entreprise. L'organisation de l'économie et de la profession est précisée comme nécessaire pour satisfaire les besoins humains, éviter les gaspillages, les doubles emplois, la sous-consommation et les crises engendrées par l'économie libérale.

Le rapport propose donc au congrès *une organisation professionnelle paritaire dans le cadre d'un plan général.* Il est précisé que cette étude est *une participation de la fédération textile au rapport DECLERQ : POUR UNE PLANIFICATION DEMOCRATIQUE.*

Un petit retour en arrière est nécessaire. C'est en 1959 que le congrès confédéral de la C.F.T.C. a adopté par 77 % des mandats le rapport sur la planification démocratique présenté par un minoritaire : Gilbert DECLERCQ, secrétaire de l'U.D. de Loire-Atlantique et membre du bureau confédéral.

Ce rapport est une approche de la réalité des problèmes économiques, une analyse critique du système capitaliste. Il précise l'autonomie du syndicalisme dans une économie planifiée devant répondre aux besoins de la population et non une économie orientée vers le profit. Par l'adoption de ce texte c'est le passage pour la C.F.T.C. d'une analyse moraliste à une analyse politique de la société industrielle et de la réalité de la société. C'est un changement dans les perspectives d'action du syndicalisme, qui doit aller au-delà de l'action purement revendicative pour faire des propositions sur les questions économiques et politiques. C'est ainsi que la C.F.T.C. précise que l'intervention syndicale doit se faire sur des questions comme les choix de consommation (automobile ou transports en commun ?). Le rapport se prononce pour des nationalisations qui seront parfois nécessaires, le contrôle des

investissements et la recherche de la participation du plus grand nombre de citoyens à l'exercice des responsabilités. Participation dans l'entreprise par la liberté syndicale, la reconnaissance de la section syndicale, le renforcement des droits des comités d'entreprises. Dans l'industrie, par la participation aux organismes du plan et au niveau régional par l'intermédiaire des Conseils économiques régionaux. S'il faut être présent partout. Il est rappelé avec force la nécessité d'une force syndicale puissante et la promotion de tous les travailleurs et pas seulement des militants syndicaux. Il est rappelé également la nécessité d'un changement politique pour une planification dans le cadre d'une politique générale favorable aux salariés. La C.F.T.C. marque sa volonté de gestion mais également de contestation. Une de ses préoccupations est de contester mais aussi préparer un autre type de société. Cette recherche d'équilibre entre la contestation et la proposition on la retrouvera dans le textile par la proposition de Convention économique en 1960 que nous verrons plus loin et, en 1977, par la proposition d'un Office habillement, cuirs, textiles.

Par ce rapport sur la planification démocratique la C.F.T.C. prend ainsi une place dans la vie politique du pays. Le rapport refuse le libéralisme, le plan devant garantir le plein emploi et l'élévation du niveau de vie. Ce rapport est vivement attaqué à la fois par la C.G.T. et par le P.C.F. Ces organisations ont sans doute vite estimé que le texte adopté venait les concurrencer sur le terrain qui leur était jusqu'alors réservé et donc qu'il fallait le combattre vigoureusement.

Le congrès confédéral adopte également un texte sur l'Algérie.

Au niveau confédéral c'est la fin du grand débat majorité/minorité, Eugène DESCAMPS, leader de la minorité, accède au secrétariat général de la confédération, Yves MOREL de la fédération Gaz Electricité est vice-président. Sur les 16 membres du Bureau confédéral, sept sont des minoritaires. Ils sont 18 sur 44 au Conseil confédéral.

Alors que le rapport DECLERCQ se situe dans une nouvelle perspective pour l'organisation, le rapport présenté par Gilbert RYON reste bien dans l'esprit C.F.T.C. des années antérieures en faisant référence à l'organisation professionnelle paritaire qui est bien une expression du syndicalisme chrétien qui croit à la bonne volonté du patronat et s'appuie sur des considérations morales.

Le rapport de la fédération, sur la planification démocratique veut partir des besoins de la population, ce que ne peuvent mettre en œuvre les industriels qui ne visent que le profit. Dans son texte la fédération précise qu'elle repousse *le capitalisme, père du prolétariat, créateur de richesses énormes, alors que les travailleurs qui les créent ne peuvent bénéficier du nécessaire.* Ce système crée *des inégalités anormales, des injustices*. Elle repousse également *le Marxisme, car, s'il apparaît capable d'une grande efficacité matérielle, nous savons que sa conception de l'homme est totalement opposée à la nôtre.*
[…]
Face à ces deux formes de matérialisme, la C.F.T.C. proclame que l'homme est la cause et le but de toute activité, et que la personne doit se développer dans l'organisation harmonieuse et consciente de la communauté.

Le rapporteur précise que la fédération s'inscrit dans la ligne directrice des congrès confédéraux de : *1953 Responsabilité du syndicalisme moderne ; 1955 Pour un syndicalisme moderne au service de l'homme ; 1959 Pour une planification démocratique.*
Nous recherchons, tout au long de ce rapport, à définir une politique textile C.F.T.C.

Le rapport analyse ensuite la situation économique et l'évolution prévisible de la profession. Les besoins en articles textiles vont augmenter du fait de l'évolution démographique, de l'élévation du pouvoir d'achat, de l'évolution des modes et techniques, de l'évolution de la productivité. Au niveau international l'industrialisation de pays est jugée normale, et devrait engendrer l'organisation syndicale des travailleurs de ces pays ce qui devrait amener une élévation de leurs salaires et par le fait même une diminution de la concurrence anormale. Le rapporteur envisage même *à plus ou moins longue échéance, l'entrée progressive de textiles provenant des pays en développement, au fur et à mesure de l'élévation de la consommation française et de la reconversion d'un certain nombre d'usines textiles et de leur personnel.*

Le comportement des entreprises peut être résumé par le constat suivant que fait la fédération. Celles qui sont plus ou moins bien dirigées elles s'adaptent tant bien que mal, les plus malades disparaissant abandonnant les travailleurs. Les plus dynamiques progressent et absorbent les plus faibles sans bénéfice pour les salariés.

Face à ce constat la fédération déclare la nécessité de trouver un équilibre entre les différents facteurs, et précise que les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans ce sens. Cela pose *le problème d'un programme économique d'ensemble à élaborer et appliquer : c'est ici que nous rejoignons les recherches de notre confédération en matière de planification démocratique de l'économie.*

La fédération se prononce donc à long terme pour la planification démocratique. A court terme elle opte pour une *Organisation Professionnelle solide et dotée de pouvoirs efficaces.*
[…]
Cette organisation professionnelle ne se limiterait pas à régler la production. Elle devrait diriger la profession dans ses adaptations nécessaires. Elle devrait surtout constituer un relais entre la direction du Plan et les entreprises. Sa constitution paritaire et démocratique (émanation des organisations syndicales patronales et ouvrières) contribuera à éviter que le plan ne soit pas trop rigide et ne donne pas trop de pouvoirs aux « technocrates ».

La fédération n'entre pas dans le détail du fonctionnement de cette instance mais donne quelques exemples de points à prendre en compte. Connaissance de la capacité de production des usines, fixer des objectifs y compris aux secteurs de la confection, imposer ces objectifs par la création d'un organisme paritaire et décentralisé au niveau des régions, cet organisme étant en lien avec le Plan. Un des moyens avancé pour l'orientation de l'activité des entreprises est *la coordination et le contrôle des investissements*. Ce groupement professionnel doit être en outre *capable d'imposer des mesures de spécialisation de normalisation de concentration* mais aussi *de régulation de la production et des stocks*. Des procédures *d'arbitrage ou de conciliation* devront être envisagées. Ce groupement professionnel devra s'occuper sérieusement de la *distribution.*

Enfin le rapport prévoit que *si des disparitions d'entreprises marginales doivent encore se produire, nous ne nous y opposerons pas a priori, car elles peuvent être un élément d'assainissement de la profession.* Toutefois la fédération demande que soient prévues des reconversions. Si cela n'était pas possible le salarié devrait être indemnisé pour la perte de son ancienneté ou de sa qualification professionnelle.

En conclusion la fédération demande *l'institution d'un véritable pouvoir professionnel ; c'est le seul moyen d'apporter un remède aux crises périodiques dont nous souffrons.* Elle ajoute *la*

réalisation de notre programme professionnel nécessitera un changement profond des structures politiques nationales et internationales.

Le point sur les accords de juin 1953

Alors que le rapport d'activité abordait la question des accords du 9 juin 1953 par le biais du Comité Paritaire Permanent, le rapport d'orientation fait une place au *BILAN DE LA POLITIQUE DU 9 JUIN 1953.* Un rappel est fait de l'origine de ces accords. Puis un bilan des résultats acquis est dressé.

Dans le domaine économique sont cités l'information économique, la possibilité de *suggestions et demandes d'explications,* ces informations ont familiarisé les militants ouvriers avec les problèmes économiques. En résumé ces accords *ont contribué à faire avancer l'idée d'organisation professionnelle chez les patrons.* C'est un peu le monde à l'envers !

En ce qui concerne les conditions de travail et salaires des avancées ont déjà été énoncées : retraite complémentaire, indemnisation du chômage partiel, augmentations des salaires. Le rapporteur est obligé de souligner que la convention collective prend du retard et que les cadres, employés et agents de maîtrise ont obtenu une révision de leurs annexes respectives. Mais rien n'a été obtenu dans la convention générale qui concerne les ouvriers.

Pour le syndicalisme a été obtenue, dans certaines localités, la possibilité de réunions mensuelles pendant le temps de travail pour les militants élus. Par le B.I.E.I.T. des militants sont formés pour les discussions économiques et techniques.

Ce bilan souligne également des difficultés. Les accords négociés au niveau national conduisent les travailleurs à ne pas faire la différence entre ces accords et la loi, ce qui ne favorise pas la syndicalisation. L'esprit des accords de juin n'est pas partagé par l'ensemble des employeurs et bon nombre de problèmes existent au niveau des entreprises.

Volonté de la fédération de poursuivre l'action dans le cadre des accords de juin

Le rapport d'orientation propose de continuer la politique menée dans le cadre des accords de juin. Il rappelle la volonté d'obtenir du patronat :

- *La reconnaissance du partenaire, donc du syndicalisme dans l'entreprise.*
- *Des responsabilités progressives pour les travailleurs afin de les préparer à participer à toutes les responsabilités :*
    - *Comités d'entreprises qui fonctionnent*
    - *Contrôle des salaires*
    - *Etablissement et contrôle :*
        - *Des normes de travail*
        - *Des tarifs.*
- *Des possibilités de formation*
    - *Journées ou réunions de formation des délégués*
    - *Paiement des congés-éducation, etc.*

Pour la fédération, la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise doit se traduire entre autres par le droit d'affichage, le droit de collectage des cotisations, la distribution de la presse, la possibilité de réunir le personnel dans l'entreprise. Enfin il est demandé que la

protection légalement reconnue aux membres des comités d'entreprise, soit accordé, par accord professionnel *au dirigeant responsable de la section d'entreprise.*

Avant de développer le débat sur la poursuite ou non des accords de juin, voyons les points débattus au congrès.

Analyse de la situation

Pierre VAUTHIER de Senones (Vosges) précise que lorsque la démocratie est en danger le syndicalisme est habilité à prendre position car il ne peut vivre que dans un pays démocratique. Pour lui une véritable démocratie politique doit favoriser la démocratie économique. Celle-ci n'étant pas réalisée la gestion paritaire de la profession ne peut se concevoir.

Jacqueline VANDAMME de Lille aurait souhaité que quand on parle de démocratie économique et sociale, l'on parle aussi de démocratie politique.

Andrée ABRIAL de Firminy (Loire) regrette qu'à l'heure où la démocratie est en danger, la fédération n'ait rien prévu dans les domaines qui posent question comme la guerre d'Algérie et les attaques contre la Sécurité sociale, alors que la confédération propose des actions.

Anne-Marie MAILLARD du Chambon-Feugerolles (Loire) demande un effort de la fédération sur la formation de la conscience politique des travailleurs. Elle demande que des moyens concrets, tracts, affiches soit réalisés dans ce sens.

Marie GIRAUDO du syndicat des textiles artificiels de La Voulte (Ardèche) va dans le même sens et demande d'*avoir comme objectif la recherche d'éléments mobilisateurs des énergies, pour dépasser le stade d'un syndicalisme uniquement professionnel.*

Frédo KRUMNOW du syndicat textile du Haut-Rhin regrette que rien n'ait été dit en ce qui concerne la situation politique. *On ne peut passer sous silence les dépenses occasionnées par la guerre d'Algérie et les bombes atomiques, au renforcement de l'Exécutif en France et d'une armée qui pèse lourdement sur les décisions de notre pays.* Il présente au congrès une résolution sur les aspects politiques et refusant un syndicalisme qui ne soit que technique, administratif et fonctionnarisé.

Sur le manque de positions politiques dans le rapport d'orientation, le rapporteur répond *qu'il s'agit là d'un problème interprofessionnel et que, en tant que fédération, nous manquons de moyens d'informations pour faire face à ces problèmes.* Il ajoute aussi que prendre une telle orientation risque de voir *des positions différentes parmi les organisations de la C.F.T.C. sur des problèmes de très grande importance, et sur lesquels il est indispensable que notre mouvement ait une position solide et unique.* Il ajoute, non sans un certain culot, que *personnellement* il est d'accord avec un certain nombre de militants. Il ajoute que pour traiter ces questions politiques il aurait *fallu le double de pages et le double de temps au congrès.* Il propose que dans la résolution générale une position soit développée en ce qui concerne la guerre d'Algérie et les dangers encourus par la démocratie.

Unité d'action

La question de l'unité d'action est une nouvelle fois posée. Des militants demandent comment se fait-il que nous discutions nationalement sans la C.G.T. alors que dans les entreprises et les localités, nous agissons ensemble.

A cette question le rapport d'activité répond que dans le domaine économique la C.G.T. s'est plus ou moins exclue elle-même, refusant de participer aux organismes de productivité et même économiques de la profession. Elle ne participe pas non plus aux travaux du Commissariat au Plan. En ce qui concerne la convention collective la situation est inchangée depuis que la C.G.T. a dénoncé la convention collective en 1951. La fédération dit regretter que la C.G.T. ne soit pas invitée mais qu'il ne lui appartient pas de refuser de participer à des réunions paritaires auxquelles elle est invitée au prétexte que la C.G.T. n'y est pas.

En ce qui concerne la convention collective la fédération estime que la C.G.T. devrait participer aux négociations et qu'il faut faire lever l'opposition de l'Union Textile mais qu'il appartient *à la C.G.T. d'agir pour clarifier la situation. Démarches, interventions, éventuellement une action en justice devraient être effectuées par ses soins.*

La fédération précise : *Notre position en la matière est très nette : chaque fois qu'il s'agit d'attribuer aux travailleurs, le fruit d'une amélioration de la productivité ou de la prospérité de l'industrie, il est normal qu'elle ne participe pas aux négociations et à la conclusion des accords qui en découlent, puisqu'elle a refusé de s'associer à la politique professionnelle.*

Frédo KRUMNOW intervient dans le débat sur le rapport d'activité et soulignant que la question de l'unité d'action avec la C.G.T. ne doit pas être vue uniquement sous l'angle des discussions paritaires au niveau national, mais *qu'il est convaincu qu'au plan fédéral, on peut faire une action commune sur des objectifs précis* et il cite comme exemple la question des *abattements de zones sur lesquels nous nous battons depuis des années.*

Une résolution présentée par le Haut-Rhin sur l'action avec les autres organisations syndicales est adoptée par 161 voix contre 105. Le syndicat d'Armentières propose un texte sur l'unité d'action avec la C.G.T. Il est adopté par 146 voix pour, 107 contre et 13 nuls.

Les revendications

Les questions liées aux revendications sociales sont débattues par une commission du congrès. Elle propose : la défense du pouvoir d'achat, la révision de l'échelle hiérarchique des salaires, la conclusion d'un contrat *définissant de manière précise les méthodes d'élaboration des charges de travail et de tarif au rendement ainsi que leurs contrôles par les délégués éventuellement assistés de techniciens syndicaux.* Il est enfin précisé la nécessité de réviser la convention collective.

Le congrès souligne que la mise en œuvre de cette politique d'accords nationaux doit s'accompagner d'une progression syndicale. Les travailleurs doivent se sentir partie prenante de l'action syndicale aussi les discussions nationales doivent être appuyées par des actions locales ou d'entreprises. Là où les employeurs refusent l'application rapide des accords, *nous devrons engager des actions dures.*

Conditions de travail

En février 1959, la fédération demandait une modification des articles 63 et 64 de la convention collective concernant les conditions de travail et faisait des propositions de définition du travail au rendement dans des conditions normales. Elle proposait également de mettre en place un contrôle paritaire des charges de travail.

A la tribune du congrès, Gilbert COUDRAY du syndicat du Haut-Rhin estime qu'il n'est pas du rôle des salariés de participer à l'élaboration des normes ou des charges de travail. *Nous pensons qu'il faut au plus vite en raison même de l'amélioration du progrès technique, abandonner la formule du travail au rendement et les conditions de travail au rendement et les modalités du calcul des normes de travail.*
Nous sommes opposés à l'introduction dans la convention collective des propositions de la fédération définissant les normes et les conditions de travail au rendement et les modalités du calcul des normes de travail.

Henri VANHOVE du syndicat des E.T.A.M. de Roubaix-Tourcoing fait ressortir la nécessité de la lutte contre le travail de nuit. En plus de la pause payée, il demande une réduction de 25 % du temps de travail pour les salariés de nuit, au lieu d'une prime de 25 %. Il rappelle la nécessité d'une action européenne à ce sujet. Il regrette que les syndicats n'aient pas pu s'opposer au travail en continu dans le moulinage. Il souhaite l'arrêt des métiers au moins le dimanche.

Le rapporteur répondra que la question du contrôle des charges de travail sera étudiée par une commission et qu'une résolution sera votée. Mais pour lui il faut définir des règles précises d'établissement et de contrôle des charges de travail, qui pourront ensuite être défendues en cas de non-respect.

Cette question du rendement est abordée également dans la discussion sur le rapport concernant l'activité de la Commission Nationale Consultative d'Apprentissage des Industries Textiles. Un point de ce rapport concerne les conditions de travail. La question posée dans la commission est de savoir s'il faut, dans les programmes d'examen des C.A.P., particulièrement ceux de la bonneterie, prévoir des tests de rapidité. Le représentant de la fédération, dans cette commission, François DECORNET, estime que, *si à première vue cela semble incompatible avec une saine notion de l'apprentissage,* […] [cela peut tendre] *à donner à l'apprentie, non seulement le goût du travail bien fait, mais aussi le geste qui permettra l'exécution rapide et qui permettra ensuite à la jeune ouvrière de n'encourir aucun handicap dans les premiers temps de sa vie professionnelle.* L'on remarquera que chaque fois que l'on parle de rapidité d'exécution l'on évoque le personnel féminin.

Renforcement de l'organisation syndicale

Pour le renforcement de l'organisation syndicale, le rapport du congrès lance l'idée d'*accorder des avantages spéciaux aux syndiqués.* Le rapport refuse la solution d'une contribution syndicale obligatoire par chaque salarié*, le syndicat ayant des ressources assurées pourrait perdre de sa vigueur.* Un autre aspect est que les travailleurs considéreraient le syndicat comme une administration plus qu'un mouvement auquel ils participent. Par contre le rapporteur souligne que les services du syndicat doivent être tournés vers les seuls syndiqués.

Il est également souhaité que la C.F.T.C. puisse servir d'organisme payeur du chômage à l'image de ce qui se fait en Belgique. Le congrès n'a pas suivi cette demande.

Enfin le rapporteur souligne un réveil syndical qui se manifeste partout par le renouvellement ou l'élection de délégués du personnel, avec un souci des syndicats d'assurer la formation et l'information des militants.

Edouard DEBUISSCHAERT des E.T.A.M. de Wattrelos (Nord) se prononce pour les propositions du rapport qui sont de réserver aux adhérents une certaine partie des avantages obtenus par la voie d'accords ou de conventions. D'autre part l'adhérent doit être en contact régulier avec ses représentants.

Jean-Marie SORY syndicat de Roubaix-Tourcoing est *heureux de voir la recommandation d'accorder des avantages spéciaux aux syndiqués.* Il conclut son intervention en précisant que le souci de la fédération de créer des organismes paritaires et tripartites doit s'appuyer sur une force syndicale réelle.

Adrien VERKINDERE syndicat des E.T.A.M. d'Halluin est pour une contribution syndicale obligatoire. Il en de même de Simone CONSTANT de Roubaix-Tourcoing.

Cette question de contribution syndicale obligatoire n'est pas nouvelle. Au congrès de 1958 la fédération affirmait que le syndicalisme ne doit pas tout demander à l'Etat. La fédération constatait d'ailleurs avec regret que *l'extension du rôle de l'Etat a supprimé une partie des fonctions traditionnelles du syndicalisme telles que l'entraide et l'indemnisation du chômage.* Elle ajoutait que s'il faut tout demander à l'Etat *il ne faut plus parler de syndicalisme, et faire carrément de la politique.*

Enfin la fédération pose la question des syndicalistes gestionnaires, ceux qui sont appelés à des postes de gestion (coopératives, Sécurité sociale) et qui risquent d'être juges et partie. La fédération pense qu'il faut en accepter le risque et que c'est aux syndiqués de demander des comptes aux gestionnaires.

Pour la fédération la conséquence pour atteindre l'objectif de renforcement, c'est l'équipement de ses organisations en structures solides, avec des adhérents nombreux, des sections et syndicats bien organisés. Cela doit permettre l'accès des travailleurs aux responsabilités, une économie orientée vers les besoins et non le profit, l'élaboration d'un programme social. Nous retrouvons dans cette orientation la marque du syndicalisme belge qui a marqué de nombreux responsables fédéraux du nord de la France.

Un rapport de la commission Propagande - Formation - Organisation est présenté et largement débattu. Il poursuit la réflexion engagée en 1954 sur la propagande et le recrutement pour renforcer l'organisation. Il prévoit de faire l'inventaire des syndicats, d'améliorer l'information par des circulaires plus régulières, des dossiers pratiques sur l'adhésion, l'organisation des sections syndicales et syndicats. Ces décisions seront mises en œuvre et il sera demandé aux syndicats de communiquer à la fédération les comptes-rendus de leurs rencontres. Des journées de formation, en plus de celles du B.I.E.I.T., sont organisées dans différentes localités. La fédération édite régulièrement des fiches pratiques et des affichettes, des fiches de formation sur différents sujets par exemple sur la démocratie ou le fonctionnement des instances politiques. Elle publie également des moyens concrets sur le démarrage d'une section syndicale, l'intéressement…

La pratique syndicale

Frédo KRUMNOW fait une intervention sur la pratique syndicale de la section de son entreprise d'impression de tissus. Il précisera que la pratique de sa section illustre la nécessité d'une fédération d'industrie regroupant les différentes catégories de personnel.

A la suite de la crise de 1953, la direction de l'entreprise change l'organisation du travail. Des chronométrages sont effectués journellement et les tarifs sont modifiés. Le mécontentement grandit et des salariés s'adressent à la C.G.T. Il n'y a pas de changements et l'on peut dire que la situation s'aggrave. Quelques ouvriers sont syndiqués à la C.F.T.C. mais ils ne bougent pas ainsi que leur délégué. Une ouvrière vient trouver Frédo qui est employé de bureau et lui dit *si je monte la C.F.T.C. est-ce que tu marches avec moi ?* Frédo répond positivement. L'ouvrière fait le tour des ateliers et récolte 15 adhésions sur 350 ouvriers. Elle se fait désigner comme représentante syndicale. Avec l'aide de l'U.D. un meeting est organisé.

Des améliorations sont apportées dans l'organisation du travail. La section se renforce par de nouveaux adhérents. En novembre 1954 aux élections de délégués du personnel la C.F.T.C. obtient un siège de titulaire et un de suppléant. Le bureau de la section se met en place. Les délégués participent aux formations organisées par le B.I.E.I.T. et à une formation sur les comités d'entreprises. Aux élections de C.E. la C.F.T.C. obtient 3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants. Un comité d'hygiène et de sécurité est mis en place. Tout cela en seulement 18 mois.

Les contacts sont fréquents avec l'ensemble du personnel et également avec le permanent de l'U.D. Le nombre d'adhérents continue de progresser. En 1956 la C.F.T.C. obtient 5 sièges sur 6 au C.E. et 6 sièges sur 7 pour les D.P. Les collectes ont lieu dans l'entreprise par l'intermédiaire des délégués. Les rencontres de la section syndicale permettent aux délégués et membres du comité d'entreprise de coordonner leur intervention, d'échanger leurs informations. La presse syndicale est diffusée ainsi que des tracts et des agendas C.F.T.C. Une expertise menée par le B.I.E.I.T. montre l'importance des moyens dont dispose la C.F.T.C. Ils serviront pour la propagande. Les délégués participent aux formations, congrès. Fin 1959 la section compte 160 syndiqués après en avoir connu 180 en 1957. La C.F.T.C. est présente également dans les collèges employés et techniciens. Dans celui des agents de maîtrise c'est la C.G.T. qui est présente.

Les délégués proposent l'adhésion aux salariés qui demandent des interventions.
La section énumère les résultats de la façon suivante :

- *Le respect de la convention collective*
- *33 % de prime de rendement au lieu de 20 %*
- *Contrôle des chronométrages et du calcul du salaire lié au rendement*
- *Accroissement des salaires par la mise en place de machines modernes*
- *Amélioration des conditions de travail*
- *Plus de surmenage, si l'ouvrière de la chaîne n'arrive pas à suivre, on la dépanne, chacune travaille selon sa force et sa dextérité*
- *Création d'un fonds social*
- *Consultation du C.E. sur les embauches, les changements d'horaires, les changements de programme de fabrication, sur les récupérations de jour fériés.*

C'est de toute évidence une pratique syndicale nouvelle, se faisant en lien entre les différentes catégories de personnel et en contact permanent avec les travailleurs. Roger AMET du syndicat de Darnieulles (Vosges) et VANTOMME de Roubaix-Tourcoing demandent également la création d'une fédération d'industrie.

Notons qu'à ce congrès la question de l'avenir du B.I.E.I.T. est posée. Le Comité National de la Productivité vient d'être supprimé et les subventions risquent de disparaître. Et cela alors que le Commissariat au plan et le Ministère du travail de la production industrielle, reconnaissent le travail sérieux fait par le B.I.E.I.T. La fédération se met donc en recherche de subventions.

Frédo KRUMNOW estime que le B.I.E.I.T. n'est pas lié aux accords de juin, que c'est un instrument technique et qu'il faut lui trouver un financement *qui nous laisse libre.* Il propose qu'il serve à la formation économique des militants mais qu'il laisse de côté *le passionnant mais inutile travail de contrôle des normes et charges de travail.* Le travail du B.I.E.I.T. va se poursuivre et Louis BODIN y sera embauché en 1961 au titre de la C.F.T.C.

Débat sur la dénonciation, ou non, des accords de Juin

Les syndicats du Sud-Est se prononcent contre la poursuite des accords de juin 53.

Marie DUVERNAY de Grenoble enregistre au nom de plusieurs syndicats de l'Isère les avancées obtenues, mais souligne que *c'est donc grâce à l'action menée dans les entreprises et au plan régional que nous avons décroché ces avantages.* Elle demande pourquoi *l'échec effectif des accords du 9 juin 1953 ne figure pas clairement dans le rapport d'activité.* Elle souligne, que la fédération a accumulé une documentation solide et utile, mais qu'elle n'a rien fait pour aider les militants à structurer leurs sections et syndicats.

Andrée ABRIAL de Firminy estime que l'orientation du congrès de 1958 n'a pas été respectée. Pour elle le congrès de Bierville demandait que les discussions de salaire reprennent dans le cadre de la convention collective et que *le maintien des discussions dans le cadre des accords du 9 juin a été un handicap pour mener cette action.*
Si nous voulons revenir aux discussions dans le cadre de la convention collective nationale, nous le pouvons, mais il faudrait faire une action générale et intersyndicale. L'accord du 5 janvier (signé dans le cadre des accords de juin) *n'a pu être appliqué dans notre région avant les arrêtés d'extension ; les patrons se réfèrent à la convention collective. Ce qui prouve que le syndicalisme n'est pas du paritarisme mais un rapport de force*.

Elle rappelle que la poursuite de la politique des accords du 9 juin était conditionnée à l'obtention de la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise et des délégués syndicaux ainsi qu'à une amélioration valable de la convention collective. Elle estime que les avancées ne sont pas suffisantes pour maintenir lesdits accords. Elle précise *d'autres branches, la confection entre autres, ont obtenu davantage tout en restant dans le cadre de la convention collective.* Elle demande à la fédération *de revoir ses positions en fonction des nouvelles lignes confédérales et du rapport DECLERCQ qui dénonce la libre entreprise et pose le problème de la contestation du pouvoir.*
Pour une action plus efficace, le conseil syndical de FIRMINY demande à la fédération d'élaborer un plan de travail pour permettre à toutes les branches et régions de mener une action ensemble et d'en fixer les points précis, de favoriser les regroupements des branches, des régions pour permettre un échange et pour intensifier l'action.

Pour réaliser cet objectif il faut une fédération forte pour cela mettre en place la Fédération d'industrie, faire des analyses concrètes sur les problèmes économiques et politiques dans un souci constant de la formation des travailleurs.

Dans cette intervention l'on retrouve bien des points qui marqueront l'orientation de la fédération les années suivantes. Le regroupement de toutes les catégories de salariés dans une fédération d'industrie, la réorganisation des branches, mais surtout la place donnée à l'analyse de la situation. Cette volonté d'analyse de la situation sera une orientation continue de la région Rhône-Alpes et qui s'exprimera souvent particulièrement à propos de l'utilisation de l'analyse marxiste. De même, cette région, rappellera souvent la nécessaire recherche de la dimension politique de l'action syndicale.

Simone TESSIER de Saint-Etienne précise que dans sa région c'est une grève de 24 heures qui a permis l'application des accords de salaires. Elle questionne : *Dans la lutte des classes créée par les patrons eux-mêmes où se trouve l'esprit des accords du 9 juin ?* […] *C'est pour être dans la ligne de la planification démocratique définie par le 30ème congrès Confédéral que ce congrès doit dénoncer les accords du 9 juin 1953.*

Des syndicats d'autres régions vont dans le même sens.

Bernadette BINEAU de Troyes constate un rendement accru et une diminution des tarifs pour les ouvrières aux pièces. Dans les réunions d'information, les patrons se plaignent de leurs difficultés, et ne nous donnent pas d'informations. *Allons-nous conserver longtemps ces accords qui ne rapportent rien aux travailleurs ? Allons-nous accepter longtemps l'isolement de la C.G.T. ?*

Denise TARDY bonneterie de Roanne demande au congrès de dénoncer des accords qui sont utilisés à sens unique par les employeurs.

Fernand TREFFE syndicat de Senones (88) dépose une motion qui constate que les militants C.F.T.C. sont victimes de brimades continuelles. Cette motion demande la dénonciation des accords de juin. *S'il n'est pas possible d'obtenir une modification de ceux-ci, la constitution de commissions de conciliations et la reconnaissance d'un certain nombre de droits syndicaux doivent être obtenus.*

La région Nord est favorable à la poursuite des accords.

Adrien VERKINDERE d'Halluin constate que les accords ne sont pas en cause dans le manque de résultats et que dans d'autres industries où il n'y avait pas d'accords similaires, les résultats n'ont pas été plus grands.

Pour Roland BACKELANDT du syndicat d'Halluin les accords de juin n'ont jamais été un obstacle. Pour lui *une usine c'est paritaire, il y a les intérêts du patron, ceux de l'ouvrier, mais il y a surtout les intérêts de l'entreprise – si elle n'y est pas* (paritaire) *il faut y arriver.*

Henri VANHOVE de Roubaix-Tourcoing demande que le congrès ne se passe pas en polémiques pour savoir si nous nous battons dans le cadre des accords de juin ou de la convention collective. Pour lui il faut assurer aux travailleurs une vie plus humaine et plus juste. Il souhaite que la fédération reste professionnelle et technique et qu'elle remplisse le véritable rôle du syndicalisme.

Bernadette DELATTRE syndicat textile d'Halluin ne prend pas position face aux accords du 9 juin, mais souligne qu'il est juste que la fédération se préoccupe d'une organisation de la profession qui doit permettre aux travailleurs d'accéder à des responsabilités plus vastes.

Jacqueline VANDAMME de Lille, est plus nuancée, elle affirme que jamais les accords de juin n'ont entamé ni gêné la combativité au niveau de son entreprise, mais le fait de voir *comment sur le plan de l'entreprise nos patrons utilisent ces accords et à cause de cela il faut nous en dégager par dignité ouvrière.* Mais elle s'interroge : *si nous ne sommes pas capables de passer à l'action pour faire appliquer les accords signés comment pouvons-nous prétendre loyalement obtenir d'avantage par la lutte ?*

Deux syndicats font des propositions d'orientation.

Frédo KRUMNOW du syndicat du Haut-Rhin demande des explications sur la nature des incidents évoqués lors de la rencontre du 15 octobre 1958 avec le patronat où Gilbert RYON déclarait que « *des attitudes adoptées occasionnellement par certains syndicats C.F.T.C. du textile peuvent paraître en contradiction avec les accords du 9 juin 1953.* » Frédo KRUMNOW souligne *qu'aucun patron n'a encore été occis ni séquestré par les délégués C.F.T.C. et que le fait de devoir introduire une telle déclaration à partir de notre action l'inquiète fondamentalement. Nous sommes déjà gênés par l'article 73 de la convention collective dans notre action au sujet de la limitation du droit de grève, si les accords du 9 juin nous lient encore plus c'est presque l'aveu que nous sommes liés dans notre action à certains moments.* Il fait état lui aussi de la non-application des décisions du congrès de 1958 et précise que son syndicat dépose une motion pour dénoncer les accords de juin. Il demande également de *proposer aux patrons une Convention économique tendant à la création d'un fonds de solidarité et d'organisation professionnelle alimenté par des cotisations patronales obligatoires basées sur le chiffre d'affaires, permettant d'intervenir efficacement sur l'organisation de notre industrie et de garantir aux travailleurs autant l'emploi que les ressources.*

Frédo KRUMNOW, se déclare en accord avec *la recherche sur le plan économique de perspectives d'une société démocratisée, plus ou moins socialisée.* Mais pour lui cela est en contradiction avec les accords de juin. *Si ceux-ci ne nous gênent pas dans notre entreprise, ils nous gênent parce qu'ils sont en contradiction fondamentale avec l'esprit dans lequel la C.F.T.C. veut travailler et quant à l'esprit que dégage le rapport DECLERCQ.*

Il explique au congrès que ces accords sont *essentiellement une ligne à suivre en commun*, *un acte de foi, un mariage.* Dans son discours toujours imagé il évoque les mariages orientaux ou *les fiancés sont très jeunes, très faibles et où dès le berceau on les destine au mariage, c'est un peu notre situation.* Il explique que le syndicalisme n'a pas d'influence effective au plan économique parce que les institutions ne le permettent pas. Pourtant *nous envoyons les meilleurs de nos dirigeants à ces discussions paritaires sur un plan économique pour essayer effectivement de faire un mariage.* […] *C'est une situation fausse.* Il se demande pourquoi les syndicalistes ne se satisfont pas de déclarations d'intentions quand ils négocient les salaires ou les retraites complémentaires et qu'ils n'ont pas cette même rigueur sur les questions économiques. *Nous sommes pour une économie dirigée, planifiée, il faut se définir une fois pour toutes sur cette question essentielle. Si nous sommes des dirigistes sur le plan économique, nous associer avec les patrons pour chanter les louanges de la libre entreprise est une absurdité.*

L'autre proposition est formulée par Daniel HUG du syndicat de Moyenmoutiers (Vosges), qui sera élu à ce congrès comme permanent fédéral. Il estime que le rapport d'orientation est trop indigeste et n'est *d'aucune utilité pour la cristallisation des travailleurs sur les objectifs de la fédération.* Il préconise de mettre en œuvre *une orientation claire dans laquelle les travailleurs retrouveront les revendications traditionnelles du mouvement ouvrier adaptées aux exigences modernes.* Il déclare que l'avenir du syndicalisme est conditionné à sa capacité d'exercer un pouvoir dans le domaine économique. *L'intervention dans l'économie en général ne peut être efficace que reliée à un contrôle ouvrier.* […] *le contrôle prépare la gestion mais ne la remplace pas.* […] *Le contrôle ouvrier à l'échelle d'une industrie devrait être une véritable institution ayant tous les moyens y compris financiers d'investigations tant au plan social qu'économique.*
[…]
Compte tenu du niveau actuel de la conscience ouvrière, l'entreprise doit rester le terrain d'une action purement revendicative et l'industrie le lieu d'un affrontement plus modéré où devrait s'exercer le réel et efficace contrôle ouvrier. C'est seulement par la suite qu'un processus de décentralisation devrait progressivement permettre de porter le contrôle ouvrier dans les entreprises.
C'est en fonction de ces objectifs que doit s'orienter l'action de la fédération. Il ajoute que les accords de juin et la participation de la C.G.T. aux discussions ne sont que des points accessoires qui doivent relever plus de la tactique que de la stratégie. Il précise quand même *si les accords du 9 juin empêchent de réaliser les objectifs rejetons-les en sachant très bien que de toute façon ils seront incompatibles avec la nouvelle orientation fédérale.*
[…]
Ils n'ont rien apporté, c'est donc inutile d'apporter notre caution à une politique stérile.

Le syndicat de Cholet qui avait porté en 1956 une offensive contre les accords de juin est silencieux à ce congrès. Était-il présent ?

Débat sur l'orientation

Se déroule ensuite le débat sur le vote de la résolution générale et les différentes motions dont celles demandant la dénonciation des accords de juin 1953 et la motion du syndicat du Haut Rhin qui demande la mise en œuvre d'une Convention économique dans le cadre de la convention collective.

Dans les débats l'on retrouve les mêmes clivages, Henri VANHOVE de Roubaix-Tourcoing : *La fédération Textile C.F.T.C. n'est plus dans la ligne syndicale ; elle prend des options politiques comme la Confédération, mais ce n'est pas une raison pour le faire.* Il ajoute que si la fédération abandonne la politique professionnelle pure, les syndicats de Roubaix-Tourcoing ne la suivront pas. Il déclare encore que le Nord avec 40 % des adhérents de la fédération est capable de se défendre dans les branches dans lesquelles la fédération n'est pas qualifiée. *A l'avenir nous sommes contre tout ce qui est politique parce que cela démolit le syndicalisme.*

Jacqueline VANDAMME de Lille précise que Henri VANHOVE engage abusivement le Nord, il n'est mandaté que par Roubaix-Tourcoing, elle souligne que les syndicats de Lille ne sont pas obligés d'être sur la même position.

Pour Adrien VERKINDERE d'Halluin il ne faut pas dénoncer les accords de juin. Il trouve des points intéressants dans la motion du Haut-Rhin et souhaite une motion de synthèse. Il est appuyé par Gilbert RYON.

Roger AMET de Darnieulles (Vosges) voudrait supprimer les mots *impératif* et *immédiatement,* en ce qui concerne la dénonciation des accords et qu'il est nécessaire de faire des propositions de façon *à ne pas détruire sans remplacer dans l'immédiat par autre chose.*

Benoît MAYOUD appuie l'intervention d'Adrien VERKINDERE et souligne comme l'a fait Roger AMET qu'il serait dangereux de dénoncer sans rien mettre en place. Il ajoute que les accords de juin concernent également les cadres et les employés qui ne sont pas adhérents à la fédération ouvrière.

François DECORNET de Roubaix-Tourcoing et ancien trésorier de la fédération constate que des membres de bureau fédéral élus au congrès précédent n'ont pas estimé devoir dénoncer les accords de juin et qu'ils sont aujourd'hui réélus. Il considère également que les critiques de la *libre entreprise* sont basées sur le rapport de Gilbert DECLERCQ. Pour lui c'est admettre implicitement que ce rapport tend à supprimer toute possibilité de libre entreprise et que cela conforte le fait que son syndicat n'ait pas voté ce texte au dernier congrès confédéral. Il termine en réaffirmant la nécessité d'un syndicalisme chrétien.

Aux interventions le rapporteur répond que le bureau fédéral, en étudiant à la fois les avantages et inconvénients d'une dénonciation des accords de juin, avait décidé de ne pas les dénoncer mais de présenter à l'Union Textile un certain nombre de revendications. Il essaie de dégager une ligne directrice qui reste favorable à la poursuite de ces accords. A propos des difficultés rencontrées pour la mobilisation il renvoie à l'action des syndicats et précise que les accords de juin n'ont pas empêché la mobilisation à Saint-Etienne dans l'industrie du ruban où une grève de 24 heures a été suivie à 90 % et a permis d'obtenir des résultats et de préciser : *Je ne poserai qu'une seule question : Est-ce que les accords du 9 juin nous empêchent d'accroître notre puissance syndicale ? C'est là le fond de la question. Nous pouvons avoir des avis différents, mais je suis convaincu qu'ils ne nous l'empêchent pas.*

Il reprend ici son argumentation développée dans le rapport d'orientation d'une liberté d'entreprise limitée et que *nous voulons d'ailleurs encore limiter ne serait-ce que par le fait que nous voulons instaurer une direction de la profession qui ira fortement à l'encontre de la liberté des chefs d'entreprises, de façon qu'une politique professionnelle d'ensemble soit appliquée.* Il ajoute que les propositions faites dans le rapport visent à aller plus loin que les accords de juin.

Il utilise l'intervention de Daniel HUG pour dire que finalement les divergences ne portent pas sur le fond mais sur les moyens. Les accords de juin c'est l'orientation fondamentale de la fédération mais ce n'est qu'un moyen pour aller plus loin. Il ajoute *je vous demande de ne pas croire qu'il n'y a de vrais résultats que dans une action violente et qu'il n'y a de valable que ce qui a été obtenu de haute lutte.* Il termine sur ce point en appelant au renforcement de l'organisation syndicale de façon *à réaliser une collaboration qui soit vraiment entre deux partenaires de force égale.*

Si le rapport d'activité est adopté par 168 voix pour et 98 contre, les réponses du rapporteur sur l'orientation n'ont pas convaincu les syndicats puisque le rapport d'orientation n'est pas adopté : il obtient 122 voix et 144 se prononcent contre. Toutefois ce n'est pas la crise

puisqu'à l'élection du bureau fédéral Gilbert RYON qui a présenté le rapport d'orientation qui n'a pas été adopté est élu en tête des candidats.

Après bien des discussions deux textes concernant l'orientation sont en présence.

- La résolution générale dont le passage sur les accords de juin a été exclu.
- Un texte de compromis sur les accords de juin rédigé par Gilbert RYON et Adrien VERKINDERE. Ce texte s'appuie sur les interventions des syndicats et sur le texte de la Convention économique proposée par le Haut-Rhin.

La résolution générale, sans le passage sur les accords de juin, est adoptée par 203 voix pour et 63 contre. Le texte de compromis concernant les accords de juin est adopté par 143 voix pour et 123 contre. Ce texte dénonce les accords de juin 1953 et adopte la revendication d'une Convention économique. Le syndicat du Haut-Rhin demande quand même un vote sur sa motion, car si le texte adopté dénonce les accords de juin, sa motion parle d'une *façon plus précise d'une Convention économique dans le cadre de la convention collective.* Cette motion sera repoussée par 123 voix contre, 88 pour, 35 blancs ou nuls et 35 abstentions. Nous développons un peu plus loin la proposition de Convention économique.

Fonctionnement de la fédération

L'organisation de la fédération elle-même était présente dans les débats. Déjà au congrès de 1956 les syndicats de Lille et de Grenoble présentaient chacun de leur côté une motion qui toutes deux visaient à organiser les débats des congrès par des demandes d'interventions écrites ; le syndicat de Grenoble précisant que l'intervention ne peut se faire que par les délégués mandatés par leur syndicat. Lors du congrès de 1958 un règlement intérieur des congrès avait été adopté, il est rédigé sur la base de la motion du syndicat de Grenoble.

Toujours au congrès de 1956 le syndicat d'Epinal avait demandé, en vue de renforcer l'action syndicale, que le conseil fédéral soit plus étoffé pour assurer une plus large représentation des régions et une plus large répartition des responsabilités. Il avait demandé en outre que le congrès se tienne à une date plus propice que septembre afin qu'il soit mieux préparé dans les syndicats. Le syndicat de Darnieulles (Vosges) demandait que la liste des candidats au bureau fédéral soit connue 15 jours avant le congrès afin que les syndicats puissent étudier les candidatures et mandater leurs délégués.

A ce congrès de Mulhouse il y a bien une modification de la pratique fédérale. De congrès animés par des orateurs, de rapports éloquents développés par des personnalités et des votes à l'unanimité, on passe à une pratique plus collective. Les débats sont plus longs et mieux organisés, avec la participation de délégués mandatés par leur syndicat avec des votes sur des textes contradictoires. Des oppositions s'affirment. D'autre part des motions sont déposées par les syndicats ce qui semble nouveau. Il faut dire également que désormais les congrès se tiennent tous les deux ans et non plus chaque année. Cette modification dans la périodicité était intervenue dès 1951 en ce qui concerne la confédération. Pour approfondir certaines questions des travaux en commissions sont organisés au cours des congrès qui vont durer trois jours. C'est en 1960 qu'une modification des statuts est votée et qui fixe les modalités de représentation et de vote des syndicats au congrès.

Parmi les élus au bureau lors de ce congrès de Mulhouse signalons : Jean-Pierre TRESCH – Frédo KRUMNOW – Daniel HUG – Andrée ABRIAL. Militants ayant combattus les accords de juin et que nous retrouverons par la suite dans les responsabilités fédérales.

Frédo KRUNOW est élu secrétaire général de la fédération textile, tout en restant dans son entreprise. Il sera licencié pour suppression de poste en 1966. Il acceptera alors de quitter l'Alsace pour Paris afin d'être plus à même d'exercer à plein temps ses responsabilités nationales. Le président de la fédération est Jean FRATINI des Vosges en remplacement de Gilbert RYON. Daniel HUG, également des Vosges, est secrétaire permanent au siège. Une nouvelle pratique syndicale se met en œuvre.

C'est le secrétaire général de la C.F.T.C., Georges LEVARD, qui représente la confédération lors de ce congrès. Il souligne la qualité des interventions et la *noblesse des préoccupations de l'ensemble des congressistes.* Il invite les camarades inquiets par les positions prises par la C.F.T.C. à réfléchir au fait qu'il y a des risques pour le syndicalisme lui-même à vouloir rester dans le cadre de certaines préoccupations. *Un syndicalisme complet doit avoir une vision complète des événements de ce qui peut modifier en bien ou en mal les conditions mêmes d'exercice de son mandat.*

Il faut également relever que suite à ce congrès Frédo KRUMNOW prend une place dans le débat sur la déconfessionnalisation de la C.F.T.C. C'est ainsi qu'il est sollicité pour intervenir dans des assemblées d'Unions Départementales. Le 5 novembre 1961 il participe à l'assemblée générale de l'U.D. C.F.T.C. de l'Aube sur la question : *La C.F.T.C., une force politique ?* Cette intervention est reproduite dans Inter-textile n° 9 de novembre 1961. Il déclare à son auditoire que si la C.F.T.C. est actuellement un pôle d'attraction pour des personnalités et organisations recherchant des perspectives d'avenir, c'est que l'action syndicale de la C.F.T.C. l'a conduite à devenir une force politique. Par l'action s'est créé un syndicalisme vivant et indépendant qui est une véritable force populaire. Il fait un large tour de la situation internationale et des tensions Est/Ouest. Il parle de la guerre d'Algérie et précise que la C.F.T.C. est pour la Paix partout dans le monde. Il dénonce le capitalisme et le communisme ne pouvant l'un et l'autre répondre à nos orientations. L'enjeu pour la C.F.T.C. est de *donner à l'humanité tout entière une nouvelle possibilité d'espérer,* de créer un rapport de force avec toutes les forces vives de la nation : étudiants, enseignants, agriculteurs, ouvriers. Il rappelle ensuite les grandes orientations de la planification démocratique et invite les participants à agir pour permettre aux travailleurs de prendre des responsabilités dans la gestion économique.

Les suites de la dénonciation des accords de juin

Le 10 juin 1960 la fédération rencontre l'Union des Industries Textile et dans une déclaration de quatre pages explique les raisons de sa dénonciation des accords de juin 1953 et rappelle ses revendications.

L'Union Textile répond dans un long courrier à la C.F.T.C. pour lui dire que dans l'immédiat les patrons ne peuvent donner suite à ses demandes et propositions. Les raisons invoquées ne manquent pas de sel. La première est qu'ils veulent se limiter aux études. Ensuite ils prennent prétexte que le débat ayant été porté sur la place publique, cela rend les choses plus difficiles. Ils contestent le fait que la C.F.T.C. se prétende la seule organisation à prendre en charge la question du chômage, ils rappellent que les accords de juin 53 avaient prévu que cette question soit étudiée et de préciser : *On peut même considérer que le retard apporté à la solution de cet important problème tient en grande partie au fait que cette dénonciation est intervenue au moment où sa discussion allait pratiquement être engagée.* Pour corser un peu

plus, les employeurs trouvent regrettable la campagne de presse de la C.F.T.C. qui donne à l'opinion publique une mauvaise image du textile.

Dès la dénonciation des accords de 1953, la fédération organise les 5, 6 et 7 septembre 1960 *des journées revendicatives dans le but d'attirer l'attention du patronat sur les conditions de vie des travailleurs du textile et l'insuffisance de leur pouvoir d'achat.* Elle revendique une majoration des salaires de 12 %. Le patronat, voulant démontrer que sa politique est payante et que les accords de juin 1953 ne sont pas que du vent, convoque une rencontre dans le cadre de ces accords pour le 7 septembre. La C.F.T.C. se trouve dans la même situation que la C.G.T. : elle n'est pas convoquée ! Un accord est conclu avec les fédérations restées fidèles aux accords de 1953. Il prévoit une majoration des salaires réels de 4 %. A noter que les employés et cadres C.F.T.C. participaient à cette négociation. La fédération dénonce la faiblesse de l'augmentation mais ne veut pas laisser cette avancée aux seuls signataires et précise que cette majoration des salaires *est la conséquence directe et éclatante de notre geste de dénonciation et de la pression de nos syndicats de base pendant les journées des 5, 6 et 7 septembre.* Il est à noter que dans les régions et localités l'action a été menée avec la C.G.T. mais la fédération refuse un communiqué commun, s'en tenant à des communiqués de presse séparés.

La fédération souligne cependant le point noir de la situation qui est *la participation et la signature inconditionnée de nos camarades employés et cadres.* Des rencontres ont lieu dans le cadre de la fédération générale pour rechercher un programme d'actions et de revendications communes à présenter à l'Union Textile. Rappelons que cette fédération générale textile avait été créée en 1957 afin de rechercher à harmoniser les positions de chacune des fédérations, chacune restant libre de ses décisions.

La fédération, estimant que l'augmentation des salaires de 4 % est insuffisante, relance l'action. Avec l'aide de la confédération, elle fait pression auprès du Ministère du travail pour obtenir une négociation dans le cadre de la convention collective. Deux commissions mixtes convoquées par le ministère ne donneront rien. F.O. ne se rend pas à ces rencontres et le patronat se réfugie derrière l'accord du 7 septembre. La fédération estimera que *ces deux réunions ont toutefois répondu aux vœux exprimés par le 32ème congrès nous demandant de négocier dans le cadre de la convention collective.*

Par la suite, avec des fortunes diverses, la fédération continuera d'organiser des journées d'informations et d'actions. Une action mobilise 10 000 travailleurs d'Alsace, le 10 novembre 1960, qui obtiennent une diminution de 2% des abattements de zone. La persévérance de la C.F.T.C. et l'action à la base conduisent les employeurs à négocier le 9 mai 1961 dans le cadre de la convention collective. A cette époque le gouvernement tentait de bloquer les augmentations de salaire à 4 % pour l'année. La négociation prévoit une majoration des barèmes de salaires minima de 4,19 % et une revalorisation du salaire minimum professionnel mais rien sur les salaires réels. La fédération souligne que cela est insuffisant compte tenu du retard pris précédemment, mais estime que d'autres négociations pouvaient se tenir avant la fin de l'année et que le résultat *pouvait paraître comme honorable et se comparer à d'autres professions. Nous avons donc pris nos responsabilités pour signer.* La C.G.T. s'oppose formellement, F.O. se désintéresse. Finalement sous la pression de la C.F.T.C., F.O. et la C.G.C. signent. Pour la fédération C.F.T.C. c'est une victoire car *c'était le premier* (accord) *depuis longtemps qui soit intervenu dans le cadre de la convention collective.*

Frédo KRUMNOW dans l'éditorial d'Inter-Textile n° 5 de mai 1961 y voit le déblocage d'un immobilisme et le résultat de l'action syndicale et la fin d'un *paternalisme traditionnel et vieillot.* Il est à souligner que le Ministère du travail a signé très rapidement l'arrêté d'extension de cet accord. Le lendemain F.O. et la C.G.C. signaient un accord sur les salaires réels dans le cadre des accords de juin 53 !

Toute l'année 1961 est marquée par l'action sur les salaires. Au cours de toutes les commissions mixtes qui se tiennent sur la révision de la convention collective, la C.F.T.C. relance la question des salaires essuyant régulièrement un refus. En novembre, toujours au cours d'une rencontre ayant à l'ordre du jour la convention collective, la C.G.T. et la C.F.T.C. demandent à nouveau que la question des salaires soit étudiée. Les employeurs disent ne pas être mandatés. Devant ce nouveau refus la délégation C.F.T.C. quitte la réunion refusant de discuter de la convention collective si la question des salaires n'était pas abordée. La fédération lance aussitôt une journée revendicative avec grève pour le 14 novembre. La fédération dépose un préavis dans les conditions prévues par convention collective afin de mettre toutes les chances de son côté pour réussir la mobilisation. Cette action a été diversement suivie et la fédération mesure les difficultés de mobiliser compte tenu de son implantation : *S'il y a des régions où 20 à 30 % des salariés sont organisés à la C.F.T.C., dans d'autres, il n'y en a que 10 % et moins encore. Mais le mouvement a été suivi à Lyon, dans la Loire, à Troyes, dans les Vosges, à Lille, en Alsace, à Besançon, en Normandie. Cette action nationale quoique imparfaite, a démontré que la C.F.T.C. était représentative et que les travailleurs du textile étaient d'accord pour soutenir leurs représentants.*

Cette pression permet à la fédération d'obtenir une entrevue avec l'Union Textile pour présenter l'ensemble des revendications, la fédération dira avoir rencontré une délégation patronale *plus compréhensive*. Mais lors de la négociation qui se tient la semaine suivante, le 6 décembre 1961, il n'en est pas de même. La négociation est ardue, une base d'accord est trouvée mais F.O. quitte la séance suite à une altercation avec la C.G.T. C'est alors que les employeurs refusent de conclure un accord dans le cadre de la convention collective, et dénoncent la suspicion dont elle fait l'objet quant à un éventuel accord dans le cadre des accords de juin 53. Pourtant celle-ci était fondée puisque qu'ils signeront le lendemain un accord avec F.O. et la C.G.C. qui, semble-t-il, a traîné les pieds. Les fédérations des employés et des cadres bien que toujours signataires de accords de juin 53, n'avaient pas été invitées aux négociations.

Une page est tournée. La transformation de la ligne fédérale est le résultat d'un débat important sur des questions comme le rôle du politique, la lutte de classe, etc. Mais elle résulte surtout d'une situation concrète vécue par les travailleurs et travailleuses, les pertes d'emploi, les violences subies par la répression, l'augmentation incessante des cadences de travail, etc.

La proposition de Convention économique et de Fonds National Professionnel

Le texte du compromis adopté par le congrès de Mulhouse est publié dans Inter-Textile n° 6 octobre/novembre 1960. Les discussions avec la F*édération générale* aboutissent à ce que ce soit elle qui dépose ce projet auprès de l'Union Textile au nom des fédérations.

Ce texte d'orientation vise, par le biais d'une Convention économique, à :

- Régler le problème du chômage partiel par l'institution d'un salaire mensuel garanti à payer par les employeurs.

- Assurer le plein emploi et l'expansion économique du textile.
- Garantir les salariés contre le licenciement par des indemnités substantielles.
- Garantir le reclassement et les ressources des travailleurs qui ne pourraient garder leur emploi par une garantie de ressources calculée sur la base du salaire réel à 40 heures, en cas de chômage.
- Obtenir une garantie de ressources pour les salariés de plus de 55 ans licenciés. La prise en charge des indemnités se faisant à raison de 50 % par l'employeur et 50 % par un Fonds National Professionnel du textile à mettre en place et géré de façon paritaire voire tripartite. Ce fonds serait alimenté par une cotisation de 0,50 % du chiffre d'affaires.

Des questions avaient été posées pendant le congrès de Mulhouse sur les modalités pratiques de cette Convention et la constitution du Fonds National Professionnel alimenté par un prélèvement sur le chiffre d'affaires et géré paritairement. A ceux qui étaient intervenus pour demander que des intérêts soient perçus sur les prêts accordés aux entreprises, Frédo KRUMNOW avait répondu que la contrepartie de ces prêts devrait être dans le domaine du droit syndical, l'extension des droits de comités d'entreprises avec des possibilités d'*interventions sur la gestion, possibilité de contrôle des investissements.*
[…]
Ce que nous désirons ce n'est pas un Fonds Professionnel de plus (à gérer en parité et qui écarterait les travailleurs de leurs responsabilités économiques) mais le moyen réel de contester le pouvoir patronal. Un peu plus loin dans son texte de réponse aux interventions il soulignait que sur la négociation du droit syndical la fédération rencontrait une *opposition farouche et obstinée.*

Au-delà des garanties pour les travailleurs, le Fonds National Professionnel a pour objet de :

- Financer des enquêtes et études afin de dégager des perspectives pour l'industrie textile.
- Engager des études et recherches sur des produits nouveaux, de nouvelles techniques, de nouvelles méthodes de commercialisation.
- Financer des réalisations communes comme des centrales d'achat, des laboratoires d'études.
- Assurer une formation économique et professionnelle des salariés.
- Permettre une aide directe aux entreprises.

En complément, et avec l'aide de l'Etat, la fédération souhaite que soient mise en place une société d'investissement professionnel et un fonds de régulation des cours des matières premières.

On peut constater dans ce texte que, si des revendications concernent l'intervention du syndicalisme dans la gestion, il y a tout un volet sur la protection des travailleurs, volet qui était moins nettement développé dans les positions fédérales antérieures. Il est maintenant moins fait confiance au patronat. Les revendications mises en avant devraient, si elles étaient satisfaites et par le coût qu'elles représentent, obliger le patronat à mieux organiser la profession. La Convention économique vise à organiser la profession, apporter des garanties sociales aux salariés, le Fonds National Professionnel étant un moyen d'intervention dans le cadre plus général d'une planification démocratique.

La fédération n'a pas la prétention d'introduire ce concept de planification à partir d'une seule industrie. *Ce n'est tout simplement pas possible.* Mais cette Convention économique vise, à

partir de la création d'un Fonds National Professionnel à *accorder aux salariés des pouvoirs et des possibilités de contrôle dans l'organisme de décision. Cette formule peut être, au même titre qu'un comité d'entreprise, un Comité d'expansion régional ou le Conseil économique, l'embryon d'un organisme, d'une société future et d'un système économique dans lequel il pourra être tenu compte à tous les échelons des exigences de la planification et de la démocratie.* Cet organisme étant considéré par la fédération comme une école de formation des militants à leurs responsabilités futures. *La gestion paritaire de ces fonds devrait nous donner la possibilité de contrôle et de décision.*

Devant les hésitations de la chambre patronale à apporter une réponse à cette revendication de Convention économique et profitant d'une baisse des cotisations A.S.S.E.D.I.C. de 0,75 point, la fédération propose que cette cotisation soit maintenue dans le textile et que le montant des 0.75 % soit versé au Fonds National Professionnel. Elle souligne que cette cotisation est de 0,60 pour les employeurs et 0,15 pour les salariés. Au nom des salariés qu'elle représente elle affirme qu'ils sont prêts à contribuer à raison de 0,15 % de leur salaire pour la réorganisation de leur industrie. La fédération souligne qu'elle attache autant d'importance à la création de cette Convention économique qu'aux revendications de salaires et avantages sociaux.

La fédération décide de populariser son projet de Convention et organise des conférences de presse dans les régions et centres textiles. Une conférence est donnée au niveau national le 12 février 1962. La fédération veut attirer l'attention sur le fait qu'elle veut agir dans le domaine économique. Elle se défend de voler au secours du capitalisme, mais affirme qu'elle veut agir contre ce système sans attendre qu'il disparaisse.

Dix ans plus tard, Frédo KRUMNOW précisera dans son livre *La CFDT au cœur* (Éditions Syros 1976, 191 pages) que *dans la recherche et l'expression de notre socialisme nous sommes surtout partis des situations concrètes que nous avons rencontrées.* C'est dans cette déclaration qu'il cite ce projet de Convention économique comme *quelque chose que l'on renierait aujourd'hui.* A l'époque cela était, pour la fédération, la manifestation de sa volonté de poursuivre la politique d'intervention des travailleurs dans le domaine économique. Volonté qui se traduisait par le sens de sa participation aux travaux du 4ème plan résumé de la façon suivante :

- Nécessité d'une planification démocratique basée sur les besoins réels des Français et non sur une économie libérale.
- Nécessité d'une politique de progrès et de paix, d'un contrôle effectif du plan élaboré et la mise en place d'une véritable démocratie économique par la participation des travailleurs aux responsabilités.

Congrès de Lyon 31 mai 1 et 2 juin 1962

Les actions menées

Comme on peut le voir la pratique syndicale est modifiée et elle vise maintenant à s'appuyer sur l'action des travailleurs et non sur la seule persuasion des militants envers le patronat pour obtenir des résultats. Mais ces nouvelles pratiques syndicales, mises en œuvre après le changement d'équipe fédérale, ne vont pas sans poser des questions et rencontrer quelques difficultés. Au congrès de Lyon le syndicat d'Armentières dénonce une *action à la petite semaine* et une dispersion de l'action sur des revendications insuffisamment préparées dans les sections d'entreprises. Le syndicat d'Halluin regrette que les directives n'arrivent que 8/15 jours avant l'action proposée.

Les consignes fédérales sont parfois interprétées de façon contradictoire. Ainsi concernant l'appel fédéral à la grève du 14 novembre 1961, le syndicat de Lille regrette que les syndicats voisins de Roubaix-Tourcoing aient diffusé dans la presse des positions contraires à celle de la fédération ce qui ne favorise pas la mobilisation. Jean-Pierre TRESCH du Haut-Rhin dit, que face à de telles situations de deux appels contradictoires dans la presse, il est en droit de crier *à la trahison.* Mais il lance un appel pour qu'à l'avenir *nous soyons tous unis dans le même combat.* François DECORNET de Roubaix-Tourcoing qualifie cet incident de mineur. Il évoque l'article 73 de la convention collective sur le préavis de grève et reproche à la fédération le manque de précision sur son ordre de grève.

Sur les méthodes d'action de la fédération, Frédo KRUMNOW précise qu'il est difficile de préparer longtemps à l'avance une action puissante. Les actions sont menées à l'occasion des rencontres paritaires et les dates de celles-ci ne sont pas connues à l'avance. Il précise également que si les consignes d'action étaient imprécises, (*Nous laissons la liberté à tous les syndicats, de prendre – au niveau de l'entreprise – tous les contacts avec les autres centrales syndicales pour assurer à l'action qu'ils entreprendront le maximum d'efficacité.),* c'est que le bureau fédéral était tenu par une motion du congrès précédent qui avait *imposé de laisser cette liberté, pendant deux ans, à nos syndicats de base.* Il précise qu'à l'avenir les consignes d'action seront plus claires.

D'ailleurs dans le rapport d'orientation de ce congrès de 1962 il est fait appel à une discipline rigoureuse dans les consignes d'action qui sont données. Discipline gage d'efficacité mais qui doit aller de pair avec une véritable démocratie à tous les niveaux. Aux questions sur l'action de masse le rapporteur répond que celle-ci n'est pas forcément la grève, mais la ferme volonté du plus grand nombre possible de travailleurs d'exprimer leurs revendications.

Une résolution interne est adoptée par le congrès. Elle vise à la construction d'un syndicalisme de masse. Cela passe par la mise en place de syndicats basés sur des réalités territoriale (communes, arrondissements, départements…) regroupant au moins 50 adhérents.

Concernant les problèmes posés par les appels à l'action, sur proposition du syndicat de Roanne, le congrès demande au conseil fédéral d'être clair dans les consignes d'action et de prévoir, pour les sections et syndicats un temps de préparation. Elle est adoptée à 59 % des voix, les E.T.A.M. votant à 68 % contre. Notons qu'à ce congrès de la fédération ouvrière du textile, les syndicats des fédérations des employés et des cadres étaient invités avec voix consultative et cela dans la perspective d'un prochain regroupement

A l'issue du congrès l'action revendicative sur les salaires va se poursuivre. A la rentrée de septembre 1962, la fédération relancera l'action dans ce domaine avec les revendications d'un salaire minimum, une augmentation des salaires effectifs et la suppression des abattements de zones. Elle revendiquera également la révision de la convention collective. Le 13 septembre une négociation est prévue et en cas d'échec, la fédération annonce qu'elle contactera les autres organisations syndicales pour décider d'une action *par la grève s'il le faut.*

La guerre d'Algérie.

Le rapport aborde la fin de la guerre d'Algérie. Frédo KRUMNOW dénonce les hésitations et les tergiversations qui ont fait durer cette guerre encore pendant de longs mois. Il dénonce la torture pratiquée, les assassinats à froid, les « ratonnades », le laisser faire du pouvoir

politique qui peut conduire au fascisme. Il juge la situation très grave, la vie démocratique ne cessant de se dégrader. Il dénonce la guerre et se prononce pour la paix et l'autodétermination.

Il concède par avance à ses futurs détracteurs que *cette partie d'analyse a une allure bien politique* […] *et pourtant il s'agit de l'essentiel de ce qui fait notre idéal syndical :*

- *La défense de la dignité humaine*
- *La défense de la liberté*
- *La défense de la démocratie.*

Des réticences se manifestent et les premières interventions contestent ces prises de position. Si Adrien VERKINDERE d'Halluin pense qu'à propos de la guerre d'Algérie il y a des problèmes humains et politiques que l'on ne peut ignorer, cela est du ressort des instances confédérales. Il présente au congrès une contribution de son syndicat pour poursuivre la réflexion, sans demander un vote. Par contre il demande que la première partie du rapport sur les problèmes politiques soit disjointe du rapport d'activité et que la discipline confédérale soit bien observée sur le plan politique. Son texte de contribution *estime que le syndicalisme ne doit s'engager sur le plan d'un caractère politique, que pour apporter des solutions aux problèmes professionnels, économiques et sociaux, et qu'il convient de délimiter le genre de problèmes qui sont du ressort des organisations syndicales de ceux qui sont du ressort des formations politiques organisées. Le syndicalisme ne doit pas s'accommoder du vide politique pour y suppléer, le pouvoir devant être l'arbitre.*

François DECORNET de Roubaix-Tourcoing pense que les options politiques des adhérents peuvent être diverses et qu'il ne peut être en accord avec l'analyse développée dans le rapport. Il demande de refuser cette partie et que cela soit ratifié par un vote.

Le syndicat de Raon-l'Etape (Vosges) est d'accord pour retirer du rapport la partie concernant le problème algérien. De leur côté les syndicats de Lille, Condé sur Noireau, Saint-Etienne, Le Chambon, Firminy, Roanne sont d'accords avec le rapport d'activité, sa partie politique et le problème algérien.

Dans sa réponse aux interventions Frédo KRUMNOW s'étonne que pour certains le rapport d'activité ne commence qu'à la page 11 avec l'action professionnelle. Il s'étonne qu'ils aient pensé possible qu'une fédération fasse le black-out sur le drame algérien. *Comment aurions pu ne rien dire, comme si nous ne vivions pas ces atrocités dans notre chair, notre cœur, notre âme – comme s'il était possible qu'elles ne nous étreignent pas à la gorge. Comment ne rien dire, en tant que travailleurs, devant ces crimes ? Qu'aurions-nous comme raison d'agir et de lutter pour la justice ? Ce serait une hypocrisie du silence et l'abdication de nos responsabilités d'hommes devant l'histoire et devant la société.*
François DECORNET est d'ailleurs d'accord avec nous pour dire que la dignité humaine, la liberté et la démocratie sont en effet trois valeurs que le syndicalisme a en charge et qu'il doit donc porter. Mais il conclut qu'il ne fallait pas en parler !
Peut-être aurait-il fallu en parler autrement ? C'est possible…
Mais pourquoi parler de foi avec tant de force lorsqu'il s'agit de principe, et perdre alors toute audace lorsqu'il s'agit d'insérer tout cela dans les faits concrets et d'en assurer la pratique à travers nos actes ?

Frédo KRUMNOW précise que ce sont les événements qui ont contraint la fédération à intervenir dans le domaine politique mais que le syndicalisme n'a pas à prendre la place des partis politiques. A ceux qui disent que cela est du ressort de la confédération il pose la

question : *Mais la confédération, qu'est-elle d'autre que l'union des fédérations ? …et nous en sommes. Au nom de qui parleraient les camarades que nous élisons au Congrès confédéral, si ce n'est, pour qu'ils traduisent l'écho de vos exigences et essayent de dégager – dans l'ensemble de notre C.F.T.C. une ligne de conduite.* Finalement la partie du rapport sur la guerre d'Algérie sera adoptée par 76 % des mandats.

Unité d'action.

A ce congrès de Lyon l'unité d'action est également au centre des préoccupations des syndicats. Celui de Firminy souhaite *qu'il soit réalisé un front uni le plus souvent possible*. Celui de Saint-Etienne parle de tendre à *favoriser l'action unie de tous les travailleurs.* Le syndicat d'Armentières *invite la fédération à prendre tous contacts avec les autres fédérations textile, pour apporter plus d'efficacité aux objectifs professionnels et économiques définis par le congrès.*

Des précisions sur le projet de Convention économique et la planification démocratique.

Pour la fédération, ce projet de Convention s'inscrit dans le cadre de la planification démocratique mise en débat dans la confédération. Pour la fédération celle-ci n'est pas une revendication à obtenir mais une pratique à mettre en œuvre concrètement.

En complément de la proposition de Convention économique le rapporteur, Jean FRATINI, président de la fédération, avance deux exigences : *La planification – La démocratie.* La planification de l'économie nationale doit fixer le niveau de production globale à atteindre, fixer les priorités, décider des capacités de production. L'investissement devant être de la responsabilité publique selon les orientations du plan.

Le projet de Convention économique est présenté comme une étape possible vers la planification démocratique. Cette orientation est présentée au congrès dans un rapport intitulé : *L'industrie textile, UN CAS D'URGENCE, UNE ETAPE POSSIBLE.* Le premier paragraphe semble bien résumer la nouvelle orientation de la fédération :
Une économie moderne qui veut être au service de l'homme pour se baser sur ses besoins les plus légitimes, est obligée de passer par les exigences d'une planification et doit tenir compte du droit aux responsabilités de tout homme. Elle doit être démocratique. L'objectif est peut-être lointain mais il est essentiel car il ne suffit pas de condamner capitalisme et marxisme, il faut trouver ce troisième chemin. C'est dans la façon de concilier ces exigences d'efficacité et de liberté toutes deux basées sur le vrai respect de la personne humaine que se trouvera la solution à nos problèmes et nos aspirations.

Le capitalisme est refusé et qualifié de *racine du mal,* incapable de satisfaire les besoins non solvables et qui agit selon le seul critère *du profit et de la rentabilité*. Pour la fédération il faut satisfaire les besoins de tous et de préciser que *la population mondiale a besoin de textile.* L'on retrouve bien dans ces orientations, celles définies lors du congrès confédéral de 1953.

Cette planification doit être démocratique, c'est à dire choisie par l'ensemble de la nation et de ses représentants. La démocratie doit se réaliser à tous les niveaux, y compris dans l'entreprise. Elle concerne la phase d'élaboration mais aussi celles d'application et de contrôle. Pour la réalisation de cet objectif quelques exigences sont avancées :

- *Une démocratie politique véritable*

- *Une information objective et complète*
- *Une démocratisation de l'enseignement*
- *Développer les qualités du peuple.*

Il n'y aura pas de liberté réelle de la communauté ouvrière si les organisations syndicales et culturelles ne sont pas dotées de moyens et de pouvoirs pour faire du peuple des travailleurs, la base de la vie économique, un peuple d'hommes, ayant la volonté d'être des éléments actifs et informés dans la vie de la nation.

Des réformes de structures sont nécessaires aussi Jean FRATTINI précise que la volonté syndicale doit être tournée vers *une véritable révolution par la loi.* Cela concerne :

- Les comités d'entreprises qui doivent obligatoirement être informés et avoir un véritable droit de veto concernant les investissements, les prises de participation par autofinancement et sur les engagements pour des emprunts à long terme.
- Une législation sur les faillites pour transférer le pouvoir des syndics liquidateurs à des institutions dans lesquelles les parties intéressées seront associées. (Employeurs, comité d'entreprise, Sécurité sociale, Conseil Général et pouvoirs publics).
- Les Comités d'expansion par la mise en place de véritables Chambres économiques régionales.
- La réforme du Conseil économique.
- La nationalisation ou socialisation des instituts de crédit.
- La possibilité d'utiliser les fonds sociaux des organismes comme la Sécurité sociale, les caisses de retraite etc. à des fins économiques.

Mais il y a lieu aussi de *faire évoluer les institutions actuelles*. C'est à dire qu'il y a lieu d'utiliser les organismes où sont présents les syndicalistes pour *dépasser le stade « d'assistantes sociales » pour effectivement prendre en charge les problèmes économiques au travers de leurs organismes.*

Ce projet de convention soulève également la question du paritarisme qui est abordée par quelques interventions. Cette question était déjà en débat dans la fédération depuis la dénonciation des accords de 1953. En mars 1962 Inter-Textile n° 3 publiait un article sur ce sujet. La parité y est précisée comme étant l'égalité du nombre mais aussi comme *une communauté d'intérêt, un but commun.* En ce qui concerne les négociations dans le textile la fédération précise qu'il ne peut y avoir de *commissions paritaires*, les intérêts des uns et des autres étant divergents. Elle souligne que dans un organisme comme l'A.S.S.E.D.I.C. l'autorité reste en définitive aux mains du patronat.

Les conditions énumérées par la fédération pour pouvoir considérer qu'il y a paritarisme sont : une égalité dans l'information, dans les moyens (rappelons que la section syndicale n'est pas encore reconnue), égalité de pouvoir pour satisfaire les intérêts du plus grand nombre et non d'intérêts privés. La seule égalité de nombre est inacceptable car il y a inégalité entre les représentants du capital et les représentants des salariés. Elle conclue en rappelant que le combat du syndicalisme est un combat pour l'égalité, la participation active de *l'homme libre et responsable.* Si un compromis est nécessaire ce n'est pas un but en soi, mais un moyen pour atteindre l'objectif final.

Le débat sur le projet de convention.

Ces propositions de Convention économique, de Fonds National Professionnel et de planification démocratique vont soulever de nombreuses questions au cours du congrès.

POINSOT dont le syndicat n'est pas indiqué mais qui doit être des Textiles Artificiels souligne son accord sur la Convention économique. Il souhaite qu'un bureau d'études économiques soit mis en place afin de mieux pouvoir *affirmer nos positions dans le domaine économique.* Il lui semble que l'action de masse ne soit pas la *panacée, (plus particulièrement dans le textile naturel).* Une action *genre termite chinois* lui semble plus adaptée. Il pense qu'un *paritarisme bien organisé peut nous introduire progressivement dans le système et, étant bien informé, de faire passer un certain nombre de nos idées, pour une économie au service de l'homme.*

De son côté Adrien BENAULT du syndicat d'Armentières se pose également des questions sur le rôle du syndicalisme dans une planification démocratique. Il exclut toute forme de paritarisme et s'appuie pour cela sur le licenciement, depuis 15 mois, d'un dirigeant syndical, malgré l'avis défavorable du comité d'entreprise et le refus de l'inspecteur du travail. C*e fait implique donc la RECONNAISSANCE préalable – par les organisations patronales – de la SECTION SYNDICALE D'ENTREPRISE Son* syndicat dépose une motion dans ce sens. Le militant licencié, dont il est question, est Adrien BENAULT lui-même.

Henri VANHOVE du syndicat des E.T.A.M. de Roubaix-Tourcoing rappelle que son syndicat a toujours appartenu à la fédération ouvrière. Il signale que les employeurs, de différentes branches ont, indépendamment des rencontres statutaires de leur syndicat, des rencontres sur les questions économiques qu'il qualifie de *syndicats économiques*. Il propose au congrès de se prononcer sur la participation des salariés à ces rencontres. *Le but de cette participation étant d'obtenir progressivement des organisations planifiées de la profession et par l'obtention de pouvoirs des représentants de salariés, de réformer les structures professionnelles et promouvoir une économie correspondant aux besoins.*

Frédo KRUMNOW apporte, au cours du congrès, quelques précisions sur le sujet du paritarisme. Pour lui la parité dans les décisions est possible mais elle nécessite quelques conditions. Les représentants des salariés doivent avoir des exigences très fermes, la parité ne se suffit pas en elle-même, des mesures peuvent être mise en place comme la prise de décision à 75 % des mandats. Mais pour lui le plus important est qu'il faut *modifier le système capitaliste dans son essence même.* […] *Il se trouve que nous avons trop l'habitude de gérer les œuvres sociales (budgets sociaux des comités d'entreprises, retraites complémentaires, U.N.E.D.I.C. A.S.S.E.D.I.C.) et de ne pas affirmer nos exigences quant à la disposition possible des fonds pour une intervention dans l'économie. Il appartient au peuple, donc aux travailleurs de pouvoir disposer de ces fonds en fonction des problèmes économiques et sociaux de notre pays.*

De son côté Jean FRATTINI répond aux défenseurs du paritarisme que *l'organisation syndicale doit posséder ses propres experts, ses bureaux des normes (éventuellement intersyndicaux) mais qui respecteront notre indépendance, conserveront un pouvoir de contestation par rapport aux techniciens patronaux.*
DECORNET semble moins contester le régime qu'y prendre une place. L'installation paritaire pourrait être une installation dangereuse, au moins dans la situation actuelle. Cette installation nie en fait la véritable nature de l'homme.

Si cependant son intervention est faite dans le sens « d'avancer un pion », alors nous ne sommes pas loin des uns des autres.

Comment avancer ? *Peut-on en même temps, participer à des organismes officiels dans le régime et continuer de contester la validité de ce régime en lui-même ? Nous pensons que oui !* Il développe le fait que l'action permet d'obtenir des résultats pour les travailleurs et qu'il ne faut pas les refuser au motif que ceux-ci seraient alors moins combatifs. Mais cela a des exigences :

- *Avoir une vue nette des valeurs à défendre à long terme.*
- *Eviter les notables syndicaux non contrôlés par la base : les militants de base devant contrôler leurs mandants.*

En ce qui concerne le projet de convention et la planification, Adrien VERKINDERE d'Halluin déclare que dans la proposition qui est faite il semble *qu'on poursuit l'abolition du pouvoir patronal (l'arbitraire patronal). Il demande quel type d'entreprise nous devrions imaginer, penser plus spécialement dans notre industrie textile, pour remplacer celles existantes et que nous connaissons comme étant de type capitaliste.* […] *La planification démocratique implique-t-elle l'abolition de la fonction patronale ?*
S'oriente-t-on vers une organisation de type communautaire, collectiviste ou étatique ? Il souligne le fait que si nous visons à *obtenir des responsabilités de gestion dans nos entreprises,* […] *cela pourrait créer une situation malaisée du genre de celle que nous connaissons déjà : notre fonction de contestation du pouvoir se heurtant à notre fonction de gestion !* Il admet cependant que ce projet est une occasion de promotion des travailleurs.

Il soulève également des questions sur la planification qui pourrait être rigide dans l'orientation de la consommation et souligne le fait que de *vouloir faire le bonheur du consommateur malgré lui ne serait pas très démocratique.* Il déclare que la planification doit s'étendre aux pays environnants et surtout aux pays du marché commun. Pour terminer il affirme que cette stratégie nécessite une *force syndicale suffisante* et il s'interroge sur le fait de savoir si nous en avons la capacité étant entendu que cela nécessite également que ce projet soit partagé par d'autres organisations syndicales. Il conclut en estimant que la Convention économique est un *essai de démocratisation dans l'industrie textile.*

Gaston TYTGAT du syndicat des employés de Roubaix-Tourcoing, affilié à la fédération des employés, regrette que le rapport d'orientation ne fasse pas allusion aux travaux entrepris par sa fédération dans un rapport intitulé « *Pour une organisation humaine de l'économie. »* Pour lui il n'est *pas très psychologique de méconnaître le travail des employés, adopté d'ailleurs à une très forte majorité. Décidément, il y aura des scènes de ménage dans la famille !* Il fait allusion au projet de rapprochement des fédérations dont il doit être question au cours du congrès et que nous avons évoqué un peu plus haut.

Gaston TYTGAT précise que son syndicat est pour *une planification souple, disposant de moyens de pression où il importerait cependant de laisser un domaine réservé au choix du consommateur.* Il pense qu'il ne faut pas trop esquiver le rôle moteur du profit et que parler de *socialisme* relève d'un *certain snobisme*.

François DECORNET du syndicat de Roubaix dit être déçu par le rapport d'orientation. Il lui semble que celui-ci ne contient que des idées trop générales. *Une économie de besoins, c'est vite dit. Comment la réaliser ?* La formulation *promouvoir la planification* lui apparaît *de type totalitaire. La liberté d'entreprendre est une liberté ; toutes les libertés sont inséparables.*

Cette perspective de planification recèle un matérialisme ambiant La planification doit être souple, les investissements doivent relever du domaine public mais aussi privé, il faut trouver un équilibre salaires-prix. Cette politique doit *s'appuyer sur des professions organisées paritairement, suffisamment disciplinées pour assurer une efficace collaboration avec le plan pour : l'aménagement paritaire professionnel.* Pour cela il faut un syndicalisme fort. Pour lui les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir sont bien différents de ceux proposés par le rapport qui développe un syndicalisme de masse développant une action syndicale contestataire. Il préconise la gestion paritaire des organismes, la formation d'experts professionnels au service des syndicats, un financement par la profession de la formation des militants, une contribution professionnelle obligatoire au financement des organisations syndicales. Il termine en disant qu'il croit *en une politique constructive d'organisations paritaires professionnelles.*

C'est un véritable regret de la période antérieure. Dans son intervention il évoque la nécessité d'un *syndicalisme uni.* Il précise que cela ne concerne pas tellement le problème de la C.G.T. *mais de la propre unité de notre organisation, qui semble menacée.* La scission n'est pas loin ! Il indique que les membres de son syndicat *ne sont pas des opposants à priori et désirent conserver une attitude fraternelle, mais cela requiert qu'on ne leur demande pas de renoncer aux lignes de force du syndicalisme chrétien, qu'on leur accorde confiance et tienne compte de leurs points de vue.*

De son côté, Benoît MAYOUD, ancien secrétaire général de la fédération, après avoir fait quelques remarques sur des revendications prioritaires déclare qu'il votera le rapport d'orientation.

Des réserves et oppositions d'un autre type émanent de la région du Sud-Est. A. DELORME du syndicat de Saint-Chamond-Izieux trouve cette convention dangereuse car la C.F.T.C. serait isolée dans l'organisme professionnel face au patronat, aux cadres et à F.O. Pour son syndicat *les trusts du textile se chargeront bien de rationaliser la profession et ils l'ont dit. Faut-il un syndicalisme de masse ou un super bureau, une super commission, avec une grosse tête et une masse filiforme ?* Il demande la disjonction de cette partie du rapport, il est suivi en cela par les syndicats de Saint-Etienne, Le Chambon, Firminy et Roanne. Pour les syndicats du département de la Loire le Fonds National Professionnel semble destiné à financer la modernisation- reconversion des usines ce qui revient à proposer aux employeurs de collaborer avec eux.

Le syndicat de Vienne se déclare opposé à toute *aide directe aux entreprises qui connaissent des difficultés financières* il pense qu'il ne faut pas renflouer les entreprises qui ne marchent pas à cause d'une mauvaise gestion et qu'il faut que ces entreprises disparaissent et soient remplacées par des industries nouvelles dans le cadre d'un plan démocratique.

Daniel HUG, permanent de la fédération, s'exprime au nom du syndicat régional textile E.T.A.M. et Cadres de la région Midi-Pyrénées. Ce syndicat estime que du bon travail a été fait dans le rapport d'orientation et que des approfondissements sont nécessaires sur des questions comme :

- définir l'entreprise et la démocratiser *afin que les travailleurs soient véritablement associés à son fonctionnement.*
- *Assurer et contrôler l'information quant à la marche des entreprises. (Le capital est seul à désigner le chef d'entreprise).*

- *La reconnaissance de la section syndicale* […] *la protection des délégués syndicaux avec octroi d'heures disponibles et possibilité de se faire assister – en ce qui concerne la question financière et technique – d'experts de leur choix, étrangers à l'entreprise et payés par la profession.*
- *Etendre les droits des comités d'entreprises.*

Ce syndicat propose ensuite une série de revendications afin que le paritarisme soit une réalité et qui soit *une étape décisive pour la mise en place d'une véritable démocratie économique.* Ce syndicat va jusqu'à envisager *de déférer les employeurs qui saboteraient la législation sociale devant une magistrature économique et sociale.* Pour la première fois on voit apparaître la revendication d'un droit de regard sur la *Taxe d'encouragement Textile*. Il s'agit d'une taxe parafiscale perçue en plus de la T.V.A. sur l'ensemble des articles textiles. Cette taxe est reversée aux organismes professionnels sans contrôle ni par les consommateurs ni par les travailleurs. La fédération reviendra à plusieurs reprises sur cette question et notamment en 1981 à l'occasion de sa demande de mise en place d'un Office national du textile, habillement et cuirs. De son côté en 1967 le patronat demandera que cette taxe soit doublée. La fédération demandera qu'au moins une partie des sommes collectées soit affectée à un usage social dans le domaine de l'emploi et gérée par les travailleurs et les pouvoirs publics.

En réponse aux interventions sur le projet de Convention, Frédo KRUMNOW constate que sur un tel sujet il aurait fallu s'expliquer plus longuement. Au syndicat de Saint-Chamond-Izieux, qui trouvait ce projet dangereux et qui préconisait de développer un syndicalisme de masse en réfutant le projet de convention, il répond : *Les préoccupations économiques de la fédération, la recherche d'une position claire, précise, pratique, dans le domaine de la sécurité d'emploi, ne l'ont jamais écartée du travail qui consiste à construire une organisation syndicale de masse. Les faits le prouvent : 19 % d'augmentation d'adhésions depuis le dernier congrès.* Il souligne que la recherche de solutions économiques au problème de l'emploi est la préoccupation majeure des syndicats de la Loire et que le Bureau fédéral avait reçu mandat du congrès précédent pour préparer un projet dans le cadre de la planification démocratique.

A Etienne CHOVET, du syndicat de Saint-Etienne, qui estimait que le projet n'était pas dans la ligne de la planification démocratique, Frédo KRUMNOW veut dépasser le débat théorique. Pour lui la planification regroupe les *moyens de pouvoir, prévoir et diriger*. La démocratie c'est le *pouvoir du peuple* pour une société économique mais aussi le pouvoir au niveau d'une industrie, de l'entreprise, des régions.

Il souligne que le désaccord lui semble porter plus sur *la stratégie que sur l'orthodoxie.* La question est bien de trouver une stratégie pour mettre en œuvre la planification démocratique. *Comment y arriver : par la pression politique ? Par la révolution ? Par un changement fondamental de cette société ? Par le cheminement de la classe ouvrière à travers une prise de conscience des responsabilités, voilà ce qui amènerait à ce que nous sortions enfin de ce capitalisme de profits.*
C'est une voie (bien qu'elle soit condamnée par les camarades de Roubaix) qui semble légitime, pour une économie en fonction des besoins des travailleurs, avec des prévisions possibles (au lieu de l'imprévision). Les travailleurs ont le droit de dire qu'ils veulent peser sur la politique, d'une façon efficace et durable.
Nous avons à y travailler et à éveiller nos camarades sur cette prise de conscience. C'est un travail de longue haleine, que notre confédération doit mener tous les jours, toutes les années et qui devra prendre encore beaucoup de temps avant d'aboutir.

Mais pendant ce temps, le problème de la sécurité de l'emploi continue à se poser dans notre industrie et la question qui se pose à nous, c'est de savoir s'il y a dans les structures actuelles, un cheminement possible. Votre bureau fédéral en dépit des difficultés, a pensé que oui. C'est une option et c'est un choix, et c'est probablement sur celui-là que vous n'êtes pas d'accord.

Aux questions posées concernant les structures et le fonctionnement d'une économie planifiée Jean FRATINI répond que l'on ne peut définir cela de façon précise dès maintenant et ajoute que ce qui est important c'est que, quelle que soit la forme, *les travailleurs aient leur place et leurs responsabilités.* L'action syndicale doit permettre également de développer des pouvoirs de contrôle : *contrôle des tarifs – des salaires – des normes de travail.*

Dans l'argumentaire qu'elle développe, la fédération constate que la réorganisation de l'industrie se fait de façon brutale sans reconversion des travailleurs. Le chômage partiel est dénoncé comme une véritable plaie de l'industrie textile, pas seulement pour les baisses du pouvoir d'achat que cela entraîne, mais aussi parce qu'il permet aux employeurs de faire le gros dos dans l'attente de la fin de la crise, sans penser aux réorganisations nécessaires. La fédération exige l'élimination du chômage partiel par le paiement des heures chômées et un salaire mensuel garanti. Cette garantie de salaire doit s'accompagner d'une protection contre les licenciements par la revalorisation importante des indemnités de licenciement. Ces mesures ne sont pas que sociales mais visent bien à contraindre les employeurs aux réorganisations économiques. Pour réorganiser la profession, l'ensemble de ses membres doit être engagé, salariés compris. D'autre part il faut aider les entreprises qui veulent faire un effort de rénovation. C'est le rôle dévolu au Fonds National Professionnel.

Pour la fédération cette Convention est nécessaire compte tenu de *l'incapacité des patrons de prendre les mesures pour procurer à notre branche les conditions de survie et d'expansion.* D'autre part ce texte devrait être une annexe de la convention collective pour obliger les employeurs à verser une cotisation au Fonds National Professionnel. Mais Frédo KRUMNOW précise que ce texte ne suffit pas car il peut encourager des employeurs à licencier ou faire chômer sachant que le coût ne lui est pas imputé directement. Pour lui la démarche doit se situer dans le cadre de la planification démocratique objet de recherche au sein de la confédération depuis 1959. Il signale que ce projet de convention a été élaboré en relation avec le secteur économique et le secteur social de la confédération. *Il ne pouvait évidemment pas s'agir pour nous d'avancer autre chose qu'une étape de transition entre notre régime actuel et une planification démocratique intégrale, et cela au seul niveau de notre profession*
Il refuse la *solution radicale* [qui] *consiste à promouvoir avant tout la planification démocratique sur un plan politique.* Des conditions ne sont pas remplies : majorité politique pour instituer un changement par la loi, propriété des moyens de production, nationalisation… S'il estime nécessaire que le syndicalisme fasse pression sur les forces politiques pour obtenir de tels changements, à plus au moins long terme, il se veut réaliste et propose que l'on mette en place *un certain nombre d'organismes qui peuvent être dès à présent un élément de contestation et de contrôle mais aussi d'efficacité économique.* C'est le sens de la revendication du Fonds National Professionnel.

Concernant l'augmentation des importations, conséquence de l'industrialisation des pays en voie de développement, la fédération estime *qu'il ne saurait être question de freiner l'industrialisation de ces pays.* Celle-ci devant, selon la fédération, entraîner une élévation du pouvoir d'achat dans ces pays et donc une élévation de leur consommation textile. Dans

l'immédiat il est proposé que les importations ne soient pas abandonnées au libre jeu de la concurrence mondiale. La fédération se prononce pour une entrée progressive des échanges dans le cadre d'une politique commune de la C.E.E. Cette libération progressive devant apporter un répit à l'industrie française pour *s'organiser et se reconvertir*.

Le rapport d'orientation, y compris des propositions pour le regroupement des fédérations, est voté à 67 % des mandats. Les E.T.A.M. se prononcent à 212 voix pour et 212 voix contre et 4 abstentions.

La presse fait un large écho aux positions de la fédération. Le Commissariat au Plan se déclare intéressé. La fédération rencontre Jean-Marcel JEANNENAY ministre du Commerce et de l'Industrie.

Les patrons sont plus réservés. *Ils seraient disposés à promouvoir une association paritaire strictement limitée à un bureau d'études. Mais pour le moment ils refusent systématiquement cette « aide que la C.F.T.C. offre aux patrons du textile » comme le dit la C.G.T.*

Il reste à avancer dans la fusion des fédérations du textile, qui compte tenu du vote des E.T.A.M., n'est pas gagnée. Puis il faudra créer une fédération d'industrie, et participer à débat confédéral sur la *déconfessionnalisation*.

4. LA FEDERATION HA.CUI.TEX. C.F.D.T.
Une fédération porte-parole des plus défavorisés. L'Homme au centre de la société.

Peu de débats fédéraux sont centrés sur la question de la déconfessionnalisation. Toutefois il semble que déjà au 21ème congrès, qui se tenait à Roubaix en 1946, une opposition au titre de *syndicalisme chrétien* se soit déjà manifestée. Dans une coupure de presse relatant le congrès on peut lire : *Enfin faisant allusion à un faible courant d'opposition au titre de syndicalisme chrétien, François. DECORNET, aux applaudissements de toute la salle s'écrie : « Syndicalistes chrétiens nous sommes, syndicalistes chrétiens nous resterons. Nous rejetons tout camouflage et d'ailleurs les ouvriers qui nous font confiance ont confirmé maintes fois leur volonté de nous suivre tels que nous sommes.*

Cette intervention ne doit pas être due au hasard car c'est effectivement en 1946 que la minorité confédérale s'organise et que s'engagent les débats pour supprimer, dans les statuts, les références aux encycliques. Dans les documents de la fédération il n'y a pas de références à *Reconstruction,* on ne trouve pratiquement pas de référence à ce courant.

Si certains s'accrochaient à la doctrine sociale de l'Eglise c'est, que pour eux, le syndicalisme chrétien était un moyen qui ne pouvait être remis en cause. D'autres au contraire percevaient bien que c'était dans l'action que les travailleurs prenaient conscience de la répression antisyndicale, du refus de négocier, de la recherche du profit et que se vivait ainsi un affrontement de classes. Pour eux cette prise de conscience devait faire évoluer l'organisation dans sa conception du paritarisme. La C.F.T.C. était un moyen d'émancipation de la classe ouvrière et non un but.

A plusieurs reprises des demandes de modifications des statuts seront déposées lors des congrès fédéraux. Au congrès de 1958, le représentant du syndicat de Lamastre (Ardèche) dépose une motion demandant la suppression du «C » dans le titre de la fédération. Il est soutenu par le représentant du syndicat de Cholet. Benoît MAYOUD, secrétaire général, ne répond pas sur le fond mais déclare que cette demande est *inacceptable, elle ne pourrait être discutée qu'après une demande de la réforme des statuts faite pour le prochain congrès.* Au congrès suivant, en 1960, c'est Pierre VAUTHIER de Senonnes qui demande cette modification. Il demande également que le bureau fédéral présente une demande similaire au prochain congrès confédéral. Marie GIRAUDO du syndicat des textiles artificiels de La Voulte va dans le même sens. Gilbert RYON fait le même type de réponse que celle faite au congrès précédent à savoir que la demande n'a pas été déposée dans les délais prévus par les statuts, mais demande au congrès de mandater la fédération pour intervenir au congrès confédéral dans ce sens. Il faut souligner que c'est en 1960 que le congrès de la fédération de la chimie s'est prononcé pour la suppression du «C ». De 1960 à 1964 des débats se tiennent au sein de la fédération sur la modification des statuts avec l'aide de questionnaires aux syndicats. En 1962 le syndicat de Saint-Etienne regrette que la question de la suppression de la référence à la morale chrétienne et de l'appellation de notre organisation n'ait pas été mise à l'ordre du jour du congrès. Ce syndicat déclare que *l'avenir des travailleurs dépend de nous qui sommes dans une organisation « charnière » (la C.G.T. étant sous la coupe du parti et F.O. n'ayant pas de prises sur la classe ouvrière), nous avons des responsabilités considérables et devons examiner les problèmes qui concernent l'avenir du monde du travail.* Le syndicat Drôme-Ardèche va dans le même sens. Finalement ce sera au congrès confédéral de mai 1963 qu'un amendement de la fédération de la métallurgie sera adopté. Il préconise la tenue d'un congrès extraordinaire en novembre 1964 pour décider de l'évolution.

Dans sa pratique, la fédération a été fortement marquée par l'orientation majoritaire de la C.F.T.C., les syndicats de Roubaix-Tourcoing étant les plus attachés à la doctrine sociale de l'Eglise.

Vers une fédération d'industrie

Mais avant le congrès confédéral sur la déconfessionnalisation, se tient à Tourcoing du 7 au 10 mai 1964 le 34ème congrès fédéral, qui sera celui de la création de la fédération HA.CUI.TEX. Il sera précédé de congrès séparés pour chaque fédération. Ceux-ci décident à la quasi-unanimité de tenir un congrès commun avec à l'ordre du jour le regroupement des fédérations du textile, de l'habillement et de celle des cuirs et peaux. Cette question du regroupement se posait depuis 1960. C'est à cette date que la confédération avait prévenu la fédération des cuirs et peaux et celle du vêtement qu'elles ne pourraient plus recevoir d'aide de la confédération et qu'il leur fallait trouver une solution. La confédération souhaitait la constitution d'une fédération unique avec 3 branches.

Il faut d'abord réunir les fédérations du textile

Déjà le 30 novembre 1957 avait été créée la *Fédération Générale*, qui regroupait la *Fédération Française des syndicats chrétiens du textile* (en fait la fédération ouvrière) qui comprenait déjà quelques syndicats de techniciens ou d'agents de maîtrise ; la section textile de la *Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise* ; la branche textile de la *Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres*. Cette *Fédération générale* était un regroupement des fédérations catégorielles du textile au niveau national, les adhérents et syndicats restant organisés dans leurs fédérations respectives. Il s'agissait d'un organisme de coordination ayant pour but d'harmoniser les positions et l'action de la C.F.T.C. du textile, chaque fédération restant libre de ses décisions. Le projet de Convention économique présenté au congrès de 1962 avait été adopté par cette structure. Des positions communes en ce qui concerne les salaires ont également été élaborées au sein de cette fédération. Toutefois des difficultés étaient rencontrées, la fédération ouvrière voulant discuter des salaires dans le cadre de la convention collective, les employés et les cadres souhaitant maintenir les négociations dans le cadre des accords de juin 1953. En 1960 et en 1961 la fédération ouvrière refusait de signer des accords de salaires que signaient les employés et les cadres. En décembre 1961 les fédérations des employés et des cadres n'étaient pas invitées aux négociations de salaire dans le cadre des accords de juin 53. Cette situation a obligé un rapprochement des différentes fédérations et la recherche d'une riposte commune.

Comme vu dans le chapitre précédent, lors du congrès de la fédération (ouvrière) textile de 1962 à Lyon, le rapport présenté au congrès visait à mettre en place une véritable fédération pour remplacer la Fédération générale du textile. Cette orientation avait été votée avec une réticence des fédérations des autres catégories invitées au congrès. Ces dernières ayant droit de vote, leurs voix étant décomptées séparément.

Cela devait permettre de clarifier les positions des uns et des autres et préciser les conditions dans lesquelles se constituerai la future fédération du textile. Il avait également été décidé que les employés auraient deux sièges au conseil fédéral de la nouvelle fédération et les cadres en auraient un. Un représentant de chacune de ces catégories siègerait au bureau fédéral. En attendant trois sections sont proposées au sein de la fédération : une ouvrière, une employée et une cadre.

Cette proposition de créer une fédération de l'industrie textile est facilitée par les décisions prises au congrès confédéral de 1961 qui avait décidé la création de fédérations d'industries au plus tard pour le 31 décembre 1962.

Les interventions au congrès de 1962 soulignaient la crainte des employés d'être absorbés dans la nouvelle fédération. Ils précisaient qu'ils voulaient que l'orientation soit une nouvelle structure à bâtir ensemble. Ils soulignaient également la nécessité que les cadres participent à la fédération.

Le syndicat de Castres demandait que la nouvelle fédération du textile soit organisée sur la base des branches (laine, coton, teinture, etc.) au lieu de créer des sections par catégories professionnelles. Il soulignait que le rapprochement entre les différentes catégories s'était déjà effectué au sein de son syndicat, et que cela était bénéfique pour l'action syndicale.

Finalement cette fédération ne verra pas le jour car en janvier 1963, la confédération maintien son point de vue de regroupement des fédérations textile, vêtement et cuirs et peaux. Les fédérations sont contraintes de donner leur accord étant entendu que la fusion réelle n'interviendrait qu'après décision d'un congrès.

Pour un regroupement textile, habillement, cuirs et peaux

La création de cette fédération ne se fait pas sans débats. La fédération du textile et celle du vêtement souhaitent le maintien des fédérations existantes, le regroupement se faisant sous la forme d'une Fédération générale, un peu à la façon dont travaillait la fédération du textile avec celles des employés et des cadres. Un projet fut même élaboré. Ce projet avait reçu l'approbation des trois fédérations. Mais la confédération maintien son point de vue et la période de 1960 à 1963 est marquée par des rencontres des responsables fédéraux avec le secteur organisation de la confédération afin de rechercher des solutions. Chaque fédération est invitée à faire un inventaire précis de sa situation financière, de son fonctionnement, de son action, de ses relations internationales, etc.

Le 4 mars 1961 le secteur organisation de la confédération adresse aux fédérations un projet d'organisation en vue du regroupement. Il y est question des responsabilités imparties à la nouvelle fédération et celles à confier aux branches. Le 19 septembre 1961 la fédération des cuirs et peaux est informée par le secteur organisation que le conseil confédéral a décidé de supprimer, à compter de fin 1961, l'aide financière qu'elle recevait et qu'un fonds de développement assurerait une aide pour la seule année 1962 et qu'ensuite la fédération aurait à trouver une solution pour survivre. La fédération des cuirs et peaux répond qu'elle est favorable au principe du regroupement mais *que le procédé employé ne pêchait pas par excès de démocratie.*

C'est ainsi qu'au cours de l'année 1962 les trois fédérations Textile, Habillement et celle des Cuirs et peaux envisagent de se regrouper au sein d'une même fédération. Mais la marche sera lente.

En mars 1963 les conseils des trois fédérations se réunissent et décident la mise en commun des ressources humaines et des moyens financiers des trois fédérations, ainsi que la fusion des trois conseils fédéraux en un seul. Ils décident de la mise en place d'un comité de gestion élu par les membres de chaque conseil fédéral. Ce comité doit faire des propositions concernant

l'orientation, l'action et l'organisation. Les responsabilités sont partagées. La présidence revient à Gérard AUDUSSEAU des cuirs, la vice-présidence à André VICARD du vêtement, le secrétariat général à Frédo KRUMNOW du textile. La confédération décide d'apporter une aide financière à la constitution de cette fédération.

En décembre 1963, les trois conseils fédéraux se réunissent pour débattre de l'orientation. C'est à une très large majorité (23 voix sur 26) que cette rencontre se prononce pour la modification du titre et de l'article premier des statuts et donc de l'évolution de la C.F.T.C. Dans une publication de février 1964 Frédo KRUMNOW souligne que ce qui guidera cette fédération c'est une nouvelle orientation basée sur une conception de l'Homme. Il précise que l'article premier pourrait commencer de la façon suivante : *La confédération s'inspire dans son action de l'**Homme*** et *de toutes les richesses et valeurs que son histoire universelle a accumulées.* Cette orientation sera développée dans les pages qui suivent. Cette conception de l'humanisme universel est, pour la fédération, celle qui réunit ceux qui étaient choqués par *la morale sociale chrétienne* et ceux que le mot *socialisme* gênait.

Le congrès de création de la fédération

Au congrès de fusion Frédo KRUMNOW commence par une introduction qui n'évoque absolument pas les réserves ou les méthodes employées pour parvenir à la constitution de la fédération. Au contraire il déclare d'entrée : *Ce congrès donne le départ d'une grande fédération d'industrie qui a, dès aujourd'hui, l'ambition de s'insérer dans la confédération et dans le mouvement ouvrier, d'une façon active et dynamique.* Pour cela il souhaite que *les buts soient clairs, que les objectifs soient dynamiques et révolutionnaires et, de ce fait, capables d'intéresser les travailleurs et de les mettre en mouvement.*

Cette décision de réorganisation se veut tournée vers les plus défavorisés : *ceux qui manquent de pain, de logement, de culture d'idéal et de dignité,* comme le déclare le syndicat textile de Roanne. Sur ce point Frédo KRUMNOW est fier de pouvoir dire *à notre ami « Gégène »* (Eugène DESCAMPS qui représente la confédération à ce congrès) Voilà *c'est fait, tu auras dans notre confédération une fédération de travailleurs qui se consacrera en priorité à être le porte-parole des plus pauvres, des plus démunis, des plus défavorisés de nos camarades ouvriers.* Il poursuit en souhaitant que la confédération soit dans la société, au service de ceux qui sont *restés en arrière.* Il en fait le point essentiel de la future organisation. Il ajoute que si tout le reste était rejeté il y a là un choix essentiel qui doit sauver notre cohésion et notre unité. Sur ce point il conclut par *Quand quelques centaines de militants mandatés par leurs camarades décident de se consacrer aux plus défavorisés dans une nation de confort, de commodités matérielles, d'égoïsme et d'embourgeoisement,*
Voilà une valeur humaine,
Voilà une valeur chrétienne.

Frédo KRUMNOW affirme que la fédération doit être le porte-parole des plus défavorisés. La fédération qui regroupe un million de travailleurs et travailleuses, bien souvent sans formation professionnelle, avec des bas salaires, des conditions de travail pénibles doit être *« une fédération pilote » pour les salariés vivant dans des conditions sociales marginales*. Le rapporteur souhaite que la fédération soit celle qui fasse entendre la *voix de ceux qui vivent encore dans l'inconfort et la pénurie* et que la confédération prenne en compte ces travailleurs et travailleuses qui doivent pouvoir *hurler leur misère.* La revendication qui revient en premier est celle de la revalorisation des salaires qui ont pris du retard sur le coût de la vie, mais aussi sur les salaires des autres professions.

Le congrès adopte des statuts adaptés à la nouvelle situation. L'appellation de la fédération devient HA.CUI.TEX. pour Habillement, Cuirs, Textile. Les statuts prévoient, pour la composition du conseil fédéral des minima de représentants par branches ainsi que des minimas par catégories ouvriers, employés, techniciens, agents de maîtrise et cadres. D'autre part les régions peuvent y désigner un représentant. Le syndicat de la chaussure de Fougères demande une large autonomie des branches afin qu'elles puissent choisir la politique professionnelle et les structures de négociation.

Le congrès adopte dans ses statuts, pour les membres du conseil fédéral, l'incompatibilité avec un mandat politique au niveau national, départemental ou local et cela dès la candidature. Il y a également incompatibilité avec une responsabilité de caractère public dans un parti politique. Ce point est adopté par 64 % des mandats, les nouveaux statuts étant adoptés à 85.80 %.

Si le rapport d'activité, concernant la période des fédérations regroupées, est adopté par 96.90 % des mandats, le rapport d'orientation (première partie) est adopté à 95.20 %, la deuxième partie relative à l'évolution de la C.F.T.C. est adoptée par 63.05 % des mandats. Le rapport sur l'organisation concrète de la fédération semble poser plus de questions car il ne recueille que 59.30 %. Une motion interne invitant les syndicats à préparer sérieusement le congrès confédéral de novembre 1964 et donnant mandat au conseil fédéral pour modifier les statuts de la fédération dans le sens des décisions du congrès confédéral de novembre 1964 est adoptée à 64.30 %.

La résolution générale de ce congrès reprend bon nombre de positions et revendications des congrès antérieurs. Les points nouveaux portent sur quelques revendications et un domaine dans lequel la fédération n'intervenait pas précédemment : le politique. Le congrès revendique une démocratisation de l'enseignement, la mise en place d'un régime démocratique en France et dans le monde, l'arrêt de tous les programmes d'armement nucléaire et le soutien de tous les démocrates de par le monde. Cette résolution est adoptée à mains levées à l'unanimité moins 1voix contre et 7 abstentions.

Les élections au conseil fédéral voient apparaître beaucoup de nouvelles personnes étant donné l'augmentation du nombre de sièges. On peut noter l'élection de Roger TOUTAIN qui deviendra permanent au secrétariat fédéral en 1966 puis secrétaire général en 1970 en remplacement de Frédo KRUMNOW. Robert BONO, futur membre de la commission exécutive confédérale, est désigné par la région Midi Pyrénées. François DECORNET, fidèle au maintien de la C.F.T.C., est désigné par la région Nord.

Les membres du conseil fédéral sont invités à prendre une part dans les tâches à accomplir et de ne pas tout laisser reposer sur les 2 permanents fédéraux que sont Daniel HUG du textile et André GEORGEOT des cuirs. Le secrétariat national permanent sera complété par l'arrivée de Frédo KRUMNOW et de Roger TOUTAIN en 1966. Il y a deux permanent à temps complet, un dans la région Est et l'autre dans le département de la Loire. Ce dernier sera bientôt remplacé par Anne-Marie MAILLARD qui sera affectée à la région Sud-Est. Il y a deux autres permanents à mi-temps, un à Paris et un autre dans le Nord.

Un fonctionnement en branches.

Cette fusion nécessite de préciser le fonctionnement et l'organisation de la nouvelle fédération. Le rapport organisation vise à mettre en place un fonctionnement qui reprend les

priorités de la fédération qui sont : être le porte-parole des plus défavorisés, faire agir et organiser un million de travailleurs et réaliser le programme fixé par le rapport d'orientation tout en prenant en compte la spécificité des professions employant de nombreux jeunes et de nombreuses femmes.

Un fonctionnement en branches se met en place avec les branches suivantes : Textile naturel – Textiles artificiel – Chaussure – Tannerie-mégisserie – Confection – Couture – E.T.A.M. (Employés, Techniciens Agents de Maitrise). On constate qu'à la demande de certains syndicats une branche employés agents de maîtrise est mise en place. Le congrès émet le souhait de mettre en place des équipes de trust regroupant le textile et l'habillement comme pour le groupe Boussac. Il souligne également la nécessité de mettre en place de véritables régions HA.CUI.TEX. avec un fonctionnement démocratique par l'élection d'un conseil régional afin de faciliter les contacts entre les différentes branches. Dans ce sens une ristourne fédérale est accordée aux régions organisées. (Nord, Lorraine, Sud Est, Midi et région parisienne). Ce travail en régions HA.CUI.TEX. ne devant pas arrêter la collaboration nécessaire et indispensable avec les structures interprofessionnelles que sont les U.L. et U.D.

En ce qui concerne les syndicats le rapport prévoit de poursuivre leur fonctionnement par branches professionnelles afin d'être au plus près de la réalité. Mais il est précisé que devant une insuffisance des effectifs, un syndicat regroupant deux ou trois branches peut être envisagé afin d'obtenir un minimum de fonctionnement démocratique, le choix revenant à la base. Les ingénieurs et cadres ne rejoignent pas les syndicats locaux mais vont s'organiser en syndicat national, le Syndicat National des Ingénieurs et Cadres (S.N.I.C.) Il doit permettre la prise en compte des questions particulières à cette catégorie. Ce syndicat demandera au congrès de 1968 que les cadres soient affiliés au S.N.I.C. et non dans les syndicats locaux afin de renforcer l'action dans ce milieu particulier. La fédération répondra en précisant que les cadres n'adhérent pas uniquement sur des questions catégorielles mais aussi en accord avec les positions de l'ensemble de l'organisation. Des liens sont à trouver entre l'adhésion au syndicat local et le S.N.I.C. Le syndicat de Senones constatera en 1968 que des cadres rejoignent la C.F.D.T. mais souhaite que ce soit sur la base d'une véritable prise de conscience pour construire le socialisme autogestionnaire.

Enfin la nécessité d'organiser les sections d'entreprises est rappelée. *Bien plus que les adhérents isolés ce sont les sections d'entreprises qui doivent être à la base des syndicats.* Il faut souligner que dans certains secteurs le nombre d'adhérents isolés est important. Il existe encore par exemple sur le secteur de Roubaix-Tourcoing une organisation de collectage des cotisations à domicile.

En ce qui concerne l'information il est décidé la parution d'un mensuel intitulé HA.CUI.TEX. Il est servi sur abonnement à destination des militants. Il est complété par des publications à destination des syndicats et sections syndicales avec des informations particulières en ce qui concerne les branches.

Des questions particulières se posent comme la généralisation de la caisse de résistance qui n'existe que dans le textile mais sans concerner le Nord et l'Alsace qui ont des caisses régionales. D'autre part une réflexion est en cours au niveau confédéral pour la mise en place d'une caisse de résistance à ce niveau. L'obligation d'affiliation à la caisse de résistance ainsi que l'augmentation de la cotisation pour le recrutement d'un permanent supplémentaire et faire face à la dégressivité de l'aide confédérale accordée pour la fusion, conduit la fédération à proposer une majoration de la cotisation de 0.25 frs. Cette augmentation explique sans doute

le pourcentage de vote défavorable à ce rapport. L'augmentation de la part fédérale de la cotisation a toujours été une question difficile au sein de la fédération.

Une orientation basée sur une conception de l'Homme.

Le congrès de création de la fédération HA.CUI.TEX. C.F.T.C. n'est pas seulement le congrès du regroupement des trois fédérations, c'est aussi celui qui se tient 6 mois avant le congrès confédéral de la *déconfessionnalisation*. Le rapport, présenté au congrès par Frédo KRUMNOW au nom du conseil fédéral développe largement une conception de l'homme. Dans le titre et le sous-titre nous avons écrit Homme avec une majuscule pour signifier que cela était bien la personne humaine qui était concernée. Dans la suite du texte c'est cette définition qu'il faut entendre même si la majuscule n'est pas utilisée.

La déconfessionnalisation

Même si le congrès fédéral ne doit pas prendre position, Frédo KRUMNOW souhaite qu'un débat ait lieu afin de permettre le dialogue entre tous sur cette question et que ce débat se fasse clairement, sans considérations tactiques et en sachant abandonner un moralisme statique. Il lance le débat par un assez long développement sur ce que l'on pourrait résumer par cette phrase : une centrale syndicale démocratique donnant la priorité à la dignité de l'Homme qui est la valeur centrale de son action.

Il précise que la volonté de transformation de la C.F.T.C. n'est pas due à la seule volonté de quelques personnes mais au contraire c'est une volonté collective d'hommes et de femmes passionnés pour l'épanouissement de la personne humaine. Cette volonté a permis à la C.F.T.C. de s'ouvrir à tous, croyants et non croyants, de développer un syndicalisme de masse répondant aux aspirations de la classe ouvrière actuelle.

Son développement sur la dignité de l'Homme consiste à préciser que nous pouvons appréhender l'Homme par ce qu'il appelle *l'analyse intérieure,* c'est à dire les besoins personnels de la personne, ses sentiments, sa réflexion, sa prise de conscience. Mais il ajoute que ce regard doit se compléter par *l'analyse de l'extérieur*, c'est à dire les relations de l'Homme avec les autres dans leurs manifestations individuelles et collectives, dans leur histoire, avec les hommes vivants ou ayant déjà vécu.

Il invite les militants à s'ouvrir sur toute l'humanité et toute son histoire. C*e serait déjà régler le problème de la « référence » si nous pouvions admettre à une large majorité (sinon à l'unanimité), de remplacer la « morale sociale chrétienne » par tout l'apport de valeurs et de richesses que la vie humaine nous livre à travers toute son histoire.* Il cite le Christ, Périclès, Marx, Proudhon, Jaurès, Bouddha, Gandhi et de ce qu'ils ont pu apporter à l'humanité. *L'alternative qui se pose à nous n'est pas de choisir le socialisme pour renier la morale sociale chrétienne, mais de trouver un enrichissement des valeurs auxquelles nous sommes attachés, dans cette richesse que l'histoire de l'homme a accumulée à travers les siècles.*

Quel choc cela doit être pour certains qui, il y a peu, ne pensaient que par l'action professionnelle dans la branche et refusaient de voir les questions de société !

Il ajoute que l'Homme est la valeur centrale de par *cette admirable possibilité qui lui a été accordée, par la conscience, de penser, de réfléchir, de prévoir, de s'émouvoir, de choisir, de prendre des responsabilités. C'est donc bien la conscience qui est au centre de l'homme, et*

c'est à cause de cela que l'homme est effectivement la valeur centrale. Il ajoute que si la conscience est le noyau central de l'Homme, c'est elle qu'il faut développer, enrichir. *C'est elle qui doit être au centre de nos préoccupations.* Il ajoute que cette conscience doit être personnelle mais aussi collective. Pour lui cet épanouissement de la conscience signifie des personnes qui puissent penser, choisir, influencer la société, y prendre des responsabilités. *C'est cela qui nous distinguera, en premier lieu, du matérialisme, du totalitarisme, du syndicalisme d'intérêt ou catégoriel.*

Il constate que cet épanouissement des personnes est bridé par les conditions de vie. *Pour être libre et responsable,* (Un slogan du futur congrès confédéral et une expression déjà utilisées au congrès fédéral de Lyon en 1962), l'homme doit être en capacité de satisfaire un minimum de besoins matériels, culturels et spirituels. Il souligne les mauvaises conditions matérielles des travailleurs et la nécessité de les changer. Au-delà des conditions matérielles il y a la nécessité de pouvoir exercer leurs responsabilités. Pour les travailleurs cela passe par *l'autogestion des entreprises et de l'économie.* Celle-ci doit permettre de contribuer à l'enrichissement de la civilisation universelle. C'est la première fois que le terme autogestion est utilisé au sein de la fédération.

Il tire comme conséquences de ces affirmations le fait que l'action syndicale doit entraîner deux attitudes, une d'opposition à tout ce qui entrave l'épanouissement de la personne, et une qui est la volonté d'édifier quelque chose de nouveau, une société dans laquelle les travailleurs auront la possibilité de gérer eux-mêmes leur entreprise. L'action elle-même doit tenir compte des objectifs à atteindre. Elle ne doit pas être violente, violence *qui conduirait à enlever la vie à des hommes.* Mais pour lui cela ne signifie pas l'abandon de la lutte qui est nécessaire et peut provoquer des heurts et ne signifie surtout pas *la paix factice de l'ordre établi.*

Dans le débat Pascal WAGNON de Pérenchies (59) se demande si c'est la démocratie que d'imposer des idées devant les responsables et se demande si c'est pour faire passer le *« virus ».* Il souligne que l'humanisme proposé prend tout ce qu'il y a de bien dans différentes doctrines, mais comment nous y retrouver ? Qui jugera ce qui est bien ? Le rapporteur lui répondra qu'il est indispensable de respecter les consciences et que les choix de l'organisation doivent être faits non par les dirigeants, mais par les militants. Il en profite pour souligner que le conseil fédéral n'a pas voulu faire un rapport *nègre-blanc ou chèvre-choux.* Il a fait des choix, reste au congrès de les enrichir et de les approuver ou non.

Le syndicat de la chaussure de Fougères est en accord avec l'orientation proposée car c'est *l'école de la liberté*. Il se déclare favorable à l'évolution. Le syndicat textile des E.T.A.M. de Roubaix est contre. Il précise que l'humanisme, la démocratie, la liberté, la justice, la légalité, le progrès social recouvrent des réalités différentes, alors que la morale sociale chrétienne apporte des garanties. Le syndicat des employés du textile de Roubaix-Tourcoing déclare qu'il a effectué un vote sur la question de l'évolution. Il y a eu 10 voix contre, 9 pour et 2 abstentions. Il votera donc contre mais tenait à signaler les avis en présence. Il précise que son syndicat n'est pas favorable à agir automatiquement dans un climat de lutte des classes

Le syndicat textile des employés d'Armentières est d'accord avec le rapport d'orientation mais ne voit pas pourquoi il faut pour cela changer le titre et les statuts, il rejoint ainsi le syndicat de Pérenchies et déclare : *puisque le rapporteur a vanté toutes les exigences du christianisme pourquoi changer de doctrine ? Mais comme les employés d'Armentières ne sont pas des nostalgiques ils resteront à la C.F.T.C. avec ou sans le «C ».* Il précise que le

christianisme a été un rayon d'espoir pour les déshérités et que ce principe est toujours d'actualité et qu'il nous appartient de rappeler la loi du Christ *aimez-vous les uns les autres.* Le syndicat textile de Saint-Etienne rappelle que cela fait des années qu'il pose la question de l'évolution. Il estime que si le mot de socialisme gêne certains camarades, il faut se mettre d'accord sur son contenu avec l'Homme comme valeur centrale. Le syndicat textile de Valenciennes est prêt à accepter la décision majoritaire en ce qui concerne l'évolution, pour ce syndicat le terme de socialisme est ambigu et se manifeste souvent comme *anticléricalisme*.

Toujours sur la question de l'évolution le syndicat de Lille approuve la nécessaire information des adhérents mais ajoute qu'il faut éviter d'influencer les esprits et de les mettre en condition. Pierre EGLER pour une partie du syndicat textile du Haut-Rhin (82 mandats sur 191) se prononce contre la partie « évolution » du rapport. Il pense que la décision appartient aux syndicats qui voteront au congrès confédéral extraordinaire et qu'ils n'ont pas à se prononcer dans le cadre d'un congrès de fédération. En conséquence il demande de disjoindre cette partie pour le vote et qu'il votera l'autre partie du rapport. Un autre intervenant de ce syndicat demande également le fractionnement afin que le vote soit clair. Le syndicat de Grenoble souhaite que dans l'article premier des nouveaux statuts il soit précisé que la C.F.T.C. *condamne et combat toutes les formes de capitalisme.* Ce syndicat estime que ce n'est pas une simple question de «C » qui doit être débattue mais une clarification entre ceux qui refusent la contestation du capitalisme et ceux qui luttent contre ce système. Le syndicat textile de Condé sur Noireau (14) est d'accord avec la partie action professionnelle mais réservé sur la réforme des structures et l'orientation de la C.F.T.C. il demande la disjonction de ces parties pour le vote. Le syndicat de l'habillement de Paris estime qu'il faut rester dans la confédération *qu'elle reste C.F.T.C. ou devienne C.F.D.T.* Sur ces questions le rapporteur précisera que la modification de l'article 1er des statuts n'est pas à l'ordre du jour et que voter le rapport ne signifie pas voter pour la suppression du «C ». *Ce qui est essentiel pour nous c'est de retrouver des valeurs communes.*

Le syndicat des ouvriers textile de Roubaix-Tourcoing n'est pas en accord avec l'ensemble du rapport d'orientation, surtout avec la partie doctrinale. Il admire les camarades belges qui ont su construire un syndicalisme efficace, proche des travailleurs sans avoir besoin de s'orienter ! La nouvelle orientation en matière de pratique syndicale est également contestée par Jean-Marie SORY également de Roubaix-Tourcoing. Il ne peut concevoir un climat de suspicion, de dénigrement, de lutte des classes dans les rapports professionnels. *Il y a des moyens plus normaux et plus formateurs.* Son syndicat se prononce également contre la suppression de la propriété privée qui met toutes les possibilités d'investissement dans les mains de l'Etat. Enfin il proteste contre l'abandon de la pensée doctrinale de la C.F.T.C.

Dans sa réponse aux interventions Frédo KRUMNOW répondra au représentant du syndicat d'Armentières qu'*il faut laisser à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.* Il rappelle que c'est aux chrétiens rassemblés dans l'Eglise de rappeler les principes du christianisme et de les vivre. Par contre il souhaite qu'un grand nombre de travailleurs rejoignent une organisation syndicale où tous peuvent collaborer. *Nous ne pouvons pas être une nouvelle Eglise.* […] *Les chrétiens sont comme les autres hommes engagés dans l'action syndicale pour faire œuvre terrestre. Œuvre avec d'autres hommes.* Il déclare que c'est pour cela qu'il a rappelé les œuvres de Bouddha, Périclès, Jésus-Christ, Gandhi et Jaurès, ce sont des hommes qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Il souligne que les chrétiens n'ont pas le monopole de la richesse humaine et que l'Homme est au centre de toute l'action. Il en profite pour dire que c'est une différence avec les communistes car chez eux le *parti a toujours*

raison l'homme devant se plier à la consigne du parti. *Les communistes ne sont pas des salauds, ils sont différents de nous,* précisera-t-il.

A ceux qui disent que l'orientation, développe un climat de dénigrement et de suspicion, il répondra que l'action syndicale doit se développer sur la vérité, que parfois cette vérité est dure mais qu'il faut la dire, que la lutte c'est souvent la vérité. Il cite l'exemple d'un patron d'une entreprise lainière d'Alsace qui a acheté pour son plaisir 300 voitures anciennes en faisant travailler les ouvrières à des salaires très bas en les considérant comme des impotentes. C'est dans cette entreprise que démarrera en 1977 le conflit SCHLUMPF à Mulhouse, action qui mettra sur la place publique ce scandale.

Il ajoute *La classe ouvrière existe ! Le patronat existe. Ce n'est pas nous qui avons fabriqué les classes, les catégories et les castes, c'est eux qui sont au pouvoir.*
Quand nous demandons à nos camarades de lutter avec nous, nous ne leur proposons pas la haine, mais la justice, la lutte pour la justice. C'est autre chose et j'ai tenu à le rappeler à ceux qui parlent trop facilement de la nécessaire paix sociale en préalable de toute chose.

La planification démocratique

Au congrès du 1964, le rapport d'orientation comporte une deuxième partie intitulée *La planification démocratique par le droit syndical.* La réflexion sur la planification et le socialisme sera poursuivie dans les syndicats.

Citons seulement quelques interventions au cours du congrès. Le syndicat des employés textile de Roubaix-Tourcoing pose des questions précises concernant la planification démocratique, les nationalisations, la planification au niveau de l'Europe. Ce syndicat par la voix de Gaston TYTGAT pose la question : *existe-t-il une économie humaniste ?* Il affirme ensuite *c'est la socialisation de la liberté humaine que nous craignons le plus.* La planification pose des questions comme : le syndicalisme sera-t-il juge et partie ? N'allons-nous pas créer un étatisme permanent ?

Le syndicat textile d'Armentières estime que la planification démocratique est une idée chimérique et décollée de la base et qu'il faut d'abord satisfaire les revendications des travailleurs.

Frédo FRUMNOW fera une longue réponse aux différentes questions posées. Sur celle de la planification et le risque de technocratie il répond qu'il faut que la technique ne reste qu'un moyen et que les hommes doivent la dominer. Cela nécessite une formation des travailleurs et des militants mais aussi que tous puissent participer aux décisions et le faire en toute conscience. Sur la question du pouvoir économique dans la société, il précise qu'*il faut supprimer la libre entreprise dans sa forme actuelle ! Il faut trouver une forme juridique nouvelle de l'entreprise.* […] *Il faut en effet détacher le pouvoir de décision économique du capital pour le rattacher à l'homme. C'est ce que personnellement j'appellerais le suffrage universel en économie. Un homme – une voix.* Cette affirmation, cette revendication, sera largement reprise au congrès suivant en 1966 à Epinal.

A ceux qui avaient posé la question récurrente du droit de propriété, il répond que ce droit n'a pas été inventé par Jésus-Christ, que c'est un droit païen romain. A la liberté d'entreprendre défendue par certains depuis longtemps il précise que cette liberté *nous la plaçons en chaque homme, en chaque travailleur.* A la question de savoir quel est le rôle et la place du capital il

répond *c'est nous qui voulons devenir gestionnaire et propriétaire et c'est le capital qui doit devenir locataire. Voilà la révolution que nous voulons faire.* Le compte-rendu signale que des applaudissements ont suivi cette affirmation. A la question qu'est-ce que le socialisme il répond que c'est justement arriver à ce que les travailleurs aient le pouvoir économique *c'est en général le cas quand on touche dans un pays à la propriété des moyens de production.* Il reconnaît que ce terme ne recouvre pas les mêmes réalités dans le Nord que dans la Loire mais estime que nous pouvons avancer et préciser cette notion qui ne doit pas être rattachée à *Guy MOLLET* et à la S.F.I.O.

A la question de la planification au niveau de l'Europe Frédo KRUNOW reconnaît que les syndicalistes d'autres pays rencontrés dans le cadre de la C.I.S.C. (Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens) ne sont pas sur les mêmes positions. Pour eux il n'y a pas de *chemin possible* entre le *capitalisme libéral* et *l'étatisme communiste*. Est-ce une sorte de troisième voie que recherche la fédération ? Cela n'est pas évoqué. Par contre il est affirmé la nécessité de *dégager les exigences de la société que nous voulons construire.*

Le rapport aborde également la question de l'unité d'action. Il y est souligné que c'est une espérance portée par la classe ouvrière mais que des divergences profondes existent sur le respect de la dignité humaine, de la liberté d'opinion et de la vie démocratique. L'unité organique n'est pas possible avec une organisation qui n'est pas indépendante d'un parti politique. Une organisation syndicale ne doit pas être politiquement neutre mais être indépendante des partis et de l'Etat.

Le rapport ajoute que *ce n'est pas être anti-unitaire que de poser clairement les conditions préalables à toute unité syndicale.* Cela ne doit pas empêcher de travailler à réaliser l'unité ouvrière et pratiquer l'unité d'action sans complexes.

Rappelons que la partie du rapport concernant l'évolution de l'organisation en C.F.D.T. est votée à 63,05% des mandats. Le rapport d'orientation est adopté à 95,2 %. A ce congrès de fusion l'on recense 62 % d'hommes et 38 % de femmes, l'âge moyen est de 35 ans, 33 ans pour les femmes et 37 ans pour les hommes. C'est dans l'habillement que les délégués sont les plus jeunes avec une moyenne d'âge de 34 ans, elle est de 35 ans dans les cuirs et 36 ans dans le textile. Au conseil fédéral la moyenne d'âge est de 34 ans avec 9 femmes sur 31 membres. Au bureau fédéral l'âge moyen est de 35 ans avec 3 femmes sur 9 membres.

C'est pratiquement un mois après ce 34ème congrès que, le 9 juin 1964, la fédération de l'habillement C.G.T. envoie une lettre à la fédération C.F.T.C. du vêtement, qui n'existe plus, pour proposer de créer *une seule et grande Fédération de l'Habillement Chapellerie pour donner plus d'efficacité à notre action.* Cette lettre est signée par Gisèle JOANNES secrétaire générale. Elle est par ailleurs membre du Comité central du P.C.F.

Le 30 juin, la fédération HA.CUI.TEX. répond qu'elle est consciente *de la nécessité de travailler à l'Unité ouvrière. Mais des divergences fondamentales s'opposent à la réalisation d'un tel projet et nous estimons que celles-ci devraient être aplanies pour que cet espoir de la Classe Ouvrière ne connaisse, à plus long terme, de très graves déceptions*.

La lettre de la C.F.T.C. souligne les principales difficultés rencontrées pour une véritable unité ouvrière : les relations syndicats/partis et l'indépendance des syndicats vis à vis de tout groupe extérieur. Elle précise également que cette proposition doit être étudiée dans le cadre de la nouvelle fédération HA.CUI.TEX. C.F.T.C. regroupant plusieurs industries et que cela

ne peut se faire en dehors du cadre confédéral. Cette proposition de la C.G.T. était-elle un appel du pied au cas où le congrès confédéral n'aurait pas donné satisfaction à la fédération de l'habillement C.F.T.C. ?

C'est au cours du congrès confédéral des 6 et 7 novembre 1964 qui rassemble 2 600 délégués que la C.F.T.C. se transforme en C.F.D.T. et change l'article 1er des statuts. La C.F.D.T. est créée par 70,11 % des mandats. Au conseil confédéral qui avait précédé ce congrès, le syndicat textile de LILLE avait proposé que les modifications de titre et de statut soient décidées par deux tiers des mandats exprimés. Cette proposition avait été adoptée. Les quatre années de débats qui ont précédé ce congrès et un vote aux deux tiers des mandats montrent une large volonté de faire évoluer l'organisation sans la casser par une scission, mais celle-ci était inévitable.

La confédération se situe maintenant *dans la fidélité aux plus profondes traditions du mouvement ouvrier* et veut rassembler tous les travailleurs résolus *à lutter pour une société démocratique d'hommes libres et responsables.* La C.F.D.T. prend désormais en compte les *apports des différentes formes d'humanisme dont l'humanisme chrétien.*

Les militants et adhérents ayant poursuivi leur adhésion à la C.F.D.T. l'on fait, soit pour respecter le choix majoritaire pour une bonne partie, soit par leur conviction de membres de l'Action Catholique pour un certain nombre. Pour d'autres c'est certainement plus une culture socialiste marquée par le courant *Reconstruction* qui a été déterminante, ces militants étant plus marqués par les notions d'indépendance vis à vis des partis politiques, d'autonomie de la personne, de démocratie, d'ouverture au Tiers-monde.

Certains syndicats de la fédération acceptent cette déconfessionnalisation à condition que rien ne change sur le fond. Ainsi le syndicat ardennais des ouvriers du textile : *S'il ne s'agit que d'ôter le mot chrétien en le remplaçant par une formule signifiant le même programme et les mêmes ambitions, cela pourrait convenir à tous les militants.*

D'autres pensent que la scission aurait pu être évitée, comme Gilbert RYON ancien président de la fédération et membre du syndicat de Lille qui avait déposé la demande, pour le congrès confédéral, d'un vote aux deux tiers des mandats. *Je suis de ceux qui pensent que si nous avions laissé un peu de temps au temps, cela aurait arrangé les choses.*

En ce qui concerne la fédération HA.CUI.TEX, si la démission d'un membre du conseil fédéral est enregistrée sur 36 membres, la scission a entraîné une perte d'un tiers des adhérents dans le secteur de Roubaix-Tourcoing où sera implanté le siège de la fédération du textile-habillement de la C.F.T.C-maintenue. Le choix d'implantation du comité national de liaison des organisations syndicales chrétiennes qui se porte sur Roubaix, avec Robert VANSIELEGHEM, indique bien que ce secteur est un lieu important où les syndicalistes chrétiens se refusent à tout compromis. François DECORNET fait partie des plus hostiles à l'évolution. Il se prononçait dès le 19 mai 1964 pour une éventuelle scission en cas d'abandon des références à la doctrine sociale de l'Eglise. Après la scission il deviendra le président de l'Union Départementale C.F.T.C. du Nord et vice-président de l'Union Régionale C.F.T.C. Nord-Pas-de-Calais. Il dépose les statuts d'une fédération, que la nouvelle fédération C.F.D.T. appellera dans un premier temps *fédération DECORNET.* Cette fédération regroupe au départ un syndicat de la chaussure à Fougères, un syndicat textile en Alsace et un autre de l'habillement dans le Rhône, ainsi que trois syndicats à Roubaix-Tourcoing. La scission et la

perte importante d'adhérents sur Roubaix-Tourcoing vont entraîner un renouvellement important des militants dans les sections et syndicats de ce secteur.

Au lendemain du congrès confédéral, dans l'éditorial d'HA.CUI.TEX. N° 180 de décembre 1964, Frédo KRUMNOW déclare que ce congrès *a donné un nouvel élan et un nouveau souffle à notre Confédération et au mouvement ouvrier.* Il précise : *La C.F.D.T. c'est une chance unique, un espoir nouveau pour la classe ouvrière française.*

Répondre aux préoccupations des travailleurs et travailleuses

Avec la création de la fédération HA.CUI.TEX. C.F.D.T. et les débats sur l'orientation, une nouvelle pratique syndicale basée sur l'action des travailleurs et travailleuses se développe. La fédération faisant le lien entre orientation et pratique syndicale à la base. C'est au niveau de l'action dans les entreprises qu'il y a le plus de changement.

Le plan gouvernemental de stabilité de 1963, qui bloque les salaires, a des répercussions immédiates dans les industries textile habillement et cuirs. Toute restriction du pouvoir d'achat de la grande masse est catastrophique pour la consommation d'articles textiles et d'habillement. La politique gouvernementale est de freiner la consommation pour favoriser les investissements, développer la constitution de groupes industriels et de mener une politique de contrôle des revenus. Après la longue grève des mineurs, du début de 1963 à la rentrée de septembre, l'action se développe et des journées d'action sont lancées dans le secteur public et nationalisé. La C.F.T.C. développe la mobilisation en faveur des plus faibles, on dirait aujourd'hui des plus démunis. L'action sera marquée par la lutte pour la quatrième semaine de congés payés à la Régie Renault.

Il est à noter que pendant la tenue du congrès fédéral de 1964, des luttes significatives se déroulent :

- Chez FAURE et CLARON à Vabre (Tarn) pour les salaires, les classifications et contre les zones de salaires,
- Aux TANNERIES DU PUY (Haute Loire) pour l'augmentation des salaires, contre le rendement et le lock-out.
- Chez RHOVYL à Tronville en Barrois (Meuse) contre la mise à pied d'un délégué.

Le congrès voyait dans ces luttes la volonté revendicative des travailleurs et la justesse des orientations pour l'action. Par l'action mobilisatrice, la nouvelle fédération HA CUI TEX engageait ses syndicats, ses sections et tous les travailleurs du textile, habillement et cuirs à lutter dans l'unité pour faire avancer leurs revendications orientées vers une société démocratique

Des revendications mobilisatrices

Les salaires

La revalorisation des salaires a toujours été au premier plan en ce qui concerne les industries textile habillement et cuirs. Ces industries avec une forte présence féminine, les salaires accusent un retard sur ceux des autres professions.

En 1960 la fédération du textile tenait une session de réflexion en vue d'alimenter le débat au congrès confédéral de 1961. Un rapport sur la question des salaires était soumis aux débats des syndicats. Ce rapport demandait entre autres la suppression des primes individuelles de rendement et leur remplacement par des primes collectives pour obtenir à terme une rémunération mensuelle. Le rapport demandait également une évolution du S.M.I.G. en fonction de la situation économique générale. Mais plus qu'une série de revendications, c'est une véritable politique des salaires et des revenus qui est revendiquée par la C.F.T.C. Cette politique devant résulter d'un contrat négocié.

La réflexion sur les salaires alimentait également le congrès fédéral textile de 1962. Dans le rapport d'activité il était souhaité que de l'ordre soit mis dans la structure des salaires et que l'effort soit porté sur la revalorisation des salaires réels sans négliger la revalorisation des barèmes minima dans la mesure ou dans certaines branches les salaires réels étaient proches des minima.

Il était souligné dans ce rapport que trop souvent les augmentations de salaires étaient annulées progressivement par un changement de norme ou de cadence de travail. Il faisait également le point sur les classifications en soulignant que celles-ci n'avaient pas été revues depuis 1946 et que depuis cette date les conditions de travail, les techniques et les machines utilisées avaient évolué. Le rapporteur soulignait que *la majorité des salariés du textile ne connaît même pas ses coefficients de poste et est dans l'impossibilité de contrôler ses salaires.*

Dans le rapport d'orientation il était précisé les principaux objectifs :

1) *conserver aux travailleurs leur pouvoir d'achat.*
2) *Améliorer ce pouvoir d'achat en fonction de l'expansion nationale.*
3) *Diminuer les disparités entre catégories, entre régions et industries.*
4) *Donner à tous les hommes le maximum de garanties contre les risques de la vie.*

Plusieurs syndicats étaient intervenus à ce congrès de 1962 pour la prise en compte des questions de salaires dans les revendications. Pour le syndicat de Firminy (Loire) les majorations de salaires ne doivent pas toujours être en pourcentage mais en augmentation égale pour tous afin de réduire les écarts hiérarchiques. Le syndicat de Saint-Etienne va dans le même sens et précise que nombre d'adhérents pensent que la question des salaires n'est pas suffisamment prise en charge. D'autres syndicats soulignent la nécessité de la mise en ordre des classifications, de la révision de la convention collective, la suppression des primes de rendement, l'extension du droit syndical.

Si la fédération du textile menait l'action pour le pouvoir d'achat elle voulait aussi aller plus loin. Elle considérait que le salaire n'était pas seulement dépendant de la profession mais qu'il devait être vu comme *une part du revenu national global*. Dans ce sens la politique gouvernementale devait être dénoncée quand elle rend la masse salariale seule responsable de l'inflation. Cela est confirmé au congrès de fusion des fédérations où la nécessaire revalorisation des salaires est abordée afin que, comme le dit le rapport, *tous puissent participer aux efforts de productivité et à l'enrichissement du pays.*

Au congrès de la nouvelle fédération, face au plan de stabilité gouvernemental de 1963 et à l'idée qu'avancent certains travailleurs, qu'il vaudrait mieux baisser les prix que d'augmenter les salaires, le rapporteur précise que *les gouvernements sont incapables de pratiquer une politique de baisse des prix dans le régime actuel.*

Pour lui la baisse des prix ne peut se concevoir qu'à trois conditions :

- *Un véritable contrôle des prix*
- *L'assainissement du réseau de distribution*
- *La mise en œuvre d'une véritable politique économique d'ensemble à l'échelle du pays*.

Ces conditions devant s'inscrire dans la planification démocratique. Il invite les militants à *expliquer aux travailleurs et à l'opinion ce que nous voulons dans ce domaine.*

Sur la question de la *politique des revenus,* dont on parle beaucoup à l'époque, et qui vise à déterminer et maitriser l'évolution des revenus, Frédo KRUMNOW précise que nous ne pouvons-nous inscrire dans une telle démarche dans la mesure où les travailleurs sont exclus des grands choix de la politique nationale et absents des décisions en matière d'investissements tant publics que privés. Toujours concernant les salaires il ajoute que l'indexation des salaires sur des indices officiels traficotés ne peut convenir et qu'il faut agir pour un véritable réajustement des salaires.

La position de la fédération est de discuter des salaires réels et des minima au niveau national avec des compléments au niveau des régions. *Les accords de salaires nationaux ont l'avantage de toucher toute la profession et donc de profiter à l'ensemble des travailleurs de la branche intéressée.* L'accord national permet également d'éviter les disparités trop importantes entre entreprises branches ou régions. Toutefois les charges de travail et les modalités de calcul des primes de rendement doivent également être négociées dans les entreprises avec la volonté de les faire disparaître pour les remplacer par un salaire à l'heure, celui-ci devant *assurer à l'ouvrier un revenu stable, régulier, non influencé par des éléments extérieurs, accidents de machines, mauvaise matière première etc.…* D'ailleurs depuis sa création le B.I.E.I.T., multiplie les contrôles dans les entreprises du textile.

Au congrès HA.CUI.TEX. il est précisé en ce qui concerne la négociation dans *la seule entreprise,* que cette méthode comporte des risques car elle ne peut couvrir les travailleurs d'une branche et peut conduire à développer un *esprit maison* et de souligner que des difficultés passagères d'une entreprise peuvent conduire à la dénonciation des accords. Le rapport précise une règle générale :

- *Pas de négociation nationale ni régionale sans action dans les entreprises*
- *Pas d'action valable dans les entreprises sans solidarité ouvrière.*

La fédération HA.CUI.TEX. veut que la notion de salaire soit étudiée dans le cadre de l'ensemble de l'organisation de la société, elle avance également un élément nouveau qui est la notion de salaire garanti en toutes circonstances même en cas de chômage, de maladie, maternité, retraite. *Donner à tous les hommes le maximum de garanties contre les risques de la vie.* La revendication mise en avant est celle d'un salaire minimum mensuel garanti à 500 frs. par mois. Les 500 francs nets garantis s'entendent pour un salaire net pour un horaire sans heures supplémentaires. La revendication des 500 frs doit permettre également le rattrapage des salaires sur les autres professions et l'égalité des salaires homme/femme. Elle est symbolisée par un sigle qui sera largement popularisé. Il faut rappeler qu'à cette époque il y avait encore des salaires à 300/350 frs par mois et que le salaire moyen se situait de 400 à 450 frs. Dans sa revendication des 500 frs nets garantis, la fédération veut y donner un contenu politique C'est pourquoi elle ne reprend pas la revendication d'un S.M.I.G. à 600 francs revendiqué par les confédérations C.G.T. et C.F.D.T., revendication qui ne vise que la revalorisation du salaire et ne concerne pas les périodes de chômage et de maladie. Plutôt qu'un S.M.I.G. à 600 francs, la fédération estime que les confédérations auraient dû réfléchir

à des objectifs précis en ce qui concerne les plus défavorisés, objectifs ne devant pas être portés par les seuls concernés. La fédération regrette que certains de ses syndicats revendiquent 600 francs alors que la revendication de ressources garanties devrait être portée par tous en solidarité avec les plus démunis.

Cette revendication des 500 francs de ressources garanties est portée dans les branches textiles habillement et cuirs par des moyens concrets d'action et de popularisation. Une vaste campagne est lancée. Les actions prennent des formes nouvelles avec particulièrement des manifestations, mais aussi et surtout un certain nombre de moyens concrets : affichettes, papillons, badges, chasubles et chapeaux portant les revendications, inscriptions sur les murs et la chaussée, cartes postales…Des débats sur *comment vivre avec un budget de moins de 500 francs par mois* sont organisés. Dans certaines localités, comme à Armentières, les femmes de patrons sont invitées à y participer mais elles ne viendront pas. L'une d'entre elles a cru cependant nécessaire de s'excuser ! Ce type d'action et les moyens pratiques diffusés par la fédération sont appréciés par les syndicats, certains demandant encore d'en faire plus.

Une journée interconfédérale d'action a lieu le 11 décembre 1964. Cette journée se situe dans le cadre de la volonté de la C.F.D.T. de mener l'action avec les autres confédérations pour s'opposer à la politique gouvernementale. Un accord est trouvé entre la fédération HA.CUI.TEX. et les trois fédérations de la C.G.T., la fédération F.O. restant hostile à tout contact. La revendication d'un salaire mensuel garanti de 500 francs pour 40 heures par semaine est reprise en commun.

Non au salaire lié au rendement

En 1952 la modernisation entraîne une modification importante de la méthode du calcul du salaire. Traditionnellement les ouvriers du textile étaient en grande partie payés aux pièces, c'est à dire directement en fonction de la quantité de production. L'origine remonte au temps des métiers à bras où les ouvriers percevaient la moitié ou le tiers du prix payé par le fabriquant. A cette époque beaucoup d'ouvriers étaient en fait propriétaires de leur matériel et étaient de fait de petits artisans façonniers et étaient payés en fonction de la production. Avec la disparition de l'artisanat et la mise en place de l'industrialisation, on passe du système de paiement aux pièces à un paiement en fonction d'un tarif établi par l'employeur. C'est ainsi que le passage de 2 à 3 métiers peut se traduire par une légère augmentation des salaires du fait d'une diminution des tarifs. Cet état de fait a d'ailleurs été concrétisé dans les conventions collectives de 1936, les tarifs étant établis compte tenu du nombre de métiers, de la vitesse de ces derniers et d'un minimum de production à fournir. Le salaire n'est donc plus directement lié à la totalité de la quantité produite. Un calcul prévoit le versement de primes par articles produits au-delà de la norme minimum à assurer. Ces primes peuvent permettre à la rémunération d'être de 15 à 33 % supérieure au salaire minimum. C'est ce que l'on appellera dans le textile comme dans l'habillement ou la chaussure le *salaire au rendement.* Des actions étaient menées dans les entreprises au cours de l'année 1964 car des employeurs ne respectaient pas toujours ces dispositions.

Une injustice régnait avec ce système de rémunération. *L'ouvrier ayant de bonnes matières premières et des métiers bien entretenus arrive, avec moins de peine à gagner plus que celui qui a de mauvaises matières et des métiers mal entretenus. A nombre de métiers égal, plus on travaille (plus il y a de casses à réparer) moins on gagne* car il y a moins de production.
Mais, à l'époque, la fédération ne se prononce pas contre ce système. Déjà en 1949 l'Union Textile avait diffusé aux organisations syndicales une note très précise en ce qui concerne

l'organisation du travail et le travail au rendement. Au congrès de 1949 cette question avait été débattue et devant l'hostilité de certains délégués il avait été répondu que l'organisation du travail *se fera avec nous ou sans nous et dans ce cas contre nous. Il ne faut pas avoir une hostilité de principe mais il faut obtenir des garanties indispensables*

C'est en 1961 que la fédération du textile demandait la suppression des primes individuelles. Le congrès confédéral de 1961 avait adopté le principe de la suppression des primes de rendement. En novembre 1961 la fédération attire l'attention des militants sur le fait que le chronométrage comporte des points faibles et se trouve sujet à des interprétations et jugements humains. Il n'est pas contesté dans son principe mais appelle à une vigilance des militants dans son utilisation.

Le congrès HA.CUI.TEX. en 1964, dénonce les cadences inhumaines de travail et avance la revendication de la suppression du salaire lié au rendement *qui est pratiqué à outrance dans toutes les branches d'activité de nos industries.* Le congrès considère *le salaire au rendement comme un mal.* Le syndicat textile de Roanne et celui de la chaussure de Fougères soulignent cette nécessité de s'opposer au travail au rendement. La branche de l'habillement dans une résolution demande la *réglementation* du travail au rendement. Il faut signaler que dans cette profession le patronat humiliait les ouvrières qui n'avaient pas réalisé le minimum fixé par le tarif et leur précisant qu'il devait *compléter le salaire* pour une production non réalisée. Cela s'appelait le renflouement.

Réduction du temps de travail

Face aux mauvaises conditions de travail et à l'augmentation de la productivité la fédération a toujours revendiqué la réduction de temps de travail. Au congrès de 1964, Frédo KRUMNOW passe en revue un certain nombre de questions dans un chapitre intitulé *La durée du travail.* C'est le développement du travail en équipe qui vient en premier avec comme revendication : *une équipe de 7 heures payée 8.* Il avance comme amorce de cette réduction le *remboursement partiel ou total du temps de transport.* Il souhaite voir se généraliser le temps de pause de 20 minutes déjà appliqué dans certaines régions. Concernant le travail de nuit il démontre la nuisance de celui-ci et invite les syndicats à lutter pour sa suppression et souligne que les indemnités versées, pour travail de nuit qui varient de 15 à 40 %, n'empêchent pas son développement. Il souhaite voir se mettre en œuvre des revendications comme une majoration de 50 %, la réduction du temps de travail de nuit à 7 heures puis à 6 heures payées 8. L'interdiction du travail de nuit pour les salariés âgés de plus de 50 ans. Une pause d'au moins 30 minutes. Un examen médical, préalable à l'affectation d'un salarié au travail de nuit, est également souhaité.

Le syndicat textile de Lille pense que la majoration de 50 % du travail de nuit sera un appât supplémentaire pour les travailleurs. Sur cette revendication le syndicat du Haut-Rhin estime que c'est vers un repos compensateur qu'il faut s'orienter. Le syndicat textile de Condé sur Noireau, par la voix de Roger TOUTAIN, s'oppose au travail de nuit et ses compensations financières. Il estime qu'il faut commencer par réduire le temps de travail à 6 heures payées 8 comme première étape. Roger TOUTAIN, quand il sera permanent au sein de la fédération prendra en compte de nombreux aspects des conditions de travail qui seront alors au centre des préoccupations fédérales. Sur la question du supplément pour travail de nuit, dans sa réponse, Frédo KRUMNOW précisera que le conseil fédéral a hésité avant de mettre cette revendication en avant et reconnaît qu'il y a débat sur ce point. Il ajoute *C'est la suppression du travail de nuit que nous voulons. Priorité à la réduction et à la suppression de l'équipe de*

nuit. Le syndicat de Lyon par la voix de Benoît MAYOUD regrette que la désorganisation de la vie familiale n'apparaisse pas comme argument contre le travail posté en 3X8. Il souligne que la place de la famille dans la société est une position constante de la C.F.T.C./C.F.D.T. et que cela évite les dangers de l'individualisme, l'anarchie et le totalitarisme.

Le rapport au congrès 1964 avance également la revendication d'abaissement des horaires à 40 heures payées 48. Il ajoute que la réduction du temps de travail doit libérer du temps pour la formation et l'information des travailleurs. *C'est ainsi que l'une des formes de réduction d'horaire pourrait consister à accorder à l'ensemble des salariés un contingent d'heures payées que les syndicats pourraient utiliser à cet effet.* C'est sans doute les prémices de la revendication de l'heure d'information syndicale payée qui sera popularisée en 1966 comme une heure de liberté syndicale.

Toujours dans la réduction du temps de travail Frédo KRUMNOW avance la revendication de l'avancement de l'âge de la retraite mais sans donner de chiffre. Il précise qu'il n'est pas seulement question de l'abaissement de l'âge de la retraite mais aussi d'assurer la protection des vieux travailleurs à leur poste de travail. Son argumentation est basée sur le fait que les travailleurs ne peuvent garder le rythme optimum jusqu'à 65 ans et de ce fait subissent un déclassement en fin d'activité. Le syndicat textile de Roanne demande l'avancement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. Les agents de maîtrise du textile de Lille revendiquent l'avancement de l'âge de la retraite à 60 ans. Le syndicat textile de Condé sur Noireau demande l'abaissement de l'âge de la retraite et la protection des travailleurs âgés face aux cadences de travail.

Droit syndical

Le rapport d'orientation du congrès textile de 1962 comportait un rapport intitulé *Un syndicalisme fort et efficace.* Il visait à *forger l'outil* qui devait permettre à la fédération d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. Une première partie donnait des objectifs pour augmenter sensiblement le nombre d'adhérents en proposant de mettre en œuvre des plans de prospection, d'implantation de la C.F.T.C. dans les grandes entreprises et les groupes industriels qui se créaient. De faire vivre de véritables sections syndicales dans les entreprises, de faire de l'information *verbale* auprès des travailleurs, d'utiliser au mieux l'information fédérale.

Dans la nouvelle stratégie fédérale, l'action des salariés est étroitement liée à la présence des militants sur le terrain de l'action syndicale c'est à dire dans l'entreprise. Le droit syndical est présenté comme un moyen mais aussi et surtout un *OBJECTIF.* La reconnaissance du droit syndical prend une grande importance dans les revendications. *La section syndicale doit être reconnue de façon officielle.* C'est à travers elle que se fera l'information des travailleurs et que ceux-ci pourront s'exprimer. C'est la reconnaissance du droit syndical, *par la protection du délégué syndical, par les heures qui lui seront attribuées pour sa fonction et sa tâche d'information, par les possibilités d'affichage, de vie syndicale, de réunion etc. ...que la libre expression des salariés pourra devenir possible.*
Il s'agit là pour nous d'un objectif essentiel.

Cette extension du droit syndical vise également les comités d'entreprise, la formation des militants, l'obtention de fonds supplémentaires pour le B.I.E.I.T.

Plusieurs interventions ont lieu sur le thème du droit syndical. Elles soulignent que ce doit être une priorité en particulier l'information syndicale. L'heure d'information syndicale sera obtenue en 1966 dans l'entreprise OCCULTA (Marque Scandale) à Lyon. *Elle était réclamée et attendue par les travailleuses.*

C'est dans l'entreprise que le droit syndical rencontre la plus farouche opposition, la volonté patronale est d'être le seul maître à bord et vise à éliminer toute liberté pendant le temps de travail, c'est donc dans l'entreprise qu'il doit s'insérer.

Le terme d'objectif est présenté non pas comme une revendication à obtenir dans le sens traditionnel ou l'on l'entend mais comme *une question de fond et de principe.* Frédo KRUMNOW souligne que le droit d'association et de représentation est reconnu par la constitution mais que cela s'exerce hors de l'entreprise. Il souligne que *toute activité étrangère au travail est interdite aux salariés à l'intérieur de l'entreprise.* Il précise que le droit syndical c'est *LA LIBERTE D'ASSOCIATION dans l'entreprise elle-même.* La première condition de cette liberté devant être la reconnaissance de la section syndicale et de ses activités sur le temps et le lieu de travail. Il propose que les deux prochaines années soient les *années du droit syndical,* comme l'année 1963 a été l'année de la quatrième semaine de congés payés.

Pour mener cette campagne sur le droit syndical il emploie des termes militaires. Il propose d'ouvrir cette campagne sur trois fronts : le front légal, le front clandestin, le front direct.

- Le front légal c'est l'utilisation maximale de tous les textes existants *en allant au-delà de ce que prévoient strictement les textes.* Il précise : *Le fait accompli provoque le litige, le litige la jurisprudence, la jurisprudence offre de nouvelles possibilités d'action.*
- Le front clandestin c'est la pratique du collectage des cotisations, de la distribution de tracts et de l'affichage qu'il faut pratiquer alors que les textes l'interdisent. Il ajoute que la fédération doit donner pour cela des moyens concrets et précis aux militants.
- Le front direct c'est braver ouvertement l'interdit, non plus de façon cachée ou clandestine mais développer un rapport de force pour imposer ces pratiques avec le soutien d'une organisation syndicale forte et disposant de moyens financiers, de solidarité et juridiques.

Il envisage la possible répression et il invite à ce que cette campagne sur le droit syndical soit soutenue par la confédération et engagée dans de nombreuses branches d'industries. On retrouve dans cette conception la volonté d'obtenir des acquis en matière de droit syndical par la pratique syndicale et le fait accompli et pas seulement par la négociation ou par la loi. On peut d'ailleurs constater qu'une loi obtenue par la pratique est plus opérationnelle qu'une autre obtenue sans rapport de force.

Ces propositions soulèvent des objections. Pascal WAGNON pour le syndicat textile de Pérenchies (59) s'inquiète des termes de tactique militaire utilisés. Adrien BENAULT d'Armentières est plus virulent et déclare que *La petite guerre que l'on nous propose, c'est le casse-pipe à moins que les militants servent de cobayes et les travailleurs de troupe de manœuvre.* Il faut rappeler que ce syndicat a connu une vive répression antisyndicale et que l'intervenant Adrien BENAULT était directement concerné. La répression antisyndicale est également dénoncée par VIGNAL du syndicat des textiles artificiels de Roussillon (Isère).

Les syndicats textiles de Roanne et Grenoble affirment séparément qu'il faut sortir du capitalisme pour entrer dans un régime socialiste et demandent à la fédération de tout mettre en œuvre pour la reconnaissance du syndicat dans l'entreprise. Le syndicat textile de Saint-Etienne précise qu'il faut profiter des événements économiques et sociaux pour sensibiliser les travailleurs et leur montrer l'aspect antidémocratique du capitalisme.

Sur le point précis de l'utilisation de termes guerriers Frédo KRUMNOW répondra qu'il ne s'agit pas de faire marcher des gars au pas ni que la fédération est à la recherche d'une troupe de manœuvre. Il ajoute au passage que, même si cela a été dit avec raison, de telles paroles pourraient le blesser, lui qui *a été obligé de marcher bien trop jeune.* Allusion à son enrôlement de force dans l'armée allemande en janvier 1944, 4 mois avant ses 17 ans.

Sur le droit syndical le rapporteur précise dans sa réponse que c'est la pratique qui impose le droit syndical par un rapport de force. Cela peut provoquer des cas de répression et il n'est pas question de demander des efforts au-dessus des moyens des militants ni de les laisser tomber quand ils sont victimes mais au contraire d'en faire *des héros* dans une lutte collective. Pour la fédération la liberté n'est pas que du droit syndical mais c'est aussi de meilleures conditions de vie par de meilleurs salaires et de conditions de travail.

Les travailleuses

Les professions textile habillement et cuirs ont toujours employé une majorité de travailleuses. La position de la C.F.T.C. a longtemps été influencée par la position de l'Eglise catholique. La place de la femme était au foyer pour élever les enfants. Jusqu'à la fin des années 50 la fédération ne semble pas prendre particulièrement en compte la situation des travailleuses. Les accords de juin 1953 favorisant le développement de la productivité ont entraîné une augmentation des cadences et le renforcement du salaire lié au rendement. Les syndicats ayant une majorité de travailleuses parmi leurs adhérents n'ont pas été les derniers à réagir contre cet état de fait.

Au niveau confédéral, dans les années 50, la commission confédérale féminine à laquelle participe Renée LAMBERT, de la fédération de l'habillement, se préoccupe surtout des problèmes de la famille : prestations, loisirs culture. Au début des années 60 avec l'arrivée dans cette commission de Jeannette LAOT (S.E.I.T.A.), d'Aimée JEANTET de la chimie et de Madeleine DELSSERT du Rhône, les questions du travail vont être abordées. En 1963 la commission réagira contre la publicité faite autour du travail à mi-temps pour solutionner les problèmes des femmes. Un débat à lieu en 1963 lorsque la confédération revendique la revalorisation du salaire unique et d'en faire une allocation de la mère au foyer. En 1965 la revendication portera le nom *d'allocation de libre choix*. Mais pour la confédération c'est pour permettre à la femme de rester au foyer et pour la commission c'est pour permettre aux familles d'assurer les charges familiales que la mère soit au foyer ou qu'elle travaille. Toujours en 1965 la commission confédérale féminine se prononcera contre la généralisation du travail à temps partiel. Cela conduira la confédération à prendre la même position. De même la commission s'opposera toujours à des revendications spécifiques pour les femmes, revendications qui accentueraient la dévalorisation du travail féminin.

Au congrès de la fédération textile en 1962 la résolution de la commission féminine dénonçait les cadences de travail qui sont plus mal supportées par les femmes qui *ont une double journée à faire.* Des postes sont particulièrement difficiles comme le repassage sur presse dans les blanchisseries, les filatures de lin au mouillé et le conditionnement qui nécessitent

beaucoup d'eau. La fédération demandait l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les femmes. La résolution constate que *les horaires de travail en double équipe et de nuit causent de plus en plus le déséquilibre de certains foyers dont la femme est la première à souffrir.*

Au congrès HA.CUI.TEX. de 1964 le travail à temps partiel pour les femmes est abordé. Il est considéré comme un élément de souplesse de l'économie permettant de faire face aux pointes de travail. Frédo KRUMNOW précise que la fédération n'a pas encore étudié cette question. Il signale que la commission féminine de la confédération en a examiné les données. *Il s'avère que les conditions actuellement appliquées au travail à temps partiel sont telles que nous devons faire preuve d'extrême vigilance à l'égard de la généralisation du travail à temps partiel. Si nous ne condamnons pas le principe même du travail à temps réduit, il nous faut dénoncer rigoureusement l'insécurité d'emploi, les bas salaires, l'absence de toute promotion, l'accélération des cadences rattachée à cette forme de travail. Le travail à mi-temps risque de devenir une solution de facilité pour nos patrons toujours à la recherche d'une main-d'œuvre d'appoint dont ils peuvent se séparer à tout moment.*

Dans les interventions des syndicats à ce congrès quelques questions viennent sur la situation des travailleuses. Christiane TAINE du syndicat textile de Cambrai souligne que les sessions de formation en externat ne favorisent pas la participation des femmes aux activités de formation syndicale et ajoute que la question du travail féminin est peu abordée dans le rapport. Elle demande d'étudier les moyens d'action nécessaires pour agir contre le salaire lié au rendement. Le syndicat de Firminy va dans le même sens. Des questions sont posées en ce qui concerne l'âge de la retraite avec un souhait pour une avancée de cet âge pour les femmes. Le syndicat du vêtement de Cambrai souligne l'exploitation des femmes au travail.

Le rapporteur reconnaît le retard de la fédération dans ce domaine. Sur la question de l'âge de la retraite pour les femmes le rapporteur souligne que les revendications spécifiques accroissent les discriminations et qu'un travail est entrepris avec la confédération pour rechercher avec les travailleuses *les moyens d'assurer avec elles leur libération. Car nous posons tout le problème de la société.* […] *demander la retraite à 55 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes c'est consacrer un peu plus cette société à ses habitudes.* Et de souligner qu'il est vrai que les tâches ménagères sont assurées par les femmes *pendant que les maris s'offrent une détente avec les copains … ou mènent l'action syndicale.*

Il déclare que la famille doit avoir un sens nouveau. *C'est du respect de l'homme, de la femme et des enfants que nous vient notre opposition à tout antiféminisme et notre volonté d'émancipation de la femme. Pour nous la femme n'est ni à garer dans un harem, ni dans une cuisine. La femme est une personne libre et responsable, et c'est parce que nous voulons ce respect de la conscience totale pour tout le monde que notre conception de la famille change.*

Il termine ce chapitre sur les revendications en signalant le travail à domicile où les travailleuses sont particulièrement exploitées et invite les syndicats à veiller à ce que les avancées obtenues le soient également pour cette catégorie de personnel. Enfin il condamne le travail au noir qui apparaît à certains salariés des professions textile habillement ou cuirs comme une solution à leurs bas salaires.

5. CONGRES HA.CUI.TEX. EPINAL, 19 - 21 MAI 1966
Vers le socialisme autogestionnaire. Le congrès des travailleurs les plus mal payés

Le congrès de création de la fédération HA.CUI.TEX. a précisé les revendications prioritaires. L'action sur ces revendications va faire l'objet de débats et la mise en œuvre d'une nouvelle pratique syndicale. La réflexion sur la planification démocratique et la notion d'autogestion va s'approfondir. Une autre question posée, et qui reviendra, c'est la question du socialisme et de la dimension politique de l'action syndicale. Le congrès de 1966 est qualifié par la fédération de *Congrès des travailleurs les plus mal payés.* Il fait suite à celui de 1964 qui a créé *la fédération des plus défavorisés.* C'est un congrès important dans l'histoire de la fédération et qui va marquer les orientations futures.

La fédération se met en place, s'organise et veut unifier les positions pour développer l'action d'ensemble des différentes branches. En janvier 1965, dans la publication HA.CUI.TEX. aux syndicats et sections, la fédération édite un *dossier économique* qui a pour objet de développer l'action sur les questions de l'emploi. Plusieurs dossiers sur l'emploi seront d'ailleurs publiés par la fédération dans les années suivantes.

A la même époque est publié un *MEMOIRE sur la SITUATION dans les INDUSTRIES du TEXTILE, de l'HABILLEMENT et des CUIRS & PEAUX.* Ce mémoire est signé par les fédérations C.F.D.T. et C.G.T. de ces professions. En février ce document est présenté en commun à la presse. Des délégations sont reçues par plusieurs groupes parlementaires. Une marche sur Paris est organisée avec la seule fédération du textile C.G.T. Mille travailleurs et travailleuses des professions Textiles Habillement et Cuirs se retrouvent à Paris le 5 mars 1965 et des délégations sont reçues par les différentes chambres patronales. Cette journée se termine par un meeting en commun. D'autres marches auront lieu les mois suivants en province.

Dans le document commun les fédérations dénoncent la situation dramatique dans laquelle se trouvent les travailleurs et travailleuses tant en ce qui concerne l'emploi que le pouvoir d'achat. Elles dénoncent le plan de stabilisation gouvernemental de 1963 qui freine la consommation. Elles soulignent que, même si la compétition internationale est vive, c'est la stagnation du pouvoir d'achat, la hausse des prix, la politique antisociale du pouvoir politique qui entraînent la crise que connaissent ces professions.

Elles font également le constat que, 11 ans après les accords de 1953 dans le textile promettant de hauts salaires grâce à l'accroissement de la productivité, celle-ci a progressé de plus de 100 % alors que les salaires *tombaient au bas de l'échelle des rémunérations de toutes les professions.* Constat que 200 000 emplois disparaissent et que 4 000 entreprises ferment leurs portes. Ce sont les travailleurs qui payent le prix de la modernisation qui a été effective. Le texte le souligne en citant monsieur CATIN directeur de l'Union des Industries Textiles qui *affirme, non sans orgueil, que* « *le textile n'est ni une branche à la traîne ni sur le déclin ». Qu'au contraire « rajeunie », elle présente désormais toutes les caractéristiques d'une « grande industrie moderne équipée des techniques les plus avancées » et qu'elle est devenue « des plus compétitive aussi bien vis à vis des pays de Marché Commun que des autres pays ».*

Les fédérations demandent au gouvernement de prendre des mesures en tenant compte de la sensibilité des industries textiles habillement et cuirs aux évolutions du pouvoir d'achat, aux immenses besoins non encore satisfaits, aux évolutions futures et besoins nouveaux. Le texte

se termine par l'énumération de revendications salariales, la garantie d'un salaire minima à 500 frs par mois, la réduction du temps de travail, le paiement intégral des heures perdues en cas de réduction d'horaire et la garantie de l'emploi.

On peut constater que dans ce document en commun avec la C.G.T. seule la question du pouvoir d'achat est abordée et que rien n'est avancé en ce qui concerne une quelconque intervention des travailleurs dans le domaine économique.

En revanche le *Dossier économique* fédéral de janvier 1965 se veut un outil pour la mise en œuvre des positions fédérale en matière d'emploi et de gestion des entreprises. Dans l'introduction la fédération constate que, trop souvent face aux fermetures, *l'action ressemble aux rites d'un enterrement.* Il faut souligner que la salle du congrès d'Epinal, est ornée de pierres funéraires portant le nom de 25 entreprises ayant fermé leurs portes dans la région de l'Est depuis 2 ans et symbolisant les 300 fermetures d'entreprises au niveau national.

Ce dossier souligne les causes des pertes d'emploi : progrès techniques, la recherche du profit immédiat, la gestion à courte vue du capitalisme. La concurrence étrangère n'est pas signalée. Les conséquences pour les travailleurs sont les pertes d'emploi et trop souvent la nécessaire mobilité pour retrouver du travail. Le dossier souligne que l'action syndicale doit voir plus loin que la gestion immédiate menée par le capitalisme et s'orienter vers la planification démocratique et la socialisation des moyens de production.

Le dossier rappelle les quelques droits des travailleurs en cas de chômage partiel ou total, en cas de licenciement ou de fermeture d'entreprise. Il souligne que les droits des salariés sont quasiment inexistants et que seuls comptent les intérêts des possesseurs de capitaux. La fédération revendique une modification de la législation et la remise en cause du droit de propriété privée. Elle demande la révision de la législation en cas de faillite pour une meilleure prise en compte des droits des salariés. La fédération demande la mise en place d'un organisme de gestion auquel participeraient entre autres les organisations syndicales.

Pour prévenir ces fermetures et licenciements, la fédération revendique la mise en place d'experts en gestion économique, qui pourraient analyser la situation de l'entreprise, d'une branche industrielle ou d'une région. Les expertises comptables à destination des comités d'entreprises doivent être mises en œuvre. Les autres idées avancées dans ce dossier sont la création d'un Tribunal économique sans que cela soit plus approfondi. C'est sans doute la reprise de l'idée du tribunal économique avancé au congrès textile de 1962 par le syndicat régional textile E.T.A.M. et Cadres de la région Midi-Pyrénées. Il est revendiqué la création d'un fonds d'intervention pour financer des études, des prises de participation ou servir de cautionnement pour des prêts. Cela semble être une forme du Fonds national professionnel formulé autrement. Enfin la fédération demande l'allongement des préavis en cas de licenciements collectifs afin de trouver des solutions. Elle propose d'utiliser les commandes des marchés publics d'Etat pour couvrir des périodes creuses.

En conclusion la fédération souligne que l'action syndicale ne vise pas à renflouer les entreprises mais que les nécessaires modifications de structures doivent aller vers *une socialisation progressive des moyens de production et la démocratisation des instances où s'exerce le pouvoir de décision.*

La question du politique est présente dans cette période car lors de la campagne pour les élections présidentielles de décembre 1965 on a vu naître la F.G.D.S. (Fédération de la

Gauche démocrate et socialiste) regroupant la S.F.I.O., des Radicaux, la Convention des institutions républicaines, et certains Clubs. La C.F.D.T. s'est intéressée à la *Rencontre socialiste de Grenoble* en mai 1966, initiative qui pouvait permettre de mettre en œuvre un socialisme adapté à la société moderne. Lors de ces rencontres naît l'idée de contre-plan qui sera reprise par la fédération C.F.D.T. de la chimie. C'est la période de mise en œuvre de la *deuxième gauche* qui ne croit plus aux luttes ouvrières ni à la révolution mais qui mise sur le changement mis en œuvre par les cadres, les techniciens, etc. Dans cette élection présidentielle où s'affrontaient DE GAULLE, LECANUET et MITTERRAND, la C.F.D.T. ne prend pas position et au deuxième tour appelle prudemment à voter MITTERRAND. La fédération était présente au colloque de Grenoble.

La gestion de l'économie par les travailleurs

En 1966 les industries textiles habillement et cuirs regroupent un million de salariés, dont une majorité de femmes, dans 42 branches professionnelles. Comme le dira Jeannette LAOT, qui représente la confédération à ce congrès, c'est le *congrès de la deuxième fédération d'industrie de la C.F.D.T.*

Le rapport propose un changement de société : *L'autogestion par les travailleurs* avec deux revendications essentielles : l'heure mensuelle d'information syndicale pour tous les travailleurs et la garantie mensuelle de 500 francs en toutes circonstances. C'est la proposition d'autogestion qui est soumise au débat fédéral.

A partir des difficultés rencontrées dans les industries textiles, habillement et cuirs, et des réalités vécues par les travailleurs, la fédération tire un bilan négatif des solutions recherchées comme par exemple les coopératives ouvrières dans le système capitaliste. Un voyage d'étude avait été organisé en Yougoslavie par la confédération en 1965 afin d'étudier l'autogestion mise en œuvre dans ce pays. Frédo KRUMNOW faisait partie de la délégation et a passé 3 semaines en Yougoslavie, dont une semaine dans une entreprise d'électronique, une autre dans une entreprise de chaussures et enfin une autre dans une entreprise textile. Le conseil fédéral qui a rédigé un document reprenant ses diverses réflexions sur l'autogestion, décide de les présenter au congrès. C'est Frédo KRUMNOW, qui est un des premiers et des plus ardents défenseurs du socialisme autogestionnaire, qui présente ce rapport d'orientation intitulé *La gestion de l'économie par les travailleurs.* Cette orientation est rappelée aux congressistes par une banderole décorant la salle : *1 homme – 1 voix – L'économie gérée par les travailleurs.* Il précisera les positions fédérales sur les structures de la société autogérée à promouvoir.

Cette notion d'autogestion naît en France essentiellement à partir de l'expérience yougoslave de 1951. Cette expérience était de conduire le développement d'un pays en se démarquant du capitalisme et de l'expérience du socialisme des pays de l'Est. C'est une politique aussi appelée de non-alignement, politique qui verra des tentatives se mener notamment en Algérie après son indépendance.

L'autogestion a des origines diverses. Cette conception qui vise la recherche de la libération de la personne et le refus de l'aliénation, se retrouve dans un des courants libertaires marqués par Proudhon, dans le christianisme et chez certains marxistes. Les militants chrétiens ont été particulièrement sensibles aux thèmes développés par l'autogestion où l'entreprise est considérée comme une communauté avec une primauté de l'homme sur le capital. Dans l'autogestion, du moins dans sa conception française, le changement ne doit pas se faire par le seul sommet mais par l'initiative de la base. Pour Frédo KRUMNOW c'est la pratique

syndicale et l'expérience vécue par les travailleurs qui construisent la théorie de l'autogestion, d'où l'importance qui sera mise sur la pratique syndicale de masse et de classe. La libération des travailleurs se réalise par l'action, l'action syndicale et la maîtrise, par les salariés, des pouvoirs économiques et politiques.

Le rapport d'orientation du congrès est intitulé : *Eléments de réflexion et de recherche pour la gestion de l'économie par les travailleurs.* En mettant en débat l'idée de gestion de l'économie par les travailleurs, la fédération poursuit ainsi sa recherche pour une stratégie offensive de la classe ouvrière contre le capitalisme. Le rapport présenté au congrès s'inscrit dans la suite du congrès confédéral de 1964, congrès de la création de la C.F.D.T., qui a tracé les grandes lignes d'une véritable planification démocratique. Il précise que cette recherche a été conduite par les réflexions engagées à partir des fermetures d'entreprises, les licenciements, le chômage. Les travailleurs sont livrés à l'abus du pouvoir patronal et ne disposent d'aucun recours. Le capitalisme est incapable de trouver des solutions à ces problèmes d'emploi et nulle part le travailleur est maître de son destin. L'introduction pose une question : *Notre action met elle en cause la société capitaliste ?* En guise de réponse le rapport souligne la nécessite de mettre en place une *société d'hommes libres et responsables*. La démocratie est un droit fondamental pour tout homme, droit d'intervention dans la gestion du bien commun

D'entrée de jeu le rapport affirme que *Transformer la société est le but premier de l'action syndicale.* La période est marquée par le pouvoir personnel du Général de GAULLE et une société où dominent les moyens d'information au service du pouvoir. Dans l'entreprise règne le *pouvoir patronal total* malgré la transformation de l'économie et la naissance de grands groupes. Dans ce cas le pouvoir est aux mains de quelques actionnaires à la recherche du seul profit. Le rapport souligne qu'*il n'y a pas de richesse sans travail. Le capital, les biens, toute propriété, sont le résultat de la production à laquelle les travailleurs contribuent en premier lieu* et conclu *il faut changer cela*

Cette situation induit la nécessité de proposer des changements fondamentaux de penser et de concevoir les structures de fonctionnement d'une autre société. Cette recherche n'est pas nouvelle, mais c'est un combat continu des travailleurs dans leur recherche d'une formule leur accordant le droit de gestion de l'entreprise. Le rapport cite un certain nombre d'expériences historiques qui traduisent cette volonté : les ateliers nationaux, les coopératives ouvrières, le socialisme d'Etat, l'autogestion yougoslave. De toutes ces expériences il faut dégager des leçons afin d'avancer vers le socialisme qui n'est pas un système fini mais une recherche de la démocratie dans la gestion des entreprises.

Le rapport intègre bien la notion d'une économie de plus en plus mondiale et souligne la nécessité de trouver des solutions pour traduire cette orientation au niveau international et cela d'autant plus que se pose, à ce niveau, la répartition des richesses.

Dans les propositions le rapport précise que l'entreprise doit être gérée par les travailleurs eux-mêmes. Il souligne qu'il faut détacher le droit de gestion du capital à celui qui le possède, pour le rattacher à l'homme. Les moyens de production sont un *bien commun*, il faut avancer vers la propriété sociale des moyens de production et leur gestion par les travailleurs qu'ils soient producteurs ou usagers. Le rapport rappelle que déjà lors du congrès de la création de la fédération HA.CUI.TEX. avait été adopté la formule *Un homme une voix, le suffrage universel en économie.*

Le pouvoir dans l'entreprise

L'entreprise est la cellule de base, la première cellule où s'organise la production. Pourtant l'entreprise n'existe pas comme collectif. C'est le propriétaire, personne physique ou personne morale qui possède et dirige. Les salariés ne sont que de simples apporteurs de travail. La fédération considère que l'entreprise devrait être *avant tout une communauté de personnes, une collectivité de producteurs,* et que cela doit être reconnu.

Elle affirme que *l'autogestion au niveau de l'entreprise est la forme de démocratie économique qui répond le mieux à notre conception et à nos choix. Si, dans le domaine des principes, nous proclamons qu'il faut détacher le droit de gestion de la propriété des moyens de production pour la rattacher à l'homme et que nous réclamons que pour cette gestion économique, chaque homme dispose d'une voix, seule l'autogestion répond, dans sa forme concrète au niveau de l'entreprise, aux exigences que nous formulons.*

Elle reprend une position de la fédération de la chimie présentée au comité national confédéral des 13 et 14 février 1965. *Dans la société réduite que constitue l'entreprise, les trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire existent et sont actuellement du ressort du seul détenteur du capital.* […] *L'autogestion, c'est le passage de ces trois pouvoirs entre les mains des travailleurs qui, ne pouvant, pour des raisons techniques les exercer tous directement, en délèguent une partie à des représentants élus.*

La fédération explique qu'au pouvoir législatif correspond l'assemblée de tous les producteurs afin qu'ils puissent délibérer des problèmes importants de l'entreprise : *élaboration d'un programme annuel de production ; mise en place des objectifs aux différents niveaux et organisation du travail ; décisions sur l'utilisation des résultats ; les modalités de répartition des revenus ; la définition d'un programme d'investissement par autofinancement ou par appel au crédit extérieur.*

[…]
Au pouvoir exécutif et judiciaire [correspond] *l'élection démocratique d'organismes de gestion et d'administration, qui seront une véritable émanation des travailleurs et seront de ce fait obligés de rendre compte du mandat qui leur a été confié.*

Dans cette réflexion sur le pouvoir dans l'entreprise, la fédération s'interroge sur la question de la réforme de l'entreprise. Le gaullisme avance en effet la proposition d'association capital-travail, les salariés participant au capital des sociétés anonymes. François BLOCH LAINE haut fonctionnaire, directeur de la Caisse des dépôts et consignation, propose une cohabitation au sein de l'entreprise d'une association de pouvoir basée sur un statut du capital et un statut du personnel. D'autres propositions visent à l'appropriation d'une partie de l'autofinancement par les travailleurs.

La planification

La production doit s'inscrire dans une planification démocratique. L'expression des consommateurs se fait actuellement essentiellement par le marché. Ce dernier est souvent marqué par la publicité et l'idéologie de la société de consommation aussi il est nécessaire de favoriser l'expression *consciente* du consommateur. Pour cela il y a nécessité de donner à ceux-ci les moyens de s'organiser, de dialoguer et de s'exprimer.

Un véritable dialogue doit s'instaurer aux différents niveaux de l'économie entre les producteurs et les consommateurs sinon la libre concurrence et la dynamique de marché capitaliste remettraient en cause la planification elle-même.

La propriété sociale

La fédération rappelle que pour elle le droit de gestion des travailleurs viendrait de leur position de producteur et non d'une participation individuelle à la propriété des moyens de production ou une appropriation individuelle de l'autofinancement.

Pour la fédération il est important de *mettre peu à peu le propriétaire de capital de sa situation de propriétaire, ayant droit de gestion dans celle du prêteur de capitaux, ayant droit à un simple intérêt et à mettre le travailleur en situation de gestionnaire, à partir de sa situation de producteur, sans artifice, mais en lui accordant le droit de décision sur des domaines de plus en plus importants de la gestion économique*. Il devrait être assuré aux propriétaires de capital *un taux d'intérêt fixe sous forme de dividende statutaire, ce qui les mettraient dans une situation de simples prêteurs de capitaux.*

Il n'en serait pas moins important, toujours dans une période de transition, que les travailleurs puissent intervenir sur la répartition du revenu global de l'entreprise avant que l'autofinancement soit décidé.

L'appropriation de l'autofinancement pourrait se faire de façon collective soit par le comité d'entreprise ou par un organisme extérieur comme une caisse d'investissement régional. La fédération estime qu'il est important d'éliminer la possibilité d'appropriation de l'autofinancement par les actionnaires.

Avancer vers l'autogestion

Pour atteindre ces objectifs, la fédération propose quelques moyens mais déclare en préalable : *L'autogestion est une notion tellement révolutionnaire qu'il est impossible de la situer et de l'imaginer dans un contexte d'ensemble dominé par l'argent et le profit. Pour être efficace, l'autogestion doit disposer d'un environnement général conçu en fonction de la gestion ouvrière et d'un certain nombre de moyens et d'outils indispensables.*

La fédération énumère un certain nombre de ces outils : des statistiques publiques, un fonds d'investissement en liaison avec le plan, l'entreprise ayant la liberté d'utiliser ses possibilités d'autofinancement. Les fonds d'investissement pourraient être alimentés par les sommes provenant des fonds sociaux des caisses de retraites, mutuelles, A.S.S.E.D.I.C. Elles pourraient provenir également des économies privées des travailleurs, d'un prélèvement sur les entreprises et éventuellement sur leur possibilité d'autofinancement.

Autres outils importants : la formation et l'information des producteurs et des consommateurs, un pouvoir d'intervention pour les travailleurs et les collectivités en cas d'implantation d'industrie nouvelles. La fédération estime qu'il faut suivre les expériences menées en Algérie et surtout en Yougoslavie qui cherchent des solutions de rechange à la société capitaliste.

En ce qui concerne les régions, la fédération revendique, comme la confédération, la mise en place de *véritables chambres économiques régionales.* Instances qui seraient autre chose que des regroupements de représentants des capitaux, des politiques et de quelques salariés. Ce serait au contraire de véritables instances dotées de pouvoirs de décisions, avec un *fonds d'investissement* géré démocratiquement. Ces chambres économiques régionales seraient en quelque sorte l'assemblée générale, au niveau régional, des producteurs et des usagers. Elle prend pour base la région économique qui ne doit pas tenir compte des frontières des pays,

estimant que ces régions vont évoluer dans l'avenir au sein de l'espace européen et qu'elles se développent le long des voies de communication. La région est considérée par la fédération comme un moyen de s'opposer au pouvoir central et de donner une vie autonome aux régions tout en permettant une participation active des travailleurs à ce niveau. Ces objectifs, en ce qui concerne les régions, devraient être pris en charge par l'action interprofessionnelle et une action allant au-delà de la seule action syndicale et regroupant d'autres couches de la population comme les agriculteurs, les étudiants…

La place du syndicat

Enfin la fédération déclare que l'autogestion ce n'est pas l'anarchie : *c'est une façon de mettre en place les instances responsables*. Dans ce fonctionnement elle précise le rôle de l'organisation syndicale qui doit garder sa capacité de contestation. Si le syndicat doit s'intéresser à la gestion, ce n'est pas à lui de gérer l'économie, cela appartiendra aux travailleurs au travers des structures démocratiques appropriées. Dans ce type de fonctionnement l'organisation syndicale ne doit pas faire un choix entre la participation et la contestation mais établir une complémentarité dans les rôles respectifs des organismes de gestion et de contestation. Il ne s'agira pas de contester le système mais faire jouer l'autocritique et l'autocorrection à travers le rôle dynamique de l'organisation syndicale.

La fédération souligne également le rôle important que doit jouer l'enseignement pour préparer les jeunes aux responsabilités d'une véritable démocratie économique.

Pour avancer vers cet objectif le droit syndical est une revendication prioritaire afin de préserver le rôle contestataire du syndicalisme. La revendication principale et en même temps moyen d'action, est *l'heure d'information syndicale*. L'importance d'une alternative politique nécessaire sera précisée au fil des années.

Cette première partie du rapport se termine par cette citation :
Nulle société n'est parfaite et le pire de ce qui peut arriver aux hommes, c'est de se suffire et de se contenter de ce qui est en place et de se complaire dans les résultats obtenus. C'est à partir de ce moment-là que s'arrête le progrès.

Le slogan qui popularise cette orientation est : *1 homme = 1 voix y compris en économie.*

Le débat du congrès sur la gestion de l'économie par les travailleurs

Dans le débat de nombreux syndicats interviennent. Louis VIAL, des textiles artificiels de Roanne, se déclare en accord avec l'autogestion mais refuse le socialisme d'Etat et rappelle l'importance de la dimension internationale de l'action. Désiré GROUILLON de Roubaix est également en accord avec l'autogestion qui vient en complément de la planification démocratique. Il souligne les difficultés que va rencontrer le syndicalisme du fait de l'individualisme des travailleurs, du pluralisme syndical, des liaisons étroites entre le pouvoir économique et le pouvoir politique et de l'environnement international. Il souligne que l'adoption de ce rapport nécessitera un important travail de formation et d'information. Il déclare qu'un important renouveau politique est nécessaire car aucun parti ne se prononce pour l'autogestion. Il demande à ce que le rapport soit complété en étant plus précis sur les modalités de l'autogestion comme le rôle des services publics, la répartition des bénéfices, le rôle des entreprises en autogestion.

Les syndicats textiles de l'Aube, celui de La Voulte et de Péage de Roussillon, expriment leur scepticisme sur la possibilité d'instaurer de nouvelles instances économiques régionales.

L'autogestion est considérée comme la *forme parfaite de l'économie* (André MARIVIN Fougères) alors que d'autres syndicats dénoncent l'incapacité patronale à gérer (Clermont-Ferrand – Epinal).

D'autres s'interrogent sur la capacité des travailleurs à gérer : *Savons-nous seulement gérer les fonds sociaux des comités d'entreprises ou des caisses de retraite* demande Marie-Thérèse MICHEL du Haut-Rhin ? Jeannine SUZAT de Saint-Etienne déclare que l'autogestion ne peut se faire que dans le cadre d'un autre régime que celui du capitalisme et que pour ce changement le syndicalisme seul ne peut réussir et qu'il nous faut agir au niveau politique. Elle estime que la transformation des structures est le but premier du syndicalisme mais elle s'interroge sur le fait de savoir si un changement de régime est suffisant pour changer *aussi le cœur de l'homme ?* Lucien CASTELLA de Besançon ajoutera à ces questions celle de la production et de la consommation, le crédit étant un carcan pour les travailleurs et pèse sur l'action syndicale. Il déclarera *nous sommes à une époque où l'on produit à la vitesse de l'électronique, on distribue avec une brouette et on paye avec un lance-pierre !* Il déclare qu'il fait jeter les jalons entre participation et contestation et que le droit syndical en est un.

Au cours de ce congrès l'aspect de la consommation, soulevé par deux syndicats, est repris par le rapporteur. Il souligne que le *pire du profit s'y accumule. Que le crédit tient les travailleurs à la gorge et les enchaîne à la société capitaliste.* Des expériences de regroupement de consommateurs ont lieu mais cela reste insuffisant. Il faut trouver les moyens pour consulter les ménages sur leurs véritables besoins. *La consommation est un problème important, peut-être le problème le plus important pour une économie socialiste dans un pays moderne.*

Certains sont septiques comme Bernard GODARD du syndicat de l'habillement de Villedieu qui trouve le rapport difficile : *cela doit être pour les habitants de la lune.*

Concernant les modalités de passage à l'autogestion le rapport cite deux voies : la voie syndicale et la voie politique

Débat sur la voie syndicale

En ce qui concerne la voie syndicale les syndicats s'expriment : une des priorités est l'action contre la répression syndicale et l'amélioration du droit syndical (syndicats de Saint Maurice de Beynost – Saint-Etienne – Troyes – Fougères – Besançon). Ce dernier souligne que les comités d'entreprises doivent apprendre à s'occuper d'autre chose que des robinets qui fuient. Le syndicat de Fougères insistera particulièrement sur le fait que l'action syndicale doit viser à mettre en place des structures qui donnent aux travailleurs plus de liberté et de responsabilité. *Donner le goût de la liberté, le goût de la responsabilité, c'est la tâche essentielle du syndicalisme.* Et d'ajouter *on ne peut forcer personne d'être libre*. L'heure d'information syndicale est rappelée par le syndicat de la Vallée de l'Ondaine (Loire) comme indispensable face au rôle de la presse et de la télévision.

Les syndicats de Fougères vont dans le même sens. Ils développent la nécessité d'une action syndicale forte pour que l'enseignement soit indépendant, géré par les parents, les étudiants et les enseignants. Ils souhaitent que l'enseignement soit une véritable préparation à la vie

démocratique. Enfin pour ces syndicats l'autogestion doit passer par la laïcité *afin d'empêcher une idéologie, une Eglise, une fraction d'accaparer la vie publique et de donner à chaque famille spirituelle ou idéologique les moyens matériels de la vie démocratique.* Ils demandent que *les églises, les partis politiques, les organisations syndicales, les associations familiales puissent bénéficier de moyens financiers importants, pris sur le budget public, pour assurer leur mission propre et nécessaire à la vie démocratique.* Les syndicats de Roubaix et de Roussillon ajoutent que la C.G.T. doit être concernée par cette lutte anticapitaliste.

Débat sur la voie politique

En ce qui concerne la dimension politique de l'action syndicale, le rapporteur avait précisé que pour le changement *la voie politique est indispensable.* […] *Il faut que nous poussions à l'engagement politique, que chacun ait dans sa poche la carte d'un parti politique de son choix, que nous respections le choix de chacun.* Il n'est pas encore question de préciser parti politique de gauche mais le rapporteur précise : *L'engagement que nous condamnons est celui des camarades qui pourraient s'égarer vers la droite, et qui se font caution d'un pouvoir gaulliste personnel, d'une répression de la démocratie et de l'exploitation des travailleurs à travers une politique de blocage des salaires et de toutes les négociations.* […] *Quant à ceux qui s'engagent vers le centre, nous ne leur nions pas le droit d'être des hommes de gauche. Ils rencontreront certainement des difficultés et des obstacles supplémentaires aussi longtemps que le centre ne se sera pas prononcé nettement contre la société capitaliste et pour la gestion de l'économie par les travailleurs.* A ceux qui souhaitent la création d'un nouveau parti politique il répondra que si la C.F.D.T. souhaite un renouveau de la politique, elle n'entend pas créer ou contribuer à créer un nouveau parti. *Ce regroupement politique, nous le voulons de gauche.*

En ce qui concerne le P.C.F. le rapporteur précise qu'il existe, qu'il représente quelques millions de voix aux élections, surtout des voix de travailleurs et ce n'est pas par un coup de baguette magique que nous les décrocherons du P.C.F. Ce parti peut évoluer et prendre ses distances avec Moscou.

En janvier 1965 la fédération HA.CUI.TEX. avait édité les premières fiches d'un dossier spécial *éléments de réflexion* intitulé ***Nous et la politique***. Il sera complété par d'autres fiches qui paraîtront en avril 1965 et janvier 1967. Ce dossier est un moyen de formation pour expliquer aux militants ce qu'il faut entendre par politique, connaître les rouages et le fonctionnement des diverses instances politiques, etc. Le but principal de ce dossier est de démontrer aux militants, et par eux aux travailleurs, que tout est politique et que leur vie de tous les jours en dépend et qu'il est nécessaire de s'informer. Il resitue également la place du syndicalisme qui doit garder son indépendance mais n'a pas à être neutre. N*ous n'avons pas à prendre le pouvoir mais travailler à ce que celui-ci permette et favorise la réalisation de nos objectifs.*

C'est cette réhabilitation du politique dans l'esprit des militants et des travailleurs que la fédération propose au congrès. Elle déclare qu'une nouvelle force politique de gauche apparaît comme nécessaire pour entreprendre et promouvoir des transformations. Le rapport rappelle l'orientation du congrès de création de la fédération qui précisait : *nous avons besoin de voir surgir sur l'échiquier politique une force décidée* à *construire une authentique démocratie politique, suffisamment large puissante et populaire pour, non seulement équilibrant la force communiste, mais mieux, obligeant celle-ci à s'inscrire dans une action démocratique*, *réussir à arriver au pouvoir et à gouverner sans s'écarter de ses objectifs de*

départ. Pour obtenir la confiance d'une majorité de l'opinion et demeurer majoritaire *cette force de gauche doit tout d'abord attirer à elle tous les travailleurs et citoyens qui sont d'accord avec les réformes fondamentales des structures que nous préconisons et dont l'expression politique n'a pas encore rallié la gauche. Elle doit aussi pouvoir compter sur l'appui du P.C. sans lequel une telle majorité est irréalisable.* Le rapport précise que le P.C. ne doit pas être l'élément moteur de l'alternative afin de ne pas faire courir de risques à la démocratie *telle que nous l'entendons.*

La fédération précise que cela doit se faire dans le respect du non-cumul des mandats et de refuser la confusion entre l'action syndicale et l'action politique. La fédération souhaite un mouvement politique capable de reprendre ses objectifs mais dont elle doit rester indépendante. Le rapport souligne que cette volonté nécessite de la part de la fédération la définition d'objectifs pour la transformation fondamentale de la société et qu'elle précise les relations à mettre en œuvre avec les partis politiques. Elle pose la question de savoir si ces relations doivent être identiques avec tous ou bien en tenant compte de critères résultants de notre analyse ? Elle estime que c'est un vaste débat qui doit s'ouvrir et être traité au niveau confédéral.

De même elle propose d'organiser, à tous les niveaux de l'organisation, des rencontres et des débats avec les camarades actifs dans les partis politiques afin d'examiner des points d'application du programme syndical

Pour la fédération l'objectif n'est pas de faire avancer les positions syndicales au sein des partis ni de faire prendre en compte par les syndicats les positions politiques, mais ouvrir un dialogue sur un programme allant vers la société démocratique. La fédération précise que ce débat doit se mener à tous les niveaux et se tenir sur des points précis, dans des discussions publiques en recherchant avec les partis des moyens d'action à court et à long terme.

Le congrès d'Epinal rappelle que cette prise de conscience politique se réalise également par l'action syndicale. La fédération souligne qu'elle se heurte à la tradition, à l'histoire, à l'environnement sociopolitique… En conséquence elle ne peut se réaliser sans heurts. Si l'information est considérée comme non négligeable, *seul l'événement exceptionnel touchant les collectivités possède la force dynamique nécessaire.* L'information *fait mûrir le fruit sur l'arbre mais elle ne produit pas sa chute. Il faut secouer l'arbre tout entier de façon énergique pour provoquer la chute « en paquets » successifs des fruits. Pour vider l'arbre il faut procéder à des ébranlements successifs.*

Sur la question de la voie politique le syndicat de Saint-Etienne dit qu'il faut former et informer les militants sur *le relais politique indispensable de notre action.* Le syndicat de Roubaix précise qu'il ne faut pas regarder uniquement vers la gauche mais vers tous les partis. C'est une position que la région Nord reposera avec force lors du congrès suivant. Le syndicat de la vallée de l'Ondaine (Loire) dit qu'il faut travailler avec les partis politiques mais garder notre indépendance. Les syndicats de La Bresse et de Gérardmer (88) disent qu'il faut être intransigeant sur le non-cumul des mandats politiques et syndicaux. Le syndicat de Remiremont déclare que *condamner tout ce qui n'est pas dit « de gauche » serait méconnaître les valeurs qui sont dans l'homme.*

Les réponses du rapporteur sur la gestion par les travailleurs

Dans sa réponse Frédo KRUMNOW questionnera : ce rapport est-il pour *la lune ? Ou une grande espérance ?* Il donnera son accord pour diffuser un rapport simplifié et le populariser car il représente une grande espérance pour les travailleurs. S'il constate, avec quelques syndicats, que les travailleurs sont loin d'assumer leurs responsabilités il souligne les mauvaises conditions dans lesquelles ils sont appelés à les assumer : manque de formation et de temps. *Ils ne peuvent pas disposer de leur temps de travail pour exercer leur responsabilité.* […] *les patrons eux disposent de tout leur temps.*
[…]
Les patrons ne sont pas des intelligences supérieures dans leur berceau. Les ouvriers ne sont pas tous des idiots de naissance.

Il précise qu'heureusement l'intelligence ne s'achète pas et qu'elle est répartie généreusement à travers l'humanité et que la connaissance et la compétence s'acquièrent par l'école et l'apprentissage sur le tas. *Il faut que nous ayons confiance en l'homme, camarades !*

Les travailleurs sont marqués par le capitalisme et *trouvent ce qui les environne comme évident et naturel.* […] Si nous voulons que ce rapport devienne une espérance, une grande espérance pour la classe ouvrière, alors il ne faut pas qu'il reste dans les tiroirs.

Aux sceptiques il déclare : *Le réalisme, ce n'est pas de se contenter de regarder seulement au bout de son nez. Le réalisme, c'est aussi d'accepter de voir loin, en sachant que, pour atteindre le but, il faudra prendre la route et les moyens d'y parvenir, sans se faire d'illusions sur la longueur du parcours, les difficultés et les obstacles du trajet.*

Il précise que ce que veut la fédération ce n'est pas la cogestion mais bien l'autogestion. Dans ce sens ce ne sont pas les organisations syndicales qui vont gérer et que se pose donc la question de la *redistribution du pouvoir aux travailleurs. Pour nous le syndicat doit rester indépendant. Un homme - une voix,* tel est le slogan rappelé. Dans cette volonté de démocratie il est précisé que chacun, chacune dispose d'une voix *du balayeur au directeur,* la gestion se faisant par la mise en place de structures démocratiques de gestion et de contrôle.

A la question du rôle de l'entreprise autogérée, le rapporteur répond que le rôle principal sera *la répartition de la différence entre les recettes et les dépenses, soit : les revenus et l'autofinancement. Ce choix est essentiel.* La gestion de l'autofinancement suppose une *parfaite connaissance de la situation de l'industrie et des autres entreprises de la même spécialité.* La conséquence est la levée du secret des affaires, secret qui est un point fondamental du libéralisme. Point que la fédération se propose d'attaquer dès à présent à travers les comités d'entreprises et les commissions du Plan. Elle propose d'organiser un réseau de renseignements économiques à travers les études réalisées entre autres par le B.I.E.I.T.

A la question de savoir pourquoi les services publics et les nationalisations n'avaient pas été étudiés, le rapporteur répond que c'est volontaire et que les fédérations des secteurs publics et nationalisés sont les mieux placés pour faire des propositions. Concernant la proposition fédérale de créer de *véritables chambres économiques régionales,* le rapporteur souligne qu'il ne s'agit pas seulement d'une question d'organisation administrative mais d'une volonté syndicale d'élaborer des contre-plans au niveau régional, de développer nos exigences, de

faire pression sur les pouvoirs publics en faisant appel à l'opinion publique. Il y a là une véritable stratégie d'action pour faire évoluer les choses.

Mais l'articulation entre la gestion par les travailleurs et le rôle contestataire du syndicalisme reste floue. Rien n'est avancé sur les organes de gestion puisque des préalables ne sont pas satisfaits comme un pouvoir politique favorable à l'autogestion. D'ailleurs dans le rapport préparatoire au congrès de 1968 écrit avant les grèves de mai il sera précisé : que l'ensemble de la C.F.D.T. est d'accord sur l'orientation autogestionnaire cependant deux questions restent posées :

- Le pouvoir réel à confier aux travailleurs en matière de gestions économique
- Les moyens ou la stratégie pour arriver à mettre en place cette société démocratique.

Le congrès d'Epinal précise, en ce qui concerne les questions internationales, que la réalisation de l'autogestion nécessite son développement dans l'Europe. La fédération a un rôle important à jouer au sein de la C.I.S.C. même si celle-ci s'interroge sur l'opportunité d'accueillir les syndicats restés C.F.T.C. Le rapporteur souligne l'importance que la fédération apporte à la solidarité internationale et il suggère d'avancer *l'idée d'une prise en charge de la pauvreté et la misère au plan mondial par ceux, qui comme nous, sont pourvus de l'essentiel. Pour l'instant, il n'y a que 5 centimes du timbre syndical qui sont consacrés à cela. C'est peu eu égard à ce qu'il faudrait faire…*

La stratégie syndicale

Dans la deuxième partie du rapport, la fédération précise sa stratégie pour avancer vers l'autogestion. Le but de cette partie est de *clarifier pour la masse des travailleurs l'alternative que nous voulons opposer au capitalisme*. Il est précisé que si *le but est lointain, il peut être défini avec une certaine intransigeance. Les chemins par contre sont nombreux et souvent tortueux. Il n'est pas possible de s'y engager sans se salir les pieds.* Aussi la fédération estime important de préciser les objectifs et buts à atteindre et moyens à mettre en pratique afin de ne pas *tomber dans l'ornière du réformisme et de l'opportunisme.*

Une nouvelle pratique syndicale se met en œuvre. Elle est orientée vers une action de masse avec l'objectif de satisfaire les revendications immédiates : salaires, conditions de travail mais aussi l'emploi. *Un emploi garanti et un temps de travail normal – aucun licenciement sans reclassement préalable – l'implantation d'industries nouvelles et la reconversion des travailleurs licenciés – 30 minutes de pause payée – la non-récupération des jours fériés chômés – la possibilité de prendre la retraite complète à 60 ans (sans cumul avec un emploi salarié à temps plein).*

Mais également avec la volonté de transformer la société. C'est la dimension de classe qui sera précisée ensuite au fil des années par la fédération. Cette notion d'action de masse et de classe sera exprimée par la fédération lors du 35ème congrès confédéral de mai 1970 dans le texte proposé par les fédérations HA.CUI.TEX. - Services – Commerce - Livre et P.T.T. Quant au débat qui s'esquisse sur le nécessaire changement de société, nous le retrouverons plus tard lors de la réflexion de la fédération sur *La transition au socialisme.*

Une pratique de masse

La nouvelle pratique syndicale mise en œuvre se veut de masse dans la mesure où elle vise à dépasser la seule intervention des délégués et représentants des syndicats. Des moyens concrets d'action sont mis en œuvre et visent à mettre les travailleurs à l'action, à informer et sensibiliser l'opinion publique, etc.

Au congrès textile de 1962 le rapport qui visait à dénoncer les accords de 1953 démontrait la nécessité de développer le rapport de force : *Dès qu'il est question de rapport de force, certains n'évoquent que haine et sang, lutte sans merci dans laquelle tous les moyens sont bons pour arriver à la fin, et nous mettent devant un choix formel : ou collaboration avec les patrons ou lutte des classes.*
Il faut que les choses soient claires. Nous avons choisi la lutte ouvrière, car l'action syndicale est une lutte permanente avec tout ce que cela comporte de fermeté, de détermination et même d'âpreté. Ceci dit, la lutte ouvrière n'est pas pour nous une doctrine, mais un fait historique, un mouvement dans lequel nous avons à nous insérer. Notre lutte consiste tout d'abord à défendre nos intérêts contre les intérêts qui s'y opposent. Elle tend ensuite à mettre fin à l'exploitation de l'homme par l'homme. Elle a pour but de mettre fin à une économie basée sur le profit. Aussi longtemps que notre système économique trouvera sa raison d'être et sa justification dans le profit, aussi longtemps qu'elle permettra l'exploitation de l'homme par d'autres hommes, aussi longtemps il y aura lutte […] *pour le respect, pour la dignité, pour la liberté de l'homme.*

Dans cette stratégie de contestation, Frédo KRUMNOW invitait les militants, au congrès de 1964, à se garder de l'illusion d'être des gestionnaires dans les institutions dans lesquelles le véritable pouvoir leur est refusé. Il citait les institutions économiques au niveau national mais aussi les comités d'entreprise, et les conseils d'administration des institutions sociales comme la Sécurité sociale, l'U.N.E.D.I.C. les caisses de retraites. Il donnait comme orientation à la fédération pour les deux années suivantes : *LA CONTESTATION.*

Contester ne veut pas dire qu'il faut toujours être négatif, mais proposer autre chose, et, si nous voulons être fidèles à notre objectif à long terme, il faut que cette autre chose soit en concordance avec la planification démocratique.
*CONTESTER**,** c'est dégager clairement nos exigences, ne pas accepter les aménagements comme une solution définitive.*

Au présent congrès la fédération précise que l'action de masse ne permet pas seulement au syndicalisme de se renforcer mais *peut provoquer la modification collective des réflexes politiques traditionnels.* Le rapport invite les militants à porter toute leur attention sur cette action de masse qui doit permettre d'expliquer les problèmes concrets rencontrés par les travailleurs et leur faire découvrir les transformations nécessaires pour changer la situation et obtenir des résultats. *L'action de masse nous donne l'occasion d'établir pour les travailleurs la relation entre le fait et la politique et de leur présenter une solution politique de fond. L'action de masse nous donne la possibilité d'expliquer, à partir de problèmes concrets, les transformations plus fondamentales que nous souhaitons pour la société. Il est important que cette explication se fasse si nous voulons que les travailleurs prennent conscience des objectifs que nous voulons atteindre.*

Dans le rapport pour le congrès de 1968 la fédération précisera sa conception de l'action de masse. L'action de masse c'est agir *AVEC avant le POUR*. C'est *une force réelle, efficace,*

active, collective en élevant le degré de réflexion et de conscience ouvrière ; mais en même temps, le degré d'organisation dans le syndicalisme. L'action de masse nécessite de distinguer l'action institutionnelle et l'action directe. ***Le rapport de forces et la pression de l'action directe*** *des travailleurs* sont plus importants que l'action institutionnelle. L'action de masse doit s'inscrire dans *Un syndicalisme de masse.* Plusieurs exigences sont rappelées pour un tel syndicalisme : volonté d'une force syndicale réelle, être à l'écoute des travailleurs et profiter de leurs réactions spontanées, favoriser les actions collectives et associer les salariés aux décisions d'action, prendre en charge les problèmes réels de travailleurs, élaborer des revendications. Les méthodes d'action doivent elles aussi proposer des actions favorables à la participation du plus grand nombre : pétitions, débrayages avec information, manifestations, grèves avec occupation… Ces actions doivent prévoir l'information de l'opinion publique et de la population. Cette orientation s'appuie sur la conception de l'homme développée par la fédération. Cette action de masse permettant aux travailleurs et travailleuses d'obtenir des résultats, des avancées, de se libérer, de prendre conscience, de se réaliser.

Une pratique de classe

Déjà en 1962 la question d'un changement de régime était évoquée pour aller vers un régime socialiste. *Le problème des relations entre le syndicalisme et la politique est alors posé, mais la prise de conscience doit se faire, et la C.F.T.C. doit y travailler auprès de nos militants, de nos adhérents et de la masse des travailleurs.* Le rapport soulignait que la réalisation ne peut se faire immédiatement et qu'il faut mettre en œuvre *une stratégie d'attente de « la contestation ».* Le mot attente est d'ailleurs mal choisit, car ce n'est pas d'attente qu'il s'agit mais bien une stratégie offensive de *remise en question du régime dans lequel nous vivons.*

Dans sa réponse aux interventions sur le rapport d'orientation du congrès de 1962 Jean FRATTINI précisait que les éléments développés sur la planification démocratique ne sont pas une *fin en soi mais un élément de réflexion, ce ne sont pas des solutions toutes faites à tous les problèmes.*
[…]
S'il faut envisager les buts finaux, il faut définir les objectifs possibles immédiatement et marquer des étapes. Nous sommes tous d'accord sur la finalité, sur la condamnation du capitalisme. Là où il y des divergences, c'est sur les moyens pour y arriver. A ceux qui critiquaient l'emploi des termes comme *socialisme, socialisation,* il précisait que la socialisation est réelle et que nous ne pouvons vivre indépendamment les uns des autres. Quant au terme de socialisme*, s'il est parfois galvaudé, il contient cependant une puissance sociale vers la satisfaction légitime des hommes*. Cette réflexion sur le changement de société sera développée régulièrement par la suite.

En 1964 le pouvoir politique en place était dénoncé dans la mesure où il imposait une politique des revenus empêchant la libre discussion des salaires. Il était également dénoncé car il limitait la vie démocratique et la liberté d'expression des travailleurs en contrôlant l'information par exemple.

Le rapporteur soulignait lors de ce congrès que les revendications professionnelles posaient la question de l'organisation de l'ensemble de la société. *Pour tenir compte de nos aspirations de travailleurs il faut une solution d'ensemble. Il faut un système de rechange au capitalisme libéral et au néo-capitalisme que nous condamnons formellement. Voilà ce que notre Confédération exige quand nous revendiquons la « planification démocratique, basée sur la satisfaction des besoins de l'homme ».* Les besoins n'étant pas mesurés sur la base des

dépenses de consommation marquées par la publicité mais sur les besoins réels du *peuple et toute planification qui ne tient pas compte du peuple n'est pas démocratique.*

Au présent congrès le rapport souligne qu'il ne faut pas tout attendre du seul changement par la voie politique. Il est précisé que si la voie politique est essentielle, elle n'est pas la seule car cela conduirait à une position attentiste et donc négative. L'action syndicale a donc bien pour but de créer des situations de fait, de modifier les structures par voie contractuelle et de faire évoluer le droit par l'exercice du rapport de force. Si la voie politique vers la démocratie économique est considérée comme *essentielle,* le rapport précise que les mutations profondes de la société *se réalisent par la pression des forces dynamiques en présence.* Il ajoute : Il *existe pour le syndicalisme, une voie spécifique qui lui permet d'exercer une pression sur la société dans le sens d'une transformation des institutions.*

Ces transformations *peuvent être imposées par l'exercice d'un véritable rapport de force.* C'est par ce dernier que l'action syndicale trouvera son efficacité et pour cela il faut ouvrir le dialogue avec tous les travailleurs. Le conditionnement psychologique, au niveau de l'entreprise par le pouvoir patronal, comme au niveau de la société par les grands moyens de communication, sera contrecarré par l'action syndicale qui développe une prise de conscience par les travailleurs de leur situation.

L'action revendicative doit permettre d'obtenir *certains pouvoirs et certaines possibilités pour les travailleurs.* Sont cités *le domaine social et certains secteurs qui interviennent dans l'économie (gestion des fonds sociaux).* […] *Dans d'autres secteurs et dans l'entreprise, en particulier, l'action syndicale peut éventuellement conduire les travailleurs à occuper plutôt des positions de contrôle que des positions de gestion réelle.*

Mais le rapporteur est interrogatif et se pose la question de savoir s'il faut mettre en œuvre ces *grignotages du pouvoir* en oubliant que ces réformes n'ont d'intérêt que si elles ne bloquent pas une avancée vers un véritable droit d'autodétermination des travailleurs. Le rapport souligne une différence *profonde* dans la gestion de certains fonds sociaux, différence entre ceux qui se contentent d'accorder des subsides et ceux qui s'efforcent de leur faire jouer un rôle dans l'économie et d'en assurer un contrôle effectif.

La notion de contrôle est développée. Contrôle des normes de travail et la remise en cause du salaire lié au rendement, contrôle des qualifications, de la hiérarchie, du salaire réel. Sur ce dernier point le rapport invite au niveau des entreprises à agir pour une connaissance des salaires réels du manœuvre au directeur. Au niveau de la profession connaître le niveau de salaire de toutes les entreprises. Enfin au niveau du pays établir un véritable inventaire de tous les revenus réels. On trouve sans doute ici la marque de militants membres du P.S.U., parti qui développait cette notion de contrôle ouvrier.

Cette notion de contrôle est également mise en avant en ce qui concerne l'emploi, l'embauche et les licenciements. Face au patron maître absolu il faut que l'embauche et le licenciement relèvent du domaine public comme cela se pratique en Yougoslavie. La fédération propose de *dessaisir le patron de ce pouvoir arbitraire pour le transférer à la collectivité de travail, au niveau de l'entreprise et de la profession.*

En ce qui concerne les conditions de travail l'objectif est *d'obtenir <u>la possibilité d'opposer un veto</u> en particulier dans le domaine de l'organisation technique de la production et une possibilité de contrainte sur les décisions concernant l'hygiène et la sécurité.* Il est à noter

qu'une disposition des lois Auroux votée en 1982 prévoit le droit de retrait en cas de travail dangereux. La notion développée par la fédération allait au-delà.

Ces notions de contrôle, de contestation, de pratique du fait accompli sont ensuite appliquées aux institutions présentes dans l'entreprise. C'est ainsi que le rapport invite les militants à utiliser l'instance des délégués du personnel pour leur donner un rôle de contestation et de dialogue avec les travailleurs et non un rôle de représentation ou d'intermédiaire. De même les comités d'entreprise doivent être un outil pour la conquête du droit de gestion, de recherche de l'information. Il doit jouer un rôle de contestation du pouvoir patronal et de contrôle de la gestion capitaliste et refuser toute information confidentielle. Il doit être une école de formation économique. La fédération revendique l'extension des droits des comités d'entreprise qui doivent passer, d'un rôle de gestion des œuvres sociales et d'un avis consultatif sur diverses questions, à un droit de veto sur certaines questions et la nécessité de son approbation pour d'autres. Toutefois la fédération souligne que s'il faut revendiquer l'extension des droits des comités d'entreprises il faut rester vigilants et éviter la cogestion.

Pour la fédération ces objectifs de contrôle ne seront atteints que s'ils ont le soutien de la masse des travailleurs. Pour la fédération c'est dans les manifestations publiques à l'occasion de grèves largement suivies, que la classe ouvrière doit réclamer l'autogestion dans les entreprises tout autant et plus peut être que la semaine de 40 h payée 48 ou la retraite à 60 ans.

C'est un objectif difficile à réaliser. Témoin cette campagne pour les élections des délégués du personnel et du comité d'entreprise dans une grande entreprise du nord de la France. (La Lainière de Roubaix, Groupe Prouvost) La section C.F.D.T. avait préparé une grande initiative sur le thème de l'autogestion. Des moyens importants avaient été mis en œuvre comme une projection de film aux entrées et sorties du personnel, un meeting avec la participation de Frédo KRUMNOW, etc. C'est la C.G.T. qui a remporté le plus de sièges. Dans ses tracts elle promettait de distribuer du café chaud à l'entrée du travail pour le personnel du bassin minier qui avait effectué un long trajet en bus pour venir au travail !

Le droit syndical

La mise en œuvre de cette stratégie de masse et de classe passe par l'action sur le développement du droit syndical. Les *libertés syndicales d'abord* telle est l'affirmation du rapport. Est remis en avant la reconnaissance de la section syndicale qui est le moyen nécessaire pour contester le pouvoir patronal dans l'entreprise. L'accent est également mis sur les droits à accorder à tous les travailleurs et pas seulement aux délégués. Le droit d'expression dans l'entreprise est présenté comme un embryon de pouvoir tendant à libérer les travailleurs. *C'est pour chaque travailleur qu'il faut obtenir du temps sur la durée du travail et dans l'entreprise.*

Un bilan des avancées en matière de droit syndical est fait. Le représentant syndical est obtenu dans la convention collective de Roubaix-Tourcoing ainsi que le paiement du congé éducation pour formation syndicale. La collecte des cotisations peut se faire au local syndical dans le délainage de Mazamet et dans l'entreprise le jour de la paie chez SOMMER à Mouzon (08), mais aussi dans l'entreprise sans provoquer de perturbations aux établissements SAINT-JOSEPH à Bordeaux et chez J.B. MARTIN chaussures à Fougères. Les informations et journaux syndicaux peuvent être distribués dans l'entreprise, sans perturber la production, chez J.B. MARTIN et à SAINT-JOSEPH. Dans cette entreprise il existe la possibilité d'utiliser le réfectoire pour informer le personnel. Il n'est pas précisé si c'est pendant le temps

de travail et si celui-ci est payé. Toujours à SAINT-JOSEPH, est institué un statut pour les délégués syndicaux : sécurité de l'emploi, chances égales de promotion professionnelle, maximum de 100 heures de délégation par mois.

L'heure d'information syndicale.

Il est rappelé une revendication concrète : L'heure d'information mensuelle pour tous les travailleurs. Cette revendication avait été présentée en 1962 sous le chapitre Réduction du temps de travail. Cette heure, présentée maintenant comme une heure de liberté syndicale, serait organisée sous la responsabilité des organisations syndicales pour ouvrir le dialogue avec les travailleurs. Cette heure d'information n'est pas qu'une simple revendication mais c'est aussi une méthode d'action pour une meilleure prise en charge par les travailleurs eux-mêmes des problèmes *de l'atelier ou du bureau.*

Comme dans le rapport présenté au congrès de 1964 les sections et syndicats sont invités à pratiquer le fait accompli, en informant régulièrement et en pratiquant systématiquement le compte-rendu de mandat. Le rapporteur souligne *qu'une grève sans dialogue n'est réussie qu'à moitié*.

Le rapport affirme que chaque travailleur doit avoir la possibilité de s'organiser sur son lieu de travail. Un moyen existe pour cela c'est l'heure d'information syndicale symbolisée et popularisée par le sigle1H. L'heure d'information syndicale c'est, pour la fédération, la préparation à l'autogestion. L'objectif est *1 heure payée par mois à chaque travailleur, pour l'exercice du droit syndical dans l'entreprise.*

Dans le domaine du droit syndical le rapport constate que l'action est souvent défensive et qu'il y a lieu d'être offensifs et affirme que cet objectif d'une heure d'information payée est offensif. Le rapport invite également les militants à conquérir le droit d'affichage, pratiquer l'expression écrite, la distribution de journaux, de tracts…

En ce qui concerne l'avancée de la revendication de l'heure d'information payée, on enregistre dans un certain nombre d'entreprises des ½ heures payées à l'occasion de négociations de salaire et souvent quand elles ont fait l'objet d'un débrayage.

Unité d'action

Au congrès de 1966 le rapporteur précise que l'unité syndicale doit se situer dans une ligne d'indépendance et d'efficacité. *Ce n'est pas parce que la C.G.T. ou la F.S.M. a décidé d'une semaine d'action que nous ferons quelque chose avec eux. Ce n'est pas parce que F.O. s'accroche aux accords du 9 juin que nous y retournerons. Si l'unité ouvrière nous tient à cœur ce n'est pas dans la confusion mais dans la plus grande clarté possible.*
[…]
L'unité d'action avec les autres est pour nous un moyen possible dans une lutte que nous voulons efficace.

Si au sein de la confédération certains pensaient que, après le congrès de l'évolution, l'unité d'action avec la C.G.T.- F.O. était possible et à terme créer une grande centrale syndicale non communiste, ces thèses ne se retrouvent pas au sein de la fédération, surtout depuis la fin des accords de juin 1953.

L'unité d'action entre les fédérations C.F.D.T. et C.G.T. sera inévitablement marquée par les accords interconfédéraux et en particulier l'accord du 10 janvier 1966. Il reprend les revendications prioritaires notamment l'amélioration du pouvoir d'achat des plus défavorisés. Ce texte prend également position sur les réformes de structures indispensables. Cela est important car la C.G.T. était très critique en ce qui concerne la planification démocratique. Si la région des Pays de la Loire avec Gilbert DECLERCQ soutien l'unité d'action avec la C.G.T., la chimie de son côté, avec Edmond MAIRE, y voit le danger d'une action politique.

La fédération s'exprime à l'occasion de l'accord de janvier. Elle estime qu'elle est pour quelque chose dans sa conclusion car il reprend la revendication d'un salaire minimum garanti à 600 francs. Cependant la fédération regrette que les objectifs de cette plate-forme ne soient pas suffisamment précis. *C'est une des failles de l'accord du 10 janvier 1966. Il parle de la lutte pour les plus défavorisés sans précision et aborde le droit syndical de façon très générale.* La fédération regrette que F.O. ne soit pas signataire.

Prenant appui sur cet accord interconfédéral du 10 janvier 1966 les initiatives communes vont se développer. Une initiative d'action sera prise pour le 1 février 1967 avec un appel à la grève de 24 heures. Le salaire garanti à 600 frs, l'heure d'information syndicale et l'emploi sont au centre des revendications de cette journée.

A l'adresse du congrès fédéral de 1966 les syndicats C.G.T. de la RHODIACETA de Besançon, de Lille et de Voiron envoient un message de salutation. La fédération textile de la C.G.T. envoie également un télégramme. La fédération HA.CUI.TEX. C.F.D.T. avait précédemment fait de même lors du congrès C.G.T. à Voiron.

Au congrès confédéral de 1967 Frédo KRUMNOW interviendra sur cette question de l'unité d'action. Il considère les accords comme positifs mais avec d'importantes difficultés. Difficulté du fait que les objectifs ne sont pas suffisamment précis et que chacun met des choses différentes derrière les points retenus en particulier en ce qui concerne les plus défavorisés. De ce fait l'originalité de la C.F.D.T. n'est pas assez affirmée. Les autres difficultés proviennent de la pratique de l'action. Les journées d'action qui se suivent démobilisent les travailleurs qui attendent les consignes. Ces journées apparaissent souvent sans résultats et prennent trop souvent un caractère folklorique. Heureusement des conflits marquent la volonté des travailleurs de passer à l'action comme chez DASSAULT, la RHODIACETA, SAINT-NAZAIRE… La fédération demande que soit envisagé des actions plus décentralisées, avec des manifestations régionales. Il termine son intervention sur ce point en déclarant, un an avant mai 1968 : *L'attitude intransigeante et cynique du gouvernement et du patronat accumule un potentiel d'irritation, de colère, de révolte qui ne demande qu'à trouver sa forme d'expression. Il s'agit de savoir si le syndicalisme acceptera d'en donner l'occasion à la classe ouvrière.*

Action globale ou action diversifiée ?

Au sein de la confédération en 1965 un débat s'était instauré sur l'action revendicative. Ce débat se poursuivra plusieurs années sur la stratégie syndicale et nous y reviendrons. La fédération de la chimie constate que toute grève générale s'affronte au pouvoir politique et est vouée à l'échec s'il n'y a pas une alternative politique à court terme. Pour elle l'action doit viser le centre du pouvoir capitaliste qu'est l'entreprise. En plus des résultats obtenus à ce niveau, c'est l'organisation syndicale qui va se renforcer par la mise à l'action des travailleurs. La fédération de la chimie estime qu'il n'est pas possible pour une confédération

d'établir une plate-forme revendicative commune à l'ensemble des branches. Elle se prononce donc pour une action diversifiée avec une unité d'action de type professionnel. Il me semble que cette position considère que l'action globale ne fait rien (ou peu) changer les choses au niveau global et que seul le politique peut faire évoluer la société. La fédération HA.CUI.TEX. estimera de son côté qu'il ne suffit pas d'être *aux commandes* pour transformer les choses.

De l'autre côté nous avons la région interprofessionnelle des Pays de la Loire qui est pour l'action globale, estimant qu'il faut contrer la politique gouvernementale des revenus et revendiquer le développement des investissements publics et réformer la fiscalité, questions qui ne peuvent être réglés au niveau de l'entreprise. Elle prône une action globale à caractère national dans l'unité d'action sur des objectifs politiques.

Le rapport du congrès fédéral de 1966 souligne que les formes nouvelles de l'action menée depuis le congrès précédent, doivent servir pour l'action future qui en se développant, permettront *que nos vœux de travailleurs deviendront davantage réalité car pour celui qui lutte au lieu de rêver, le vœu devient un projet, un objectif et l'espérance devient action.*

Le rapport invite également les militants à analyser la situation pour situer leur action en tenant compte d'un certain nombre de paramètres comme la conjoncture économique, les revendications salariales ayant plus de chances d'aboutir *quand les affaires marchent*. Est souligné également la possibilité d'informer l'opinion publique sachant que les employeurs du textile y sont sensibles. C'est une des premières fois où l'on invitait les militants à l'analyse de la situation. Le rapport d'activité avait d'ailleurs inauguré cette pratique. L'analyse de la situation sera une longue pratique de la fédération. On passe du constat (du voir de l'action catholique) à l'analyse des forces en présences, des évolutions prévisibles et décider de l'action à mener.

Les nouvelles formes d'action sont l'illustration de ce que souhaite la fédération quand elle met en avant l'action de masse. Mais cela n'est pas encore suffisamment mis en pratique puisque le rapport souligne que les militants des professions textile habillement et cuirs, ont trop souvent l'esprit de dépannage, de service et pas assez celui de faire participer les travailleurs à la lutte syndicale et de rappeler que la lutte est un moyen de faire l'éducation des travailleurs afin qu'ils puissent prendre leurs responsabilités.

Alors que la fédération veut être la porte-parole des plus démunis, elle fait le constat que sur ces questions elle parle dans le désert que ce soit au conseil confédéral, au comité national ou au congrès confédéral. Dans une période où l'on ne négocie plus, la fédération appelle au développement de l'action au plus haut niveau. Elle se prononce pour une action plus globale.
Il faut que chacun abandonne son égoïsme fédéral ou régional, son autonomie. Chacun y va de sa nième motion, nième délégation, de sa grévette, bombinette et autres sornettes qui n'aboutissent à RIEN
[…]
Il est navrant de voir se gaspiller tant de générosité, d'intelligence et d'argent …pour RIEN ou pas grand-chose. Ces luttes corporatives déconsidèrent le syndicalisme et le dénaturent aux yeux de l'opinion, aux yeux des travailleurs.

C'est dans ce sens d'action, avec un slogan *Tous ensemble,* qu'une motion est proposée par le syndicat de Besançon et votée à l'unanimité par le congrès. Elle demande d'agir auprès de la

confédération pour mener une action confédérale pour la suppression des abattements de zones en matière de salaire.

La dimension interprofessionnelle

Toutefois la fédération est fermement attachée à l'organisation fédérale et la prise en charge des questions professionnelles. Elle ne veut pas changer de position mais précise que le syndicalisme français a, très tôt, opté par le syndicalisme d'industrie par opposition au syndicalisme de métier qui regroupe par exemple tous les mécaniciens quelle que soit la branche d'industrie dans laquelle ils travaillent. Elle estime néanmoins que la tradition des *Bourses du travail* regroupant les différentes professions au niveau local doit se poursuivre pour maintenir la solidarité et la prise en charge des plus défavorisés. La fédération insiste donc sur la notion d'interprofessionnel, notion qui a été reprise en 1982 dans les lois Auroux sur les délégués de site mais insuffisamment mise en œuvre, selon moi, par les organisations syndicales. La prise en compte de questions comme les conditions de travail, de transport, etc., sont souvent communes à de nombreux salariés d'un site donné, mais ne sont prises en compte que par chaque syndicat professionnel, au niveau de la convention collective et pas suffisamment de façon globale au niveau d'un site.

Dans le débat sur l'organisation des structures confédérales, débat qui aboutira à une réforme des structures au congrès confédéral de 1970, la fédération rappelle la nécessité de trouver un fonctionnement équilibrant le professionnel et l'interprofessionnel pour mener une lutte efficace. *Ce qui fait que la confédération doit avoir autre chose qu'une autorité morale qu'elle détient des syndicats. Après une élaboration la plus démocratique possible, avec la participation de toutes les structures, et d'abord celles de base…il faut une action disciplinée menée par tous. C'est sans doute un effort difficile à accomplir par tous…De sa capacité à le faire, dépend la survie du syndicalisme, tel que nous l'entendons.*

Plusieurs motions sur la dimension interprofessionnelle sont adoptées au congrès d'Epinal. Elles reflètent les préoccupations du moment comme par exemple le financement des Unions Locales comme moyen important pour le développement et le soutien des syndicats des branches textile habillement et cuirs. Le syndicat habillement de la région de Fougères invite la fédération à réfléchir à la possibilité d'accords à passer avec les U.L. pour le développement des syndicats de la fédération dans des régions où les effectifs textile habillement et cuirs sont dispersés.

Les travailleuseS

Rappelons que c'est Jeannette LAOT qui représente la confédération. Sa participation au congrès montre la volonté de la fédération de prendre en charge la question des travailleuses. Après avoir répondu à un certain nombre de questions d'actualité et précisé l'orientation confédérale, elle rappelle que la mise en place d'une société *d'hommes libres et responsables* nécessite des transformations importantes, que le congrès fédéral a contribué à préciser. Elle ajoute qu'il faut aussi se poser la question de la place des femmes dans la société. Elle souligne que cette question *qui fait couler beaucoup d'encre, de salive, qui déchaîne des réactions passionnées, n'a pas encore fait l'objet dans notre organisation, pas plus au niveau confédéral que fédéral ou régional, de réflexions sérieuses.* Elle souligne que la société que nous voulons mettre en place concerne les hommes comme les femmes.

Au sein de l'organisation elle constate que si 45 à 50 % des effectifs de la C.F.D.T. sont des femmes, elles sont de moins en moins nombreuses au plus on monte dans les structures. Elle constate que *les travailleuses adhérentes à l'organisation ne sont pas associées à l'élaboration de la politique de la C.F.D.T. qui les concerne comme elle concerne les travailleurs masculins. Nous sommes à la C.F.D.T. pour l'exercice des responsabilités. Peut-on admettre que les femmes n'ont pas à ce titre autant de droits que les hommes ?*

Elle fait part au congrès des travaux de la commission féminine de la confédération et des constations qu'elle relève. Par exemple une formation professionnelle féminine inadaptée qui propose aux jeunes filles la couture pour ensuite les retrouver dans les secteurs de l'électronique où les qualités de dextérité développées par leur formation sont très appréciées mais où elles sont qualifiées comme O.S. Elle souligne également que certaines conventions collectives sont signées par des syndicalistes alors qu'elles comportent des inégalités de salaires entre hommes et femmes. La commission féminine constate également l'absence de travail de réflexion sur ces questions par les divers organismes statutaires de la C.F.D.T. Néanmoins celle-ci poursuit depuis plus de 4 ans sa réflexion pour rechercher les moyens pour modifier cette situation.

Elle précise que la commission confédérale féminine est contre des mesures spécifiques pour les travailleuses. Bien sûr des cas particuliers peuvent se poser. *Mais ces aménagements ne doivent pas être accordés en tant que femmes, ils doivent s'appliquer à tous les individus hommes ou femmes se trouvant dans cette situation, ils doivent être attachés à la charge de travail et non au sexe de la personne…*

Pour terminer elle souligne que toutes ces questions sont à poser par les femmes elles-mêmes au sein des structures normales de la C.F.D.T. La commission féminine ne devrait pas, de son point de vue, se perpétuer mais doit continuer encore un temps pour permettre à ce que ses réflexions se prolongent au sein des organisations

La place des femmes au sein de la fédération peut se mesurer par leur participation à la formation. En ce qui concerne la formation fédérale sur 23 activités on relève 444 participants dont 246 hommes et 198 femmes. Aux activités de formation confédérale au centre de formation à Bierville sur 101 participants au cours des années 1964 et 1965 on relève 65 hommes et 36 femmes. Il est à souligner que 5 femmes de la fédération ont participé à la formation confédérale *Cadres syndicaux féminins* (3 en 1964 et 2 en 1965).

Dans la publication HA.CUI.TEX. d'avril 1966 un article est intitulé *La femme dans la société.* Cet article est le résultat des travaux de la commission féminine fédérale qui s'est réunie à plusieurs reprises depuis 1964. Cette commission est composée de Renée LAMBERT – Gilbert RYON – Albert LE BOUIL – Lise BRICE – Marie-Jo AYRAUD – Robert BONO.

La commission constate que le nombre de femmes salariées est de 5 millions et qu'elles représentent le tiers de la population active et que la moitié des salariées ont charge de famille. Dans les industries textile habillement et cuirs 61 % des salariés sont des femmes. Elle souligne les conditions de travail réservées aux femmes : salaires plus bas à qualification égale, plus astreintes que les hommes au salaire lié au rendement, double journée car c'est à elles que reviennent les tâches ménagère, main d'œuvre d'appoint par le travail à temps partiel, … Elle fait également état des difficultés dans le domaine syndical. L'on trouve des femmes comme déléguées du personnel, membres de comités d'entreprises mais beaucoup moins au niveau des conseils de syndicats, d'unions départementales, de conseils des

fédérations *ou alors ce sont presque toujours des célibataires.* Elle précise qu'il y a un renouvellement important des militantes dû au fait que bon nombre de travailleuses sont jeunes, prennent des responsabilités dans l'entreprise, puis se marient, ont des enfants et quittent pour quelque temps, peut-être, le travail. La commission semble hésiter sur la place de la femme dans la société. La libération de la femme ne passe pas nécessairement par le travail salarié.

Si *toute la commission estime que la femme ne doit pas être enfermée dans les limites de son ménage, plusieurs pensent que cette ouverture peut être réalisée par une participation à la vie sociale, municipale ou autre, sans être nécessairement une activité professionnelle.*
Renée LAMBERT est d'accord mais elle estime qu'il n'appartient pas au syndicalisme de le préconiser.

De son côté Robert BONO souhaite que soit étudiée la *structure familiale que nous souhaitons. Voir la conception que nous avons de la place de la femme dans la famille.*
Gilbert RYON constate qu'il est difficile à une femme ayant charge de famille d'assurer la triple responsabilité de son ménage, d'une vie professionnelle et d'une responsabilité militante. Les femmes qui ont une ouverture hors de leur foyer, l'ont, soit par la vie professionnelle, soit par la responsabilité militante, rarement les deux, par impossibilité. C'est une des raisons de l'absence des femmes aux échelons supérieurs du mouvement.

Une autre réflexion de la commission concerne la perception qu'ont les militants de l'action des militantes. Voici un extrait qui me semble important :

D'autre part, et c'est vrai en général, pour être prise au sérieux, il faut que la femme militante ait fait ses preuves. On est plus exigeant pour une militante que pour un militant.

Le sentiment de supériorité masculine est profondément ancré dans l'homme, sentiment qui fait accepter l'aide des militantes mais refuser, par réflexe, toute initiative conséquente, dans la mesure où celle-ci ne se situe pas dans le cadre d'une volonté collective ou individuelle à <u>direction masculine</u> (Exemple plus souvent ressenti au niveau de positions politiques)

On peut dire très nettement que la société actuelle, y compris notre organisation, n'attribue pas à la femme <u>la part entière</u> qui lui revient.

A signaler que l'on arrive à ce paradoxe que lorsque les femmes prenant leur <u>part entière,</u> elles passent pour des anormales dans l'esprit des gens.

A noter que les femmes sont souvent complexées vis-à-vis de leurs camarades hommes et n'osent pas toujours s'exprimer.

Bizarrement l'article dans la publication HA.CUI.TEX. d'avril 1966, qui invite les militants et militantes à s'exprimer sur la place des femmes dans la société ne reprend pas cette réflexion.

La commission reprend également le débat confédéral sur l'allocation de libre choix. Dans le débat de la commission il apparaît que *la présence de la mère est souhaitée auprès des enfants, au moins dans les premiers temps, mais qu'il est impossible d'en faire une règle ou une position confédérale car il faut admettre la possibilité d'un choix différent.*

Ce choix ne doit pas être fait par la société, ni par un parti politique, ni une confédération syndicale, mais par les intéressés eux-mêmes, couples ou femmes si elles sont seules.
Quant aux prestations familiales, elles doivent permettre la liberté du choix. Il semble nécessaire d'étudier et de chiffrer le cas de deux familles identiques dont l'une a la mère à la maison et l'autre a la mère salariée. Cette étude devrait examiner les conditions d'égalité de niveau de vie à égalité de fatigue de la mère.

La commission décide d'informer les militants par un article dans HA.CUI.TEX. d'août-septembre. Dans cet article, après l'analyse des causes de la situation des femmes, il est constaté que le libre choix de travailler n'existe pas. Plusieurs causes à cette situation : le rôle que la société impose à la femme, l'insuffisance de qualification professionnelle, l'impossibilité de recyclage après une interruption du travail. Il est souligné également le manque d'équipements collectifs comme les crèches, les services collectifs soulageant les foyers des tâches ménagères, l'absence d'une véritable allocation de libre choix rémunérant les travaux ménagers résultants de la présence d'enfants au foyer, que la mère travaille professionnellement ou pas.

Enfin il est souligné dans cet article que *les revendications catégorielles se retournent toujours en fin de compte contre ceux qui en semblent les bénéficiaires car elles risquent, dans la mesure où elles ont pour conséquence d'alourdir la charge des employeurs, de freiner l'emploi des Femmes, et leur promotion, et en retardant une solution générale des problèmes, de porter préjudice à l'ensemble des Travailleuses.*

Notons que dans ce document les mots Femmes et Travailleuses sont toujours écrits avec une majuscule et que les positions se rapprochent plus des positions de la commission féminine confédérale que des interrogations de la commission fédérale.

Adaptation du fonctionnement de la fédération

L'organisation de la fédération est précisée au congrès d'Epinal. A propos de l'organisation des sections faisant partie d'un groupe économique, il est souligné la nécessité de rechercher de nouvelles méthodes de travail. Le rapport insiste également sur l'orientation syndicale développée au cours des sessions de formations menées par le B.I.E.I.T. en direction de ces sections. La fédération croit nécessaire de rappeler qu'il faut accentuer la subordination du technicien à l'objectif syndical. Ce sera une question récurrente au sein de la fédération, l'organisation des groupes et trusts ayant toujours tendance à échapper au contrôle des syndicats et parfois même à la fédération. A propos de la formation la fédération précise qu'elle doit être une formation *engagée pour l'homme debout.* La formation devant être l'acquisition d'une connaissance *pour une prise de conscience et l'action*.

Toujours dans le fonctionnement on peut relever la volonté développée afin que les membres du conseil fédéral soient de véritables *responsables* de la fédération qui ne doit pas reposer uniquement sur les permanents. Pour alléger le fonctionnement la commission exécutive est supprimée et le rôle du bureau renforcé. Des commissions sont mises en place : politique – économique – formation – organisation/prospective – action professionnelle.

Le rapport d'activité du congrès de 1966 est adopté par 29 410 voix pour et 100 contre. Une motion est déposée par un syndicat pour faire du droit syndical la priorité de l'action fédérale dans les mois à venir. Enfin une motion est déposée par une majorité de syndicats de la région du Nord. Elle souligne que le rapport sur la *gestion de l'économie par les travailleurs* apporte

des *éléments de recherche qui sont une étape importante dans les études de notre fédération en vue de construire d'une société démocratique*. Cette motion est adoptée à l'unanimité. Elle invite à insérer cette réflexion dans la formation à tous les niveaux. L'on constate une évolution dans la position des syndicats de cette région.

Le congrès adopte un *Manifeste des travailleurs* qui considère l'usine comme une nouvelle bastille à prendre et fait sienne la parole de Marc SANGNIER *Car tant qu'il y aura la monarchie dans l'usine il n'y aura pas de république dans la société.*

La négociation

A cette époque la fédération regroupait encore un grand nombre de militants ayant une longue tradition du paritarisme. La convention collective du textile en est imprégnée. Quelques mois après le congrès et pour modifier cette situation, la fédération organise en décembre 1966 une session de recherche sur le thème de la négociation. C'est Pierre BELLEVILLE formateur au Centre de Culture Ouvrière qui introduit la recherche par un exposé. Il est sociologue et l'auteur d'un livre publié en 1963 *Une nouvelle classe ouvrière.* Il est par ailleurs membre du bureau national du PSU.

Dans ce livre la négociation est définie comme la mesure d'un rapport de force à un moment donné. Le patronat n'a pas besoin de négocier car il est maître du jeu. Il n'a donc pas intérêt à provoquer la négociation sur les sujets dont il ne veut pas céder des avantages. Il appartient donc aux travailleurs de la provoquer au moment qui apparaît le plus opportun et sur leurs revendications. La négociation est un élément de la lutte de la classe ouvrière et il importe pour elle de choisir le niveau auquel elle doit se situer : entreprise, région, national. Pour les travailleurs c'est l'entreprise qui apparaît comme le niveau le plus propice pour engager l'action mais Pierre BELLEVILLE souligne que la structure industrielle moderne conduit à ce que nous rencontrons de moins en moins de simples unités de production indépendantes. Le choix de l'entreprise peut conduire également à rendre plus difficile la solidarité à un niveau plus élevé. Le patronat n'est pas favorable à négocier dans l'entreprise car cela le conduit à reconnaître le fait syndical dans l'entreprise ce qu'il ne veut justement pas.

Il tire les leçons de la période 1947-1963 qui a été marquée par les accords d'entreprises et la recherche patronale sur le dialogue et l'intéressement. Ces accords ont surtout porté sur des avantages matériels mais rarement sur le droit syndical. Toutefois ce type de négociation permettait de créer un précédent qu'il était ensuite possible de généraliser comme cela s'est fait pour la quatrième semaine de congés payés. Les patrons évitent donc de créer de nouveaux précédents, aidés en cela par l'Etat qui ne veut pas voir se généraliser les avantages au secteur public.

Le patronat recherche le profit, veut maintenir la libre entreprise ce que justement contestent les syndicats. *Il ne peut y avoir d'intérêts communs entre patrons et travailleurs.* Mais la force patronale n'est pas sans faille, l'Etat constitue un allié traditionnel du patronat mais il peut être sensible à l'opinion publique. C'est dans ce contexte qu'il faut rechercher les éléments pour préparer une alternative de pouvoir politique favorable aux travailleurs.

De cet exposé et du débat qui suivra la fédération tirera quelques éléments :

- La négociation est un instrument de lutte offensive. Les militants doivent faire la différence entre *parler* et *négocier. Il n'y a de véritable négociation que lorsqu'il*

est possible de faire abandonner aux patrons une position ou un avantage qu'ils ne voulaient pas concéder de leur plein gré.

- Lutter contre tout ce qui diffuse l'idéologie patronale, du profit, de la libre entreprise, etc.
- S'il peut y avoir des convergences d'intérêts apparents sur des points précis et pour des périodes limitées il n'y a pas d'intérêts communs avec le patronat. Mais il n'est pas question de tomber dans la politique du pire et il faut savoir signer des accords et éviter d'être enfermés dans des situations sans issue.
- L'opinion publique doit être l'un de nos moyens de pression le plus efficace.
- Eviter d'être coupés de travailleurs et faire en sorte que le décalage ne soit pas trop important en pratiquant l'explication continuelle auprès des travailleurs.
- Pratiquer des alliances avec les autres organisations syndicales en sauvegardant l'autonomie et l'originalité de l'organisation.

Cette session de formation a amené la question d'une alternative de gauche favorable aux travailleurs. La recherche a abouti à préciser ce que recouvre le terme de gauche. *Nous situons donc à gauche :*

> *Ceux qui se prononcent nettement contre les structures capitalistes, la libre entreprise, le profit, l'autorité patronale.*
> *Ceux qui se prononcent pour la promotion collective des hommes.*
> *Ceux qui favorisent la décentralisation du pouvoir*
> *Ceux qui constituent les forces de progrès.*

La fédération conclue que dans la situation qu'elle connaît *nous considérons que la F.G.D.S. et le P.S.U. en alliance avec le P.C. peuvent être considérés comme des partis susceptibles de participer à une alternative de gauche.* […] *Il apparaît donc que c'est avec la F.G.D.S. et le P.S.U. que nous aurons à établir des contacts pour examiner avec eux comment nos objectifs pourraient être dans une politique de rechange.*

Le compte-rendu souligne par ailleurs que face au pouvoir en place les interventions ne doivent pas procéder d'un choix politique préalable. Que les démarches doivent se faire de façon publique afin *que les travailleurs aient connaissance de leur raison et de leur contenu.*

6. MAI 1968. LE CONGRES DE SAINT-ETIENNE
Construire dès aujourd'hui le socialisme démocratique de demain

Les mois précédents mai 1968 sont des mois difficiles pour les travailleurs du textile de l'habillement et des cuirs avec de nombreux problèmes d'emploi, de licenciements et de chômage partiel. L'année 1967 est marquée par la poursuite de la récession. Dans le textile 30 000 emplois sont supprimés.

Le plan de stabilisation de 1963 continue d'avoir des conséquences sur le pouvoir d'achat et entraîne des pertes d'emploi. La politique gouvernementale de restructuration de l'économie entraîne une concentration de l'industrie, qui passe d'entreprises familiales à des groupes industriels plus importants avec des conséquences sociales importantes.

En août 1967 le gouvernement publie les ordonnances sur la Sécurité sociale qui prévoient une augmentation des cotisations et l'augmentation du ticket modérateur. Création de trois caisses à gestion autonome (maladie, vieillesse, famille). Renforcement de la place des représentants patronaux dans les conseils d'administration, désignation des représentants et non plus élection. Enfin ces ordonnances mettent en place la participation des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise et un certain nombre de décisions en matière économique.

La concurrence internationale se renforce, suppression des barrières douanières au sein de la C.E.E., l'écart entre pays pauvres et riches se creuse. Des guerres impérialistes ont lieu comme au Viêt Nam, des manifestations contre cette guerre sont menées. En février 1968 le M.R.P. se dissout dans le Centre démocrate.

Des régions qui avaient jusqu'alors été plus ou moins épargnées se trouvent être concernées par les fermetures d'entreprises, les licenciements et le chômage. Cela concerne les grandes régions textiles que sont l'Alsace, le Nord, la Lorraine, le Sud-Est. Le chômage partiel est général et concerne toutes les régions et secteurs de la fédération.

En début de l'année 1967 les grèves ont été nombreuses. Citons RHODIACETA et LA CELLOPHANE dans les textiles artificiels. Dans les autres professions on peut citer : DASSAULT, BERLIET, les Chantiers de l'Atlantique, les Mines de fer de Lorraine. Ces conflits étaient durs avec des occupations, des piquets de grève, des manifestations de rues, des affrontements avec la police…

De nombreuses manifestations régionales, le plus souvent interprofessionnelles, se déroulent de la fin 1966 jusqu'au début 1968. Elles ont pour thème l'emploi et ont, dans une certaine mesure, préparé à la mobilisation de mai 68. Une action était prévue dans les Textiles artificiels et synthétiques pour le début mai.

Les actions qui ont précédé Mai

Un conflit important va marquer la fédération par sa pratique syndicale contestataire.
Le 25 février 1967 une grève éclate dans l'usine RHODIACETA de Besançon. Elle durera 1 mois. Cette entreprise du groupe RHONE-POULENC emploie 3 200 salariés. Elle est connue pour la répression antisyndicale. En 1965 Jean ABISSE, responsable C.F.D.T., avait été déclassé puis licencié.

Cette grève avait des objectifs difficiles à négocier : le refus du chômage et du travail en 4X8. L'accord de reprise apportera des augmentations de salaires et des repos compensateurs pour le travail posté. Cette importante grève a contribué à une avancée de la prise en compte de la situation des travailleurs postés et des problèmes d'emploi. Elle a aussi contribué à la promulgation des ordonnances de juillet 1967 concernant l'emploi.

Alors que l'usine embauchait encore en janvier/février, la direction veut imposer le chômage à sa guise et obliger les ouvriers à prendre des journées chômées sur leurs congés payés. Frédo KRUMVOW secrétaire général de la fédération décrit les revendications des camarades de la RHODIA : *non aux licenciements, non à la réduction des horaires, non aux conditions de travail inhumaines, Rhodia = Bagne. Non à l'arbitraire patronal qui trouve justement le sommet de l'abus quand il peut disposer d'un travailleur comme d'un objet et le mettre au rancart quand cela lui plaît.*
Non au chômage bidon *c'est l'unique affiche que les camarades de Besançon avaient collée sur la porte de l'usine au moment de l'occuper le 25 février 1967*. Ils bloquent l'usine, ils occupent et installent des piquets de grève en permanence.

Tout au long du conflit la C.F.D.T. restera fidèle à cet objectif de départ et elle aura parfois du mal à persuader l'opinion qu'il s'agissait de quelque chose de bien plus important que d'obtenir des augmentations de salaires. Dès le début la fédération a été pleinement engagée dans le conflit.

Le 28 février, la grève s'étend à l'établissement de Lyon-Vaise, ce sont alors 7 300 travailleurs qui sont en lutte, déterminés à mener une grève efficace. La solidarité s'organise. L'usine de Belle-Etoile, qui appartient à la même société mais relève de la convention de la chimie, entre également en grève. A l'usine de Péage de Roussillon, la C.G.T. majoritaire s'oppose à la grève illimitée, mais de nombreux débrayages ont lieu sur les mêmes revendications. C'était la première fois que la fédération était confrontée à une action au niveau d'un grand groupe industriel et elle a manifesté sa volonté d'étendre le conflit. A la fin de celui-ci, presque toutes les usines des textiles artificiels et synthétiques étaient en action.

Pendant ces quatre semaines de lutte le souci de la fédération a été d'obtenir des négociations sur les vrais problèmes posés par le démarrage de l'action, c'est à dire la sécurité de l'emploi. Au cours de l'action la revendication s'est précisée et a été formulée par *garantie de l'emploi et de ressources.* D'autres aspects se sont greffés sur cette revendication principale : le droit syndical, les bas salaires et un statut du travailleur posté. La CGT a malheureusement tenté de faire porter la négociation sur les seuls salaires. La C.F.D.T. voulait que toutes les revendications soient prises en compte. Pour les salaires la C.F.D.T. avait le souci que la négociation ne soit pas limitée à l'entreprise mais à l'ensemble de la branche des textiles artificiels et synthétiques.

Les premiers contacts avec la direction générale de la RHODIACETA se tiennent le 6 mars, au lendemain du premier tour des élections législatives. Les pourparlers vont se prolonger entre les deux tours des élections pour ne reprendre véritablement que le 14 mars. Le deuxième tour des élections qui a eu lieu le 12 mars a vu la majorité reconduite d'extrême justesse.

Un protocole accord est dressé le 15 mars 1967 sous réserve d'un résultat positif de la négociation paritaire qui doit se tenir sur les salaires au niveau national. En ce qui concerne l'emploi le protocole d'accord prévoit que des informations seront fournies préalablement

avant que soit prise toute mesure de chômage ou de licenciement. Des garanties de ressources sont prévues en cas de chômage. L'arrêt du chômage partiel est décidé, par contre Jean ABISSE n'est pas réintégré. Ce protocole d'accord ne met pas fin au conflit puisque sur la question importante de l'emploi, la direction se retranche derrière le C.N.P.F. et le gouvernement.

Le 20 mars au cours d'une manifestation devant l'hôtel de ville de Besançon, Frédo KRUMNOW déclare : *nous sommes opposés maintenant au tout puissant C.N.P.F. qui a derrière lui le gouvernement. Aucune organisation syndicale, digne de ce nom, n'accepterait de cesser le combat en l'état actuel du conflit, car ce serait compromettre l'avenir de tous les travailleurs.* Quelques jours auparavant, le secrétaire général-adjoint de la fédération textile de la C.G.T. avait demandé une augmentation de 5 % des salaires, dans l'espoir d'en finir avec le conflit. Les employeurs refusent de siéger en commission paritaire prétextant une atteinte à la liberté du travail. L'ensemble des usines de textiles artificiels et synthétiques se mettent en grève le 17 mars. Le 22 mars une commission paritaire, présidée par le ministre du travail, abouti à un accord qui prévoit une augmentation de 3.80 % des salaires et un pourcentage plus fort pour les basses catégories.

La C.G.T. estime que *la direction a été mise à genoux*. La C.F.D.T. déplore que *certains problèmes essentiels* [ont] *été mis volontairement à l'écart tels que la garantie de l'emploi, la garantie des ressources, les bas salaires, le statut du travailleur posté et le droit syndical.*

Le 23 mars le travail reprend à Lyon-Vaise. A Besançon l'annonce de la reprise du travail à Lyon a été durement ressentie. Dans la confusion la reprise est décidée. Elle aura lieu le 24 mars à 4 heures. Si le protocole d'accord du 15 mars constitue une avancée, Frédo KRUMNOW au congrès de Saint-Etienne dira qu'il a *été diversement apprécié. Ne nous a-t-il pas été reproché d'en rester à l'aménagement du chômage*

Le rapport au congrès de 1968, écrit avant les grèves, estimera que la grève a été positive. Il en tire quelques conclusions. Cette longue grève dans les textiles artificiels et synthétiques a posé le problème de l'insécurité de l'emploi d'une façon nouvelle et l'obtention d'une garantie d'emploi et de ressources. *L'accord du 15 mars 1967 a été, malgré ses insuffisances, le premier du genre. Ce conflit a eu des prolongements au niveau de la négociation nationale, dont l'accord du 30 juin 1967, sur le chômage partiel et le travail posté, est le résultat. Les ordonnances gouvernementales sur l'emploi de juillet 1967 ne sont pas étrangères au résultat de ce conflit.*

Des accords avaient été obtenus sur l'indemnisation du chômage avant que les négociations avec le C.N.P.F. aboutissent à l'accord interprofessionnel du 30 juin 1967. Dans le textile naturel un accord avait été signé 5 ans avant l'accord avec le C.N.P.F. Ces accords sont loin d'apporter une véritable garantie de ressources mais sont *à inscrire au bilan positif de l'action syndicale.*

Les avancées obtenues portent essentiellement sur l'information préalable du comité d'entreprise en cas de modification d'horaires ou de licenciements. A la RHODIACETA le délai de préavis a été fixé à 4 mois. Cela concerne également une meilleure indemnisation du chômage. Cet accord ne supprime pas le pouvoir absolu du patron sur les horaires et l'emploi mais lui fait obligation à annoncer les mesures envisagées 4 mois à l'avance.

Le rapport au congrès souligne des difficultés :

- *Il est très difficile de formuler nos exigences sur la garantie d'emploi d'une façon très précise au niveau d'un cahier de revendications d'entreprises. Il est pourtant indispensable de concrétiser au maximum les objectifs en ce domaine.*
- *Il est difficile, voire impossible, d'aboutir à une solution garantissant effectivement l'emploi au niveau d'un accord d'entreprise.*

Mais la difficulté principale provient de la société capitaliste elle-même et du *régime politique réactionnaire et conservateur dans lequel nous sommes insérés.* Il souligne que cette grève et celles du printemps 1967, citées plus haut, sont venues trop tard pour influencer les élections législatives de mars. *Un renversement de la majorité à l'Assemblée nationale aurait pu modifier la situation.*

La fédération précise que cette action syndicale, pour la garantie de l'emploi, ne peut se laisser enfermer dans la seule lutte pour la protection sociale. *Des objectifs de délai de prévenance, de réparation ou d'indemnité aux victimes ne peuvent nous satisfaire.*

« Mais alors, c'est la révolution qu'il faut faire » disent les camarades.

Et le rapport de préciser qu'il s'agit en effet de cela. *La révolution c'est mettre en cause le système établi.*

Toutes ces grèves qui ont précédé celles de mai 1968 étaient le résultat d'années d'actions où se sont succédé, réunions des délégués du personnel ou de comités d'entreprises, délégations, débrayages, manifestations. Mais ces actions se heurtaient au mur de l'intransigeance patronale soutenue par le gouvernement. Ces actions ainsi que les manifestations de 1967 et début 1968 préparaient le terrain de mai 1968. Et en avril 1968 Frédo KRUMNOW pouvait déjà écrire à leur sujet : *Ce n'était plus des grèves pour le pognon mais pour la dignité.*

Ces grèves importantes, ont posé à la fédération quelques questions nouvelles et en premier lieu la question du moment de l'action. Elles se sont déroulées dans une période où la conjoncture économique n'était pas favorable aux salariés : baisse des horaires, licenciements… Elles ont démarré trop tard pour avoir un impact important sur les élections législatives de mars 1967, bien qu'elles aient influencé le deuxième tour. Mais le gouvernement est affaibli et demande au parlement le pouvoir de gouverner par ordonnances. Ce seront les ordonnances d'avril 1967 qui entraînent une grève générale le 17 mai.

Cependant la fédération fait le constat que la mobilisation néglige l'analyse des causes profondes de la situation. Que l'on revendique l'implantation d'industries nouvelles sans en préciser les moyens indispensables à mettre en œuvre comme les investissements, les infrastructures régionales et les réformes de structures. Une fois encore elle souligne la nécessité d'un changement politique.

Les grèves à la RHODIACETA ont également posé, dans le textile, la question de la coordination de l'action au niveau des entreprises ayant plusieurs établissements. S'est également posé la question de l'organisation de la grève et du partage des responsabilités. Enfin s'est posé la question de la prise en compte la situation après le conflit, le patronat ne se tenant pas pour battu et ayant *repris du poil de la bête.* Cela s'est traduit par des licenciements pour des motifs futiles, des réductions de primes…

Déjà avant mai 1968 la fédération invitait ses syndicats à réfléchir à ces questions et à rechercher des formes nouvelles d'action, trouvant que celles développées jusqu'à ce jour

s'essoufflaient un peu. La fédération tirait comme leçon de ces actions : la nécessité du *« Tous ensemble »* qui même s'il comporte le risque de conduire *à la grève générale illimitée et à un rapport de force dans lequel la classe ouvrière et le syndicalisme seraient perdants,* donne une dimension nouvelle car ***nous sommes convaincus qu'une telle forme d'action contribue largement et efficacement à la prise de conscience politique des travailleurs.***

L'action des travailleurs et travailleuses en mai

Mai 68 c'est la lutte des étudiants et des travailleurs. La fédération a vécu cette contestation générale avec tous ceux qui en avaient assez de subir les contraintes, les brimades, la disparité croissante entre les riches et les pauvres, les absurdités de la société de consommation. Il y a eu de très nombreuses occupations d'usines et de créations de nouvelles sections syndicales. Les négociations de Grenelle ont apporté diverses améliorations dont la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise. Par la suite la fédération a travaillé à consolider les acquis sociaux de mai 1968 et à développer les nouvelles et nombreuses équipes syndicales.

Pendant les grèves de mai 1968 la fédération HA.CUI.TEX. se trouve à l'aise dans tout *ce peuple en marche.* Le mouvement des étudiants débute en mars 1968. Il avait été précédé par une journée de protestation le 26 janvier à Nanterre. Le 22 mars les étudiants occupent la faculté qui sera fermée le 28. Des étudiants politisés mènent des actions contre l'impérialisme et dénoncent la société capitaliste. Le 3 mai un débat à la Sorbonne à Paris est interrompu par une intervention policière. Des étudiants sont arrêtés, des universités sont fermées. Commence alors un processus action/répression. Le 6 mai il y a des barricades dans Paris et des violents affrontements au Quartier Latin. Les actions des étudiants vont se succéder et conduire à l'occupation du Quartier Latin et l'élaboration de barricades le soir du 11 mai. La violente répression policière va conduire la C.F.D.T. et les autres organisations syndicales, à l'exception de la C.F.T.C. maintenue, à appeler à la grève pour le 13 mai. Les objectifs de cette action sont l'amnistie pour les militants étudiants condamnés, une université démocratique, les libertés syndicales et politiques, le plein emploi.

La C.F.D.T. s'engage très rapidement dans le soutien aux étudiants et à leur organisation syndicale qu'est l'U.N.E.F. A cette époque celle-ci est divisée entre la tendance favorable au P.S.U. et celle proche des communistes. Le soutien de la C.F.D.T. à cette organisation lui apparaît comme le moyen d'éviter le débordement par de groupes radicaux. La C.G.T. de son côté reste dans l'expectative craignant des débordements par des groupes gauchistes.

La C.F.D.T. place le droit syndical en tête des revendications. C'est le début d'un dialogue entre les travailleurs et les étudiants. Le 14 mai l'opposition dépose une motion de censure à l'Assemblée nationale. C'est également le début de la grève à SUD AVIATION à Nantes pour la réduction du temps de travail. Le 15 mai grève à RENAULT Cléon sur les conditions de travail et les classifications. A l'O.R.T.F. se crée un comité pour l'objectivité de l'information. Le 16 mai la confédération publie un communiqué qui appelle les travailleurs à *discuter, s'organiser* et *agir dans tous les lieux de travail.* Dans ce communiqué, pour la première fois, elle prend position pour l'autogestion. La fédération HA.CUI.TEX. l'avait fait dès 1966 lors du Congrès d'Epinal.

Le communiqué confédéral précise : *A la monarchie industrielle et administrative, il faut substituer des structures démocratiques à base d'autogestion.*
L'extension des libertés syndicales, la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, la garantie de l'emploi, le droit des travailleurs à la gestion de l'économie et de leur entreprise

doivent être affirmés avec plus de force que jamais. La fédération se félicitera de cette prise de position.

Le 17 mai la Fédération Générale de la Métallurgie C.F.D.T. appelle à développer l'action sur les droits syndicaux. La grève générale gagne le pays. Le 18 mai la C.F.D.T. appelle *à développer et généraliser le mouvement en cours et de discuter avec les travailleurs les conditions d'un arrêt de travail avec occupation des lieux de travail*. De nombreuses entreprises sont occupées. La grève débute à la R.A.T.P. et dans les P.T.T. Quelques expériences d'autogestion sont réalisées au cours de la grève. Pour Frédo KRUMNOW *en occupant leur entreprise les travailleurs deviennent les gardiens d'un bien qui, jusqu'à présent, et dans la société capitaliste, n'est pas le leur. Mais de garder le bien d'un autre fait plus facilement comprendre que le bien n'aurait pas besoin de propriétaire.*

Dans son appel diffusé le 18 le conseil confédéral de la C.F.D.T. met l'accent sur la démocratie dans l'entreprise dans la perspective de l'autogestion et précise les revendications immédiates allant dans ce sens : droit dans les entreprises de s'organiser syndicalement, droit de discussion et d'information, libre exercice des fonctions des élus du personnel, négociation des salaires réels au sein même de l'entreprise. La C.F.D.T. précise que le pouvoir syndical rejoint l'action des étudiants pour une réforme universitaire qui nécessite *une transformation du système économique pour et par le peuple.*

Le même communiqué réaffirme les autres revendications essentielles de la C.F.D.T. : l'abrogation des ordonnances antisociales, le plein emploi, le relèvement du pouvoir d'achat et la réduction des disparités, la fixation d'un salaire minimum mensuel à 600 francs.

Le gouvernement reste immobile et veut avant tout le maintien de l'ordre alors que la question d'un nécessaire changement politique s'exprime de plus en plus ouvertement. Une rencontre avec la F.G.D.S. a lieu le 20 mai. La C.F.D.T. n'envisage pas de se situer dans la perspective d'un programme commun élaboré par la F.G.D.S. et le P.C.F. Elle demande à ses syndicats de se tenir en dehors *des comités d'action pour un gouvernement populaire* proposés par la C.G.T. Le 23 mai la C.F.D.T. et le P.S.U. se rencontreront.

Le 20 mai dans une conférence de presse commune, C.F.D.T. et U.N.E.F. affirment leurs convergences et insistent sur les changements nécessaires. Ils ne veulent pas seulement obtenir plus de démocratie, mais obtenir un pouvoir réel des travailleurs et des étudiants, ce qui nécessite une modification des structures de la société et des rapports de production.

Les divergences entre la C.F.D.T. et la C.G.T. s'accentuent. Déjà il y avait eu des différences d'appréciation sur la signature de l'accord sur l'indemnisation du chômage partiel en février 1968. Accord que la C.F.D.T. n'avait pas signé compte tenu que la branche de l'habillement n'était pas concernée par cet accord du fait du refus patronal de cette profession. Le 21 mai la C.G.T. critique la C.F.D.T. et met en avant les revendications à caractère immédiat. *Le mouvement, placé sous la vigilance des travailleurs, est bien trop puissant pour qu'il puisse être question de le stopper par des formules creuses : autogestion, réforme de structures, plan de réformes sociales et universitaires et autres inventions qui aboutissent toutes à reléguer à l'arrière-plan les revendications immédiates.* C'est également le 21 mai que la motion de censure déposée le 14 mai par l'opposition vient en débat à l'Assemblée nationale. A cette occasion la C.F.D.T. rappelle la nécessité du développement du pouvoir syndical.

Le 22 mai il y a 8 à 9 millions de grévistes. Les fonctionnaires se joignent à la grève ainsi que les salariés des grands magasins, les ouvriers des exploitations agricoles, des professions libérales… Ce jour a lieu une rencontre difficile entre la C.G.T. et la C.F.D.T. en vue d'élaborer la plate-forme revendicative. Il y a un blocage de la C.G.T. sur le droit syndical mais finalement elle accepte que celui-ci figure dans le texte final.

Dans un texte séparé le bureau confédéral de la C.F.D.T. :

- *RÉAFFIRME que cette lutte n'a pas seulement pour objectif la satisfaction des revendications trop longtemps ignorées par le Gouvernement et le Patronat, mais qu'il s'agit plus fondamentalement et dans le même esprit qui anime la jeunesse étudiante, de la remise en cause des structures économiques, sociales et politiques de la société capitaliste,*
- *- SE FÉLICITE que dans la déclaration commune de ce jour, pour la première fois au plan interconfédéral C.F.D.T. - C.G.T., l'accent soit mis sur le fait que seul l'accroissement du pouvoir syndical peut garantir réellement les satisfactions obtenues sur les autres revendications.*

La C.F.D.T. voit là le résultat de la priorité qu'elle a donnée à cet objectif depuis le début des mouvements en cours et sur ce point elle ne saurait accepter aucun accord qui ne comporterait pas la reconnaissance et l'extension des droits syndicaux dans l'entreprise.

A cette date toutes les organisations syndicales sont prêtes à négocier sauf le C.N.P.F. A l'Assemblée nationale la motion de censure est repoussée. La F.G.D.S. et le P.C.F. ne sont pas en mesure de proposer une alternative politique.

Le jeudi 23 mai c'est la fête de l'Ascension. La paralysie est totale. Ceux qui ne sont pas en grève ont cessé leurs activités pour quatre jours. La C.F.D.T. enfonce le clou et déclare qu'elle estime que ce n'est pas le moment d'arrêter un tel mouvement par la seule satisfaction de revendications justifiées. Il faut la reconnaissance de la section syndicale. Elle s'élève également contre la décision gouvernementale d'interdiction de séjour prise à l'encontre de Daniel COHN-BENDIT. Cette décision a été prise la veille et provoque des réactions chez les étudiants. De nouvelles manifestations se tiennent.

Dans la matinée du 24 Georges POMPIDOU annonce une rencontre avec le gouvernement pour le lendemain. De suite la C.F.D.T. propose une concertation avec les autres organisations syndicales mais n'obtient pas de réponse. Ce jour-là les agriculteurs mènent une journée d'action en direction de Bruxelles concernant des mesures européennes qui doivent être prises sur le lait et le bœuf. Mais les jeunes agriculteurs expriment leur volonté *de s'insérer dans une économie faite pour l'homme, comportant plus de justice, plus de responsabilité et plus de participation.* Ils se déclarent prêts à *participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des réformes susceptibles de jeter les bases d'une véritable démocratie économique et sociale.* Dans la soirée de GAULLE s'exprime et propose un référendum sur la participation. Les réactions ne se font pas attendre. La C.F.D.T. ne veut pas donner de blanc-seing et appelle à renforcer les occupations. Dans la nuit des manifestations étudiantes sont sévèrement réprimées. Il y a 500 blessés et 1 mort. La C.F.D.T. appelle à l'arrêt de la répression envers les étudiants alors que la C.G.T. prend plus de distances avec le mouvement étudiant. Le gouvernement veut isoler les étudiants en proposant l'ouverture d'une négociation et compte sur l'attitude de la C.G.T.

Le samedi 25 mai s'ouvrent les négociations de Grenelle, elles se termineront le lundi matin 27 mai. Pour la C.F.D.T. les négociations ne doivent pas porter seulement sur les

revendications traditionnelles et depuis longtemps insatisfaites mais sur la remise en cause des structures économiques, sociales et politiques de la société. Elle insistera sur le droit syndical en rappelant ses revendications avancées dans sa déclaration du 18 mai. La C.F.D.T. est la seule organisation avec la F.E.N. qui fera le lien entre l'action des étudiants et celle des travailleurs. Les négociations sont difficiles. Les avancées portent sur le S.M.I.G. (+ 35 %), une majoration des salaires de 10 % et la suppression des abattements de zone. Une annexe sur le droit syndical avec la reconnaissance de la section syndicale ne peut cacher les insuffisances obtenues dans les autres domaines comme sur la réduction du temps de travail, la Sécurité sociale, l'emploi, la politique familiale. Certains groupes tentent même d'accréditer l'idée que les syndicats lâchaient le mouvement.

Un avis défavorable sur le constat de Grenelle est émis par des travailleurs. Ce sont ceux des grandes entreprises qui se prononcent en premier et en rejettent les conclusions. Mais il y a parfois reprise du travail dans quelques entreprises isolées. Un meeting est organisé par l'U.N.E.F. au stade CHARLETY à Paris le 27 mai. L'U.N.E.F. veut ainsi s'affirmer face aux communistes et à la C.G.T. qui organisent des meetings dans la région parisienne. La confédération ainsi que l'Union régionale parisienne décident de ne pas s'associer à cette manifestation estimant que toutes les mesures de sécurité ne sont pas prises.

Mais plusieurs fédérations : HA.CUI.TEX., Chimie, Métallurgie, Bâtiment, Cadres, Commerces-Services estiment que la C.F.D.T. doit être présente. Elles chargent Frédo KRUMNOW d'intervenir en leur nom. C'est dans un stade plein à craquer de 80 000 manifestants, devant une foule jeune, bariolée où se côtoient étudiants et ouvriers, qu'il intervient. Il souligne combien la C.F.D.T. est en accord profond avec le mouvement lancé par les étudiants et que les ouvriers ne peuvent se contenter des concessions matérielles du pouvoir et veulent remettre en cause la gestion des entreprises. Il souligne également la valeur des acquis de Grenelle pour les plus défavorisés, nombreux dans sa fédération.

Le 29 mai le pouvoir est vacant, de GAULLE a quitté l'Elysée. Dans l'après-midi, le P.C.F. et la C.G.T. manifestent. Le jour même Eugène DESCAMPS lance un appel à MENDES FRANCE opposant notoire au Général de GAULLE et membre du P.S.U. Il était présent à CHARLETY mais n'y avait pas pris la parole. Devant les réactions que cela suscite au sein de la C.F.D.T. celle-ci souligne le caractère exceptionnel de cette prise de position en soulignant qu'en faisant appel à des forces nouvelles elle manifeste sa volonté de voir les libertés garanties face à la vacance du pouvoir. Le 30 mai de GAULLE revient et dissout l'Assemblée nationale et annonce des élections législatives pour juin. La C.F.D.T. espère un renouveau de la gauche. Cet espoir ne se concrétisera pas. Suite à la déclaration du général de GAULLE, la droite redresse la tête. Elle manifeste sur les Champs Elysées à Paris.

Des négociations commencent dans le secteur public mais également dans certaines branches du privé. Elles sont souvent difficiles et parfois la tension monte. Ainsi dans le textile, le 1er juin, le fils du directeur des établissements OCCULTA à Lyon force un piquet de grève avec sa voiture et blesse sérieusement une jeune déléguée C.F.D.T. Il avait un fusil dans sa voiture. Il sera condamné en février 1969 pour entrave à la fonction de délégué du personnel. La veille c'est un militant de la RHODIACETA de Besançon qui est victime d'une agression.

Le vendredi 31 mai, veille du week-end de Pentecôte, des accords se concluent sur la base du protocole d'accord de Grenelle. C'est le cas dans les conventions collectives du textile et de l'habillement. Dans la chaussure la première convention collective nationale est conclue pour

cette branche. Dans l'habillement le patronat doit accepter l'indemnisation du chômage partiel qu'il avait été refusé en février !

Au lendemain de ce week-end les discussions sont vives dans les entreprises et la reprise du travail ne se fait que lentement. La reprise s'amorce dans le textile ainsi que dans les PME. La grève continuera encore quelques jours dans la métallurgie, les grands magasins, à l'O.R.T.F.

Début juin alors que des accords sont signés dans les branches, la fédération précise les modalités de la reprise. *Partout où cela sera possible, il faudra essayer de mettre en route la production dans une ambiance d'autogestion. Nous avons conscience des difficultés d'une telle opération et de son caractère éphémère. Mais ne serait-ce que pour un seul jour, cela pourrait marquer notre volonté de démocratie dans l'entreprise.* Des exemples sont donnés comme l'autorépartition du travail, la mise en route sans commandement, modification des modalités de pointage, décision d'une pause, …

Les élections législatives des 23 et 30 juin vont voir une large victoire de la droite.

Le congrès à Saint-Etienne

Le 36ème congrès de la fédération HA.CUI.TEX. prévu du 23 au 25 mai est repoussé au mois d'octobre. Au cours de ce congrès la fédération fait le point sur l'action syndicale menée en mai et au cours des mois qui ont précédé. L'action a été riche et de nouvelles formes de lutte sont apparues. La fédération constate la présence de la C.F.D.T. dans l'action. *Il n'y a plus d'action ouvrière sans la C.F.D.T.*

Ce congrès, qui se tient 5 mois après les grèves, se met dans la dynamique de mai 1968 et innove en modifiant son déroulement. Des travaux de commissions et par branches sont prévus. Il n'y a pas de projet de résolution générale rédigée à l'avance mais une synthèse de l'ensemble des travaux sera proposée à la fin du congrès.

Le congrès est placé sous le thème : ***Construire dès aujourd'hui le socialisme démocratique de demain.*** Il va être l'occasion de faire le point sur l'action menée au mois de mai mais également de préciser le type de société que veut la C.F.D.T. et de débattre de l'importante question du débouché politique de l'action. Ce congrès sera également l'occasion de débattre de la stratégie syndicale à développer pour avancer vers le socialisme autogestionnaire, de préciser les revendications à avancer et les formes d'actions à mener. La fédération précise, en ce qui concerne l'autogestion, que ***cela ne pourra se faire que dans un tout autre contexte politique.***

La fédération veut également donner à ce congrès de 1968 une dimension internationale. La salle est décorée sur ce thème. Un panneau représente les pays riches, les pays en voie de développement et les pays sous-développés. Sur cette mappemonde sont également indiqués les points chauds du globe comme l'invasion de la Tchécoslovaquie par l'U.R.S.S., la guerre du Viêt Nam, les dictatures en Afrique et Amérique du sud… Des délégations de syndicats sont présentes ou ont envoyé un message : Yougoslaves, D.G.B. d'Allemagne, C.I.S.L. d'Italie, Trade-union de Grande Bretagne, le président de la fédération internationale du textile habillement de la C.M.T.

Un rapport écrit avant mai

Avant d'aborder l'important débat sur les grèves et le débouché politique de l'action regardons les points qui étaient proposés au débat avant les grèves. Ce rapport est important car il vise à unifier et concrétiser les positions de la nouvelle fédération.

L'emploi

Un chapitre concerne les mutations industrielles et les problèmes d'emploi. L'emploi ***est devenu le problème n° 1 des travailleurs du secteur privé.*** Le dossier emploi paru en 1965 développe les positions et l'orientation fédérale en la matière. Il est constaté que ce sont les travailleuses qui sont les premières et le plus durement touchées par les licenciements et fermetures. Par exemple dans une tannerie, en cas de réduction d'activité, ce sont les femmes qui sont licenciées puis reprises quand l'activité reprend. Certaines ont été licenciées 5 fois de l'entreprise ! Les jeunes ont également des difficultés à trouver un emploi ainsi que les plus de 50 ans. Les causes de ces difficultés sont les évolutions techniques : augmentation de la productivité, remplacement du cuir ou du textile par les matières plastiques, le plan de stabilisation de 1963 qui a réduit le pouvoir d'achat et la consommation, la concurrence internationale. A ce propos la fédération confirme son accord avec l'industrialisation du Tiers-monde mais précise que celle-ci ne doit pas contribuer aux *Profits capitalistes*. Le rapport précise qu'en matière d'emploi il n'y a pas de *solution durable dans le cadre de la société capitaliste* et qu'il faut agir sur les causes et procéder à des réformes de structures et agir pour l'instauration d'une planification démocratique. La revendication prioritaire mise en avant est *La garantie de l'emploi,* présentée comme une revendication mettant en cause la société capitaliste.

Pour cela il faut, en France, une politique active de l'emploi pour amorcer les reconversions industrielles. Au niveau revendicatif elle rappelle les positions développées au congrès d'Epinal : *la planification démocratique – une banque nationale d'investissement relayée par des banques régionales – l'implantation d'industries nouvelles sous forme non capitaliste exemple société d'économie mixte – nécessité de l'intervention des travailleurs – une meilleure protection des travailleurs contre les licenciements.* De la reconversion des travailleurs sans plus de précision, la priorité fédérale passe à une reconversion dans des industries nouvelles sous forme non capitaliste.

Il est souligné que c'est au niveau régional que se trouvent le plus de possibilités d'action. Revendication de Chambres économiques régionales et de Caisses régionales d'investissement. Ces chambres régionales remplaçant *les institutions dépassées et où les travailleurs n'ont pas de pouvoir : chambres de commerce, d'industrie, agricole, de métiers, comité d'expansions, CODER et autres commissions consultatives.*

Pour la fédération ces objectifs signifient :

Interdire la possibilité d'être mis devant le fait accompli des licenciements et fermetures

Pas d'implantation d'industries sans moyen et sans pouvoir de décision

Pas de moyens sans fonds régionaux

Pas de fonds régionaux sans gestion démocratique.

En ce qui concerne la mobilité la fédération considère que ce n'est pas aux travailleurs de bouger mais le contraire. Cependant des adaptations et des reconversions peuvent se faire mais dans les meilleures conditions possibles et avec des garanties pour les salariés. Ces transformations industrielles peuvent recevoir des fonds publics mais en exigeant qu'il n'y ait pas d'aide publique aux entreprises sans contrepartie sociale particulièrement en matière d'emploi.

En matière d'emploi la fédération résume son action par les éléments suivants : dénoncer le régime capitaliste, améliorer la protection sociale des travailleurs, lutter contre la *déportation* de la main d'œuvre et pour un aménagement régional, proposer des réformes de structures permettant la gestion par les travailleurs, présenter une perspective socialiste, renforcer la C.F.D.T. Pour terminer la fédération insiste sur la nécessité d'une alternative politique.

Au cours du congrès, sans reprendre toutes les interventions concernant l'emploi, on peut noter que des syndicats interviennent et demandent à la fédération d'agir contre le cumul emploi et retraite, contre la récupération obligatoire des heures perdues, contre le travail de nuit. D'autres demandent de développer l'action sur la notion de salaire garanti en toutes circonstances ou questionnent la fédération sur l'avancée du projet de loi contre les fermetures et licenciements. Jean JACKOWSKA syndicat textile de Lille critique la position fédérale sur les ordonnances de septembre 1967 concernant le travail des jeunes. Ces ordonnances apportent des dérogations à la législation. Dérogations favorables en ce qui concerne le travail des jeunes. Les patrons en prennent prétexte pour ne pas les embaucher. Le rapporteur souligne que l'action syndicale est justement d'obliger le patronat à tenir compte de ces avancées favorables aux jeunes et non pas, sous prétexte d'égalité, de réclamer que les jeunes subissent des conditions de travail que nous dénonçons par ailleurs.

Le dossier *Action pour l'emploi* publié en 1965 est apprécié par plusieurs intervenants. La commission du congrès sur l'emploi a repris les principales revendications à avancer en matière d'emploi :

- Pas de licenciement sans véritable reclassement préalable.
- Mise en place de commissions de contrôle des licenciements dans les entreprises.
- Allongement des délais de préavis et d'information des C.E. et C.C.E.
- Information réelle et obligatoire de la situation économique aux comités d'entreprises.
- Interdiction de faire des heures supplémentaires dans les entreprises qui licencient.
- Contrôle de l'embauche par le C.E. permettant ainsi d'éviter les cumuls d'emploi par les retraités.
- Populariser et faire fonctionner les possibilités du Fonds National de l'Emploi-retraite.
- Garantie de ressources dans le cadre de la protection sociale.

Pour l'action à plus long terme, il est revendiqué :

- La mise en place de caisses d'investissement régional gérées démocratiquement et coordonnées au niveau national.
- Accentuer l'action pour la réduction de la durée du travail qui permettrait aussi d'embaucher davantage de travailleurs.
- Planification de l'emploi au niveau des régions, cela suppose des transformations profondes avec la situation actuelle qui laisse les maires, les députés, les préfets et toute la collectivité, impuissants devant une fermeture.

- Prise en charge de l'emploi au niveau régional dans le cadre des réformes de structures.

Les salaires et revenus

Dans le rapport au congrès le chapitre intitulé *SALAIRES, RESSOUCES, REVENUS* souligne que dans les secteurs où il y a des femmes, les salaires sont plus bas. La fédération dénonce le fait que la femme est plus exploitée que l'homme en matière de salaire et de conditions de travail. Il y a discrimination également en matière de qualification professionnelle, *les postes « dits féminin » sont sous classés uniquement parce qu'ils sont habituellement occupés par des femmes.* La fédération souligne que trop souvent *les classifications professionnelles sont basées sur la force requise, la pénibilité physique ou la durée d'apprentissage*.
Par rapport aux qualités « dites masculines » les qualités « dites féminines » sont dévalorisées ou entrent très peu en compte, exemple dextérité, agilité, résistance nerveuse…

La priorité est à un salaire minimum professionnel le plus élevé possible et c'est pourquoi la fédération a refusé de signer, dans le textile, l'accord de salaire de mai 1967 qui a été jugé insuffisant. Pour aller vers la garantie de ressources, l'indemnité de chômage doit, elle aussi, être la plus forte possible. La fédération constate que la C.F.D.T. est la seule organisation à se battre pour une indemnité de chômage non-hiérarchisée et elle signale que cela a pu être obtenu dans la convention de la tannerie-mégisserie. Le rapport souligne également que l'accord interprofessionnel sur le chômage, du 22 février 1968, excluant du champ d'application les professions de l'habillement, de la maroquinerie et de la fourrure et qu'en conséquence la C.F.D.T. a eu le courage, au niveau confédéral, de ne pas signer. Elle est d'ailleurs critiquée par les autres confédérations et parfois même dans les rangs de la C.F.D.T. Le rapport souligne que ce sont les signataires qui devraient être critiqués puisqu'ils ne prennent pas en compte les intérêts des plus défavorisés.

Sur la priorité en matière de salaires et de ressources des résultats sont enregistrés. Dans le textile on constate une progression plus rapide du minimum professionnel que des barèmes. Des accords régionaux ou d'entreprises fixent des augmentations de salaires identiques pour tous, des suppressions ou diminution des abattements de zone. Dans deux entreprises des avancées sont obtenues sur la garantie des ressources. Aux établissements SOMMER à Sedan un salaire de 650 francs par mois est garanti par une compensation trimestrielle, chez TIBERGHIEN à Tourcoing, 500 francs par mois sont garantis en faisant intervenir un fonds de chômage à contribution paritaire. Mais, malgré ces résultats le constat est fait que globalement l'écart des salaires entre les ouvriers et les cadres progresse et que les disparités s'accroissent.

Le rapport rappellera une fois de plus que cet objectif de garantie de ressources doit être l'objectif de tous et que cela nécessite un changement politique. Une véritable politique des revenus au profit des catégories les plus défavorisées est considérée comme *un des éléments essentiels d'une alternative de gauche*.

A quelques semaines des grèves de mai 68 la fédération rappelle sa priorité aux bas salaires et propose de prendre contact avec les fédérations des industries à bas salaires comme le commerce, les services, la santé, l'agriculture et l'alimentation pour rechercher des moyens d'action efficaces. Les revendications mises en avant sont la revalorisation du S.M.I.G., la revalorisation des barèmes de salaires, la suppression des abattements de zone (le plus important est encore de -9,5 % sur Paris). La fédération revendique la possibilité de négocier

les salaires réels pour s'opposer à l'arbitraire patronal. Les augmentations des salaires réels devant se faire de façon identique pour tous afin de favoriser les bas salaires et réduire les écarts hiérarchiques. Devant les difficultés d'une telle position la fédération propose que dans un premier temps les augmentations se fassent avec une partie fixe et une partie en pourcentage comme le revendique la fédération C.F.D.T. du Gaz et de l'Electricité.

Prestations familiales

Toujours dans le rapport préparatoire au congrès la fédération, en lien avec les réflexions au niveau confédéral, aborde la question des allocations familiales qui ne doivent pas être considérées comme une assistance mais une compensation des charges assurées par la famille pour élever les enfants. Elle demande la revalorisation des allocations familiales. Elle demande la révision de l'allocation de salaire unique qui est versée lorsqu'il n'y a qu'un seul salaire perçu par le foyer, même si ce salaire est important, alors que dans de nombreux foyers les ressources sont insuffisantes même avec deux salaires. La proposition de la fédération est d'attribuer une allocation aux enfants et non à la *mère au foyer*. Cette allocation de *libre choix* serait versée en fonction du nombre d'enfants et inversement proportionnelle aux revenus et supprimée au-delà d'un certain plafond. La fédération revendique également la possibilité de déduire les frais de garde d'enfants sur la déclaration de revenus.

Des interventions sont significatives. Jean-Pierre ONDARTS du syndicat de la chaussure Saint-Vincent-de-Tyrosse (40) attire l'attention du congrès sur la disparité de salaires dont sont victimes les travailleuses. Il se prononce pour la transformation de l'allocation de salaire unique en allocation de libre choix permettant à la mère de travailler ou d'élever ses enfants. Sur ce point de l'allocation de libre choix Edouard DEBUISSCHERT syndicat textile de Roubaix-Tourcoing estime qu'il ne faut pas que ce soit une forme d'assistance. Il estime que la mère de famille a des droits et que son travail doit être rémunéré. Il faut verser l'indemnité à toutes les mères quels que soient les revenus et s'attaquer à la question d'une véritable politique des revenus. Dans sa réponse le rapporteur précisera que les équipements collectifs doivent être développés et que les droits sont à attribuer aux enfants. Les soins aux enfants ont un coût et la mère doit avoir le choix d'assurer, avec cette allocation, ce travail elle-même ou le faire assurer par d'autres.

Enfin en ce qui concerne la politique des revenus, la fédération demande une révision de la fiscalité pour contenir les revenus dans une échelle de 1 à 10. Elle dénonce l'intéressement récemment mis en place. Outre le fait que c'est une tentative de vouloir transformer les travailleurs en *petits capitalistes*, la fédération souligne que cela n'apportera rien aux salariés du textile les résultats financiers des entreprises étant souvent trop faibles, cette réforme n'apporte rien sur le droit de gestion des entreprises.

Conditions de travail

Un autre chapitre du rapport aborde les conditions de travail. Il rappelle qu'au congrès d'Epinal de nombreuses interventions dénonçaient les mauvaises conditions de travail, surtout celles des travailleuses, et le manque de propositions syndicales dans ce domaine. Les problèmes soulevés concernaient les salaires féminins inférieurs à ceux du personnel masculin, la promotion, la maternité, le travail au rendement, etc. Un camarade qualifiait le rapport d'orientation du congrès d'Epinal de rapport rédigé *pour les habitants de la lune* tant il y avait décalage entre le but de l'action et la réalité de tous les jours. Aussi le rapport

préparé pour le congrès de Saint-Etienne se veut plus concret, avec des propositions de revendications quotidiennes s'inscrivant dans des perspectives à long terme.

Salaire au rendement

En mars 1968 la publication HA.CUI.TEX. édite une fiche pratique sur cette *invention patronale* qui a pour but d'augmenter la production et permettre à l'entreprise de faire plus de profits. Le rapport préparatoire au congrès de 1968 fait également une large place à cette question.

La fédération s'oppose au salaire lié au rendement car il n'offre pas un salaire stable et garanti. Poussé à l'absurde il ne devrait pas y avoir de salaire quand il n'y a pas de travail : maternité, maladie, chômage… Le salaire lié au rendement est dénoncé comme injuste car ce sont toujours les patrons qui fixent les temps et les prix aux pièces et les modifient lorsque les salaires atteignent un certain montant. *Le salaire au rendement est une injustice ; la valeur du travail n'est pas seulement la quantité produite, il y a d'autres éléments importants qui entrent dans la valeur du travail fourni : qualité, attention, effort etc.* Or cela n'est pas pris en compte. De plus ce salaire est individualiste et antisocial alors que la C.F.D.T. développe les notions de solidarité et responsabilité.

La fédération affirme son opposition fondamentale au salaire lié au rendement mais elle souligne l'attachement de certains travailleurs à ce système de rémunération aussi elle avance l'objectif de *diminuer l'influence du rendement sur le salaire.* Les revendications portent donc sur des garanties de salaires en cas de pannes ou de changement de poste ou d'article à fabriquer, le plafonnement du salaire au rendement, l'instauration de primes collectives, etc. Elle avance également la revendication du salaire mensuel garanti.

En ce qui concerne l'action contre le salaire lié au rendement, la fédération tout en soulignant la difficulté, invite les militants à développer une force syndicale permanente profitant de toutes les occasions et litiges pour remettre en cause ce type de rémunération. En fait elle appelle à développer une pratique syndicale qui saisira toutes les occasions pour contester cette pratique patronale : contestation des temps et des tarifs, mise en évidence des répercussions de ce type de travail : maladies nerveuses, déclassement pour rendement insuffisant...

La fédération souligne que dès que l'on conteste le salaire lié au rendement, les patrons invoquent immédiatement la nécessaire productivité pour être compétitif. Et la fédération de rappeler sa position en matière de compétitivité qui doit être le résultat du progrès technique permettant de produire plus avec moins d'heures de travail, moins d'énergie et de matières premières et moins de pénibilité. La réduction des heures ne devant pas entraîner de diminution de salaire. Pour réaliser cela il est nécessaire que les travailleurs interviennent dans la gestion de l'économie.

Horaires

A propos du travail de nuit la fédération précise qu'elle est opposée à ce type de travail sauf où il est techniquement et réellement impossible de faire autrement. Les raisons de l'opposition au travail de nuit sont les mêmes que celles concernant le salaire lié au rendement. *L'homme n'est pas uniquement une machine à produire.* Le travail de nuit est

nuisible à la santé et bouleverse les rapports sociaux. Là encore, tout en s'opposant au travail de nuit la fédération avance des revendications pour obtenir des conditions de travail moins dures, une surveillance médicale spéciale et des temps de repos plus long. A propos des temps de repos elle souligne la nécessité de réfléchir à l'utilisation de ces temps pour un véritable repos, de détente et de culture et qu'ils puisent être collectifs pour favoriser le dialogue entre salariés. Le travail posté est également abordé. Cet aspect a été mis en relief par la grève à la RHODIACETA et une session de formation qui a suivi le conflit a permis d'élaborer un statut du travailleur posté. La fédération rappelle son opposition au travail posté mais veut atténuer les conséquences pour les travailleurs qui y restent soumis.

En ce qui concerne les horaires de travail la fédération constate qu'ils sont souvent mal adaptés et que les travailleurs subissent les décisions patronales. C'est un domaine dans lequel l'action syndicale doit pouvoir contester les choix patronaux et proposer des horaires adaptés à la vie sociale des personnes concernées. Sur la question de la journée continue qui se met en place, la fédération estime ne pas avoir à prendre position, ce type d'horaire pouvant apporter un plus dans la mesure où il diminue l'amplitude de la journée et que cela peut être intéressant pour ceux qui ont de longs trajets. Des conditions sont toutefois avancées : horaires négociés avec l'employeur, possibilités de repas chauds sur place. Ce type d'organisation du travail nécessite de la part des pouvoirs publics des équipements collectifs pour assurer la garde des enfants à la mi-journée. La fédération déclare ne pas être opposée au principe du travail à temps partiel car il peut convenir aux étudiants, aux convalescents, aux invalides, à certains retraités mais il ne doit surtout pas être réservé aux femmes. Il faut veiller à ce que le travail à temps partiel soit une forme d'organisation du travail qui ne soit pas une solution de facilité pour les employeurs à la recherche d'une main-d'œuvre d'appoint.

La fédération constate que sur la revendication de la réduction de la durée du travail une majorité de travailleurs et travailleuses préfèrent l'avancement de l'âge de la retraite. La fédération souligne que cet avancement doit se réaliser sans discrimination entre les hommes et les femmes et qu'il faut que la retraite soit complète et convenable. Le rapport souligne les difficultés d'un avancement de l'âge compte tenu des ressources des caisses, de l'allongement de la durée de vie et donc du financement qui est un choix politique qui sera à *débattre avec la gauche politique.* Indépendamment de l'avancée de l'âge de la retraite la fédération invite à la réflexion sur les différentes formes de réduction du temps de travail afin que l'homme et la femme puissent s'épanouir tout au long de leur vie et ne pas mourir dès le départ à la retraite.

Le travail à domicile est également abordé. Cette forme de travail est encore répandue dans l'habillement et les cuirs. Les travailleurs à domicile, en majorité des travailleuses, sont particulièrement exploités : main-d'œuvre d'appoint, bas salaires, avantages moindres, travail intégralement payé aux pièces sans aucune garantie horaire, action syndicale collective difficile à organiser… L'action syndicale doit veiller à ce que les avantages obtenus s'appliquent également aux travailleurs à domicile et faire en sorte que le travail à domicile coûte autant aux patrons que le travail en atelier afin de ne pas favoriser son développement.

Les travailleuses

La fédération appelle les militants et militantes à prendre conscience des problèmes posés par la condition de la femme, condition qui est la conséquence de traditions anciennes que la société capitaliste et la bourgeoisie ont continué à entretenir dans les mentalités. C'est pourquoi le rapport souligne que *beaucoup de problèmes concernant les femmes ne pourront pas être résolus uniquement dans l'entreprise. Ils ne trouveront de solutions durables que*

dans le cadre très large de l'organisation de la société : formation professionnelle, crèches garderies, aides ménagères collectives, calcul des points de retraite pendant l'arrêt maternité et l'arrêt pour élever les enfants.

En ce qui concerne l'organisation du travail, le rapport souligne que peu d'actions sont menées sur ce terrain. Pourtant l'organisation du travail à des répercussions directes sur les salariés(es) et c'est un domaine qui peut être le point de départ de la contestation du pouvoir patronal. Dans le domaine des conditions de travail, *la femme est encore plus honteusement « exploitée » que les hommes.* Cela est vrai en ce qui concerne la discipline, le rendement, les méthodes de commandement, *sans parler du comportement de certains chefs vis-à-vis des travailleuses.* Dans la publication mensuelle HA.CUI.TEX la rubrique *Ce sont les rois* rapporte des faits qui concernent le plus souvent les femmes.

Le rapport souligne : *en général, les conditions de travail, la discipline sont toujours plus dures à l'égard des travailleuses et pourtant leur salaire est moindre.*
Leurs nerfs sont soumis à rude épreuve ; il n'est pas rare que des femmes fassent des crises de nerfs pendant le travail, d'autres sont obligées de suivre des traitements.
Parmi les ouvrières de nos industries, nombreuses sont les mères de famille qui, après avoir été soumises au rythme inhumain des rendements, ne retrouvent leur foyer que pour commencer une deuxième journée de travail. Il est compréhensible que leurs bas salaires ne leur permettent pas d'avoir une aide quelconque pour leur travail d'entretien de la famille et de la maison.
Il s'ensuit inévitablement des arrêts de travail pour maladie, fatigue ; elles s'arrêtent lorsqu'elles ne peuvent plus suivre les rendements ou sont victimes d'une crise de nerfs.
Ils ont une fameuse audace ces patrons, ils osent se plaindre de l'absentéisme féminin alors que ce sont eux qui en provoquent les causes.

Il est à relever que, dans ce texte, où l'on évoque le travail d'entretien de la famille et de la maison la fédération ne pose pas la question de la responsabilité de l'homme dans le couple. Le texte semble accepter, voire trouver normal, que ces responsabilités incombent à la femme. Pourtant la fédération souligne l'importance de l'action nécessaire pour changer les mentalités.

La fédération avance un certain nombre de revendications pour changer la situation des femmes au travail en précisant bien qu'il n'est pas question de demander des mesures particulières et protectionnistes pour les femmes salariées. La fédération invite à mener l'action dans les entreprises sur les problèmes concrets de salaire, classification et conditions de travail. Elle invite également chacun à reconsidérer *son comportement vis à vis des femmes travailleuses.*

Un si long développement sur la question des travailleuses est un peu nouveau. Cette question ne sera pas au cœur des débats du congrès qui sera marqué par les grèves du mois de mai et le débouché politique de l'action. Cette réflexion sur les travailleuses provient certainement d'un colloque de la C.F.D.T. qui s'est tenu en mai 1967 intitulé *Femmes au travail, solutions pour aujourd'hui et demain.*

La question de la place des femmes dans la société et l'action syndicale sera reposée au cours des années 70.

L'heure d'information syndicale

La priorité de l'action en matière de droit syndical au cours des années 1966/67 est celle de l'heure d'information syndicale. Au congrès de 1968 il est précisé : *elle doit permettre* d'*asseoir le droit syndical.* En fait la fédération précise que le droit syndical n'est pas en deuxième position mais *en priorité permanente*. Le droit syndical n'est pas une revendication comme les autres. *Le droit syndical c'est la liberté.* Le rapport constate que le droit syndical s'oppose au droit patronal et affirme que *c'est la lutte des classes*

Le patronat est farouchement opposé à cette revendication. C'est souvent au cours d'actions que des réunions d'informations se tiennent dans les entreprises. Parfois l'action permet d'en obtenir le paiement. D'autres fois des réunions d'information sont obtenues sur des questions discutées en réunions de délégués ou comités d'entreprises mais c*ela a été bien plus souvent le résultat du fait accompli, d'un rapport de force, que d'une véritable négociation.*

Le rapport précise que l'heure d'information doit être une forme d'action, elle doit accompagner et expliciter un tract. Il ne doit pas y avoir d'arrêt de travail sans rassemblement. Dans ce sens la fédération publie régulièrement des schémas de prise de parole. L'expérience montre que le droit syndical n'est pas négociable et que c'est par l'action qu'un tel objectif peut avancer. *Cette revendication que nous considérons comme une pièce maîtresse sur l'échiquier vers le socialisme démocratique doit s'inscrire clairement dans le programme d'alternative de la gauche. A nous de poursuivre la lutte pour que l'1H devienne l'objectif de toute la gauche et de toute la classe ouvrière.*

Dans cette volonté de développer l'heure d'information syndicale, la fédération voit la possibilité de développer le *contrôle ouvrier* qui est un apprentissage de l'autogestion. Dans les mois qui suivront le congrès la fédération diffusera des informations et des moyens pratiques sur l'heure d'information qui, beaucoup de militants le disent, est très exigeante.

Construire le socialisme démocratique

Le rapport au congrès de Saint-Etienne, écrit avant les grèves, précise ce que la fédération entend par autogestion. Elle est une aspiration des travailleurs qui veulent avoir leur mot à dire face aux problèmes qu'ils rencontrent. Pour la fédération c'est une notion socialiste et révolutionnaire qui vise à ce que tout homme ait son mot à dire dans tous les domaines, chaque homme, chaque femme doit disposer d'une voix là où il est concerné que ce soit comme travailleur (producteur) ou consommateur. Mais ces choix doivent s'inscrire dans une certaine durée et c'est le rôle de la planification qui ne peut être que démocratique. Cette autogestion est incompatible avec la propriété privée des moyens de production qui doit faire place à une forme de *propriété collective, sociale ou publique*. Elle implique également un changement politique radical et complet.

L'autogestion ce n'est pas la cogestion. Cette dernière est une forme de gestion par les employeurs et les salariés. Leurs intérêts étant opposés il n'est pas possible de gérer ensemble avec une unité de vue nécessaire.

La fédération réfute les termes de participation et de cogestion. Cogestion, participation, c'est accepter le pouvoir capitaliste. Elle refuse le capitalisme car il s'attribue la propriété des moyens de production, situation que la société légalise

L'autogestion nécessite la collectivisation des moyens de production. La question est comment ? Soit par un mouvement révolutionnaire, soit par la décision d'un gouvernement de gauche. La collectivisation des moyens de production doit être revendiquée de façon très concrète. Par exemple les tentatives de dénationalisation concernent l'ensemble de la population et pas seulement les travailleurs de l'entreprise concernée. Les nationalisations elles-mêmes posent la question de la gestion démocratique. Mais les nationalisations ne sont pas le seul moyen. Il faut dès maintenant exiger le contrôle public des entreprises aidées ou subventionnées. De même il faut se poser la question du transfert de tout ou partie de l'autofinancement vers la collectivité publique.

L'autogestion suppose la conquête du pouvoir central de l'Etat par des forces politiques décidées à la mettre en œuvre. La fédération précise que ***cela ne pourra se faire que dans un tout autre contexte politique.*** L'autogestion ne peut se faire entreprise par entreprise car c'est alors la création de coopératives et l'on constate que l'on est impuissant pour créer un processus en chaîne conduisant à l'autogestion. L'action syndicale, dans la période où le pouvoir politique n'est pas acquis, doit être un pouvoir de contrôle, de pression, d'influence, mais non un pouvoir des prises de décisions économiques.

Une fois le pouvoir politique en place le passage à l'autogestion suppose une mise en œuvre progressive. Mais deux conditions sont nécessaires : une prise de conscience sociale élevée et une transformation des structures économiques.

La prise de conscience doit être collective et nécessite l'adhésion des travailleurs les plus qualifiés. Un niveau de compétences doit être suffisant pour éviter que les techniciens ne deviennent les véritables dirigeants de l'entreprise et au besoin manipulent le collectif des travailleurs. Cette situation est rencontrée au cours de plusieurs délégations fédérales en Yougoslavie.

Pour le passage à l'autogestion une transformation radicale et trop rapide des structures économiques entraînerait des réactions dans la société et nécessiterait sans doute la mise en place « provisoire » d'un régime autoritaire qui risque de durer. La fédération rappelle qu'elle veut une adhésion de la majorité de la population aux transformations à réaliser. Ce qui est envisagé c'est d'abord la mise en œuvre de l'autogestion dans les entreprises nationalisées et les entreprises privées où elle aura été décidée. Cela concernera les activités stratégiques ou les entreprises où les travailleurs ont un niveau de conscience suffisant. Les propriétaires seraient indemnisés par l'attribution d'obligations sans droit de gestion. C'est dans cette période de transition que pourront se développer la théorie et la pratique de l'autogestion.

Cette stratégie nécessitera une mobilisation des forces sociales. Aussi, dès à présent, l'action quotidienne doit préparer ce passage progressif. Un effort de formation, d'information de mise en œuvre de formes de luttes doit être entrepris. Tout doit mobiliser les forces sociales dans ce but sinon cet objectif serait illusoire. Les conquêtes partielles sont considérées comme des étapes vers la prise de conscience et le rassemblement des conditions de la victoire. L'autogestion dans les entreprises est indissociable de la lutte pour une société socialiste.

La volonté autogestionnaire de la fédération se retrouve dans l'action. C'est le sens du rapport mais on ne trouve pas d'expressions et faits qui montrent que cela est déjà en œuvre. On est encore dans les déclarations d'intention. Il est rappelé encore une fois la nécessité de faire jouer ce rôle autogestionnaire dans les diverses instances de l'entreprise : délégués du personnel, comité d'entreprise, ainsi qu'hors de l'entreprise dans les caisses de retraites,

A.S.S.E.D.I.C., Sécurité sociale. Mais on en est loin car la fédération fait le constat qu'au congrès d'Epinal les revendications étaient défensives : non aux licenciements, non à la fermeture, non au chômage. Les objectifs n'étaient pas assez précis. Elle constate que l'action est difficile.

Beaucoup de travailleurs pensent que l'action ne sert à rien. En matière de fermeture d'entreprises, il est rare de trouver des résultats avec poursuite de l'activité de l'entreprise, le plus souvent l'action améliore les indemnités de licenciement. Un peu en contradiction avec son regret de manque d'action offensive le rapporteur précisera au cours du congrès qu'à défaut de sécurité d'emploi, il y a lieu d'obtenir une meilleure protection des victimes du chômage et des licenciements et que dans ce sens la garantie de ressources est une revendication importante, c'est le sens de la revendication des 500 frs devenus 550 frs garantis.

En fait la C.F.D.T. ne veut pas bâtir de façon théorique l'autogestion et décrire les mécanismes institutionnels précis. Elle estime que c'est un processus à mettre en œuvre dans l'ensemble de la société. L'autogestion doit se bâtir au fur et à mesure de l'action.

Dans le rapport il est souligné que des réflexions sont engagées au sein de la confédération en ce qui concerne la stratégie pour parvenir à cette société. La stratégie intègre le fait que le syndicalisme n'est pas seul sur le terrain de l'action et que d'autres forces, partis politiques organisations familiales, culturelles…, sont également actives et que le débat doit se faire avec les différentes forces en présence. Deux positions sont en débat : *la stratégie commune aux organisations du mouvement ouvrier* appelée aussi *stratégie du contrat* ou encore *du contre-plan*. L'autre position : *conception autonomiste du syndicalisme* entend conserver au syndicalisme son entière liberté d'action. Elle sera plus connue sous l'appellation de stratégie autonome. Nous reviendrons en détail dans le chapitre suivant sur les stratégies en présence en vue de la transition au socialisme.

La fédération estime que ce qui est fondamental c'est une stratégie d'ensemble sur des revendications prioritaires et des réformes de structures et que *l'action syndicale avec les travailleurs est, et demeurera, indispensable.*

Le débouché politique de l'action syndicale

Cette question du politique s'était déjà posée à la C.F.T.C. à propos des liens avec le M.R.P. et l'action de la minorité confédérale pour le non-cumul des mandats. Au Congrès de la fédération textile à Castres en 1953 le syndicat de Sainte-Sigolène (43), à propos des grèves de 1953, dénonçait les liens de responsables C.F.T.C. avec le M.R.P. en vue de terminer cette grève. Au congrès de 1958 plusieurs syndicats reprochaient à la fédération de ne pas parler de la guerre d'Algérie. Au congrès de Mulhouse en 1960 des syndicats interviennent sur la nécessaire dimension politique de l'action syndicale. Au congrès de Lyon en 1962 c'est à propos de la fin de la guerre d'Algérie que le débat politique à lieu.

Au sujet de la dimension politique, la confédération lors du congrès extraordinaire de 1964 qui crée la C.F.D.T. déclarait : ***« Pour faire correctement et efficacement notre métier d'organisation syndicale, nous avons besoin d'une démocratie politique qui, se libérant de la tutelle du capitalisme bourgeois, prenne en charge pour ce qui revient au politique, la construction de cette démocratie économique que nous réclamons »***

Les élections législatives de 1967 ont été prises en compte par la fédération. Dans HA.CUI.TEX. de mars 1967 Anne Marie MAILLARD, secrétaire générale adjointe de la fédération, signe un éditorial intitulé *Dans la ligne du Congrès d'Epinal.* Après avoir rappelé que ce congrès appelait à *l'accession et au maintien au pouvoir d'une majorité politique de gauche,* elle invite les militants à informer et inviter les travailleurs et les citoyens à voter pour des hommes présentés par les partis de gauche aux élections législatives des 5 et 12 mars. Elle souligne que des forces sont en présence : la droite et la gauche. Elle énumère les hommes et partis de droite en précisant que *le centre des démocrates (M.R.P. et indépendants) présidé par Jean LECANUET* fait partie de cette droite. Elle réaffirme ainsi, et plus clairement encore, ce que Frédo KRUMNOW avait déjà exprimé au cours du congrès d'Epinal : *Quant à ceux qui s'engagent vers le centre, nous ne leur nions pas le droit d'être des hommes de gauche. Ils rencontreront certainement des difficultés et des obstacles supplémentaires aussi longtemps que ce centre ne se sera pas prononcé nettement contre la société capitaliste et pour la gestion de l'économie par les travailleurs. Mais si le centre en arrivait là, les forces du centre seraient à gauche.* En ce qui concerne la gauche elle regrette qu'elle n'ait pas *choisi une cohésion plus grande* mais qu'il faut reconnaître que différents accords bilatéraux entre partis ont été réalisés.

Pour faire progresser le débat sur les questions politiques, la fédération organise dans HA.CUI.TEX. une tribune libre intitulée *La gauche… c'est aussi nous*. La première tribune, c'est l'interview d'Andrée ABRIAL déléguée d'une entreprise textile dans le département de la Loire et membre du conseil fédéral. Elle qualifie d'antisocial l'esprit de la réforme de la Sécurité sociale qui supprime les élections des responsables et, les décisions prises, d'atteinte à la démocratie. A propos de l'intéressement des travailleurs aux bénéfices de l'entreprise elle affirme que c'est une duperie, qui vise en fait à intégrer les travailleurs à leur entreprise. Elle dénonce le fait que jusqu'alors les syndicats étaient seuls habilités à signer des accords et que cette ordonnance prévoit qu'en matière d'intéressement ceux-ci pourront être passés avec les comités d'entreprises ou les délégués du personnel.

Elle dénonce la remise en cause de la gestion ouvrière de la Sécurité sociale, les atteintes aux droits syndicaux et une tentative d'intégration. Elle appelle à une riposte vigoureuse avec tous les militants de gauche, familiaux, syndicalistes, politiques afin de formuler des contre-propositions en matière économique et sociale. *Oui c'est à la gauche socialiste de préparer la riposte. Mais la gauche… c'est aussi nous.*

Dans HA.CUI.TEX. de décembre 1967 on peut constater que peu de réactions sont remontées suite à ces articles. Deux réactions sont publiées. La première de Serge WANSCHOOR des Ardennes qui dans une première lettre datée de mars se dit profondément peiné par l'article d'Anne Marie MAILLARD sur le choix à faire pour les élections législatives. Il conteste le classement effectué entre droite et gauche et écrit : *Je connais heureusement des hommes classés dans les partis de droite et pour qui le sort des salariés est d'avantage une préoccupation que pour ceux rattachés traditionnellement à gauche.* En octobre il envoie une nouvelle lettre en précisant qu'au moment des élections législatives certains pouvaient être *impressionnés par la campagne de LECANUET.* Mais que *son échec aux élections, le comportement des élus du centre des démocrates dans les votes du parlement* […] *ont dissipé pas mal d'illusions et accentué la clarification politique.*

De son côté Bernard BLONDEAU, permanent dans la région Nord et futur président de la fédération, pose un certain nombre de questions suite à l'article d'Andrée ABRIAL. Pour faire la distinction entre droite et gauche il dit qu'il faut regarder qui est pour et qui est contre le

capitalisme et la propriété privée. Mais il souligne que dans la F.G.D.S., (Fédération de la Gauche Démocratique et Sociale), tous les partis la composant ne remettent pas en cause la propriété privée comme par exemple les Radicaux. Il signale que des patrons du Nord ou de la région de Castres sont élus sous l'étiquette de la F.G.D.S. Il pose la question : sont-ils d'accords avec la gestion de l'entreprise par les travailleurs ? Il est d'accord avec la nécessité du renouveau de la gauche française mais il pose la question *comment et avec qui* ?

Au 34ème congrès confédéral de 1967 Frédo KRUMNOW intervenait sur la question de la prise de conscience politique. Il déclare qu'elle se fait et que *même ceux qui nous reprochaient des positions trop marquées en faveur de la gauche au moment des élections présidentielles, sont amenés à admettre que la seule chance de voir aboutir nos objectifs se trouve dans l'arrivée au pouvoir d'une majorité de gauche, c'est à dire d'une majorité démocratique et socialiste. Ce qui est regrettable c'est que cette prise de conscience ne soit que postélectorale.*
[…]
Ce que les organisations politiques de la gauche doivent savoir c'est que nous ne réclamons pas seulement plus de bien-être et de confort mais surtout plus de liberté et un véritable droit de gestion pour les travailleurs. C'est cela justement pour nous les critères de la gauche.

Le rapport préparatoire au congrès de Saint Etienne, écrit avant mai 68, comporte un chapitre ***sur la voie politique.*** La fédération y constate que la prise de conscience politique se développe mais qu'elle est insuffisante. Elle se développe puisque le général de GAULLE n'a pas été élu au premier tour de l'élection présidentielle de 1965. Elle est insuffisante car lors des législatives du printemps 1967, la majorité de droite est reconduite même si la gauche progresse.

Le constat fait par la fédération est clair. Au bout de dix ans de gaullisme et de pouvoir personnel, elle constate que la démocratie n'a fait que régresser. La collusion entre le pouvoir politique et le pouvoir capitaliste s'est renforcée. Le 26 avril 1967, le gouvernement sollicite la nouvelle Assemblée nationale pour obtenir le pouvoir de prendre des mesures par ordonnances sur l'emploi, les conditions de travail, l'adaptation des entreprises aux conditions de la concurrence, l'équilibre de la Sécurité sociale…

Dans cette situation elle déclare que c'est la contrainte politique qui pèse le plus sur l'action syndicale. Militants et travailleurs en prennent de plus en plus conscience. ***« Pour faire correctement et efficacement notre métier d'organisation syndicale, nous avons besoin d'une démocratie politique qui, se libérant de la tutelle du capitalisme bourgeois, prenne en charge pour ce qui revient au politique, la construction de cette démocratie économique que nous réclamons »***
En 1966 nous avions souligné cette phrase extraite du rapport confédéral du congrès extraordinaire de 1964.

La fédération estime que la situation à gauche se clarifie. Le centre a choisi le camp des tenants du capitalisme. L'avenir se jouera donc, non pas au centre, mais entre la droite et la gauche. Dans la recherche d'une alternative politique, la priorité devrait être donnée aux partis de la gauche non communiste mais cette alternative ne peut se réaliser sans le P.C.F. qui représente 25 % de l'électorat soit 50 % de la gauche. La fédération regrette que ce parti soit aligné sur les positions de l'U.R.S.S.

Cette alternative doit passer par un programme commun de la gauche, faute de quoi celle-ci n'aura pas de survie. Elle rappelle également la nécessité pour le syndicalisme de rester indépendant.

Une phrase, écrite avant mai 68, va créer des réactions et débats au cours du congrès : *Nous devons souhaiter que tous les militants et travailleurs aient une carte d'adhérent à un parti politique de gauche et deviennent des citoyens actifs et révolutionnaires.*

Mai 68 et le résultat des élections qui s'en suivent poseront concrètement la question du débouché politique de l'action syndicale.

Le déroulement du congrès

Au congrès qui se tient en octobre, Frédo KRUMNOW posera la question : *La situation crée par la grève générale de 10 millions de travailleurs et de quelques centaines de milliers d'étudiants était-elle suffisamment révolutionnaire pour permettre une prise du pouvoir révolutionnaire ? Les forces de la gauche traditionnelle n'en en ont pas jugé ainsi, quant à ceux qui pensaient que par la grève générale un mouvement authentiquement révolutionnaire était possible, ils n'étaient pas prêts et n'ont pas trouvé la cohérence nécessaire*.

La fédération invite les syndicats à exprimer au congrès ce qu'ils ont vécu *d'inoubliable* lors des grèves. Dans le rapport complémentaire elle précise que *la révolte de mai était avant tout l'explosion de toutes les aspirations à la dignité et à la liberté bafouées depuis des années et des années.* La fédération se déclare moins surprise que d'autres par ce vaste mouvement. *Mai 1968 a été préparé par toute l'action qui l'a précédée.* Et la fédération de s'interroger sur la façon de préparer la prochaine étape pour *obtenir gain de cause sur nos objectifs fondamentaux.* Elle souligne que les résultats des élections favorables à la droite permettent *difficilement de parler de succès et de victoire.* Cependant elle constate que des objectifs ont avancé et cela grâce à l'action collective. Elle souligne que pendant la grève il était possible de négocier et d'obtenir satisfaction sur des points importants, mais dès la reprise du travail l'intransigeance patronale et gouvernementale est revenue. *Les patrons et le gouvernement font ainsi la preuve de la nécessité du rapport de force et de l'action directe pour obtenir gain de cause. Puisse les travailleurs s'en souvenir.* Elle ajoute que si ce n'était pas le cas il serait du rôle du syndicalisme de le leur rappeler.

La fédération souligne que, tirant les leçons des grèves de 1936 où les avantages immédiats avaient prévalus sur les réformes fondamentales, la C.F.D.T. a porté toute son attention sur des *revendications qualitatives telles que la liberté et le droit syndical dans l'entreprise.* C'est également en fonction de ces préoccupations qu'elle a surtout insisté sur les bas salaires, le S.M.I.G., les retraites et la non-hiérarchisation des augmentations de salaire. La fédération souligne qu'elle n'est pas étrangère à ce que ces positions aient été prises en compte par la confédération mais aussi et surtout *par la masse des travailleurs*.

Les grands acquis de 1936 ont été les congés payés et les délégués du personnel. La grève de mai 1968 laissera la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, l'augmentation substantielle des bas salaires et du S.M.I.G., la suppression des abattements de zone et un timide recul de la durée du travail. La fédération rappelle que l'idée d'autogestion a progressé et que cela ne pourra plus se faire par la seule voie étatique, mais par une démocratisation de toutes les institutions et pour commencer par l'entreprise. A ces acquis elle ajoute *l'occupation des entreprises et la syndicalisation.* Les occupations d'usines dans le calme et

la responsabilité ont été un *acte révolutionnaire* par lequel les travailleurs ont pris conscience *des possibilités de responsabilités sur l'outil de travail et sur l'entreprise dans laquelle ils travaillent. Ils sont devenus pendant la grève les gardiens d'un bien qui, jusqu'à présent dans la société capitaliste, n'est pas le leur.*

En ce qui concerne la syndicalisation la fédération souligne que le *syndicalisme est l'outil par excellence de la libération et de la promotion des travailleurs, de la construction d'une société démocratique.* La progression de 30 % des adhérents et la création de 300 sections syndicales viennent renforcer cet outil. L'objectif fédéral a été, dans les mois qui ont suivi, de les consolider. Les efforts ont porté sur le soutien aux nouvelles sections et aux syndicats, ce qui a nécessité des visites, des journées et sessions d'études pour former les nouveaux militants et les responsables. Des bulletins et documents ont été rédigés pour les aider dans leurs nouvelles responsabilités syndicales.

La pratique syndicale

La pratique syndicale est analysée par les syndicats au cours du congrès. Les grèves ont été l'occasion de créer de nouvelles sections syndicales, d'enregistrer de nombreuses adhésions et de constater une forte participation de jeunes à l'action. Ces actions ont parfois entraîné la création de syndicats favorables au patronat comme la C.F.T.C. ou la création de cartels de *syndicats anti-action.* L'action a été plus forte là où il y avait une action syndicale de longue date. Plusieurs syndicats soulignent la nécessité de développer l'action de masse seule capable de faire céder le patronat et *d'éveiller chez les travailleurs l'esprit critique,* étape vers une prise de conscience politique qui a fait défaut en mai/juin 1968. Pour le développement de cette action de masse une formation adaptée des équipes syndicales est souhaitée afin qu'elles puissent être à l'écoute des travailleurs et adapter l'information et l'action en fonction de leurs préoccupations. Le syndicat des ouvriers de Roubaix-Tourcoing demande même que la priorité des priorités de la formation syndicale soit tournée vers les militants des sections syndicales et que les institutions comme les D.P. et C.E. soient des moyens et non des buts. Il souhaite que l'action dans l'entreprise soit privilégiée par rapport aux réunions paritaires à quelque niveau que ce soit. Il termine en déclarant en substance que pour faire la révolution dans la société, il faut d'abord faire la révolution dans les méthodes de pensées et d'action. Un autre représentant de Roubaix-Tourcoing intervient également sur la pratique syndicale pour démontrer comment pendant les grèves, des militants ont été attentifs à ce que l'action et les revendications soient bien débattues avec les travailleurs et travailleuses au cours d'assemblées générales régulières afin de favoriser une véritable prise de responsabilité.

La fédération invite également à *utiliser l'action contractuelle* en soulignant que les négociations dépendent du rapport de force que le syndicalisme est capable de développer. Ces négociations ne doivent pas seulement porter sur les salaires et avantages sociaux mais également sur le droit syndical et les droits des travailleurs. La pratique du fait accompli doit pouvoir ainsi se transformer en accord contractuel.

De leur côté des syndicats soulignent qu'au-delà des avancées en matière de revendications, des avancées sont constatées dans la prise de conscience des travailleurs même si cela est insuffisant. Des espoirs déçus sont enregistrés : pas de garantie de ressources, la Sécurité sociale reste aux mains du patronat...

Heure d'information

A l'issue de la grève de mai, un accord a été signé dans l'entreprise *La Lainière de Cambrai,* accord qui prévoit *l'information des travailleurs*. Il est présenté et commenté dans la publication HA.CUI.TEX. C'est une entreprise du groupe PROUVOST-MASUREL qui emploie 3 800 personnes en très grande majorité du personnel féminin. La C.F.D.T. est majoritaire avec 57 % des voix, 31 % à la C.G.T. et 6 % à C.G.T.- F.O. En janvier 1969, après la tenue de 4 réunions d'information un bilan sera dressé par la section.

Celui-ci est positif. Même s'il est impossible de dialoguer avec 1 000 personnes le ***dialogue existe, car il s'installe après la réunion dans les ateliers.*** A la question de savoir si les travailleuses tenaient à cette heure d'information les militants répondent que le mois où l'information ne s'est pas tenue elle a été réclamée par les travailleuses. A la question concernant le handicap de ne parler que des questions discutées en C.E. ils répondent que les travailleuses font bien la différence entre les positions de la C.F.D.T. et de la C.G.T. et qu'ils épousent plus facilement les thèses de la C.F.D.T. sur le droit syndical et les bas salaires. Ils découvrent le but de l'action syndicale. Une déléguée ajoute *depuis trois mois je fais 25 à 32 adhésions par mois.* Cet accord est critiqué par des militants extérieurs à l'entreprise. Il comporte en effet quelques contraintes. La présence des ouvrières est obligatoire, si elles ne viennent pas elles ont une demi-absence sur leur prime d'assiduité. Il n'y a pas de dialogue possible au cours de l'information, seuls les délégués informent (l'information est organisée en quatre groupes regroupant environ 1 000 personnes). L'information ne doit porter que sur les points discutés en comité d'entreprise. La C.F.D.T. parle 20 à 25 minutes, la C.G.T. 10 à 15 minutes. La fédération conclue en disant que si l'accord peut être amélioré, il offre une possibilité essentielle de faire l'information pendant le temps de travail.

C'est également la section syndicale d'OCCULTA, une des sociétés de la marque des gaines SCANDALE, qui fait le point sur l'heure d'information obtenue également en juin 1968.
Elle n'est pas obligatoire et c'est 100 % du personnel de production qui y participe et seulement 10 % des mensuels. La section attire l'attention sur le fait que les syndiqués doivent avoir une information particulière et supplémentaire car ils doivent être les privilégiés de l'information. Le dialogue est souvent difficile à amorcer et il démarre bien quand l'heure se termine. Enfin la section souligne que la C.G.T. se contente le plus souvent de faire son *baratin* et ne cherche pas la discussion.

L'heure d'information a été également obtenue à l'usine RHODIACETA de Péage de Roussillon en juin 1968. Au départ elle était obligatoirement prise en dehors de l'usine et du temps de travail et ne pouvait avoir lieu que 6 fois dans l'année. L'action a permis que cette information se déroule sur les lieux et pendant le temps de travail. Dans cette usine à feux continus, les salariés ne peuvent quitter leurs machines pendant une heure. La section syndicale a donc mis sur pied un système de remplacement par des personnes d'autres équipes. Avec toutes ces contraintes la section précise qu'il faut compter 3 semaines à un mois pour faire le tour des ateliers. Ces réunions ont lieu dans un local aménagé et un véritable dialogue est possible. Ce sont essentiellement les adhérents et sympathisants qui participent à ces rencontres qui le plus souvent se tiennent séparément de celles de la C.G.T.

Le débouché politique de l'action syndicale

Dans le rapport complémentaire paru à la rentrée la fédération s'interroge sur l'échec politique de juin 68 et constate que si la prise de conscience de la nécessité d'un changement

politique progresse chez les dirigeants et militants syndicaux, c'est loin d'être vrai pour la grande masse. Une autre raison de cet échec est le fait que nombre de jeunes étaient dans l'action et qu'ils n'ont pu voter n'ayant pas 21 ans. D'autres en âge de voter étaient sensibles au slogan : *élection = trahison.* Mais une autre explication est avancée : c'est le poids d'une société dans laquelle le bien de consommation devient la valeur essentielle à défendre. A partir des voitures brûlées et autres dégâts le pouvoir a fait jouer des réflexes de protection de la part des français moyens. Cet attachement de la grande masse aux biens matériels plutôt qu'aux revendications qualitatives interroge le syndicalisme qui doit trouver *des moyens concrets sur un terrain et dans un domaine sur lequel l'action syndicale ne s'est pas encore avancée beaucoup.*

Une dernière explication de cet échec est avancée : la division de la gauche. La gauche traditionnelle était tournée vers une alternative purement parlementaire et ceux qui pensaient qu'un mouvement *authentiquement révolutionnaire était possible, n'étaient pas prêts et n'ont pas trouvé suffisamment de cohérence pour en faire la preuve.*

Enfin la fédération dénonce le monopole de l'information par l'O.R.T.F. qui a insisté sur tout ce qui donnait l'apparence de désordre et d'excès. La conquête, par la classe ouvrière de puissants moyens d'informations capables de faire contrepoids aux moyens gouvernementaux est présentée comme indispensable pour qu'une révolution puisse aboutir.

Le rapport évoque les questions de l'unité d'action en déplorant que la C.G.T. se soit montrée suiviste d'un P.C.F. qui, voulant élargir sa base électorale, avait adopté une position modérée. La C.G.T. a privilégié les revendications quantitatives et a manifesté son opposition à l'autogestion et aux revendications porteuses de réformes de structures. L'unité d'action avec la C.G.T. sera difficile, celle-ci dénonçant le gauchisme de la C.F.D.T. et son refus d'un programme commun.

Concernant l'unité d'action, plusieurs intervenants souligneront la volonté de la C.G.T. de tirer des avantages de l'unité à son profit. Est souligné également le fait que la C.G.T. et le P.C.F. ont choisi la voie de la facilité au cours des grèves de mai 68. Le syndicat de Besançon dira qu'*ils ont trahi*. La fédération confirme sa volonté de développer l'unité d'action mais qu'elle *ne doit pas être faite à n'importe quel prix* et que la C.F.D.T. doit être en capacité de mettre son originalité en évidence.

La question des relations entre le syndicalisme et la politique fait l'objet de nombreuses interventions à ce congrès de 1968.

Lise BRICE du syndicat de l'habillement de Lille intervient au nom de l'ensemble des syndicats du Nord-Pas de Calais sauf deux. Elle signale que le rapport fait beaucoup allusion à la condamnation du système capitaliste mais pas des régimes totalitaires. Elle demande *si c'est un oubli ou un penchant.* Elle souhaite que le syndicalisme garde son indépendance et signale qu'il serait dangereux de passer un contrat avec les partis politiques, le syndicalisme devant garder son indépendance. Elle estime qu'il n'est pas sérieux de dire que chaque travailleur doit avoir une carte d'un parti politique de gauche dans la poche. *Il ne suffit pas d'avoir une carte de parti de gauche pour être actif et révolutionnaire.* Elle signale que dans le Nord les partis de gauche auraient besoin de présenter des hommes neufs. Elle souhaite que les syndicats continuent le travail de *développement de la conscience politique des travailleurs* en utilisant les événements politiques ayant des répercussions sociales pour aider à la prise de conscience.

Louis HELLINCK du syndicat textile de Cambrai va plus loin en déclarant que la *fédération est gauchisante ; elle n'a pas d'ordre à donner, de choix à faire, elle doit laisser ses militants et adhérents libres d'adhérer ou de ne pas adhérer à un parti.* (Sous-entendu quel qu'il soit).

Pierre VAUTHIER du syndicat textile de Senones signale que des adhérents ont une carte à l'U.N.R. (Parti Gaulliste au pouvoir). Il demande de faire le recensement des militants syndicaux engagés sur le terrain politique et d'examiner avec eux comment ils construisent le socialisme démocratique de demain.

Le syndicat du Haut-Rhin approuve le rapport mais émet de nombreuses réserves. Il conteste l'affirmation sur la nécessité pour les travailleurs d'avoir une carte d'un parti politique de gauche. Il précise que certains militants centristes sont plus socialistes que par exemple Guy MOLLET ou Gaston DEFFERRE. Il souhaite que l'on parle de *forces de progrès*.

Claudine SAINT-JEAN du syndicat de la chaussure de Bayonne précise que les militants ont un immense désir de réforme mais que la gauche n'est pas en capacité de répondre et que les *magouilles électorales* troublent les travailleurs. Selon elle ce n'est pas la déclaration du bureau confédéral faisant référence à Pierre MENDES FRANCE, lors des grèves de mai, *qui aurait changé quelque chose à l'incohérence de la gauche.*

En réponse à cette intervention Jean MAIRE, le représentant confédéral à ce congrès, précisera que ce jour-là le pouvoir était vacant. Le général de GAULLE était parti en Allemagne, des ministres cherchaient à qui donner leur démission. Georges POMPIDOU, seul, se défendait comme il le pouvait, le patronat tremblait… C'est dans ce contexte que la C.F.D.T. a eu le *courage de lancer un nom pour éventuellement prendre la direction du pays*, *ne serait-ce que provisoirement et avec une équipe au lieu de laisser le pouvoir à qui voudrait bien le prendre, fut-ce l'armée, fut-ce le Parti Communiste.*

La région Rhône-Alpes prend une position marquée à gauche. Marcelle DURAND du textile de Saint-Étienne déclare que mai 68 a été une victoire syndicale mais un échec politique. Cet échec s'explique par le manque de conscience politique des travailleurs, la peur du chaos et du P.C.F. et la faiblesse de la gauche. Elle approuve l'appel à MENDES FRANCE *homme de gauche et socialiste capable d'équilibrer la gauche non communiste face au P.C.F. mais aussi de s'opposer au fascisme.* Elle précise qu'il faut une stratégie commune des forces de gauche pour construire une gauche nouvelle. Celle-ci devant regrouper les travailleurs, les étudiants et les agriculteurs pour préparer une prise du pouvoir sur la base du rejet du système capitaliste avec un véritable projet et non reposant sur des personnalités.

Au sujet de l'autogestion Claudy DUMAS, syndicat de Roanne, précise qu'il nous faut trouver des alliés pour avancer vers l'autogestion. Cette recherche doit se faire d'abord avec les centrales ouvrières et les étudiants. *Il faut provoquer un groupement des syndicats qui se veulent libres, indépendants et d'accords pour une économie autogérée.* Dans cette recherche il faut également, selon lui, dialoguer avec les paysans, particulièrement ceux qui font l'expérience concrète des G.A.E.C. (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun). Il signale également les médecins qui travaillent dans des cabinets de groupe.

Jean ABISSE du syndicat de Besançon affirme que *nos idées et nos positions sont de gauche et les travailleurs sont d'accords avec nos positions. Nous devons populariser les positions de notre fédération.* Il rappellera les leçons qu'il tire du conflit de la RHODIACETA en précisant

que le droit syndical ne doit pas être *bradé contre aucun autre avantage quantitatif.* Il reproche à la fédération d'avoir accepté les négociations par branches après les discussions de Grenelle.

Jean MAIRE représentant la confédération précisera à ce sujet que la confédération voulait des négociations interprofessionnelles au niveau national mais que la C.F.D.T. n'était pas unanime sur cette question. Des fédérations voulaient des négociations séparées secteur public et nationalisé d'une part et secteur privé de l'autre. La C.G.T. était pour des négociations par fédérations et donc par branches. C'est finalement ce qui a été fait.

Les interventions de Claudy DUMAS et de Jean ABISSE, tous deux de la branche des Textiles Artificiels et Synthétiques (T.A.S.), provoqueront quelques réactions de congressistes notamment dans la délégation du Nord-Pas-de-Calais. Leurs interventions se voulaient très à gauche et des syndicats se sont sentis visés. Cela se traduira par la non-élection de ces deux délégués au conseil fédéral. Un seul membre des T.A.S. est élu sur les trois candidats présentés. Les représentants des T.A.S. interviendront à la tribune pour protester estimant que leur représentation est insuffisante. Ils déclarent que l'élection du conseil ne reflète pas l'orientation proposée par la fédération et que le nouveau conseil ne sera pas en capacité de la faire passer dans les actes. De ce fait ils ne participeront pas au vote sur l'orientation.

Ils créeront une ambiance houleuse en brandissant des pancartes sur lesquelles on pouvait lire *Le rouge n'effraie que les bêtes à cornes.* Le Nord se sentait directement visé.

A travers les débats on mesure bien que la stratégie fédérale doive se situer en tenant compte des partisans du changement par l'action syndicale et de ceux qui pensent que le changement viendra essentiellement par le politique. Une fois de plus le Nord et l'Alsace s'opposent à la région Rhône-Alpes.

Pour la fédération il n'y a pas de doute, *le mouvement de mai 68 a une signification politique.* C'est une révolte contre le pouvoir gaulliste mais pour les travailleurs c'est une lutte contre le premier pouvoir qu'ils rencontrent c'est-à-dire le pouvoir patronal, *c'est au niveau de cet échelon immédiat que se situe aussi le politique.* Mais les travailleurs ne s'en rendent pas toujours compte car le pouvoir politique rend légitime le pouvoir économique et patronal. Ils ne font pas toujours le lien entre le pouvoir économique et le pouvoir politique. C*ela conduit les travailleurs à voter à droite tout en contestant très rapidement ce qu'ils ont mis en place.*

La fédération s'affirme de gauche et Frédo KRUMNOW veut préciser ce que l'on entend par la gauche car elle ne peut pas être *représentée* par les seuls partis politiques. La gauche ne s'identifie pas par les partis politiques de gauche existants. Le terme de gauche développé dans le rapport et par plusieurs intervenants doit se comprendre comme étant la *nécessaire remise en cause du capitalisme, de la société de consommation, de l'autorité patronale basée sur le profit et la mise en œuvre d'une société démocratique, donc autogérée et socialiste, c'est à dire dans laquelle les moyens de production seront socialisés.*

Pour la fédération l'alternative de gauche reste plus que jamais nécessaire. Cette alternative devant se réaliser soit à partir des partis existants soit à côté d'eux. Elle doit être le fait de toutes les forces qui peuvent se rassembler sur l'objectif d'une société socialiste et démocratique.

Malgré l'incompréhension d'une partie de la grande masse des travailleurs et la constatation du manque d'ouvriers dans les partis politiques, la fédération affirme qu'elle doit contribuer à cette alternative politique. *Nous devons affirmer que l'engagement politique doit devenir pour les militants et les adhérents le corollaire de l'action syndicale.*

Ce sont les citoyens que nous sommes que nous appelons à transformer de l'intérieur les partis et formations politiques. Car ce n'est pas au syndicalisme de prendre le pouvoir. Mais pour transformer les partis de gauche à l'intérieur, il faut y être et il est logique que nous invitions les travailleurs et avant tout les militants à y aller.

Mais la lutte pour une contestation du pouvoir politique se situe aussi au niveau de l'entreprise, dans lesquelles nos actions doivent contester le pouvoir économique et patronal de façon concrète.

Dans cette lutte, la gauche recouvre certes le P.C., la F.G.D.S. et le P.S.U. mais elle recouvre aussi d'autres forces paysannes, étudiantes et surtout ouvrières. Dans ces forces ouvrières est cité *l'authentique syndicalisme ouvrier* […] *cela veut dire que la C.F.D.T. y a sa place et que nous devons militer pour donner à cette alternative un nouveau visage et un contenu précis.*

Il semble que ce qui ait fait blocage c'est le paragraphe, écrit avant les grèves, et qui comportait l'affirmation : *nous devons souhaiter que tous les militants et travailleurs aient une carte d'adhérent à un parti politique de gauche et deviennent des citoyens actifs et révolutionnaires.* Dans ses conclusions Frédo KRUMNOW fera remarquer que ce n'est pas un ordre mais un souhait et d'ajouter *on ne comprendrait pas l'attitude d'un camarade adhérent à l'U.N.R. et approuvant dans son parti le massacre de la Sécurité sociale et faisant grève pour la reconquérir parce qu'il est militant C.F.D.T.*

Dans l'affirmation citée ci-dessus le mot révolutionnaire a également heurté un certain nombre de militants. Le rapporteur souligne que ce n'est pas par hasard que des militants C.F.D.T. sont l'objet de la répression syndicale et *subissent les pires humiliations*. Sur ce point il faut aussi expliquer les mots. *Être révolutionnaire ce n'est pas couper les têtes ou la guerre civile, c'est vouloir un changement complet des structures politiques, économiques, sociales mais aussi un changement complet des mentalités capitalistes et bourgeoises*.

Pour donner toute sa valeur à l'action politique le rapporteur développe l'orientation préconisée par la fédération. Elle vise à développer l'action syndicale avec les travailleurs sur les priorités de salaire, d'emploi… en fonction de notre idéologie et notre conception de l'homme et de la société à construire. Cette stratégie devant amener des réflexions collectives et développer la prise de conscience. Bien sûr cela doit se faire dans l'autonomie et l'indépendance des uns et des autres. Mais cela est l'affaire de tous, l*es travailleurs qui sont aussi des citoyens doivent travailler pour que la gauche arrive au pouvoir.* […] *Si nous voulons que les travailleurs se reconnaissent dans cette gauche politique et que celle-ci se reconnaisse chez les travailleurs, nous avons en tant qu'organisation, un rôle irremplaçable à jouer.*

Dans leurs interventions plusieurs syndicats avaient bien souligné cette dimension politique de l'action. Daniel HUG avait rappelé les deux aspects d'un même combat : la contestation par les syndicats et l'exercice du pouvoir par les partis politiques. En conséquence les syndicalistes ne peuvent se contenter de revendiquer et de faire des propositions de lois qui seront dénaturées par le pouvoir politique actuel il faut aussi changer de majorité. Lucien

CASTELLA avait développé la dimension politique de l'action syndicale et souligné l'importance de la présence de militants syndicaux dans les partis politiques.

Frédo KRUMNOW s'appuie sur ces interventions pour dire que le rapport allait dans ce sens et qu'à *force de critiquer la notion léniniste qui préconise que les syndicats et organisations diverses soient des courroies de transmission du parti communiste, nous en sommes arrivés à suspecter tout ce qui est politique.*

Dans les conclusions du congrès, il précise que cette partie du rapport a été la plus débattue, contestée par les uns et approuvée par d'autres. Pour répondre à ceux qui ont émis des réserves ou des critiques, il va s'appuyer sur les conclusions du travail de la commission qui a permis de clarifier les expressions des uns et des autres, de préciser le contenu des termes comme gauche, révolutionnaire, socialisme…

Il souligne que ce qui divise le congrès ce n'est pas tellement le socialisme autogestionnaire mais plutôt les moyens pour y parvenir. Il ajoute que la commission travaillant sur cette question a précisé que la priorité était l'information afin de développer la prise de conscience politique dans l'opinion publique et chez les travailleurs.

En ce qui concerne le dialogue avec les partis politiques, la fédération précise que celui-ci doit se mener à tous les niveaux et se tenir sur des points précis, dans des discussions publiques en recherchant avec les partis des moyens d'action à court et à long terme.

Intervention du représentant de la confédération

La confédération était représentée par Jean MAIRE. Il commence son intervention par la lecture d'un message d'Eugène DESCAMPS qui déclare que la confédération compte bien que la fédération HA.CUI.TEX. participera à la réflexion collective engagée pour préparer le congrès confédéral de 1970.

Dans son intervention il utilisera souvent l'expression *construire une société d'hommes libres et responsables.* C'était le thème du congrès confédéral de 1964. Il précisera qu'une telle société ne peut être que socialiste et démocratique. Compte tenu des débats il précise la conception du socialisme qui est le refus du capitalisme et l'instauration d'une autre société *par une action collective et rationnelle, un monde plus juste où les chances de chacun, de chaque pays seront égales.* Il y a plusieurs sortes de socialisme et il précise que pour la C.F.D.T. il doit être démocratique, basé sur la propriété sociale des moyens de production, la planification démocratique répondant aux véritables besoins et un élargissement des libertés. Il invite les congressistes à étudier le contenu plutôt que de s'affronter sur les mots ou terminologies et de mettre en concordance *notre action quotidienne avec nos objectifs lointains*.

Cela amène la question politique qui a mobilisé le congrès. Jean MAIRE souligne l'écart entre les textes et la pratique de la S.F.I.O. Il souligne que quand on parle politique on parle de *l'organisation de la vie en société, de la gestion commune de cette société, de ses biens. Dans cette société il y a place pour le syndicalisme, il y a place pour les partis politiques, comme pour les organisations familiales.*
Il n'y aura pas de démocratie dans notre pays si nous ne rénovons pas les partis politiques, il n'y aura pas de planification démocratique ou de marche vers le socialisme si nous ne réhabilitons pas les partis politiques ou si nous n'en créons pas. Cela veut dire que nous

avons des responsabilités syndicales dans le domaine politique et vous l'avez d'ailleurs admirablement bien souligné dans les débats du congrès.
Il apparaît admis dans la confédération qu'il est nécessaire dans la situation présente de renforcer la gauche et tout particulièrement la gauche non communiste. Mais il apparaît moins admis dans la confédération que la gauche française comprend le Parti Communiste, que cela nous plaise ou pas, et que celui-ci est une réalité avec laquelle nous devons compter. Aujourd'hui, il ne peut y avoir de politique de gauche en France sans le Parti Communiste.

Il aborde ensuite la question des relations entre les organisations syndicales et les partis politiques. Il dément l'opinion de certains qui pourraient penser que la C.F.D.T. est arrivée à la *conclusion que le syndicalisme ne peut pas atteindre ses objectifs et qu'il essaye de confier le soin de cette lutte aux partis politiques.*

Le syndicalisme ayant ses responsabilités propres il doit les assumer et pour cela il est indispensable de renforcer la C.F.D.T. et ainsi renforcer la gauche. Pour lui les partis ont leur propre responsabilité et la gauche doit mettre en cause le système capitaliste pour créer une autre société sinon nous *nous installons dans la société de consommation qui est la base de ce système capitaliste.*
La gauche c'est là que nous la trouvons.
Certes, il ne suffit pas de dire que l'on veut transforme la société, il faut aussi que dans le comportement quotidien, on ne mène pas une action d'intégration au régime ou de renforcement du capitalisme.

Il aborde ensuite la question soulevée par l'invitation de la fédération à ce que *tous les militants et les travailleurs* aient une carte de parti politique de gauche. Il précise que si l'organisation syndicale travaille à l'éducation des travailleurs c'est pour contrer l'idée trop répandue que s'occuper de politique *c'est s'occuper de choses mauvaises*. Au contraire c'est pour qu'ils prennent leurs responsabilités et participent ainsi activement à la vie de la société par le syndicalisme mais aussi par le parti politique. Il rend hommage à la fédération d'avoir pris cette position. Il pense qu'il faut trouver une forme nouvelle de relation parti politique/syndicat qui se situe entre l'apolitisme et ne faire qu'un avec un parti. Il termine son intervention en appelant *l'une des grandes fédérations de la C.F.D.T. à préparer le congrès de 1970.*

Conclusions

Le rapport d'orientation, écrit en fin de congrès à partir de ses travaux, rappelle les positions fondamentales de la fédération qui n'ont pas changé et qui portent sur la conception de l'homme. Il est ajouté la dimension collective et mondiale de la personne. Il est rappelé que l'action dans les entreprises doit être conduite dans une perspective prenant en compte la solidarité internationale pour le développement du Tiers-monde.

Le rôle idéologique du syndicalisme est affirmé ainsi que sa volonté d'être de masse, notion indispensable pour construire un socialisme démocratique satisfaisant les besoins et favorisant les investissements collectifs. Les orientations définies au congrès précédent sont rappelées : détacher le droit de gestion du capital pour le rattacher à l'homme ; pouvoir de gestion par les travailleurs et les citoyens ; une véritable planification démocratique.

La fédération constate que sur beaucoup d'objectifs il faut tenir compte des avancées obtenues mais qu'il faut continuer à avancer nos revendications : *Droit syndical et liberté des*

travailleurs dans l'entreprise, droit à la responsabilité et à la gestion pour tous, nécessité de changer les structures économiques et politiques, lutter pour de meilleures conditions de travail dans les entreprises.

Le rapporteur souligne quelques objectifs qui se dégagent des travaux du congrès et qui sont dans la suite logique des précédents :

Temps de pause effective et payé pour tous. Cette revendication à deux aspects qui sont le repos nécessaire mais également un temps pour le dialogue entre les travailleurs.

La lutte contre le salaire lié au rendement. La commission sur ce thème souligne que s'il n'y a pas tellement *de doigts coupés ou de bras arrachés dans nos professions, de nombreux travailleurs et encore plus de travailleuses sont bafouées et mutilées dans leur état physique, dans leur équilibre nerveux ou psychique par les cadences excessives, le travail au rendement, de nuit et posté.*

L'avancement de l'âge de la retraite à 60 ans.

L'heure d'information syndicale, moyen d'action privilégié pour avancer vers l'objectif du socialisme autogestionnaire, prend une place particulière.

Cette revendication fondamentale s'est heurtée au refus patronal. Celui-ci a préféré accorder 10 % d'augmentation des salaires et 35 % sur le S.M.I.G. que de donner aux travailleurs la possibilité de s'informer reconnaissant, de façon implicite, la puissance de l'information.

Lors d'une rencontre paritaire dans le textile, le représentant patronal ne laissera pas le temps à la délégation C.F.D.T. de développer ses arguments en faveur de cette revendication. « *CA JAMAIS » rugit le leader de la délégation patronale dans le débat. Il faut rappeler que c'est le même qui nous a déjà traité « d'agitateurs » et « d'inventeurs de revendications ».*

La fédération rappelle également sa *volonté révolutionnaire*. Elle précise qu'être révolutionnaire ce n'est pas couper des têtes, mais vouloir un véritable changement politique, économique et social. Elle souligne que la C.F.D.T. en mettant en avant les questions de liberté, de droit et pouvoir syndical, de démocratie dans les entreprises à base d'autogestion, elle a marqué *sa permanente volonté révolutionnaire.* La fédération se réjouit que la confédération, dans son communiqué du 16 mai 1968, avait précisé sa position quant à l'autogestion. L'autogestion avait été un point fort du congrès fédéral d'Epinal. Les lignes principales de ce congrès sont rappelées lors du congrès de Saint-Etienne

Organisation fonctionnement

En vue de mieux répondre aux besoins des équipes syndicales par des moyens au plus près d'elles, la fédération décide de renforcer le fonctionnement des équipes de trusts en vue de favoriser les liens entre les différentes sections syndicales. Au niveau organisationnel elle décide d'implanter deux nouveaux permanents régionaux, un dans la région Nord-Pas-de-Calais, l'autre dans la région Loraine.

Le congrès repousse une demande d'augmentation de la cotisation fédérale.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.
Le rapport d'orientation adopté à 71,44 % des mandats. Sur 39 520 voix, 28 236 ont voté pour, 4 082 contre, voix qui recouvrent des hésitations partielles du Nord et de l'Alsace sur la ligne politique et 7 202 n'ont pas pris part au vote dont une majorité de délégués des T.A.S.

Roger TOUTAIN futur secrétaire général arrive en tête des élus au conseil fédéral. 9 femmes sont au conseil fédéral sur 32 postes, la moyenne d'âge est de 34 ans. Au bureau il y a 3 femmes sur 9 postes la moyenne d'âge est de 35 ans.
38 % de femmes participaient au congrès. L'âge moyen est de 35 ans, 33 pour les femmes et 37 pour les hommes. Par branches nous avons la participation suivante :

Habillement 36 femmes - 9 hommes.
Cuirs 10 femmes - 31 hommes.
Textiles 50 femmes - 116 hommes.

La période après le congrès

L'orientation fédérale dans le domaine politique va bientôt être mise au contact des faits. De GAULLE entreprend, en 1969, de consulter les électeurs par référendum. Il porte sur la régionalisation et une réforme du Sénat qui regrouperait des élus et des désignés par les groupes socioprofessionnels. Craignant le développement d'un certain corporatisme la C.F.D.T. se prononce pour le non. De GAULLE sera battu et une campagne présidentielle va s'engager. La C.F.D.T. est pour une candidature unique de la gauche non communiste, mais cet espoir sera vain. Outre la candidature de Jacques DUCLOS pour le P.C.F. il y a les candidatures de Gaston DEFFERRE pour les socialistes, de Michel ROCARD pour le P.S.U. et d'Alain KRIVINE pour l'extrême gauche. Le score est catastrophique à gauche et au deuxième tour se retrouvent Georges POMPIDOU pour les gaullistes et Alain POHER pour les centristes. P.C.F., C.G.T. et P.S.U. appellent à l'abstention. La C.F.D.T. invite à voter Alain Poher.

En septembre 1969 démarre aux tanneries SIDEM du Puy en Velay le 5ème conflit depuis 1956. Cette entreprise est la tannerie la plus importante de France. La grève démarre au service *rivière* où se tannent les peaux. A l'origine ce service était prévu pour traiter 20 tonnes, il en traite 42 d'où une dégradation importante des conditions de travail. Une prime qui diminue c'est l'étincelle qui provoque le conflit. Les revendications portent sur l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail, l'heure d'information, l'amélioration des conditions de travail… Les services administratifs se joignent au mouvement. Albert DETRAZ, au nom de la confédération, participera à une manifestation de soutien et déclarera : *La lutte des travailleurs pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail est une lutte pour une meilleure civilisation.* Après 3 semaines de grève un accord est conclu. Il prévoit une augmentation des salaires, une heure d'information syndicale payée par trimestre, une réduction de la durée du travail sans perte de salaire. A cela s'ajoute pour le service *rivière* une majoration de la prime et son paiement collectif.

L'heure d'information sera pratiquée régulièrement dans l'entreprise une fois par trimestre. Souvent ces rencontres vont déboucher sur des débrayages pour des augmentations de salaire, la réduction du temps de travail ou contre des licenciements.

Aux établissements BERGES, entreprise d'habillement au Fauga (31) le patron veut intimider les grévistes en se présentant devant le piquet de grève armé d'un fusil, d'un pistolet et d'une grenade. Obligé de céder après 7 semaines de grève, il mettra tous les grévistes sur la même chaîne de production et, prétextant un travail défectueux tentera de les licencier.

A la BONNETERIE CEVENOLE à Grange les Valence l'employeur, en une année, organise un licenciement collectif pour se débarrasser de la déléguée syndicale (juin 68), un mois plus tard il ventile son personnel dans 9 sociétés différentes pour faire obstacle à l'élection de

délégués du personnel. Il cède une autre société en février 69 pour se débarrasser d'une déléguée syndicale nouvellement nommée, met en place un syndicat C.F.T. (syndicat qui ne sera pas reconnu par le tribunal d'instance), licencie une responsable syndicale qui a 16 ans d'ancienneté. Ces faits sont dénoncés au ministre du travail et un *livre blanc* est publié.

Contre la répression également aux ETABLISSEMENTS de TEINTURE et IMPRESSIONS de Tournon (E.T.I.T.) en Ardèche Henri ASTIC responsable syndical et membre du conseil fédéral est en butte aux manœuvres de la direction qui veut licencier un militant gênant pour elle et obtiendra la résolution judiciaire de son contrat de travail.

En février 69 dans l'entreprise de confection COUSSEAU située à Cerisay dans les Deux-Sèvres l'employeur met en place un *Comité d'entreprise maison*. En avril une section C.F.D.T. démarre et veut établir un véritable *dialogue* avec la direction. Dès que la direction est informée du démarrage de la section, une attaque en règle s'exerce sur les militantes, pression et chantage sur l'ensemble du personnel. Les travailleuses ont peur et la C.F.D.T. n'obtient pas le quorum au premier tour. La direction continue sa campagne de dénigrement des militantes C.F.D.T. Au 2ème tour la liste patronale obtient 5 sièges et la C.F.D.T. en compte 2. Déçues mais pas découragées les militantes C.F.D.T. décident d'assumer leur mandat. La section reçoit le soutien de nombreux syndicats du secteur. Les lettres ont été affichées au panneau syndical.

Mais la répression se poursuivra. En 1972 une action est menée contre le salaire lié au rendement et l'obtention d'un 13ème mois La déléguée syndicale ayant été mise à pied avant son licenciement, les 95 ouvrières se mettent en grève et décident la fabrication de chemisiers qu'elles *échangent* avec la population. En écho à LIP, elles se nomment PIL (Production Inventée Localement). Les grévistes de LIP leur rendent visite. Elles démontrent qu'il est possible de travailler sans encadrement et chronométrage. Sur des airs connus, les ouvrières rédigent des chants qui sont polycopiés et même enregistrés sur des disques souples 45 tours.

La Fédération a soutenu ce conflit exceptionnel de femmes qui s'est terminé par un accord de fin de grève prévoyant la réintégration de la déléguée syndicale.

Faisant suite au congrès de saint Etienne sur l'autogestion, la fédération va publier régulièrement des expériences menées par des sections syndicales en ce qui concerne la prise de responsabilité par les travailleurs.

Dans HA.CUI.TEX. C.F.D.T. de novembre 1969 par un article intitulé *Travailler en sociale,* les travailleurs de la CHAPELLERIE de CHAZELLES près de Lyon expliquent leur organisation du travail. La C.G.T. et la C.F.D.T. sont présentes dans l'entreprise où 90 % des salariés sont syndiqués. Ce sont les ouvriers qui organisent leur travail. Le contremaître et un membre de l'équipe contrôlent le travail à réaliser et calculent les prix de façon selon les tarifs en vigueur. Chaque soir deux membres de l'équipe évaluent le travail à effectuer le lendemain et déterminent le nombre d'ouvriers nécessaire et répartissent les tâches. S'il n'y a pas assez de travail certains resteront chez eux, les journées de travail étant réparties équitablement. Les heures perdues sont payées en chômage partiel et réparties entre tous. Chaque mois les ouvriers de l'atelier partent avec le même salaire. Ils appellent cela *travailler en sociale*.

Les salariés se sentent plus libres, ils organisent leur travail comme ils l'entendent. En cas de litige avec la direction l'arrêt de travail est total. Ils mesurent les limites de cette façon de faire car ils n'ont aucune prise sur la marche réelle de l'entreprise, les investissements, la

répartition du profit… Ils sont conscients de la nécessité de la propriété collective des moyens de production mais ils estiment que leur expérience fait appel à la ***responsabilité collective*** et que cela n'est pas toujours facile. Ils estiment que malgré des tâches pénibles ils travaillent dans de meilleures conditions de travail, de répartitions des charges et de salaire.

Dans HA.CUI.TEX. du mois suivant c'est l'exemple de l'IMPRIMERIE ARTESIENNE à Lens qui est publié. Au départ une imprimerie lancée par la fédération C.F.T.C. des mineurs. A la déconfessionnalisation la direction reste C.F.T.C. et la section fait le choix de la C.F.D.T. Les militants C.F.D.T. quittent l'imprimerie et créent une coopérative de production. Les 14 travailleurs fondateurs sont propriétaire de l'affaire. Ils élisent chaque année 5 administrateurs et leur directeur. Des commissions sont mises en place pour faire participer le plus grand nombre. La fédération est cliente de cette imprimerie.

En avril 1969, la fédération donne une information dans HA.CUI.TEX. concernant les discussions confédérales entre la C.F.D.T. et F.O. L'article est intitulé *Une organisation syndicale de trop.* L'article précise que depuis février 1968 la C.F.D.T. rencontre la confédération F.O. Ces rencontres sont qualifiées de normales entre organisations. La presse ayant fait écho de ces rencontres et un secrétaire de fédération F.O. ayant publiquement posé la question : *il y a une organisation syndicale en trop ?* La fédération tient à faire le point avec ses militants. Elle constate que dans les professions textile habillement et cuirs, F.O. est plus pour la collaboration de classe que pour la lutte de classe pourtant inscrite dans ses statuts. C'est ainsi que le 13 mai 1968, quelques jours avant le début des grèves, elle signait un accord de salaire prévoyant une majoration de 8 centimes de l'heure. C'est cette attitude qui est dénoncée par la C.F.D.T. ainsi que le fait que F.O. refuse toute action, et même toute rencontre avec la C.G.T. Une autre divergence avec F.O. est qu'elle refuse le plus souvent toute initiative d'action, mettant son énergie dans le *dialogue.* Enfin la divergence fondamentale relevée est que F.O. reconnaît la libre entreprise et n'est donc pas décidée à contester le régime capitaliste. La fédération se déclare pour l'unité mais pas dans la *confusion*. Elle souhaite le regroupement des forces syndicales. Cela est vrai pour F.O. comme pour la C.G.T. Elle ajoute qu'il y a beaucoup trop d'organisations mais qu'il ne suffit pas d'échanges de vue mais une véritable confrontation sur les problèmes de fonds, particulièrement dans les entreprises. Finalement c'est F.O. qui cessera les contacts en janvier 1970.

En juin 1970 une délégation fédérale se rend en Yougoslavie pour étudier concrètement l'autogestion dans les entreprises. Elle est marquée par la façon dont les entreprises sont gérées. Le directeur est élu pour 4 ans. La hiérarchie des salaires est de 1 à 5. Les investissements sont débattus par les salariés. Ce sont des experts syndicaux qui font les études de poste et enfin l'information et le dialogue sont permanents.

7. LA STRATEGIE SYNDICALE
Stratégie commune ou Stratégie autonome ? La fédération précise sa position au Comité National de Dourdan

Pour préparer le congrès confédéral de 1970, la fédération décide de reculer le congrès fédéral qui devait se tenir également en 1970 et de convoquer un Comité national en septembre 1969. Désormais les congrès fédéraux se tiendront tous les trois ans avec dans l'intervalle un Comité national.

Le congrès de 1970 se prépare dans l'ensemble de la C.F.D.T. par des débats sur la stratégie que la C.F.D.T. doit adopter. Ce congrès fera date dans l'histoire de l'organisation. L'orientation vers *un socialisme moderne et humaniste* avait été définie au congrès de 1967. Il faut maintenant préciser les grandes lignes de cette orientation et la stratégie syndicale pour y parvenir.

Deux positions sont en débat : *la stratégie commune aux organisations du mouvement ouvrier* appelée aussi *stratégie du contrat* ou encore *du contre-plan*. Cette position est défendue par Edmond MAIRE de la fédération de la chimie et Marcel GONIN secrétaire confédéral. Cette stratégie vise à mettre en œuvre une véritable entente entre les forces en présence pour développer une action commune dans l'autonomie des uns et des autres. L'autre position : C*onception autonomiste du syndicalisme* entend conserver au syndicalisme son entière liberté d'action. Elle sera plus connue sous l'appellation de *stratégie autonome*. Elle est défendue par Albert DETRAZ de la fédération construction bois et Jacques JULLIARD du S.G.E.N. La fédération estime qu'une certaine convergence pourrait être trouvée pour le congrès confédéral de 1970. La fédération s'est exprimée sur ce sujet lors du congrès confédéral de 1967. Elle ne prend pas position pour l'une ou l'autre des positions en présence estimant que *l'une et l'autre de ces thèses contiennent des propositions, des positions avec lesquelles nous sommes d'accord.* Ces positions en débat vont marquer durablement la confédération.

Stratégie commune

Pour le congrès de la fédération des industries chimiques C.F.D.T. de novembre 1968, Edmond MAIRE, alors secrétaire général de cette fédération, écrit un rapport intitulé P*our une stratégie commune des organisations du mouvement ouvrier.* Il est écrit avant les grèves du mois de mai.

Ce rapport fait suite au débat déjà engagé, en 1966, au sein de la confédération sur la politique syndicale à mener. Dans ce débat la fédération de la chimie proposait à cette époque une stratégie dite de *Contre-plan.* Cette stratégie est basée sur des accords *limités et révisables* entre syndicats et partis politiques. Ces accords sont discutés dans *l'égalité et l'indépendance la plus absolue* portant sur les moyens et la *stratégie commune à mettre en œuvre.*

La stratégie commune doit prévoir les moyens d'action syndicale pour accorder aux travailleurs des satisfactions immédiates, sans déclencher un processus inflationniste. La priorité est donc de mettre en œuvre des réformes de structures et d'accorder le pouvoir ouvrier dans l'entreprise.

Michel BRANCIARD, dans **Histoire de la C.F.D.T.** Soixante-dix ans d'actions syndicales page 209/210 (Editions La Découverte Paris 1990 366 pages.), résume cette stratégie *:*

1. Le syndicat « hiérarchise et échelonne les revendications et objectifs des travailleurs » en fonction, d'une part, des « conditions économiques à modifier par des réformes de structures pour atteindre ces objectifs », d'autre part, « de sa vision de la société transformée ».
2. Ayant ainsi élaboré son « contre-plan », le syndicat « négocie avec la branche politique non communiste du mouvement ouvrier les objectifs à court et moyen terme à atteindre ». Cette négociation doit être publique et conduire à un accord profond de l'organisation.
3. Si l'accord se réalise, un « contrat » est passé entre partenaires syndicaux et politiques. Sous le terme de contrat, « nous entendons simplement un engagement moral des partenaires de mener la lutte pour les objectifs convergents qu'ils se sont fixés ». Cet engagement réciproque est « un engagement de lutte où les partenaires agiront, les uns par la voie législative [...], les autres par l'action syndicale et la grève pour atteindre les objectifs fixés ».
4. L'autodiscipline est ainsi définie : « L'effort profond et continu visant, dans la plus totale autonomie de chaque échelon de l'organisation syndicale, à la cohérence de notre comportement syndical avec nos buts. »

Cette stratégie commune est défendue également par la fédération des P.T.T., les U.D. du Rhône et de la Loire.

En introduction de son rapport sur la *stratégie commune*, rappelons-le, écrit avant les grèves de 1968, Edmond MAIRE souligne que l'objectif de la C.F.D.T. est la mise en place d'une société socialiste et démocratique. Il considère que le terme de *Planification démocratique* est resté un *slogan plus ou moins creux* et que la C.F.D.T. n'a pas avancé sur l'objectif du changement de société.

L'action syndicale est inadaptée aux buts de transformation de la société

Pour lui la stratégie commune c'est d'abord le constat d'une action syndicale inadaptée aux buts de transformation de la société. L'action actuelle vise l'entreprise alors qu'il y a de plus en plus de trusts. Elle néglige également le pouvoir politique qui fait des choix.

Dans l'action c'est le patronat qui choisit les revendications à satisfaire et celles-ci ne correspondent pas forcément à notre volonté de changement. Il prend l'exemple de la revendication de la quatrième semaine de congés payés qui a mobilisé de nombreux travailleurs alors que les organisations syndicales préféraient la réduction hebdomadaire de la durée de travail. Il pose la question de la capacité des organisations syndicales à mettre en œuvre leur politique et faire partager leurs priorités par les travailleurs. L'autre question posée est celle du choix fait par le patronat dans la satisfaction de la revendication. A cette revendication de la quatrième semaine de congés payés les organisations syndicales avaient ajouté la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise. Pour les syndicats les deux revendications étaient indissociables mais le patronat a fait son choix. Face à une telle situation il y a donc lieu de mieux préciser des *revendications transformatrices* et de coordonner la lutte de toutes les organisations du mouvement ouvrier : syndicats, partis politiques, associations culturelles et familiales, d'autant plus que les revendications extérieures à l'entreprise sont encore plus difficiles à satisfaire.

Le rapport fait le constat du manque de débouché des grèves de *24 heures* qui restent sans lendemain. Il souligne que trop souvent le syndicalisme joue les brancardiers quand les licenciements sont effectifs, alors qu'il n'y a pas eu de réactions quand, plusieurs années auparavant, les décisions qui allaient les provoquer, ont été prises. Trop souvent le syndicalisme agit sur les conséquences et de ce fait *mène finalement une action subordonnée*

aux choix capitalistes. Le rapport constate que trop d'actions syndicales *sont de type défensif où nous nous battons le dos au mur.*

Un autre aspect de l'action syndicale est analysé. Edmond MAIRE qualifie de dépassée la vision du *rythme du progrès par bonds.* Pour lui l'action syndicale est marquée par des périodes courtes dans lesquelles la combativité renforcée va de pair avec des résultats revendicatifs plus importants, comme en 1920 – 1936 – 1945/1946. Souvent, dans ces périodes, le progrès social se fait sur des revendications surgies à chaud et non prévues à l'avance. *En 1935 la C.G.T. ne savait pas exactement sur quoi elle allait se battre en 1936. Selon cette théorie, nous sommes depuis 1946 dans une période de basses eaux où le gaullisme est venu renforcer l'intransigeance patronale, mais l'occasion d'un nouveau bond se présentera à nouveau.* Il ne pensait pas si bien dire !! Ces périodes courtes dans lesquelles l'adversaire est déséquilibré et doit céder sont suivies par une longue phase défensive où la lutte se mène pour que le rééquilibre ne se fasse pas sur le dos des travailleurs. Pour le rapporteur l'action syndicale joue en fait le rôle d'accélérateur du progrès technique en mettant en cause le rapport coût des investissements/coût de la main-d'œuvre, ce qui provoque une réaction du pouvoir économique que nous ne contrôlons pas.

La critique de cette situation porte sur le fait que les avancées obtenues dans une période de forte mobilisation sont récupérées comme par exemple les nationalisations et la Sécurité sociale. De plus le rapporteur souligne que les avancées sur le niveau de vie et les revendications d'entreprises construisent un modèle de développement à l'américaine basée sur une consommation individuelle. Il en conclu qu'il faut rechercher les moyens de dépasser les limites économiques et proposer des réformes de structures pour transformer la nature du pouvoir.

Le syndicat doit faire des choix

Le rapport souligne qu'il faut connaître la réalité économique, au lieu de la nier, pour faire des choix et obtenir des réformes de structures. Pour cela *il faut hiérarchiser, ordonner, échelonner nos revendications si nous voulons influer vraiment sur l'avenir et ne pas nous remettre à un arbitre extérieur, gouvernemental ou patronal, pour les choix à effectuer.* Pour aller dans ce sens il faut intégrer le rapport temps à la satisfaction des revendications. Il faut revendiquer de façon réaliste. Le rapport prend comme exemple la revendication du S.M.I.G. à 600 francs par mois. Il démontre que le chiffre ne veut rien dire en soi et quel la revendication pourrait être justifiée d'être portée à 1.000 francs par mois. La question soulevée par le rapport est la nécessité de prendre en considération les conséquences de la satisfaction de cette revendication sur l'emploi dans les petites entreprises. La proposition est donc d'une augmentation du S.M.I.G. qui ne vise pas à maintenir tant bien que mal, des petites entreprises qui exploitent de façon éhontée leurs travailleurs, mais qui soit limitée pour permette de développer la formation professionnelle des salariés qui ont besoin de développer leur qualification ou de se reconvertir. *Il faut donc réaliser de pair : l'augmentation du S.M.I.G., le développement économique et la formation professionnelle.* Le rapporteur fait appel à des revendications mobilisatrices et dans ce sens signale que la fédération HA.CUI.TEX. ne s'est pas ralliée à la revendication du S.M.I.G. à 600 francs, qui pouvait paraître trop importante par rapport aux salaires pratiqués dans la profession. Mais il passe sous silence le contenu réel de la revendication de la fédération HA.CUI.TEX. qui était les 500 frs garantis en toutes circonstances. Pour le rapporteur la véritable réponse c'est de maîtriser la vitesse de l'évolution du S.M.I.G. pour à la fois augmenter les bas salaires plus

vite que le salaire moyen, améliorer le sort des plus défavorisés et donc de resserrer la hiérarchie et de favoriser le développement économique et la formation professionnelle.

Les objectifs sont ceux de l'ensemble du mouvement ouvrier

Le rapporteur souligne que les objectifs revendicatifs sont ceux de tout le mouvement ouvrier, syndicats, organisations et associations, partis politiques. A l'appui de cela il précise que *tout succès de la gauche politique entraîne une haute activité syndicale,* et qu'à l'inverse *les offensives ouvrières sans poussée politique à gauche ont été un échec.*

Autonomie syndicale

Il propose de mettre en œuvre une action offensive s'appuyant sur des propositions globales mais auparavant il précise sa conception de l'autonomie syndicale. Il constate que l'autonomie syndicale était, à l'époque, une autonomie négative basée sur la méfiance envers les partis politiques, méfiance aggravée par la subordination de la C.G.T. au P.C.F. et au réflexe anarcho-syndicaliste de changer la société sans les partis politiques. Il ajoute qu'il faut mettre en œuvre une autonomie de décision et d'action et donc une autonomie de pensée qui doit permettre de préciser, par l'organisation syndicale elle-même, le type de société qu'elle veut mettre en place. Et cela contrairement à la C.G.T. qui pense que cela revient au parti politique et que l'organisation syndicale n'est là que pour faire mûrir la prise de conscience.

Dans cette conception de l'autonomie syndicale Edmond MAIRE précise que l'autonomie de pensée passe avant l'unité syndicale. Il ajoute que cette dernière est une préoccupation du mouvement ouvrier mais qu'elle suppose une vision commune de la société à construire et des moyens pour y parvenir. *La recherche d'unité d'action est secondaire par rapport à l'élaboration d'une stratégie.*

Cette autonomie syndicale développée par la fédération de la chimie, nécessite une autonomie financière, position qu'elle estime plus difficile à tenir si un gouvernement plus proche des organisations syndicales accédait au pouvoir et en finançait leurs activités. Cela risquerait de mettre en difficulté l'autonomie syndicale d'où la nécessité d'augmenter le nombre d'adhérents.

Cette conception de l'autonomie syndicale liée à la conception syndicale de la démocratie doit pouvoir s'exprimer et s'opposer à tout pouvoir politique, y compris socialiste. Cela nécessite le droit de grève, le pluralisme syndical même si la volonté d'unité syndicale existe.

Toujours selon Edmond MAIRE cette stratégie nécessite de préciser les relations entre les syndicats et partis politiques. Le syndicat n'est pas un groupe d'expression des intérêts particuliers des travailleurs qui serait second par rapport aux partis. Le syndicat n'est pas un groupe de pression laissant aux partis le rôle noble de choisir et d'être arbitre. Le syndicat autonome doit être soucieux de l'intérêt général et déterminer librement ses objectifs. La différence entre le syndicat et le parti n'est pas dans la finalité mais dans le rôle, la fonction et les moyens d'action dans la transformation sociale. De là découle une stratégie commune dans le respect des fonctions et de l'autonomie de chacun.

Elaborer son propre-plan

Dans le développement de ce qu'est la stratégie commune on peut retenir que le syndicat élabore un *plan syndical,* il hiérarchise et échelonne les revendications et objectifs des travailleurs. Il précise également les réformes de structures à faire en fonction des conditions économiques et de sa vision de la société. L'action syndicale est donc de populariser et mobiliser un tel plan ce qui est autre chose que de faire accepter par les partis politiques de gauche quelques revendications qui leur donneraient alors une *coloration plus sociale.* En présentant cette idée de plan, le rapporteur souligne que cela n'est pas nouveau et que la C.F.T.C. à déjà élaboré un tel plan en 1934. Le plan élaboré par l'organisation syndicale permet d'avoir une base dans les négociations avec les partis politiques et le gouvernement. Le plan doit être mobilisateur et être basé sur les préoccupations des travailleurs sans considérations électoralistes. Seul le syndicalisme peut ainsi poser des questions sur la réforme de la médecine et la suppression de la médecine libérale, la réforme du droit du travail qui porterait atteinte au code de la propriété privée.

Négocier un contrat

Une fois ce plan élaboré le syndicat négocie publiquement avec les partis politiques de la gauche non communiste. La négociation à un caractère public mettant au grand jour les concessions des uns et des autres et montrant avec clarté les objectifs à atteindre. L'accord fait également apparaître aux travailleurs les *possibilités maxima*. La négociation a aussi l'avantage de définir clairement les objectifs à atteindre et éviter, si possible, que les revendications des travailleurs dévient vers des objectifs plus traditionnels comme les augmentations de salaire, la réduction du temps de travail. Cela est indispensable en cas de l'arrivée de la gauche au pouvoir car, *on risque fort, comme en 1936, de voir l'action se concentrer non pas sur les réformes de structures, mais sur l'augmentation des salaires, et donc de créer l'inflation.*

Cette *stratégie commune* tiens compte des conditions économiques et selon la fédération de la chimie ne conduit pas à l'inaction, mais prend en considération le réel rapport des forces sociales. En cas d'arrivée de la gauche la mobilisation sera nécessaire pour s'engager dans une voie anticapitaliste et s'opposer au patronat qui mettra tout en œuvre pour s'y opposer par la fuite des capitaux, les hausses des prix, etc. La mobilisation doit porter sur des objectifs qualificatifs de pouvoir dans l'entreprise et dans l'économie et non sur des objectifs quantitatifs qui se situeraient au-delà des possibilités économiques et mettraient en péril les équilibres économiques généraux.

Les objectifs portent sur le droit de vie du syndicat dans l'entreprise, le droit de contrôle de l'ensemble du contrat de travail, le droit à l'information sur l'activité économique de l'entreprise.

Cette conception ne correspond pas à la conception qu'ont les partis politiques de l'action syndicale. Ils souhaitent la paix sociale, aussi la stratégie proposée ne doit concerner que la branche politique du mouvement ouvrier décidée à coordonner avec nous la *lutte* contre l'adversaire de toujours : le patronat.

Dans ce sens le contrat est un engagement commun de mener la lutte sur des objectifs convergents. C'est un engagement moral de mener la lutte syndicale pour les uns et de modifier la situation par la voie législative pour les autres. Dans cet engagement il faut que

l'organisation syndicale prenne les moyens nécessaires, par la formation, pour que ses militants adhèrent à une telle stratégie et que leur comportement soit cohérent et évite ainsi la tentation d'un débordement en cas d'arrivée de la gauche au pouvoir. Par un tel contrat le syndicat signifie son engagement profond sur les objectifs prioritaires mais garde sa liberté sur les moyens d'action.

Le contrat suppose également une autodiscipline des militants de base eux-mêmes. Le contrat doit donc être un compromis partagé par tous en qui engagement l'ensemble de l'organisation, comme un texte de congrès. Le rapporteur souligne que cette autodiscipline ne sera pas parfaite et qu'il y aura des exceptions. Mais il pense que la *justesse de l'orientation* entraînera la plus large autodiscipline même s'il n'y a pas de certitude absolue de pouvoir maintenir l'orientation de la lutte sur des objectifs choisis. Il ajoute que si une profession, une région mène la lutte pour des objectifs différents de ceux du contrat, car la fonction du syndicalisme est de refléter les aspirations des travailleurs*, le syndicalisme de masse n'exclut pas la responsabilité ; il exige donc des responsables qu'ils éclairent les travailleurs sur les conséquences de leur action afin que les décisions soient bien pesées.*

Dans le sens d'un tel contrat la planification démocratique ne peut être que contractuelle, le contenu du contrat pouvant par exemple être un contre-plan opposé au V^{ème} Plan. Mais il n'y a pas de planification sans définition du développement économique et des investissements nécessaires. Il n'y a pas de planification sans une certaine politique des salaires et des revenus, politique qui doit être démocratique.

Les moyens pour parvenir à une telle conception sont un pouvoir syndical important qui ne soit pas défini par le pouvoir politique mais où le pouvoir politique donne les moyens de le mettre en œuvre par le biais d'accords contractuels. Le droit syndical ne doit pas être un privilège accordé par le haut. Le contrat national doit être démultiplié, se décentraliser au niveau des branches, professions, entreprises.

Une question est posée dans le rapport. Elle est de savoir si la transformation nécessaire, qui se heurtera à une réaction, doit accélérer les réformes anticapitalistes ou au contraire contraindre le patronat à se soumettre au processus de transformation progressif. Le rapporteur opte plutôt pour cette deuxième solution.

Avec la stratégie commune le rapporteur pense que le syndicalisme va pouvoir peser pour le renouvellement de la gauche et le renouvellement de la politique tout court et de sortir d'une politique prisonnière de l'arithmétique électorale. De plus cette mobilisation de la branche non communiste du mouvement ouvrier peut créer un rapport de force tel qu'il *oblige le P.C. et la C.G.T. à rallier la stratégie commune ou plus exactement à accepter le contre-plan commun.*

L'intérêt des travailleurs n'est pas seulement dans la satisfaction des revendications immédiates mais dans les transformations de structures permettant l'instauration d'une autre société. Cela sera exigeant, il faudra du temps pour permettre les changements significatifs pour changer le modèle de société.

En ce qui concerne les réformes plus fondamentales le contre-plan prévoit : la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise, des nationalisations, la réforme de la fiscalité et le contrôle des investissements, l'impossibilité de licencier sans reclassement et la formation professionnelle.

Pour terminer, le rapport souligne qu'il faut sortir de l'utopie pour accorder nos rêves à la réalité. *Car si la réalisation d'une stratégie commune apparaît difficile, elle est cependant une voie de transformation sociale autrement plus réaliste que les incantations de ceux qui se proclament fondamentalement socialistes et révolutionnaires tout en se satisfaisant d'une action syndicale incapable de réaliser ces buts généreux.*

On peut résumer la stratégie commune de la façon suivante : Recherche d'une action politique concrétisant une partie des orientations syndicales. Il faut une alternative politique au régime en place, une alternative socialiste allant à la limite des possibilités de l'économie, tout en maintenant l'économie française dans une position concurrentielle internationale.

Cette stratégie mise en œuvre par Edmond MAIRE restera une de ses principales orientations. Même après mai 68 et le congrès de 1970 il tentera de mettre cette stratégie en œuvre : *Assises pour le socialisme – Plate forme d'objectifs de transformation – Union des forces populaires*. Stratégie visant à la négociation avec le pouvoir politique et le patronat sans remettre en cause fondamentalement le système capitaliste. C'est la stratégie de la deuxième gauche.

La fédération est restée longtemps sur l'idée que la *stratégie commune* avait été balayée par mai 68 alors que ce n'est pas le cas. Cette orientation de stratégie commune n'a pas été explicitée dans la formation fédérale à destination des militants ce qui leur aurait donné des arguments pour la contrecarrer dans les années suivantes.

Mai 1968 a modifié la perception par la fédération de la pensée confédérale. L'action révolutionnaire a été mise en avant par la fédération qui pensait que la *stratégie commune* partis/syndicats avait été mise au second plan alors que l'idée avait toujours cours dans l'esprit de dirigeants confédéraux. Cela ne permettra pas à la fédération d'analyser en profondeur le congrès de 1970. Elle en fera une lecture révolutionnaire au lieu de voir une volonté de transformation de la société par une stratégie de liaison avec les organisations politiques, Stratégie mise en œuvre par Edmond Maire, et qu'il abandonnera par la suite dans l'opération de *recentrage* en janvier 1978. Durant la période qui a suivi le congrès de 1970 tous voulaient changer la société mais les moyens étaient différents.

Nous retrouverons bien cette stratégie commune lors de l'acceptation par la confédération d'une revalorisation du S.M.I.C. ne correspondant pas aux attentes de travailleurs en 1981 lors de l'arrivée de la gauche au pouvoir. Pour la C.F.D.T. il y a nécessité qu'un gouvernement de gauche tienne le plus longtemps possible pour transformer la société, donc le syndicat doit faire des choix.

Stratégie autonome

En opposition avec cette stratégie nous avons les défenseurs d'une *stratégie autonome* défendue par la fédération du Bâtiment avec Albert DETRAZ, le SGEN avec Jacques JULLIARD et Michel BRANCIARD, la région des Pays de la Loire avec Jean MONNIER et Gilbert DECLERCQ. Ils refusent la démarche qui vise de limiter les revendications à ce qui est possible alors que comme le dit Jacques JULLIARD *Le syndicalisme n'est-il pas, justement, « l'art de savoir jusqu'où on peut aller trop loin ».* Jean MONNIER de son côté précise que la recherche d'une cohérence économique globale est la *tâche des seules forces*

politiques. Les opposants reprochent à la fédération des industries chimiques de mettre de côté la mobilisation des sections syndicales d'entreprises.

La région des Pays de la Loire se prononce pour une stratégie d'autonomie syndicale dans un document intitulé *Pouvoir syndical autonome et mouvement de mai* daté du 23 septembre 1968. Cette région fait remarquer que les objectifs revendicatifs ne sont pas forcément compatibles avec la situation politique et économique du moment. Elle estime qu'il n'est pas du rôle de l'organisation syndicale de faire accepter aux travailleurs de limiter leurs revendications.

L'autre critique porte sur le fait qu'elle estime que le syndicat ne doit pas se préoccuper d'une cohérence globale de la société cela revenant aux partis politiques. La priorité étant de se préoccuper des intérêts des travailleurs. Dans ce sens l'organisation syndicale n'a pas à établir de contrat avec les partis politiques, le syndicalisme devant rester libre de sa stratégie, de sa tactique et de ses moyens d'action. De plus elle ajoute que dans la période il n'y a pas d'accord sur la société future.

La stratégie des Pays de la Loire reste basée sur la *Planification démocratique*, qui fixe les objectifs à atteindre pour obtenir une démocratie économique de nature socialiste.

La fédération des Services, du Commerce et du Crédit, souligne de son côté le peu de propositions contenues dans le document des Pays de la Loire. Toutefois elle souligne que cette proposition *contient des valeurs fondamentales du syndicalisme qu'il faut à tout prix sauvegarder.* Cela concerne l'autonomie face au pouvoir politique et l'action dans l'entreprise.

En ce qui concerne le texte de la chimie la fédération des services relève que ce texte fait une bonne analyse de la société moderne, mais que cela concerne surtout les grandes entreprises, ce qui est loin d'être le cas dans les services et le commerce. Elle est d'accord avec la chimie pour constater une certaine inefficacité de l'action syndicale tant sur les objectifs que les formes d'action. C'est au syndicalisme de faire les choix revendicatifs et ne pas laisser à d'autres de satisfaire les revendications réalisables. Mais elle estime que cela ne doit pas aboutir à un accord avec les partis politiques. Contrairement à la fédération de la chimie elle estime que le syndicalisme n'a pas *la charge de la nation, mais d'une catégorie de celle-ci.* Elle souligne également qu'il faut mieux étudier ce que sont les *contraintes économiques* sachant qu'il existe toujours une marge d'appréciation et qu'il est du ressort du syndicalisme d'apprécier leur caractère *plus ou moins impératif*.

En ce qui concerne la gauche, la fédération des services constate *qu'il n'y a pas de branche politique du mouvement ouvrier.* Une stratégie commune *suppose une autre gauche* et la fédération des services s'interroge sur les responsabilités du syndicalisme pour qu'une telle gauche puisse émerger. Enfin elle souligne qu'une stratégie avec les partis politiques nécessite un dialogue permanent partis/syndicats mais que cela porte le risque d'un *changement par le haut* si une attention particulière n'est pas portée à l'action syndicale dans les entreprisses.

Position de la fédération HA.CUI.TEX. débattue au Comité national de DOURDAN

La fédération HA.CUI.TEX. prend position sur la stratégie syndicale lors de son premier Comité national les 10 et 11 octobre 1969 à Dourdan dans l'Essonne. Cette *stratégie syndicale globale* s'appuie sur la situation des travailleurs des industries textiles habillement

et cuirs marquée tout particulièrement par les problèmes d'emploi. Chaque fois qu'un problème d'emploi se pose, l'action se mène dans l'entreprise mais l'on constate que la solution n'est pas à ce niveau. *La solution aux problèmes d'emploi ne peut se trouver tant que nous vivons en système capitaliste.* La fédération souligne qu'il en est de même en ce qui concerne les salaires. C'est la société capitaliste qu'il faut remettre en cause. Pour cela il faut partir des problèmes concrets des travailleurs pour obtenir une mobilisation massive.

Cette réflexion sur la stratégie syndicale avait été engagée par un débat au conseil fédéral de mars 1967. Les grèves du mois de mai ont certes modifié la donne. La note préparatoire au conseil fédéral de 1967 rappelle que la planification démocratique est un élément déterminant pour une société d'hommes *Libres et responsables*. Le conseil constate que l'action syndicale est difficile et se heurte tant à la coalition du patronat et du gouvernement, qu'à une politique globale que nous contestons. Certains membres pensent qu'il faut proposer une autre politique globale et contribuer ainsi au succès d'une alternative politique de gauche. *Pour cela il faudrait abandonner la forme habituelle de l'action syndicale de contestation et de revendications pour entrer dans une association constructive d'une possibilité d'alternative économique.* Ils sont proches des positions de la fédération de la chimie.

Pour la fédération l'adhésion à une stratégie de contre-plan supposerait de la part de l'organisation syndicale un certain nombre d'options qui sortent du cadre et de formes habituelles de son action :

- Accepter les limites du possible et plus seulement être porteur des aspirations de la classe ouvrière sans se poser de questions sur les possibilités de la société de les satisfaire.
- Participer à l'élaboration d'un contre-plan et à ses traductions concrètes
- Se prononcer sur une politique globale
- S'engager dans un contrat pour atteindre les objectifs
- Participer au contrôle
- Réaliser l'unité syndicale

Dans des notes manuscrites de Frédo KRUMNOW rédigées sans doute pour préparer le débat au conseil fédéral de mars 1967, voici quelques idées émises dans un document intitulé *« Stratégie de contre-plan » et « stratégie révolutionnaire ».* Frédo affirme *nous sommes pour la planification donc pour un plan.* […] *nous souhaitons donc une politique globale qui tienne compte de ce que les travailleurs attendent de la société.* […] *Tout plan comme tout contre-plan suppose une tension entre les besoins et les aspirations des travailleurs et les possibilités de la société à les satisfaire. Cette tension est naturelle. Il est de la vocation des organisations syndicales de la porter, de la prendre en charge comme une exigence permanente de la classe ouvrière. La satisfaction des besoins de l'Homme et particulièrement des travailleurs est à la base de notre notion de planification et de démocratie.*

Frédo souligne ensuite la nécessité de la libre expression des besoins et souligne le fait que *réduire ou éliminer cette tension entre les exigences impossibles et les limites du possible conduit à écarter toute possibilité de remise en cause de la société en place et de fait toute possibilité de progrès.* L'organisation syndicale doit garder son indépendance et sa liberté dans le domaine de l'expression des besoins et des aspirations. Il est logique dans ce contexte que la somme des revendications dépasse les possibilités objectives de satisfaction, il est du rôle des organisations syndicales *de décider de la priorité des objectifs à atteindre*.

Tout plan ou contre-plan aura à décider des priorités dans le domaine de l'exécution et donc de la satisfaction des revendications. Frédo KRUMNOW pose alors la question : *Peut-il y avoir identité de vue ?* (Sous-entendu entre les instances politiques et syndicales). Il répond que dans une société où l'organisation syndicale interviendrait elle-même dans les décisions d'exécution, cela pourrait être le cas dans une société autogestionnaire, *l'organisation syndicale quoique vivement intéressée à la gestion* doit garder *une parfaite indépendance à l'égard des structures de gestion. Ce n'est pas aux syndicats qu'il revient de gérer l'économie, c'est aux travailleurs d'exercer ce droit à travers des structures démocratiques appropriées*. […] *Il ne s'agira plus de contester le système mais de laisser jouer l'autocritique et l'autocorrection à travers le rôle dynamique de l'organisation syndicale. Car nulle société n'est parfaite et le pire de ce qui peut arriver aux Hommes, c'est de se suffire et de se contenter de ce qui est en place et de se complaire dans les résultats obtenus. C'est à partir de ce moment-là que s'arrête le progrès.*

Le problème le plus important dans une perspective de contre-plan ou de plan est alors celui de la démocratie dans les décisions portant sur les priorités. Ce n'est donc pas seulement le contenu même du plan qui est important mais surtout la façon dont il est élaboré par le plus grand nombre. Pour Frédo KRUMNOW un contre-plan doit s'inscrire dans une perspective d'alternative de gauche et que cette gauche au pouvoir *prenne d'importantes décisions dans le domaine de la participation démocratique des travailleurs à son élaboration.* […] *Faire participer le peuple largement suppose des mesures révolutionnaires. Il ne suffit pas de convoquer les organisations syndicales autour d'une table, ni de poser quelques questions économiques à la population par voie de référendum. Il faut réamorcer le dialogue.* Il fait référence au congrès HA.CUI.TEX. de Tourcoing qui précisait que la planification démocratique devait partir des besoins réels des hommes. Il avance quelques moyens techniques comme : une consultation générale de la population tous les ans pour servir de base d'élaboration à un plan quinquennal. Il précise qu'une *démocratie économique ne peut véritablement s'établir qu'à partir d'une large prise de conscience provoquée par un débat public permanent à tous les échelons.*

Dans la pensée de Frédo le contrat de plan ou de contre-plan devrait être tout autre chose qu'une trêve. C'est l'*amorce en direction de l'expérience populaire et démocratique. D'une mise en mouvement des masses. D'une confiance en direction du peuple. Quelque chose qui ressemblerait à une mobilisation générale et permanente des forces populaires et ouvrières par laquelle tous et en particulier les jeunes joueraient un rôle décisif.*

Pour cette mise en mouvement le pouvoir politique doit donner des moyens à la grande masse : liberté d'utilisation et d'expression de l'O.R.T.F., l'heure d'information syndicale, consultation quinquennale, réforme du processus d'élaboration du plan, mise en place de caisses d'investissements.

Dans ce cadre le syndicalisme intervient comme porteur des aspirations de la classe ouvrière en confrontant les priorités du plan avec les possibilités économiques et politiques mais aussi avec les priorités de la grande masse.

Cette mise en mouvement va se heurter aux structures capitalistes et au pouvoir du capital. Le changement ne peut se faire que par un gouvernement de gauche appuyé *par une pression populaire dynamique et constante.* Le contre-plan n'est donc pas une trêve qui ne pourrait que *nuire à une évolution rapide vers des réformes de structures révolutionnaires.*

Pour terminer Frédo tire quelques perspectives pour l'action syndicale de l'époque :

- Développer la promotion d'une alternative de gauche à partir de la prise de conscience des travailleurs
- Exiger de l'opposition politique des garanties dans le domaine de la mise en route d'un véritable et large processus de démocratisation
- Rappeler nos exigences en matière d'exercice et de liberté syndicale
- Pratiquer au maximum le dialogue à travers notre action.

Les critiques envers la stratégie commune sont :

En cas d'échec de la gauche le syndicalisme sera associé à l'échec de cette expérience
Risque de perdre l'autonomie du syndicalisme
Risque d'organiser la société sans la participation des travailleurs

Celles envers la stratégie autonome sont :

Empêcher la réussite de l'expérience
Privilégier les revendications de consommation immédiate et ne pas remettre en cause le type de développement
Abandonner l'objectif du socialisme.

Le changement par le *haut,* comme le veut la stratégie de contre-plan, est peut-être hérité au sein de la C.F.D.T. par un poids important du secteur public dans l'organisation ainsi que du nombre important d'adhérents issus des catégories E.T.A.M. Ce changement par le *haut* se traduira concrètement dans les lois AUROUX sur le droit syndical en 1981, où sont priorisées les institutions du syndicalisme plutôt que le droit des travailleurs. Cela sera le début de l'institutionnalisation de l'action syndicale. Le changement par le *bas* visait une action révolutionnaire des travailleurs. La difficulté pour la fédération a été qu'elle n'a jamais pu préciser comment les travailleurs pouvaient s'organiser concrètement pour gérer les entreprises et l'économie. Une autre difficulté a été que la fédération a toujours fait comme si la classe ouvrière était le moteur de la société alors qu'elle n'a pas la *charge de la nation* comme le déclare la fédération des services.

Ce premier comité national débattra surtout en travail de commissions sur un rapport préparatoire. Rapport qui sera enrichi et amendé puis soumis au vote. Il devra définir une position, un choix, entre le changement en priorité par le politique ou par l'action permettant d'avancer vers une autre société.

Ce rapport, rappelle la situation des travailleurs marquée par l'accroissement des inégalités, inégalités entre catégories de travailleurs, entre professions mais aussi, au niveau mondial entre pays. Les inégalités ne se mesurent pas qu'en termes de revenus mais également en termes d'environnement social, d'accès à la culture, aux moyens de communication, de logement, etc.

Dans les entreprises le pouvoir patronal est absolu et les grèves de mai 1968 ont fait sentir aux travailleurs leur situation de subordonnés, mais cela a été aussi l'occasion, surtout lors des occupations d'entreprises, de prendre conscience des possibilités de prise de responsabilité sur l'outil de travail. *Le fait d'occuper l'usine a été pour beaucoup des travailleurs un acte révolutionnaire.* Le rapport ajoute que désormais le pouvoir établi est profondément contesté et qu'il est plus facile de parler d'autogestion.

A l'accroissement des inégalités, au pouvoir autoritaire dans l'entreprise, le rapport ajoute le rôle joué par l'enseignement, la culture, l'information, pour développer un modèle de société basé sur le profit maximum.

Le rapport analyse ensuite le conflit de mai 1968. Il souligne l'importance des *minorités agissantes* qui ont été à l'origine de l'action. La fédération en tire la conclusion que l'action de masse peut se développer à partir d'une minorité agissante et que c'est un point qu'il faut retenir pour la stratégie syndicale. Les autres éléments à intégrer dans la stratégie syndicale sont la place prise par les étudiants dans l'action ainsi que la place importante prise par les jeunes dans les actions de mai-juin 68.

Sur les méthodes d'action la fédération souligne que mai 68 a apporté plusieurs éléments intéressants :

- Une prise de conscience de solidarité de classe et l'importance de l'action généralisée.
- Les victoires obtenues ont été ressenties par les travailleurs comme étant les leurs et moins celles des syndicats. Ils se sont sentis directement concernés et pour beaucoup ce fut une découverte du syndicalisme. C'est aussi un résultat de l'action de masse.
- L'action de mai a pris une allure de défi face à l'ordre établi. Des formes d'actions, parfois illégales, ont été expérimentées, l'autorité patronale a été contestée.
- De nombreux militants ont découvert la nécessité d'un changement politique.
- L'opinion publique a une grande importance et elle est conditionnée par les moyens d'informations que chacun dispose. Il importe donc de ne pas heurter l'opinion de façon gratuite pour ne pas provoquer de réactions contraires.

Enfin la fédération se pose la question de savoir si mai 1968 est un accident ou s'il s'agit d'une expression d'un *vaste mouvement mondial de contestation et de révolte ?*

Pour une société socialiste

Avant de débattre sur la stratégie le comité national s'approprie et précise le rapport sur le type de société socialiste, point qui doit être débattu au congrès confédéral

Pour la fédération la société socialiste démocratique doit combattre les inégalités, favoriser les rapports humains collectifs, l'égalité des sexes. Elle doit comporter la planification démocratique et l'autogestion. Mais il y a comme préalable la prise du pouvoir politique et la propriété collective des moyens de production.

L'orientation fondamentale de la fédération est rappelée : *le respect de la dignité personnelle et collective de l'Homme.* Cela suppose une garantie d'épanouissement et d'émancipation dans tous les domaines : matériels, intellectuels, moraux. La fédération souligne qu'elle a toujours été attentive aux plus défavorisés et dans ce sens lutte pour une société égalitaire. L'analyse de la société industrielle démontre que le travailleur se transforme en *vendeur de force de travail.* Que ce n'est pas tellement la compétence qui est rémunérée mais la place dans la hiérarchie sans qu'il y ait forcément relation avec la compétence. La lutte dans l'entreprise doit donc s'attaquer à supprimer la différenciation entre le producteur et le produit de son travail et également contester le système hiérarchique autoritaire et monarchique mis en place par le patronat. Ce sont des nouveaux rapports humains qu'il faut créer dans l'entreprise. Le document fait référence à MARX qui a utilisé le terme de *travailleur collectif*,

ce que la fédération préfère appeler *dans un vocabulaire plus courant dans notre organisation la « communauté » que devrait constituer l'entreprise. C'est cela que nous mettons aujourd'hui dans le concept d'autogestion.*

Parallèlement doit se mettre en place, dans l'entreprise, une structure d'autorité nouvelle, et permettre de faire gérer l'entreprise par les travailleurs eux-mêmes. Hors de l'entreprise il faut également changer les rapports sociaux. Il faut passer de l'individualisation à l'expression et à la consommation collectives. Un minimum d'équipement collectif est nécessaire. L'autogestion doit être étendue à tous les échelons de la vie sociale. Et la fédération de se poser la question : *Ne devrait-il pas y avoir à ce niveau comme dans les entreprises un « budget social » affecté au développement et à l'autogestion des équipements collectifs.* […] *tout ce qui contribue à la reconstitution de rapports sociaux est prioritaire.*

La fédération précise que si les équipements collectifs sont défavorisés au profit de la consommation individuelle, c'est bien sur la base du profit maximum et la production de masse. Cela donne un modèle de développement contestable et conduit *à des détériorations profondes sur l'environnement et sur l'homme que la société doit tôt ou tard prendre en charge.* De plus les produits sont conçus pour avoir une durée de vie limitée et favoriser ainsi le renouvellement. Tous ces éléments doivent être pris en compte à l'heure des choix et cela est du ressort de la planification démocratique, mais le rapport ne développe pas cet aspect.

Le refus des inégalités.

Le rapport précise que l'action doit être orientée vers la réduction des disparités économiques tout d'abord dans le domaine des ressources *par la réduction de l'éventail des revenus non-salariaux et salariaux.* Cet objectif est un moyen de lutte contre la diffusion du modèle de consommation qui nous est imposé. Cela doit s'accompagner d'une action afin que les salaires et revenus soient une donnée publique et que tous sachent ce que tout le monde gagne. Dans l'entreprise l'objectif est d'obtenir le maximum de garanties et de stabilité des salaires par la mensualisation, l'intégration des primes, la suppression du salaire lié au rendement. Hors de l'entreprise la lutte contre les disparités doit se faire par les transferts sociaux des plus riches vers les plus pauvres par l'intermédiaire de la fiscalité, de la Sécurité sociale, des retraites, des mutuelles, … Pour une plus grande efficacité des transferts la fédération suggère de s'orienter vers *un régime général de sécurité sociale englobant la couverture de tous les risques et jouant un véritable rôle de compensation entre les différentes couches de la population.*

Dans cette action contre les inégalités la fédération souligne que la rapidité du progrès technique fait disparaître des métiers. Cela nécessite de nouvelles connaissances et nouvelles compétences qui peuvent exclure des travailleurs. Cela pose la question des reclassements et reconversions du personnel et l'importance de la formation permanente. Hors de l'entreprise la question des inégalités doit être également abordée en se posant la question de la place que doivent avoir dans la société les vieux, les handicapés, les inadaptés…

Enfin le rapport souligne l'indispensable lutte pour la libération et l'émancipation des femmes. Il ne suffit pas d'agir pour obtenir des équipements collectifs mais *notre lutte pour l'égalité de la femme doit porter sur la situation qui lui est faite en ce qui concerne son statut, afin d'éliminer tout ce qui peut être une contrainte ou une dépendance par rapport à l'homme.* […] *c'est un problème de fond, de modèle de vie, de modèle de société. C'est bien*

ainsi que nous devons l'insérer dans notre action et dans notre stratégie, à moins d'en rester à des déclarations sentimentales sans autre effet que de nous tranquilliser la conscience.

Transition vers le socialisme

Le rapport défini des *éléments de stratégie syndicale*. La volonté de société égalitaire autogérée doit se retrouver dans l'action syndicale. Le système capitaliste s'adapte sans cesse aux coups de boutoirs de la classe ouvrière et le pouvoir politique mène une politique d'intégration. Aussi l'un des critères fondamentaux proposé est la volonté de non-intégration. L'action syndicale proposée par la fédération est *une lutte permanente partout où les travailleurs accèdent à une position de pouvoir ou plutôt de contrôle.*

Stratégie de rupture progressive ou brutale ?

La commission sur l'autogestion précise que la marche vers l'autogestion ne peut qu'être progressive mais que l'autogestion partielle dans un système capitaliste n'est pas possible. Aussi la lutte pour l'autogestion doit passer par des choses concrètes en particulier la critique de la gestion des entreprises. L'action syndicale doit s'organiser et se structurer pour constituer un contre-pouvoir au niveau de l'entreprise et des trusts. La perspective de l'autogestion passe également par la généralisation massive de l'enseignement aux jeunes et aux adultes. La conquête de l'information est également considérée comme très importante. L'instauration de nouveaux rapports sociaux doit se faire par la remise en cause de la hiérarchie, le refus de la parcellisation des tâches. Enfin le contexte international est à prendre en compte et il est demandé à la fédération de créer des relations internationales entre les travailleurs et les forces anticapitalistes et révolutionnaires dans le monde.

La stratégie de rupture progressive c'est une volonté de remise en cause du type de société actuel, c'est la volonté de mener une action révolutionnaire de tous les jours. Ce sont des comportements, des attitudes ayant une perspective révolutionnaire, tout en permettant une prise de conscience collective et progressive à partir des événements et faits de tous les jours. C'est être dans une attitude de rupture permanente dans tous les domaines y compris hors de l'entreprise mais qui comportera forcément des compromis et des signatures d'accords. Ces accords sont des constats de positions à un moment donné du rapport de force et ne doivent pas nous satisfaire.

La commission souligne les dangers de cette stratégie :

- Les compromis peuvent entraîner une moins grande combativité des travailleurs
- Faire du réformisme en ne mettant pas en cause la société capitaliste
- Danger de sclérose de l'organisation syndicale et de se contenter des compromis obtenus et ne pas préparer l'étape suivante.
- Risque d'intégration au système par le résultat des accords. Quelle est la limite entre compromis et intégration ?

Difficultés de mise en œuvre de cette stratégie :

- Les travailleurs veulent-ils changer la société ou en profiter un peu plus ?
- D'autres ne croient pas que la société peut être changée.
- Mobilisation plus difficile que sur des revendications financières.

Pour la commission si on parle de *stratégie de rupture* cela veut bien dire que la rupture ne peut être immédiate et totale puisqu'il faut livrer une bataille pour rompre avec le capitalisme

et que cela suppose du temps, une progression, un développement progressif des luttes. A la question : la rupture peut-elle être immédiate ? La commission répond que non.

Par stratégie de rupture il faut comprendre une progression dans la prise de conscience par l'action. Cela nécessite de privilégier ce qui remet en cause le capitalisme et un refus permanent d'intégration. Il faut réfléchir, dès maintenant, aux questions qui vont être posées par une socialisation progressive des moyens de production. Les petites entreprises, nombreuses dans les professions textile habillement et cuirs, laissées aux mains du patronat risquent de s'organiser pour sauver le pouvoir patronal.

Il est souligné la nécessité de conclure des compromis faute de rapport de force suffisant. Mais une question est posée : les réalités doivent-elles nous obliger à une stratégie de transformation progressive ? La fédération estime que la réponse sera apportée par le congrès confédéral de 1970. La stratégie dépend de la position que prendra l'organisation syndicale par rapport à la lutte des classes. A cette époque la fédération utilise le terme *lutte des classes,* terme qui sera remplacé, au congrès confédéral de 1970, par *lutte de classe* car c'est une lutte de la classe ouvrière contre un système exploiteur. La fédération considère que cette lutte des classes est nécessaire. Ce n'est pas une position doctrinale, *mais un état de fait, une réalité sociologique.*

Les revendications porteuses de rupture doivent viser à recréer ce que le capitalisme détruit : recréer le collectif, les initiatives, la prise de responsabilité, l'expression…

Des compromis

Le syndicalisme a passé de nombreux compromis momentanés : conventions collectives, accords d'entreprises, institutions paritaires… Une rupture totale et immédiate devrait se concrétiser par le refus de signer tout accord, refus de siéger dans les comités d'entreprises, les caisses de retraite complémentaires, la Sécurité sociale… Cette rupture brutale nous conduirait-elle au socialisme ? La commission répond : *Il est évident que le passage au socialisme nécessitera une rupture plus ou moins brutale et plus ou moins rapide mais forcément progressive.*

La fédération constate que des compromis sont conclus avec les forces capitalistes, compromis *négociés à un moment de la lutte ouvrière et compte tenu du rapport de force en présence. Il en est ainsi de tout ce qui est paritaire : caisse de retraite complémentaire, ASSEDIC, Sécurité sociale, etc.*

Deux ans plus tard au congrès fédéral de 1971 dans la résolution générale la fédération affirmera : ***Tout ce qui est paritaire, notamment les institutions, est transitoire, provisoire,*** *d'ailleurs contradictoire avec les objectifs de transformation de la société*

En 1969 la fédération estime que ces différentes institutions doivent être utilisées comme instrument de lutte contre la société en place. *La volonté de non-intégration doit être clairement établie et* […] *l'action syndicale doit se manifester dans ce sens*. Les revendications doivent donc être posées en cohérence avec nos objectifs. Il faut également regarder si elles se prêtent à l'intégration ou à la contestation. C'est le cas par exemple du travail posté en 3 équipes de 8 heures où la question est *plus de « fric » ou plus de repos ?*

Conclusions

Quand la fédération parle de cohérence entre les objectifs et les revendications, elle précise bien qu'il ne s'agit pas de cohérence économique, basée sur le possible, mais de cohérence avec nos perspectives. Le rapport explicite ce point en prenant l'exemple de la revendication du temps de pause payé adoptée au congrès de Saint Etienne. Ce temps de pause est nécessaire compte tenu des cadences et l'extension du travail posté. Mais cette revendication a aussi pour objectif *d'introduire dans le travail des possibilités de rapports humains. La pause doit en effet permettre aux travailleurs de se rencontrer quotidiennement dans l'entreprise.* Le danger d'intégration existe sur cette revendication, les patrons pouvant proposer d'accorder la pause sous forme de réduction du temps de travail en fin de poste ou de pauses prises individuellement.

Le syndicalisme a pour but essentiel la défense de ceux qui sont exploités ou opprimés. Il doit garder cette raison d'être quel que soit le système dans lequel nous vivons que le régime soit capitaliste ou qu'il se dise socialiste.

L'action dans les entreprises

Le rapport aborde ensuite les terrains de l'action syndicale. Le terrain naturel du syndicalisme est l'entreprise. Mais il est constaté que la domination capitaliste s'étend sur beaucoup d'autres terrains : la consommation, l'information, le logement, l'enseignement, la culture, l'aménagement du territoire…. *La question qui se pose est de savoir comment le syndicalisme doit et peut aborder cette lutte, quelles sont ses responsabilités, quels sont les terrains qui le concernent, quels sont ceux qui doivent avoir la priorité par rapport à d'autres ?*

Le rapport précise que *l'entreprise et la profession sont le terrain privilégié de l'action syndicale.* Dans l'entreprise les revendications concernent la lutte contre les disparités et la mise en avant de revendications *qualitatives*, porteuses de notre volonté de rupture et de la nécessité de créer de nouveaux rapports sociaux. L'action syndicale doit également avancer des revendications *unifiantes.* Par ce terme la fédération vise surtout des revendications véritablement interprofessionnelles. Le rapport aborde également le fait que dans certaines entreprises ou certaines professions des avancées sont obtenues par l'action syndicale créant ainsi des inégalités. Cela n'est pas choquant et doit être un moyen supplémentaire d'action à condition que ces avancées n'aillent pas dans *n'importe quel sens*. Ce type de stratégie syndicale d'action diversifiée doit être organisé et complété par une action généralisée pour provoquer le rattrapage. La fédération s'est souvent prononcée pour l'action généralisée. Ce n'est pas un parti pris systématique.

D'autre part les formes de lutte *doivent tendre à développer la responsabilité des « collectifs » des travailleurs dans chaque entreprise, donc à développer leur capacité à déterminer une action décentralisée, adaptée à chaque établissement dans le cadre d'une stratégie nationale.*

Il est bien évident qu'une telle stratégie entraîne des conséquences pour l'organisation syndicale : information des militants et militantes des sections syndicales, qui ne seront pas qu'exécutants mais seront capables de se situer dans un contexte et déterminer le contenu et la forme de l'action. Cela nécessite un effort de formation pour leur donner une capacité d'analyse et de décision ainsi que la pratique de l'information et du débat avec les travailleurs. Enfin le rapport souligne l'importance de la participation des cadres et techniciens à l'action syndicale.

L'action hors de l'entreprise

La stratégie fédérale développée au comité national est basée également sur de puissantes actions interprofessionnelles sur des revendications considérées comme prioritaires : le logement, l'emploi, l'information… Mais aussi développer l'action avec d'autres organisations comme les associations familiales ouvrières, les organisations de jeunes, les partis politiques. Les actions pour l'emploi menées de 1966 à 1968 vont dans ce sens.

Le syndicalisme ne pourra pas être absent des actions pour la démocratisation de l'enseignement, l'objectivité de l'information, l'amélioration des équipements collectifs, l'aménagement régional… Il n'est pas question de désigner quelques syndicalistes dans des comités d'action agissant dans ces domaines, mais bien de développer une action de masse dans ces domaines. Cela pose la question des moyens nécessaires. Il n'est pas question que la C.F.D.T. occupe seule ce terrain mais qu'elle agisse avec les organisations déjà active dans ces domaines. Elle pourrait y jouer un rôle dynamique de « rassembleur » des forces ouvrières et populaires dans les sens d'une action de masse qui aura forcément un contenu politique et qui sera en fait une action politique de masse. La fédération rappelle qu'elle a déjà *affirmé la nécessité dans notre pays d'une force politique de gauche authentiquement démocratique et socialiste.* Elle insiste à nouveau sur la nécessité de réhabiliter la politique auprès des travailleurs et de préciser que le syndicalisme *doit garder en toute occasion son autonomie et son indépendance*.

La commission qui travaille sur ce thème apportera quelques précisions : non-cumul des responsabilités syndicales et politiques, ne pas privilégier un parti plutôt qu'un autre, risque de privilégier des consignes de vote plutôt que de donner un éclairage politique. Il ne faut pas tomber dans l'anticommunisme ni dans un pro-communisme sentimental.

Les temps forts de la lutte ouvrière constituent autant de jalons sur la voie d'une société socialiste démocratique comportant des structures de dialogue permettant l'autogestion. Ces actions et ces jalons doivent créer progressivement les conditions d'une alternative politique, tout en restant sur le terrain syndical.

L'action syndicale ne doit pas négliger les contacts au niveau international, soit pour soutenir et encourager les organisations qui agissent dans le même esprit de lutte contre le système capitaliste, soit pour entretenir des liens avec des organisations qui seraient prêtes à agir si leurs gouvernements ou des forces économiques de leurs pays *prêtaient main forte aux tentatives de réprimer une expérience de socialisme démocratique qui pourrait être tentée en France.* Il faut inclure également dans la stratégie syndicale le mouvement de contestation qui se développe à travers le monde.

Le rapport, largement débattu et enrichi, est adopté par 2 456 voix pour et 237 contre.

8. VERS LE SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE. Congrès confédéral de 1970. Congrès HA.CUI.TEX., Dijon 1971

Le Congrès confédéral

Le congrès confédéral de mai 1970 a été un grand débat démocratique tant dans sa préparation que son déroulement. La fédération et ses syndicats y ont pris une part très importante. C'est pour sa préparation collective avec ses syndicats que s'était tenu le premier comité national de la fédération en novembre 1969 dont nous venons de voir les travaux.

Le congrès confédéral de 1970 est celui qui va définir les perspectives et la stratégie de l'organisation. C'est celui de l'entrée de la C.F.D.T. dans le socialisme autogestionnaire. La presse de l'époque ne s'y trompe pas. Elle accorde une importance à ce congrès dont l'écho dépasse nos frontières : un syndicalisme de type nouveau vient de naître, amenant le mouvement ouvrier français et international à s'interroger.

Le travail de réflexion avait démarré bien avant mai 1968 mais les grèves en ont modifié les enjeux et les orientations. La fédération HA.CUI.TEX. a participé activement à la préparation et a alimenté ses équipes pour cette réflexion d'orientation qui concernait l'ensemble de la confédération. Au-delà de l'orientation il y avait également en débat une proposition de modification des statuts.

Mais le congrès de 1970 sera également le congrès de l'ambiguïté. Les anciens ne sont pas à l'aise avec les expressions de socialisme, lutte de classe, unité d'action…Les nouveaux militants sont marqués par les luttes anticoloniales et marqués par le politique. D'autres sont portés sur le témoignage, d'autres enfin par marqués par l'économisme.

A ce congrès c'est la stratégie commune qui l'emporte. Cela se traduira par la suite par la plateforme des Objectifs de transformation, par l'Union des Forces Populaires et les Assisses pour le socialisme, tout cela dans l'espoir d'un débouché politique.

Cette stratégie sera remise en cause après l'échec de la gauche aux élections en 1978. C'est le recentrage qui créera un malaise au sein de la C.F.D.T. qui veut alors se placer sur le terrain de la C.G.T.- F.O. par la négociation. L'autre malaise viendra du fait que l'on semble vouloir faire porter la responsabilité de l'échec sur quelques-uns alors que c'est un échec collectif, un échec de la stratégie mise en œuvre depuis 1970. Déjà le congrès de 1973 voudra redresser la barre par rapport à 1970. Il veut marginaliser une dérive *gauchiste* qui se manifestait au sein de la C.F.D.T. et la crainte de voir apparaître un changement politique vers un pouvoir étatique et centralisé. Ce sera les prémisses du recentrage.

Des rapports préparatoires

Pour préparer le congrès de 1970 plusieurs commissions confédérales ont travaillé et rédigé des rapports. Edmond MAIRE sur la démocratisation de l'entreprise, la transformation sociale et l'autogestion. René BONETY, secrétaire confédéral au secteur économique, sur la planification démocratique. Frédo KRUMNOW sur les inégalités et les ségrégations. Enfin René DECAILLON de la fédération Gaz-Electricité, sur le développement et le Tiers-monde. Une synthèse de ces travaux en commissions est élaborée par André JEANSON, président de la C.F.D.T., synthèse qui constitue le rapport d'orientation et intitulé *Perspectives et stratégie.*

Rapport démocratisation de l'entreprise.

Le rapport rédigé par Edmond MAIRE est intitulé *Pour une démocratisation de l'entreprise dans une perspective de transformation sociale et d'autogestion.* A ce groupe de travail participe Anne-Marie MAILLARD de la fédération HA.CUI.TEX. Ce rapport qui prend en compte les luttes de mai 68 démontre la nécessité de faire entrer la démocratie au sein de l'entreprise, mai 68 ayant démontré la volonté des travailleurs de s'exprimer et d'exercer collectivement leurs responsabilités. L'orientation du rapport n'est pas de réaliser l'autogestion aujourd'hui mais de fixer les grandes lignes d'une organisation collective des travailleurs par l'autogestion de leur entreprise. Il ne veut pas imposer un modèle tout fait car il appartiendra à chaque collectif de travailleurs d'adopter des règles de fonctionnement dans le cadre de la planification démocratique et de la propriété sociale de l'entreprise. L'entreprise rencontrera les contraintes imposées par ces éléments et il faudra fixer les modalités pour solutionner les conflits qui pourraient survenir.

Le rapport constate que le travailleur est aliéné et qu'il y a nécessité de créer des rapports sociaux égalitaires au niveau de l'entreprise mais que cela nécessite que la société soit également autogérée. Au niveau de l'entreprise les travailleurs devront mettre en place une instance de direction démocratique avec des représentants des salariés élus. Le syndicat doit rester contestataire, être une école de formation et représenter les intérêts des travailleurs. La mise en œuvre de l'autogestion ne peut qu'être progressive car elle nécessite un niveau de conscience élevé. Elle pourrait se mettre en place d'abord dans les entreprises nationalisées et les entreprises privées dont la propriété sociale sera décidée. Dans ce cas les actionnaires de l'entreprise pourraient devenir des obligataires percevant un intérêt fixe de leur capital sans droit de gestion. Cette mise en œuvre de l'autogestion suppose qu'elle puisse s'appuyer sur une force politique ayant la volonté de la mettre en œuvre.

Cette politique peut créer des réactions dans l'opinion et dans certaines couches de la population. Aussi le processus doit rester démocratique, toute période de suppression des libertés pouvant conduire à une société à l'inverse de l'objectif poursuivi. Même si des difficultés existent il ne faut pas attendre que toutes les conditions soient réalisées et c'est dès maintenant qu'il faut entamer le processus par la mobilisation sur des objectifs qualitatifs comme le contrôle de l'embauche, le contrôle de l'emploi, des conditions de travail. Cette volonté autogestionnaire doit être partagée par les organisations syndicales des autres pays européens.

La cogestion est qualifiée de fausse piste, car c'est accepter de gérer dans le cadre de la société capitaliste et que de cette façon on ne change pas les causes. D'autre part il ne peut y avoir d'intérêts communs entre les employeurs et les salariés. Il faut donc mener l'action pour la conquête de droits nouveaux. Une voie possible vers l'autogestion est le développement du pouvoir syndical et plus particulièrement de la section syndicale d'entreprise. C'est elle qui recueille l'information, l'analyse, la diffuse et coordonne l'action. Elle doit également utiliser tous les moyens disponibles dans l'entreprise comme les délégués du personnel, le comité d'hygiène et sécurité, le comité d'entreprise. Elle veillera à élargir les commissions du C.E. à des travailleurs afin de partager les responsabilités.

Les objectifs prioritaires sont de limiter l'arbitraire patronal dans la gestion du personnel, exercer un véritable contrôle sur le contrat individuel de travail, généraliser la négociation au sein de chaque entreprise. La négociation étant comprise comme le résultat d'un rapport de force.

Cette nouvelle stratégie a des conséquences sur le syndicalisme. La C.F.D.T. devra donc mettre en œuvre l'élaboration collective des objectifs revendicatifs et les formes de lutte. Une priorité sera donnée à l'information des adhérents et à leur expression afin de les rendre plus actifs. La C.F.D.T. élargira sont action vers les cadres et techniciens car ces catégories sont nécessaires à l'autogestion. La formation syndicale est également une priorité afin que les militants ne soient pas de simples exécutants.

Rapport planification démocratique autogestion.

Le rapport intitulé *Planification démocratique et autogestion* est rédigé par le secteur économique confédéral sous la responsabilité de René BONETY. Il souligne dès le début la contradiction de l'action syndicale, qui se situe dans la société capitaliste, qui doit, à la fois, agir pour changer de société et améliorer la situation des travailleurs avec le risque d'intégration.

Le rapport reprend, dans la partie constat, l'importance des inégalités, la consommation individuelle, la centralisation du pouvoir économique qui devient international, le rôle de l'Etat qui intervient en faveur des intérêts du capital. Le système capitaliste est décrit comme l'accumulation du capital au niveau mondial dans un système de concurrence. Cela passe par une hiérarchisation des revenus qui crée un modèle de consommation individuelle où l'on aspire avoir ce que possèdent les autres. Le rapport reprend des éléments déjà développés par Frédo KRUMNOW dans son rapport *Inégalités et Ségrégations,* comme la publicité, la réduction volontaire de la qualité des produits et leur durabilité.

Les trois piliers du système capitaliste sont l'Etat, les Institutions Internationales et l'Idéologie. L'Etat qui joue un rôle répressif pour maintenir l'ordre établi, l'ordre social. L'Etat joue le rôle d'assistante sociale du système capitaliste, joue un rôle économique par son budget et les aides qu'il accorde aux entreprises. Les Institutions Internationales qui sont chargées de réguler l'économie mondiale. L'Idéologie qui vise à présenter le système comme juste et dénigre les attaques contre lui comme étant des conceptions dépassées, telle par exemple la lutte des classes. L'idéologie est diffusée par les moyens d'information et de culture, aujourd'hui nous dirions les médias.

Le capitalisme n'est pas seulement un mode d'organisation économique fondé sur la propriété privée des moyens de production et le profit, il est aussi un système social et culturel fondé sur la hiérarchie et l'individualisme. Le capitalisme est ainsi un système cohérent dans la mesure où il régit la vie économique, sociale, culturelle et politique d'une société.

Dans la partie perspectives le rapport fait référence aux travaux antérieurs de la C.F.D.T. comme par exemple les travaux du congrès de 1959 sur la planification démocratique qui précisait qu'il était *nécessaire de faire de la fonction d'investissement une responsabilité publique permettant de coordonner le développement de l'économie.* La même résolution ajoutait la *nécessité d'une économie orientée vers la satisfaction des besoins de bien-être et de culture des masses populaires.* Le rapport rappelle que l'orientation de la C.F.D.T. est bien d'agir pour l'accession des travailleurs aux responsabilités et pas seulement au mieux-être.

La planification démocratique nécessite d'inventorier les besoins collectifs et d'élaborer un plan qui vise à inverser la logique capitaliste. Elle nécessite également de rechercher les

formes collectives de son élaboration par des débats dans l'opinion publique. La décision finale revenant au Parlement qui doit pouvoir décider en fonction de plusieurs choix. Comme cela est précisé il doit y avoir cohérence entre les choix et les élections : une législature, un plan, un gouvernement.

La C.F.D.T. revendique l'autogestion dans tous les domaines : entreprises, communes et régions, cadre de vie. La planification nécessite la propriété sociale des moyens de production. De plus la répartition et l'utilisation de la plus-value ne peut se décider au seul niveau des entreprises afin d'éviter un déséquilibre entre la consommation individuelle et collective. Il faut éviter que naissent de nouvelles inégalités entre entreprises et branches différentes. *La désaliénation du travail passe par la maîtrise de la plus-value par les travailleurs.* Enfin le syndicalisme doit prendre en compte l'Europe libérale qui se met en place.

La C.F.D.T. agit pour un socialisme démocratique et décentralisé. Le socialisme centralisé n'a pas donné de responsabilités aux travailleurs, aussi la C.F.D.T. prône un socialisme démocratique qui laisse une place au marché qui va réguler la production.

La stratégie développée dans ce rapport souligne la nécessité de mettre en œuvre des objectifs intermédiaires. Par objectifs intermédiaires il faut entendre des revendications qui répondent à un problème apparu dans le fonctionnement du système capitaliste et ;

Qui apportent une réponse en fonction d'une logique différente du système capitaliste et en fonction d'un autre projet social.

Qui correspondent à un rapport de force permettant de les faire aboutir et permettant d'éviter la récupération par le système en place.

Cette stratégie doit se développer sur des terrains comme l'emploi où, face à la conception d'une main-d'œuvre adaptable, d'une force de travail, il faut opposer la notion d'emploi comme une nécessité vitale pour la construction de chaque personne. Enfin la maîtrise de l'investissement est nécessaire par la nationalisation du système bancaire, l'autonomie de gestion des entreprises nationalisées et l'élargissement du secteur nationalisé comme moyen d'intervention dans le domaine économique.

Rapport contre les inégalités et ségrégations.

Le rapport présenté par Frédo KRUMNOW est intitulé *Contre les inégalités et les ségrégations. Problèmes humains dans une société en développement.* Ce rapport analyse la question du modèle de civilisation et du mode de vie. Aujourd'hui on dirait du mode de développement. Dès le début de ce rapport il est précisé que notre langage, fruit d'une civilisation faite par l'homme est masculin mais qu'il faut bien comprendre que les termes utilisés visent tous les Êtres Humains, Hommes et Femmes.

Le rapport constate que les inégalités s'accroissent et que cela est une conséquence de la société capitaliste. Les inégalités s'accroissent dans tous les domaines : salaires, conditions de travail, santé, logement, loisirs, enseignement, la culture elle-même devient objet de consommation individuelle … Les inégalités se creusent également dans les domaines de la justice, du droit, les relations hommes/femmes, ….

Les causes de ces situations sont induites par le système capitaliste qui impose un modèle de civilisation et une société appelée à tort *société de consommation*. La consommation n'est pas

mauvaise en soi ce qui est condamnable c'est *l'aspect de compétitivité, la course individuelle à la consommation effrénée.*

La production n'est pas conçue en priorité pour satisfaire des besoins mais pour réaliser des profits. Pour cela on utilise toutes sortes de procédés comme le renouvellement rapide des modèles, l'affaiblissement volontaire de la qualité, la publicité, les nuisances et déchets mis à la charge de la société. Cette consommation individuelle renforce l'individualisme général, provoque la rupture des rapports sociaux et du lien social entre les individus. C'est le chacun pour soi.

Le rapport trace ensuite quelques perspectives. Il souligne la nécessité d'intervenir sur le modèle de développement. Nous dirions aujourd'hui pour un développement durable. Il est proposé d'agir pour la prise en compte dans les prix de tous les éléments de la production y compris les nuisances, de rechercher un autre type de consommation au lieu de rechercher à développer le taux de croissance, transformer la publicité en véritable information des consommateurs, développer les équipements collectifs.

Les moyens sont la planification démocratique et l'autogestion. Cela devant permettre le développement de la responsabilité de chacun et développer le collectif. L'autogestion n'est pas limitée à l'entreprise mais à tous les domaines de la vie sociale. Au salarié réduit à consommer et acheter, il faut permettre de prendre une place dans les décisions qui concerne l'organisation de la société. Dans ce sens le développement des équipements collectifs et une réduction du temps de travail doivent permettre au travailleur de devenir citoyen et créer de nouveaux rapports sociaux plus collectifs.

L'action syndicale doit permettre la réduction des disparités économiques, par l'augmentation des salaires en réduisant l'écart hiérarchique par des augmentations non-hiérarchisées, par une garantie des salaires et une stabilité des revenus, par une connaissance de ce que chacun gagne en salaire ou en revenu.

La réduction des disparités peut se faire par les transferts sociaux des plus riches vers le plus pauvres et pas seulement par une simple répartition des salaires différés. La réduction des inégalités doit prendre en compte les problèmes humains et pas seulement économiques. La reconversion, la formation professionnelle doivent être des priorités avant toute fermeture d'entreprise. Pour ceux qui sont hors de la production le rapport cite la place que doivent avoir les vieux, les handicapés mais n'aborde pas la question des chômeurs qui, il est vrai, n'était pas aussi nombreux qu'aujourd'hui. Dans l'esprit de l'époque les chômeurs étaient inclus dans le champ des personnes productives. Enfin la question de l'enseignement est largement développée comme un élément important pour réduire les inégalités. L'école devant développer l'esprit critique et développer la notion de prise de responsabilité du citoyen.

Le rapport se termine par un chapitre sur les éléments d'une stratégie. Stratégie qui doit démontrer l'absurdité de certaines situations : consommation de masse mais de nombreuses personnes sont laissées de côté dans le logement, l'éducation, etc. En ce qui concerne l'action syndicale nécessité de mettre en avant des revendications qualitatives comme du temps de repos au lieu de primes. Contester l'organisation de la production en dénonçant le renouvellement abusif des modèles, le rôle de la publicité, les nuisances, etc. Aujourd'hui nous dirions agir pour le développement durable qui préserve les ressources et l'état de la

planète. Dans les syndicats des débats auront lieu sur ces aspects et préciseront que les travailleurs tiennent au quantitatif et que l'on ne peut tout baser sur la qualitatif.

L'action syndicale doit être une action solidaire où les avantages obtenus par certains doivent pouvoir être généralisés à l'ensemble, d'où la nécessité de développer des revendications unifiantes. La nécessité de développer l'action interprofessionnelle est affirmée. Les actions du syndicalisme doivent également porter sur les questions de transport, de logement, de consommation, de sécurité sociale. Il s'agit de développer de véritables actions et non de seulement désigner des représentants dans des organismes pour faire changer les choses. Ces actions de masse devant se traduire par des alliances avec des associations et mouvements présents dans ces différents domaines. Ces actions doivent remettre en cause le système capitaliste.

Pour terminer le rapport souligne que pour mettre en œuvre cette stratégie il faut des moyens financiers et humains. Allusion sans doute aux débats qui vont avoir lieu au congrès sur une charte financière et la modification des structures de l'organisation.

Rapport sur le développement et le Tiers-monde.

Le rapport écrit sous la responsabilité d'André JEANSON souligne l'importance de la construction d'une Europe démocratique et la solidarité avec le Tiers-monde. Cette solidarité avec le Tiers-monde devant aller jusqu'à transformer le système des échanges commerciaux avec une stabilisation à un niveau élevé des prix mondiaux des matières premières, le droit pour les pays du Tiers-monde de protéger leurs industries naissantes, l'ouverture des marchés des pays riches aux produits des pays en voie de développement. *Il faudra, bien entendu, prendre la mesure, et en faire prendre conscience les travailleurs, des conséquences d'une telle politique sur l'économie, et donc sur le niveau de vie, des pays industrialisés.*

Au niveau européen la C.F.D.T. veut agir pour une planification européenne et la démocratisation de son fonctionnement. La C.F.D.T. se donne comme priorité de favoriser et structurer le syndicalisme européen et contribuer à créer une véritable force syndicale européenne. Au niveau mondial la C.F.D.T. se prononce pour le renforcement des Secrétariats Professionnels Internationaux, sorte de grandes fédérations d'industrie au niveau mondial. La C.F.D.T. souhaite que les Fédérations Internationales Professionnelles de la C.M.T. (Confédération Mondiale du Travail, de tendance chrétienne) s'inscrivent dans une démarche d'unification à terme du syndicalisme professionnel. Tout en se réjouissant de l'évolution de la C.M.T. qui se veut la centrale exprimant la solidarité étroite des pays industrialisés avec ceux du Tiers-monde et être la centrale du développement, la C.F.D.T. souhaite un rapprochement entre C.M.T et la C.I.S.L. (Confédération Internationale des Syndicats Libres fondée en 1949 en rupture avec la F.S.M. dominée par les communistes). La C.F.D.T. regrette que la F.S.M. (Fédération Syndicale Mondiale) dépend essentiellement d'une force politique et entend avoir des contacts avec certaines organisations adhérentes à la F.S.M. Enfin la C.F.D.T. attache un intérêt extrême aux organisations syndicales qui n'ont pas d'affiliation internationale.

Rapport d'orientation : Perspectives et stratégie

La synthèse des travaux de ces commissions, constituent le rapport d'orientation. Il est présenté par André JEANSON. Ce rapport est intitulé *Perspectives et stratégie*. Dès l'introduction le rapport situe l'évolution de la C.F.D.T. dans la continuité de la C.F.T.C. Il

précise que son rapport trouve son origine dans la résolution votée au congrès de la C.F.T.C. en 1963 et qui prévoyait de *préciser les responsabilités du syndicalisme dans le monde moderne* et de préciser sa ***stratégie***. Le congrès de 1964 n'avait pas discuté de cette question faute de temps. Au cours des 6 années qui ont suivi un travail important a été réalisé dans les syndicats pour préciser la stratégie de la C.F.D.T.

Dans la première partie intitulée *Inégalités et aliénation* on retrouve de nombreux éléments traités dans le rapport présenté par Frédo FRUMNOW. Il y a ensuite une condamnation de la société qui est considérée comme *aliénante.* Le terme exploitation ne se trouve pas dans le texte c'est ce que lui reprocheront des syndicats qui veulent une orientation plus claire. Cette expression était présente dans le rapport sur la démocratisation de l'entreprise.

Dans la deuxième partie *Projet de société* il est proposé de s'attaquer aux causes de cette aliénation et d'agir pour une société où l'Homme pourra se réaliser par l'exercice de la responsabilité dans la liberté. Les moyens proposés sont la propriété sociale des moyens de production, l'autogestion et la planification démocratique.

La propriété sociale des moyens de production est à préciser mais il ne s'agit pas d'une propriété d'Etat ni d'une nationalisation généralisée. Sont évoqués : la possibilité de coopératives de production s'inscrivant dans de nouvelles perspectives, la création de collectivités sociales et la *démocratisation* des entreprises nationalisées. La nationalisation du système bancaire est avancée.

L'autogestion permet de fixer un cadre de liberté et de responsabilité dans l'entreprise mais aussi dans la société. Cette orientation autogestionnaire de la C.F.D.T. se traduit déjà par la volonté de la création de la section syndicale et l'instauration de droits syndicaux dans les entreprises. Dans l'autogestion, les travailleurs élisent ceux qui vont diriger l'entreprise et ensuite la contrôler, le syndicat n'étant pas gestionnaire. Le rapport souligne que cette contradiction entre le pouvoir gestionnaire des travailleurs et la nécessité de maintenir un pouvoir de contestation ne sera pas facile à solutionner mais est indispensable. L'autogestion n'est pas réalisable dans le régime capitaliste. La mise en œuvre sera progressive et suppose un préalable qui est la conquête du pouvoir politique par des forces décidées à la mettre en œuvre.

La planification démocratique doit permettre la mise en œuvre d'une production pour la satisfaction des besoins démocratiquement inventoriés en qualité et en quantité et non pour la réalisation d'un profit toujours plus important. La C.F.D.T. refuse une planification étatique. Si la croissance est nécessaire l'objectif n'est pas produire pour produire mais satisfaire au meilleur coût les besoins. Un large débat au niveau de la société doit se mener pour fixer les grandes orientations en matière de besoins à satisfaire en tenant compte du modèle de consommation et du type de civilisation que nous voulons (consommation individuelle ou collective ?). Ce débat devrait être jumelé avec les élections politiques en vue de permettre un véritable choix des électeurs. Un slogan résume cette orientation : *Une législature, un plan, un gouvernement.* Il appartiendrait ensuite à chaque niveau de responsabilité de mettre en œuvre le plan dans le respect de la liberté de ses choix.

Le rapporteur précise que ces trois piliers, propriété sociale – autogestion – planification démocratique, sont nécessaires mais qu'il est vain de dire lequel doit être mis en œuvre en premier. Cependant des préalables sont nécessaires :

- Une majorité politique voulant mettre en œuvre cette orientation.

- Nécessité d'une opposition politique pouvant s'exprimer.
- Un syndicalisme indépendant.

Pour le développement de la capacité d'intervention des citoyens il y a nécessité d'un accès contradictoire à l'information, un enseignement de qualité permettant de développer un esprit critique et de s'adapter aux évolutions, une capacité à acquérir toujours plus de connaissances. Le rapport souligne enfin la nécessité d'innover en matière politique en recherchant un autre type de fonctionnement plus décentralisé au niveau des régions, des syndicats de communes ou des communes elles-mêmes.

La dernière partie est intitulée *La stratégie de la C.F.D.T.* Après avoir rappelé que la perspective est l'instauration d'une société socialiste et que cela n'est pas une perspective utopique, il faut envisager les voies de passage. Face à l'aliénation la C.F.D.T. constate que la lutte de classe nous est imposée par le système lui-même et que nous devons nous y inscrire. La C.F.D.T. refuse le conservatisme et veut aller de l'avant. Elle précise que la C.F.D.T. rêverait si elle basait son action sur la seule révolution de type mai 68, mais en excluant toute possibilité révolutionnaire, elle risquerait d'être dangereusement désarmée. La C.F.D.T. est une organisation révolutionnaire par le projet de société qu'elle propose aux travailleurs. Ses perspectives sont révolutionnaires car elles visent une autre société.

La stratégie ne peut être qu'une stratégie de rupture progressive en créant à chaque instant un rapport de force. Démarche progressive car nous voulons demeurer une organisation de masse et avons la volonté de sauvegarder les libertés individuelles et collectives essentielles dans toutes les étapes du processus de transformation. Dans cette stratégie de rupture la C.F.D.T. refuse toute tentation gauchiste qui la couperait des masses. Ce point se conclu par une formulation qui reprend des propositions de la fédération HA.CUI.TEX. Il s'agit ***d'une rupture progressivement atteinte****, résultat d'une volonté de remise en cause d'un type de société* ***par une prise de conscience collective et progressive*** *à travers les faits, les événements, l'action de tous les jours, situés dans un mouvement constant vers ces perspectives de la C.F.D.T. dont nous avons souligné le caractère révolutionnaire.*

Dans ce cadre d'action se situe la politique contractuelle. Ce n'est pas contradictoire avec la volonté de changer de société. Il nous faut toutefois être attentifs pour ne pas se contenter des accords obtenus et se laisser intégrer par le système.

Un axe revendicatif reprend tout ce qui concoure à l'apprentissage des responsabilités dans l'entreprise, le cadre de vie et au niveau international. Dans l'entreprise les revendications veulent limiter l'arbitraire patronal et favoriser le contrôle syndical sur les décisions patronales. Cela se traduit par les revendications portant sur le droit syndical, la généralisation de la négociation au niveau de l'entreprise sur les salaires, l'emploi, la gestion du personnel…

La C.F.D.T. revendique également la conquête de l'information. Elle refuse la cogestion bien que certains à la C.F.D.T. y voient une étape vers l'autogestion. La cogestion est rejetée par le rapporteur car elle se situe dans le système capitaliste et que la gestion des entreprises se fait sur une base paritaire. Elle préconise la démocratisation de l'entreprise même si ce terme est contesté par certains qui affirment qu'il ne peut y avoir de démocratie dans l'entreprise tant que l'on est en régime capitaliste.

La C.F.D.T. doit également prendre en compte le type de civilisation, le type de développement comme l'on dit aujourd'hui. Pour la C.F.D.T. les priorités sont d'ordre

collectif dans des domaines comme l'enseignement, la santé, la démocratisation de l'information, l'emploi, la consommation… Priorité à l'initiative publique plutôt que privée.

En ce qui concerne le niveau international le rapport reprend les propositions du rapport préparatoire évoqué plus haut.

Les moyens d'action.

Pour mener à bien ces orientations le C.F.D.T. souligne que le syndicalisme est un outil indispensable pour les travailleurs. Dans une situation où les adhérents à une organisation syndicale sont minoritaires le développement et le renforcement de la C.F.D.T. sont indispensables. La C.F.D.T. doit développer un syndicalisme de masse dans lequel doivent se retrouver les travailleurs quelques soient leurs opinions. Le fonctionnement syndical doit mettre en œuvre une démocratie syndicale qui doit être l'illustration vivante de la société démocratique que veut la C.F.D.T. Syndicalisme où les adhérents sont participants et les travailleurs concernés par l'action syndicale. La discussion collective doit être favorisée ainsi que la diffusion des responsabilités. Il est rappelé de l'importance de l'heure d'information syndicale et de la section syndicale d'entreprise.

La C.F.D.T. souhaite l'unité des travailleurs par l'unité syndicale sur la base de la démocratie de la société, le passage à une société socialiste par des voies démocratiques et un syndicalisme autonome des forces politiques. Sur cette base elle entend mener l'unité d'action la plus large possible.

Cette action pour une société socialiste doit se mener avec les forces populaires se reconnaissant dans cette orientation. Cela se traduit également par la dimension politique de l'action syndicale et la nécessité qu'une force politique soit capable de mettre en œuvre les bases d'une société démocratique et socialiste. La C.F.D.T. doit donc s'intéresser aux forces politiques en capacité de mettre cela en œuvre. Le rapport reparle des deux stratégies en présence, la stratégie commune dans laquelle le syndicat définit au préalable ses priorités les confronte avec les forces politiques socialistes pour aboutir à un contre-plan ou un contrat. La stratégie autonome qui ne veut pas que le syndicalisme se laisser enfermer par les contraintes qui s'imposeront au gouvernement et qui doit rester libre de son action. Le rapporteur souhaite que ce clivage soit dépassé en rappelant que les grèves de mai 68 ont montré que pour contracter il fallait avoir un partenaire devant soi et qu'il ne soit pas uniquement sur le seul terrain parlementaire.

Pour la C.F.D.T. il faut clairement distinguer les responsabilités des uns et des autres. Le politique doit conquérir le pouvoir, le conserver et gouverner pour l'ensemble de la population. Le syndicat a une vision globale de la société mais qui part du point de vue des travailleurs. Il défend les intérêts des travailleurs et n'a pas vocation à gouverner. Le syndicat doit rester indépendant des partis dans une autonomie engagée.

Le débat

Plusieurs textes sont soumis au vote du congrès. Le texte d'orientation de la confédération, un texte mettant la priorité sur la *Planification démocratique* défendu par les régions Pays de la Loire, Bretagne, Union Régionale Parisienne et la fédération du S.G.E.N. Un dernier texte est présenté par les fédérations HA.CUI.TEX., P.T.T., Commerce Service Livre, Santé.

Contre-texte pour un syndicalisme de masse et de classe.

C'est en considérant que le projet de résolution générale ne prend pas assez en compte les acquis de Mai 68, que la fédération HA.CUI.TEX., et les fédérations citées plus haut, présentent un contre-texte intitulé *Un syndicalisme de classe, de masse, démocratique et unitaire* ». Il se voulait plus clair que le texte proposé par la confédération et qu'il soit porteur des acquis de mai 68.

Frédo KRUMNOW, défend ce texte qui part de faits concrets et s'appuie sur le courant de mai 68. Dans son intervention il précise que les réflexions développées proviennent des conditions de vie et de travail. Sa démarche ne part pas des idées mais des faits comme l'importance des fermetures d'entreprises qui fait réfléchir sur le pouvoir patronal. Il se défend des étiquettes de gauchistes ou d'extrême gauche que certains veulent coller à la fédération. Le texte a été écrit non pas pour être plus dur que le texte confédéral mais être plus clair et dégager quelques priorités. Il souhaite que la C.F.D.T. soutienne et développe le courant de contestation né de mai 68 et le rende plus conscient. Pour cela il faut être révolutionnaire. Il ne faut pas confondre révolte et révolution. Les salariés ont respecté l'outil de travail pendant les grèves et c'est la démonstration de *la haute conscience et de la haute capacité de lutte révolutionnaire de la classe ouvrière française.*

Il précise que la révolte est une réalité positive, *mai 68 en a été le signe, peut-être le premier signe vraiment collectif et massif.* Il rappelle que quand l'action est collective et se mène dans la solidarité, c'est un acte révolutionnaire efficace.

Il précise la conception du terme révolutionnaire. *Nous ne sommes pas comme ces soi-disant révolutionnaires qui répètent chaque jour des phrases de Marx, de Lénine, de Mao ou de Marcuse, pêle-mêle en s'accrochant dessus comme des témoins de Jéhovah. Nous ne partons pas des idées, mais des faits et des situations.*
Être révolutionnaire en France aujourd'hui, c'est s'attaquer au pouvoir patronal, lui opposer un contre pouvoir. S'attaquer à des problèmes concrets et aux mécanismes dont les capitalistes nourrissent leur profit et leur pouvoir.
[…]
L'action révolutionnaire est celle qui s'attaque aux causes, aux vraies causes, qui s'attaque au système et surtout au pouvoir, au vrai pouvoir, celui du capital.

Dans leur contre-texte les fédérations défendent l'idée de la nécessité de développer la lutte des classes. Frédo déclare : *C'est parce que, jusqu'à présent, les choses n'étaient pas suffisamment claires que nous voulons que la C.F.D.T. proclame très nettement sa volonté de s'engager de façon offensive dans la lutte des classes. Car, dans cette lutte, qui, certes, nous est durement imposée et durement menée par la classe dominante, nous ne sommes pas des « malgré nous ». Avec des « malgré nous » on ne gagne pas de guerre et la guerre engagée entre les capitalistes et la classe ouvrière, nous voulons la gagner.*

Il souligne la dimension politique de l'action qui doit permettre la réalisation du socialisme démocratique. Il souhaite que l'action contestataire à dimension politique soit prioritaire pour la C.F.D.T. *Toute conquête, tout avantage arraché dans ce système n'est que partiel et provisoire et d'ailleurs souvent contradictoire avec nos objectifs de transformation de la société.*

Il critique le texte présenté par les Pays de la Loire qui met en préalable la mise en œuvre de la Planification démocratique et l'appropriation des moyens de productions et d'échanges. L'autogestion n'étant que l'aboutissement de ces mises en œuvre. Pour Frédo KRUMNOW cette mise en œuvre de mesures partielles et la mise en place de structures plus démocratiques ressemble à une politique sociale-démocrate qui nous situera toujours dans le système capitaliste. Il reproche au texte confédéral de mettre en avant la collectivisation des moyens de production. Pour lui les trois éléments sont à mettre en œuvre simultanément et *forment un tout cohérent.*

Le texte présenté par les régions Pays de la Loire, Bretagne, U.R.P. et la fédération du S.G.E.N. obtient 6 626 voix (32%) contre 13 670. Le texte présenté par les fédérations HA.CUI.TEX., P.T.T., Commerce Service Livre, Santé, obtient 5 424 voix (26.7%) contre 14 512.

Pour le socialisme autogestionnaire

La résolution finale du 35ème congrès, adoptée à plus de 65 % des voix, prend en compte un certain nombre d'amendements des syndicats, des acquis de mai 68 et opte pour le socialisme autogestionnaire.

C'est ainsi que la C.F.D.T., déclare que la société est une société d'exploitation, inégalitaire et aliénante. La perspective de la C.F.D.T. c'est bien une société socialiste démocratique basée sur trois piliers indissociables :

- L'autogestion de l'entreprise et de la société
- La propriété sociale des moyens de production et d'échange sans être une propriété étatique
- La planification démocratique, planification décentralisée en confrontation avec les collectivités territoriales

Cette perspective suppose la réalisation de conditions politiques et sociales.

La stratégie mise en œuvre par ce congrès est une stratégie de lutte de classe en intégrant les nouvelles formes de luttes apparues pendant les grèves de mai 68. La libération de la femme est rappelée. Dans cette stratégie de rupture avec le capitalisme, l'importance de l'école et de la formation continue sont soulignées.

Les conséquences pour l'action syndicale sont précisées. Le syndicat ne doit pas être gestionnaire et rester contestataire. Le syndicalisme doit être en capacité d'élaborer les revendications avec les travailleurs, elles sont alors une contribution des travailleurs à la définition d'objectifs et d'une alternative au système capitaliste. L'action menée prend une dimension politique et développe la prise de conscience collective des travailleurs. Le syndicalisme de masse c'est la capacité des travailleurs à décider collectivement de leurs objectifs et moyens d'action sans supprimer le rôle de l'organisation syndicale.

La C.F.D.T. considère que l'unité d'action est nécessaire, qu'elle doit contribuer à l'élaboration d'une stratégie mondiale de lutte contre le capitalisme international, qu'elle doit développer les contacts et actions avec les organisations sociales, familiales, culturelles, étudiantes paysannes et politiques qui partagent les mêmes préoccupations en ce qui concerne

la société à construire. Enfin la C.F.D.T. souligne l'importance de l'autonomie syndicale même s'il s'agit d'une autonomie engagée.

Cette résolution semble toutefois vouloir contenter toutes les options en présence. Déjà le projet comportait une telle ambiguïté puisque Frédo KRUMNOW déclarait dans la présentation de son contre-texte : *Le texte de JEANSON est une forêt qui cache les arbres. Une forêt où nous irons tous chercher le muguet de mai 1968, mais en 1970, à la C.F.D.T. le printemps a un peu de retard.*

C'est ainsi que le texte original prévoyait de concilier la planification et le marché. Dans la résolution finale le marché a disparu mais cette notion reviendra plus tard dans les débats au sein de la confédération. La résolution affirme la volonté de la C.F.D.T. de s'engager dans la lutte de classe mais cette volonté est tempérée par la nécessité d'*instaurer et défendre les libertés fondamentales dans toutes les étapes du processus de transformation de la société, y compris dans celles qui peuvent comporter un climat de violence.*

Autre point non tranché et qui sera en débat dans les années suivantes c'est la question du passage à un autre type de société. Faut-il mener une stratégie de rupture ou une stratégie de transformation progressive ? Pour la Région des Pays de la Loire et pour le rapporteur il faut prévoir des étapes et la mise en œuvre de la Planification démocratique en est une. La fédération HA.CUI.TEX. estime qu'elle ne sait *pas quelles seront les étapes par lesquelles l'état du rapport de force nous obligera à passer dans la voie vers le socialisme démocratique* […] *mais nous sommes pour notre part profondément convaincus qu'il n'y aura pas plus de planification démocratique que d'autogestion dans le cadre d'une société capitaliste et que pour cela il faudra que la rupture soit radicale*. La résolution prévoit des conquêtes partielles et des objectifs intermédiaires.

Autre point objet de divergence c'est la nécessaire prise de conscience des travailleurs de la nocivité du système capitalisme et de changer de société. Pour la fédération HA.CUI.TEX. la prise de conscience se réalise par l'action syndicale. Dans le texte voté c'est la critique sociale élaborée au niveau le plus décentralisé et l'attitude pédagogique du syndicat qui doivent permettre la désaliénation.

Enfin la négociation est également un point où les divergences peuvent se faire jour. Des fédérations sont engagées dans un processus de négociation comme à E.D.F./G.D.F. D'autres contestent toute négociation. Pour la fédération le *métier de négocier pour l'organisation syndicale apparaît encore trop comme la tâche essentielle, comme la seule tâche du syndicalisme.* ***Nous ne négocierons efficacement que parce que nous sommes avant tout contestataires et dans la définition d'une stratégie cette priorité contestataire doit l'emporter.***

La résolution déclare que *La négociation est un moyen parmi d'autres de concrétiser le rapport de force né de l'action*.
[…)
Cette pratique syndicale n'est acceptable que dans la mesure où elle assure les intérêts, à court terme et à long terme, des travailleurs :

- *la négociation doit améliorer leur situation, sans pour autant la subordonner à la productivité et à la situation économique, sans mettre en cause les droits d'expression et d'action des travailleurs, ni compromettre l'obtention de nouveaux avantages.*

- *loin de conforter la société capitaliste, elle doit contribuer à déséquilibrer le système et ouvrir la possibilité d'une nouvelle avancée vers une société socialiste et démocratique.*

En ce qui concerne les relations avec les partis politiques, les partisans de la stratégie commune parlent maintenant de stratégies convergentes en vue de préserver l'autonomie syndicale et d'ouvrir les perspectives d'action à d'autres partenaires que les partis politiques.

A ce congrès, la C.F.D.T a donné une grande leçon de démocratie syndicale. Dans son discours de clôture, Albert DETRAZ le rappellera en ces termes : *La CFDT est assez libérale pour que la contestation puisse s'exprimer. La CFDT est assez forte pour la supporter.*

Parmi les avancées constatées lors de ce congrès l'on peut noter l'apparition du terme de *lutte de classe.* La C.F.D.T. se déclare anticapitaliste, elle condamne l'impérialisme. La C.F.D.T. passe dans le camp de la gauche. On peut noter également comme orientations :

- Une insertion plus active et plus conséquente dans la lutte de classe, sur tous les terrains y compris hors de l'entreprise,
- Un nouveau type de relations du syndicat avec les travailleurs dans une volonté d'action de masse démocratique,
- Une opposition aux contrats de progrès proposés par le gouvernement CHABAN-DELMAS dans le cadre de la *nouvelle société,*
- La relance de l'unité d'action avec la C.G.T. sur de nouvelles bases,
- L'entrée dans le camp anti-impérialiste, notamment par la participation à la lutte pour l'indépendance du Viêt Nam,
- La volonté de contribuer à la mobilisation de l'ensemble des forces populaires, reconnaissance que le Parti Communiste Français fait partie de l'ensemble des forces socialistes, mais refus de son rôle hégémonique.

Le rapport d'activité présenté au congrès par Eugène DESCAMPS secrétaire général est adopté par 91.2 % des mandats. La résolution finale obtiendra 12 812 voix pour (65.2%) 5 028 contre et 1 856 abstentions.

Réforme du fonctionnement

Au congrès de 1970 il y avait également en débat une modification du fonctionnement de la C.F.D.T. Ce rapport était présenté par Edmond MAIRE. Le fonctionnement antérieur était basé sur un conseil confédéral regroupant les fédérations et les régions et comportait un certain nombre de membres désignés et d'autres qui étaient élus. Il y avait également un bureau exécutif mais en fait le pouvoir du bureau était souvent transféré à un bureau journalier non prévu par les statuts et regroupant le secrétaire général, le président et les responsables des secteurs confédéraux. La réforme propose de regrouper le conseil confédéral et le bureau exécutif en un Bureau National qui sera élu par le congrès. Il comporte 10 membres présentés par les régions, 10 membres présentes par les fédérations, les 10 membres de la Commission exécutive et un représentant de l'Union Confédérale des Cadres. La Commission exécutive élue par le congrès traite des questions au jour le jour et ses candidats sont présentés par le bureau national sortant.

Une disposition prévoyant que la liste pour l'élection de la commission exécutive devait comporter au moins une femme n'a pas été retenue par le congrès. C'est au congrès

confédéral de Metz en 1982 que des quotas ont été institués à la C.F.D.T. Enfin les modifications prévoient un Conseil National qui se réunit 3 jours trois fois par an. Il réunit les membres du Bureau National et des représentants de toutes les fédérations et régions. Les congrès confédéraux se tiennent dorénavant tous les 3 ans.

Une résolution action est votée mais elle passe un peu inaperçu à côté de la résolution d'orientation. Dans cette résolution action on retrouve des revendications longtemps portées par la fédération comme l'heure d'information syndicale. Cette résolution met en avant les droits syndicaux, le statut unique, l'égalité des droits pour les travailleurs immigrés, la réduction du temps de travail à 40 heures. Elle revendique également le droit au travail, la prise en compte de la situation des plus défavorisés, la suppression des inégalités constatées chez les travailleurs immigrés, les femmes, … Enfin elle souligne la nécessité de réhabiliter l'action politique auprès des travailleurs.

A l'ordre du jour de ce congrès il y a également la discussion d'une charte financière. Elle propose une hiérarchisation de la cotisation syndicale. Une part de cotisation versée par tous (secteur privé comme public) aux Régions interprofessionnelles et non plus aux Unions Départementales. Une part minimum aux syndicats est également prévue. Ce texte n'est pas adopté par le congrès mais une résolution proposée par le bureau national est adoptée, elle propose des mesures transitoires et un débat au prochain congrès.

Eugène DESCAMPS est élu secrétaire général. Il n'est pas totalement en accord avec les orientations du congrès de 1970. Il démissionnera en mars 1971 pour raison de santé. Il sera remplacé par Edmond MAIRE. Frédo KRUMNOW qui a été élu à la commission exécutive est chargé du secteur information et des problèmes d'emploi. La presse le présente comme le *dur* qui incarne le courant révolutionnaire. En 1971 il remplacera Edmond MAIRE au secteur action revendicative. Dire que sa personnalité et son orientation font l'unanimité au sein de la C.F.D.T. et du bureau national, ce serait beaucoup dire, puisque Frédo KRUMNOW est élu au secteur par 20 voix sur 29. Il ne sera que peu de temps à la commission exécutive. A cause de sa maladie il devra abandonner son poste en 1973. Il décédera le 19 mai 1974 à l'âge de 47 ans. Le livre *Frédo KRUMNOW CFDT au cœur* reprend dans sa 3ème partie quelques-unes de ses interventions dans les conflits et interviews dans la presse alors qu'il était en responsabilité confédérale.

Le congrès se terminera par le chant de l'Internationale repris par tous alors qu'au cours du congrès précédent il n'était chanté que par quelques délégations.

La situation après le congrès

Au congrès de 1970 Roger TOUTAIN est élu au bureau national et devient secrétaire général de la fédération en remplacement de Frédo KRUMNOW élu à la commission exécutive confédérale. Une nouvelle équipe fédérale se met progressivement en place. Claude THOMAS arrive à la fédération en 1969 pour la branche des cuirs et peaux. Il est originaire de la région des Pays de la Loire. Andrée ABRIAL rejoint l'équipe en 1969 pour trois ans pour la branche textile. Janine SUZAT prend la responsabilité du syndicat parisien. Marie-Claude PLAISANTIN arrive en 1971, et prend en charge la branche de l'habillement. Toutes les 3 sont originaires de la région Rhône-Alpes. Louis BODIN, originaire des Pays de la Loire, est embauché au B.I.E.I.T.

Après le congrès de 1970 la C.F.D.T. privilégie la démocratie dans la conduite de l'action ce qui fera dire à la C.G.T. que cela comporte un risque d'affaiblissement des organisations syndicales. Des revendications mises en avant par la C.F.D.T. portent sur la remise en cause de la hiérarchie, la réduction de l'éventail hiérarchique des salaires. Sur ces points la C.G.T. est également critique car elle y voit un affaiblissement de la lutte anticapitaliste.

La C.F.D.T. veut lier l'action quotidienne avec les perspectives du socialisme autogestionnaire. Sur ce point également réaction de la C.G.T. qui déclare par la voix d'Henri KRASUCKI : *établir un lien entre la formulation des revendications, la conduite de l'action et la discussion nécessaire en vue de la lutte pour la transformation de la société reviendrait à paralyser l'unité d'action revendicative jusqu'à la solution de divergences qui existent sur le socialisme et les moyens d'y parvenir.*

Toutes ces divergences n'empêchent pas la conclusion d'un accord interconfédéral C.G.T.-C.F.D.T. le 1 décembre 1970. Les thèmes revendicatifs sont : une heure d'information syndicale mensuelle payée à tous les salariés, la réduction du temps de travail, l'avancement de l'âge de la retraite, l'emploi, les salaires.

L'action revendicative se développe avec une participation active de la C.F.D.T. : grèves à propos des conditions de travail, des bas salaires, contre le salaire lié au rendement. Les grèves avec occupation ou séquestration des cadres se développent. De telles actions questionnent la C.F.D.T. L'Union Confédérale des Cadres y voit le risque de freiner l'évolution de la prise de conscience des cadres et de les rejeter vers le patronat. De son côté Roger TOUTAIN, nouveau secrétaire général de la fédération, y voit *une méthode de lutte efficace, qu'on ne pas toujours préconiser, mais dans la mesure où les travailleurs la décident avec leurs organisations syndicales et la mènent à bien, nous sommes d'accord.*

En mars 1970 s'était tenue une formation fédérale sur les conséquences du travail de nuit et du travail posté. Des études avaient été faites sur des étudiants volontaires et la C.F.D.T. demande des études sur les travailleurs. Il est souligné que la privation de sommeil a des conséquences sur le physique : fatigue, irrégularité des repas. Ce type de travail a également des incidences familiales, sur la vie sociale et culturelles. Les conditions de logement et de bruit empêchent un repos réparateur, les horaires entraînent la désintégration de la vie sociale. La législation et les conventions collectives prévoient des compensations pécuniaires pour ces situations. La C.F.D.T. revendique la suppression du travail de nuit et dans l'immédiat des congés compensateurs, la réduction du temps de travail, l'abaissement de l'âge de la retraite et la limitation du nombre d'années en travail de nuit ou posté. Une enquête sera menée à La RHODIACETA sur les conditions de travail.

La fédération commence à organiser des sessions nationales et régionales sur les conditions de travail, le travail posté et de nuit avec l'aide de l'équipe du professeur Alain WISNER, enseignant au Laboratoire de Physiologie du travail. Interviennent notamment Antoine LAVILLE et Catherine TEIGER. Ces sessions intéressent les militants et leur permettent de mieux appréhender les conditions de travail et de proposer des revendications pour les améliorer.

La recherche sur les conditions de travail a également porté sur le vieillissement qui n'est pas seulement une manifestation individuelle mais a des causes collectives comme les conditions de travail. Les intervenants font la démonstration que la non-utilisation de certaines capacités entraîne un vieillissement prématuré de la personne et une aptitude au changement qui va être

en baisse. Cette inaptitude va s'aggraver quand le travail effectué l'est sous contrainte de temps. La parcellisation du travail qui se développe surtout dans l'habillement avec des temps imposés, va accélérer le vieillissement du personnel et le rendre difficilement apte à des reconversions. Ces sessions de formation ont été réalisées durant de nombreuses années.

Le Congrès de Dijon sur le thème de l'international

En 1971 la fédération prend position sur le G.A.T.T. (General Agreement on Tariffs and Trade) et élabore un rapport sur la solidarité dans lequel elle constate le caractère de plus en plus international de la domination capitaliste et les différents moyens qu'elle se donne, notamment dans le secteur textile, pour transférer ses capitaux vers d'autres industries ou dans d'autres pays là où la main-d'œuvre est moins chère et où la matière première est à plus bas prix.

Le G.A.T.T. est un accord général sur les tarifs douaniers et le commerce qui est entré en vigueur en janvier 1948. Il précède l'Organisation Mondiale du Commerce (O.M.C.) qui verra le jour en janvier 1995.

Le G.A.T.T. a pour but essentiel de promouvoir le commerce mondial par la réduction des obstacles aux échanges : droits de douane, dumping, limitation des importations… C'est dans ce cadre que des négociations ont eu lieu sur les textiles de coton en 1962. L'accord vient à expiration en 1973 et va être renégocié. Ces négociations sont un vaste marchandage entre puissances riches et pays pauvres. Ces négociations n'améliorent pas la condition de la classe ouvrière mais visent essentiellement à favoriser la libre concurrence et le profit. Rien n'est prévu pour compenser les pertes d'emploi dans les pays industrialisés, rien n'est prévu pour une formation permettant l'adaptation à d'autres professions. Les implantations des groupes industriels dans les pays en voie de développement ne vont pas favoriser le décollage de ces pays.

La fédération HA CUI TEX réaffirme que *seule l'unité et l'action de tous les travailleurs de tous les pays, permettrons de lutter contre le système capitaliste.*

Dans l'optique d'une solidarité mondiale des travailleurs, la fédération revendique le droit à l'emploi pour tous dans le textile ou dans d'autres industries dans les localités où les emplois sont supprimés. Pour cela elle demande qu'il n'y ait pas de licenciement sans reclassement, une formation des travailleurs pour favoriser leur reclassement. Elle demande qu'une véritable politique sociale soit mise en œuvre dans les négociations commerciales au niveau international tant pour les travailleurs des pays industrialisées que ceux du Tiers-monde.

Le congrès fédéral qui se tient à DIJON en mai 1971 est placé sous le thème de l'international. Un rapport sur les délocalisations des industries textile habillement et cuirs dans les pays d'Asie et d'Afrique est présenté. C'était la première analyse de l'amorce de la mondialisation de la fabrication et du commerce. L'action est également au centre des débats. Une banderole affiche le slogan : ***Lutte de classe offensive.***

Le débat

L'action des travailleurs immigrés, dans l'expression des syndicats, tient une place importante dans les débats. Il faut souligner qu'en 1966, la confédération avait organisé une conférence nationale des immigrés qui avait rassemblé 120 militants. Cette conférence avait lancé un

appel aux travailleurs immigrés à rejoindre la C.F.D.T. Plusieurs ont pris leur place dans les luttes, les sections syndicales et les syndicats. José VIEIRA (syndicat de Flixecourt) déclare, au congrès que les immigrés étaient exploités dans leur pays d'origine et que cela continue en France où ils subissent des conditions de vie et de travail difficiles, l'isolement, les brimades, les travaux pénibles. Il s'interroge sur la place faite aux immigrés dans l'organisation syndicale. *Ces travailleurs ne sont-ils pas utilisés seulement pour amener des voix à l'organisation ?* Il demande l'engagement du congrès pour que cette situation change et il termine en déclarant : *Lorsque les travailleurs immigrés sont oubliés, c'est toute la classe ouvrière qui est trahie.*

Les formes de luttes.

Sur les formes d'action, les congressistes seront unanimes pour dire qu'il n'y a pas opposition entre l'action diversifiée et généralisée. Elles se complètent. L'accent est mis sur l'intérêt que portent les travailleurs à décider d'eux même des formes d'actions. (syndicat textile du Haut-Rhin). Annie VERDY (T.A.S. Besançon) souligne que dans la recherche de nouvelles formes d'action les travailleurs élaborent eux-mêmes leur tract et sortent de la légalité en refusant de prendre en charge une machine supplémentaire. Leur action et leur tract sont qualifiés par la direction d'*œuvre de gauchistes.*

Jean ELDIN (T.A.S. Péage de Roussillon) insiste pour dire qu'il faut être attentifs aux nouvelles formes de lutte. Pour lutter contre les cadences et le rendement, la meilleure forme de lutte c'est le refus d'appliquer des normes imposées. *Cette forme de lutte nous situe en position de rupture totale avec l'organisation capitaliste du travail. Certains y voient du gauchisme mais il faut être clair et cesser la querelle de mots qui fait le jeu de la bourgeoisie et de son gouvernement. La libération des travailleurs passe par la destruction du capitalisme, donnons-nous des moyens efficaces.*

Devant la radicalisation de certains conflits la fédération attire l'attention de ses militants sur certains groupes qui ne croient qu'à l'action dure et volontaire mais qui oublient qu'il faut, à la classe ouvrière, un minimum d'organisation.

Conditions de travail.

Le congrès se tient en période de conflits sur les conditions de travail. La volonté patronale de restaurer ses profits après les augmentations de salaires consenties en 1968, se manifeste par une augmentation des cadences de travail et une augmentation de la productivité par la modernisation. Le congrès décide de mener campagne sur le rattrapage des salaires, sur l'amélioration des conditions de travail qui nuisent à la santé ainsi que la suppression du salaire au rendement. Reine-Marie DELABY du syndicat de Lens (62) dénonce la méthode du *renflouement* dans les professions de l'habillement qui consiste à compléter le salaire de l'ouvrière qui, par un rendement insuffisant, n'a pas atteint le salaire minimum garanti. L'ouvrière est alors convoquée par la direction et est culpabilisée. Le syndicat de Lille signale que dans une entreprise où il n'y pas de syndicat les ouvrières renflouées ***doivent rendre l'argent à leur patron***. Si la somme due est trop importante elles sont licenciées.

Les salaires.

En ce qui concerne la mensualisation des salaires Georges FAURE (Chaussures ANDRE) dénoncera la signature par la C.F.D.T. de l'accord intervenu dans la chaussure. Il trouve

inadmissible la signature d'un accord au contenu insuffisant. *La mensualisation est utilisée par le gouvernement, et la fédération aurait dû, compte tenu de sa ligne révolutionnaire, être logique avec cette orientation et ne pas signer un accord avec si peu de contenu.*

Roger TOUTAIN nom du bureau fédéral lui répondra qu'*un accord n'est pas une pause, ni un compromis, encore moins une compromission,* ***c'est une nouvelle situation qui permet d'aller plus loin,*** *cela consolide un acquis pour tous.* Il signale que cette signature est intervenue après une consultation des centres et régions concernés.

L'emploi.

La fédération redit une nouvelle fois qu'il ne peut y avoir de véritable garantie d'emploi en système capitaliste. L'action permet la prise de conscience et permet d'obtenir des résultats. L'organisation syndicale doit refuser de s'intégrer au système capitaliste et mener une stratégie offensive avec la volonté de renforcer l'organisation syndicale. C'est une réponse à la volonté de Georges POMPIDOU, alors Président de la République et son Premier ministre Jacques CHABAN-DELMAS, de mettre en place la *Nouvelle société* dans le but d'intégrer les travailleurs. La volonté du pouvoir en place est de calmer les revendications et l'action syndicale par une politique de participation, de concertation et de dialogue mais également de pratiquer la répression envers ceux qui refusent. En juin 1971 CHABAN-DELMAS fait une tentative pour soumettre la création des associations à une autorisation préfectorale.

Droit syndical.

Ce n'est pas seulement plus de droit pour les militants qui est revendiqué mais des droits pour les travailleurs et particulièrement le droit à l'heure d'information syndicale payée pendant le temps de travail. Il est également revendiqué l'immunité des militants syndicaux, la réintégration des militants licenciés pour activité militante, des droits et des garanties pour la section syndicale d'entreprise, droit de vote et d'éligibilité sans distinction d'âge ou de nationalité.

Les travailleuses.

La question de l'égalité et de la liberté des femmes est posée au congrès. Cette période 1970/1974 est marquée par les luttes pour le droit à l'avortement. C'est en 1971 qu'a lieu la manifestation du M.L.F. en faveur de la libération de l'avortement et que parait le Manifeste de 343 femmes déclarant s'être fait avorter. Au bureau national de la C.F.D.T. les militantes mènent le débat pour la remise en cause de la loi de 1920 qui pénalise l'avortement. La commission mixte qui remplace la commission féminine fait une proposition au B.N de février 1972. Au sein de celui-ci 18 membres sont favorables à une information aux organisations, 7 sont nettement opposés et 2 sont réservés. Le texte se prononce pour réunir les conditions d'une procréation volontaire et consciente. C'est au congrès de NANTES en 1973 que le vote interviendra sur ce sujet sensible. Dans la résolution action du congrès fédéral figurera *L'abolition des lois répressives sur l'avortement* […] *le développement de l'éducation et de l'information sexuelles et des méthodes contraceptives.*

Louis HELLINCK syndicat de Cambrai et Henriette WANDER du textile Loire dénoncent les situations faites aux femmes. Henriette WANDER va plus loin en dénonçant la ***dépendance économique*** de la femme par rapport à l'homme, *une sorte de prostitution légale*.

Mais l'intervention qui a interpellé nombre de congressistes c'est celle de Jeannine JACQUOT (T.A.S. Rhône-Alpes) qui attire l'attention du congrès sur l'ouverture du débat parlementaire sur le projet de loi pour réglementer l'avortement. Elle demande de raisonner sans passion et constater qu'à *travers l'avortement nous touchons de près la libération de la femme qui ne doit plus être considérée comme une machine à procréer, ni considérée de la part de l'homme comme un objet de plaisir.* Elle appelle à une véritable formation du jeune homme et de la jeune femme dans le domaine sexuel, information sur la contraception encore trop limitée par les lois. Elle dénonce le fait que l'avortement reste un privilège de riche. *Nous ne pouvons accepter que certains puissent se libérer de contraintes sociales et familiales parce qu'ils ont de l'argent et que d'autres parce que la société est ainsi faite, mère célibataire ou famille trop chargée, risquent leur vie, parce que la société leur ayant refusé les moyens de se libérer, les condamnent à avoir recours à des officines de bas étage et quelque fois la mort.*
C'est dans cet esprit que nous devons nous prononcer pour une loi permettant l'avortement, dans un esprit de libération, de responsabilité pour une société socialiste et démocratique.

Dans la réponse aux interventions Roger TOUTAIN précisera que la question de l'avortement ne devrait pas se poser. *L'avortement est un drame pour certaines femmes et les hommes s'en tirent à bon compte.* Les femmes, les couples doivent pouvoir décider d'avoir ou pas des enfants. Des moyens sont à développer pour informer, éduquer. *Ce n'est pas parce qu'il y aura une loi que l'on sera contraint de recourir à l'avortement.* Le point 25 de la résolution d'orientation précisera qu'il appartient ***aux hommes comme aux femmes*** de modifier les ***structures traditionnelles*** qui visent au maintien des situations établies.

Unité d'action.

L'unité d'action est également au centre des débats. Les intervenants insistent pour que l'unité se réalise à la base dans les entreprises et que cela n'est pas toujours facile. Il y a des divergences et celles-ci doivent être débattues avec les travailleurs. Il ne faut pas donner l'impression qu'il n'y a plus de divergences entre les deux organisations alors qu'elles ne peuvent que s'aggraver au fur et à mesure que la C.F.D.T. s'affirme dans son orientation socialiste et autogestionnaire.

International.

A ce congrès un rapport important est présenté : *Solidarité Internationale des luttes.* Il décrit la concentration internationale capitaliste et constate que les principaux groupes mondiaux de ses branches commencent à transférer leurs fabrications dans des pays à faibles salaires. La sous-traitance à l'étranger se développe également. La Fédération y voit déjà le prélude de la mondialisation des fabrications, de la commercialisation et de la concurrence entre les travailleurs.

La fédération appelle à la solidarité mondiale des travailleurs dont les intérêts sont opposés aux détenteurs des moyens de production et d'échange. Elle demande qu'une politique soit envisagée dans le cadre du commerce mondial tant pour les travailleurs des pays industrialisés que pour ceux du Tiers-monde. Elle rappelle que la lutte de classe est *l'épine dorsale* de la stratégie fédérale.

La fédération veut une économie de solidarité avec les peuples du Tiers-monde, sans impérialisme ni exploitation, économie qui respecte le modèle de civilisation que les peuples

veulent se donner. La fédération redit une nouvelle fois qu'il ne peut y avoir de véritable garantie d'emploi en système capitaliste.

Orientation.

Des interrogations s'expriment sur l'orientation de la fédération et de la C.F.D.T. Léon DION (syndicat de Roubaix-Tourcoing) souligne que dans le texte fédéral il est plus souvent fait référence au contre-texte défendu par HA.CUI.TEX. lors du congrès confédéral qu'au texte définitivement voté. Il souhaite que le congrès prenne une position claire permettant aux militants de s'y retrouver. De leur côté Claude VERNET (T.A.S. Lyon) et Alphonse LEOTOING (Tanneries du Puy) soulignent que le congrès confédéral s'est prononcé pour la lutte contre les disparités et inégalités. Ils soulignent que cela doit se mener dans une lutte de classe contre le capitalisme permettant la prise de conscience. Prise de conscience qui doit mener à l'adhésion à un parti politique de gauche. Démarche nécessaire pour Jean ELDIN (T.A.S. Péage de Roussillon), peu mise en œuvre selon Louis HELLYNCK (syndicat de Cambrai), difficile compte tenu de l'attitude de certains partis selon Jean-Pierre ONDARTS (Chaussure Saint Vincent de Tyrosse).

Dans la réponse aux interventions sur l'orientation Andrée ABRIAL membre du bureau fédéral déclare que la fédération confirme les orientations du 35ème congrès confédéral et qu'il est nécessaire pour toutes les organisations de la C.F.D.T. de poursuivre la recherche sur l'orientation et la stratégie de l'organisation pour sa mise en œuvre. Elle ajoute que la fédération doit préciser comment elle peut faire avancer la propriété sociale des moyens de production et d'échange, l'autogestion et la planification. Pour la fédération le contre-texte est plus net que le document d'orientation du congrès et il a permis d'avancer sur certains points comme la lutte de classe. Il faut maintenant concrétiser ces orientations dans les faits.

Notons que la formation syndicale, développée par la fédération dans les années qui vont suivre ce congrès, va développer la formation sur les *Trois piliers* définis au congrès confédéral et préciser la stratégie de la fédération, sans toutefois suffisamment prendre en compte les positions des autres organisations présentées au congrès de 1970. Cela masquera un peu les lectures divergentes de ce congrès faites par les différentes organisations.

Résolution d'orientation

La résolution d'orientation du congrès de Dijon est votée à 95 % des mandats. Dans la dynamique de 1968 elle est rédigée sur place à partir des travaux du congrès dont voici quelques grandes lignes.

Le congrès approuve *totalement* les orientations du 35ème congrès confédéral. Il affirme que ***la lutte de classe est l'épine dorsale de notre stratégie offensive.*** […] ***Il n'y a pas de solution globale dans le système capitaliste, nous devons pratiquer une politique syndicale de rupture.***

Il affirme que les luttes doivent partir des entreprises sans opposer action diversifiée et action généralisée, elles sont complémentaires. ***Ce qui est essentiel et déterminant c'est que l'analyse de situations et les décisions soient faites par les sections syndicales et les travailleurs.*** […] ***afin que la démocratie ouvrière devienne une vivante réalité.***

Dans une période où les luttes sont nombreuses la résolution précise que ***les nouvelles formes de luttes émanent de la démocratisation dans les décisions***, que ***l'organisation syndicale a pour rôle*** *de favoriser cette prise de décision et qu'il n'y a pas de luttes illégales.*

L'action a pour objectif, à partir ***des situations d'exploitation vécues par les travailleurs*** et travailleuses, un *changement radical des structures de la société et atteindre des objectifs toujours plus fondamentaux*. ***Tout ce qui est paritaire, notamment les institutions, est transitoire, provisoire,*** *d'ailleurs contradictoire avec les objectifs de transformation de la société.* Les résultats obtenus permettent ***de renforcer l'outil de lutte qu'est l'organisation syndicale*** *et donc de poursuivre le combat sur des objectifs plus importants.* La nécessaire unité d'action est également rappelée. Après avoir rappelé les objectifs prioritaires, la résolution affirme que ***le syndicalisme doit contribuer à réhabiliter auprès des travailleurs l'action politique.*** Le congrès invitera les militants et les travailleurs à adhérer aux organisations politiques socialistes démocratiques et révolutionnaires.

Le congrès se prononce sur la dimension internationale. ***Les travailleurs des pays capitalistes subissent la même exploitation par les mêmes exploiteurs.*** Aussi le congrès réaffirme ***sa volonté de développer la solidarité internationale des travailleurs.*** La lutte pour le développement dans tous les pays du monde est nécessairement une lutte anticapitaliste.
Il est rappelé ***la nécessaire solidarité mondiale des travailleurs*** et le souhait d'engager au niveau européen une réflexion ***pour défendre les intérêts réels des travailleurs européens tout en étant solidaires des besoins des travailleurs du Tiers-Monde.*** La place que doivent prendre au sein de la C.F.D.T. les travailleurs immigrés est soulignée.

Face à l'implantation d'industries à l'étranger, surtout en Afrique, elle affirme la nécessaire solidarité internationale des travailleurs. Elle écrit que les luttes pour le développement, dans tous les pays du monde, sont des luttes anticapitalistes. La fédération souhaitait établir des liens avec les organisations syndicales européennes pour défendre les intérêts *réels* des travailleurs tout en étant solidaire des besoins des travailleurs du Tiers-monde

Le rapport d'orientation

Mai 1968 ayant changé les habitudes, le rapport d'orientation du congrès de 1971 est écrit après la tenue de celui-ci. Il reprend les travaux des congressistes et explicite la résolution d'orientation. Ce rapport rappelle que la classe ouvrière est exploitée, que les industries textile habillement et cuirs passent de plus en plus d'une industrie de main d'œuvre à une industrie de capitaux avec éloignement des centres de décision, des fermetures, licenciements, chômage et délocalisations. Le VI^{ème} plan pousse à l'industrialisation et des groupes industriels se constituent.

Les travailleurs sont l'objet de tentatives d'intégration et de répression pour ceux qui se rebellent. Toutefois la fédération considère que le système capitaliste ne domine plus l'ensemble de la planète et qu'il est concurrencé par des économies de type socialiste. Si la fédération refuse le monopole d'Etat elle regarde avec intérêt l'expérience Yougoslave. Elle estime que le bloc capitaliste est en difficulté et qu'il faut être attentif aux évolutions possibles.

A gauche c'est la constitution du Parti Socialiste qui marque la situation. Le congrès d'Epinay en juin 1971 voit l'unification des socialistes à l'exception du P.S.U. Ce congrès voit la rénovation de la S.F.I.O. en P.S. avec l'apport d'un certain nombre de petits partis et de

l'arrivée de François MITTERRAND qui en devient le Premier secrétaire. A cette occasion la fédération se prononce pour l'adhésion à une organisation politique socialiste démocratique et révolutionnaire. Le rapport souligne que si le congrès d'Epinay est un point positif il faudra juger sur les actes. Les élections législatives de 1973 se profilent. La fédération ne privilégie pas cette voie mais ne la repousse pas. Elle souligne la limite des luttes électorales et estime qu'il faudra qu'il y ait une pression des travailleurs pour que des décisions importantes soient prises. *Car tant qu'il existe un embryon de capitalisme, il existe encore un germe qui peut tout remettre en question.* ***C'est pourquoi la voie révolutionnaire conduit plus sûrement au socialisme.***

Formes d'action

En ce qui concerne la stratégie syndicale la fédération approuve la stratégie offensive de lutte de classe adoptée par le 35ème congrès confédéral. Cette lutte il faut la vivre car elle *est l'épine dorsale de notre stratégie offensive.*
[…]
C'est par une lutte de classe et de masse que nous pourrons avancer vers nos objectifs et transformer progressivement la prise de conscience de l'ensemble des travailleurs. Le rapport souligne l'importance de la mobilisation consciente des ingénieurs et cadres pour avancer vers la société que nous voulons.

Pour la fédération l'action a un double but :

- *A partir des situations d'exploitation vécues par les travailleurs dans les usines, engager une contestation permanente orientée vers la nécessité d'un changement radical des structures économiques et politiques.*
- *Partant de ce rapport de force, favorable aux travailleurs, imposer, garantir une situation matérielle et de droit, moins intolérable, afin de poursuivre la lutte pour avancer et atteindre d'autres buts, toujours plus fondamentaux.*

Il faut éviter de négocier à froid. L'action diversifiée doit tendre à se généraliser étant entendu que l'action ce n'est pas seulement la grève. L'attitude syndicale face au paritarisme est à nouveau rappelée : ***nous devons nous comporter non pas en gestionnaires, mais en délégués syndicaux défendant les intérêts des travailleurs et contestant le pouvoir et les décisions des patrons qui y portent atteinte.*** Il faut se poser la question de se retirer des organismes où nous n'avons pas le rapport de force. Le paritarisme et la négociation sont le constat d'un rapport de force. Il n'y a pas lieu de *demander* une réunion paritaire mais imposer la négociation par l'action. Il ne faut pas laisser croire qu'une réunion paritaire peut aboutir à quelque chose sans rapport de force.

Le rapport développe ensuite la démocratie syndicale et la démocratie ouvrière. Démocratie syndicale qui doit toujours progresser et où les adhérents doivent vraiment choisir et décider de la politique et des positions syndicales. La fédération souligne le rôle de l'organisation syndicale qui est d'informer, de proposer, favoriser la prise de décision, soutenir les luttes, leur donner des moyens pour qu'elles se développent et les coordonner.

La démocratie syndicale ne se limitant pas à informer et consulter les adhérents mais les faire participer activement à l'élaboration des positions et de la politique syndicale. Il est rappelé que les délégués du personnel, les membres des comités d'entreprises et des comités d'hygiène et sécurité sont des moyens de la section syndicale d'entreprise. Le congrès souligne l'importance pour les sections syndicales de faire des analyses de situation et de les

faire également avec les travailleurs. Des formations seront mises en place dans ce sens. L'entreprise étant le lieu privilégié des luttes, les sections syndicales ont un rôle primordial à remplir : information et dialogue avec les travailleurs ; élaboration collective des revendications ; action collective avec les travailleurs ; renforcement de la section par le nombre d'adhérents et militants dans toutes les catégories de personnel ; implantation de nouvelles sections.

Il était normal que la fédération s'interroge également sur la démocratie ouvrière dans une période où des groupes extérieurs à l'entreprise veulent intervenir dans les débats et les choix des travailleurs. Ces groupes sont moins visibles dans les entreprises où une action plus radicale se mène. Il est souligné la volonté de développer des luttes collectives efficaces et contestataires. Le rapport précise qu'il n'y a pas d'*illégalité dans la lutte* et que ce qui était illégal hier devient légal aujourd'hui ou le sera demain. Les faits précédent la loi. *C'était illégal de collecter les cotisations dans l'entreprise et cela a pourtant permis d'obtenir des droits syndicaux nouveaux en 1968.* L'important c'est que ces actions soient décidées et menées collectivement. ***Pour nous il n'y a qu'une légalité à respecter, c'est celle qui donne le droit aux travailleurs de s'exprimer, de décider et d'être libres collectivement et individuellement.***

En ce qui concerne les occupations d'usine et séquestrations de dirigeants d'entreprises, la fédération précise que cela ne vise pas les dirigeants personnellement mais ce qu'ils représentent, c'est à dire le pouvoir patronal. ***La décision et la réalisation de ces actions doivent être prises par les travailleurs, en liaison avec leurs syndicats, en fonction des objectifs pour lesquels ils se battent.***

Les revendications prioritaires

Le congrès précise les revendications prioritaires :

Conditions de travail : la suppression du travail de nuit, la suppression du salaire lié au rendement, la diminution des charges de travail, la modification de toutes les formes aliénantes de travail (rythme, bruit, insalubrité, transport)

Salaires : la garantie d'un salaire mensuel de 1 000 frs pour 174 h, l'égalité réelle des salaires et de qualification pour tous et toutes, l'augmentation non intégralement hiérarchisée des salaires, la recherche d'une action efficace de caractère politique sur les prix.

Comparer les salaires minima de l'entreprise avec la moyenne des 10 plus hauts salaires. Poursuivre l'action engagée avec la C.G.T. en 1970 pour obtenir le rattrapage des salaires sur la moyenne des autres professions. Une action est également envisagée pour supprimer le non-paiement de trois jours de carence en cas de maladie.

Droit et garantie de l'emploi : non au chômage, non aux fermetures, non aux licenciements sans reclassement équivalent. La fédération propose de considérer un licenciement comme un délit et d'exiger des dommages-intérêts. Il faut revendiquer le droit au travail.

La fédération précise que si l'action sur l'avancement de l'âge de la retraite est mobilisatrice pour les travailleurs actifs et retraités, elle considère que la priorité reste l'action sur les conditions de travail et les salaires. L'action contestataire doit d'ailleurs se développer au niveau européen et mondial. Le rapport précise que cela exclu tout racisme ou discrimination, cela exclu tout nationalisme économique et toute communauté de vue avec les organisations patronales à tous les niveaux y compris au niveau européen. A ce niveau les organisations patronales souhaitaient une position commune face aux importations. En ce qui concerne le

refus de tout nationalisme économique, la fédération ne condamnera pas en 1977 la position du P.C.F. qui est *Produisons Français.*

International.

En affirmant que *la lutte pour le développement dans tous les pays du monde est nécessairement une lutte anticapitaliste* la fédération n'imaginait pas que quelques décennies plus tard les industries textile habillement et cuirs devraient faire face à une importation massive de produits manufacturés. Elle pensait que cette industrialisation servirait au développement local de ces pays.

Les suites du congrès

Formation

Dans la foulée du congrès confédéral de 1970 un effort particulier de formation est mis en œuvre. De nombreuses formations sont organisées elles contiennent un point central qui est l'explication de l'exploitation capitaliste, l'accaparement par les possesseurs de capitaux de la plus-value fournie par le travail. Ces formations veulent développer la capacité d'analyse des militants en vue de la répercuter auprès des travailleurs. Mais parfois ces derniers trouvent que la C.F.D.T. est trop politique.

Des formations se tiennent sur la question de l'immigration. Le pourquoi de cette immigration, les causes et les conséquences. Il est démontré que les immigrés sont utilisés par le patronat pour faire pression sur les salaires, pour réaliser les travaux pénibles que les Français ne veulent plus effectuer. La syndicalisation des immigrés est difficile à réaliser. Il est constaté qu'il est complexe de faire comprendre à l'immigré que la France ne va pas nécessairement lui apporter ce qu'il est venu y chercher. Ce sont essentiellement les régions du Nord, de Rhône-Alpes et de Paris qui prennent en compte la situation des travailleurs immigrés.

Des formations se tiennent sur l'avenir des professions textiles habillement à partir des rapports économiques rédigés par CAPELIN pour l'habillement et De BANDT pour le textile. Ces rapports rédigés pour le compte de la C.E.E. tracent les perspectives d'évolutions des professions textiles et habillement pour les décennies suivantes.

Dans le rapport CAPELIN on constate que contrairement aux affirmations patronales ce ne sont pas les charges salariales qui sont les plus importantes dans le prix des articles sortis d'usine mais bien les matières premières. De plus ce rapport confirme ce que la fédération dit depuis longtemps, le coût de la distribution pèse pour 50 % dans les prix de vente aux consommateurs. Le rapport souligne le nombre considérable de points de vente. En ce qui concerne l'évolution prévisible de la profession le rapport cite une parcellisation des tâches qui va s'accentuer, une automatisation des chaînes de travail, la réduction des temps accordés pour réaliser une tâche… Alors qu'à cette époque la balance commerciale de l'industrie de l'habillement est encore positive, le rapport prévoit rapidement une balance déficitaire par le développement des importations.

Les formations les plus suivies d'effet sont les formations sur le salaire lié au rendement. Ces formations sont préparées collectivement au sein de la section syndicale et il est souhaité une participation de plusieurs membres de la section pour dégager une suite. En mai 1972 un

important dossier pour l'action contre le rendement et les cadences est publié. Il s'adresse aux sections syndicales d'entreprises. Ce dossier sera mis à jour à plusieurs reprises au fil des années.

Des formations se tiennent sur la situation des femmes travailleuses. Ces formations et initiatives se tiennent dans plusieurs régions et vont se poursuivre les années suivantes. Il est précisé dans ces formations que les syndicats s'occupent des problèmes des travailleuses en tant que travailleuses, pas en tant que femmes. Les femmes ont à se battre en tant que femmes car il y a une situation d'oppression de la femme. Mais les femmes ne doivent pas se tromper car l'oppression majeure sur la femme n'est pas celle de l'homme mais celle de la société.

Un bilan de ces formations sera tiré, et un *groupe travailleuses* mis en place. Dans le bilan des formations, après le constat, il est proposé de mettre en œuvre une action pour permettre aux femmes de prendre toute leur place dans la vie économique, sociale et politique de la société. Cela passe par le refus de la surexploitation des travailleuses par l'égalité des salaires, les mêmes possibilités de formation et de promotion. Permettre une plus grande liberté de la femme dans la société par des équipements collectifs adaptés permettant l'allègement des tâches à travers la prise en charge des enfants, l'amélioration des transports, Permettre à la femme d'assumer librement sa vie sexuelle en développant l'information et l'utilisation des méthodes contraceptives et en libéralisant l'avortement. L'amélioration de la situation des travailleuses passe aussi par la lutte pour un certain type d'école où la mixité sera le fait de toute la scolarité. Il faut favoriser la lutte, poser des actes avec des revendications claires, mettre en garde les travailleuses contre les fausses solutions comme le travail à mi-temps et les horaires à la carte ; la lutte pour que cesse l'exploitation particulière des travailleuses c'est l'affaire de tous, hommes comme femmes.

Le groupe travailleuses fera des propositions par la parution régulière d'article dans HA.CUI.TEX. aux militants. Il diffusera un questionnaire aux sections pour analyser concrètement les situations dans les entreprises, réalisera une plaquette de sensibilisation à diffuser largement aux travailleurs et travailleuses. Cette plaquette paraîtra en 1975. Après avoir dressé un tableau de la situation et dénoncé l'exploitation spécifique des femmes elle montre la place des femmes dans le mouvement ouvrier. Elle interroge sur leur place dans l'entreprise où elles travaillent et le syndicat auquel elles appartiennent. Cette plaquette se termine par l'énumération de conflits où les femmes ont pris une place importante ainsi que les revendications prioritaires dans l'entreprise et hors de l'entreprise.

La région Nord-Pas-de-Calais tient fin 1972 une journée d'étude sur ce sujet et un écho est donné dans HA.CUI.TEX. aux militants de mars 1973 sous le titre *Encore aujourd'hui* ***l'homme*** *c'est le* ***chef.***

La femme est considérée comme un salaire d'appoint, son salaire est inférieur aux salaires masculins. Des charges lui incombent comme l'éducation des enfants, le ménage d'où une double journée qui fait que la ***femme aura encore moins que l'homme la possibilité de lire, réfléchir, se cultiver.*** *Souvent elle suivra ce que l'homme pense. Face à l'absentéisme dû à sa fonction dans la société elle ne sera pas un élément sûr pour le patronat et ne se verra pas confier de responsabilité.*

Dans la société la femme a beaucoup de difficultés pour s'imposer. La vie militante est rarement acceptée, lorsqu'elle l'est, elle ne doit pas trop gêner la vie du foyer. ***L'éducation*** *sera* ***différente suivant les sexes,*** *le garçon poursuivra ses études pour avoir un métier, la*

fille ira plus tôt au travail, car son métier sera secondaire, sa préoccupation première sera surtout de se préparer à être épouse et mère.

Les conclusions de ce texte sont :
L'homme c'est encore le chef.
Les travaux sont hiérarchisés : *Pour la femme, les corvées et l'éducation des enfants*
Pour les hommes, les responsabilités
La société est conçue par l'homme et pour l'homme.
La femme vit dans l'ombre de l'homme

La femme à des rôles spécifiques : reproduction, consommation, reconstitution de la force de travail de l'homme.
Le capitalisme utilise la femme sur le marché du travail, bas salaires, flexibilité du travail.
Peu ou pas d'information sur la contraception qui pourrait donner une liberté à la femme.
Dans ce domaine les conséquences sont plus importantes pour les femmes.

Fin 1972 la fédération entreprendra une réflexion sur la formation. D'une formation de chefs capables de faire face, elle veut passer à une formation collective de militants capables de développer la prise de conscience à partir de l'exploitation capitaliste. Il y a donc nécessité d'une formation idéologique en prise avec le vécu dans les entreprises. Les militants doivent être capables de faire une analyse de situation et être à même de la restituer dans leur équipe syndicale. Il faut une pédagogie adaptée aux militants. Les formations doivent déboucher sur du pratique pour mener l'action. Il est constaté que les formations à destination des équipes syndicales de trusts tournent en rond et sont surtout un lieu de collecte d'informations.

Beaucoup de formations seront décentralisées. En vue du renforcement de la fédération un dossier recrutement/implantation est édité.

Avancement de l'âge de la retraite

A la rentrée de septembre 1971 la C.F.D.T. et la C.G.T. lancent une campagne pour la retraite à 60 ans avec des moyens de sensibilisation des travailleurs et de la population. Communiqués de presse, vente de cartes pétitions. Dans l'action pour les retraites les travailleurs attendent bien souvent un mot d'ordre national pour passer à l'action. Les actions diversifiées se mènent plus facilement sur des revendications qui concernent plus directement les travailleurs. Au cours de cette action des militants estiment qu'il ne faut pas en rester à l'avancement de l'âge de la retraite mais aborder des questions comme les retraites complémentaires, le taux de cotisation, le cumul emploi/retraite, etc. De même une campagne sur les questions de l'immigration est lancée. Les revendications portent sur les questions de logement, de droit des immigrés. Des tracts d'accueil sont traduits en espagnol et portugais. Une campagne sur le rattrapage des salaires est également lancée avec des moyens de popularisation en direction des travailleurs mais également des employeurs, des élus et des commerçants directement concernés par le pouvoir d'achat des habitants.

La situation en 1972

Déjà au conseil national de la C.F.D.T. en janvier 1972, Roger TOUTAIN avait estimé que le P.S. se situait dans le cadre du réformisme. Aussi au conseil national confédéral d'octobre 1972, qui doit adopter un document sur le socialisme démocratique, la fédération dépose un

amendement qui condamne le réformisme et la social-démocratie *qui laissent intact le régime capitaliste.*

Dans les syndicats l'on constate quelques difficultés avec les administrateurs désignés dans les instances paritaires. Il leur est difficile de jouer leur nouveau rôle de contestation. Ils n'ont pas été désignés pour cela. Plusieurs se couperont du syndicat ou de la structure syndicale qui les avait désignés. De même dans l'action, des militants et même des sections syndicales ont des difficultés à se retrouver dans la stratégie de la C.F.D.T. et poursuivent les relations paritaires antérieures. Le poids des origines de certains militants ayant connu la C.F.T.C. reste bien présent : social-démocratie, anticommunisme, paritarisme, apolitisme syndical, … Il y a du tirage entre les anciens militants et ceux issus de mai 1968. Ces derniers ont parfois du mal à prendre des responsabilités au sein des sections syndicales d'entreprises ou des syndicats. Mais des jeunes apparaissent quand même, au niveau des sections, ainsi que des immigrés mais plus difficilement au niveau des syndicats.

Ce malaise se constate chez de nombreux agents de maîtrise et cadres qui sentent leur pouvoir remis en cause. Ils ne se retrouvent pas dans les actions radicales. Et cela d'autant plus que la fédération manifeste sa volonté de les insérer dans les sections syndicales et syndicats locaux en souhaitant supprimer le S.N.I.C. (Syndicat National des Ingénieurs et Cadres HA.CUI.TEX C.F.D.T.).

En 1972 l'augmentation de la productivité se poursuit, les charges de travail augmentent et au début de l'année l'on constate 3 accidents mortels dans la région de Lille-Roubaix-Tourcoing. La parcellisation des tâches s'accentue, le contrôle de la production par informatique se met en place. Des actions sont menées pour refuser le salaire lié au rendement, refuser une machine supplémentaire, refus de remplir les fiches de production. Des luttes contre les salaires au rendement se développent : COUSSEAU à Cerizay dans les Deux Sèvres, Laines PHILDAR à Roubaix grève de 200 ouvriers pendant 3 semaines pour contester leurs conditions de travail et le salaire lié au rendement, SPLI à Fougères refus du contrôle individuel du rendement en déchirant les tickets de production pendant 3 mois pour obtenir la suppression du salaire lié au rendement et la garantie d'un salaire mini à 1.000 francs., UGECO, EXELSA… Chez COUSSEAU et EXELSA le salaire au rendement sera supprimé.

Grèves identiques chez LEWIS à Lens (62), COFRAMAILLE à Schirmeck (67), Dalle à Wervicq (59). Grèves des remmailleuses de la LAINIERE de Cambrai qui refusent de rendre les tickets de rendement. Cette grève s'est terminée par une augmentation de salaire et un assouplissement du rendement.

Dans les autres entreprises des améliorations ont été apportées aux conditions de travail. Des résultats partiels sont obtenus comme des primes de rendement collectives, des rendements calculés sur des moyennes de production. La prise de conscience de la nocivité de ce système de paiement progresse.

Dans certaines entreprises l'action est plus traditionnelle et l'on pense « boutique ». Des débats sont menés sur la meilleure façon de mener l'action. Comment faire une synthèse entre l'action diversifiée, qui permet d'être au plus près des travailleurs, et l'action globalisée qui donne un esprit de classe plus important ? De nombreuses actions sont menées à l'occasion des rencontres paritaires nationales sur les salaires. Cela aussi provoque débat. Il est nécessaire de négocier avec un rapport de force, mais mener l'action à propos de telles

rencontres c'est aussi faire croire aux travailleurs que le paritarisme peut apporter quelque chose.

La répression elle aussi augmente et de nombreuses actions sont menées contre ces situations. Les actions se durcissent face à l'attitude patronale. Quand ce n'est pas la répression c'est l'intégration qui est menée par le patronat. Des militants ressentent la récupération du slogan *Homme libre et responsable,* thème du congrès confédéral de 1964, dans la volonté patronale de mise en place des nouvelles méthodes de travail : travail de groupes, groupes autonomes, horaires libres, …

La C.G.T. est souvent frileuse dans l'action. Elle veut montrer que la seule solution aux problèmes des travailleurs se trouve dans la réalisation du Programme Commun. Programme signé en juin 1972 par le P.C.F. le P.S. et les Radicaux de Gauche en vue des élections législatives de 1973. Il vise à ouvrir la voie au socialisme par des changements profonds autour de quatre objectifs : vivre mieux, changer la vie ; démocratiser l'économie, développer le secteur public, planifier le progrès ; démocratiser les institutions, garantir et développer les libertés ; contribuer à la paix et développer la coopération internationale.

En octobre 1972 le conseil fédéral HA.CUI.TEX. prend position sur le Programme Commun. Il constate qu'il constitue une volonté d'union de la gauche susceptible de créer un courant populaire et qu'il prend en compte une partie importante des revendications matérielles immédiates des travailleurs et comporte des mesures anticapitalistes notamment à travers la nationalisation des grands monopoles privés. En accord avec la position de la confédération elle estime que le programme ne va pas assez loin dans la remise en cause du système capitaliste. Il est ***non seulement insuffisant mais ne pose pas non plus les jalons nécessaires qui permettraient à plus long terme de créer une société socialiste autogérée.*** Elle appelle à le dépasser dans l'action.

La fédération s'exprime sur ce programme. *Si les conditions de vie seront améliorées, elles ne seront pas fondamentalement transformées, le travail au rendement n'étant pas supprimé.*

Partie prenante dans le combat de la gauche, la fédération HA.CUI.TEX.*, se référant aux objectifs C.F.D.T. pour une société socialiste autogérée,* ***estime que le programme commun ne doit pas être une source de division*** *mais doit au contraire renforcer l'unité des tous les travailleurs et leur permettre d'agir :*

Pour une transformation des conditions de travail
Pour créer de nouveaux rapports hiérarchiques et sociaux
Pour obtenir des droits et des pouvoirs réels pour tous les travailleurs

[…]

L'action doit se développer partout pour mettre le capitalisme en échec
Consciente d'appartenir aux forces de gauche*, elle ne s'inscrit pas dans un refus du programme commun mais* ***dans une perspective de dépassement permettant une remise en cause plus radicale du capitalisme.***

Cette critique se fait sur la base des réalités rencontrées. A titre d'exemple concernant la hiérarchie : il n'est pas question dans le Programme Commun de remettre en cause, même partiellement, la notion de commandement, les travailleurs seront toujours soumis à la même autorité. Sur les salaires, s'il est dit que les bas salaires doivent être substantiellement augmentés, on ne parle pas de les garantir en toutes circonstances, les augmentations sont prévues en pourcentage. Le travail au rendement ou les travaux dangereux ou insalubres ne

seront pas supprimés mais améliorés. Il y a d'autres exemples tout aussi significatifs qui démontrent que ce programme n'est pas un pont permettant d'aller vers le socialisme que veut la fédération.

En ce qui concerne le droit des travailleurs dans l'entreprise, le pouvoir des C.E. est renforcé, mais sur l'expression et le pouvoir de décision des travailleurs, le programme est très discret. L'heure d'information par exemple ne se fera qu'à partir des problèmes économiques de l'entreprise.

Consciente d'appartenir aux forces de gauche, la fédération ne s'inscrit pas dans un refus du Programme Commun mais dans une perspective de dépassement par l'action permettant une remise en cause plus radicale du capitalisme.

Comité national, Troyes, 9-10 novembre 1972

Les 9 et 10 novembre 1972 se tient à Troyes le 2ème Comité national de la fédération. Il fait le point de la mise en œuvre des décisions du congrès de Dijon et doit préparer le congrès confédéral de Nantes qui se tiendra en 1973. C'est surtout un comité au cours duquel les représentants des sections et syndicats s'expriment. Le rapport préparatoire apporte peu d'éléments nouveaux sur l'action de la fédération. Il signale les avancées permises par les luttes sur les salaires, la suppression des trois jours de carence en cas de maladie dans plusieurs entreprises, l'amélioration des conditions de travail obtenue lors d'actions contre le salaire lié au rendement, avancée en ce qui concerne l'heure d'information syndicale. C'est un rapport essentiellement interrogatif sur les revendications et les pratiques syndicales mises en œuvre par les sections et syndicats. Les actions dans le domaine de l'emploi sont restées très défensives. De son côté la fédération constate que les contacts au niveau international sont restés très limités. Le comité national confirme les orientations et met plus particulièrement l'accent sur le développement des luttes et leur soutien par l'ensemble des structures syndicales.

Le débat portera également sur le choix entre l'action globale et l'action diversifiée. L'action diversifiée est parfois plus mobilisatrice mais comporte un risque de corporatisme. Elle peut engendrer des inégalités et est plus facilement récupérable par le système capitaliste. Certaines actions comme celles sur les retraites nécessitent une action globale. Toutefois ces actions ne s'opposent pas et apparaissent comme complémentaires. Toujours en ce qui concerne l'action, des syndicats insistent sur l'importance de la place de l'adhérent qui ne doit pas être seulement un cotisant. Il est souligné le rôle de la section syndicale qui doit faire des propositions aux travailleurs. La démocratie ouvrière ne peut exister que s'il existe une véritable section syndicale. Il est souligné l'importance des structures interprofessionnelles pour l'élargissement des luttes. Le débat aborde également la question des luttes dites illégales. Des syndicats qui ont mené des actions où des cadres ont été séquestrés, préciseront que le critère permettant de dire si c'est légal c'est celui qui est compris et approuvé par les travailleurs et mené collectivement. Des syndicats attirent toutefois l'attention sur le fait que leurs actions ne sont pas toujours partagées par les cadres et agents de maîtrise et qu'ils connaissent des démissions dans ces catégories de personnels. Il est précisé qu'il ne faut pas se couper des autres confédérations syndicales.

En ce qui concerne la situation des femmes dans la société, le syndicat parisien signale que le procès de MARIE-CLAIRE à Bobigny a eu des échos et qu'il a contribué à poser la question de la dépénalisation de l'avortement. Pour ce syndicat la question de la contraception dans le

milieu ouvrier est posée. L'avortement est un problème de classe, c'est une conséquence de l'exploitation du capitalisme. Le syndicat de Cambrai (59) constate que la prise en charge des problèmes féminins n'a pas tellement avancé et que la femme reste soumise à la double journée, que la formation des jeunes filles reste orientée vers certains travaux dits féminins. Il constate que plus on s'élève dans les structures syndicales moins il y a de femmes et il fait un appel pour que les hommes changent leur mentalité pour que les femmes puissent prendre des responsabilités.

Les actions contre le salaire lié au rendement sont relatées. Il est demandé de poursuivre l'effort de formation sur ce thème.

Des syndicats soulignent la difficulté de la prise de conscience. En ce qui concerne l'heure d'information des syndicats regrettent qu'elle n'ait pas été obtenue et demandent à la fédération et à la confédération des mener des actions pour faire aboutir cette revendication. D'autres syndicats précisent que quand elle est uniquement revendiquée elle n'est pas accordée ou accordée avec des limites comme la possibilité d'intervention de la hiérarchie, le choix des horaires par l'encadrement… Elle doit être pratiquée, c'est une forme d'action, un moyen de formation. On évoque beaucoup à ce comité national la nécessité d'un nouveau type de militant.

La question politique est également abordée. Devant l'apparition de cellules politiques dans les entreprises le syndicat de Lille souhaite qu'il n'y ait pas un blocage mais que chacun puisse agir et s'exprimer dans le domaine qui est le sien. Il regrette que le Programme Commun de Gouvernement ne soit qu'un programme électoral et souhaite que les questions politiques soient abordées à travers l'action et pas seulement à propos des élections.

A la suite de ce comité national, en janvier 1973, se tient un conseil fédéral de recherche sur *Action et négociation*. Après l'analyse de la vente de la force de travail par les salariés et la formation de la plus-value le texte fait le point sur le contexte de l'action syndicale.

La revendication c'est la rencontre au sein de la section syndicale d'entreprise des besoins et des attentes des travailleurs. Les attentes varient en fonction de l'époque, de la situation de l'entreprise et du lieu géographique. Mais la revendication doit prendre également en compte l'orientation de l'organisation syndicale et le rapport de force possible compte tenu de plusieurs facteurs. Facteur économique avec une conjoncture ou une situation de l'emploi plus ou moins favorable. La conjoncture politique et la conjoncture idéologique au niveau de la société. L'autre facteur est l'attente des travailleurs sur leurs revendications.

La négociation sur ces revendications et l'accord, qui ne peuvent être que provisoires, créent une situation nouvelle et un rapport de force nouveau, plus ou moins favorable aux travailleurs par rapport au rapport de force antérieur. La négociation et l'accord sont un compromis financier avec le capital, une étape dans la lutte politique, c'est une lutte de classe. L'action se mène dans un affrontement révolutionnaire à dimension de classe et permet la prise de conscience des travailleurs qui permettra de nouvelles luttes et engage un processus révolutionnaire.

Mais les grands principes se heurtent à la réalité dans les négociations. Ainsi quand il faut négocier la révision des classifications quelle va être la position de la fédération qui revendique le resserrement de la hiérarchie ? Les travailleurs eux, souhaitent une revalorisation des leurs coefficients et avoir une augmentation de salaire.

Les conditions de travail

Le C.N.P.F., au début de 1973, propose pour désamorcer les luttes sur les conditions de travail, d'engager des négociations sur cette question. Le 14 février 1973 la fédération avec la confédération tient une conférence de presse à Paris sur le thème des conditions de travail. Cette conférence à un grand écho dans les médias.

Des salariées des entreprises ayant mené des actions sont présentes. Les salariées déclarent : *Des crises de nerfs il y en a tous les jours, On ne pouvait plus dormir, En famille on ne supportait plus les enfants ni même le mari, On était saturé de travail et on voulait encore augmenter les charges de travail, Les salaires varient d'un mois sur l'autre…*

Roger TOUTAIN dénonce les conditions de travail faites aux salariés des professions textile habillement et cuirs dans lesquelles travaillent 64 % de femmes, où les salaires sont de 20 % inférieurs à la moyenne toutes professions. Il estime que 500 000 travailleurs sont au rendement. Il dénonce le fait qu'***il y a aggravation très nette des conditions de travail et augmentation des charges de travail du fait de la modernisation ou de nouvelles machines. Alors que l'amélioration technique et technologique devrait alléger la peine au travail des ouvriers, elle se traduit par une augmentation de la pénibilité et une diminution des emplois.*** *Le salaire au rendement permet de mieux* ***récupérer les augmentations*** *de salaire* […] ***Souvent il y a diminution de salaire avec plus de production.***

Frédo KRUMNOW représentait la confédération à cette conférence de presse. Il déclare que les luttes menées dans les professions textiles habillement et cuirs rejoignent celle menées sur le même sujet dans d'autres professions comme la métallurgie, le bâtiment, les services. Dans les négociations avec le C.N.P.F. la C.F.D.T. demandera l'abolition du salaire lié au rendement, la garantie du salaire quels que ***soient*** les aléas du rendement ou de la durée du travail, l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité.

9. LA TRANSITION VERS LE SOCIALISME. Congrès confédéral de Nantes 1973. Congrès fédéral de Flers 1974.

Congrès confédéral de Nantes 30 mai 3 juin 1973

Alors que la C.F.D.T. a opté pour une société socialiste autogestionnaire, se pose la question de la stratégie à mettre en œuvre. La confédération veut que ce congrès soit celui de la consolidation et de l'homogénéisation de l'organisation. Dans la période il est constaté un développement de la combativité. Le débat se cristallise sur la conduite des luttes. Mais le rapporteur Edmond MAIRE souligne un certain volontarisme qui peut conduire à l'impasse du gauchisme. Il rappelle le rôle important de l'adhérent et de l'organisation syndicale. Dans les débats et amendements, plusieurs organisations souligneront la place des travailleurs dans l'action, dans la conduite des luttes et de la négociation.

On peut résumer ainsi l'orientation confédérale : mener des pratiques autogestionnaires pour construire une majorité consciente et *construire ainsi le socialisme de demain dans nos luttes d'aujourd'hui*. Pour la confédération l'orientation du congrès de 1970 c'est une démarche, une pratique syndicale à mettre en œuvre pour avancer vers le socialisme autogestionnaire. Pour la fédération c'est un projet de société qu'il faut approfondir, préciser et mettre en place.

Des oppositions se manifestent au congrès où des syndicats marqués par l'extrême gauche tiennent des rencontres officieuses pour tenter de se coordonner. La fédération y envoie quelques observateurs, mais sans mandat autre que de celui d'écouter.

Texte pour un syndicalisme de masse et de classe

C'est Emile LE BELLER de la fédération des P.T.T. qui intervient au congrès sur la transition au socialisme sur la base du document commun des fédérations, HA.CUI.TEX. - P.T.T. - SERVICES-LIVRE. Ce document, *intitulé Syndicalisme de classe et de masse et transition au socialisme* avait été adopté en février 1973 pour préparer le congrès.

Ce texte s'appuie sur les orientations du congrès de 1970 qui marquait *l'entrée officielle de la C.F.D.T. debout dans le socialisme.* Mais il précise que tout n'a pas été réglé à ce congrès et que des points sont à préciser comme : la conduite des luttes, la transition au socialisme, la prise du pouvoir, le rôle de l'Etat, le syndicalisme de masse et de classe…

Une première question est posée : ***quelle est notre stratégie par rapport à la prise du pouvoir et à la transition vers le socialisme ?***

Peut-on parvenir au socialisme autogestionnaire par la voie de réformes successives imposées par la lutte ? Le texte précise que l'expression confédérale est que *le passage au socialisme se conçoit comme un processus qui commence aujourd'hui* ce qui l'amène à parler de *pratiques autogestionnaires.* Pour les signataires la transition au socialisme ne peut que commencer par la conquête du pouvoir politique qui permettra d'avancer vers la conquête du pouvoir économique et du pouvoir d'Etat. Le texte affirme que *les réformes successives imposées par la lutte, ou négociées par la contestation, ne peuvent conduire au socialisme. Elles ne peuvent qu'aménager ou modifier légèrement le capitalisme mais sans lui retirer sa nature profonde et sa logique.* Pour les signataires il ne s'agit pas *de refuser toute amélioration de la situation des travailleurs* mais d'affirmer que *les réformes seules ne peuvent conduire au socialisme.*

Il y a donc *nécessité de la « **conquête du pouvoir politique** au niveau de l'Etat »* afin de contrer les *forces capitalistes qui détiennent le pouvoir absolu au niveau de l'économie, des institutions politiques et de l'appareil d'Etat.* Cette conquête du pouvoir politique n'amenant pas *obligatoirement la mise en route de structures autogestionnaires*.

Pour les signataires la confédération conçoit le passage au socialisme *comme un processus qui commence dès aujourd'hui notamment par la remise en cause de l'idéologie capitaliste et des rapports sociaux que le système entretient.* Pour les opposants cela ne peut signifier qu'une *sensibilisation à la nécessité de l'autogestion.* Pour la confédération la réponse est que la conquête du pouvoir se réalisera par la constitution d'une *majorité consciente axée sur un projet commun.* Le texte déclare cela illusoire et précise que c'est par les luttes que se réalise la prise de conscience. Pour les signataires c'est à partir des *luttes et des analyses qu'elles provoquent et non par la persuasion idéologique des travailleurs que pourra se constituer la réunion d'un mouvement de masse en vue de la conquête du pouvoir politique par la classe ouvrière.* […] *C'est également à partir de la lutte et à travers les événements politiques que peut se constituer un rapport de force suffisant pour orienter le mouvement socialiste sur des bases autogestionnaires.* Ils estiment que si la transition ne peut s'effectuer que par étapes, la conquête du pouvoir politique est une étape déterminante pour la conquête du pouvoir économique et de l'appareil d'Etat que sont la police, l'armée, la justice, l'administration.

La lutte contre le capitalisme est-elle la construction du socialisme ? C'est l'autre question posée par ce texte. La confédération considère que l'action participe à la fois à la destruction du capitalisme et à la construction du socialisme, les deux mouvements étant liés. Le texte réfute cet argument en précisant que l'on ne remplace pas un rouage par un autre, que le capitalisme évolue et récupère ce qui peut être obtenu mais que bien évidemment il y a un lien entre notre action et le socialisme à construire. Après avoir précisé que l'on ne peut parvenir au socialisme par la voie des réformes et que la lutte est le moteur de la conquête du pouvoir, les signataires déclarent : *pour nous le socialisme ne peut se construire de l'intérieur du capitalisme.* […] *le capitalisme est un système vivant qui évolue et s'adapte constamment. Tant que les capitalistes resteront au pouvoir et propriétaire des moyens de production et d'échange ils pourront récupérer les réformes que l'on croit leur imposer.*

Dans ce texte il est précisé qu'il existe un lien entre la revendication, la manière de mener l'action, l'analyse du capitalisme et la conception du socialisme. A titre d'exemple la remise en cause de la hiérarchie préfigure la conception du socialisme basé sur l'autogestion. Mais bizarrement si le texte conteste la notion *d'objectifs intermédiaires* qui pourraient laisser *entendre que l'on avance vers le socialisme*, le texte conteste la notion de revendications qualitatives qui *ne repose, en fait, sur aucun élément sérieux.* Pour les signataires du texte *toute transformation de la condition ouvrière dans l'entreprise à un coût économique* et par conséquent entraîne une hausse ou une baisse de la force de travail. Pourtant cette notion de revendications qualitatives était au centre de mai 1968. Le slogan *pour une autre façon de vivre* trouve un bon écho chez de nombreux militants C.F.D.T. Lors du congrès de Roubaix en 1977 la fédération formulera d'ailleurs des propositions et revendications allant dans le sens de revendications qualitatives.

Enfin le texte développe sa conception du syndicalisme de masse et de classe. Le texte part des revendications économiques sur des avantages immédiats et concrets qui permettent le développement de l'action et la découverte du *Tous ensemble*. C'est l'action de masse. Le texte considère que la confédération oppose trop souvent action de masse et action minoritaire sans développer sa conception d'une action de classe.

L'action politique, l'action de classe, elle s'attaque aux causes. Au niveau politique la lutte *s'efforce de mettre à jour, non seulement l'exploitation des travailleurs, mais aussi les mécanismes de cette exploitation : l'organisation du travail, la parcellisation des tâches, le rôle que l'on fait jouer aux cadres,* […] *la lutte politique développe les contradictions du système.*

L'action de masse (lutte économique) et l'action de classe (lutte politique) sont à la fois opposées et complémentaires. *Elles constituent* ***les deux faces nécessaires de toute action révolutionnaire.***

Par exemple dans une action sur les salaires l'action donne l'occasion de démontrer l'appropriation de la plus-value par le capital. Cela engendre une prise de conscience qui permet de s'attaquer aux causes de la situation. La lutte politique ou action de classe met en lumière l'exploitation capitaliste

Les luttes économiques et luttes politiques se vivent dans la contradiction. Plus une lutte a une dimension de classe et moins elle risque d'être de masse. Plus elle est de masse et plus il est difficile de poser les fondements du système. Cette contradiction ne doit pas être vécue comme une fatalité mais être un ***moteur de l'action révolutionnaire***. *C'est cette dialectique « masse classe » qui empêche que nous tombions dans le réformisme (action de masse sans action de classe) ou que nous nous réduisions à l'état d'avant-garde coupée des masses (action de classe sans action de masse).*

Pour terminer le texte souhaite un débat au sein de la C.F.D.T. pour analyser les luttes et leur véritable signification. ***Cette présentation de la relation « masse classe », lutte économique et lutte politique, s'appuie sur une analyse qui a sa propre cohérence. L'organisation doit engager un débat sur cette analyse*** *dans nos structures syndicales.* Sans la nommer le texte fait référence à l'analyse marxiste.

Interventions dans le débat

Roger TOUTAIN pour la fédération soulignera que l'analyse du système capitaliste par la confédération est incomplète et insuffisante. *A partir des problèmes réels des travailleurs nous devons poser les problèmes de fond, leur donner une dimension politique et développer une volonté de contestation du système capitaliste.*

Daniel PELLERIN du syndicat HA.CUI.TEX. de Paris interviendra sur la transition au socialisme ainsi que Daniel TORQUEO du syndicat de Flixecourt qui signalera qu'en ce qui concerne la transition on parle trop peu de la dimension internationale. Il estime qu'il ne faut pas signer d'accords au niveau des groupes multinationaux ni signer des conventions collectives européennes qui confortent le capitalisme.

Les interventions sur la transition et l'importance d'un changement politique sont contrées par d'autres qui, comme Jean KASPAR des mineurs de potasse et futur secrétaire général de la confédération en 1988, déclare que sans négliger l'importance d'un changement de pouvoir politique, il faut tenir compte qu'un tel changement doit s'accompagner d'un changement de conscience et des mentalités. Il insiste également sur l'importance de l'organisation syndicale. On retrouve bien ici la stratégie de prise de conscience qui n'est pas forcément basée sur les luttes alors que d'autres interventions insistent sur cet aspect. Au cours de ce congrès Janine

SUZAT et Bernard BLONDEAU, tous deux membres du conseil fédéral HA.CUI.TEX. interviendront sur la place des femmes dans l'organisation syndicale et dans la société.

Dans les débats et amendements on va retrouver les thèmes suivants : place prépondérante et rôle de l'organisation syndicale ; le rôle et la place dans l'action des comités de grève, de soutien ; la place des travailleurs dans la négociation. Il y a du tirage entre ceux qui veulent donner plus de place à l'intervention des travailleurs dans l'action et même pour certains de minimiser le rôle de l'organisation syndicale et d'autres qui estiment que l'action doit être préparée, mené et conclue par l'organisation syndicale. Dans sa réponse aux interventions Edmond MAIRE dénoncera le discours radical de certains délégués.

A propos de la transition il précisera qu'*il ne s'agit ni de minimiser la conquête du pouvoir d'Etat, ni de la privilégier. Mais il s'agit bien de sensibiliser, dans la lutte immédiate et dans la lutte pour la conquête des pouvoirs dominants, une majorité qui soit d'accord pour mettre en œuvre des objectifs significatifs d'une transition au socialisme autogéré ; d'une majorité qui réunisse à la fois la rupture économique et la conquête politique, tout en poursuivant une action de révolution culturelle et de transformation sociales qui sont amorcées dans nos luttes d'aujourd'hui.*

Il ajoute *notre affirmation de n'accepter en aucun cas de nous lier à un programme de gouvernement (y compris à un programme autogestionnaire, car un syndicat par nature, ne lie pas les mains des travailleurs à moins de se renier) doit permettre de surmonter les hésitations de ceux qui y voient le danger de transformer la C.F.D.T. en parti.* La stratégie de contre-plan ne lie-t-elle pas l'organisation à certains partis politiques ?

Le premier amendement partiellement intégré concerne la transition au socialisme. Il est défendu par Roger TOUTAIN au nom de syndicats HA.CUI.TEX., Banque, P.T.T., Santé. Cet amendement affirme la nécessité de la conquête du pouvoir politique et économique comme condition obligatoire pour tout début d'une société socialiste autogestionnaire. Edmond MAIRE parlait de transformation dès aujourd'hui. Le nouveau texte de la résolution prévoit une poursuite et un approfondissement du débat sur le sujet de la transition.

L'autre amendement partiellement intégré a été déposé par des syndicats HA.CUI.TEX. Il précise *En ce qui concerne l'Europe, la C.F.D.T. mettra tout en œuvre pour dénoncer le fondement capitaliste du Marché Commun et démystifier la présentation trompeuse qui en est faite aux travailleurs.*

Le débat sur les amendements à la résolution générale est significatif des enjeux du congrès. 300 amendements sont déposés. La commission des résolutions accepte 19 amendements.
Elle repousse tous les autres mais accepte d'en soumettre 16 au débat. Sur ces 16, comme nous l'avons vu, deux ont été partiellement introduits dans la résolution générale, les autres sont repoussés par le congrès, ils concernent les points suivants :

La forme de la prise du pouvoir avec la création de milices populaires, l'auto-organisation des travailleurs, *la* mise en place d'assemblées élues dans les entreprises et quartier avec des délégués élus et révocables.

Le rôle du syndicat dans les luttes le syndicat facilitant le développement de l'action, les travailleurs autogérant leur action.

Le rôle des comités de grève qui sont chargés de conduire l'action et la négociation avec une organisation syndicale qui y défend ses positions.

La négociation qui doit être contrôlée et les résultats appréciés par l'assemblée générale de travailleurs.

L'unité d'action ne devant pas, pour un syndicat des métaux d'Annecy, conduire à l'unité syndicale.

La question des relations entre le **syndicalisme et la politique**, les **questions internationales.**

Face au constat d'un certain spontanéisme dans les actions et la présence de l'extrême gauche, le congrès met l'accent sur les méthodes et moyens d'action du syndicalisme en renforçant le rôle du syndicat et des adhérents dans les luttes, minimisant ainsi la place des travailleurs, des comités de grève et des comités de lutte. C'est un recul par rapport à 1970.

Le congrès adopte une résolution action où l'on retrouve la revalorisation des salaires, la retraite à 60 ans avec une pension minimum égale au S.M.I.C., la suppression du salaire lié au rendement, l'heure d'information syndicale.

La résolution générale a finalement été adoptée par 87,59 % des mandats.

Le congrès va adresser un message à Frédo KRUMNOW absent pour maladie. En mai 1973 il est opéré d'un cancer. Après une période de convalescence, il reprendra de l'activité à la confédération. Mais il rechute et décède le 19 mai 1974 à la veille du congrès fédéral qui aura lieu à Flers.

Charte financière

Un projet de charte financière est débattu au congrès. Il fixe l'objectif de la cotisation des adhérents sur la base de 1 % des salaires. Une part de la cotisation est garantie aux syndicats, une fourchette fixant les mini et maxi des parts de cotisation revenant aux fédérations et régions interprofessionnelles.

La fédération HA.CUI.TEX. présente un contre-projet de charte financière avec les Pays de la Loire, la Bretagne, le Bâtiment avec, en sous-entendu, une pratique syndicale plus offensive. C'est la charte financière proposée par la confédération qui est adoptée.

Au cours du congrès un débat se tient sur l'information syndicale. Pour la fédération les militants attendent une information qui permet une prise de conscience, une expression contradictoire permettant un jugement collectif. Les militants attendent un contact avec quelqu'un plutôt qu'un écrit. Trop souvent les informations confédérales sont des prises de position pour l'extérieur.

Lors de congrès il n'y aura que 6 militants immigrés (dont 2 d'HA.CUI.TEX.) sur 1 700 délégués. La fédération publiera dans HA.CUI.TEX. aux militants d'août septembre 1973 la prise de parole, d'Ahmed délégué mandaté par le syndicat parisien HA.CUI.TEX. Il demande que les travailleurs immigrés jouissent des mêmes droits sociaux, syndicaux, politiques et civiques que les autres salariés. Déjà la loi du 1 juin 1972 avait accordé l'éligibilité des immigrés aux élections professionnelles. Mais d'autres avancées restent à obtenir.

Il apparaît que ce congrès de 1973 déçoit bon nombre de militants qui avaient fait une lecture plus à gauche des textes du congrès de 1970 que ne le fait Edmond MAIRE.

Rentrée de septembre 1973.

En septembre 1973 Léon DION est embauché en qualité de secrétaire fédéral chargé de la branche du textile en remplacement d'Andrée ABRIAL. Claude Vernet rejoint l'équipe fédérale comme permanent au B.I.E.T.T. en remplacement de Louis BODIN. Des permanents régionaux sont également remplacés dans le Nord, Rhône-Alpes et Pays de la Loire.

Un bilan du congrès confédéral est fait par le conseil fédéral de septembre 1973. Il ressort que la C.F.D.T. apparaît comme assez disparate. Beaucoup de militants réagissent sentimentalement ou de façon idéaliste. Il ressort que les interventions fédérales se sont situées sur des questions d'orientations et de stratégie et que la fédération a déserté le terrain de l'action et de la pratique syndicale. Cela est considéré comme une erreur.

En analysant le congrès on peut retenir la volonté de la confédération de développer une stratégie autogestionnaire *dès aujourd'hui* qui peut laisser croire que l'on peut changer les choses dans le système capitaliste. Pour la fédération la prise en compte des intérêts et des aspirations des travailleurs n'est pas possible dans le système capitaliste. Sur la question de la prise du pouvoir par les travailleurs Frédo KRUMNOW avait précisé au cours de diverses interview que par *travailleurs* il faut comprendre les salariés bien sûr mais aussi les jeunes, les femmes de salariés au foyer, les E.T.A.M. et cadres, … Il suggérait également de mener des actions de masse sur les questions de distribution commerciale qu'il estimait parasitaire, sur la politique énergétique, les transports… La transition ne peut se faire par des décisions successives au niveau de l'Etat mais par l'expression et l'imagination des travailleurs. Il faut démultiplier les actions de type LIP pour mettre en difficulté le pouvoir par de telles actions collectives multipliées par 10 ou par 100.

L'application sur le terrain des orientations du congrès de 1970 ne se fait pas sans difficultés. Les salariés sont sensibles aux revendications quantitatives et se pose la question de comment préparer les travailleurs au socialisme avec les difficultés que cela va inévitablement entraîner si notre action reste sur le terrain du quantitatif. L'action interprofessionnelle reste difficile à mener, les militants sortent peu de leur boite. Les militants du public et du nationalisés sont peu sensibles aux actions du privé. Le Programme Commun pèse dans les débats. Il est considéré comme insuffisant par les militants C.F.D.T. mais quelles propositions formuler ?

Le conseil fédéral constate que la fédération agit à partir des problèmes et des réalités vécues par les travailleurs. Pour elle c'est l'action qui fait prendre conscience et non le débat d'idées. Mais cela n'apparaît pas clairement ni dans l'organisation ni à l'extérieur. La fédération a été assimilée aux gauchistes.

Dans l'orientation de la C.F.D.T. la fédération veut distinguer ce qui relève du projet socialiste et du programme socialiste. Il y a un risque de déviation vers un programme. La C.F.D.T. risque d'évoluer vers un programme commun amélioré. D'ailleurs la confédération commence à avancer le concept d'Union des Forces Populaires. Pour elle c'est de faire en sorte que toutes les forces, P.S., P.C.F. et forces autogestionnaires, convergent vers un changement.

La fédération constate qu'il y a souvent un décalage entre ses positions et celles des sections et syndicats. Décalage entre les militants et les travailleurs. Décalage également entre les permanents fédéraux et les membres du conseil fédéral. Il est décidé de maintenir les orientations et prises de positions, de continuer à les faire connaître. Il y a lieu de mieux

expliquer les positions fédérales aux militants et de les faire connaître aux militants des autres professions. La fédération décide de ne pas s'isoler mais de rechercher des appuis dans certaines fédérations (PTT, Santé, Banques) ou régions et unions locales. Il est décidé d'engager des contacts avec ces organisations à partir des conflits ou des problèmes concrets rencontrés.

Il est décidé au niveau fédéral de poursuivre la réflexion sur le rôle de l'Etat : Etat neutre garant des libertés, Etat utilisé par les forces possédantes, Etat émanation des forces capitalistes. A cela il faut ajouter la transition et la conquête des pouvoirs. Le récent renversement du pouvoir socialiste au Chili amène la fédération à se poser concrètement la question de la transition au socialisme. Pour certains c'est la confirmation que la transition par la voie légale n'est pas possible.

Il est également décidé de poursuivre l'analyse marxiste et l'analyse des luttes. Décidé de développer une formation liée aux réalités de l'action et de mettre en œuvre la résolution sur l'immigration votée au congrès confédéral.

Par ailleurs, toujours dans le bilan du congrès confédéral, la fédération fait le constat qu'elle ne progresse ni en adhésions ni aux élections professionnelles. Il y a baisse dans la remontée des cotisations aussi il est décidé de développer le recrutement et l'implantation de nouvelles sections. La mise en œuvre de la nouvelle charte financière votée au congrès confédéral de Nantes qui garantit la part qui revient à chaque structure y compris au syndicat de base est l'objet de grands débats comme chaque fois que l'on parle finances à la fédération. La peur est d'enregistrer une perte d'adhérents à cause de la majoration de la cotisation. Au cours de ce débat il est décidé de créer un fonds de développement fédéral destiné à financer le développement syndical dans les régions non pourvues de permanent fédéral.

Les contacts entre la fédération HA.CUI.TEX. et les diverses fédérations et régions ayant déjà travaillé ensemble vont se poursuivent. La fédération des P.T.T. ne voit pas l'utilité de créer une minorité au sein de la confédération. Elle veut garder son autonomie et son expression. Elle n'est pas en opposition à la confédération mais a des divergences sur certains points et veut pouvoir échanger avec elle sur ces derniers. La Banque et la région Rhône-Alpes sont en désaccord avec la confédération. La Santé réfléchit.

En 1973 l'emploi est au cœur des conflits. Le conflit LIP va être un catalyseur. C'est l'époque des contrepropositions industrielles pour mobiliser les travailleurs.

Alors que Valéry GISCARD d'ESTAING met en avant la revalorisation du travail manuel, éclate fin 1973 une grève de 15 jours aux BLANCHISSERIES de PANTIN (93).
Suite aux mauvaises conditions de travail une section syndicale se met en place. L'employeur licencie le délégué syndical ce qui provoquera la réaction des salariés. Ce conflit à permis de renforcer la C.F.D.T. dans l'entreprise qui aux élections obtient 63 % des voix. Ce conflit est également l'occasion de poser la question d'une convention collective nationale de la blanchisserie. Plusieurs implantations de la C.F.D.T. dans les entreprises de ce secteur vont se réaliser.

Dans l'entreprise DALLE à Wervicq (59) les ouvriers feront grève pendant 53 jours dont 10 jours avec occupation de l'entreprise contre le salaire lié au rendement qui faisait varier leur paie de façon importante.

Au cours de l'année 1974 la fédération poursuit la publication de moyens d'actions adaptés : dossier *Travail au rendement*, dossier *Emploi*, dossier *Grèves et nouvelles formes de lutte*, dossier *Autogestion*, dossier *Recrutement implantation*, dossier sur la *Section Syndicale d'Entreprise.*

Lors des rencontres paritaires sur l'emploi, la fédération défend la notion du droit au travail pour tous. L'objectif à long terme étant : *pas de licenciement*. Dans l'immédiat la fédération revendique qu'il n'y ait pas de licenciement tant que le travailleur n'a pas trouvé de travail. Donc pas de chômage. Pas de perte des droits acquis par l'ancienneté dans l'entreprise en les transformant en droits acquis dans la profession. Aujourd'hui on parle de sécurité sociale de l'emploi et du maintien des garanties acquises dans la vie professionnelle. La fédération avance également des propositions sur les mesures à prendre pour éviter les licenciements : réduction d'horaire sans perte de salaire, diminution des cadences, suppression du salaire lié au rendement, renforcement du rôle des comités d'entreprises. Le patronat renvoie nombre de revendications aux négociations interprofessionnelles.

La crise

Quand survient la crise en 1974 les équilibres internationaux sont déjà déréglés. Le ralentissement de la croissance aux Etats-Unis avait commencé dès 1967. En 1971 ils décident de supprimer la convertibilité du dollar en or. Le système monétaire international est déréglé. Les taux d'intérêts augmentent. L'inflation est importante. L'hégémonie des USA est remise peu à peu en cause par le développement de l'industrie européenne et japonaise et la concurrence commence à faire baisser les taux de profit. A cela il faut ajouter l'augmentation des charges aux USA, conséquence de sa politique impérialiste et la guerre du Viêt Nam qui coûte très cher. La production à l'étranger provoque aux USA un chômage important.

La crise pétrolière marque la situation avec la montée des prix, le chômage, la restructuration des entreprises, la dégradation des conditions de travail, la fédération met en avant la réduction du temps de travail et l'augmentation des salaires avec la revendication d'un salaire mensuel de 1 500 frs nets pour 150 heures.

Le choc pétrolier et la crise qui s'en suit vont avoir d'importantes conséquences sur les professions textile habillement et cuirs. Le développement de la crise est marqué par la majoration des prix des matières premières. Nous entrons dans une période de stagflation qui est la stagnation de la production et une forte inflation. Habituellement dans les périodes de crise on connaît une baisse des prix mais ici avec l'augmentation du prix du pétrole, les prix augmentent de façon importante. Les salaires étant encore indexés sur les prix, les coûts salariaux augmentent également. Le coût du pétrole oblige de réduire les importations de cette matière première ce qui réduit la production et la consommation. La réduction de la production entraîne des faillites, fermetures d'entreprises, licenciements. Les petites et moyennes entreprises sont les plus touchées. En 1974 la France compte 420 000 chômeurs, ils seront un million en 1977. Les industries textiles habillement et cuirs sont particulièrement touchées. De nombreux conflits de longues durées pour l'emploi vont marquer la période.

En ce qui concerne les trusts, en 1974, il est constaté une émergence d'un patronat moderniste qui vise à intégrer les militants en profitant des interventions du cabinet d'expertise comptable SYNDEX, cabinet proche de la C.F.D.T. Il est constaté que le niveau d'intervention des militants est variable mais qu'il est difficile de faire passer les militants du terrain économique à celui de la lutte de classe. La question se pose de l'utilisation de SYNDEX pour développer

la lutte. Dans les conflits pour l'emploi la fédération se prononce contre les solutions industrielles et précise qu'il faut contrer les arguments du patronat qui disent que l'entreprise n'est pas rentable.

La crise textile habillement touche des grands groupes, souvent surdimensionnés, qui comportaient toutes sortes d'activités. Ils ne possédaient pas réellement d'équipes de direction formées aux méthodes modernes de management. La crise touche également de nombreuses P.M.E. familiales, aux méthodes de gestion anciennes, souvent dénuées de comptabilité analytique, au capital fermé et aux assises financières précaires.

Cependant ces années 1970 sont marquées par la diffusion des nouvelles technologies de production, avant tout dans le domaine de la filature, du tissage et des non-tissés, qui permettent d'accroître la productivité et d'améliorer la qualité. Mais même si l'investissement n'est pas général des groupes textile-habillement se réorganisent.

Dans le cadre de la politique libérale, les pouvoirs publics s'occupent peu du textile-habillement. La priorité qui est donnée par Raymond BARRE à la défense de la monnaie le conduit à faire davantage dépendre la réduction du chômage par l'amélioration de la compétitivité des entreprises que du déficit public. Cette compétitivité se traduit souvent dans nos professions par l'augmentation des cadences de travail.

Union des Forces Populaires

Dans l'optique de la conquête du pouvoir politique par la gauche, la C.F.D.T. propose en janvier 1974 l'Union des Forces Populaires. C'est la volonté de créer l'union de toutes les forces de gauche sur une base anticapitaliste, volonté de dégager un constat de convergences de leurs objectifs et actions. Cette union devant permettre de réunir les conditions du passage au socialisme. La C.F.D.T. complètera cette volonté d'union par la définition *d'objectifs de transformations conduisant au socialisme* comme un nouveau type de développement, la remise en cause de la hiérarchie, la décentralisation, la planification…. La C.F.D.T. estime qu'une alternative de gauche est possible et qu'il faut permettre à cette gauche de mettre en œuvre les transformations significatives pour la construction du socialisme autogestionnaire. Ne retrouve-t-on pas ici l'idée de stratégie commune avancée précédemment ? Dans la C.F.D.T. les organisations sont partagées. Certaines trouvent dans la volonté d'Union des Forces Populaires une démarche électoraliste, d'autres y voient une démarche trop politique.

Dans les forces populaires la C.F.D.T. inclut les salariés bien sûr, mais également les artisans et paysans à condition qu'ils agissent sur une base anticapitaliste. Cela inclut les partis politiques de gauche, la C.G.T. la F.E.N., F.O. ainsi que les nombreuses associations familiales, de locataires, d'usagers des transports, de parents d'élèves, …

Cette union doit se faire en préservant l'autonomie de chaque organisation. La C.F.D.T. préconise que cette union accepte les conflits internes qui sont source de dynamique et accepte le débat public pour faire évoluer les positions en présence.

Les moyens que met en avant la C.F.D.T. sont d'abord un développement des luttes sociales dans une pratique syndicale démocratique, l'articulation entre l'action immédiate et les objectifs de transformation à court et moyen terme.

En priorité la C.F.D.T. souhaite que le débat de fond avec la C.G.T. conduise à l'élaboration d'une plateforme intersyndicale d'objectifs répondant aux exigences des travailleurs mais aussi contenant des objectifs de transformation. Mais dans la réalité cela aura bien du mal à se mettre en œuvre : la C.G.T. veut en rester aux objectifs du Programme Commun et les partis politiques refusent de discuter avec les organisations syndicales de ce qu'elles estiment être de leur responsabilité.

Dans une interview à Politique Hebdo la fédération précise que l'Union des Forces Populaires doit se réaliser dans l'action et les luttes et non par des accords de sommet car inévitablement cela conduirait le syndicalisme à accepter des objectifs réalistes, des méthodes d'action raisonnables, un blocage de la combativité par prudence électorale. Cette prudence de la C.F.D.T. se manifestera cependant en 1981 après la victoire la gauche.

Le conseil fédéral de mars 1974 fait le point sur l'Union des Forces Populaires. Cette proposition est arrivée sans préparation et cela apparaît comme une décision d'état-major. La C.F.D.T. apparaît comme faisant de la politique. Pour la fédération la réflexion doit se faire à partir de la pratique syndicale. Sur les objectifs significatifs la fédération souligne qu'elle a toujours eu des objectifs à court et moyen terme. Le document confédéral ne fait pas assez la séparation entre objectifs à court et moyen terme. On pourrait croire que certaines revendications permettent d'accéder à l'autogestion. La C.G.T. reste collée au Programme Commun alors que la fédération reste plus critique. Dans ce contexte le conseil fédéral décide de ne pas inviter la C.G.T. au congrès de Flers.

Les textes confédéraux sur l'Union des Forces Populaires, les objectifs de transformation, les objectifs significatifs ne sont pas clairs et ne proposent pas une stratégie convaincante. Il y a confusion entre les objectifs à long et à court terme. Pour la fédération actuellement il faut mener une lutte anticapitaliste à partir des revendications des travailleurs : salaire au rendement, conditions de travail, garantie d'emploi, droit des travailleurs. Il faut mener également des luttes idéologiques : hiérarchie, libération des femmes, enseignement, autogestion, racisme mais également des luttes politiques sur les libertés. Après la prise du pouvoir politique il faut avancer nos positions pour dépasser le Programme Commun. Il est reproché à la confédération de ne pas être assez dans les luttes et de favoriser des décisions d'état-major. Au congrès de Nantes la fédération demandait une discussion sur la transition, elle n'a pas eu lieu. Le débat qui vient actuellement vient un peu tard.

Objectifs de transformation

Le conseil national confédéral d'avril 1974 vient préciser ce concept d'Union des Forces Populaires et précise le contenu *des objectifs de transformation conduisant au socialisme autogestionnaire.* Ce texte prévoit l'extension du droit syndical avec un temps de discussion collective, l'augmentation du nombre de délégués. Il est proposé la modification du droit du travail pour changer les rapports sociaux, le droit des personnes devant l'emporter sur le droit de propriété. Le droit des travailleurs doit être étendu et pas seulement le droit des leurs représentants. La C.F.D.T. veut contrôler l'organisation du travail et remettre en cause les structures hiérarchiques, suppression du salaire lié au rendement, le développement de la formation professionnelle. Elle veut progresser vers l'autogestion des entreprises et les institutions sociales.

Un autre chapitre concerne l'égalité des droits des travailleurs immigrés, la fin des discriminations envers les femmes, l'émancipation réelle des jeunes, une politique de la

vieillesse, de la famille, l'insertion des handicapés. D'autres chapitres concernent le type de développement, l'information, l'enseignement, les transports, la remise en cause de l'Etat centralisé, une politique internationale fondée sur la coopération et le développement du socialisme.

La fédération constate que les propositions ne font référence à aucune période précise. Ces revendications peuvent-elles être satisfaites de suite ou une fois la gauche au pouvoir ? L'augmentation du nombre de délégué se conçoit actuellement, la gestion des entreprises socialisées se conçoit dans une période de transition au socialisme. La transformation du type de développement doit être clarifié avec ce qu'il est possible de changer aujourd'hui et ce qui sera possible demain, il y a lieu de préciser les revendications qui peuvent être satisfaite dès l'arrivée de la gauche au pouvoir.

La fédération souligne que la confédération en proposant les objectifs de transformation privilégie la prise de conscience de la nécessité de changement mais escamote les modalités de la prise du pouvoir.

Face aux objectifs de transformation la position de la fédération est d'avancer des objectifs revendicatifs qui remettent en cause la société actuelle et sont porteurs de la société que nous voulons. Elle précise également que les formes de lutte sont aussi importantes que les revendications.

Georges POMPIDOU meurt le 2 avril 1974. Les élections présidentielles ouvrent la possibilité de faire gagner la gauche. La campagne pour l'élection présidentielle trouve une gauche unie et qui a progressé lors des élections législatives de 1973. François MITTERRAND est désigné comme candidat unique de la gauche. la C.F.D.T. prend nettement position en soutenant sa candidature. Elle déclare que si l'élection de celui-ci ne solutionnerait pas tous les problèmes elle pourrait apporter un espoir et une situation nouvelle favorable aux salariés permettant de créer les conditions de changement réel dans la société. En cas de victoire de la droite l'Union des Forces Populaires resterait indispensable. La C.F.D.T. affirme que l'action syndicale a une dimension politique. Elle ne veut pas seulement agir sur les conséquences mais aussi sur les causes. En ce sens elle affirme que son action est politique mais elle ne veut pas se transformer en parti politique.

La fédération veut tout faire pour soutenir et favoriser l'arrivée de la gauche, développer ses revendications même si elles ne sont pas dans le Programme Commun de Gouvernement, développer les luttes. La C.F.D.T. doit apparaître dans la période électorale mais garder son aspect syndical, elle doit garder sa totale liberté d'expression.

A droite il y a division entre le centre représenté par Valéry GISCARD d'ESTAING et les Gaullistes représentés par Jacques CHABAN-DELMAS. La fédération envisage une vive réaction de la droite ou de groupes fascistes en cas de victoire de la gauche et prend les dispositions pour fonctionner hors du siège parisien. Des dispositions similaires sont prises au niveau confédéral et dans les fédérations et régions. Il faut garder la possibilité de répercuter les informations confédérales, préserver les locaux et les liaisons entre structures.

Au premier tour le 5 mai 1974 François MITERRAND est en tête avec 43,3 %, Valéry GISCARD d'ESTAING 32,9 % CHABAN-DELMAS doit se retirer avec 14,6 %. Le deuxième tour est serré et GISCARD d'ESTAING l'emporte avec 425 599 voix d'avance. Il nomme comme premier ministre le gaulliste Jacques CHIRAC qui doit lui apporter une

majorité à l'Assemblée nationale, majorité qu'il ne dispose pas par les seuls députés centristes.

Valéry GISCARD d'ESTAING avait promis le changement. Parmi ceux mis en œuvre on peut noter : l'abaissement de la majorité de 21 à 18 ans, un statut légal pour la contraception, le divorce par consentement mutuel. Le texte le plus important est la loi Veil sur l'interruption de grossesse qui autorise l'avortement sous certaines conditions.

GISCARD d'ESTAING développe une politique économique plus libérale faisait appel au marché plus qu'à l'Etat. Le textile, constitué d'un appareil de production vieillissant et d'une structure industrielle peu dynamique et figée, souffre de la baisse de la consommation qui entraîne une baisse importante de la production et des nombreuses fermetures. Au cours des années 70, la balance commerciale du textile habillement traditionnellement bénéficiaire deviendra déficitaire à partir de 1979. Seul l'habillement demeure légèrement bénéficiaire jusqu'en 1985.

En 1974 au niveau confédéral un débat sur les revenus de remplacement fait dire qu'il ne faut pas trop développer l'assistanat. C'est le travail qui apporte de l'argent. Le S.M.I.C. ne doit pas s'appliquer aux minima sociaux ne dépendant pas du travail. Il n'est pas normal que des retraités gagnent autant que ceux qui travaillent. La fédération estime qu'il n'y a pas que ceux qui produisent qui ont une activité utile à la société. Les revenus de remplacement peuvent également se concevoir par des transports gratuits, des aides au logement etc.

Le congrès fédéral de Flers

Le congrès de Flers s'ouvre le 22 mai 1974 à Flers dans l'Orne alors que Frédo KRUMNOW est décédé le 19 mai. Roger TOUTAIN lui rend hommage devant les 200 délégués représentant 365 syndicats.

Le thème du congrès de Flers est *Par l'action syndicale avec la C.F.D.T. Libération de la classe ouvrière.* Et en sous-titre *Vers le socialisme autogestionnaire par les luttes.*

Le rapport au congrès rappelle que c'est par la lutte que les travailleurs prennent conscience de la nécessité de changer de système et qu'elles ont été nombreuses au cours des trois dernières années.

Les interventions au congrès sont nombreuses et concernent plusieurs domaines. Nous reprenons ici les points principaux abordés et les réponses apportées directement par le congrès ou par le conseil fédéral dans les mois qui ont suivi.

Sur les conditions de travail

Est relatée l'action des tisserands d'une entreprise du Nord qui refusent pendant 5 mois de suivre des métiers supplémentaires. Les travailleurs de RHONE-POULENC-TEXTILE à Besançon mènent l'action pour un rythme de travail permettant une réduction d'horaire qui maintiendrait les emplois. De même les travailleuses de MAITRE TAILLEUR à Brest préfèrent revendiquer une diminution des horaires plutôt qu'une augmentation des salaires. L'action contre le salaire au rendement est considérée comme restant prioritaire. De fait cette période, avant et après le congrès, est marquée par de nombreux conflits sur les conditions de travail et le salaire lié au rendement. En ce qui concerne les conditions de travail c'est la

suppression du salaire lié au rendement qui est revendiqué ainsi que l'allégement des charges de travail.

En ce qui concerne l'emploi

Il est dénoncé le fait que les employeurs préfèrent investir dans les pays sous-développés.

Maurice VIANT du syndicat d'Epinal regrette que les salariés du groupe BOUSSAC soient marqués par le paternalisme d'un vieillard de 85 ans et que certains préfèrent brûler un cierge pour la santé de leur patron plutôt que de passer à l'action.

Eliane PRUVOST du syndicat de Lens dont l'entreprise BAILLEUL a connu des problèmes d'emploi constate que d'une revendication *pas de licenciement sans reclassement,* la section est passée a *non aux licenciements.* Elle déclare que l'action pour l'emploi doit être offensive, à l'image du conflit LIP. L'opinion publique doit être informée et la section syndicale doit utiliser tous les moyens à sa disposition y compris l'expert-comptable. De même elle demande de refuser de participer aux commissions de reclassement. Un comité de soutien a été créé mais ce sont les travailleuses qui ont dirigé la lutte. L'action a permis aux travailleuses de prendre des responsabilités.

Le droit à l'emploi avec une garantie de salaire est réaffirmé par le congrès. La réduction du temps de travail est une nécessité, le congrès refuse les contrats à durée déterminée.

Face aux fermetures faut-il faire des propositions ?

Sur l'emploi les débats au sein de la confédération portent sur : faut-il faire des contre-propositions syndicales en matière économique ? Face aux fermetures faut-il faire des propositions de redémarrage ? Dans les professions textile habillement et cuirs les travailleurs veulent prouver que leur boîte peut vivre. La contre-proposition nécessite une action, c'est faire des choix et faire un pas en avant par rapport à une lutte purement défensive. Mais en faisant des propositions on peut se mettre en contradiction avec nos choix anticapitalistes. D'autre part en faisant des choix l'organisation syndicale fait des choix, par rapport au type de développement quelle souhaite, mais qui peuvent s'éloigner des préoccupations immédiates des travailleurs. La contre-proposition permet d'apprendre à gérer. Est-ce notre rôle ? On peut se trouver dans des situations difficiles. Par exemple faut-il défendre l'automobile à tout prix ou proposer autre chose ? On peut dire que l'on ne négocie pas une solution industrielle mais on négocie l'emploi.

Immigration

Les syndicats de Roubaix et de Flixecourt constatent que la résolution, sur l'immigration, votée au congrès de Saint-Étienne n'a pas été suffisamment prise en compte. Le congrès affirme la nécessaire solidarité mondiale des travailleurs. Le congrès demande l'égalité des droits sociaux, syndicaux et politiques pour les travailleurs immigrés.

Suite au congrès confédéral de Nantes l'action en faveur des immigrés s'était poursuivie. La fédération avait réuni plusieurs fois une commission immigrés. Elle avait constaté qu'il n'y avait pas d'effort particulier pour la formation professionnelle des immigrés. Il ressortait de ses travaux que beaucoup d'immigrés comptent sur les responsables syndicaux français pour régler leurs problèmes. Ils sont peu insérés dans les structures syndicales.

Salaires

Marie Thérèse CLAUDIGNON R.P.T. Péage de Roussillon se prononce pour des augmentations identiques pour tous. Elle estime que la revendication maintien et progression du pouvoir d'achat est ambigüe car cela sous-entend le maintien des avantages des hauts salaires et donc maintien d'avantages exorbitants.

En ce qui concerne les salaires c'est le rattrapage avec les autres professions qui est mis en avant avec un salaire mini à 1.500 frs. nets. Pour les augmentations de salaires il y a deux tendances. Ceux qui sont pour des augmentations égalitaires et ceux qui souhaitent des augmentations avec une partie fixe et une partie hiérarchisée qui devrait permettre d'associer les E.T.A.M. à nos revendications. Une majorité semble d'accord pour revendiquer des augmentations fixes et d'ajuster notre proposition au cours des négociations pour une revalorisation en deux parties.

Il est revendiqué une véritable mensualisation avec un salaire garanti en toutes circonstances et un 13ème mois.

Lancée en 1964 au congrès de Tourcoing la revendication d'un salaire minimum garanti est bien reprise et des résultats sont obtenus c'est ainsi qu'il est constaté que les salaires minima des professions textile habillement et cuirs ont progressé plus vite que la moyenne des salaires. La revendication d'augmentation égale pour tous a, elle aussi, progressé. Elle permet de poser la question de la hiérarchie dans le système capitaliste, de questionner sur un autre type de rapports sociaux.

Situation des travailleuses

Plusieurs syndicats soulignent les nombreuses luttes des femmes et la remise en cause de leur dépendance et subordination à l'homme. Mais de nombreuses femmes rencontrent des difficultés pour militer à l'extérieur de l'entreprise. La résolution souligne la nécessité de développer les équipements collectifs, de changer le comportement entre hommes et femmes pour avancer vers des rapports plus égalitaires aussi bien dans la famille que dans la société. Nécessité également d'une information sur les méthodes contraceptives et la possibilité donnée aux femmes qui le souhaitent d'avoir recours librement à l'avortement dans des conditions de sécurité médicale et remboursé par la sécurité sociale.

Les femmes ont à se battre en tant que femmes car il y une situation d'oppression de la femme. Mais les femmes ne doivent pas se tromper car l'oppression majeure sur la femme n'est pas celle de l'homme mais celle de la société. En ce qui concerne l'action syndicale il est précisé que les syndicats s'occupent des problèmes des travailleuses en tant que travailleuses, pas en tant que femmes.

Droit syndical

En matière de droit syndical sont revendiquées : 12 heures d'information payées par mois, une amélioration du congé éducation, une augmentation des budgets des comités d'entreprises. L'heure d'information reste un moyen d'action privilégié. Dans les entreprises où elle n'est pas obtenue il faut l'imposer.

La répression

Elle est dénoncée par plusieurs syndicats dont le syndicat de Cerisay (79). Les avancées obtenues en mai 1968 sont parfois difficiles à faire appliquer. Est dénoncé également le rôle de la justice qui par un certain nombre de décisions apparaît comme une justice qui défend les intérêts des capitalistes. Les juges ne connaissent pas les situations de travail.

La persévérance de la fédération en ce qui concerne le licenciement des militants, abouti à obtenir le versement de dommages-intérêts à des militants reconnus par les tribunaux *injustement licenciés*. Henri ASTIC, licencié en 1969 des E.T.I.T. en Ardèche sera réintégré.

Les forces de police interviendront dans de nombreux conflits comme à l'usine DESOMBRE pour permettre au patron de récupérer le stock de chemises. Elle interviendra également dans les entreprises : SCHLUMPF en Alsace, REO à Fougères, T.F.R au Puy, SAINT FRERES à Flixecourt….

La fédération part de ces exemples pour démontrer que *la lutte de classe est une réalité objective.* Que cette lutte va au-delà de l'entreprise et que face à cela les militants doivent toujours être du côté des exploités et qu'aucune situation ne saurait justifier une collaboration avec la classe dominante. Certes des compromis et des accords peuvent être signés mais pas des textes qui renforceraient le pouvoir patronal.

Les retraites

Au cours du congrès un débat a lieu sur l'avancement de l'âge de la retraite. Si beaucoup sont pour l'égalité certains et certaines estiment que la situation des femmes justifie une retraite à un âge plus jeune que les hommes.

La retraite à 60 ans avec 800 francs minimum reste une revendication prioritaire pour la fédération même si cette revendication semble mise en veilleuse par les confédérations C.F.D.T. et C.G.T.

Formation professionnelle

En ce qui concerne la formation professionnelle la fédération réagit face aux formations d'adaptation au poste de travail ou à l'amélioration de la rentabilité et revendique une formation générale. Dans des entreprises comme R.P.T. les travailleurs veulent des formations générales comme le français, les mathématiques, les langues étrangères… Dans d'autres entreprises les souhaits portent sur la vie et l'environnement de l'entreprise, la vie familiale, la législation sociale, savoir s'exprimer… On constate que souvent les travailleurs veulent une promotion personnelle, acquérir une qualification, mais aussi que la maîtrise et les cadres sont favorisés dans les actions de formation.

Les luttes menées

Elles font également l'objet d'interventions. Elles démontrent qu'un autre mode de travail est possible comme chez COUSSEAU à Cerizay dans le conflit PIL où les ouvrières à l'image du conflit LIP produisent des chemises, les vendent et se paient. Sur les conflits de la période voir les chapitres suivants.

Il est constaté, par plusieurs syndicats comme celui de Moussey, que c'est dans les luttes que se fait la prise de conscience des travailleurs. Yvonne DELEMOTTE du syndicat de Roubaix souligne que les conflits actuels nécessitent un nouveau type de militants sachant analyser les situations et qui ne compte pas son temps. Elle souligne également que les conflits accentuent les clivages entre ouvriers et E.T.A.M. et qu'il nous faut rechercher ce qui peut unifier les diverses catégories. Elle souligne un point noir : l'adhésion. Il y a des démissions et pas de nouvelles adhésions. Des militants en tirent argument pour dire que l'action est mauvaise. Le syndicat des T.A.S. de Roussillon souligne la difficulté d'insérer les cadres dans l'action syndicale. Janine KIRMANN du Syndicat National des Ingénieurs et Cadres (S.N.I.C. HA.CUI.TEX.) précise que ce syndicat travaille dans ce but et que les sections doivent travailler à la syndicalisation des cadres.

Maurice VIANT du syndicat d'Epinal constate que le bilan des luttes est positif mais qu'il faut faire attention à ce que l'action ne reste pas une affaire de minorité qui se traduit par des opérations suicide. Plusieurs syndicats soulignent l'importance d'associer les travailleurs et les adhérents aux décisions d'action. Le rôle des comités de soutien est souligné en précisant que c'est la section syndicale d'entreprise qui prend les décisions. Des syndicats qui ont mené des luttes comme le conflit des PIL ou celui de BAILLEUL soulignent l'importance du soutien des Unions Locales.

Reine-Marie DELABY du syndicat de Lens constate que des conflits ont permis de supprimer le salaire lié au rendement mais que les cadences restent. Dans les luttes menées par les femmes il faut surmonter des difficultés : il est impossible de réunir les femmes le soir à la sortie de travail. Des hommes ne sont pas d'accord que leur femme occupe la nuit. Mais on constate que les luttes permettent aux femmes de remettre en cause leur place et leur exploitation.

Brigitte DEBREMME du syndicat de Cambrai constate qu'il nous faut rechercher de nouveaux moyens d'action. Suite à une grève suivie à 18 % la section de la LAINIERE de CAMBRAI organise un défilé dans les ateliers. 80 % du personnel y participe. Pour les temps d'information la section syndicale organise des A.G. avec des travaux de commissions.

Le syndicat de la Vallée de la Lys (59) signale que la popularisation des conflits est importante mais que des efforts restent à faire.

En ce qui concerne l'action le congrès constate que de nouvelles formes de luttes se développent. Le conflit LIP a influencé les luttes. Les A.G. sont plus nombreuses, la lutte contre le rendement se développe. L'occupation de l'entreprise est une nouvelle forme d'action. En contrepartie la répression se développe.

La résolution générale souligne que de nombreuses luttes ont été menées. Elles permettent la prise de conscience de la nécessité de renverser le capitalisme mais également changent la situation des travailleurs. Elle précise également que les accords signés nécessitent le maintien du rapport de force et le renforcement de la C.F.D.T. pour éviter leur récupération.

Comités de lutte, comités de grève.

En 1973 la fédération avait mené une réflexion sur les comités de soutien et de lutte. Le comité de soutien est un moyen pour populariser et favoriser la lutte des travailleurs. Il ne doit pas se substituer aux organisations syndicales et aux travailleurs en grève. Il ne doit pas

diriger la lutte mais apporter son soutien. L'organisation syndicale doit être membre du comité de soutien et y défendre ses positions.

Le comité de grève est créé à l'initiative des organisations syndicales présentes dans l'entreprise. Il comprend des représentants des organisations syndicales et des salariés, parfois non syndiqués, qui représentent des secteur ou ateliers où l'implantation syndicale n'est pas réalisée. Son rôle est de préparer les A.G., faire des propositions qui y seront débattues, organiser la grève. Les syndicats gardent leur autonomie. La section syndicale d'entreprise continue de se réunir.

A propos des comités de grèves et de soutien la fédération rencontrera une délégation de la Ligue Communiste Révolutionnaire. Celle-ci précise qu'en dehors des luttes c'est la section syndicale qui décide, mais quand il y a lutte ce sont les travailleurs en lutte qui décident. La démocratie syndicale ne suffit pas il faut la démocratie ouvrière. La L.C.R. est pour les fractions et tendances au sein des organisations. La tendance étant une manière démocratique de fonctionner et de permettre le débat. La fédération rappellera ses positions.

Formation

Paulette DELAVAL du syndicat de Lille demande des formations en externat pour permettre une meilleure participation des femmes. Pour développer la prise de parole il faut favoriser les sessions à la prise de parole. Elle demande de publier des schémas de prise de parole et des informations que les sections syndicales d'entreprise peuvent ensuite diffuser. Elle constate que des revendications passent mal comme celles concernant les augmentations non hiérarchisées.

Gilbert KAUFMANN d'Alsace constate qu'en 10 ans l'organisation est passée du réformisme à la lutte anticapitaliste et que cela nécessité un gros effort de formation des plus anciens qui restent tournés vers le passé. Il faut développer la conscience politique des militants.

Il n'est pas souhaité des formations spécifiques aux femmes ou aux immigrés mais que ces thèmes soient inclus dans les formations. Il est demandé que la nouvelle orientation anticapitaliste soit traduite dans les formations afin de permettre le développement des capacités d'analyse des militants.

Les positions fédérales sur le socialisme autogestionnaire et la pratique syndicale qui en découlent nécessitent un nouveau type de militants. La fédération constate que si les conflits permettent à des adhérents de devenir militants, il existe parfois un décalage entre la pratique syndicale menée sur le terrain et les orientations fédérales. Des militants sont plus sensibles aux injustices qu'à une lutte globale contre le système.

Il en découle la nécessité d'une formation idéologique et sur l'appropriation des orientations C.F.D.T. Il est décidé une formation à l'analyse de situation à l'aide de la méthode d'analyse marxiste qui donne toute son importance aux problèmes économiques. Chaque formation comportera un point sur la pratique syndicale permettant de retraduire l'information aux travailleurs. Les informations et la formation vont être plus axées sur ces points particuliers et l'effort sur le développement des moyens pratiques sera poursuivi. Il est quand même précisé que les militants doivent faire également l'effort d'adapter l'information qu'ils reçoivent de la fédération et les réalisations dans de nombreux conflits démontrent que cela est possible. Le congrès souligne que les efforts pour la décentralisation de la formation seront renforcés. Les

conflits qui se développent doivent faire l'objet d'une grande popularisation avec les structures interprofessionnelles de la C.F.D.T.

Unité d'action

Les formes d'action sont de plus en plus différentes entre celles menées par la C.F.D.T et par la C.G.T. Cela est dû aux différences dans l'orientation des deux organisations. Cela est souligné par plusieurs syndicats. Néanmoins l'unité d'action reste un élément indispensable pour abattre le capitalisme comme le souligne Reine Marie DELABY du syndicat de Lens. Michel RANC de Rhône-Alpes lui estime que cette unité d'action doit se faire également avec les partis politiques qui se réfèrent à la classe ouvrière.

La situation politique

Claudy DUMAS de Roanne refuse le langage traditionnel et pour lui le Programme Commun et l'Union de la gauche n'ont rien à voir avec le socialisme. Il est pour la dictature du prolétariat et demande si la fédération approuve cette position. Il faut des nationalisations sans indemnité. La gauche c'est la gestion de la droite sociale. Si la gauche a un sens elle doit changer la vie. Il se prononce pour l'abolition du salariat et constate que la fédération n'en prend pas le chemin. On est réformistes alors qu'il faut faire la révolution.

Daniel TORQUEO pour la région Nord-Picardie constate que la gauche est encore incertaine, que la droite et le capital se sont retrouvés pour élire GISCARD d'ESTAING. Dans cette période ou le capitalisme est en crise il nous faut renforcer les luttes et l'organisation syndicale. Plusieurs syndicats demandent de renforcer l'action avec les associations familiales et les associations de consommateurs.

Michel RANC de Rhône-Alpes précise que notre stratégie doit s'intégrer dans une ligne politique tenant compte des étapes que sont la prise du pouvoir politique, du pouvoir d'Etat et de la transition au socialisme. Pierre BEGHIN pour la région Nord-Pas-de-Calais s'exprime dans le même sens. Il souhaite que la réflexion sur la transition se poursuive et que l'on réfléchisse au rôle de l'armée. La résolution reprend les étapes de marche vers le socialisme par la conquête du pouvoir politique, du pouvoir d'Etat (armée, police, justice, enseignement, information, etc.) La conquête du pouvoir politique, du pouvoir d'Etat et du pouvoir économique sont des préalables à la transition au socialisme.

Sur les questions politiques la fédération précise qu'elle n'est pas un soutien inconditionnel à François MITTERRAND mais que dans le combat entre la droite et la gauche nous devions tout faire pour la victoire de la gauche. S'il avait été élu il aurait fallu continuer à faire valoir nos revendications.

Le bon résultat de la gauche à l'élection présidentielle *n'est pas seulement dû au programme commun, mais aussi au développement des luttes qui a permis l'avancée d'une conscience de classe. C'est dans ce sens que doivent se développer les luttes unitaires pour imposer nos revendications et avancer vers la victoire de la classe ouvrière.*

Entre être révolutionnaire ou réformiste la fédération a tranché. Elle condamne le réformisme car il ne change pas la situation d'exploitation et d'aliénation des travailleurs. Être révolutionnaire ce n'est pas refuser toute amélioration de la situation des travailleurs ni de refuser toute réforme qui permet d'augmenter le rapport de force comme le droit syndical.

Être révolutionnaire c'est s'attaquer collectivement au pouvoir patronal en matière de licenciements, de discipline, de parcellisation des tâches, c'est s'attaquer au conditionnement par la consommation, la publicité.

A la question de la suppression du salariat posée par Claudy DUMAS la réponse se trouve dans l'instauration du socialisme autogestionnaire mais nous ne sommes pas encore dans cette période. Quant à la dictature du prolétariat c'est une affaire de vocabulaire. Pour nous c'est imposer le pouvoir des travailleurs aux anciens capitalistes après la prise du pouvoir. Nous ne sommes pas dans cette période.

Face au résultat des élections le congrès constate que la droite ne solutionnera pas les problèmes des travailleurs mais devra faire quelque chose en leur direction sur le pouvoir d'achat ou l'avancement de l'âge de la retraite.

Au niveau international

La fédération constate une nouvelle division internationale du travail, des groupes internationaux prenant le contrôle d'entreprises françaises pendant que des entreprises françaises implantent des usines en Afrique, en Asie ou en Amérique latine. C'est la recherche du profit maximum.

Des intervenants regrettent le manque de liaisons avec les syndicats des pays où sont implantées d'autres usines d'un groupe. Le congrès constate qu'il y a là une véritable difficulté, les organisations syndicales ne fonctionnant pas toutes sur le même modèle. L'affiliation toute récente de la C.F.D.T. confédérale à la Confédération Européenne des Syndicats C.E.S. renforce les liens au niveau européen mais n'a pas résolu les liaisons avec les autres continents et même accentue la coupure avec ceux-ci. La fédération souhaite rester à la C.M.T. afin de garder des liens avec les syndicalistes des pays du Tiers-monde.

La fédération confirme son orientation tiers-mondiste en déclarant *Face à l'actuelle situation des pays en voie de développement, le congrès réaffirme que ces pays doivent disposer librement des leurs richesses naturelles, de leurs matières premières et de la maîtrise des investissements afin de créer des emplois, d'élever le niveau de vie des travailleurs et d'assurer leur indépendance économique et politique.*

La fédération réaffirme la solidarité mondiale des travailleurs. Elle dénonce les capitalistes qui, après avoir pratiqué le pillage des matières premières et des ressources naturelles du Tiers-monde organisent une nouvelle division internationale du travail leur permettant de poursuivre l'exploitation des travailleurs de tous les pays. Le congrès souhaite que s'engage la recherche d'une action unitaire de classe au niveau des travailleurs de l'Europe et du monde et insiste sur la nécessité de développer le contrôle par les travailleurs. Avec la crise qui commence et la diminution importante des emplois la fédération va peu à peu préciser sa volonté de maintenir les industries textile habillement cuirs en France et revaloriser la situation sociale des salariés. Cette revendication marque la volonté de s'opposer au départ des industries textile habillement et cuirs. On ne parlera plus de reconversions.

Fonctionnement de la fédération

Le conseil fédéral de décembre 1973 s'était penché sur la situation financière de la fédération qui apparaissait comme délicate. Il avait été décidé de viser une augmentation du nombre de

timbres payés mais également de surveiller les dépenses. Le débat sur le financement de la tenue du congrès de Flers avait été difficile. Il a fallu rechercher des moyens pratiques de financement : stylos, badges revendicatifs…

Le congrès constate que la C.F.D.T. est en baisse aux élections professionnelles dans les branches textiles et habillement. Il y a une progression dans les cuirs. Le nombre de cotisants n'a pas progressé en 1973. Outre les licenciements il est constaté une mauvaise organisation du collectage, le manque de lien entre action et adhésion. Une orientation est prise : chaque section doit faire 1 adhérent nouveau pour 3 adhérents, et que chaque syndicat crée 1 section nouvelle pour 3 sections existantes. L'objectif est d'atteindre 400 000 timbres par an.

Le nouveau conseil fédéral élu par le congrès met dans ses priorités la volonté de recréer des équipes syndicales, de mettre la priorité sur l'organisation et le fonctionnement de véritables syndicats regroupant plusieurs sections car beaucoup de syndicats sont en réalité des sections syndicales d'entreprises. Parfois les syndicats sont des regroupements de militants et non des regroupements de sections syndicales. Le soutien aux sections syndicales doit se faire par les syndicats et non par la fédération. Il y a lieu de former les responsables et de les aider à réaliser un plan de travail avec des objectifs, des moyens. La fédération met l'importance sur son plan de travail et décide de le diffuser aux équipes de base et de les inciter à réaliser le leur. Il est décidé de mettre en œuvre une politique des hommes pour faire face à la rotation rapide des responsables. Il est prévu d'organiser des rencontres de formation dans les régions pour la réorganisation des syndicats. Enfin il est décidé de s'adresser directement aux syndicats, ce type d'information n'existant pas.

Il est également constaté que la participation au congrès était en baisse. Cela peut être dû à un lieu excentré mais aussi à un manque de moyens financiers. Mais le congrès a globalement bien été préparé dans les équipes de base. Il est décidé qu'à l'avenir le projet de résolution sera envoyé avant le congrès pour permettre le dépôt d'amendements et leur discussion. Il faut aussi prévoir l'intégration des travaux de commission dans la résolution.

La fédération fait également le point sur ses groupes de travail, groupes qui doivent faire des propositions pour l'action. 3 groupes sont retenus : Emploi, Immigrés, International - Les travailleuses – Orientation et action.

En juillet 1974 La fédération fera une demande d'aide confédérale au fonds de développement, aide qui sera dégressive.

Modification statutaire

Le congrès de Flers vote également une modification statutaire. La décision confédérale de tenir les congrès tous les 3 ans avait conduit la fédération à tenir un comité national entre deux congrès. Cela avait été expérimenté en 1969. Il faut maintenant rendre cette instance statutaire. Le comité national doit permettre de faire le point entre deux congrès mais aussi de prendre un certain nombre de décisions sans attendre un congrès. Compte tenu de la rotation rapide des militants il peut compléter le conseil fédéral par une élection pour les postes vacants au lieu que ce soit le premier non-élu sur la liste des candidats présentée au congrès précédent qui devienne membre du conseil.

En matière financière le congrès décide de porter la cotisation fédérale au minimum prévu par la nouvelle charte financière et d'y ajouter une part de 10 centimes pour le fonds de solidarité fédéral, le développement régional et assurer la part garantie aux syndicats.

Le nouveau conseil fédéral comporte 16 femmes sur 39 membres, il y en avait 12 sur 38 dans le conseil précédent. Yvonne DELEMOTTE, future secrétaire générale en 1989, entre au conseil fédéral.

Ce congrès est qualifié par la fédération de congrès de la cohésion. L'activité est votée par 3 301 voix pour sur 3 306. L'orientation avec 3 250 voix pour sur 3 323.

L'opération des Assises pour le socialisme

Après l'échec de François MITTERRAND aux présidentielles de mai 1974 (49,2% des voix au deuxième tour), le Parti Socialiste lance immédiatement un appel pour se renforcer en vue d'une nouvelle étape pour la conquête du pouvoir. Le P.S.U. répond le lendemain en proposant des Assises nationales de la gauche en vue de créer une force politique puissante. Le bureau national de la C.F.D.T. considère comme des éléments positifs l'appel de François MITTERRAND et la réponse du P.S.U. Il précise que cette volonté commune correspond à la stratégie d'Union des Forces Populaires préconisée par la C.F.D.T. *Nombre de ses militants, dans le respect de l'autonomie syndicale à tous les niveaux, tiendront à apporter leur contribution spécifique et à favoriser autour d'un véritable projet de société socialiste, démocratique et autogestionnaire, la naissance de la grande force socialiste dont le mouvement ouvrier à besoin.*

Lors de ce bureau national Roger ROUTAIN s'abstient et s'inquiète de la précipitation et du rôle que l'on veut faire jouer à la C.F.D.T. Aussitôt après 10 membres du bureau national et de nombreux responsables nationaux et régionaux lancent un appel en faveur d'Assises nationales du socialisme et pour un regroupement des forces politiques.

Au conseil national d'octobre 1974, la région Basse-Normandie, les fédérations de la Banque, de Construction bois et HA.CUI.TEX. dénoncent cette initiative qui remet en cause l'autonomie syndicale. Le texte de ces organisations est repoussé. Mais bon nombre de ceux qui ont rejoint le P.S. s'apercevront qu'il est difficile de le changer de l'intérieur.

Le conseil fédéral prend position sur cet appel. Il rappelle que dès avant 68 la fédération souhaitait que les travailleurs et militants aient une carte d'adhérent à un parti politique. Que le congrès de Dijon a confirmé cette orientation en ajoutant le refus d'être la courroie de transmission des partis. Le texte rappelle la position que son récent congrès à Flers vient de prendre : *Le succès électoral n'est pas seulement dû au programme commun, mais aussi au développement des luttes qui a permis l'avancée d'une conscience de classe.* Le conseil fédéral ajoute que c'est dans ce sens que doivent se développer les luttes unitaires pour imposer les revendications et avancer vers la victoire de la classe ouvrière. En conséquence la fédération refuse que la C.F.D.T. serve à renforcer le P.S., l'organisation syndicale devenant ainsi la courroie de transmission d'un parti. Elle rappelle la distinction des fonctions des organisations syndicales et des partis politiques sans pour autant qu'il y ait un partage des tâches. Il ne doit pas y avoir de partage des tâches : l'économique et le social aux syndicats et la politique aux partis.

Au cours de cette période la fédération HA.CUI.TEX. est courtisée par le C.E.R.E.S. qui veut être une force au sein d'un P.S. mais qui est peu implanté dans la classe ouvrière. De son côté Michel ROCARD veut apporter le P.S.U. au sein du P.S. avec ses forces combatives et son orientation autogestionnaire. Emile Le BELLER de la fédération des P.T.T. et Pierre HERITIER de la région Rhône-Alpes souhaitent que la gauche C.F.D.T. rejoigne le P.S. Ils estiment qu'il y a un lien étroit entre la restructuration de la gauche et la stratégie d'Union des Forces Populaires pour mettre en œuvre une stratégie révolutionnaire et non une simple conquête du pouvoir politique. Dans ce sens un nouveau P.S. leur semble être intéressant.

La fédération estime que dans ces débats les préoccupations immédiates et concrètes des travailleurs sont un peu délaissées. De plus l'autonomie syndicale est mise en difficulté. La fédération refuse d'être une courroie de transmission des partis politiques et refuse d'être utilisée par un parti.

Relations avec la confédération

C'est au cours d'un conseil fédéral qui se tient en décembre 1974 que ce point est abordé. Il est constaté que des décisions sont prises au sommet sans concertation et que parfois elles sont prises à l'arraché. Ce n'est pas un rejet de l'orientation qui est manifesté par les militants mais ils ne se sentent pas partie prenante de celle-ci.

La fédération estime que la confédération n'applique pas la stratégie du congrès de 1970, il y a des divergences sur l'analyse et le refus de l'analyse marxiste. Une certaine technocratie s'installe au sein de la confédération. Face à cela la fédération pense qu'il faut contester en s'appuyant sur les militants de base, pas seulement HA.CUI.TEX. Il faut être prudent et ne pas participer à un groupe de militants qui s'exprimeraient dans une revue. Pourtant la question est posée de créer un lien entre ceux qui s'interrogent sur l'orientation confédérale et sont engagés dans les luttes. Ce lien permettrait de se démarquer de ceux qui misent sur un entrisme au P.S. pour le faire évoluer et même de les contrer et proposer une autre alternative. Toutefois la création d'une tendance peut nuire à la fédération. Comment créer des liens entre organisations ? Pour certains une revue qui viserait l'ensemble des travailleurs et militants révolutionnaires pourrait provoquer un débat au sein du mouvement ouvrier. Finalement il est décidé d'être présent au sein de la confédération et y poser les problèmes et de continuer les relations avec les organisations avec lesquelles nous avons déjà travaillé.

Le débat revient sur la prise de conscience. La stratégie confédérale de prise de conscience, est définie comme une stratégie électoraliste basée sur le P.S. Dans cette stratégie ce sont ceux qui ont le savoir qui ont le pouvoir, la prise de conscience se fait par le discours. Cette stratégie s'appuie sur une base technicienne et d'ouvriers hautement qualifiés. Pour la fédération ce qui permettra de changer la société c'est une stratégie de changement des structures par l'action, par la lutte de classe, permettant de transformer les personnes. La fédération a choisi cette orientation sans peut-être percevoir que la prise de conscience pouvait se faire à la fois par l'action mais aussi par le discours. L'échec de l'expérience communiste en U.R.S.S. démontre que le changement par les structures est insuffisant.

Le conseil constate que peu de travailleurs sur l'ensemble des salariés sont concernés par les luttes et que cette prise de conscience n'est pas constante et qu'elle est récupérée par le système. La prise de conscience par l'action rencontre des obstacles : qu'en est-il 2 ou 3 ans après ? De plus tous les travailleurs ne se battent pas ! Les militants ne saisissent pas toujours les divergences entre HA.CUI.TEX. et la confédération. Les débats sur les orientations

apparaissent comme théoriques. La confédération a une stratégie électoraliste, on part du politique pour établir des revendications, pour la fédération on part de la lutte de classe et de masse et les revendications ont un caractère politique à partir d'une situation vécue. Pour la confédération la lutte économique n'est pas dominante elle l'est pour la fédération. La confédération donne de l'importance à l'aliénation et la fédération l'exploitation.

Le conseil constate également que les travailleurs sont marqués par l'idéologie dominante. Beaucoup votent à droite, pour eux tout est au patron c'est lui le maître. En période électorale la fédération se prononce pour soutenir de façon critique les partis politiques répondant à ses orientations. Elle continue de populariser les revendications qui vont rendre irréversible la transition vers le socialisme : droits des travailleurs, démocratie, conquête du pouvoir d'Etat. Le rôle respectif des syndicats et des partis politiques est précisé : les syndicats agissent pour les intérêts immédiats des travailleurs, le parti politique pour l'organisation de la société. Mais le syndicat doit avoir un projet de société plus précis : société socialiste autogestionnaire. Le rôle du parti politique est de prendre le pouvoir politique et le pouvoir d'Etat. La fédération rappelle la nécessité de l'adhésion à un parti politique. En 1974 moins de la moitié des membres du conseil fédéral sont adhérent à un parti, 13 sur 30.

L'autre question est que la lutte est difficile à mener. Les militants et travailleurs attendent des consignes, les militants ne croient pas à l'autogestion, les sections syndicales d'entreprise ont du mal à fonctionner. Il y a une grande différence entre le fonctionnement en cas de conflit et celui en temps normal.

Texte « relations syndicats partis ». Transition au socialisme

Le congrès confédéral de Nantes en 1973 avait posé la question de la transition et ouvert le débat au sein de la confédération mais rien n'y avait été tranché. La stratégie d'Union des Forces Populaires, et l'engagement de la C.F.D.T. pour la rénovation du Parti Socialiste en juin 1974, ont posé la question des relations entre les syndicats et les partis politiques et la question de la conquête du pouvoir pour avancer vers le socialisme.

La fédération se pose des questions.
LIP et mai 68 montrent qu'il est possible de contester le pouvoir. Mais cela est-il suffisant ?
Si les élections ne suffisent pas pour conquérir le pouvoir quelle action mener ?
Il n'est pas question de prendre les armes mais quelle sera la réaction de l'armée et de la police face à une prise du pouvoir par les forces de gauche (cas du Chili) ?
Pour avancer vers le socialisme il faut conquérir le pouvoir politique. Mais il faut que ce soit sur une base consciente de l'objectif à atteindre or le P.C.F. et la C.G.T. visent plutôt le rassemblement des mécontents. Quelle idéologie peut permettre un rassemblement ?
Même en cas de prise de pouvoir les mesures ne vont-elles pas détourner des électeurs ?
L'augmentation du chômage aurait dû produire une réaction de mécontentement et c'est l'inverse qui se produit mis à part les luttes dans les entreprises concernées. Comment développer la prise de conscience dans une période où il n'y a pas de luttes ?

Cependant les luttes pour l'emploi, et la volonté des travailleurs concernés de trouver de nouvelles formes d'action, remettent en cause la logique de la société capitaliste et posent la question du débouché politique des luttes. *Les travailleurs veulent prendre en charge les décisions qui les concernent directement et décider collectivement des actions.*

C'est dans ce contexte que la fédération élabore un texte sur ***Relations syndicats partis*** intitulé *Pour une stratégie de lutte de classe et de masse permettant la transition au socialisme.* Il est adopté par son conseil fédéral de décembre 1974 par 27 voix et 2 abstentions.

Ce texte rappelle qu'il se situe dans la continuité des orientations fédérales et se veut un élément de réflexion sur la transition au socialisme lié à la pratique des luttes. Ce texte explicite le document d'orientation du congrès fédéral de Flers. Il est un élément permettant la discussion au sein de la confédération à propos de l'Union des Forces Populaire, des objectifs de transformation et de la transition au socialisme. La fédération souhaite également porter le débat au sein de l'ensemble de la classe ouvrière.

Ce texte rappelle que le syndicat n'a pas vocation à prendre le pouvoir mais doit permettre aux travailleurs d'y accéder. Le syndicat doit rester le gardien vigilant de la défense et de la volonté des travailleurs. Le non-cumul des mandats pour les responsables est rappelé. Le texte réaffirme l'indépendance syndicale dans ses analyses et ses actions. Il est affirmé que les luttes syndicales et politiques sont les moteurs de la transformation de la société. La C.F.D.T. doit développer l'action de masse et de classe.

La fédération veut clarifier ce qui est à revendiquer avant et après la prise du pouvoir. D'ailleurs au congrès de Flers en mai 1974 la fédération avait précisé que la mise en place de structures allant vers le socialisme autogestionnaire n'était pas possible tant que les forces capitalistes détenaient le pouvoir. Mais la prise du pouvoir politique n'est pas suffisante pour entamer des transformations fondamentales même si elle est un préalable indispensable.

D'entrée la fédération refuse l'anarcho-syndicalisme qui donne un rôle primordial au syndicat et néglige le rôle des partis politiques.

Pour elle le parti politique de gauche a pour vocation l'organisation de la société, il recrute au-delà des seuls travailleurs mais sur un choix de classe et doit impulser une mobilisation constante. La fédération rappelle sa volonté que les travailleurs soient adhérents à un parti politique de gauche et précise que l'organisation syndicale n'a pas à intervenir dans la vie interne des partis. Mais la C.F.D.T., ayant des éléments d'un projet de société, doit confronter ses orientations avec celles des partis de gauche, agir pour la conquête du pouvoir politique ***mais jusqu'où peut aller le rôle de l'organisation syndicale, dans cette action politique ?***

La fédération constate la présence de cellules politiques d'entreprise et cela pose de façon nouvelle les relations syndicats/partis. La fédération ne s'oppose pas aux groupes politiques d'entreprises mais il ne doit pas y avoir de subordination de l'un par rapport à l'autre ni répartition des tâches. Il ne doit pas non plus y avoir cumul des mandats entre le responsable syndical et le responsable du groupe politique. Les partis politiques ont un rôle de soutien des luttes et de théorisation pour en ***tirer des conséquences politiques sur un plan plus général de prise du pouvoir.***

Si les syndicats et partis politiques peuvent engager des luttes communes sur des aspects surtout extérieurs à l'entreprise comme l'emploi, la Sécurité sociale, les transports, etc. ***la conduite des luttes revendicatives appartient aux travailleurs concernés et à leurs organisations syndicales.*** De même il appartient aux travailleurs concernés et à leurs organisations syndicales ***d'évaluer les résultats de la lutte et de conclure une négociation à un moment donné.***

Le syndicat doit rester le garant des intérêts des travailleurs […] ***il ne saurait exercer le pouvoir politique, ni être lié par un accord ou un programme de gouvernement.***

La fédération rappelle sa position de janvier 1974 qui précise que c'est dans les luttes que doit se développer l'Union des Force Populaires. La C.F.D.T. doit avoir ses propres objectifs revendicatifs, et la fédération se prononce ***contre des accords formels sur des objectifs de transformation entre Partis et Syndicats*** car il y a le risque de choix d'objectifs raisonnables et de méthodes d'action donnant la priorité aux élections et leur subordonnant les principales actions. ***La conquête du pouvoir politique par les élections ne saurait être la voie unique et privilégiée et, dans tous les cas la mobilisation des masses populaires est indispensable*** *dans tout le processus.* La fédération considère qu'il faut éviter de se considérer constamment en période pré-électorale et subordonner l'action à cette stratégie.

Le texte précise quelques exigences pour l'action comme combattre l'apolitisme et l'anticommunisme, la nécessité de développer l'analyse marxiste et la formation idéologique des militants.

La conquête du pouvoir politique se fait par l'action de masse et de classe à tous niveaux, économique, politique et idéologique. Il ne peut y avoir de véritable transition au socialisme sans que les travailleurs puissent exercer collectivement leur pouvoir

Quelle attitude syndicale en période de transition ?

La fédération précise sa conception sur la transition au socialisme. Face à un nouveau pouvoir politique favorable il faut montrer une volonté d'avancer dans la période de transition.

SUR LE PLAN ECONOMIQUE il faut :
Déjouer le sabotage économique, d'où nécessité du contrôle ouvrier : *production, stock, investissement, rapatriement du montant des ventes, contrôle des changes, ...*
Commencer d'envisager ***une autre organisation du travail, et surtout un autre type de développement économique et d'autres choix pour un autre mode de vie.*** *Il y aura aussi un* ***nécessaire renversement d'alliances politiques, économiques et commerciales,*** *en priorité avec les Pays Socialistes, Neutralistes, non alignés et certains Pays Arabes.*

CONTROLE OUVRIER ET CONTRE-POUVOIRS.
Les travailleurs ***devront obtenir très rapidement la plus exacte et la plus complète information sur la marche de l'entreprise,*** *non seulement sous la forme globale d'un bilan ou d'un compte d'exploitation, mais par la possibilité d'opérer de libres investigations du détail des comptes (salaires, frais généraux, stocks, etc.)*
Si l'information peut alimenter le contrôle ouvrier, ***seul le développement de la lutte de classe peut donner un pouvoir à la collectivité des travailleurs.*** *Celui-ci peut être obtenu dans différents domaines : horaires, organisation du travail, charges de travail, emploi, etc.*
Progressivement, *à mesure que nous avancerons,* ***le contrôle ouvrier et populaire devra ses transformer en pouvoir réel des travailleurs,*** *véritable contre-pouvoir, par rapport au pouvoir central. En fait, c'est l'amorce des conseils ouvriers d'entreprises et conseils populaires dans les quartiers.*

La construction du socialisme, période de transition, exigera des transformations radicales et préalables :

- l'expropriation, la nationalisation et la socialisation des principaux moyens de production et d'échange ;
- la remise en cause du rôle de l'Etat, armée, police, justice ; - la transformation des rapports de production ;
- le passage des rapports sociaux hiérarchiques à des rapports égalitaires ;
- le développement économique fondé sur la satisfaction des besoins ;
- la remise en cause, puis la disparition de la division sociale du travail qui valorise le travail Intellectuel et le sépare du travail manuel ;
- la diminution des écarts de salaires et de revenus, ainsi que la gratuité de certains services collectifs ;
- la conquête des différents moyens d'Information, de culture et d'éducation ; - la rupture avec l'individualisme et la mentalité de domination ; - la transformation du système d'enseignement et de formation.

La Transition commencera effectivement lorsque les travailleurs auront passé du stade de contrôle à celui de pouvoir dans tous les domaines *de la vie politique, économique, idéologique et ne pourra se déterminer* ***qu'en fonction du contexte du moment, mais elle devra avoir pour axe principal :***

- ***le développement du pouvoir des travailleurs*** *par une lutte de classe contre la bourgeoisie, la bureaucratie et la technocratie ;*
- la volonté d'arriver à une société sans classe en développant l'autogestion à tous les niveaux et dans tous les domaines de la société*.*

Toutefois on peut aujourd'hui se poser la question de savoir si la fédération n'a pas trop idéalisé les perspectives ? Regardons ce qui s'est passé dans les années 80 !

Le conseil fédéral se pose ensuite la question de la popularisation de ce texte et des moyens à mettre en œuvre pour l'expliciter à ses militants. Il faut éviter tout décalage entre les positions fédérales et la réalité des équipes sur le terrain. Mais la fédération constatera que ses militants ne sont pas accrochés par ce texte et pas toujours à même de l'expliquer. Aussi une formation est décidée au niveau de chaque région HA.CUI.TEX.

Les débats sur la transition, les relations syndicats/partis, prennent beaucoup de place dans les débats puisqu'au conseil national confédéral de janvier 1975 la fédération se dit inquiète car la C.F.D.T. s'occupe plus des problèmes politiques que de l'action de masse. Des régions constatent que les problèmes politiques passent avant l'action syndicale.

Le débat sur les relations syndicats/partis

Pourtant la discussion sur les relations syndicats/partis continue dans toute l'organisation. Le conseil national confédéral d'avril 1975 a ce sujet à son ordre du jour. Il n'y a pas eu de vote après ce débat, c'est le congrès confédéral de 1976 qui devra en tirer les conclusions.

Dans le débat plusieurs organisations signalent le malaise provoqué par la présence de responsables C.F.D.T. aux Assisses pour le socialisme car qu'ils le veuillent ou non ils engagent leur organisation. L'autonomie syndicale est menacée par les Assises comme le déclare la région des Pays de la Loire. Elle insiste sur l'indépendance de l'organisation

syndicale et refuse que les adhérents ou militants C.F.D.T. membre d'un parti politique dictent la conduite de l'organisation syndicale.

La région Nord-Pas-de-Calais estime que la C.F.D.T. a mis en veilleuse l'Union des Forces Populaires au profit de l'élargissement du P.S. Les élections passées la C.F.D.T. doit revenir à son objectif de développement des forces populaires.

D'autres soulignent que le débat n'a pas lieu dans les syndicats de base mais reste au niveau des militants les plus politisés. Les partis politiques dans les entreprises ne doivent pas se contenter de soutenir les luttes et les revendications mais donner une dimension politique à l'action. L'action commune avec les partis politiques est envisagée avec réticence.

Plusieurs organisations soulignent qu'elles ont à faire face à des tentatives de militants politisés qui veulent faire prendre à l'organisation syndicale des positions de leur parti politiques ou de transformer l'organisation en courroie de transmission. D'autres soulignent que le débat est plus difficile dans les organisations regroupant un grand nombre de petites entreprises.

En ce qui concerne la transition la conception, qu'apporte le texte d'HA.CUI.TEX., est qualifiée par le S.G.E.N. C.F.D.T. de *conception léniniste en désaccord avec l'option définie par le congrès confédéral de 1970*. Ce syndicat, ainsi que la fédération de l'Enseignement privé, demandent d'étudier la question de la transition au socialisme. La fédération de la Banque précise que la transition ne peut s'ouvrir que si la conquête du pouvoir est réalisée mais également après que l'investissement de l'appareil d'Etat soit chose faite. Pour cette organisation les objectifs de rupture avec le système capitaliste sont :

- La prise en main de l'appareil d'Etat
- Nationalisation et socialisation du secteur bancaire et des grands moyens de production
- Développer le contrôle populaire à tous les niveaux.

La région Basse-Normandie défend également cette position.

Dans sa réponse aux interventions Edmond MAIRE souligne qu'il y a peu de divergences. Mais il constate que la fédération HA.CUI.TEX. déclare que l'Union des Forces Populaires doit se réaliser dans les luttes et non par des accords de sommet. Il estime dangereux d'opposer l'union des travailleurs à celle des organisations qu'ils se sont donnés. Il admet que ce qui naît de la lutte quotidienne est plus solide mais qu'il faut aussi travailler à la convergence des positions des différentes organisations.

Sur la transition au socialisme les positions restent éloignées. Pour la confédération les objectifs de transformation sont déjà un contenu de la transition. Plutôt que de réfléchir aux structures à transformer ou à créer, Edmond Maire invite les organisations à réfléchir sur le rôle de l'organisation dans une période de transition comme par exemple qui doit présenter des candidats aux conseils ouvriers des entreprises ?

La résolution du congrès confédéral d'Annecy, en 1976, précisera la conception de la C.F.D.T. sur la transition qui est *la période au cours de laquelle s'opèrent l'appropriation sociale et le contrôle par les masses populaires des pouvoirs politiques, économiques, sociaux, administratifs, culturels, détenus par les représentants des classes dominantes.* La transition commence quand une mobilisation des travailleurs est assez puissante pour

permettre la conquête du pouvoir politique et la mise en œuvre de transformations progressives. Pour la fédération la période de transition ne peut que commencer que lorsque le pouvoir politique est détenu et que commence l'appropriation des autres pouvoirs.

La C.F.D.T. veut contribuer au rassemblement conscient de la majorité de la population dans la lutte anticapitaliste et la construction du socialisme autogestionnaire. Ce rassemblement ne saurait se limiter à l'accession au pouvoir des seuls salariés qui auront un rôle moteur d'entraînement. En ce qui concerne la période de transition de la société capitaliste au socialisme la C.F.D.T. estime qu'elle doit se faire sans atteinte aux libertés, car sans liberté il n'y a pas de socialisme autogestionnaire

La fédération et d'autres organisations insistent sur le rôle hégémonique de la classe ouvrière

Le conseil national d'avril 1975 porte également sur l'action revendicative. Dans son intervention Léon DION signale que la situation économique et sociale se dégrade. La classe ouvrière a du mal à faire face. La fédération se prononce pour des initiatives régionales avec comme revendication l'avancement de l'âge de la retraite comme une solution aux problèmes d'emploi. La réduction du temps de travail sans perte de salaire doit montrer qu'il est possible de créer des emplois. La fédération insiste également sur la garantie de salaire. Les conflits pour l'emploi sont nombreux et il est important de les populariser. La venue de responsables confédéraux dans ces conflits peut être une occasion de popularisation dans la presse régionale. La fédération propose également la tenue de tribunaux populaires non pas pour juger tel ou tel patron mais dénoncer le système capitaliste. La fédération rappelle également que les grandes négociations prévues au niveau national confédéral doivent faire l'objet de mobilisations à l'initiative de la confédération.

Le débat sur la transition vers le socialisme va se poursuivre dans l'organisation. Mais avant de poursuivre ce débat il nous faut s'arrêter sur les conflits de longue durée qui marquent la période. Il faudra également étudier les positions fédérales pour le maintien et la revalorisation des industries textile habillement cuirs.

10.POUR LE MAINTIEN ET LA REVALORISATION DES INDUSTRIES TEXTILE HABILLEMENT ET CUIRS. Poursuite de la réflexion sur le socialisme autogestionnaire

En 1974 les professions textile habillement et cuirs emploient environ 850 000 travailleurs et travailleuses avec une moyenne de 64,4 % de femmes. On compte 11,1 % d'immigrés dans le textile, 5,1 % dans l'habillement et 6,8 % dans les cuirs et peaux. Dans les années 50 on comptait un million de salariés.

Le congrès de Flers en mai 1974 avait constaté que l'emploi était menacé et que les employeurs préféraient investir dans les pays sous-développés. De nombreuses luttes pour l'emploi sont menées.

Le conflit LIP commence à Besançon en 1973 pour sauvegarder les emplois, avec le slogan *on fabrique, on vend et on se paie*. Il sera un exemple pour de nombreux conflits. La fédération apporte son soutien à ce conflit et de nombreux syndicats organisent la solidarité. Plusieurs sections syndicales des branches textile habillement et cuirs sont également confrontées aux licenciements collectifs et liquidations, et ont, à l'exemple de LIP occupé leur entreprise pour tenter de sauver l'emploi : CIP Haisnes-lez-la-Bassée (Pas-de-Calais), REO à Fougères, COFRAMAILLE à Schirmeck, DESOMBRE à Lille, SAINT JOSEPH à Bordeaux, SCHLUMPF en Alsace, DEFFRENNE à Roubaix, les TANNERIES à Annonay, R.P.T. à Péage de Roussillon, EVERWAER à Saint Quentin…

De nombreuses initiatives sont prises dans les usines occupées : écoulement des stocks avec *échanges de solidarité*, remise en route de la production, journées portes ouvertes, fêtes populaires, rassemblement des entreprises en lutte, Tour de France par l'équipe de la CIP qui visite les entreprises en lutte. C'est l'occasion d'y organiser des débats, des journées portes ouvertes. La fédération y présente ses positions pour l'emploi et la réduction du temps de travail comme la possibilité de donner du travail pour tous.

Au niveau des revendications pour l'emploi la fédération refuse les licenciements et exige une garantie collective de l'emploi. Cela passe par un certain nombre de revendications créatrices d'emploi comme la réduction du temps de travail.

1975 c'est le début de la revendication du maintien et de la revalorisation des industries textile habillement et cuirs (T.H C.)

Dans ce chapitre les initiales T.H.C. seront utilisées pour désigner les industries textiles habillement cuirs. Les termes *nos professions* ou *des professions* seront utilisés quand il s'agira des revendications de la fédération.

La volonté de réforme du nouveau président de la République, Valéry GISCARD d'ESTAING, va se heurter à un certain nombre de difficultés. Les syndicats refusent la cogestion rampante qu'est la représentation des salariés dans les conseils d'administration des entreprises. Les appelés du contingent revendiquent la création de syndicats au sein de l'armée, les paysans du Larzac refusent les expropriations prévues pour agrandir les terrains militaires. Des revendications autonomistes fleurissent dans plusieurs régions comme en Corse ou en Bretagne. Patronat et gouvernement s'entendent pour restructurer l'économie. Les occupations contre les fermetures d'entreprises se multiplient.

En juin 1974 le gouvernement invite les organisations syndicales et patronales à engager une négociation en vue d'améliorer l'indemnisation du chômage et renforcer les garanties données aux salariés en cas de licenciements collectifs. Par l'accord du 14 octobre 1974, signé par l'ensemble des organisations syndicales, c'est la création de l'allocation supplémentaire d'attente qui garantit aux salariés licenciés une allocation égale à 90 % du salaire brut pendant un an. Le conseil d'administration de l'A.N.P.E. est ouvert aux partenaires sociaux pour assurer les reclassements.

Le gouvernement n'a guère de mal à faire admettre au patronat de consentir l'effort financier qu'implique la création de cette allocation d'attente. Cet effort le décharge du reclassement des salariés licenciés et le laisse maître de la décision de licencier. Pour les syndicats cela ne satisfait nullement leur revendication : *Pas de licenciement sans reclassement préalable.*

Cette indemnisation vise plus à démobiliser les travailleurs que d'accorder satisfaction à des revendications créatrices d'emploi : réduction du temps de travail, diminution des cadences, avancement de l'âge de la retraite. Le gouvernement crée ainsi un volant de chômeurs qui pèse sur la combativité des salariés. La fédération dénonce cette indemnisation du chômage à 90 % qui est contraire à une véritable politique de l'emploi.

Du côté de la gauche des difficultés apparaissent. Une polémique naît entre le P.C.F. et le P.S. La stratégie d'Union de la gauche semble bénéficier au P.S. ce qui amène le P.C.F. à dénoncer le P.S. en laissant entendre qu'il est sur une base *sociale-démocrate* et envisage une gestion sociale de la crise. Le P.C.F. veut apparaître comme le seul défenseur de la classe ouvrière. Le P.S.U. et les partis d'extrême gauche interviennent dans les conflits afin de développer leurs stratégies révolutionnaires mais ont peu d'impact sur la masse des travailleurs.

La stratégie des signataires du Programme Commun est un peu en difficulté car il n'y a pas d'échéances électorales en vue et ces partis ne cherchent pas à mobiliser les travailleurs. Malgré de nombreux conflits significatifs sur l'emploi les travailleurs restent attentistes.

Les conditions de travail

Au cours de cette période les conditions de travail se dégradent et l'accord interprofessionnel sur les conditions de travail de 1975 signé par F.O., C.F.T.C. et C.G.C. n'apporte pas de solutions satisfaisantes. En octobre 1975 la fédération tient une session de recherche sur les conditions de travail à partir de conflits menés dans plusieurs entreprises.

Il est constaté que dans les entreprises il y a une modernisation et l'introduction de l'automation mais également le maintien du matériel ancien. Dans le cadre de l'augmentation de la productivité l'intervention de cabinets d'organisation est mal acceptée par les travailleurs.

Le salaire au rendement se modifie avec la mise en place de systèmes de rémunération atténuant les variations de salaire. Mais le principe du salaire au rendement est souvent maintenu. Le déclenchement des actions sur ce thème est variable : informations syndicales sur un problème particulier, ras le bol des cadences, modification de méthode de travail ou de rémunérations, fortes variations du salaire.

Souvent un conflit démarre par un groupe de travailleurs ou travailleuses après une information des élus du personnel. Les revendications se précisent souvent au cours du conflit. Les formes d'actions sont variables : refus de rendre les tickets de rendement, réduction volontaire des cadences, grève. La popularisation du conflit à l'extérieur de l'entreprise est considérée comme un élément important pour obtenir des résultats.

Dans l'action des difficultés sont rencontrées. Avec la C.G.T. qui est réticente sur la remise en cause du salaire lié au rendement. Avec les salariés non concernés par le rendement et qui ne sont pas toujours prêts à passer à l'action. Les salariés en lutte contre le rendement refusent parfois d'élargir le conflit à d'autres salariés par peur de voir leurs revendications noyées dans des revendications globales.

Cette recherche fédérale met en lumière de nouvelles conditions de travail qu'il faut prendre en compte et pas seulement les cadences et le salaire lié au rendement. Citons les ambiances de travail : bruit, éclairage, température, poussières…Mais aussi l'espace de travail, l'aménagement des postes, la circulation du matériel, les horaires de travail, les relations avec la maîtrise…

International

En juin 1975 le conseil fédéral tient deux journées de réflexion sur l'international. Il constate l'ouverture des frontières. De 1960 à 1970 les exportations T.H.C. ont progressé de 70 % en quantité alors que les exportations des autres produits manufacturés ont progressé de 100 %. La production de textiles progresse plus vite dans les pays en voie de développement qu'en Europe. On assiste à une nouvelle division internationale du travail. La modernisation des industries T.H.C. peut maintenir une certaine production mais elle a des conséquences sur l'emploi. Il y a des fusions d'entreprises pour créer des groupes de moyenne importance, mais le niveau d'investissement est important et cela est peu rentable face aux productions dans les pays à bas salaires. La libéralisation des échanges aura des effets encore plus importants en termes de perte d'emploi. L'implantation d'industries textile habillement dans les P.V.D. et particulièrement en Afrique ne bénéficie pas en priorité au peuple africain mais aux multinationales comme WILLOT et DMC. Le textile sert souvent de monnaie d'échange dans les négociations commerciales. On vend du matériel industriel contre l'importation d'articles textiles. La production s'intéresse à la distribution soit directement soit par la vente par correspondance (V.P.C.). On constate une restructuration vers le commerce, la fabrication d'articles plus élaborés et l'organisation de la sous-traitance. On constate la spécialisation en petits ateliers pour pouvoir s'adapter à la mode.

Il faut signaler que la bonne tenue des exportations T.H.C. dans les années passées était due en bonne partie aux bas salaires dans notre pays. Une augmentation de 30 % des salaires aurait eu à l'époque le même impact sur l'emploi que la concurrence internationale que l'on connaît en 1974.

La fédération constate qu'elle est prise dans de nombreuses contradictions : comment favoriser le développement du Tiers-monde mais sans que cela soit au profit des multinationales ni avec des pertes d'emploi en France ? Faut-il industrialiser les P.V.D. au risque de voir s'y installer un type de développement capitaliste ? Faut-il maintenir une industrie T.H.C. par la modernisation mais avec comme conséquence des pertes d'emploi et la disparition de nombreuses P.M.E. au profit de trusts. Comment poser la question d'investissements créateurs d'emploi ? Au niveau européen faut-il se battre contre toute ouverture des frontières et pour un protectionnisme ou continuer à

développer une solidarité internationale alors qu'il n'y a pas de classe ouvrière organisée dans ces pays ou alors elle y est brimée ? La volonté de s'opposer au système capitaliste et de le mettre en difficulté est mise à mal par un rapport de force insuffisant. La fédération constate que le textile disparaît et qu'elle a des positions face à cette situation. Mais la question posée est : qu'est-que cela change concrètement ? Les actions menées par la fédération ont-elles répondues aux problèmes posés ?

En conclusion il est décidé qu'il fallait accentuer les contradictions du système et faire en sorte que les travailleurs aient un réflexe de classe. La lutte de classe doit se poursuivre pour mettre le système en difficulté. Il ne peut y avoir de communauté de vue avec les employeurs qui parfois sollicitent les équipes syndicales pour des démarches communes. Il faut développer le rapport de force y compris au niveau mondial, se battre partout y compris dans les P.M.E. Au niveau international il faut s'informer sur les réalités des pays en voie de développement, organiser des rencontres avec les militants dans les P.V.D. et ne pas se limiter aux rencontres avec les structures syndicales internationales. La fédération se pose la question des liens à avoir avec le commerce des grandes surfaces qui importent des produits à bas prix. Elle veut également réfléchir : sur le type d'industrie à maintenir en France ; une autre façon de travailler et de produire ; la qualité et la longévité des produits fabriqués ; la mode ; les évolutions techniques ; la finalité de la production et de la consommation...

En conclusion une orientation est prise : ***ne pas s'inscrire dans le départ du textile, habillement et cuirs et affirmer le nécessaire maintien de l'emploi sur place dans nos professions.*** Suivent les revendications de la fédération : avancement de l'âge de la retraite, la garantie de l'emploi, le rattrapage des salaires, la diminution des cadences et charges de travail.

Comité national du Puy

C'est dans ce contexte que les 21 et 22 novembre 1975 se tient le 3ème Comité national de la fédération au Puy en Velay. Il doit permettre à la fédération de voir concrètement comment l'orientation décidée à Flers se met en œuvre dans les syndicats. Le comité national estime prévisible le déménagement des industries T.H.C. si les travailleurs n'arrivent pas à enrayer le processus de délocalisation, on dirait maintenant les conséquences de la mondialisation.

La stratégie fédérale est de développer les luttes et mener une stratégie offensive pour obtenir des résultats et changer de façon radicale les structures économiques. Mais il est constaté un décalage entre les positions de la fédération et la pratique menée par les sections et syndicats. Aussi il est décidé de poursuivre les orientations, prises en matière de pratique syndicale et de fonctionnement, décidées au congrès de Flers : être au contact des travailleurs, développer une pratique d'information, élaborer des revendications et mener l'action. Les moyens sont la section syndicale d'entreprise dont il faut améliorer le fonctionnement. Il faut poursuivre le regroupement des syndicats et avoir une véritable stratégie de formation syndicale progressive et permanente.

Face à la stagnation des effectifs syndiqués le renforcement de l'organisation est rappelé comme une priorité avec le rappel de la campagne de 1 nouvel adhérent pour 3 existants et 1 section pour 3 sections comme décidé au congrès de Flers. Ce n'est plus du retard dans la remontée des cotisations qui est constaté mais une diminution des cotisants. Peu à peu au niveau fédéral on constate qu'il faut aller *mettre son nez dans les affaires* des syndicats et sections afin d'en améliorer le fonctionnement.

Il est constaté également une certaine autonomie des équipes syndicales des trusts. Aussi la fédération précise que les rencontres de groupes doivent se faire en lien avec les syndicats et au moins avec les régions HA.CUI.TEX. concernées. De même il faut inciter les équipes syndicales des groupes à s'intéresser aux salariés des entreprises sous-traitantes.

Ce fut un comité de cohésion et de progression dans la réflexion.

Un sondage au sein du conseil fédéral en 1975 sur l'adhésion à un parti politique fait ressortir qu'il y a 18 non adhérents à un parti politique, 3 sont au P.S., 8 sont au P.S.U.

En 1975 la fédération publie un dossier *EMPLOI* qui analyse la situation, développe des arguments pour agir pour l'emploi en se basant sur les luttes déjà menées.

En 1976 des signes de reprise semblent se manifester. Mais celle-ci sera de courte durée et la croissance sera chaotique et le chômage continuera de progresser. Les entreprises sont à la recherche de rentabilité et automatisent de nombreuses tâches et réduisent les effectifs. L'inflation se maintien autour de 10 %.

L'intervention brutale des forces de police contre les travailleurs de l'entreprise Saint-Frères à Flixecourt (80) du groupe WILLOT en lutte pour un 13ème mois entraînera une procédure de licenciement à l'encontre de plusieurs militants dont Daniel TORQUEO qui sera licencié fin août 1976. Ce sera le début d'une longue lutte pour obtenir sa réintégration. Le 9 janvier 1979 le tribunal administratif cassera la décision ministérielle autorisant son licenciement. Le syndicat demande sa réintégration. Il est désigné comme représentant syndical ce que la direction refuse. La C.F.D.T. porte l'affaire au tribunal. Après des années d'action et de procédures juridiques un accord est signé en 1983 avec les dirigeants du groupe BOUSSAC SAINT-FRERES. Il prévoit que la réintégration de Daniel TORQUEO sera obtenue à *l'issue de son mandat syndical,* Daniel avait en effet rejoint l'équipe fédérale en 1977. La réintégration ne sera jamais effective car l'évolution de l'emploi dans le groupe WILLOT devenu BOUSSAC SAINT-FRERES a fait que le groupe était quasi inexistant à la fin du mandat syndical de Daniel.

Vers le socialisme autogestionnaire

Parallèlement à l'action pour le maintien des industries T.H.C. la fédération continue de débattre sur le socialisme autogestionnaire. En janvier 1976 la fédération tient un conseil fédéral de recherche sur *L'analyse des couches sociales et la prise du pouvoir.* Ce conseil doit permettre de préciser les alliances nécessaires avant et après la prise du pouvoir et préciser ce que recouvre la notion d'hégémonie de la classe ouvrière. Ce conseil travaille sur la rédaction d'un document qui sera publié en décembre 1976 et intitulé *Vers le socialisme autogestionnaire.* Ce texte est une suite au document *Relations syndicats partis* que nous avons vu dans le chapitre 10 : *La transition vers le socialisme.*

Dans ce nouveau texte la fédération rappelle que l'action des travailleurs conteste le pouvoir patronal. Elle souligne que l'autogestion reste d'actualité, ***c'est le socialisme dans la liberté et la responsabilité***. Dans les luttes on constate que les travailleurs veulent s'exprimer, dans les entreprises ils veulent exprimer leurs points de vue, dans la société les personnes veulent être des citoyens. Elle rappelle et précise ensuite ses positions sur la conquête du pouvoir et sur la transition, positions développées après le congrès fédéral de Flers en 1974.

Contribution pour le congrès confédéral d'Annecy : Syndicalisme de masse et de classe et transition au socialisme

Pour le congrès confédéral de 1976 il est décidé de publier une contribution aux débats. Elle est rédigée par les fédérations de la Banque, Construction-Bois, HA.CUI.TEX., P.T.T., Santé, et la région Rhône-Alpes. Elle est intitulée *Syndicalisme de masse et de classe et transition au socialisme.* Au cours des rencontres entre les organisations pour rédiger ce texte, il est constaté que la majorité confédérale repose sur une masse flottante d'organisations qui n'ont pas d'autre position que la position confédérale mais qui parfois s'interrogent. Edmond MAIRE s'appuie sur la fédération de la métallurgie qui est très en lien avec la majorité du P.S. Il n'y a pas d'opposition structurée au sein de la C.F.D.T., il y a contestation de la part de quelques organisations. Il y a peu de débats politiques au sein du B.N. qui, par exemple, n'a pas débattu de la transition au socialisme. Il n'y a pas d'opposition car les opposants n'ont jamais défini clairement ce qu'ils voulaient faire. La ligne confédérale se fait par à-coups et les organisations suivent. Les propositions viennent du sommet. Parfois Edmond MAIRE récupère une partie des propositions des contestataires.

Le texte de contribution se veut un document de réflexion et marque une opposition à la ligne confédérale bien qu'il s'en défende.

Dans ce texte on peut noter 3 questions essentielles :

- La C.F.D.T. est-elle prête, y compris sous un gouvernement de gauche à refuser toute solution de gestion de la crise dans le cadre du capitalisme ?
- Sur la question de la transition, quelles sont les conditions à réaliser pour porter un coup décisif au pouvoir des capitalistes et engager un processus irréversible vers le socialisme autogestionnaire ?
- Comment renforcer la capacité offensive et le poids de notre organisation ? Comment développer sa pratique de masse et son fonctionnement collectif ?

Le document constate que le capitalisme est en crise et que pour s'en sortir il organise une restructuration sur le dos des travailleurs. En France l'attitude du pouvoir en place et du patronat entraînent une radicalisation de la lutte de classe. Face à cette situation la C.F.D.T. doit être claire. Il ne peut être question de rechercher à ce que les choses se passent le moins mal possible. Il faut organiser la lutte pour en extraire toutes les potentialités révolutionnaires. Cela passe par une articulation entre la défense des intérêts immédiats de la classe ouvrière et ses aspirations à plus long terme. Cela nécessite l'unité d'action avec la C.G.T. et la mise en œuvre d'une stratégie d'Union des Forces Populaires dans laquelle nous ayons notre place pour que s'ouvre une période de transition au socialisme.

Les organisations signataires mettent en avant la nécessité de *regrouper les forces populaires qui agissent sur une base de classe, les travailleurs formant, bien entendu, la majorité de ces forces, sans exclusive. Il ne peut y avoir de stratégie révolutionnaire sans une classe ouvrière hégémonique.*

Selon le texte l'hégémonie de la classe ouvrière est bien différente d'un accord sur un programme de gouvernement et plus encore, d'une liaison organique avec des partis pour l'application de ce programme. Au sein de l'Union des Forces Populaire la C.F.D.T. doit faire avancer ses orientations pour le socialisme autogestionnaire.

Pour les signataires le socialisme autogestionnaire est devenu une référence de plus en plus crédible. Les expériences sociales démocrates ont montré leurs limites. Les pays de l'Est ont fait la preuve de leur incapacité à mettre en place des rapports de production socialistes. La C.F.D.T. doit continuer à préciser et clarifier sa conception de l'autogestion.

L'autogestion n'est pas seulement la gestion de l'économie par les travailleurs mais également la gestion de l'ensemble de l'économie, de la vie politique et culturelle à tous les niveaux et dans tous les domaines dans le but de parvenir à terme à une société sans classe et sans Etat, phase achevée du socialisme autogestionnaire. Et de rappeler le processus : d'abord conquête du pouvoir politique pour mettre en place le contrôle ouvrier, la prise en main des appareils d'Etat, la propriété sociale des moyens de production et d'échange, la transformation des rapports sociaux de production, la mise en place d'une planification démocratique et socialiste.

La conquête du pouvoir politique par les travailleurs constitue un préalable indispensable et doit se poursuivre par la conquête du pouvoir d'Etat. Le pouvoir d'Etat devant être compris dans son sens large : armée, police, justice, santé, mais aussi à travers les institutions privées comme famille, services sociaux. La prise et la transformation du pouvoir d'Etat constitue un seul et même processus, le transformer, le décentraliser, mais aussi créer de nouvelles structures pour nouveau rapport social et de mettre fin au rôle de l'Etat, en tant qu'expression de l'ancienne classe dominante, et instrument qui lui était nécessaire pour la reproduction du rapport d'exploitation, de domination et d'aliénation.

L'exercice du pouvoir d'Etat par les travailleurs sera dépendant de la prise du pouvoir économique par eux-mêmes. Ils doivent avoir la maîtrise des principaux moyens de production et d'échange et mettre en place une planification s'appuyant sur un vaste secteur nationalisé.

La stratégie développée dans le texte c'est la propriété sociale des moyens de production, la planification démocratique et l'autogestion. Pour cela il faut organiser la mobilisation populaire. La stratégie est basée sur le fait que la lutte de classe est le moteur des transformations sociales et que pour parvenir à l'autogestion il faut être capables de faire participer le maximum de travailleurs à cette lutte.

Dans ce texte il n'est pas question de dire que le socialisme autogestionnaire se construit dès aujourd'hui mais que c'est dès aujourd'hui que se construit le rapport de force pour arriver au moment décisif. Il faut pour cela développer des revendications prioritaires avec un contenu de masse et de classe. Il faut mettre en œuvre des méthodes collectives d'action, remettre en cause et de façon permanente le pouvoir patronal. La pratique syndicale doit se baser sur une information, une élaboration collective des revendications, l'unité d'action, etc.

Les revendications confédérales devraient constituer des objectifs communs et unificateurs des travailleurs, la plateforme confédérale n'est pas contradictoire avec les revendications des organisations confédérées. Il faut aussi prendre en charge les revendications des catégories dont le rapport de force est limité comme les retraités.

La pratique de masse est à développer et le texte reproche le manque de tracts confédéraux, l'insuffisance des moyens de propagande et de popularisation, la difficulté de prendre des initiatives chocs comme par exemple une réunion de la confédération dans une entreprise occupée. Le texte souligne que la seule confédération n'est pas concernée par ces critiques

mais souligne que dans *l'appareil confédéral* il y a une tendance à privilégier les spécialistes par rapport aux militants qui ont une expérience de masse.

Suit ensuite une critique de la confédération. Le document constate un décalage entre la réflexion et la pratique de masse, un décalage entre les ambitions stratégiques et les moyens pour assurer cette stratégie. Le document constate que les initiatives confédérales ne tiennent pas compte de la réalité. Le document critique le refus de la confédération d'engager le débat sur la transition au cours du congrès de Nantes. Le texte souligne des résolutions de conseils nationaux difficilement exploitables, le nécessaire débat sur l'Union des Forces Populaires parachuté du sommet et mal reçu par les organisations, la position confédérale sur les Assisses pour le socialisme. Dans le domaine de l'action revendicative, le rôle de la confédération est qualifié de flou, la confédération fixant les thèmes revendicatifs généraux, les fédérations les objectifs précis de revendication et d'actions. Le texte propose une C.F.D.T. plus offensive, plus efficace avec une pratique en correspondance avec ses déclarations. La confédération doit avoir une plate-forme confédérale revendicative et qu'elle la mette en œuvre avec des initiatives d'action de caractère confédéral. Au comité national confédéral de janvier 1976 la fédération HA.CUI.TEX. avait déposé un amendement dans ce sens et il n'a pas été retenu. La confédération ne peut se limiter à jouer un rôle de centre de recherche, de définir des axes revendicatifs généraux et être un lieu de coordination des actions entre les fédérations et les régions interprofessionnelles. Il faut une C.F.D.T. avec une capacité offensive, une pratique de masse et un fonctionnement collectif.

Avant le congrès d'Annecy la fédération réfléchit à la candidature à présenter au B.N. en remplacement de Roger TOUTAIN. Il est souhaité à l'unanimité de présenter un candidat. Il y a les partisans pour lier la fonction de secrétaire général et membre du B.N., alors que d'autres défendent la position inverse. Les tensions se manifestent clairement entre la Région Rhône-Alpes et la Région Nord. C'est Claude VERNET de la région Rhône-Alpes qui est élu comme candidat au B.N. mais l'on sent bien que des tensions se manifestent en vue de l'élection du futur secrétaire général de la fédération qui aura lieu en 1977. Certains émettent des doutes sur l'avenir de la fédération et pensent que le départ de Roger TOUTAIN est un handicap. Sans le dire certains poussent à la candidature de Claude VERNET comme secrétaire général et émettent des doutes sur les capacités de Léon DION à élaborer une politique. C'est toujours les tensions entre les régions Nord et Rhône-Alpes qui se manifestent. Ces tensions se manifesteront à nouveau vivement au conseil fédéral qui suivra le congrès de ROUBAIX en 1977.

Le congrès confédéral d'Annecy, mai 1976

Ce congrès confédéral confirme les différences de lecture du congrès de 1970.

Un mois avant le congrès dans une interview à Tribune Socialiste, Edmond MAIRE met l'accent sur l'action. Il constate que la mobilisation des travailleurs est importante et que la gauche a progressé aux élections cantonales. Toutefois il précise que la combativité doit se manifester dans des luttes de masse. *L'action minoritaire, même spectaculaire, ne nous semble pas devoir être choisie.* Il ajoute que pour encourager la mobilisation il faut obtenir des résultats. Il ajoute que l'autre danger c'est de croire que l'on n'obtiendra des résultats que par la victoire électorale et non par des luttes suivies de négociations. Il estime qu'en ce qui concerne l'action il faut une politique d'action unifiante et non des revendications unifiantes qui ne veulent rien dire. Quelle revendication unifiante mettre en avant en matière de

condition de travail ? En la matière il faut une politique qui s'attaque à la division sociale du travail.

En ce qui concerne l'arrivée de la gauche au pouvoir Edmond MAIRE pense que le Programme Commun de Gouvernement n'est valable que pour 5 ans, durée de la législature. Il pose la question : qu'en est-il à moyen terme ? La C.F.D.T. estime qu'en cas de victoire de la gauche il faut des exigences immédiates de justice sociale et l'extension du droit syndical. Sur d'autres revendications comme la durée du travail et la retraite par exemple un échéancier peut être négocié. La fédération estime que le Programme Commun de Gouvernement n'est pas la réponse à tous les maux mais qu'il faut faire en sorte que ce soit l'affaire des travailleurs. Sur le droit syndical elle estime qu'il faut privilégier ce qui doit permettre la mobilisation des travailleurs comme par exemple l'heure d'information.

A l'ouverture du congrès il existe une certaine tension et l'on constate la volonté de la majorité confédérale ***de se compter*** face à l'extrême gauche et aux syndicats qui soutiendraient le texte de contribution. Le rapporteur classe dans l'opposition une petite minorité qu'il appelle les ***coucous*** qui viennent déposer leurs œufs dans le nid de la C.F.D.T. Il met à part ceux qui ont signé la contribution aux débats et qui ne mettent pas en cause l'essentiel des orientations de la C.F.D.T. et avec lesquels il faut poursuivre le débat. Il estime cette opposition entre 12 et 20 % des mandats. En fait le quitus au B.N. recueille 66,03 % des mandats. Les mandats contre totalisent 21,38 % et il y a 12,58 % d'abstentions.

En ouverture Edmond MAIRE souligne que la C.F.D.T. entend lier dans une politique commune les actions d'entreprises, de branches et les indispensables initiatives d'action confédérales. Il propose deux campagnes importantes : une sur l'emploi des jeunes, l'autre sur la surexploitation des travailleuses. Il confirme la nécessité de l'unité d'action, de l'Union des Forces Populaires et d'une mobilisation responsable en cas d'arrivée de la gauche au pouvoir pour la satisfaction des revendications prioritaires et obtenir des transformations conduisant au socialisme autogestionnaire.

Dans son intervention au nom de la fédération Claude VERNET regrette le peu d'initiatives confédérales en particulier à propos des conflits longs pour l'emploi et un certain suivisme de notre organisation vis-à-vis de la C.G.T. Plusieurs syndicats HA.CUI.TEX. viendront à la tribune parler de leur conflit.

Dans sa réponse aux interventions Edmond MAIRE soulignera que les organisations signataires du texte de contribution aux débats n'ont pas repris les *objectifs de transformation*. Pour lui la prise du pouvoir doit s'appuyer sur la base de nouvelles normes et de nouveaux contenus valables pour l'ensemble de l'activité de la société. Il refuse d'accorder une valeur messianique à la classe ouvrière, ce que semble dire le texte de contribution quand il parle *d'hégémonie de la classe ouvrière*. Il reconnaît que le marxisme a beaucoup apporté à l'humanité mais qu'il est vrai qu'en son nom nombre d'horreurs ont été commises. Il affirme que l'analyse de la C.F.D.T. doit se baser sur ses acquis adoptés par les différents congrès et sur le fruit de son expérience. Il reconnaît que la confédération n'a pas toujours été une force de proposition mais souligne qu'il ne faut pas faire retomber sur la confédération les insuffisances imputables à l'ensemble de l'organisation.

L'amendement sur l'hégémonie des travailleurs proposé par la contribution est repoussé. Un amendement déposé par la fédération HA.CUI.TEX. vise à préciser que la restructuration du syndicalisme international doit se faire avec la C.M.T. et la F.S.M. En réponse la résolution

du congrès précisera que la C.F.D.T. maintien son adhésion à la C.M.T. à condition que celle-ci s'inscrive positivement dans un processus unitaire qui implique à terme sa propre disparition.

Après une analyse de la situation la résolution générale adoptée au congrès précise que ce qui est déterminant dans la période c'est la capacité de la C.F.D.T. à mobiliser, à unir, à proposer une alternative crédible à la société capitaliste. La sortie véritable de la crise implique la rupture avec le capitalisme, son modèle de développement, sa division internationale du travail, elle pose de manière aiguë le problème du pouvoir et la question de la transformation des rapports sociaux. Pour la C.F.D.T. il n'y a pas de trêve sociale, une issue positive à la crise c'est une issue qui ouvre la voie au socialisme autogestionnaire.

Dans l'analyse de la société capitaliste basée sur l'économique, le politique et l'idéologique la C.F.D.T. précise qu'aucun des éléments n'est dominant alors que pour le texte de contribution c'est l'économique qui en dernier ressort est toujours dominant.

La résolution précise que si le mouvement ouvrier a permis d'améliorer la situation des travailleurs, les réformes introduites n'ont pas modifié le fondement du système. La C.F.D.T. rappelle que le socialisme autogestionnaire doit éliminer au fur et à mesure de son développement toutes les formes d'exploitation, de domination et d'aliénation. Elle rappelle les orientations du congrès de 1970. La pratique syndicale de masse et de classe est rappelée. Ainsi que l'Union des Forces Populaires et l'indépendance de la C.F.D.T.

Le congrès met au centre de ses priorités la santé et rédige un rapport sur les conditions de travail. Roger TOUTAIN anime la commission sur le rendement, rythmes et charges de travail. La résolution action comporte la revendication : ***réductions des cadences de travail.*** Un amendement est adopté revendiquant ***la suppression des cadences de travail imposées.*** Il est adopté de justesse par 47,17 % des voix, 47,15 % contre et 5,68 % de nuls. La fédération, bien que participant au travail sur les conditions de travail, estime qu'il aurait fallu mettre en priorité l'emploi dans les textes du congrès.

Claude VERNET est élu au bureau national il arrive en tête des élus dans le collège des fédérations. Jacques CHEREQUE de la fédération de la Métallurgie (F.G.M.), considéré comme un soutien à Edmond MAIRE, arrive 8ème avec près de 5.000 voix de moins. Il est devancé par les représentants des organisations composantes de la contribution au débat. La fédération constate à l'issue de ce congrès qu'elle n'est pas isolée dans sa critique de la confédération et que les votes totalisent une opposition qui recueille de 33 à 42 % des voix. La fédération constate que dans ce congrès étaient absents les conflits longs, les travailleuses, les jeunes et les immigrés. Elle constate également que nous touchons peu les jeunes et que la C.F.D.T. n'est plus une organisation privilégiée par les mouvements de jeunesse. Les jeunes ne sont pas intégrés par la société. Ils ne sont pas révolutionnaires et sont souvent des consommateurs.

Robert BONO est élu à la Commission exécutive confédérale. Il a été membre du conseil fédéral de la fédération HA.CUI.TEX. en 1964 puis permanent de l'U.D. du Tarn. Il a ensuite été secrétaire confédéral dans le secteur Santé sécurité sociale. Il envisageait de retourner dans sa région, mais il est sollicité par Edmond Maire pour se présenter à la C.E.

La résolution générale est adoptée par 60,42 % des voix, 19,39 % contre et 20,10 % d'abstentions.

A l'issue du congrès se pose la question de l'élargissement de la contribution mais aucune décision n'est prise. Pourtant la fédération aurait pu se retrouver avec les Pays de la Loire sur la pratique syndicale. Mais la contribution fait peur à certaines organisations.

Les rencontres entre organisations de la contribution continent de se tenir. Cependant un problème apparaît car un membre de la fédération Santé est membre d'un parti d'extrême gauche les participants estiment que cela peut être utilisé contre eux. Cela risque également de conduire à ne pas tout mettre sur la table de peur que cela soit ensuite utilisé par ce parti. De ce fait la fédération Santé se retire. La fédération HA.CUI.TEX. continue dans cette équipe car elle estime qu'elle ne peut avoir raison toute seule. Les débats entre les organisations de la contribution devraient se décentraliser au niveau des régions mais cela est difficile compte tenu de la faiblesse des syndicats HA.CUI.TEX.

Suite à ce congrès la presse mettra en avant des *problèmes internes à la C.F.D.T.* La fédération réagit dans un communiqué dénonçant l'importance démesurée donnée aux divergences au sein de la C.F.D.T.

Le B.N. de septembre montre sa volonté de s'affronter à l'extrême gauche et au basisme. Il dénonce une découverte par certains d'un marxisme dogmatique, le simplisme des sessions d'analyse marxistes, il dénonce les interprétations et déformations des positions confédérales, le manque de maturité d'un grand nombre de militants. Pour les nouveaux militants il y a nécessité d'une formation aux acquis de la C.F.D.T., à l'analyse C.F.D.T. avant toute autre méthode d'analyse. Il dénonce la prise en mains de structures syndicales par l'extrême gauche dans laquelle il classe le P.S.U., Il dénonce les luttes d'influences entre tendances du P.S. au sein de la C.F.D.T. Pour le B.N. il faut retrouver une cohésion et un fonctionnement démocratique. Il faut mettre le débat sur la place publique, les manipulateurs de l'ombre craignant la lumière. Cela a des inconvénients mais aussi le mérite d'un débat clair devant les travailleurs. Edmond MAIRE précise que s'il y a des désaccords ils doivent s'exprimer au sein des instances confédérales avant de s'exprimer à l'extérieur, il refuse l'organisation de tendances au sein de l'organisation par contre il admet les rencontres d'organisations ayant des affinités, cela existe et a toujours existé. Il constate qu'il y a un accord général pour mettre en œuvre le congrès d'Annecy.

Au conseil national confédéral d'octobre 76 Edmond MAIRE pense qu'il faut lier action revendicative et problèmes internes. Il précise qu'il y a des problèmes importants, une crise sérieuse et des dangers certains. Il y a un clivage entre la majorité et la contribution, une montée de l'intolérance, des membres importants ont failli ne pas être élus par une conjonction de la contribution et de l'extrême gauche.

Après Annecy l'organisation du prochain congrès confédéral est à l'ordre du jour avec une proposition de limitation du nombre de syndicats. Sur les problèmes internes la fédération estime que la dissolution d'organisations est une mesure extrême à n'utiliser que quand il n'y a plus rien d'autre. C'est une allusion aux organisations visées par les positions qu'elles ont prise à propos des *Comités de soldats* crées au sein de l'armée par des appelés du contingent. La fédération décide de ne pas se considérer comme étant visée et applique les décisions du congrès.

Après le congrès d'Annecy la fédération entre dans la préparation du congrès fédéral de Roubaix qui se tient dans un contexte difficile. Dans les rencontres avec la C.G.T. celle-ci n'a

de cesse de dénoncer la baisse du pouvoir d'achat, du bradage des industries T.H.C. et de déclarer que l'on ne sortira de cette situation que par un changement de gouvernement et l'application du Programme Commun de Gouvernement. La C.G.T. reproche à la C.F.D.T. d'être dans l'Union des forces de gauche mais pas pour le Programme Commun de Gouvernement et que cela peut gêner l'action commune. La fédération constate qu'elle a un peu minimisé le Programme Commun de Gouvernement alors qu'il apportait des réponses. Mais elle veut le dépasser par le contrôle des travailleurs. La fédération tient bon sur ses revendications et ce qu'elles signifient du socialisme. Sur les objectifs de transformation la fédération pense qu'il faut avancer des objectifs qui devraient être satisfaits par la gauche au pouvoir.

En octobre 1976 un groupe de travail fédéral se réunit sur l'orientation de la C.F.D.T. Il constate que la confédération est marquée par un anticommunisme. La confédération est marquée par une attitude antigauchiste, antimarxiste, en gros elle a une position sociale-démocrate. Elle est proche du P.S. La contribution est marquée par le C.E.R.E.S. (Rhône-Alpes, P.T.T.) le P.S.U. (Banque et HA.CUI.TEX.), la fédération de la santé est traversée par le C.E.R.E.S., la L.C.R. et la majorité confédérale. Dans la C.F.D.T. il y a encore beaucoup de militants « C.F.T.C. » avec un reste d'humanisme chrétien mais aussi des militants politisés à l'extrême gauche. La F.G.M. est sur la base P.S. de droite (Rocard) et la région des Pays de la Loire est marquée par l'anarcho-syndicalisme et se dit hors majorité confédérale. La F.G.M. prend du poids dans la confédération et Edmond MAIRE s'appuie sur cette fédération. La région des Pays de la Loire et la F.G.M. ont toutes deux une pratique de masse. La Fédération de la Chimie et le S.G.E.N. sont dans la majorité confédérale et mènent une stratégie de prise de conscience. Une bonne partie des adhérents C.F.D.T. vote à droite

La C.F.D.T. n'est pas très implantée dans la masse ouvrière mais plus chez les techniciens et employés. Il y a beaucoup de fonctionnaires dans les permanents techniciens de l'organisation. Certaines catégories sont très écoutées dans l'organisation, « ceux qui savent ». Il y a également un problème de fonctionnement, la commission exécutive étant composée de personnes qui ne s'opposent pas à Edmond MAIRE.

Ce qui a motivé le contre-texte pour le congrès de 1976 c'était de faire apparaître clairement l'orientation réformiste de la confédération mais les organisations qui contestent ne sont pas prêtes à aller à l'affrontement. Il y aurait eu sans doute une solution qui aurait été de tenter d'intégrer quelques militants au sein de la commission exécutive mais cela a été considéré comme dangereux compte tenu du risque d'intégration. Il y a une volonté du groupe de rédaction de la contribution de ne pas apparaître comme extérieur à l'organisation. Il faut faire avancer des idées et des hommes pour mener une autre politique en faisant attention à la récupération possible.

Sur sa place dans la confédération la fédération décide de continuer le travail avec les organisations de la contribution. Elle veut toutefois éviter de jouer les kamikazes au niveau confédéral et veut se baser sur la pratique syndicale et les objectifs revendicatifs. Lors des rencontres avec les organisations de la contribution la fédération insiste sur le fait que les positions prises en commun se situent trop souvent sur le terrain politique. Il y a un souhait que l'on aborde les questions de pratique syndicale. Les militants HA.CUI.TEX. sont classés oppositionnels et certains ne le supportent pas. Toutefois la fédération ne veut pas s'isoler. Elle veut que la contribution soit une force de proposition qui ne soit pas théorique.

La fédération constate que son image se dégrade dans l'organisation. Elle est perçue comme une opposition systématique, des gueulards et des contestataires. Ses interventions au conseil national confédéral sont qualifiées, en douce, de *45 tours !* A un C.N. le rapporteur va jusqu'à déclarer que la fédération HA.CUI.TEX. fait référence au congrès de 1970 comme d'autres veulent garder *la messe en latin.*

Mais la fédération veut aussi faire des propositions. Cela se traduit par sa proposition en décembre 1977, *d'un Office national Textile Habillement et Cuirs*. Il devrait permettre, en cas de victoire de la gauche, une maîtrise de la production et du commerce mondial, la maîtrise des matières premières, le contrôle des investissements. Sa composition serait tripartite : Etat – patronat – salariés. Nous y reviendrons plus loin

En avril 1977, une initiative est prise au niveau fédéral en commun avec la C.G.T. Une manifestation rassemble à Paris 6 000 travailleurs alors que l'objectif était d'en réunir au moins 2 000. Cette manifestation nationale est appuyée dans les régions par des débrayages, des délégations aux chambres patronales.

Cette manifestation est l'occasion d'affirmer en commun que les industries T.H.C. sont vitales pour l'économie française. Les moyens sont :

- Progression du pouvoir d'achat et de la consommation,
- Garantie de l'emploi sur place et dans la profession,
- Réduction du temps de travail.

L'application des mesures du Programme Commun est confirmée comme un moyen d'améliorer la situation des travailleurs.

La décision de ce rassemblement en commun avec la C.G.T. a provoqué une réaction de la commission exécutive confédérale C.F.D.T. qui a manifesté son désaccord en estimant que le texte commun avec la C.G.T. se plaçait sous le signe du Programme Commun de Gouvernement et pouvait gommer les positions de la C.F.D.T. sur l'autogestion. D'autre part la confédération craignait que ce rassemblement comporte le risque d'une action des seuls militants dans une ambiance unitaire artificielle. Au cours du congrès HA.CUI.TEX. qui se tiendra un mois après, Edmond MAIRE admettra que la confédération s'était trompée. *Votre action a été un grand succès de masse et accompagnée de débrayages nombreux.*

Juste avant le congrès fédéral la fédération édite un document sur le commerce mondial, document qui analyse l'évolution des professions T.H.C. Ce document démontre que ces professions servent souvent de monnaie d'échange pour vendre de l'armement ou du nucléaire.

Congrès de Roubaix

Le congrès qui se tient à Roubaix en mai 1977 s'ouvre dans un contexte difficile. La situation est marquée par la baisse du pouvoir d'achat, la fermeture de nombreuses entreprises et la répression syndicale.

Les discussions portent sur le maintien en France des industries T.H.C. La fédération affirme : ***nos professions, textile, habillement et cuirs sont directement menacées. Les implantations d'entreprises dans les pays à bas salaires,*** *l'exportation de capitaux, les importations réalisées par le patronat industriel et commercial* ***mettent en cause l'existence même*** *de nos*

industries par ces productions qui sont ensuite ***commercialisées en Europe avec un plus grand profit.***
Ce « déménagement » entre bien *dans la logique de la restructuration capitaliste, baptisée « redéploiement industriel » mais qui ne vise qu'à mettre en* ***place une nouvelle division internationale du travail*** *sous la domination principale de l'Impérialisme* ***Nord-Américain et basée sur la position dominante des multinationales.***
Cette restructuration accentue les contradictions internes au système capitaliste, notamment entre les multinationales et PME et entreprises artisanales. Ces contradictions internes ***se retraduisent sur le plan politique par des divergences au sein de la droite.***
La fédération HA.CUI.TEX. continuera de lutter contre l'instauration de cette nouvelle division internationale du travail, qui permet au système capitaliste d'assurer sa domination et son profit aux dépens de la classe ouvrière.

Elle continuera à défendre les emplois de nos professions partout où ils sont menacés. En tant qu'organisation syndicale de classe nous poursuivrons notre action pour une solidarité internationale de la classe ouvrière.

Une précision est apportée sur les nationalisations :
Sauf la nationalisation du secteur Textile de Rhône-Poulenc, ***le programme commun ne dit rien de précis sur le développement de nos industries Textile, Habillement et Cuirs en France.***
Les nationalisations supposent l'expropriation *totale des détenteurs des moyens de production* ***sans indemnisation****.*

Elles supposent également ***le contrôle réel des travailleurs et doivent s'inscrire dans le cadre de la planification démocratique allant dans le sens d'un processus autogestionnaire.***
II est donc de notre ressort et dès aujourd'hui de populariser nos revendications essentielles pour permettre le développement d'une action de masse allant dans le sens du processus nécessaire pour construire le socialisme autogestionnaire.

UNE NOUVELLE ORIENTATION DE L'ECONOMIE.
L'industrie Textile est actuellement un moyen d'échange. Les importations massives mettent en cause directement l'emploi dans nos industries. Le patronat français et les pouvoirs publics sont les seuls responsables de cette situation **dont ils osent se plaindre.**
il est indispensable

- ***de stopper le bradage de nos industries,***
- ***d'imposer le redémarrage industriel des entreprises,***
- ***de revaloriser nos professions.***

Nous devons nous interroger sur une autre manière de travailler et de produire.
Nous interroger également sur la ***qualité et la nature des produits fabriqués, la finalité de la production et de la consommation.***
Une autre orientation de l'économie suppose une nouvelle conception de la coopération Internationale. *A ce titre le problème des échanges et plus particulièrement celui du commerce de nos industries Textiles, Habillement et Cuirs devra être étudié et modifié.*

DES CONTACTS PRIVILEGIES POUR FAVORISER L'ACTION INTERNATIONALE.
Dans ce contexte, ***des contacts privilégiés, avec certaines organisations syndicales, favoriseront l'action internationale et seront prioritaires.***
En développant *ces contacts avec* ***les organisations syndicales, d'Italie, d'Espagne, du Portugal, d'Algérie, de Yougoslavie ainsi que celle de l'Amérique latine, la Fédération s'est déjà prononcée très clairement sur cet aspect.***

Notre action au sein du comité syndical Européen se poursuivra *pour la prise en charge de positions et de revendications en vue de réaliser* ***une action commune au niveau Européen*** *concernant le textile l'habillement et le cuir.*

La fédération dénonce le fait que pour appliquer cette politique de restructuration, le pouvoir utilise des discours trompeurs et démagogiques. Cette situation comporte un risque de fascisation avec la montée du racisme, du nationalisme et de l'anticommunisme.

Les revendications du congrès sur l'emploi sont :

Maintien du textile, habillement et cuirs en France avec la nécessité de nationaliser Rhône-Poulenc sans indemnisation et de définir une nouvelle orientation de l'économie :

- Qualité et nature des produits
- Production et consommation pour satisfaire les besoins
- Revalorisation de nos professions.
- Quelle finalité de la production et de la consommation, comment produire autrement ?

Une affirmation :

- La revalorisation de nos professions. Revalorisation de l'image de nos industries mais surtout revalorisation sociale : salaires, conditions de travail, qualifications…

La position de la confédération est précisée par Edmond MAIRE qui participe au congrès. Il déclare que dans le court terme la confédération est en accord avec la fédération sur la *politique de défense de l'emploi sur place*. […] *la défense pied à pied de tous les secteurs menacés, un par un à chaque fois qu'il y a une menace, la résistance, finalement au jeu de la jungle de la concurrence et de l'exportation de capitaux, c'est bien aujourd'hui la seule politique qui puisse être à votre disposition.*

Pour l'avenir, et notamment si la gauche arrive au pouvoir, Edmond MAIRE précise *qu'il y a nécessité d'échanges internationaux, et donc une certaine division internationale de travail.* Cette division du travail étant nécessaire pour combattre le sous-développement. Il ajoute qu'une nouvelle division internationale du travail nécessite trois différences fondamentales avec la situation actuelle.

Refus de la division capitaliste internationale du travail qui tend à réserver aux pays développés les secteurs de pointe.

Les échanges internationaux doivent viser à ce que les pays sous-développés deviennent auto-suffisants par un développement et une industrialisation équilibrée. En contrepartie il faut maintenir en France une industrialisation suffisante et équilibrée. Il serait dangereux de sacrifier totalement la production de biens de consommation courante. *Nous voulons à la C.F.D.T. que la production nationale continue dans chaque secteur industriel à couvrir une bonne partie de la consommation nationale. C'est une nécessité pour la défense de l'intérêt des travailleurs et pour la défense de l'intérêt de tout le pays.*

Enfin la planification démocratique par la maîtrise publique des investissements doit permettre de maintenir un potentiel des industries T.H.C. et permettre la revalorisation de la situation des travailleurs. Cela nécessite une revalorisation du S.M.I.C., du montant de la retraite minimum et des prestations familiales. Cette réorganisation de la production devant se faire en gardant l'orientation de la C.F.D.T. qui est d'améliorer la qualité du travail.

Il termine son intervention pour dire que si les militants HA.CUI.TEX. sont une force de discussion et de confrontation au sein de la C.F.D.T., ils doivent aussi écouter et profiter de l'expérience des autres. Il rend également hommage à Roger TOUTAIN qui ne s'est pas représenté au bureau national et qui ne se représente pas au conseil fédéral. Il salue *un militant loyal, convaincu. Il a toujours été un porte-parole précis, fidèle, exigeant de vos réalités.* Il en profite pour signaler que les militants de la fédération sont accrocheurs et exigeants mais qu'ils sont une *force de discussion, de confrontation dans la C.F.D.T. absolument indispensable. La seule chose à vous dire aussi, en retour, c'est que vous n'êtes pas les seuls dans la C.F.D.T. et que la confrontation doit être à double sens pour que nous profitions à fond de vos travaux, de votre expression et que nous profitions à fond de l'ensemble des expériences des autres.*

Le débat général est l'occasion pour les syndicats de mettre en valeur les luttes menées. Des intervenants soulignent que l'action syndicale, mais aussi l'arrivée de la gauche au pouvoir, sont l'espoir des travailleurs. Plusieurs syndicats demandent de poursuivre la réflexion sur le Programme Commun et les nationalisations. Il faut éviter une critique systématique de ces dernières et ne pas les présenter comme la solution à tous les maux. La réflexion doit également porter sur le rôle hégémonique de la classe ouvrière.

Le congrès est l'occasion pour la fédération de faire le point sur la pratique syndicale, pratique un peu nouvelle lors des conflits longs pour l'emploi, mais également pratique syndicale journalière. La fédération a maintenu la publication de schémas de prise de parole, modèles de tracts, affichettes, expériences d'action… Les militants sont invités à réfléchir sur l'utilisation de ces moyens pour développer l'action. La fédération constate que souvent la mobilisation se réalise quand il y a des campagnes d'actions à l'initiative de la fédération ou de la confédération où lors de mots d'ordres précis.

Il faut souligner ici que conseil national confédéral de la C.F.D.T. en janvier 1977 s'était montré réservé par rapport à l'action *tous ensembles* et s'était prononcé pour un harcèlement continu dans les luttes. Un représentant d'un syndicat de la région Rhône-Alpes regrette que cette action *tous ensemble* ne soit pas une priorité confédérale. Son intervention prend une forme d'humour quand il énonce en substance : *Face aux problèmes d'emploi : on harcelle, pour le pouvoir d'achat : on harcelle, pour l'avancement de l'âge de la retraite : on harcelle, pour ...*Le congrès finissant par reprendre en cœur *on harcelle* après chacune de ses énumérations !

Le syndicat de Merville-Hazebrouck souligne les difficultés que rencontrent les femmes pour s'organiser dans l'action syndicale. *Il faudrait changer certaines mentalités masculines pour que les femmes puissent y arriver.* Le syndicat de Roubaix-Tourcoing souligne que la confédération ne prend pas assez en compte les problèmes spécifiques des travailleurs immigrés.

Le rôle privilégié du syndicat est rappelé et des exemples sont donnés. Le congrès fixe un objectif de 20.000 adhérents nouveaux dans les 3 ans. Des moyens concrets pour favoriser l'adhésion seront publiés dans HA.CUI.TEX. aux Militants.

Le rapport d'activité est adopté par 96,5 % des mandats. L'orientation est adoptée par 95 % des mandats.

Léon DION est élu secrétaire général, Daniel TORQUEO rejoint le secrétariat fédéral pour le suivi des trusts, il est embauché au B.I.E.I.T. Il conserve son logement à Flixecourt pour garder un rapport de force en vue de sa possible réintégration. Huguette PUEL arrive pour la branche habillement. Yvonne DELEMOTTE du syndicat de Roubaix ne sera pas élue au bureau fédéral. Elle arrive en dernière position avec 11 voix sur 37.

Ce congrès apparaît au conseil fédéral comme un congrès ou il y a un manque de proposition des syndicats, il y a une certaine confiance dans l'organisation et en l'équipe fédérale avec peu de remise en cause. Le conseil fédéral estime qu'il faut développer la capacité d'analyse et de proposition des militants. Il y a le risque que les propositions des syndicats n'émanent que de ceux où des militants d'extrême gauche sont présents. Sur le droit syndical la fédération insiste sur des droits pour les travailleurs afin de développer la notion de contrôle. Il est constaté que les revendications fédérales ne vont pas assez loin en ce qui concerne les objectifs de transformation mis en avant par la confédération. Enfin il est décidé de renforcer les syndicats HA.CUI.TEX. et de les aider à avoir un plan de travail, de développer la politique des hommes.

A l'issue du congrès la fédération prend contact avec les responsables nationaux des partis politique : P.S. - P.S.U. - P.C.F. afin de présenter ses positions concernant l'emploi et la revalorisation des professions H.C.T. avant les élections législatives de mars 1978. La fédération craint qu'une fois la gauche au pouvoir le textile/habillement serve de monnaie d'échange dans le cadre de la restructuration d'autres secteurs. Dans ces rencontres il ne s'agissait pas de négociations mais d'affirmer les positions fédérales. Le P.S., par la parole de Pierre BEREGOVOY, estime que, sur les revendications, la fédération a *chargé le bateau.* Il précise que la gauche doit arriver au pouvoir par la voie pacifique. Il précise : notre objectif est la conquête par une large majorité. La gauche ne fermera pas les frontières mais contrôlera les investissements à l'étranger, le textile/habillement est une préoccupation forte pour nous.

Lors de la rencontre avec le P.S.U. il est souligné que pour les signataires du Programme Commun l'essentiel est de privilégier une haute compétitivité et une croissance forte. Or pour arriver à l'emploi pour tous il faut une transformation du travail lui-même : rythme, durée, qualité de ce que l'on produit. Il faut également revoir les échanges internationaux dans un type de relations nouvelles. Le contrôle des échanges doit se faire par les travailleurs et non par un contrôle administratif en favorisant certains pays.

Lors de la rencontre au P.C.F. ce dernier précise que les critiques du Programme Commun qu'exprime la fédération correspondent aux points que le P.C.F. veut faire adopter dans la renégociation de celui-ci avec le P.S. La mobilisation des travailleurs pour un bon Programme Commun est importante. Une position du P.C.F. est également d'améliorer la satisfaction des besoins, en clair augmenter la consommation d'articles textile.

Les élections législatives se profilent. Aussi en juin1977 la confédération adopte une plate-forme revendicative *d'objectifs immédiats.* Plate-forme qui nécessite une mobilisation et qui se situe dans la perspective de l'arrivée de la gauche au pouvoir et qui vise à mettre en œuvre les orientations autogestionnaires de la C.F.D.T. Edmond MAIRE précise que cette plate-forme restera valable en cas de défaite de la gauche et qu'elle sera un objet permanent de lutte de la C.F.D.T. La fédération fait remarquer les hésitations de la C.F.D.T. qui passe d'objectifs de transformation, de transition, à des objectifs significatifs pour aboutir à des objectifs immédiats. On ressent déjà la volonté de la confédération d'abandonner le domaine politique, en vue de transformer la société, pour revenir à une action plus syndicale. Cette plate-forme

peut apparaître comme un document anti-programme commun. La discussion de ce texte est mouvementée. La plate-forme a été débattue en bureau national et adoptée avec seulement 3 abstentions, or au conseil national qui doit l'adopter 707 amendements sont déposés !

En septembre 1977 les négociations sur la réactualisation du Programme Commun de Gouvernement capotent. Le P.C.F. en fait porter la responsabilité sur le P.S. qui remet en cause une partie des nationalisations. La C.F.D.T. qui agit pour l'Union des Forces Populaires n'est pas directement concernée mais cela contrarie sa stratégie qui suppose une certaine convergence des partis politiques de gauche. La C.F.D.T. interroge les partis sur les nécessaires transformations pour avancer vers l'autogestion. La C.F.D.T. refuse de tout baser sur la conquête du pouvoir politique et veut réhabiliter la négociation. Le rapport présenté par Jacques MOREAU au Conseil national de janvier 1978 vise à recentrer l'action syndicale sur l'action quotidienne et non plus globaliser les luttes et tout miser sur un changement politique qui favorise l'attentisme. Au congrès de BREST en mai 1979 la C.F.D.T. confirmera cette volonté de ne pas tout attendre du changement politique et dénoncera les initiatives globalisantes qui freinent les initiatives locales.

En octobre 77 a lieu une semaine d'action à laquelle la C.G.T. refuse de s'associer. On note de nombreuses délégations auprès de chambres patronales, des arrêts de travail, quelques départs en grève illimitée. Malgré le refus de la C.G.T. il y a des actions communes dans de nombreuses entreprises. Un rassemblement pour l'emploi se tient le 5 novembre 1977 à Epinal. Il rassemble un millier de militants. C'est un rassemblement régional interprofessionnel qui est l'occasion de rappeler les positions fédérales et de relancer la mobilisation.

Pour un Office National Textile Habillement

En décembre 1977 la fédération élabore la revendication d'un Office National Textile Habillement qui permettrait, si la gauche était au pouvoir, la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle pour les professions T.H.C., une maîtrise de la production et du commerce mondial, la maîtrise des matières premières, le contrôle des investissements. Sa composition serait tripartite : Etat – patronat – salariés. ***Cet outil devrait permettre la mise en œuvre d'une politique industrielle dans nos professions et l'intervention des travailleurs dans le domaine économique.*** Dans ce sens le contrôle des apports financiers apportés aux entreprises est revendiqué notamment le contrôle de la taxe parafiscale perçue par la profession sur les ventes de textile. Dans cet objectif de contrôle est revendiqué le développement des droits des comités d'entreprises

Pour la fédération les nationalisations doivent se faire dans le cadre de la planification démocratique. Cet Office se situe dans l'optique de l'arrivée de la gauche au pouvoir qui devrait favoriser le pouvoir des travailleurs. En cas de victoire de la droite les revendications restent d'actualité même si les possibilités d'interventions seraient plus limitées. Les nationalisations sont nécessaires pour maintenir et développer les industries T.H.C. mais aussi pour avancer vers le socialisme autogestionnaire et le pouvoir des travailleurs. Les nationalisations sont une rupture avec la logique capitaliste, c'est enlever du pouvoir au capital. La nationalisation du secteur bancaire est un élément important car nombre de petites entreprises ou branches sont dépendantes des banques.

Une question se pose : c'est la contradiction entre plan, nationalisation et l'économie de marché. Il existera toujours un vaste secteur privé. Les échanges ne peuvent être déterminés

autoritairement. Le marché reste le facteur dominant qui permet à tout individu ou à la collectivité d'échanger des biens. Le marché est un lieu et un moment d'échanges. Le marché devrait être un arbitre de la politique économique mais trop souvent il favorise des besoins qui ne sont pas ceux de la population. Le contrôle doit être effectué par les travailleurs, reste à préciser comment. Ce contrôle doit prendre la forme d'une mobilisation des travailleurs, des droits nouveaux pour les C.E. Le contrôle doit pouvoir commencer par le contrôle des charges de travail, des horaires, de la sécurité…

L'office est un outil en lien avec la planification dans une politique globale. Il comporte cependant des risques de bureaucratie, de technocratie, de récupération par la droite.

En 1978 l'attentisme des travailleurs est important. La campagne électorale pour les législatives de mars bloque la mobilisation. A ces élections la droite emporte la majorité et pour la première fois le P.S. dépasse le P.C.F. Le gouvernement BARRE va avoir trois ans pour trouver des solutions à la crise. Les négociations avec le patronat vont se développer. Les discours sur la mobilisation ne mettent pas les travailleurs à l'action.

La droite est rassurée par sa victoire. Le gouvernement BARRE se fixe comme objectif de sortir le pays de la crise. Il met en œuvre une politique libérale avec le ministre de l'Économie René MONORY. C'est la liberté des prix industriels. Les entreprises en difficultés, que l'on appelle les *canards boiteux,* sont livrées à leur triste sort. Un allègement des charges sociales est accordé aux entreprises. C'est également la lutte contre l'inflation et le blocage des augmentations de salaires. Une politique de maîtrise des dépenses de la Sécurité sociale est mise en place. Mais le deuxième choc pétrolier intervient et la hausse des prix reprend et le chômage se développe à nouveau. La dégressivité de l'indemnisation du chômage est instaurée pour favoriser les recherches d'emploi. Des restrictions à l'accueil des immigrés sont mises en place et des incitations au retour sont proposées. Le mécontentement va grandir dans le pays.

Le recentrage

Le rapport MOREAU présenté au conseil national confédéral de janvier 1978 provoque le débat sur la *resyndicalisation* de l'action syndicale que l'on appelle aussi *recentrage*. Devant le blocage de la situation sociale le rapport précise qu'il ne faut pas tout attendre d'un changement politique mais développer l'action sur les objectifs de la Plate-forme confédérale par des revendications concrètes adaptées aux réalités des travailleurs permettant la négociation. Elle est un moyen important pour atteindre les objectifs revendicatifs. La C.F.D.T. met en œuvre une politique d'action syndicale basée sur la revendication, l'action et la négociation. Le rapport déclare que l'action est trop tournée vers le gouvernement et l'Etat et qu'il faut se tourner vers le patronat réel. Il y a, selon la confédération, *surpolitisation* de la période Il est dit également que la globalisation de l'action (que revendique régulièrement la fédération) vide tout contenu concret des revendications et entraîne une certaine passivité des travailleurs. A ce conseil national la fédération précise que la prise en compte de ses revendications ne passait pas par le seul changement politique. La question est celle de la capacité à mobiliser dans la période. Capacité que la fédération a toujours rappelée en précisant que l'Union des Forces Populaires ne se fait pas par des accords au sommet mais par l'action revendicative. Or on constate aujourd'hui que l'Union des Forces Populaires est restée une formule. La fédération estime que ce rapport culpabilise les organisations en leur disant qu'elles sont incapables de négocier. Elle s'interroge en posant la question *la C.F.D.T. n'est-elle pas en train de changer de stratégie ? Ne cherche-t-on pas à épargner un futur*

gouvernement de gauche de difficultés crées par l'action des travailleurs ? Pour la confédération il n'y a pas changement de stratégie mais une mise en œuvre d'une tactique nouvelle pour faire face à la situation. La fédération reconnaît qu'il n'y a pas de véritables négociations. Mais pour elle il ne peut y avoir de réelle négociation sans rapport de force. La fédération rappelle qu'en menant l'action avec la C.G.T. loin de perdre sa personnalité elle constate que certaines de ses positions avancent chez les travailleurs. La fédération s'abstient sur la résolution qui clôture ce comité national. La *contribution* se trouve isolée et apparaît comme une tendance.

Poursuite de l'action pour l'emploi

Un Livre Blanc pour l'emploi

En octobre 1978, et toujours dans le cadre de son action pour le maintien des industries T.H.C., la fédération édite un *Livre blanc.* Il reprend l'ensemble de la situation des professions, analyse la situation et développe ses propositions. Il est affirmé qu'il n'y a pas de crise du textile au niveau mondial. La consommation des fibres textile continue d'augmenter. La consommation mondiale des fibres textile a été multipliée par 2,5 entre 1950 et 1970. Il y a mutation des lieux de production. La fédération ne pousse pas à produire et consommer plus, mais produire sur place pour les besoins réels. Par exemple il est aberrant de constater que les peaux des bêtes élevées et abattues en France sont collectées et expédiées en l'état en Italie pour y être traitées et ensuite réexpédiées en France. Quelques financiers détiennent le quasi-monopole du collectage des peaux. Leur petit jeu d'import-export leur permet de faire monter les cours du cuir. Il y a nécessité de maîtriser la collecte et le traitement en France d'où l'idée de créer un Office National du Cuir pour éviter la spéculation et maintenir la stabilité des cours du cuir.

Ce *Livre blanc* se veut un instrument de travail pour les sections syndicales et syndicats en vue de mobiliser les travailleurs. Il est complété par un montage diapo et un argumentaire. Ils serviront pour l'organisation de débats dans les régions et syndicats. Ce document est une contribution de la fédération au débat au sein de la C.F.D.T. sur un nouveau type de développement remettant en cause la logique productiviste. Il fait des propositions en matière de satisfaction des besoins, de production de produits de qualité et durables, de solidarité avec les pays en voie de développement.

Un bilan des conflits

Au cours de l'année 1978 la fédération pousse sa réflexion sur les politiques industrielles. Patronat et gouvernement font tout pour ne pas redémarrer dans le textile/habillement. Elle fait le bilan des actions menées à ce jour et se pose la question : doit-elle faire des propositions industrielles ? Dans les conflits longs la fédération ne revendique pas la reconversion mais avec les travailleurs en lutte on étudie et discute la solution qui leur est présentée. La fédération rappelle que l'on ne revendique pas les reconversions mais qu'on négocie leur application quand elles sont présentées comme la seule solution à l'issue du conflit. Dans le cadre d'une reprise partielle que deviennent les salariés non repris ?

Les conflits longs apportent des points positifs. Ces occupations favorisent l'action collective car elles permettent aux travailleurs de se rencontrer. Souvent la remise en marche d'une partie de la production complète les ressources des chômeurs. L'occupation est aussi souvent un lieu de débat, de formation, de protection de l'outil de travail. Elle favorise l'émancipation

par la prise de responsabilité… Il faut toutefois souligner des points négatifs comme l'usure rapide des militants, le rôle traditionnel homme/femme est peu dépassé de même que les relations entre les travailleurs et la section syndicale. Parfois des militants sont aigris et ne sont pas prêts de recommencer une telle expérience. L'occupation oui mais comment trouver une issue ? Quand il n'y a pas de solution l'action est ressentie comme un échec. Il y a peu de coordination entre les conflits. Il y a parfois contradiction entre les orientations fédérales et les solutions sur le terrain. La fédération s'oppose aux coopératives ouvrières ou solutions s'en inspirant alors que des travailleurs et militants y sont parfois favorables. Le redémarrage des entreprises se fait parfois comme une « expérience » soit de coopérative soit de formules avec la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise. Le P.S. qui est pour une expérimentation sociale pousse parfois pour un redémarrage avec la participation des travailleurs. Avec l'interprofessionnel il y a des recherches de développement de filières régionales comme l'agroalimentaire, le cuir et la chaussure en Pays de la Loire où est popularisé le dossier intitulé ***Pour une véritable industrie régionale du cuir.*** Mais cela ne doit pas conduire à des mono-industries locales qui peuvent être source de difficultés dans l'avenir.

La fédération n'est pas pour faire des propositions industrielles élaborées qui risquent de s'inscrire dans une logique capitaliste de créneaux rentables. Refus de proposer des modifications technologiques, des politiques d'investissement ou de reconversion, des relances d'activités nouvelles et qui vont ensuite l'obliger à négocier, sur ces bases, des restructurations. Par contre la fédération propose des axes de mobilisation sur ce qu'elle veut mettre en œuvre en revendiquant un autre type de développement allant vers la rupture avec le système capitaliste. Sont avancées des idées comme produire autrement, satisfaction des besoins réels socialement utiles (nature des produits, durabilité, qualité, que faire de l'industrie du luxe ?) dénoncer la consommation de type camelote, dénoncer les gaspillages. Au niveau syndical il y a lieu de développer le contrôle ouvrier pour aller dans ce sens. La confédération doit prendre des initiatives pour aider à trouver un débouché pour ces conflits.

Pour la fédération il faut agir pour un autre type de développement mais en faisant éclater les contradictions du système. Il faut agir dans le sens de la rupture. Mais la masse des travailleurs est plutôt sur une base réformiste. De plus le recentrage de la C.F.D.T. sur la priorité à l'action syndicale par rapport au politique est relativement bien perçu par nombre d'adhérents. La stratégie de rupture a du mal à être partagée. Mais il y a parfois des réactions plus violentes qui manifestent un ras le bol.

La fédération parle souvent d'un autre type de développement et consommer autrement mais sans en préciser la mise en œuvre concrète ? C'est souvent par opposition à la C.G.T. qui dit consommer plus pour produire plus.

Un complément au *Livre Blanc* sera édité en avril 1981 et il développera encore plus la notion de contrôle.

En 1978 la C.F.D.T. engage une campagne pour la réduction du temps de travail, l'avancement de l'âge de la retraite, l'amélioration des conditions de travail. En juin 1978 les négociations interprofessionnelles s'ouvrent avec le C.N.P.F. mais uniquement sur l'aménagement du temps de travail. Elles dureront 2 ans et aboutiront à un échec, le projet d'accord est rejeté par le bureau national C.F.D.T. unanime. Mais ce rejet ne cache pas les hésitations de la C.F.D.T. alors que la C.G.T. a rejeté d'emblée le projet d'accord.

Comité national HA.CUI.TEX. Castres, 17-18 novembre 1978

Les 17 et 18 novembre 1978 se tient à Castres le 4ème Comité national de la fédération. Le thème est *Pour défendre et revaloriser nos emplois* Dans le rapport introductif il est précisé que cela passe par le développement de l'action. La situation est marquée par la recherche du profit à la fois par l'implantation de moyens de production à l'étranger et, en France, par une modernisation des secteurs jugés rentables et le développement de la sous-traitance. Les conditions de travail, les bas salaires, la répression syndicale sont encore d'actualité. Le capitalisme se réorganise au niveau mondial et c'est la classe ouvrière qui en fait les frais. La fédération ne veut pas tout attendre d'un changement politique. Si le P.S. peut apparaître comme une alternative crédible, elle est basée sur des *choix réalistes* qui ne remettent pas en cause le système capitaliste.

Il y a des actions menées mais elles ne sont pas à la hauteur des enjeux. Dans l'introduction au débat Léon DION déclare que *nous devons croire aux possibilités de l'action de la classe ouvrière et œuvrer en vue de favoriser le développement de cette action qui permettra de faire face à la situation.* Il précise que l'action de la fédération ne s'inscrit pas dans *une défense des allumeurs de réverbères* mais dans *une politique de luttes offensives pour le plein emploi pour tous, pour un autre type de développement.*

Le rapporteur précise que les luttes ne sont pas que défensives mais posent clairement la question des équilibres régionaux et la survie de régions marquées par des industries en difficultés : sidérurgie, textile, industrie navale… Les luttes posent également la question du réel développement des pays qui accueillent les délocalisations : surexploitation des travailleurs, pillage des richesses naturelles et culturelles… Il n'est pas question de se replier sur un nationalisme étroit mais il faut poser à la fois la survie de nos régions et la surexploitation du Tiers-monde.

La position du maintien et revalorisation des professions T.H.C. vise bien la remise en cause de la restructuration capitaliste actuelle. Des résultats ont été obtenus comme à la CIP dans le Pas-de-Calais, DEFFRENNES à Roubaix, Les TANNERIES d'ANNONAY…D'autres luttes sont en cours et remettent en cause les choix patronaux : R.P.T., BIDERMANN, Les TISSAGES de FLERS…

La fédération s'oppose également aux décisions patronales et gouvernementales de choix de créneaux rentables. Cela serait accepter la division internationale du travail capitaliste, mais également engager les travailleurs dans une situation difficile car ce qui est rentable aujourd'hui le sera-t-il demain ?

L'action de la fédération s'appuie sur les orientations définies au congrès de Roubaix et la revendication concrète de l'*Office National Textile Habillement Cuirs* qui pose la question du contrôle par les travailleurs. Il pose également la question du type de développement en proposant d'améliorer la qualité, le confort et la durabilité des produits ainsi que l'information du consommateur. Le comité constate que des actions se mènent sur l'emploi bien sûr mais aussi sur les salaires, les conditions de travail, les libertés syndicales et des résultats sont obtenus.

Le comité national décide très majoritairement de quitter la C.M.T. (Confédération Mondiale du Travail) de tendance chrétienne. Le comité estime que cette confédération n'est pas un lieu de remise en cause du capitalisme. Cependant des syndicats estiment que le départ risque

d'entraîner la fédération vers la C.I.S.L. qui est de tendance réformiste. Le comité national précise qu'il faut se battre au sein de la C.F.D.T. pour éviter ce glissement. Il est décidé de favoriser les contacts avec les organisations syndicales du bassin méditerranéen : Espagne, Portugal ainsi que la Yougoslavie. Toutefois certains s'interrogent sur la capacité de mener une politique de contacts bilatéraux. En ce qui concerne l'Europe le comité rappelle que la fédération participe aux rencontres de la Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.) par l'intermédiaire du Comité Syndical Européen Textile Habillement cuirs (C.S.E.-T.H.C.) qui est plus tourné vers les instances de la C.E.E. que vers une action à dimension européenne. Toutefois la persévérance de la fédération permettra que soit élaborée une plateforme revendicative commune. Une journée européenne d'action initiée par le C.S.E. T.H.C. aura lieu le 2 décembre 1980 et rencontrera un bon succès. La fédération regrettera qu'une telle initiative n'ait pas été renouvelée. Enfin il est souligné la volonté fédérale de permettre à la C.G.T., si elle le désire, d'adhérer au C.S.E.-T.H.C.

Le rapporteur invite les syndicats à prendre en charge la situation des travailleuses, situation marquée par des discriminations sur les salaires, les classifications… Le travail à mi-temps est souvent présenté comme une solution à la double journée de la femme mais c'est en fait vouloir masquer la réalité du chômage. La fédération revendique des équipements collectifs, refuse la notion de salaire d'appoint et veut développer l'action contre toutes les discriminations envers les travailleuses. La place des femmes dans les responsabilités syndicales doit également être étudiée pour y apporter des solutions. Un questionnaire en cours dans les syndicats et sections est un élément de la pratique syndicale dans ce domaine.

La commission du comité national sur les travailleuses a cerné un certain nombre de questions. Le rôle traditionnel de la femme doit être remis en cause mais on constate que parfois les femmes elles-mêmes considèrent que les tâches ménagères ou les soins aux enfants sont de leur responsabilité ou estiment que cela n'est pas fait dans *les règles de l'art* par les hommes. Mais aussi trop souvent les hommes pensent qu'il y a des tâches réservées aux femmes. Ils les accompliront difficilement devant les copains ou les voisins. La formation syndicale doit continuer d'aborder ces questions. Il est décidé un effort de formation décentralisée tenant compte de la nécessaire participation des travailleuses.

Il est constaté que les questions de contraception et d'avortement sont peu prises en compte dans les sections. Quand le débat a lieu il dépasse rarement le stade des militants. Peu d'actions sont engagées avec par exemple le Planning familial.

La place des femmes dans l'action militante a également été abordée. Les militantes ont souvent des difficultés à s'inscrire dans les structures syndicales, les militants sont plus exigeants vis-à-vis des militantes, trop souvent cantonnées dans certaines tâches comme taper les tracts par exemple. Il est signalé des expériences comme la garde des enfants pour permettre aux militantes de participer aux réunions syndicales quand les maris travaillent aux heures de réunion. Après une grève un syndicat organise une rencontre avec les maris afin que l'organisation mise en place pendant la grève puisse continuer.

La question du renforcement de l'organisation est également à l'ordre du jour, les licenciements touchant nombre d'adhérents et de militants. L'objectif fixé à Roubaix de + 20 000 adhérents d'ici à 1980 est rappelé

Pour faire face à la désyndicalisation la fédération obtient l'aide de la confédération pour financer les pertes de salaires de militants qui assureraient le suivi régional et le

développement des syndicats. Le financement fédéral n'est assuré qu'à 55 % par les cotisations. D'ailleurs une souscription avait été lancée pour financer le comité national.

Des travaux en commission apportent des précisions sur l'état des syndicats et militants face aux positions de la fédération. Ceux-ci rencontrent des difficultés : faire partager nos positions aux militants et travailleurs ne va pas de soi. Des questions se posent :

- Sommes-nous assez forts pour imposer nos revendications ?
- Nous ne pouvons être seuls face au pouvoir. Nos positions sont-elles prises en compte dans la confédération, dans l'interprofessionnel ?
- Cependant il ne faut pas être trop pessimiste, nos positions avancent, il faut cerner les difficultés et continuer d'avancer.

Sur l'orientation fédérale des syndicats se disent en accord mais s'interrogent sur la concrétisation de celle-ci qui s'avère difficile. D'autres, minoritaires sont venus dire qu'ils étaient plus proches de la confédération et qu'il fallait faire preuve de réalisme et adapter nos revendications. Quelques-uns sont venus pour demander à la fédération de s'opposer plus fermement à la confédération avec parfois des outrances qui peuvent être révélatrices des inquiétudes quant à l'avenir de la confédération. A ces dernier Léon DION répondra que si on a le droit d'être inquiets sur la volonté de la confédération de développer la mobilisation à l'échelon national, nous n'avons pas le droit de faire le procès de la C.F.D.T. de l'extérieur comme certains l'ont fait. La C.F.D.T. c'est nous et nous devons y prendre nos responsabilités. Aux syndicats qui critiquent fortement le recentrage le secrétaire général leur reproche de ne pas avoir apporté à la tribune des exemples d'initiatives prises en vue de développer la mobilisation dans leur secteur

Aux syndicats qui souhaitent baisser la barre des revendications il répond qu'il faut adapter notre pratique syndicale aux préoccupations concrètes des travailleurs. Il faut débattre avec eux des revendications, faire des propositions d'action. Si malgré cela on n'obtient pas le résultat souhaité, tout n'est pas foutu pour autant. La section doit analyser la nouvelle situation et faire de nouvelles propositions de mobilisation. L'exemple pris est celui de la réduction du temps de travail sans aménagement des horaires. Si une réduction de temps de travail est obtenue mais avec modulation la section syndicale doit engager un nouveau débat avec les travailleurs et faire des propositions pour contrer les aspects négatifs de cette nouvelle situation.

La résolution action constate que 30 000 emplois ont été supprimés depuis le congrès de Roubaix. Le maintien de l'emploi est déclaré prioritaire. Les revendications, outre le refus des licenciements, portent sur la réduction du temps de travail : *35 heures en 5 jours sans perte de salaire, sans aggravation des conditions de travail et de vie, avec embauche en conséquence.* Il y a également l'avancement de l'âge de la retraite, le rattrapage des salaires sur les autres professions, le refus des heures supplémentaires, le non-cumul emploi/retraire à partir d'un revenu d'une fois et demi du S.M.I.C., la 5ème équipe pour les travailleurs postés.

Le comité national interpelle la confédération pour *qu'elle prenne toutes les initiatives pour développer une action unitaire la plus large possible pour la satisfaction des revendications prioritaires sur l'emploi, les salaires, la répression…* De son côté il exprime son soutien et sa solidarité aux travailleurs et paysans du Larzac.

A l'analyse faite par la fédération de ce comité national il apparaît un décalage entre la fédération et les régions. Il est également souligné le peu d'implication des syndicats au

niveau de la préparation de ce comité qui se faisait dans les régions. En ce qui concerne l'avenir des industries T.H.C. la fédération souhaite développer la participation de ses syndicats dans l'interprofessionnel, populariser la notion de vivre et travailler au pays, démontrer que ses industries ont encore un avenir. Elle souligne qu'il est de la responsabilité fédérale d'organiser les chômeurs, de développer l'action travailleurs actifs et chômeurs.

En mai 1979 la fédération est invitée au congrès fédéral de la C.G.T. du textile. Elle y délègue son secrétaire général qui invitera la C.G.T. à participer au congrès HA.CUI.TEX. de mai 1980. Après avoir explicité l'analyse de la fédération et les revendications Léon DION rappelle les actions menées en commun. Il souligne que l'unité d'action est difficile, semée d'embûches. Mais une unité d'action conflictuelle c'est une richesse pour les travailleurs. Il appelle à développer une action à la hauteur de la situation. Il précise *si nous n'apportons pas de réponse, la droite elle apportera ses réponses. Alors il faut renforcer l'unité d'action.* Il précise que les difficultés viennent des deux organisations et qu'il faut discuter des divergences devant les travailleurs car l'unité d'action n'est pas un accord au sommet mais la volonté commune de développer l'action avec le maximum de travailleurs. La C.G.T. ne se rendra pas au congrès HA.CUI.TEX. de 1980. Depuis l'échec de la gauche en 1978 la C.G.T. veut apparaître comme la seule grande centrale syndicale qui défend les travailleurs sur des positions de classe.

Congrès confédéral de Brest, mai 1979

En janvier 1979 la fédération tient un conseil fédéral de recherche. Elle veut faire le point sur l'approfondissement de la crise, l'échec de la gauche aux législative et le recentrage de la C.F.D.T., sur l'Europe.

En ce qui concerne l'Europe la fédération estime avec la confédération que la stratégie de l'Europe est celle du profit, il n'y pas d'Europe sociale. L'Europe n'est pas assez tournée vers le Tiers-monde. Avec l'élargissement de l'Europe à l'Espagne et au Portugal il y a un risque de délocalisation de nos industries vers ces pays où les salaires sont moins élevés. Par contre le type de syndicalisme de ces pays est plus de type révolutionnaire en comparaison avec le type de syndicalisme Nord-Européen et cela peut être intéressant pour la fédération. L'élargissement de l'Europe doit être l'occasion de faire valoir des exigences syndicales au niveau européen.

La construction d'un syndicalisme européen est indispensable même si son orientation reste sociale-démocrate. Il appartient à la fédération de développer au niveau du C.S.E.-T.H.C. une plateforme revendicative permettant de développer l'action au niveau européen sur la question de l'emploi dans les professions T.H.C. Il est décidé de prendre des contacts avec les organisations du D.G.B. et des T.U.C. D'autre part il faut poursuivre les contacts avec les organisations du bassin méditerranéen. L'objectif de ces rencontres est de connaître les réalités, les objectifs et moyens d'action des uns et des autres, de confronter les positions et développer l'action. Nous devons agir également pour l'entrée de la C.G.T. au sein de la C.E.S.

La fédération analyse ensuite l'état la C.F.D.T. à la veille du congrès de Brest. La C.F.D.T. s'est construite sur une double greffe, celle d'un esprit social-démocrate et d'un syndicalisme révolutionnaire sur un vieux fond de christianisme social.

Du christianisme social il reste un comportement moral des individus et des personnes. Les responsabilités dans les structures sont ressenties comme un dévouement, un sacerdoce. On refuse de dire qu'il y a des bagarres internes on parle de magouille. On oublie que l'affrontement fait avancer les choses. Un autre aspect c'est l'affirmation de la personne avec une capacité autonome. Une avancée : de l'homme libre et responsable on passe au socialisme autogestionnaire.

Du syndicalisme révolutionnaire il y a l'aspect libertaire. Toute organisation est aliénante, appropriation de l'organisation par une minorité. Il ressort également l'indépendance de l'organisation vis-à-vis du pouvoir politique, les producteurs doivent s'organiser entre eux. En négatif il se dégage un danger de vision totalitaire du syndicat. Le syndicat est complet. Il va tout prendre en charge. De ce fait ceux qui ne sont pas d'accord sont rejetés du syndicat. Le syndicalisme révolutionnaire comporte un risque d'orthodoxie.

La social-démocratie, c'est l'antithèse du syndicalisme révolutionnaire. Le problème du changement fondamental ne se pose pas. Il faut jouer des coudes pour faire passer ce que l'on veut. De là découle l'aspect parlementariste, la volonté de jouer un rôle dans le cadre de la société actuelle.

Des constatations :
- Le recrutement des secrétaires confédéraux se fait de plus en plus sur la base du savoir au détriment de l'aspect expérience de militant. Il y a de plus en plus de militants issus du secteur public.
- L'expression confédérale est tournée le plus souvent vers la presse et l'opinion publique que vers les organes de fonctionnement interne et les militants.
- Il y a une différence entre les textes de congrès et leur application dans la pratique.
- Il y a un combat de la confédération contre ce qui est qualifié d'extrême gauche.
- Les débats aux conseils nationaux sont bloqués par des clivages et des étiquettes collées à l'emporte-pièce.
- La Fédération HA.CUI.TEX se trouve marginalisée.
- Il n'y a plus où presque plus de débats au niveau horizontal, mais une double verticalisation des débats au sein de la C.F.D.T.

Des questions.

Du débat il ressort que pour éviter de se marginaliser davantage, la fédération doit retrouver des lieux de débat dans l'organisation. Or ceux-ci viennent de la pratique syndicale. Le B.N., le C.N., et le Congrès sont des moments de pratique syndicale et il faut savoir les utiliser au mieux.

Comment devenir une force de proposition au sein de la confédération ? La *contribution* ne s'est pas traduite par des alliances au niveau des régions. Il est également décidé de ne pas radicaliser le langage et de s'inscrire dans le débat confédéral et demander aux militants de s'investir dans les équipes régionales interprofessionnelles, mais cela restera lettre morte.

La fédération constate qu'elle est en baisse dans sa pratique syndicale et sa force de propositions. Que sa participation à la contribution pour le congrès confédéral d'Annecy n'a pas arrangé les choses mais qu'elle reste encore une organisation de masse. Les contacts avec d'autres fédérations et régions devraient se faire essentiellement à partir des pratiques syndicales, exemple sur l'action revendicative elle se sent proche des Pays de la Loire.

Les conséquences qu'en tire la fédération sont : dans l'idéal l'issue à la crise se trouve dans le socialisme autogestionnaire par une stratégie de rupture. Pour cela il faut développer le rapport de force le changement pouvant venir d'un mouvement de masse ou par les élections. Mais la fédération doit prendre en considération la stratégie de la C.F.D.T., sa propre situation et la réalité de ses syndicats.

Il est décidé de continuer à renforcer le fonctionnement des syndicats par l'information et la formation des responsables de syndicats. Les revendications ne doivent pas être plaquées mais être au cœur de la pratique de masse et de classe en développant le contenu politique et idéologique. La mobilisation est très liée aux revendications. Il faut du temps pour mobiliser et surtout partir des cahiers de revendications élaborés dans les entreprises. Les C.E. et C.C.E. doivent être des outils de l'action syndicale et non des lieux privilégiés de dialogue avec le patron. Les militants des groupes et trusts doivent mieux s'intégrer dans la vie et l'action des syndicats. L'intervention du cabinet d'expertise comptable SYNDEX court-circuite souvent les syndicats et la fédération.

Dans cette période qui précède le congrès de Brest le conseil national confédéral de mars bat le rappel en insistant sur le fait que la confédération est *un recueil à malaise*. Edmond MAIRE sent que la nouvelle orientation de recentrage passe mal. De plus la décision de la C.F.D.T. de ne pas participer à la Marche des sidérurgistes de Lorraine et du Nord le 23 mars 1979, marche organisée par la C.G.T., provoque un malaise.

Le recentrage de la C.F.D.T. est dénoncé au congrès de Brest par plusieurs organisations ainsi que par la fédération HA.CUI.TEX. comme étant une orientation démobilisatrice et remettant en cause la lutte contre le capitalisme. Le congrès définira comme orientation la volonté de développer des actions dans les fédérations et les régions, actions que la confédération coordonnera. La négociation est mise en avant comme moyen d'action pour obtenir des résultats. Au congrès de 1970 la négociation était considérée comme un moyen parmi d'autres.

Léon DION pour la fédération intervient pour déclarer : *Le recentrage n'est pas une réponse à la situation.* Il se traduit par une *resyndicalisation* de l'action de la C.F.D.T. en lui donnant des objectifs précis et négociables tout en refusant les actions de contestation globale et de nature politique.

Le recentrage c'est de fait laisser le terrain politique libre pour les seuls partis alors que le 35ème congrès donnait une dimension politique à l'action syndicale.
Pour obtenir des résultats dans une situation de crise, cette stratégie nous conduit à baisser la barre de nos revendications, à faire des propositions sur l'indemnisation du chômage, sur l'aménagement du temps de travail, à signer des accords qui remettent en cause des acquis comme les indemnisations à 90 % en cas de chômage, à admettre que la compensation de salaire en cas de réduction du temps de travail ne doit pas être totale et être prise sur les gains de productivité.
La nouvelle stratégie de la CFDT n'est pas une réponse car elle vise à remédier par la négociation à des situations qui sont la conséquence même de la logique capitaliste sans vraiment s'attaquer aux causes et n'a pas apporté jusqu'à ce jour, de réponse aux problèmes des travailleurs.
En fait, le recentrage à travers ce que nous connaissons déjà, ne favorise-t-il pas la restructuration ? D'autre part, la lutte pour un autre type de développement, la lutte pour

changer le type de croissance productiviste, ne sont pas une réponse car à notre avis, elles font abstraction des capacités de riposte de l'adversaire de classe. En effet, il serait illusoire et dangereux de laisser croire aux travailleurs que l'on peut engager un long processus de construction du socialisme autogestionnaire et que la bourgeoisie "anesthésiée" sans doute par le recentrage va se laisser dépouiller de son pouvoir sans réagir. (C'est la première fois que la fédération se prononce sur la période où doit se développer la lutte pour un autre type de développement)
La réponse de la CFDT ne permet pas une dynamique d'action et pose plus d'inquiétude plutôt que de faciliter le renforcement. Nous constatons donc, l'échec de la nouvelle stratégie de la CFDT.
En effet, le patronat nous entraîne et nous attend sur des espaces négociables.
A la revalorisation des bas salaires la réponse est un discours sur la revalorisation du travail manuel ; aux 35 heures sans perte de salaire, la réponse est l'aménagement : du temps de travail.
Le recentrage négocie pour les salariés organisés et en situation stable, les autres, tous les autres seront oubliés et demain ils seront encore plus nombreux.
Enfin, les faits nous amènent à constater que la stratégie CFDT est le pendant de la politique Rocardienne à l'intérieur du PS.
UNE AUTRE REPONSE EST POSSIBLE
Face à la logique d'une stratégie « progressive » de « grignotage » une stratégie offensive est possible.
Dans cette période de crise, si nous n'apportons pas de réponse, la droite, elle, apportera ses réponses. Alors, aujourd'hui, il faut des objectifs clairs, précis et mobilisateurs, s'opposant à la restructuration capitaliste.
L'action syndicale c'est s'opposer aux licenciements et à la restructuration et le démontrer dans les faits par le redémarrage d'entreprises condamnées comme la CIP, DESOMBRE, SCHLUMPF, RPT PEAGE et démontrer que nos industries peuvent et doivent vivre en France par des luttes branche par branche.

L'action syndicale, c'est l'action journalière au plus près des travailleurs, action coordonnée avec des actions plus globales. Cette stratégie ne signifie absolument pas que tout changement est conditionné à un changement politique. Au contraire, les échéances électorales sont fixées par la droite et se déroulent dans des conditions défavorables aux travailleurs. Pour nous, la rupture ne se décrète pas, elle se construit chaque jour dans le développement de 1'action et du rapport de force dans chaque entreprise. Alors que le recentrage base tout sur un changement électoral car on peut résumer cela dans la formule "pas d'action de grande ampleur car pas d'alternative politique", nous pensons que le changement peut venir aussi par un important mouvement de masse.
Dans cette stratégie de lutte de classe nos revendications ont un contenu idéologique, remettant en cause la logique capitaliste
- Maintien de l'emploi sur place dans la profession, 300 francs pour tous,
- Non au salaire lié au rendement,
- Réduction du temps de travail sans perte de salaire, progression plus rapide des bas salaires, etc. etc.

Ces revendications, à contenu idéologique sont porteuses du type de société que nous voulons, remettent en cause la logique capitaliste et productiviste. Ces revendications quoi qu'en disent certains, même à la C.F.D.T., sont mobilisatrices et permettent des résultats aujourd'hui pour les travailleurs.

Cette stratégie de développement de l'action à tous les niveaux de l'entreprise, c'est celle du 35° congrès au niveau national, qui inclut un approfondissement de l'unité d'action sans concession, mais dans un souci constant de développer l'action.
Reconstruire l'espoir, oui. Et l'espoir de la classe ouvrière c'est le socialisme autogestionnaire.
Reconstruire l'espoir, c'est montrer à la classe ouvrière qu'il n'est pas question de sortir de la crise par le capitalisme, mais qu'il est possible, par une mobilisation de masse unitaire de sortir de la crise en sortant du capitalisme. Et nous affirmons que ce n'est pas la stratégie de recentrage qui reconstruira cet espoir.

Georges DUFAUD pour le syndicat HA.CUI.TEX. d'Annonay et 22 autres syndicats HA.CUI.TEX. de la région Rhône-Alpes déclare que le recentrage a désorienté bien des militants. C'est une modification fondamentale de notre stratégie confirmée par le fait que gouvernement et patronat félicitent la C.F.D.T. pour son réalisme.

La majorité confédérale considère que le résultat de la négociation renforce le rapport de force et permet d'engager de nouvelles négociations pour de nouveaux résultats. Pour d'autres, dont la fédération HA.CUI.TEX., la négociation nécessite au préalable un véritable rapport de force. Le résultat de la négociation permettra une prise de conscience des travailleurs de la nécessité de l'action et de s'approprier le résultat. Résultat qu'ils défendront d'autant plus s'il venait à être attaqué.

Le syndicat des P.T.T. de la Loire propose un amendement qui précise qu'*en proposant le socialisme autogestionnaire, la C.F.D.T. vise à rompre avec le système capitaliste. Une rupture de nature politique et sociale est indispensable pour engager un processus continu d'appropriation du pouvoir politique et économique par les travailleurs.* L'amendement sera repoussé. Jean KASPAR qui le combat estime que les changements doivent se faire dès aujourd'hui et ne pas subordonner ceux-ci à un changement politique.

Le congrès de Brest met également au centre de ses préoccupations l'autonomie économique des femmes et les moyens à mettre en œuvre au sein de la C.F.D.T. pour une action syndicale efficace.

On peut souligner que l'opération de recentrage était l'aveu de l'échec de la stratégie commune que nous avons développé au chapitre ***8 La stratégie syndicale.*** Cette remise en cause n'a pas été suivie d'une redéfinition de l'action syndicale sur la base des orientations du congrès de 1970 mais une action visant des résultats par la négociation. La stratégie de la C.F.D.T. devient la stratégie du possible qui vise à remédier par la négociation à des situations qui sont la conséquence de la logique capitaliste mais sans s'y attaquer. Une telle orientation c'est admettre que le système capitaliste est bien présent pour de nombreuses années et qu'il faut se situer par rapport à cet état de fait.

Léon DION faisait partie de la commission des résolutions du congrès. Il y a 1 800 amendements ! Pour les étudier il est proposé que la commission s'en remette aux décisions des membres qui ont étudiés plus à fond certains amendements. Il est également décidé de trouver une autre formule pour l'avenir.

Le rapport d'activité est adopté par 56,7 % des voix, 31 % contre et 12,3 % d'abstentions. Le rapport d'orientation est adopté par 63,50 % des votes, 27 % contre et 9,50 % d'abstention. Claude VERNET est élu au bureau national.

Les Etats généraux pour le maintien et la revalorisation de nos professions

Le *Livre Blanc* publié en 1978 et toutes les initiatives qui l'ont accompagné ont abouti à une initiative nationale. En juin 1979 la fédération réunit 200 militants à Paris pour ce qu'elle a appelé ***Les Etats généraux pour le maintien et la revalorisation de nos professions.*** Cette rencontre est la mise en commun des débats qui ont eu lieu dans les mois précédents sur ce thème dans les entreprises et syndicats. Des enquêtes ont été menées dans les entreprises avec des débats et élaboration de cahiers de revendication. Une journée de mobilisation s'était déroulée le 29 février. Une conférence de presse sur la situation des salariés s'était tenue en avril 1979. Un tract national avait été édité pour faire connaître les revendications.

Ce qui est surtout discuté lors des Etats généraux c'est la pratique syndicale au plus près des travailleurs, pratique syndicale indispensable pour aller vers l'objectif du maintien et revalorisation des professions T.H.C. Pratique syndicale qui ne doit pas plaquer les revendications mais bien partir de la réalité des situations vécues. Mais surtout il est souligné que l'action pour le maintien de l'emploi laisse un peu de côté les autres revendications. La revalorisation des professions T.H.C. n'est pas assez mise en avant et on constate le manque de résultats sur les salaires même si certains sont obtenus dans quelques entreprises. A TEXUNION Saint Pierre-de-Bœuf (42), face à la mobilisation des salariés, la direction n'a pas osé mettre en place une organisation du travail en 4 équipes de 6 heures sur 6 jours. Dans plusieurs entreprises des augmentations de salaires sont obtenues, parfois un 13ème mois, des heures d'information sont payées.

Une campagne de revalorisation des salaires est décidée. Elle aura lieu en coordination avec la confédération. Des contacts sont pris avec les fédérations de la Chimie, des Métaux, des Services et du Bâtiment qui ont, eux aussi, des secteurs à bas salaires. Une revendication commune : pas de début de la grille hiérarchique en dessous du S.M.I.C. Afin de ne pas se disperser dans une initiative nationale sans réelle prise en compte, il a été décidé de prendre des initiatives particulières dans deux secteurs géographiques : le secteur de Cholet et la métropole Nord (Lille-Roubaix-Tourcoing). Cette initiative est perçue par certains syndicats comme une parlotte ou comme une initiative militante. Il est constaté une difficulté de mobiliser. Celle-ci est plus réussie lors d'appels unitaires C.F.D.T. et C.G.T. ou d'un appel régional interprofessionnel.

Lors de ces Etats généraux il est constaté un accord avec la ligne fédérale mais une difficulté à la mettre en œuvre dans la pratique. On souligne parfois une peur de certains militants de dévier de l'objectif fédéral et d'être contré par la fédération ou désavoué, critiqué. Il y a une contradiction entre les positions fédérales et celles acceptées par les travailleurs. Exemple sur le maintien des professions T.H.C. on se bat mais on perd des effectifs. Ne faut-il pas se battre pour des reconversions ? En fait il faut une lutte qui remet en cause mais qui accepte les compromis.

En octobre 79 la C.G.T. fait des propositions d'actions diversifiées : assemblées générales, prises de parole, débrayages. Le secrétariat fédéral est pour une initiative d'arrêt de travail de 2 heures. Par peur de ne pas pouvoir mobiliser le conseil fédéral décide de s'aligner sur les propositions de la C.G.T. C'est un peu la démonstration de la difficulté pour la fédération de mobiliser seule.

En mai 1980 une lutte importante concerne les travailleurs clandestins du quartier du sentier à Paris. Ce sont des travailleurs sans papiers clandestins qui travaillent dans la confection et qui luttent à visage découvert pour leur régularisation. 8 400 dossiers de demande de régularisations seront retirés à la Préfecture de Police de Paris. Cela concerne environ 2 800 turcs, 2 000 yougoslaves, 1 000 marocains, 800 mauriciens, 700 pakistanais, 500 tunisiens etc...

Plus de 1 100 turcs déposeront leur demande de régularisation avec dépôt d'un double de leur dossier à la C.F.D.T. afin de pouvoir contrôler la procédure de régularisation que l'organisation syndicale veut collective. La fédération, le syndicat HA.CUI.TEX. de la région parisienne et l'UD C.F.D.T. ont réalisé un travail important à cette occasion. 3 265 régularisations seront obtenues sur les 4 500 dossiers déposés. L'action se poursuivra avec les 1 200 demandeurs refusés.

C'est un reportage sur la situation des travailleurs clandestins, diffusé à la télévision, qui met le feu aux poudres par le démarrage d'une grève de la faim. Des rencontres avec Lionel STOLERU, secrétaire d'Etat à la condition des travailleurs manuels et immigrés, précisent les modalités de régularisation. Il est envisagé de régulariser ceux qui ont un contrat de travail. De tenir compte également de l'ancienneté du séjour et de ceux qui sont en France avec leur famille. Il faut organiser le retour des autres. A l'époque l'immigration est suspendue sauf pour les réfugiés du Sud-est asiatique et le regroupement familial pour ceux qui ont un titre de séjour. Le gouvernement veut régulariser au cas par cas. Se pose la question de tous ceux qui sont au chômage ou qui risquent de se trouver au chômage. Il y a aussi le cas des ateliers clandestins qui ne peuvent fournir des promesses d'embauches. La C.F.D.T. organise des permanences pour constituer les dossiers des demandeurs de régularisation. L'adhésion à la C.F.D.T. est proposée avec succès. La chambre patronale ne pousse pas à une régularisation massive et veut l'expulsion des non-régularisés pour assainir le sentier. Daniel TORQUEO est mandaté par la fédération pour suivre prioritairement ce conflit. Les travailleurs turcs sont très radicalisés. La confédération tente de les tempérer et de trouver une solution négociée avec eux. Il est reproché au leader des syndiqués turc son adhésion à un parti politique turc et qu'il y parfois confusion des genres : formation des délégués faite par une personne qui vient d'on ne sait où. Les syndiqués turcs ont tendance à travailler seuls et on ne contrôle pas leurs décisions. La fédération se prononce pour que le leader syndicaliste turc soit embauché comme permanent C.F.D.T.

Des difficultés se manifestent également entre le syndicat HA.CUI.TEX. parisien et l'UD C.F.D.T. Il est reproché au syndicat d'être insuffisamment présent dans le conflit. Toutefois une initiative est prise : Un rassemblement intitulé *6 heures pour les sans-papiers de la confection* rencontrera un bon succès.

Mai 1980 Congrès HA.CUI.TEX. à Cholet

Jeannette LAOT est invitée à y représenter la confédération. La fédération souffre beaucoup des nombreux licenciements enregistrés depuis près de 20 ans. Dans ces licenciements les militants sont durement touchés, de nombreuses équipes syndicales sont décapitées. C'est tout un réseau de militants qui se trouve démantelé et la question du renforcement de la fédération est encore une fois posée.

Le congrès de Cholet se situe dans la *fidélité à 1970* comme l'indique le titre de l'article de syndicalisme hebdo relatant la tenue du congrès. Il y a des interrogations : des syndicats

pensent qu'il faut adapter nos revendications pour obtenir des résultats, d'autres, majoritaires sont en accord avec la fédération, d'autres minoritaires voudraient que la fédération aille plus loin dans la critique de la confédération. Le syndicat du Puy demande que le congrès mette à l'ordre du jour la grève générale pour chasser le gouvernement en place. Le rapporteur répondra à ce syndicat qu'il faudrait d'abord que ce syndicat participe aux initiatives fédérales. Ce syndicat n'était pas présent aux Etats généraux pour l'emploi au prétexte que ce n'était pas une initiative unitaire ! De même il reproche à ce syndicat de ne pas s'être exprimé à la tribune sur ses initiatives prises pour développer la mobilisation des travailleurs dans son secteur géographique.

Les travailleuses

La prise en charge de la situation des travailleuses est abordée. C'est une des raisons qui a motivé l'invitation de Jeannette LAOT à y représenter la confédération. Si c'est au congrès de Dijon en 1971 que la fédération avait pris position pour l'avortement et l'information sur la contraception beaucoup de travail reste à faire. Le nombre de crèches ou garderies est insuffisant. L'information sur la contraception et l'avortement est trop faible. Dans sa formation la fédération a pris en compte ces aspects et deux sessions travailleuses ont été tenues en lien avec le Planning familial. Une étude menée sur les participants au congrès montre que celui-ci est de loin le congrès le plus féminin de la confédération avec des femmes en responsabilité à tous les niveaux. Il est souligné que c'est un congrès où les interventions « féminines » sont les plus nombreuses.

Dans les conventions collectives des dispositions particulières aux femmes enceintes ont été obtenues. Dans des entreprises d'habillement la suppression du salaire au rendement pour les femmes enceintes est obtenue. La place des travailleuses dans les instances syndicales est également abordée.

Le rapporteur rappelle l'initiative prise avec d'autres fédérations sur les bas salaires et que c'est dans la pratique syndicale au niveau interprofessionnel que les choses vont avancer. Plusieurs syndicats étaient d'ailleurs intervenus sur la dimension interprofessionnelle de l'action.

L'Unité d'Action

L'unité d'action est rappelée comme indispensable. Mais des difficultés existent. Les fédérations C.G.T. invitées au congrès ont refusé de participer. Par un courrier qui sera lu par Léon DION à la tribune du congrès les fédérations C.G.T. déclinent l'invitation : *…nous ne pensons pas pouvoir répondre positivement à votre invitation et nous le regrettons. En effet, comme nous avons déjà eu l'occasion de nous en entretenir au cours de nos dernières rencontres, il est incontestable que la politique dite de « recentrage » de votre confédération produit dans les usines des effets inverses à ceux que nous nous efforçons de susciter par nos prises de positions communes. On constate ainsi de plus en plus dans nos réunions et contacts avec les militants des branches, des régions, des syndicats de sérieux décalages entre ces positions communes que nous affirmons et réaffirmons au niveau fédéral, et celles prises, ou qui devraient l'être, dans les usines, les localités les régions…alors que c'est avant tout au plus près des travailleurs que les positions communes sont les plus déterminantes et efficaces.*

Notre participation dans ces conditions à votre congrès ajouterait à la confusion certaine qui règne dans les usines en conséquence de la situation difficile résultant des positions de votre

confédération qui se sont dangereusement éloignées des accords unitaires sur de larges objectifs de lutte conclus ces dernières années entre nos deux confédération….

Le secrétaire général ne dénoncera pas la tentative d'opposer les positions de la fédération HA.CUI.TEX. avec les positions prises par ses syndicats et sections mais dénonce une attitude qui dessert l'intérêt des travailleurs car elle nuit au développement de la mobilisation.

L'unité d'action est rompue, la C.G.T. rompt avec une tradition de relations entre les deux organisations. Elle ne participera pas non plus au congrès de 1983. Ce n'est pas pour autant que la fédération abandonne sa volonté unitaire qu'elle veut construire malgré les difficultés.

La dimension politique de l'action est également soulignée. Il est rappelé qu'après le congrès de Roubaix des contacts avaient informés les partis de nos positions sur le maintien de l'emploi dans nos professions. Pour ce congrès les partis P.S., P.C.F. et P.S.U. ont été invités. Des représentants du P.S. et P.S.U. étaient présents.

Au cours de ce congrès la fédération constate que la stratégie de recentrage mise en œuvre par la confédération est une impasse avec le blocage du S.M.I.C. et l'échec des négociations sur la réduction du temps de travail.

Des résultats de l'action

Le congrès fait le point sur l'issue des conflits longs pour l'emploi. Plusieurs types de résultats sont constatés.

Maintien de l'emploi sur place mais pas obligatoirement dans la profession. Après plus de 3 ans d'action les travailleurs et travailleuses de R.P.T. Péage de Roussillon obtiennent des propositions d'emploi ou de formation avec le reclassement des tous les salariés ayant participé à la lutte.

Redémarrage sous forme de coopérative ou autre formule impliquant plus ou moins les travailleurs à la gestion. Il a fallu passer par de telles solutions quand il n'y avait plus aucun espoir de redémarrage comme ce fut le cas aux Etablissements DEFFRENNE à Roubaix.

Actions qui ne vont pas au bout des possibilités de mobilisation. Des solutions sont proposées et acceptées mais de nombreux travailleurs restent sans emploi.

Le congrès est l'occasion de faire le point sur le renforcement et l'adhésion. Il est constaté une baisse importante du nombre de travailleurs mais aussi que des équipes sont décapitées dans les licenciements. Ainsi à la COFRAMAILLE de Schirmeck, entreprise dans laquelle ont été menées des luttes importantes contre le salaire lié au rendement, en 1972/73, le directeur déclare « La vieille COFRAMAILLE est morte, vive la nouvelle » et d'ajouter « La nouvelle COFRAMAILLE sera une COFRAMAILLE sans C.F.D.T. » Toujours dans le textile à la société nouvelle BOUSSAC SAINT-FRERES, les licenciements économiques représentent 5,36 % des salariés mais 22 % des délégués C.F.D.T.

Il est constaté que les syndicats reposent sur un nombre réduit de militants, qu'il n'y a pas une véritable volonté de faire adhérer les travailleurs ni de créer de nouvelles sections syndicales. On attend que les travailleurs viennent à l'organisation. En ce qui concerne la formation il est noté l'importance de développer la formation des responsables de syndicats.

Les perspectives économiques

Le congrès étudie les perspectives économiques et sociales prévues pour les années à venir. Spécialisation dans certaines productions, les autres étant abandonnées. Investissement des groupes dans la distribution et la commercialisation y compris la commercialisation d'articles ou produits importés. Développement de la sous-traitance, création de petites unités de production facilement adaptables à des changements de production. Pour les salariés les conséquences seront le développement des contrats de travail de toutes sortes : à durée déterminée, à temps partiel, aménagement des horaires, implantations de filiales à l'étranger…. Face à la volonté patronale de mobilité de la main-d'œuvre, il faut opposer le refus des déclassements, des mutations, de l'intérim, et des contrats précaires. A la volonté de diviser les travailleurs la fédération oppose la volonté d'un statut unique pour tous, du manœuvre au cadre, et revendique que les salariés dans une profession soient couverts par la convention collective de cette branche quel que soit leur statut : contrat à durée déterminée, intérim, prestation de service…

Au niveau européen la politique économique favorisera la sous-traitance sans droits de douane et veillera à ce que les politiques gouvernementales ne viennent pas fausser la concurrence. Avec les pays du Tiers-monde la politique sera de conclure des accords bilatéraux en vue de réguler les échanges aussi longtemps que subsisteront, au plan mondial, des conditions de « concurrence anormale ».

Le rapport insiste sur la nécessité d'obtenir des informations dans les C.E. et C.C.E. afin d'informer les travailleurs et de renforcer la mobilisation. Il insiste aussi pour que ces éléments permettent une réelle mobilisation du plus grand nombre ce qui n'est pas toujours le cas, ces informations étant encore trop souvent, seulement utilisées au niveau des rencontres avec le patronat ou les pouvoirs publics.

Le maintien des professions T.H.C. doit s'accompagner de la revalorisation du statut des salariés. Revalorisation des salaires, des qualifications, des garanties collectives, amélioration des conditions de travail par une reconquête par les travailleurs de la maîtrise de leur travail et des produits fabriqués. Amélioration des conditions de travail par la diminution des charges et cadences mais aussi par une réduction du temps de travail plus importante pour les travailleurs posté et en travaux pénibles.

Une augmentation de la cotisation fédérale est votée par le congrès mais pas à la hauteur de ce que demandait le trésorier.

Positions fédérales vis-à-vis de l'accord multifibres (A.M.F.). Novembre 1980

Après la dépression économique de 1929 des gouvernements mettent en place une protection de leurs frontières par un contrôle des échanges, en limitant les importations par des tarifs douaniers. Pendant la deuxième guerre mondiale il est apparu que ces restrictions risquaient de contrecarrer le développement du commerce si les pays ne faisaient pas des efforts pour démanteler ou interdire les restrictions. C'est ainsi que naissent, en 1947, les accords du G.A.T.T. (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Ces accords reposent sur la libre concurrence et la recherche du profit. En aucun cas ils ne prennent en compte les conditions de vie des travailleurs de quelque continent qu'ils soient. Le système capitaliste se

trouve une règle du jeu pour atténuer ses contradictions. C'est en 1962 que se met en place un accord sur le commerce international du coton. Sous couvert d'une aide aux pays en voie de développement les pays capitalistes vont s'accaparer de ce marché en utilisant les tarifs, les contingentements mais aussi les implantations de fabrications dans les pays où le taux de profit est plus important. Il y a des transferts d'activité d'un continent à l'autre. En septembre 1973 cet accord sur le coton est remplacé par un accord qui concerne toute une série d'articles textile qui prend le nom d'accord multifibre. C'est le premier A.M.F. C'est la mise en place d'une nouvelle division internationale du travail. Dans celle-ci les pays développés veulent maintenir leur domination sur le marché mondial par l'implantation à l'étranger mais en créant une contradiction avec les intérêts des P.M.E. et en méconnaissant les intérêts des pays en voie de développement.

Ce sont les gouvernements qui négocient ces accords internationaux. Pour l'A.M.F. c'est la C.E.E. Dans ces discussions le textile sert parfois de monnaie d'échange. Vente d'armement ou de nucléaire contre l'importation de produits finis en général textile. Pour éviter des répercussions sociales trop importantes la libération des échanges est progressive. C'est le sens des différents accords multifibres qui vont se succéder. Le 3ème A.M.F. viendra à expiration à fin 1981.

Les conséquences sont, en 10 ans, un million d'emploi en moins au niveau de la C.E.E. 241 000 emplois en moins en France pendant la même période. Pendant ce même temps la productivité a augmenté de 56 %.

Au moment de la renégociation d'un nouvel accord A.M.F., le patronat dénonce les augmentations importantes des importations en oubliant qu'il est lui-même à l'origine de ces importations soit parce qu'il produit à l'étranger soit parce qu'il importe les matières ou produits semi-finis dont il a besoin. A titre d'exemple les tisseurs protestent contre les importations de tissus mais importent le fil qu'il leur est nécessaire.

Le patronat fait appel aux fonds publics, donc à l'argent des contribuables, pour rendre leur industrie concurrentielle. Or souvent ces aides vont au développement de la commercialisation ou à l'*assainissement* de la profession avec les fermetures d'entreprises que cela sous-entend. Souvent on entend dans les ministères des phrases du genre *nous ne sommes pas responsables de l'utilisation des fonds publics accordés aux entreprises.* Il en va de même pour les allègements de charges sociales qui se font sans réelles contreparties.

Le gouvernement affirme sa volonté d'un plus grand libéralisme dans les échanges mais aussi la libéralisation des prix. Le gouvernement veut en fait favoriser le développement de secteurs stratégiques, de créneaux, de quelques locomotives.

La C.E.E. déclare que le 3ème A.M.F. avait pour but de donner une période de répit aux industriels pour se réorganiser et s'adapter aux conditions de la concurrence. Pour le 4ème accord, la C.E.E. prévoit une industrie textile habillement performante avec des points forts pour réaliser *une haute capacité concurrentielle.* Elle prévoit des aides pour faire face aux pertes d'emploi, pour le développement technologique et de favoriser le *trafic de perfectionnement passif* qui en clair veut dire la sous-traitance dans les pays européens à bas salaires.

Le futur accord multifibre vise bien une restructuration des industries T.H.C. qui prévoit la liquidation de productions qui seront importées, notre pays ne conservant que quelques productions qui sont jugées compétitives.

La C.G.T. dénonce l'A.M.F. et popularise son slogan *Produire et acheter français*. Elle revendique la relance de la consommation populaire, le blocage des importations, l'augmentation des salaires, la réduction du temps de travail et des charges de travail. Elle passe sous silence le trafic de perfectionnement passif réalisé dans les pays de l'Est.

Le Comité syndical européen C.S.E.-T.H.C. affirme la nécessité d'une industrie textile habillement viable et compétitive en Europe tout en réaffirmant pour les pays en voie de développement le droit au développement et à l'amélioration du niveau de vie. Cela suppose des conditions de concurrence loyale à l'échelon mondial. Il précise également que l'industrialisation des pays en voie de développement doit se faire au profit réel des travailleurs et populations de ces pays.

Pour le comité syndical européen l'A.M.F. peut être l'instrument d'une telle politique mais il faut l'améliorer :

Allonger la durée des accords à 10 ans.
Limiter la croissance des importations provenant des P.V.D. et comptabiliser le trafic de perfectionnement passif dans les quotas d'importations.
Faire une distinction entre les vrais et faux pays en voie de développement.
Intégrer une clause sociale dans les accords commerciaux.
Mettre en place des moyens de contrôle de l'application de l'A.M.F.

Le comité syndical européen s'inscrit dans une stratégie réformiste estimant que l'A.M.F. peut corriger certaines conséquences néfastes pour les travailleurs par des négociations avec les experts de la C.E.E. Il ne remet pas en cause la logique capitaliste. De plus le C.S.E. reste sourd aux demandes de la fédération de mener des actions au niveau européen pour le maintien et la revalorisation de nos professions.

Les positions de la fédération sont celles définies au congrès de Roubaix :

Refus de la nouvelle division internationale du travail.
Action pour un autre type de développement et d'échanges basé sur la satisfaction des besoins et un développement réel et équilibré des P.V.D.
Le maintien d'une industrie textile habillement en France
L'A.M.F. doit être considéré comme un accord entre capitaliste et nous refusons toute démarche commune avec les patrons.

Pour la fédération la renégociation de l'A.M.F. doit être l'occasion de populariser les positions contenues dans la proposition d'Office National Textile Habillement Cuirs avec le maintien et le développement des industries T.H.C., une relance de la consommation et le rattrapage des salaires. Il faut également développer le contrôle des investissements et des aides publiques pour la création d'emplois. Contrôle de la sous-traitance et du trafic de perfectionnement passif, des conditions de travail. Nécessité d'agir pour un autre type de développement.

On parle tellement des problèmes des industries T.H.C. que des commissions d'enquêtes parlementaires et sénatoriales se mettent au travail. Un plan gouvernemental en faveur du textile est publié en novembre 1980. Mais il ne contient que des mesures à destination des

entreprises les plus performantes et elles visent à favoriser la restructuration du secteur. La fédération s'oppose à une telle politique. Elle se traduit par la modernisation du matériel, une plus grande souplesse de l'outil de production et donc des horaires de travail, par la sous-traitance, le développement du travail à domicile, les contrats temporaires, le développement du travail intérimaire. Cela ne peut qu'aggraver la situation de l'emploi.

Cette lutte pour le maintien des industries T.H.C. ne s'oppose pas à la nécessité d'une industrialisation des pays du Tiers-monde en fonction de leurs besoins et de leurs réalités. Cependant la fédération refuse d'idéaliser le Tiers-monde. Dans certains pays il y a des dictateurs. Les représentants politiques de pays du Tiers-monde ne sont pas forcément représentatifs des peuples. Il y des clivages entre pays qui possèdent du pétrole et ceux qui n'en ont pas. Dans les pays qui se développent naît une bourgeoisie importante mais qu'en est-il de la classe ouvrière ?

D'autre part les travailleurs constatent que ce n'est pas leur situation de bas salaires qui permet de maintenir l'emploi. Ils constatent qu'ils sont victimes des délocalisations qui sont à la recherche du profit. Les travailleurs ont compris qu'ils étaient deux fois perdants s'ils ne se mobilisaient pas aussi sur les salaires. Un écart de plus en plus grand se creuse entre les bas et les plus hauts salaires. Les inégalités sont de plus en plus flagrantes. L'écart entre les salaires des professions T.H.C. avec la moyenne toutes professions atteint 38,2 pour l'habillement et 24,2% pour le textile.

Un plan Textile fédéral

Au cours de l'année 1980 la fédération publie un Plan textile qui reprend l'analyse de la situation économique déjà développée mais qui fait surtout des propositions pour le développement d'une filière Textile/Habillement.

Nos professions et notamment le textile servent de monnaie d'échange au seul bénéfice des multinationales. Cette recherche de rentabilité immédiate se fait à travers :

- *L'implantation d'usines dans les pays à bas salaires et ceux dont le régime totalitaire garantit la paix sociale*
- *La vente de brevet de savoir-faire et la vente d'usines clef en mains qui maintiennent en état de dépendance les pays en voie de développement*
- *Les investissements de nos professions dans la commercialisation d'articles produits à l'étranger.*

C'est l'ensemble de nos industries qui est menacé de disparition avec tout ce que cela entraînerait comme conséquences dramatiques en ce qui concerne l'emploi, les équilibres régionaux, une grande dépendance de l'étranger pour les besoins vitaux.

Tout en s'opposant à la politique de bradage de ses industries en amplifiant la lutte pour la garantie de l'emploi, la fédération met en avant des revendications créatrices d'emploi comme la réduction du temps de travail. Pour cela elle rappelle sa revendication des : *35 h sur 5 jours sans perte de salaire, avec embauche en conséquence, sans dégradation des conditions de travail.* Toutefois elle se pose la question de la longueur de la formule revendicative qui n'est pas très mobilisatrice !

La fédération ressent la nécessité de prendre en compte les chômeurs et rechercher la meilleure façon de les organiser et de les faire participer à la lutte de classe.

Mais la mobilisation reste difficile. Le 30 septembre 1980 ce sont 200 militants des trusts BIDERMANN et BOUSSAC SAINT-FRERES ainsi que des militants de LINVOSGES et SUD LORRAINE qui manifestent à Paris. C'est peu devant le grave problème de l'emploi qui touche les professions T.H.C. Parfois des actions menées dans les entreprises se terminent par la préservation partielle ou totale des emplois. Mais en un an les professions T.H.C. perdent 45 830 emplois. Un journal de 4 pages **HA.CUI.TEX. en lutte** est publié en janvier 1981 afin de populariser les conflits et les résultats obtenus. Mais il n'est pas suffisamment diffusé et il n'y aura pas d'autre numéro.

Face à la répression importante dans la région Lorraine une campagne de cartes postales est lancée. 3 000 cartes sont envoyées à la chambre patronale pour dénoncer cette situation.

La convention collective de la blanchisserie est étendue à toute la profession. C'est grâce à l'action des sections C.F.D.T. que cela a été obtenu.

Les relations internationales

La fédération a toujours cherché à établir des relations avec les organisations syndicales de différents pays. Quand elle fait des recherches sur la nature du socialisme à construire et veut approfondir l'idée d'autogestion elle établit des contacts en France et en Yougoslavie avec les syndicats textiles de Slovénie.

Elle veut également rencontrer des organisations de pays où s'implantent les industries T.H.C. Un contact a lieu en 1975 avec l'U.G.T.A. En Algérie ce sont les commerçants et les propriétaires terriens qui investissent dans la confection et les cuirs car cela demande peu d'investissements et le profit est intéressant. Dans le textile et la chaussure il y a des entreprises nationales, l'Etat y est majoritaire. L'assemblée des travailleurs élit des représentants au conseil de direction. La fédération du textile apparaît bien intégrée au pouvoir en place alors que la fédération du cuir est plus contestataire.

La volonté du pouvoir algérien et des syndicats est de développer une économie socialiste et de faire qu'il n'existe plus une seule société capitaliste étrangère dans les industries du cuir et du textile en Algérie. Pour les syndicats algériens il ne peut y avoir d'indépendance politique s'il n'y a pas une indépendance économique réelle.

En mars 1980 se tient à Alger une rencontre des organisations syndicales du bassin méditerranéen. Cette initiative émanant de l'U.I.S. textile et cuirs de la F.S.M., les syndicats adhérents à la C.I.S.L. n'y participent pas, il s'agit de la C.I.S.L. italienne et de F.O. française. La fédération HA.CUI.TEX. y envoie une délégation. Il n'en sort pas de décisions concrètes.

Des contacts bilatéraux se poursuivent : C.G.I.L. Italie, U.G.T. Espagne C.G.T.P. Portugal. La fédération souhaite mettre sur pied une rencontre des organisations du bassin méditerranéen. A son initiative une première rencontre préparatoire se tient à Marseille avec des représentants de l'U.G.T. et des Commissions Ouvrières pour l'Espagne, de l'U.G.T.A. pour l'Algérie, de la C.I.S.L. et U.I.L. pour l'Italie. Un représentant de la Confédération des syndicats de Yougoslavie est également présent. Une nouvelle rencontre de préparation devait se tenir en Italie. Elle n'a pas pu se tenir par manque de moyens financiers. Il y a aussi la pression de la C.G.T. sur certaines organisations afin d'empêcher qu'une rencontre puisse se tenir en dehors des fédérations internationales. Blocage également de l'U.G.T.A. qui voulait qu'une telle rencontre soit l'occasion d'un large débat sur toutes les questions politiques du bassin

méditerranéen (Israël, Palestine, Liban, Maroc…) C'était loin des questions spécifiques aux travailleurs des industries T.H.C.

Le fonctionnement fédéral

A l'issue du congrès de Cholet un bilan est fait par le bureau fédéral. Il est constaté des difficultés de fonctionnement collectif au niveau du secrétariat. Le conseil fédéral est considéré par certains membres du bureau comme un *ventre mou.* Il ne remet pas en cause la ligne fédérale mais ne l'applique pas. Le secrétariat semble de plus en plus coupé du conseil fédéral mais ce dernier n'est pas imprégné de la ligne fédérale donc pas motivé ni convaincu. Les militants se tournent plus facilement vers l'interprofessionnel pour trouver des solutions à leurs difficultés. La fédération veut continuer à se battre contre le capitalisme mais il n'y a plus d'exemples de société alternative, comment proposer un débouché ?

En décembre 1980 se tient un conseil fédéral de recherche sur le thème du renforcement. Plusieurs thèmes ont été abordés.

La liquidation des industries T.H.C. conduit à une perte d'équipes syndicale et de militants. Les licenciements percutent la politique des hommes. La rotation des militants et militantes est rapide et importante.

Des questions : Pourquoi des jeunes militants n'ont fait qu'un passage rapide au sein du conseil fédéral ? Quelles sont les motivations des militants afin que la fédération puisse mieux répondre à leurs besoins ?

Des constats : Il y a également un certain « appauvrissement » des militants d'où nécessité de faire un effort particulier de formation. A propos de l'action il est constaté que les militants font leur « *devoir* » mais refusent d'entraîner les travailleurs dans des luttes perdues d'avance. La désunion de la gauche et le manque d'unité d'action pèsent sur la mobilisation.

La fédération a longtemps fonctionné sur la base des sections syndicales. C'est à partir de 1973 que la nécessité de fonctionner en syndicats est apparue. La création de la fédération HA.CUI.TEX. a parfois eu du mal à se concrétiser au niveau local par de véritables syndicats HA.CUI.TEX. Trop longtemps la fédération a favorisé l'information des sections syndicales. Et cela d'autant plus que lors des négociations des conventions collectives, la mobilisation dans les entreprises concernées est nécessaire. Les résultats des rencontres paritaires sont transmis aux sections syndicales des branches concernées. Il y a là une difficulté pour les syndicats qui sont multibranches et qui ne reçoivent pas les informations transmises aux sections syndicales. Les conflits et leur suivi par la fédération ont encore renforcé le lien direct entre la fédération et les S.S.E. D'autre part les grosses sections fonctionnent de façon autonome par rapport au syndicat. C'est un peu la même difficulté rencontrée avec les sections syndicales de trusts qui reçoivent des informations et consignes d'action dans le cadre de leur groupe industriel avec le risque de se couper des syndicats. Il y a un risque d'autonomie des équipes de trusts et cela a été plusieurs fois été constaté.

Il y a peu de relais entre la fédération et les syndicats. La moitié des syndicats n'ont ni budget ni plan de travail. Peu de syndicats informent leurs adhérents. Un inventaire très concret permet de faire un constat. 5 syndicats ne fonctionnement plus du tout, 6 autres ont commandé des timbres mais rien payé à la fin de l'année. 9 syndicats ne sont en fait que des sections syndicales. Dans 6 localités il existe plusieurs syndicats. Un syndicat a 3 adhérents.

La fédération est perçue comme un distributeur de recettes ou de renseignements et non comme une Union de syndicats mutualisant les moyens. Il ressort la nécessité de définir une méthode de suivi des syndicats en vue de les mettre en capacité de fonctionner mais peu de décisions concrètes sont prises.

Le fonctionnement des régions HA.CUI.TEX. est également analysé. Quand il y a un permanent fédéral dans la région il est trop souvent en suppléance des syndicats. Il n'apparaît pas comme un responsable de la fédération mais parfois *hors* ou *contre* la fédération. La question se pose de rapatrier tous les permanents sur Paris avec le risque que les régions s'appauvrissent encore plus. Faut-il élargir le champ des régions ?

Au niveau du fonctionnement des branches il y a un regroupement des branches textiles naturels et des textiles artificiels et synthétiques (T.A.S.). La branche habillement comprendra les blanchisseries.

Il est aussi constaté que le discours révolutionnaire qui ne se concrétise pas dans la pratique. Au sein de la fédération on relève parfois une certaine culpabilisation des militants qui sont au P.S. Il y a parfois un discours plus critique vis-à-vis de la C.G.T. que du patronat. D'autres vont plus loin en affirmant que la fédération est marquée par le réformisme malgré son discours révolutionnaire. D'autres enfin menacent de démissionner si la fédération ne reconstruit pas une ligne de lutte de classe.

Le budget fédéral est en déficit. Le fonds confédéral d'organisation intervient mais le nombre de permanents diminue. Il y a deux permanents en moins au secrétariat et un en région (région parisienne). La diminution du nombre d'adhérents met en cause la *viabilité* de la fédération. De nombreuses difficultés sont rencontrées en ce qui concerne l'application de la charte financière qui régit le montant de la cotisation et sa répartition. De façon générale il est relevé des réactions contre un taux de cotisation jugé trop élevé. Le point sur la rentrée des cotisations se fait régulièrement au conseil fédéral. La réponse invariable est *c'est du retard dans la remontée des cotisations.*

Le congrès de Cholet avait décidé d'un effort particulier de syndicalisation en direction de P.M.E. Il est constaté que l'objectif fixé par le congrès de Roubaix qui était de progresser en nombre d'adhérents n'a pas été atteint. Une enquête révèle que la fédération est mieux implantée dans le textile que dans l'habillement, viennent ensuite les cuirs. Mais les sections syndicales du textile comptent moins d'adhérents que les sections des autres branches alors qu'en général le textile compte un plus grand nombre de grandes entreprises.

La réflexion du conseil fédéral porte également sur la méthode d'analyse de situation. Régulièrement le conseil fédéral, le bureau fédéral font une analyse politique économique sociale et internationale de la situation. Mais cette analyse prend insuffisamment en compte les problèmes et préoccupations des travailleurs. Elle ne prend pas en compte d'autres éléments comme la situation des syndicats, les problèmes concrets rencontrés : licenciements, cas de répression, actions précises. L'analyse fédérale n'est pas perçue comme *opérationnelle* par les équipes syndicales. Il y a une contradiction entre cette analyse qui démontre la nécessité d'un changement politique par la mise en œuvre d'une autre politique et la mise à l'action concrète aujourd'hui pour répondre aux préoccupations des travailleurs tout en avançant vers ces changements.

En ce qui concerne l'information on constate que des responsables de syndicats ou des trésoriers ne sont pas abonnés aux publications fédérales. Il y a lieu de développer une information spécifique à chacun : militant, section syndicale, syndicats, conseiller fédéral.

On peut constater que beaucoup de remarques reviennent régulièrement dans les constats. Des idées et propositions sont régulièrement faites sur le fonctionnement et le renforcement mais pas assez de moyens concrets sont mis en œuvre.

Si le regroupement de la fédération avec une autre s'est posé plusieurs fois, la question de survie de la fédération est maintenant posée.

Toutefois un dossier recrutement/implantation est élaboré et publié. Il contient des moyens pratiques pour l'adhésion et la création de nouvelles S.S.E. Un objectif est rappelé : pour 3 adhérents faire un nouvel adhérent, pour 3 sections 1 nouvelle section.

11.LA GAUCHE AU POUVOIR, 1981/1986

En avril 1981 la fédération édite un *Livre blanc n°* 2. Il complète le premier et développe encore plus la notion de contrôle. C'est un document qui vise à la mobilisation. Il affirme d'entrée qu'il n'y a pas de crise du textile/habillement au niveau mondial. La consommation mondiale ne cesse d'augmenter bien qu'en France la part du textile dans le budget des ménages passe de 9,6 % en 1970 à 7,8 % en 1981. Il y a une perte régulière des emplois dans la C.E.E. 3 465 000 en 1970 et 2 525 000 en 1980. Si les exportations des P.V.D. sont en augmentation c'est souvent le résultat d'implantations de groupes industriels ou financiers qui investissent dans ces pays pour une meilleure rentabilité mais pas nécessairement pour le développement de la population qui bénéficie d'un emploi mais à très bas salaire et avec des conditions de travail difficiles.

La fédération rappelle ses revendications : Maintien et revalorisation de nos professions, refus d'une division internationale du travail, mise en place d'un nouveau type de développement qui permette d'avoir un emploi et de vivre et travailler au pays. Elle développe la notion de contrôle des investissements, des fonds publics, de l'utilisation de la taxe parafiscale, elle rappelle l'Office National Textile Habillement. Cette notion de contrôle elle la développe quand elle demande l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions de la reprise du groupe BOUSSAC par les WILLOT. C'est également la demande de mise sous tutelle du groupe AGACHE-WILLOT lors des licenciements de 1980. Cette notion de contrôle doit permettre aux travailleurs d'intervenir dans les choix qui sont faits.

Un espoir : la gauche au pouvoir

La fédération prend position dans le cadre de l'élection présidentielle. Pour le deuxième tour elle appelle à voter François MITTERRAND.

10 mai 1981 élection de François MITTERRAND avec 52,2 % des voix !

Le conseil fédéral élabore une plate-forme revendicative portant sur :

- Les salaires avec la revalorisation importante du S.M.I.C.
- Le maintien de nos professions
- La réduction du temps de travail
- Le statut unique
- Le droit syndical.

Si le gouvernement donne parfois l'impression d'hésiter dans la politique à mettre en œuvre, des mesures importantes sont prises : augmentation du S.M.I.C. de 10 %, augmentation des prestations familiales, régularisation des travailleurs immigrés, abolition de la peine de mort, suppression de la Cour de Sûreté de l'Etat, loi d'amnistie… Des réformes sont engagées et elles prendront plus de temps pour être perceptibles : nationalisation, décentralisation, droits pour les travailleurs, recherche d'énergies nouvelles, solidarité nationale, reconquête du marché intérieur.

En ce qui concerne l'emploi les sections syndicales se précipitent vers les ministères pour y apporter la situation de leur entreprise. Ce sont souvent des démarches militantes et ne posant globalement que la question de l'emploi. Chaque section estime que son entreprise est un cas particulier. La pratique syndicale se tourne vers le gouvernement, n'exigeant rien du patronat.

Aussi afin de définir une riposte commune, la fédération réunit, en octobre 81, les responsables de 25 sections syndicales en lutte pour l'emploi pour faire le point de la situation et décider des initiatives à prendre. Une délégation se rend au ministère de l'Industrie. Il est décidé de tenir des rencontres similaires dans les régions puis de tenir à nouveau une rencontre nationale, mais le peu d'initiatives régionales ont fait qu'il n'a pas été possible de poser à nouveau globalement la question de l'emploi.

Avec l'arrivée de la gauche au pouvoir la fédération appelle les travailleurs à se mobiliser pour une autre politique que celle menée jusqu'à ce jour. Elle précise que les travailleurs n'auront que ce qu'ils prendront, que si un président et un gouvernement de gauche sont nécessaires cela n'est pas suffisant, l'action est nécessaire pour obtenir des résultats sur les revendications. La fédération réaffirme que seules les luttes sociales sont le moteur du changement et que si la classe ouvrière regarde se construire le socialisme il n'y aura jamais de socialisme même si un pas vers celui-ci vient d'être fait.

Mais le patronat ne reste pas les bras ballants et le 24 juin 1981 c'est le dépôt de bilan du groupe BOUSSAC-SAINT-FRERES mettant 20 000 emplois en danger.

Un espoir vite déçu

Le S.M.I.C. n'augmente pas autant que la fédération l'aurait voulu. La revendication de la C.F.D.T. de majorer le S.M.I.C. de 10 % immédiatement a été perçue par les militants comme insuffisante.

Il n'y a pas d'appel à la mobilisation et le gouvernement lui-même ne pousse pas à cette mobilisation par crainte d'un débordement. Des électeurs qui avaient voté à gauche par anti-Giscard rejoignent la droite pour faire pression sur le gouvernement afin d'obtenir satisfaction sur leurs revendications catégorielles.

En ce qui concerne l'emploi les mesures de relance du pouvoir d'achat n'ont pas les effets escomptés sur l'emploi, la relance bénéficiant pour une bonne part aux importations, mais a permis de réduire un peu les inégalités. Dans les professions T.H.C. les mesures ont permis une accalmie dans les pertes d'emploi.

Parmi les manques il est souligné le report de la réforme de la fiscalité. Puis ce sera la mise en œuvre d'un plan de rigueur avec le blocage des prix et des salaires. Le gouvernement veut inscrire l'économie française dans la compétitivité internationale avec les risques que cela comporte pour les salaires les plus bas. La réduction du temps de travail s'accompagne d'une modulation des horaires. La modernisation va accroître la parcellisation des tâches. Le gouvernement recherche le consensus sur ces différentes mesures.

La droite ne reste pas immobile : fuite des capitaux, refus d'investir, refus du patronat de négocier dans de nombreuses branches.

Plan fédéral textile habillement cuirs

En septembre 1981 la fédération présente dans les ministères son plan textile-habillement élaboré en 1980. Il comporte une annexe cuirs. La fédération rappelle ses revendications : maintien et revalorisation de nos professions, suspendre toutes les mesures de licenciement, permettre le contrôle par les travailleurs en accordant des droits aux délégués du personnel,

aux comités d'entreprises, contrôle de la taxe parafiscale. Développement de la consommation populaire par la baisse de la T.V.A. sur les articles textiles nécessaires à la vie courante, revalorisation des bas salaires et du S.M.I.C. Améliorer les conditions de travail par la suppression du salaire lié au rendement qui aurait un aspect positif sur la qualité des produits.

En ce qui concerne le renouvellement de l'A.M.F. il est demandé ne pas signer d'accords bilatéraux avec les pays ou le droit syndical et la liberté n'existent pas. Exiger des pays signataires le respect des normes minimum du B.I.T. Inclure différentes clauses de sauvegarde quand les industries T.H.C. sont menacées.

La revendication de création de l'Office est rappelée.

La fédération popularise largement son plan textile-habillement. Elle est très sollicitée par la presse pour développer ses positions en matière économique et sociale. La fédération dénonce le fait que le ministère de l'Industrie élabore son plan Textile-Habillement sans consultation réelle des syndicats.

La fédération est consultée par des parlementaires et des fonctionnaires de la C.E.E. Consultations à la fois sur son plan textile et sur sa proposition d'office. La notion de filière de l'ensemble des industries apparaît comme nécessaire pour s'opposer à celle des créneaux qui correspondent à un partage des productions au niveau international. Cette filière devrait commencer avec la construction de machines textiles. La recherche doit, elle aussi, être développée par l'Institut Textile de France. La recherche privée est à un très faible niveau. Les grands groupes textile/habillement choisissent de se développer dans la distribution plutôt que la production.

En ce qui concerne le cuir la fédération demande la création d'un Office National du Cuir. Elle demande de favoriser le pré-tannage des peaux collectées en France, de réorganiser la tannerie en relançant la fabrication de cuirs à semelles que les fabricants français doivent importer d'Italie en quasi-totalité. Le cuir étant une matière première spéculative la fédération demande de rechercher des solutions pour la maîtrise de la matière première comme par exemple la constitution de stocks régulateurs.

Comité National de novembre 1981 à Bierville

Il se tient du 19 au 21 novembre 1981 alors que la gauche vient d'arriver au pouvoir. C'est l'espoir pour la fédération d'un coup d'arrêt au démantèlement de ses industries, l'espoir de ne plus être les lanternes rouges en ce qui concerne les salaires et les conditions de travail. L'espoir d'être entendus par le gouvernement, ne plus être pris pour quantité négligeable.

Cette nouvelle situation devrait également être favorable à la mobilisation des travailleurs pour appuyer les mesures sociales du gouvernement et faire contrepoids aux réactions de la droite.

Le comité national se prononce *pour un soutien critique au gouvernement de gauche, seul garant pour une réforme importante des structures.* Dans le document intitulé *Vers le socialisme autogestionnaire* publié en 1976 la fédération écrivait : *Dès l'occupation du pouvoir politique par les partis de gauche, nous devons engager des luttes de masse et de classe pour neutraliser le patronat et imposer la satisfaction des revendications prioritaires des travailleurs, mais aussi pour des réformes de structures à tous les niveaux allant dans le*

sens des objectifs de transformation, qui prendront alors toute leur signification. Il y a lieu de faire entrer ces orientations dans les faits et avancer vers la conquête du pouvoir économique par les travailleurs. Or l'on constate que la mobilisation n'a pas lieu.

Le comité national s'interroge sur les difficultés de mobilisation rencontrées dans la période précédente. Il y a le conditionnement idéologique qui veut démontrer l'inutilité de l'action. Le chômage pèse également, la pratique syndicale au plus près des salariés est également insuffisante. Dans l'action pour le maintien et la revalorisation des professions T.H.C. les travailleurs veulent sauvegarder avant tout leur emploi et non l'emploi de façon globale. Le patronat adapte sa stratégie : répression dans les P.M.E. et intégration dans les grandes entreprises. Cette revendication de maintien et de développement ne répond pas toujours aux situations des travailleurs. Par exemple comment traduire cela dans une entreprise travaillant à 100 % en sous-traitance. Que peuvent signifier les nationalisations dans les professions T.H.C. ? Tout l'avenir du textile peut-il tourner autour de RHONE-POULENC ?

Les licenciements ont des conséquences importantes sur les équipes et l'implantation syndicale. Cela pèse sur la mobilisation. Le comité national décide de faire de 1982 l'année du renforcement. Chaque conseiller fédéral doit suivre un ou plusieurs syndicats sur son fonctionnement, le collectage, le plan de travail. L'effort de regroupement des syndicats est poursuivi. Mais il est difficile pour des militants au travail de trouver le temps pour s'impliquer dans cet effort de suivi des syndicats, d'animer des formations, etc. Par contre les journées d'études axées sur le fonctionnement pratique des syndicats rencontrent un plus grand succès.

Le débat sur la place des femmes dans les structures syndicales porte sur la proposition confédérale d'instaurer un quota dans les élections aux instances dirigeantes de l'organisation. La fédération estime que si le quota a le mérite de poser la question, il y a les risques de voir arriver dans les structures des femmes « quota » pouvant occulter les débats politiques et d'orientation ou de maintenir les femmes dans leur spécificité. La question de fond est la prise en charge des problèmes des travailleuses pour permettre une réelle avancée contre l'exploitation et l'aliénation des travailleuses. La fédération pose la question : est-il normal que, parmi les femmes ayant pris des responsabilités, il se trouve un nombre de femmes célibataires, ou séparées, proportionnellement beaucoup plus élevé que ce qu'on rencontre dans la vie courante, alors que les hommes militants en responsabilité ont souvent des situations familiales plus « standards ».

La fédération met en avant le droit syndical et regrette que le rapport Auroux ne prévoie rien de spécifique sur le droit syndical dans les P.M.E. de moins de 50 salariés. D'autre part, du fait de droits accordés, plus aux organisations syndicales qu'aux travailleurs, il y a un risque d'institutionnalisation de l'action syndicale. Le rapport Auroux veut faire de chaque travailleur un citoyen dans l'entreprise. En fait il y aura plus de droit pour les instances représentatives (C.E.) que pour les travailleurs eux-mêmes.

Alors que la fédération insiste sur le renforcement et l'adhésion, les statistiques du Ministère du travail montrent qu'entre 1966 et 1978 la C.F.D.T. régresse aux élections professionnelles pour les C.E. La C.G.T. régresse également. Ceux qui progressent ce sont les C.E. tenus par les non-syndiqués et faiblement F.O. Le comité national constate que 4% des salariés sont syndiqués à la C.F.D.T. Il est décidé *que1982 doit être l'année du renforcement de la CFDT* pour réussir le changement.

Le programme gouvernemental pour les industries T.H.C.

En décembre 1981 le ministère de l'Industrie publie un programme d'action pour le textile-habillement sans qu'il y ait eu une seule rencontre pour connaître l'avis des syndicats. Les fédérations du secteur sont consultées 10 jours après la publication de ce programme pour étudier comment il va être mis en œuvre. La fédération avait demandé la mise en place de groupes tripartites pour discuter de ce plan mais les discussions se sont déroulées entre le pouvoir politique et les employeurs. Comme le précise à l'époque Daniel TORQUEO ce ministère reste le ministère des patrons. La fédération est également consultée sur l'allègement des charges sociales mais les décisions prises ne tiennent pas compte de ses remarques. Il n'y a pas de contrôle par les organisations syndicales des aides attribuées. Il n'y a même pas d'information des organisations syndicales sur l'identité des entreprises obtenant des aides.

Pour la fédération les décisions gouvernementales sont plus des mesures ponctuelles qui ne permettent pas de cadrer, ni d'orienter les investissements dans un sens précis. Il n'y a rien sur sa demande d'Office National Textile Habillement dans lequel les organisations syndicales auraient leur place, rien sur le rattrapage des salaires et les garanties collectives.

Le gouvernement crée un Centre de promotion du textile-habillement. En fait ce centre est essentiellement axé sur la commercialisation, l'organisation de salons et d'opérations de marketing. Pour la fédération un tel centre devrait reprendre ses développements sur l'Office National Textile Habillement. Le contrôle de la taxe parafiscale reste absent, elle reste gérée par le patronat. La position critique de la fédération sur ce plan textile est confirmée par le patronat lui-même qui dans un entretien avec un journaliste précise que les mesures prises dans le plan textile et dans le centre de promotion constituent une véritable continuité avec les mesures prise par le gouvernement précédent qui voulait favoriser la modernisation du secteur textile-habillement.

Il y a un manque de volonté de développer la recherche. Cette recherche devrait s'orienter vers de nouveaux procédés de fabrication, de nouveaux produits, la recherche d'économie d'énergie, la recherche de l'amélioration des conditions de travail. La fédération demande aux administrateurs C.F.D.T. dans les centres techniques de ses professions : I.T.F. pour le textile, C.E.T.I.H. pour l'habillement ou C.T.C. pour le cuir, de s'inscrire dans cette démarche. La recherche doit être également prise en compte par les comités d'entreprises qui devraient être consultés chaque année sur ce sujet.

La fédération dénonce le fait que le patronat se refuse à discuter de la politique industrielle et que le gouvernement ne veut pas situer sa politique industrielle dans une stratégie de plan concerté. Il n'y a pas de stratégie industrielle.

En janvier 1982 le ministère de l'Industrie contacte les organisations syndicales sur un projet d'allègement de charges en contrepartie de contrats emploi/investissement. La C.F.D.T. demande le contrôle de l'utilisation des fonds accordés aux entreprises, des nouvelles garanties sociales, la réduction du temps de travail à 35 heures, révision des conventions collectives, augmentation des salaires. Il est également demandé le remboursement des aides pour les entreprises qui ne respectent pas les conditions. Pour la fédération ces aides doivent se faire en lien avec le Plan textile.

Les contrats emploi/investissement qui se mettent en place vont avoir comme résultat de freiner la chute des effectifs salariés au cours de l'année 82 et dans une moindre mesure les deux années suivantes. Cependant les investissements peuvent se faire sans ligne directrice et les propositions de la fédération n'ont pas été prises en compte. Cette politique sectorielle a été abandonnée en 1983. Le patronat a mis en œuvre une politique de contrats à durée déterminée et de nouvelles organisations du travail avec l'introduction de la flexibilité.

La fédération appelle à des journées d'action en octobre et décembre 1981 mais constate un attentisme des travailleurs qui pensent que le gouvernement de gauche va apporter des solutions. Mais il y a aussi le poids du chômage, l'absence de l'unité d'action, etc.

L'attentisme se développe chez les travailleurs et les militants. La C.F.D.T. confédérale joue sur la durée de la gauche et se prononce pour l'échelonnement des revendications et vise une augmentation du S.M.I.C. de 30 % en 3 ans. Au conseil national la fédération HA.CUI.TEX. dépose un amendement visant à ce que cette augmentation se fasse en un an. Cet amendement ne recueille que 7 voix sur 1 414. La résolution finale est adoptée par une large majorité des organisations, manquent les voix d'HA.CUI.TEX., de la Banque, des Finances et de la Basse Normandie.

Bon nombre de responsables de la C.F.D.T. partent vers les cabinets ministériels. Jeannette LAOT devient conseillère technique à l'Elysée. Jacques CHEREQUE, membre de la commission exécutive démissionnera en 1984 pour être nommé préfet chargé de la diversification de l'économie en Lorraine. La C.F.D.T. apparaît comme proche du pouvoir.

Fidèle à son orientation la C.F.D.T. n'attend pas tout de la loi et engage des négociations à tous les niveaux.

La fédération s'interroge sur la pratique syndicale à la base

Si l'élection de François MITTERRAND est venue modifier la situation et ouvrir de nouvelles perspectives pour les travailleurs et les organisations syndicales, c'est le développement des luttes qui devrait être l'élément moteur des transformations nécessaires, or la mobilisation fait défaut. Plusieurs causes sont soulignées. Les travailleurs ne voulaient pas mettre le gouvernement de gauche en difficulté et attendaient qu'elle oblige le patronat à satisfaire les revendications. De son côté le patronat fait tout pour mettre le gouvernement en difficulté. De son côté la confédération, en qualifiant le patronat de partenaire social et en favorisant la négociation ne pousse pas les travailleurs à l'action.

La fédération souligne que le changement ne vient pas que de la loi. La loi fait partie du rapport de force mais que cela n'exclue pas, bien au contraire, l'intervention et la mobilisation des travailleurs dans les entreprises. Mais cette mobilisation reste une grande question pour la fédération.

Contre le chômage le gouvernement prend un certain nombre de mesures. Il relance le pouvoir d'achat par la revalorisation du S.M.I.C., des prestations familiales, du minimum vieillesse. La cinquième semaine de congés payés est accordée ainsi que la réduction du temps de travail à 39 heures sans perte de salaire. Création du contrat de solidarité favorisant le départ anticipé en retraite en contrepartie de l'embauche de salariés. Mais l'inflation repart et le chômage continue sa progression. La relance de la consommation profite surtout aux

importations, l'accroissement des charges des entreprises les rendant moins compétitives. Le déficit du commerce extérieur devient très important.

Le constat est fait au niveau de la société qu'il est impossible de mener une politique nationale sans tenir compte de la politique menée au niveau international. Mais cette perception ne se fait pas au sein de la fédération qui reste convaincue qu'une politique favorable aux travailleurs et à la construction du socialisme est possible. Elle se rapproche des thèses du C.E.R.E.S. qui sont pour une économie administrée par l'Etat avec des barrières douanières et la volonté de contrecarrer les lois du marché.

Une nouvelle dévaluation du franc est annoncée en juin 1982 avec en complément un plan de rigueur comportant une compression des dépenses budgétaires, un redressement des comptes de la Sécurité sociale, blocage des prix et des salaires. Cela crée un choc dans les organisations syndicales. Ce plan de rigueur est-il une pause pour reprendre ensuite la politique socialiste ou est-ce un tournant vers une politique plus libérale ?

De plus le changement va trop vite pour certains comme les commerçants et artisans qui protestent contre l'augmentation des charges et ne va pas assez vite pour d'autres qui trouvent que le gouvernement n'en fait pas assez. Aux élections cantonales la gauche est en recul, celui-ci se confirme aux élections municipales de mars 1983.

Sur le fond et avec le recul du temps on peut dire que la C.F.D.T., au-delà de son discours de gauche, menait une pratique syndicale très marquée par le consensus et la négociation. Cela fera dire à Léon DION en 1982 à propos du *recentrage* de la C.F.D.T. : *La référence à la lutte des classes, aux acquis du congrès de 1970 est complètement gommée. On glisse vers la « concertation » le « dialogue social ». Alors que la gauche est au pouvoir et qu'on pourrait reparler de la transition au socialisme, justement on n'en parle plus, on procède par petites étapes réformistes, on se garde de déclencher des mobilisations centrales, on accepte, de faire le jeu du possible.*

Le Congrès confédéral de Metz 25 - 29 mai 1982

La fédération rencontre Jacques CHEREQUE au cours d'un conseil fédéral pour débattre des positions fédérales et confédérales. Jacques CHEREQUE rappellera aux membres du conseil fédéral que le recentrage visait à refaire de la négociation l'élément clé de l'action syndicale après une période centrée sur le débouché politique. Ce recentrage vise à partir de la réalité concrète vécue par les gens de les mettre à l'action, en mouvement. Il ajoute que la fédération HA.CUI.TEX. agit comme un parti politique qui veut changer les choses par la loi alors que les syndicats veulent les changer par la mobilisation des travailleurs. Il souligne que la confédération croit à la rupture mais par une transition petit à petit. Il n'est pas d'accord avec la formulation d'hégémonie de la classe ouvrière car il ne peut être question d'une domination d'une classe sur une autre. Il n'y aura pas de socialisme sans liberté. Il souligne que la fédération HA.CUI.TEX. reste collée à une période d'avant le recentrage marquée par le politique. Il ajoute que la confédération se veut réaliste et veut apporter une appréciation plus juste du coût des revendications.

Le débat avec Jacques CHEREQUE tourne autour de plusieurs questions :

Quelle est la continuité confédérale de 1970 à maintenant ?

Il semble y avoir un glissement.

J.C. - La C.F.D.T. a opté en 1970 contre le capitalisme et pour le socialisme autogestionnaire. Mais il n'y a pas de dogme. Un dogme c'est quelque chose qui ne bouge pas, une position qui est établie une fois pour toutes. Or la C.F.D.T. a une ligne évolutive. Le syndicat doit partir du quotidien et apporter des solutions pour aujourd'hui. La responsabilité d'un syndicat c'est ça exclusivement. Certains syndicats ne vont pas plus loin. D'autres vont plus loin. Ils analysent les causes des situations et c'est déjà donner un caractère plus politique à l'action syndicale. Il y a aussi ceux qui ont un projet de société pour empêcher que les mêmes situations ne se reproduisent. La C.F.D.T. est un type de syndicalisme lié à la réalité quotidienne avec un projet de société. Nous voulons changer les causes et les mécanismes. Sur cette double volonté actuellement la C.F.D.T. privilégie l'immédiat. Le recentrage c'est remettre au centre la négociation comme élément clé dans une situation où la droite apparaissait comme devant rester au pouvoir pour longtemps.

Il faut partir des réalités vécues et mettre en mouvement les salariés sur ces questions. L'aspect idéologique prenant moins d'importance. Or HA.CUI.TEX. met en priorité le politique et peut se couper de la réalité des travailleurs. Un parti politique fait le changement par la loi, un syndicat par la mobilisation des travailleurs. Certains parlent de processus de changement, d'autres de rupture. Mais la société idéale n'existe pas. Ce serait une erreur de définir une alternative au système capitaliste. La C.F.D.T. est anticapitaliste mais elle est moins sûre que l'on peut abattre le système capitaliste. Le débat actuel porte bien sur les voies et moyens pour changer la situation et c'est là-dessus qu'il y a problème.

Avec la gauche au pouvoir on devrait parler dans notre organisation de rupture avec le système capitaliste or actuellement on n'en parle plus.
Quelle est la stratégie de la C.F.D.T. pour aller au-delà de la seule conquête du pouvoir politique ? Comment allons-nous nous situer dans une transition vers l'autogestion ?

J.C. - Au niveau des moyens il y a le réformisme, la déstabilisation, la transition. La C.F.D.T. n'est pas réformiste. Toute action qui vise à se fixer un but lointain et accepter des étapes c'est réformiste. Je ne suis pas d'accord avec cela car l'histoire montre que l'on peut s'enliser dans les étapes. La conception de la C.F.D.T. sur le changement c'est qu'il faut partir de la société telle qu'elle est et pas de ce qu'on voudrait qu'elle soit. Durant la période 1972/1976 le débat idéologique l'a emporté sur les problèmes des travailleurs. Pendant cette période on a tous cru qu'était tout proche le moment où l'on allait construire le socialisme autogestionnaire, qu'on allait par l'action déstabiliser le système capitaliste et le remplacer par le socialisme autogestionnaire.

La crise a amené la C.F.D.T. à faire sa propre réflexion et constater qu'elle négligeait sa responsabilité première qui était de défendre les intérêts immédiats des travailleurs et qu'il fallait aller vers des compromis. Le recentrage de Brest c'était que face à une dérive politique il fallait revenir à une situation de négociation. En faisant ainsi nous avancions vers la transition. Je ne crois pas à la rupture avec le capitalisme dans nos sociétés modernes. La transition au socialisme doit se faire petit à petit. Les nationalisations ça en fait partie. Votre fédération est restée fortement collée à cette période marquée par le politique. La confédération est en désaccord avec la notion d'hégémonie de la classe ouvrière où une fraction impose sa volonté à l'autre. Il faut analyser ce qu'est la classe ouvrière aujourd'hui. D'autre part se pose la question des libertés. Il n'y a pas de socialisme sans liberté.

Faut-il en déduire que le socialisme autogestionnaire n'est pas fait pour une période de crise ?
Pourtant avec la gauche au pouvoir il faut justement remettre en avant le politique.

J.C. - Il ne faut pas négliger la réflexion théorique, mais la machine s'est emballée. Il faut théoriser dans notre pratique et non dans l'abstrait. Il y a une recherche à faire entre compromission et position pure et dure. Il y a crise et le système capitaliste doit s'adapter, le tout est de savoir si nous pouvons influer sur cette adaptation dans une période où le système capitaliste est fragile. Il faut préciser que le changement s'inscrit dans un processus et qu'il n'y aura pas de rupture brutale. Il y aura une progression par le peuple plus que par les structures.

Quelle est la stratégie confédérale en matière d'action revendicative ?
Il n'y a pas d'orientations globales de l'action à l'initiative de la C.F.D.T. A propos de l'unité d'action la C.G.T. n'est plus notre partenaire privilégié mais un partenaire parmi d'autres. D'autre part on ne parle plus de l'Union des Forces Populaires alors que cette stratégie devrait permettre de concrétiser le changement. Sur la réduction du temps de travail le congrès de Brest avait voté les 35 heures sans perte de salaire. Il semble qu'il y a une remise en cause de cette orientation puisque maintenant on précise qu'il ne faut pas pénaliser les bas salaires. Où se situe la limite des bas salaires ?

J.C. - La plateforme d'objectifs de transformation n'a pas été reprise car les choses ont évolué. Par exemple si on fiscalisait les garanties sociales il faudrait augmenter les impôts de 74 %. Aujourd'hui on est au pied du mur. Avant on pouvait charger la charrette puisque l'on n'était pas amené à la négocier réellement. Avec le recentrage il y a un retour au réalisme. Il n'y a pas abandon mais une plus juste appréciation du coût de nos revendications. Sur l'action le rôle de la confédération n'est pas de fixer des points communs. C'est anti-autogestionnaire de tout décider du haut. Il n'y a pas non plus de position commune dans l'organisation sur ce que l'on veut. De plus il y a un décalage entre ce que nous disons dans nos grands objectifs et la réalité de ce que vivent les travailleurs. Le rôle de la confédération c'est de coordonner ce qui se développe à partir des organisations.

Après le départ de Jacques CHEREQUE le débat se poursuit.

Les points de désaccords. Il ressort de son intervention que la confédération ne s'inscrit pas dans un processus de transition vers le socialisme. Les revendications sont celles du possible en évaluant leur coût. Si ce n'est pas du réformisme on n'en est pas loin ! Pour la fédération en ce qui concerne l'hégémonie de la classe ouvrière c'est bien elle qui doit être la base même des transformations par la lutte de classe

Des points sont notés comme à approfondir. Analyser la classe ouvrière aujourd'hui. Sur la réduction du temps de travail il faut prendre en compte l'allongement du temps de fonctionnement des machines et les répercussions sur les horaires. De même il doit y avoir dans le service public un allongement du temps d'ouverture aux usagers.

En ce qui concerne l'action revendicative il faut mieux faire le lien entre la revendication, son objectif et son application concrète sur le terrain. La fédération souligne qu'elle doit savoir faire son autocritique.

Pour donner suite à ces débats, en vue de permettre le développement de l'action syndicale, est lancée l'idée d'organiser les Etats généraux du changement afin de permettre aux travailleurs de s'exprimer. D'octobre 1982 à mai 1983 des cahiers des États généraux sont mis en circulation par les sections syndicales après des travailleurs afin de recueillir les remarques, les observations, les critiques, les souhaits formulés sur les thèmes : salaire, droits nouveaux, emploi, réduction du temps de travail, conditions de travail. Au congrès HA.CUI.TEX de Valence en 1983 il sera constaté le peu de remontées, les militants s'étant peu mobilisés pour contacter les travailleurs.

Le débat au congrès confédéral

A ce congrès confédéral de Metz, la fédération présente des amendements qui s'opposent au renforcement de la ligne réaliste et recentrée, décidée par le congrès confédéral de Brest. Les amendements fédéraux visent à situer clairement le congrès confédéral dans l'axe de la transition avec une mise à jour nécessitée par l'arrivée de la gauche au pouvoir.

C'est Daniel TORQUEO qui intervient au nom de la fédération. Il souligne que le congrès de Brest devait permettre de remobiliser la classe ouvrière mais que cette mobilisation n'a pas eu lieu. Au nom du réalisme la confédération a encore infléchi son orientation. Ce réalisme a amené à moduler les revendications en fonction des possibilités.

A ce congrès Edmond MAIRE plaide pour la modération des revendications sinon l'on va multiplier les faillites d'entreprises. Il appelle à ce que la C.F.D.T. change et s'adapte. Si l'on ferme les frontières nous ne pourrons plus exporter et le chômage se développera. Entre le capitalisme et le socialisme la confédération semble oublier qu'il y a de la place pour le socialisme autogestionnaire. On retrouve un peu l'idée de contre-plan ou le syndicalisme fait des propositions réalistes et réalisables. Il appelle le bureau national qui sera élu à prendre une initiative concrète d'action sur des objectifs précis. C'est à ce congrès qu'est votée une résolution sur la mixité des instances syndicales par l'instauration de quotas pour permettre aux travailleuses de prendre des responsabilités dans l'organisation. Daniel TORQUEO est élu au bureau national. Il est le dernier élu sur la liste des fédérations.

L'orientation est votée avec 14 226 voix pour et 6 741 contre.

Action revendicative

La mobilisation sur les conditions de travail va se poursuivre. Une réflexion est menée sur l'introduction des nouvelles technologies et leurs répercussions sur les conditions de travail, l'emploi, la santé, les qualifications.

La branche habillement publie un ***Livre noir sur les conditions de travail dans l'habillement.*** Il est écrit à partir d'un questionnaire rempli par les travailleuses. Ce document sera très utile pour les sections syndicales et il rencontrera un grand écho dans la C.F.D.T. et à l'extérieur de celle-ci. Dans les Pays de la Loire face au suicide d'une travailleuse ne supportant plus ses conditions de travail un tract intitulé : ***Plus jamais ça*** sensibilise les salariées sur les mauvaises conditions de travail.

Les actions se sont poursuivies contre le salaire lié au rendement, contre les conséquences de l'utilisation des produits toxiques en particulier les colles dans l'industrie de la chaussure. Dans le textile c'est l'action sur les conséquences des poussières dans les poumons qui

provoquent une affection pulmonaire : la byssinose. C'est à partir de l'expérience de la région HACUITEX Lorraine que la fédération prend plus concrètement en charge l'action sur les maladies professionnelles notamment la byssinose. La C.N.A.M. publiera une recommandation sur les normes maxima de poussières dans les ateliers. C'est insuffisant mais c'est un premier résultat. Plusieurs dossiers sont élaborés sur le thème des maladies professionnelles tel que celui sur le bruit, et un autre sur les Troubles Musculosquelettiques (T.M.S.)

25 28 mai 1983 Congrès fédéral à Valence

Le congrès de 1983 à Valence est qualifié de *Congrès de la dernière chance.*

Le congrès fait le point sur l'emploi et la difficulté de mener l'action avec les travailleurs dans ce domaine, les militants se tournant vers les ministères. En ce qui concerne les salaires dans le textile, les derniers accords signés par la C.F.D.T. au niveau national remontent à 5 ou 6 ans voire plus. En octobre 1982 une journée d'action avait été décidée par la fédération. Elle a été particulièrement prise en charge par les sections syndicales de l'habillement. Suite à cette action les patrons de cette profession acceptent de discuter au niveau national de l'augmentation des salaires réels alors que jusque-là on ne discutait que des barèmes de salaires minima. Le salaire minimum est porté à près de 200 francs au-dessus du S.M.I.C. Jusque-là 11 catégories de salariées sur les 14 de la grille étaient dépassées par le S.M.I.C. !! La fédération a signé cet accord.

La dimension interprofessionnelle de l'action est rappelée au congrès de Valence. Les structures interprofessionnelles sont trop souvent considérées comme un soutien à l'action professionnelle alors que de nombreux domaines comme l'emploi, le logement, les transports sont des questions qui dépassent le cadre de l'entreprise. Il est souligné que les syndicats doivent être force de proposition au niveau interprofessionnel et qu'ils doivent prendre leur place dans les structures interprofessionnelles même si certaines de ces organisations voudraient limiter la place que pourrait y prendre HA.CUI.TEX.

Au congrès de Valence avec le rapport d'orientation et la résolution générale, une résolution sur le fonctionnement de la fédération est débattue. C'est la première fois que ce point est traité dans une résolution spécifique. La volonté c'est de ne pas chercher de faux-fuyants, mais bien analyser la situation et la faiblesse de l'implantation syndicale. Être vrai et mettre à jour les carences dans la recherche de la mobilisation des travailleurs. Il est décidé la poursuite du regroupement des syndicats, de réfléchir au décalage entre les orientations prises par les instances fédérales et leur concrétisation sur le terrain dans la pratique syndicale.

La pratique syndicale qui se veut offensive sur des revendications de masse et de classe doit progresser. Les militants ne passent pas assez de temps avec les travailleurs comme le prouve le manque de succès des *Etats généraux pour le changement*. La priorité de la pratique syndicale doit être de recoller aux problèmes concrets des travailleurs et engager avec eux des actions. Cela nécessite un nouveau comportement militant. Avec la difficulté d'être à la fois dans les instances comme les comités d'entreprises, les centres techniques professionnels, les structures interprofessionnelles et sur le terrain.

La résolution générale de ce congrès rappelle les difficultés rencontrées par la fédération pour coordonner les actions sur l'emploi, les salaires et les conditions de travail. Elle dénonce l'accord-cadre sur la réduction du temps de travail signé par la confédération comme

insuffisant et dangereux car la R.T.T. amène la modulation des horaires. L'augmentation du S.M.I.C. efface la grille hiérarchique des salaires. Les primes sont incorporées pour atteindre le S.M.I.C. et cela y compris les primes de rendement.

A ce congrès il est décidé de poursuivre le débat à l'intérieur de la confédération où les minoritaires doivent pouvoir s'exprimer.

Au niveau fédéral l'unité d'action est rompue. Cependant l'unité d'action est considérée comme un facteur important du rapport de force, elle est plus que jamais nécessaire. Si elle ne doit pas être exclusive, elle passe prioritairement par l'unité d'action avec la C.G.T., même si celle-ci poursuit sa stratégie antiunitaire. La fédération affirme *: nous devons être en capacité de défendre nos positions et les faire partager par les travailleurs. Le fait que ceux-ci se reconnaissent dans nos revendications et dans nos objectifs ainsi que dans notre capacité à développer l'action, recréeront les conditions de l'unité.*

L'action internationale est relativement limitée. La fédération veut la développer dans la mesure de ses moyens sur 3 axes :

Soutien aux organisations syndicales, aux militants et travailleurs dont les libertés sont menacées

Poursuite des contacts bilatéraux engagés avec certaines organisations syndicales

Participation active au sein du Comité Syndical Européen pour que se développe une action européenne ayant pour objectif le maintien de l'emploi et la revalorisation de nos professions.

Au C.S.E.-T.H.C. les syndicalistes allemands et hollandais font le bilan des reconversions négociées et constatent que celles-ci ne se font pas et que le nombre de chômeurs augmente. Au C.S.E. la C.G.I.L. italienne et la C.G.T. française n'ont toujours pas été admises. La fédération se retrouve avec la C.G.C. et F.O.

Pour compenser le manque d'adhésion internationale, des contacts bilatéraux ont lieu. Participation au congrès de la C.G.I.L. en Italie, de l'U.G.T. et Commissions Ouvrières en Espagne, de la C.G.T.P. au Portugal et de l'O.U.SSA. en Somalie. Au cours de ces rencontres la fédération constate combien il est difficile d'avoir des convergences d'intérêts. Par exemple les Italiens font remarquer que la politique de limitation des importations de bonneterie et de chaussures, menée en France, porte atteinte aux travailleurs italiens de ces secteurs.

Les actions menées en 1983/84

En octobre 1983 lancement de la campagne fédérale pour l'emploi avec comme objectifs :

L'annulation des licenciements

La réduction du temps de travail

Des embauches pour alléger les conditions de travail.

Cette campagne est appuyée par des signatures de cartes postales envoyées au C.N.P.F. et comprend une semaine d'action du 5 au 12 décembre 1983. Cette campagne s'est poursuivie au premier trimestre 1984 avec une nouvelle semaine d'action dans la période du 6 au 10 février 1984.

L'action pour la réduction du temps de travail a marqué la période 1983/1986. Cette action s'est heurtée à la volonté patronale d'augmenter la flexibilité. Dès 1982 les syndicats F.O. et

C.G.C. avaient introduits la flexibilité dans les professions T.H.C. en signant des accords de modulation. En mai 1984 des négociations s'engagent au niveau interprofessionnel. Le patronat reste sur ses propositions de flexibilité. Les négociations avec le C.N.P.F. traînent en longueur. A la fin de l'année un protocole est rédigé. La commission exécutive de la C.F.D.T. transmet au B.N. un projet d'avis positif sur le texte. Il est adopté par ce dernier par 22 voix pour, 9 contre et 3 abstentions. Le texte est soumis ensuite aux fédérations et régions. Devant les remontées hostiles et compte tenu du fait que C.F.T.C. et F.O. s'orientent vers le refus, la commission exécutive se prononce publiquement sur un avis positif des 3 premiers chapitres mais un refus des 2 derniers. La fédération émet un avis défavorable à la signature. Des organisations protestent contre le manque de démocratie dans l'organisation. En avril 1985 la fédération réunit les sections syndicales d'entreprises confrontées aux problèmes de réduction du temps de travail afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

Un projet de loi vient en débat sur le sujet. Il n'est pas aussi négatif que les propositions du C.N.P.F. car il vise uniquement la modulation des horaires dans le cadre d'une programmation. Ses aspects négatifs sont qu'il ne crée pas d'emploi, il généralise la modulation et l'annualisation de la durée du travail, il renvoie beaucoup de questions aux négociations de branches. Il comporte des aspects positifs : les accords de modulation doivent se signer au niveau des branches et non dans les entreprises, il permet un meilleur contrôle et une réelle réduction du temps de travail car permettant que les heures supplémentaires soient récupérées en repos.

L'année 1983 a été marquée par l'action pour l'application des nouveaux droits. L'accent est mis particulièrement sur l'obligation annuelle de négocier dans l'entreprise. La fédération invite toutes les sections syndicales d'entreprises à engager les négociations au cours d'une même période. Un groupe de suivi se met en place. Il recueille les accords signés, les analyses et fait des propositions aux sections. C'est la période de fin d'année/début d'année suivante qui se précise pour les négociations dans les entreprises. Des moyens concrets sont envoyés aux sections pour les aider à la mobilisation pour ces négociations. Il faut signaler qu'au cours de cette période le patronat prend prétexte de l'obligation de négocier dans les entreprises pour ne plus négocier les salaires au niveau national. On se trouve dans une situation où l'on ne négocie nulle part.

Dans les droits nouveaux il y avait le droit d'expression. Certes cela est loin de la revendication de l'heure d'information syndicale (dont on ne parle plus beaucoup) et la mobilisation de la C.F.D.T. des professions T.H.C. a été faible dans ce domaine.

Dans les droits nouveaux il y a les droits sur les comités de groupe, les C.C.E., le recours aux experts, etc. Ces droits sont analysés par la fédération comme donnant du pouvoir aux syndicats, aux sections syndicales d'entreprises mais peu aux travailleurs, cela accentuera l'institutionnalisation de l'action syndicale. D'autre part les lois Auroux ne prévoient rien de spécifique sur le droit syndical dans les P.M.E. sauf sur les délégués de site mais cela sera insuffisamment mis en œuvre.

Les négociations nationales sur les classifications traînent en longueur. Dans le textile ce sont encore les classifications définies en 1945 qui s'appliquent.

Le 13 juillet 1983 vote de la loi sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (Loi ROUDY). Malgré cette loi trop peu d'avancées sont constatées dans les domaines de l'emploi, des salaires et des qualifications… Dans les professions T.H.C. l'écart entre les

salaires des hommes et des femmes est moins important que dans l'ensemble des industries du fait que les salaires des hommes sont tirés vers le bas par la présence de nombreuses femmes dans ces professions.

Dans cette période la C.F.D.T. est assimilée au gouvernement. Une conséquence ? La C.F.D.T. est devancée par F.O. aux élections de la Sécurité sociale de fin 1983. Par la suite et afin de se démarquer de la politique la confédération ne prend plus de positions partisanes. Pour les élections législatives de début 1986 la C.F.D.T. ne donne aucune consigne de vote.

Le débat sur l'adaptation du syndicalisme à la nouvelle situation

En janvier 1984 Gilbert DECLERCQ, retraité et ancien Secrétaire général de l'Union régionale interprofessionnelle Pays de la Loire, s'exprime dans la revue RESISTER sur l'état de la C.F.D.T. (Revue qui se qualifie de débat critique intersyndical rassemblant des militants critiques de la confédération C.F.D.T.) Il part du résultat des élections Sécurité sociale qui place la C.F.D.T. en 3ème place alors que c'était la première place qui était visée ! Il constate que l'organisation a bien changé. Il rappelle la jeunesse d'esprit de la C.F.D.T., son ouverture aux réalités économiques, sociales et politiques, son refus de toute déviation totalitaire du mouvement ouvrier comme de toute intégration à la société capitaliste, sa passion pour la démocratie, sa compréhension du Tiers-monde, sa transformation en organisation de masse, sa volonté de justice et d'égalité, sa conception dynamique de l'unité d'action, sa participation aux grandes luttes ouvrières, ses propositions de socialisme démocratique autogestionnaire… Tout cela aurait dû placer la C.F.D.T. en première place, au moins à égalité avec la C.G.T. Et il pose la question : Alors pourquoi est-elle perçue différente par les travailleurs ?

Pour lui quatre points essentiels :

Un centralisme contre nature
Une démarche plus politique que syndicale
Une installation dans la désunion
Une opposition aux luttes ***Tous ensemble***

Il dénonce le centralisme confédéral qui n'associe pas suffisamment les structures de base à la réflexion et au débat. La nature de la C.F.D.T. c'est la démocratie et sa raison d'être. Or il faut constater que de ***Nouvelles orientations*** sont tombées du sommet sur les militants qui devaient les mettre en œuvre sans avoir le temps d'y réfléchir. Il cite, entre autres : *La plateforme d'objectifs revendicatifs, le recentrage, la resyndicalisation, les nouvelles solidarités….*

Gilbert DECLERCQ rappelle les deux stratégies qui s'opposaient au sein de la C.F.D.T. à savoir *La stratégie commune partis-syndicat* défendue essentiellement par la fédération de la Chimie et la *Stratégie autonome* dont la région des Pays de la Loire était le porte-parole. Les tenants de la stratégie commune défendaient l'idée que le syndicalisme, comme les partis, avait vocation à représenter l'intérêt général et la gauche étant au pouvoir, le syndicat devait donc pratiquer l'autodiscipline. Les tenants de la stratégie autonome affirmaient au contraire que le syndicalisme doit rester le représentant des gouvernés et non des gouvernants et que représentant les intérêts des travailleurs, il n'a pas mandat pour représenter toutes les classes sociales, car ce serait nier la réalité d'une lutte de classe entre forces sociales antagonistes. Il constate dans les faits que depuis 1981 la C.F.D.T. s'estime chargée de l'intérêt général de la nation et donc de toutes les classes sociales. Cela est illustré par la déclaration d'Edmond MAIRE sur le perron de l'Elysée, fin janvier 1983, sur la nécessité d'un plan de rigueur. Où

est la prise en charge des intérêts moraux et matériels de travailleurs ? Au passage Gilbert DECLERCQ rappelle aux camarades de La Ligue Communiste Révolutionnaire l'importance de l'autonomie syndicale.

Face au refus sectaire de la C.G.T. de poursuivre l'unité d'action il déclare qu'il ne fallait pas s'installer dans la désunion mais exiger partout l'unité d'action avec les travailleurs et dénoncer ceux qui la sabotaient. Cela ne signifiait pas que nous ignorions les orientations et les pratiques de la C.G.T. que nous contestions.

Toujours dans cet article les grandes actions nationales interprofessionnelles sont critiquées et qualifiées de *Grand-messes syndicales* sans lendemain et parfois même de *Coupe-jarrets* des actions d'entreprises. Pourtant, pour moi, ces actions, si elles sont bien préparées longtemps à l'avance, elles affirment une force, sont tonifiantes pour les militants et les travailleurs, elles sont parfois le démarrage d'actions d'entreprises.

Il conclut en affirmant qu'il n'est pas question de perdre espoir car on ne voit pas quelle organisation syndicale pourrait tenir le rôle de la C.F.D.T. au sein de la classe ouvrière.

En juin 1984 Gilbert DECLERCQ s'exprimera cette fois dans Critique communiste, revue éditée par la Ligue Communiste Révolutionnaire (L.C.R.) devenue Nouveau Parti Anticapitaliste (N.P.A.) en 2009.

Il revient sur les points développés ci-dessus. Il est questionné sur l'expression des désaccords avec la confédération. Il précise qu'à la C.F.D.T. tous les points de vue doivent pouvoir s'exprimer et que cela doit se faire de façon démocratique. Il ne peut s'agir d'individus qui se regroupent mais d'organisations qui décident démocratiquement de déposer ensemble des motions, des amendements, des résolutions.

Si des organisations se mettent d'accord sur une certaine orientation, de la même manière et avec le même respect de la démocratie comme l'a fait la minorité C.F.T.C., cela ne lui semble pas choquant. Mais il précise qu'il ne faut pas se contenter de critiquer, il faut faire des propositions concrètes et réalistes si on veut avoir du crédit.

<u>Session de recherche fédérale, 30 janvier 3 février 1984, sur syndicalisation et désyndicalisation et adaptation du syndicalisme.</u>
Est invité Jean KASPAR membre de la commission exécutive confédérale, chargé de la politique revendicative.

La session débute par un constat de la situation sous la forme de questions à Jean KASPAR.

La C.F.D.T. au niveau confédéral reste stable aux élections prud'homales de 1982 mais le nombre d'adhérents est en baisse. En 1983 la C.F.D.T. baisse aux élections de la Sécurité sociale, elle est la 3ème organisation. La confédération lance un débat sur *l'adaptation du syndicalisme.*

La fédération souligne d'abord la difficulté d'être militant dans une période de crise, où les entreprises ferment et où il y a blocage des négociations. Il y a également une certaine culpabilité vis-à-vis des pays en voie de développement. Il est plus difficile de militer la gauche étant au pouvoir. Il est plus facile de contester quand on est dans l'opposition. La

C.F.D.T. apparaît lié au gouvernement qui ne tient pas ses promesses. La désunion des organisations syndicales pèse également sur les militants.

Il y a une crise d'identité du militant : il doute, se pose des questions. Les revendications de l'organisation sont-elles celles des travailleurs ? Les travailleurs sont-ils prêts à passer à l'action ? Ils sont plutôt attentistes et se comportent comme des assistés. Le militant ne se retrouve pas toujours dans les positions de son organisation. Il lui est difficile d'assumer les contradictions de l'organisation syndicale.

Il y a une difficulté de trouver de nouveaux militants. L'image du militant surchargé, super-compétent, dévoué, qui n'a plus de temps libres nuit à l'émergence de nouveaux militants. Il est difficile pour les femmes mariées de prendre des responsabilités militantes.

Les travailleurs veulent des résultats mais pas des luttes. Ils ne voient pas d'intérêt particulier à être syndiqués. Les priorités développées par l'organisation ne sont pas forcément partagées par les travailleurs. Par exemple les 35 heures avec comme conséquences des baisses de salaires et augmentation des charges de travail.

De nombreuses remarques ne concernent pas que la C.F.D.T. mais aussi d'autres organisations syndicales. Mais plus particulièrement sur la C.F.D.T. il faut souligner les évolutions qui nous posent question comme : en 1970 on parlait de la propriété sociale des moyens de production et aujourd'hui de la liberté d'entreprendre… En 1970 on parlait *d'adversaires* aujourd'hui on dit *les patronats.* Avant on disait *Vivre et travailler au pays* maintenant on parle de mobilité.

Il y a des causes matérielles à la désyndicalisation : les licenciements et fermetures d'entreprises, le démantèlement des équipes syndicales, le départ en retraite ou préretraite de militants qui étaient des piliers de l'organisation. Le statut des travailleurs a changé du C.D.I. on est passé à l'intérim, aux C.D.D., à la sous-traitance et on a du mal à s'adapter à cette nouvelle situation. Les salariés de petites entreprises et ceux en contrat précaires se syndiquent peu.

Depuis 1968 il y a une recherche de plus grande autonomie. Chacun doit se prendre en main. C'est un mouvement positif mais qui se fait trop souvent dans le chacun pour soi alors qu'il devrait être collectif. L'individualisme se développe.

Dans une période de crise on a besoin de sécurité, on vote sécurité. Or la C.F.D.T. n'est pas une organisation qui rassure. Elle questionne les gens, les obligent à se remettre en cause. Elle inquiète plus qu'elle ne rassure.

Le fonctionnement de la C.F.D.T. est calqué sur celui de la société. Nous avons un fonctionnement présidentialiste qui ne devrait pas être une pratique courante à la C.F.D.T. Si la C.F.D.T. ne parle pas on dit *mais qu'est-ce qu'elle fait ?* Si elle parle on dit *où cela a-t-il été débattu ?* La C.F.D.T. veut à la fois être un syndicalisme qui apporte des réponses à la vie concrète des travailleurs et a une ambition de transformer la société. Or les questions de société comme l'école libre, l'I.V.G. sont perçues par les travailleurs comme des sujets de vie privée d'où une distanciation avec l'organisation. Tout le monde est d'accord avec des positions théoriques, mais quand cela percute leur vie personnelle c'est autre chose. Les syndicats apparaissent comme faisant trop de politique. Les travailleurs attendent du syndicat la prise en charge de leurs problèmes concrets même parfois de façon individualiste. La

C.F.D.T. est essentiellement un syndicalisme de militants et les adhérents ont du mal à trouver leur place, ils reçoivent peu d'informations.

Le comportement militant joue également sur la syndicalisation. Les militants se tournent plus facilement vers les C.E., C.C.E., Comités de groupe au détriment des syndicats de base et parfois de la syndicalisation. On a une organisation coupée entre deux types de militants :

Les militants du *tonneau* qui haranguent les travailleurs parfois en dehors du droit. Ils tiennent leur légitimité des travailleurs. Ils sont les constructeurs internes des syndicats. Ils participent aux congrès. Leur priorité c'est l'organisation syndicale.

Les militants du *code* qui sont dans les structures de négociation C.E. C.C.E. Ils sont rarement dans les structures syndicales. Ils tiennent leur légitimité des informations qu'ils obtiennent.

La difficulté c'est de faire le lien entre les deux types de militant. Il y a des lieux de blocage qu'il faut tenter de surmonter. Il faut continuer à faire un syndicalisme de masse et de classe et donc dans la pratique syndicale de chacun, il faut tenir les deux aspects.

La période des actions axées sur les conventions collectives semble révolue. Il faudra rechercher de nouveaux moyens de mobilisation des travailleurs. L'analyse de la C.F.D.T. tend aujourd'hui à dire que l'on ne peut pas changer le système à court ou moyen terme. On semble condamné à courir derrière un système dont on a dit qu'il n'en sortira rien de bon.

La politique patronale vise aussi à mettre les organisations syndicales en difficulté par le blocage des négociations

Les réponses de Jean KASPAR.

Il intervient dans cette réflexion à titre personnel et non à celui de membre de la commission exécutive. Il rappelle que la C.F.D.T. veut changer la société. Une société où chacun peut travailler. Mais il ne suffit pas de dire *le patron doit, le gouvernement doit* il faut réfléchir sur des projets industriels, mettre des revendications précises, les travailleurs attendent des réponses précises. Les 35 restent un objectif. Pour régler la question de l'emploi il faut réduire le temps de travail. Mais il ne faut pas une réduction globale et le temps partiel n'est qu'une demande du patronat. Quand on parle de réduction du temps de travail il faut voir l'organisation du travail car on ne peut évacuer la compétitivité des entreprises. Mais pour nous la compétitivité passe par de nouveaux rapports sociaux, une autre façon de produire.

La C.F.D.T. veut changer les rapports sociaux, élargir les espaces de liberté et de démocratie. Le droit d'expression et l'obligation de négocier s'inscrivent dans cette démarche. Ces droits nouveaux vont changer la manière dont l'entreprise va fonctionner, mais aussi dont le syndicat va fonctionner. Actuellement on fonctionne trop avec les militants, on ne prend plus le risque de débat avec les adhérents et les travailleurs.

Il faut réfléchir sur ce que veut dire changer le type de développement. Il faut changer les rapports sociaux sans entrer dans une démarche gestionnaire et en sachant que nous sommes dans une période de croissance ralentie. La croissance n'est plus la réponse aux problèmes qui nous sont posés. Même en période de croissance le chômage a augmenté.

On se trouve dans une nouvelle période où les industries traditionnelles sont remplacées par l'électronique avec des mutations technologiques sur lesquelles il nous faut intervenir. Il faut

prendre en compte les mutations culturelles. Il y a une recherche de plus en plus d'autonomie et notre culture militante opposée à l'individualisme rencontre des oppositions. Il y a une autre façon de se réaliser que le militantisme.

Il faut également voir que l'Etat ne peut pas tout régler. Il y a une crise de l'Etat providence. Il faut responsabiliser les acteurs. Le syndicalisme doit être représentatif de toute la classe ouvrière. Il faut formuler des objectifs ou tous se retrouvent et ce n'est pas facile. Il doit être également force de proposition sans se contenter de formules générales. A ces propositions il faut adjoindre un rapport de force en partant de la réalité des travailleurs. Il faut mettre en œuvre un processus d'action.

Il faut également se réconcilier avec l'entreprise et l'économie. L'entreprise n'est pas que le lieu d'exploitation. L'entreprise permet de voir naître des communautés. On peut avoir une approche plus positive de l'entreprise. Si demain c'est l'autogestion il faudra des responsables gestionnaires et reconnaître que ceux qui assument cette fonction peuvent créer des tensions.

Dans notre action nous rencontrons des résistances, la solidarité n'est pas naturelle. Il y a des résistances de la part des travailleurs et il ne faut pas parer le salariat de toutes les vertus. Résistances des autres organisations syndicales sur les formes et moyens d'action, les revendications etc. Il y a aussi les résistances du gouvernement et du patronat en prenant en compte que le patronat n'est pas homogène. Il y a également les résistances au sein de notre organisation entre les différentes structures.

Les atouts de la C.F.D.T. sont son fonctionnement démocratique même si cela est difficile, notre capacité d'innovation, notre ouverture sur la société

Parmi les faiblesses de la C.F.D.T. il note la difficulté de concrétiser, de réaliser. Une attitude frileuse à l'égard de la négociation, du compromis alors que la vie est un compromis. Timidité à inclure dans notre réflexion les contraintes économiques et les réalités, non pas pour se plier à ces contraintes, mais pour mieux les dépasser. Insuffisance de débat avec les adhérents et les travailleurs. Difficulté de tenir compte de la diversité des situations. On ne peut tous marcher d'un même pas. Notre syndicalisme n'est pas joyeux, il y a des problèmes de rapports entre nous. Les relations c'est important voir plus important qu'une ligne politique. Peur de l'incertitude, peur de ce qui est contradictoire avec l'autogestion. On veut connaître la réponse, la solution, savoir comment faire face.

Un travail de commission permet de dégager ce qui pose problème avec la confédération.

La crise fait passer l'idée de la nécessité de réduire le pouvoir d'achat, d'accepter la compétitivité et la confédération semble accepter un certain nombre de ces contraintes.

Il y a un tournant idéologique dans la politique confédérale : compétitivité, réconciliation du syndicalisme avec l'entreprise.

Il n'y a pas de véritable politique d'action. On reconnaît la nécessité d'un rapport de force mais on ne voit pas la mise en place de décisions pour le créer. Il y a un refus d'actions globales. Cette stratégie va créer des inégalités. Des secteurs vont obtenir les 35 heures et les secteurs les plus défavorisés ne pourront les obtenir.

La négociation se déroule le plus souvent sous la contrainte et non en conséquence d'un rapport de force.

Associer les travailleurs à la compétitivité n'est-ce pas leur faire accepter de payer les frais de la crise ? La restauration économique est-elle un préalable au socialisme ?

Il y a un problème de langage. Pourquoi utiliser les mêmes mots que les patrons si on n'y met pas le même sens (compétitivité par exemple).

Il y a des revendications et des positions qui semblent élaborées au sommet sans que l'on en ait débattu dans l'organisation.

Il y a des interrogations :

Quel type de militant veut la confédération ?

Comment développer la C.F.D.T. dans les nouveaux centres industriels ?

On a l'impression que la C.F.D.T. prend ses distances avec la gauche et se tourne vers l'apolitisme.

Comment la C.F.D.T. vit la contradiction entre le fait que le patronat vise à l'échec de la gauche alors qu'elle veut en faire un partenaire social ?

Il est constaté un désaccord avec la confédération sur l'analyse du patronat. Pour la fédération le patronat est bien sur une logique qui est la remise en cause des droits nouveaux. Il est illusoire de le considérer comme un partenaire social. La confédération considère l'action syndicale traditionnelle comme négative, pour la fédération le syndicalisme de proposition peut conduire à la cogestion. La confédération veut changer un certain nombre de choses en ne tenant pas assez compte de la réalité concrète. On fait comme si on pouvait appliquer l'autogestion dans le régime capitaliste. Il y a une remise en cause du congrès de 1970. On ne parle plus de propriété collective des moyens de production et d'échange. Le rôle de l'Etat et ses possibilités d'interventions sont minimisés au profit de la négociation. Le moteur du changement n'est plus la lutte de classe mais le changement des rapports sociaux.

Les points d'accord sont sur le fait que les travailleurs veulent des propositions concrètes et compréhensibles. Accord sur la revendication des 35 heures mais pas sur l'aménagement du temps de travail.

Jean KASPAR reprend le débat. Il n'y a pas de démocratie parfaite. Parfois il faut faire confiance et assurer le contrôle après coup. Il faut admettre que les médias jouent un rôle important aujourd'hui, ce qui peut poser des problèmes.

La priorité des priorités est de réunir les conditions du débat interne malgré les désaccords politiques. Il faut améliorer l'information à tous les niveaux. Il faut rechercher des lieux de propositions sans vouloir se coller des étiquettes sur le dos. Même s'il faut changer les structures cela ne suffit pas. Il constate que pour la fédération il n'est pas possible de changer les mentalités sans modification des structures de la société. La fédération constate que la confédération refuse toute démarche étatique s'opposant à la démarche autogestionnaire.

Il y a des règles économiques dont on ne peut faire l'impasse. Elles seront présentes dans l'autogestion. Dans ce mot il y a gestion. Des études reprochent aux organisations syndicales de ne pas prendre en compte la réalité des entreprises. Il faut montrer que nous avons des propositions sur la gestion de celles-ci. Le patronat n'est pas homogène même s'il a intérêt commun. En Allemagne il existe d'autres rapports sociaux, il faut les mettre en œuvre en France.

La responsabilité d'une organisation syndicale n'est pas d'être de droite ou de gauche mais de défendre les travailleurs. On s'est donné une image politique en critiquant tout ce que faisait la droite sans valoriser les acquis par la lutte. Aujourd'hui on apparaît comme étant proches du gouvernement.

Les travailleurs ne se syndiquent pas en fonction d'un projet de société mais en fonction des équipes militantes rencontrées sur le terrain. Le discours idéologique ne suffit pas pour mobiliser. Monter sur le tonneau ne suffit plus il faut expliquer les revendications. Il faut un syndicalisme d'adhérents par l'information, le service… Un syndicalisme qui montre sa capacité à faire, à concrétiser, à mobiliser. Il faut une action qui soit comprise par tous. Ce n'est pas facile car le socialisme demande l'effort, la solidarité et ce n'est pas évident.

Il ne faut pas simplifier les choses de façon outrancière. Les termes exploitation, aliénation c'est trop simplifié. C'est plus compliqué que cela. Tout n'est pas négatif actuellement. Il faut des mesures de protection mais le risque d'interventionnisme est grand. Les secteurs les plus compétitifs sont ceux où les rapports sociaux sont les plus développés et les salaires les plus élevés.

Il faut éviter le débat entre modernistes et archaïques. Ceux qui veulent la fidélité aux textes de 1970 doivent penser que la situation a évolué. Ce que l'on disait en 1970 était conforme à la situation, maintenant cela ne correspond plus à la réalité du moment.

En conclusion.

Parmi les conclusions de la recherche la fédération souligne plusieurs points déjà relevés par elle comme importants :
La C.F.D.T. semble développer un syndicalisme de concessions réciproques.
Il faut regarder l'analyse qui sous-tend les positions de la confédération et éviter de tout rejeter en bloc.
L'organisation syndicale est d'abord là pour mobiliser et obtenir des résultats et non rendre un service aux travailleurs. Dans ce sens il faut réfléchir au rôle des experts comme outil de mobilisation.
Il faut également tenir compte du syndicalisme institutionnel et cela d'autant plus que le choix de la négociation va renforcer le rôle des experts et des instances institutionnelles.
Il faut privilégier le débat avec les travailleurs.
Renforcer le fonctionnement des syndicats par un suivi régulier de leur fonctionnement.
En ce qui concerne les sections syndicales d'entreprise il est constaté que les délégués du personnel sont mis de côté au profit des comités d'entreprises et des œuvres sociales.
Il faut retrouver le chemin de la mobilisation et motiver les militants.
La formation, l'information sont à développer dans le sens de favoriser le contact avec les travailleurs pour développer la mobilisation.
Pour développer la syndicalisation il faut être en parfait accord avec son organisation sinon on a du mal à proposer l'adhésion.
Les lois Auroux qui auraient pu être un élément de syndicalisation n'ont pas été suffisamment utilisées dans ce sens. Sur le droit d'expression comment informer les adhérents pour qu'ils soient moteurs dans les débats ? Sur l'obligation de négocier comment informer pour obtenir une mobilisation ?
Pour la fédération même si l'orientation votée en 1970 doit être adaptée à la situation actuelle elle reste le fondement de son orientation.

Conseil national confédéral d'avril 1984

Le débat a lieu sur le thème de l'adaptation du syndicalisme. L'intervention fédérale s'appuie sur la réflexion engagée 2 mois plutôt avec Jean KASPAR. Le marché est présenté par la

confédération comme la garantie ultime du respect des choix individuels. La fédération interroge sur les contradictions entre le marché et les aspirations individuelles et notre volonté de promouvoir un autre type de consommation. Vouloir favoriser l'émergence de projets individuels entre également en contradiction avec notre volonté d'action collective au sein d'une organisation syndicale.

Pour avancer vers l'appropriation des moyens de production, d'échange et de services comment prendre en compte les aides apportées aux entreprises textiles par le gouvernement alors que la simple information des comités d'entreprises n'est pas réalisée ? Les aides et allégements de charges doivent être au service d'une politique industrielle avec la participation des organisations syndicales. D'un syndicalisme qui attendait peut-être trop de l'Etat ne passons pas à un syndicalisme qui nie le rôle de l'Etat dans le changement de société.

On entend dire ici ou là que la C.F.D.T. n'est ni de droite ni de gauche. Pour la fédération la C.F.D.T. est et doit rester à gauche avec un projet autonome qui est le meilleur garant de notre indépendance vis-à-vis des partis politique. Le rapport précise que la stratégie de la C.F.D.T. repose sur la prise de conscience des travailleurs, la fédération estime que celle-ci se réalise particulièrement dans l'action syndicale. Il existe une pédagogie de l'action permettant aux travailleurs de découvrir leur état de soumission et rechercher les conditions de leur émancipation. Dans l'adaptation du syndicalisme il faut une large place à l'action. Le manque d'action est une des causes de la perte de confiance des travailleurs. L'action de contestation doit garder une place importante et n'est pas incompatible avec des propositions.

La négociation a toute sa place dans l'action syndicale mais doit s'appuyer sur un rapport de force et ne doit pas négliger le rôle législatif qui nous a permis des avancées depuis mai 81.

La syndicalisation nécessite des militants motivés or de nombreux militants sont actuellement démobilisés par les changements constatés dans l'orientation de la confédération.

VI^{ème} Comité national Fédéral Bierville 29 30 novembre 1984

Le thème du comité national est *Pour que vive la fédération.* Le texte de ce comité tire le signal d'alarme en disant que si les militants ne se sentent pas concernés par la vie de la fédération c'est la survie de celle-ci qui est en cause.

Plusieurs raisons à ces difficultés : la crise pèse, l'arrivée de la gauche a modifié le terrain et les travailleurs sont attentistes, la désunion syndicale, une C.F.D.T. perçue comme pro-gouvernementale. Le manque d'action et de réaction de la C.F.D.T. pèse sur la syndicalisation. La crise démantèle des équipes syndicales.

Le comité national vote une motion sur les questions de l'immigration : refus de l*'aide au retour*, pour une carte de résident de 10 ans, priorité au logement pour les mal-logés et le droit de vote pour les immigrés. En ce qui concerne l'aide au retour les sections sont partagées, certaines estiment que des engagements ont été pris par des employeurs en matière de formation ou d'aide de l'entreprise à la réalisation d'un projet en cas de retour au pays.

Dans cette période 1983/86 les luttes ont été moins nombreuses. La période est marquée par la montée du racisme. SOS Racisme lance la campagne *Touche pas à mon pote* lors de son concert de juin 1985.

Les travailleurs immigrés sont présents dans les structures de la fédération. Deux sont membres du conseil fédéral et l'un d'entre eux représente la confédération au Conseil national de l'immigration mis en place par le gouvernement.

Le comité constate que la *fatalité* de la crise a fait son chemin dans l'esprit des travailleurs et des militants. Il y a la désyndicalisation, la crise du militantisme, mais il faut rechercher les causes et définir une stratégie capable de donner des perspectives. Le patronat profite de la crise pour imposer des reculs à la classe ouvrière. Le gouvernement de gauche a déçu et l'on parle de rigueur. Les syndicats sont en situation difficile et hésitent entre soutien et soutien critique. Le syndicalisme connaît une certaine institutionnalisation.

En ce qui concerne l'orientation de la confédération il est constaté que la C.F.D.T. reste fidèle à l'autonomie du mouvement ouvrier et à sa capacité d'élaborer ses propres projets de société. Elle est fidèle à la vocation des travailleurs à être acteurs et sujets du changement. Mais le recentrage opéré en 1977 apparaît comme le résultat du constat qu'il n'y a pas de place pour une troisième voie syndicale ou politique entre le maintien du capitalisme et le risque de basculer dans le système du socialisme étatique totalitaire des pays de l'Est. La C.F.D.T. a décidé d'inscrire son action dans le contexte d'un système capitaliste durable. L'hypothèse d'une période de transition au socialisme est reportée à un avenir beaucoup plus lointain. La C.F.D.T. a dû adapter sa stratégie, ses priorités et ses échéances en conséquence. L'axe essentiel de son action devenant la défense des intérêts des travailleurs dans un système capitaliste aménagé et socialement efficace. Cela se traduit par exemple dans des contre-propositions économiques réalistes.

Cette orientation a conduit à un changement d'expression de l'organisation :

- Resyndicalisation par opposition à ce qui est politique
- Priorité de la négociation sur la loi, par méfiance de l'étatisme
- Prise en compte des diversités de la classe ouvrière et des patronats par opposition à une analyse d'opposition de classe.
- Insistance sur la nécessité du marché, par opposition aux risques qu'une économie trop planifiée fait courir à la liberté. La prise de position en avril 83 *contre tout protectionnisme* met en difficulté des professions comme celles du T.H.C.

Comme nous l'avons vu cette stratégie passe mal aux élections de la Sécurité sociale en octobre 1983 la C.F.D.T. subit un revers et passe après F.O. C'est un échec d'autant plus grave qu'au congrès de Metz Edmond MAIRE avait parlé de la vocation de la C.F.D.T. à devenir la première organisation syndicale française.

La fédération continue à affirmer que la confédération a changé d'orientation et qu'elle veut maintenir une orientation basée sur le socialisme autogestionnaire. Si elle est en accord avec les revendications de la C.F.D.T. elle estime qu'elles doivent s'inscrire dans une stratégie plus offensive et plus anticapitaliste comprenant les éléments suivants :

- Le dépassement et la remise en cause de la logique du marché
- Une prise en compte plus précise et plus réaliste de la spécificité du pouvoir politique et du pouvoir d'Etat. Sans tomber dans le tout Etat notre organisation doit exiger d'un gouvernement de gauche qu'il développe son action législative et d'Etat dans l'intérêt de ceux qui lui ont permis la conquête du pouvoir.

- Une conception de l'économie sachant exiger que son rôle principal ne soit plus le profit mais la satisfaction des besoins en sachant relativiser la notion de compétitivité.

Cette action offensive doit se faire autant que possible dans l'unité d'action avec la C.G.T. même si cela est difficile dans la période.

Les revendications portent également sur le droit à l'emploi pour tous. L'action doit tendre à mettre en place de véritables politiques industrielles permettant de maintenir l'emploi et satisfaire les besoins essentiels d'une consommation populaire et de qualité. La baisse du pouvoir d'achat entraîne une baisse de la consommation qui est facteur de chômage. Il faut revaloriser son indemnisation de façon sensible pour les catégories de travailleurs où les salaires sont très bas. Cela permettrait de réduire de façon importante les écarts de salaires et de satisfaire des besoins non encore satisfaits.

De nombreuses interventions relatent les actions en cours en ce qui concerne l'emploi, les salaires, les conditions de travail…

Sur la réduction du temps de travail la négociation entreprise par entreprise est vouée à l'échec, une action interprofessionnelle de niveau national n'est pas une idée révolue, archaïque, c'est une idée d'actualité. (Bernard DEMANGE Cornimont)

Les travailleurs refusent le libéralisme présenté comme le dernier rempart de notre liberté et le moyen le plus juste pour répartir les richesses. C'est oublier un peu vite que ce modèle n'élimine pas l'exploitation de l'homme par l'homme. (Philippe DEBOEVE Roubaix-Tourcoing)

Pour Michel CHIRON (Vendée) l'action et la négociation sont complémentaires. Il pose la question du compromis pas facile à réaliser. Dans l'entreprise c'est aux travailleurs de décider. La confédération fait parfois des concessions qui vont à l'encontre de nos objectifs et cela sans réel débat dans l'organisation. Mais évitons tout de même de prouver le bien-fondé de la stratégie fédérale en présentant la stratégie confédérale sous un aspect exclusivement négatif.

La situation des travailleurs immigrés, la volonté gouvernementale de freiner le regroupement familial et développer l'aide au retour sont développées par Janine KIRMANN (Paris) Elle demande un débat confédéral sur le droit de vote des immigrés. Mohamed BOUGEZDA (Roubaix-Tourcoing) intervient sur le même sujet.

Le comité souhaite développer une stratégie de conquête de l'information et son traitement pour permettre la contestation ou faire des propositions. Il faut utiliser les droits nouveaux pour la conquête de l'information et recourir aux experts. Recueillir les infos par les représentants dans les centres techniques. Tout cela en vue de développer la mobilisation.

Peu de temps après le comité national la fédération fait un point très précis de la situation en matière de syndicalisation. Elle constate que jusqu'en 1977/1978 la baisse des effectifs salariés pouvait expliquer la chute du nombre de syndiqués. Il n'en est plus de même depuis car l'on constate une chute rapide du taux de syndicalisation.

Des tableaux démontrent une baisse identique du taux de syndicalisation dans les régions alors que l'évolution des effectifs salariés est différente. Il y a baisse du taux une région ou l'emploi est stable.

C'est à partir des différentes causes déjà soulignées les années précédentes que des décisions sont prises. Une campagne de recrutement de longue durée est décidée. Une plaquette expliquant la campagne est envoyée à tous les militants, un tract national est diffusé, les syndicats sont invités à faire connaitre à la fédération les nouveaux adhérents. Ces derniers reçoivent un mot d'accueil. En 18 mois il sera recensé 1 500 adhésions nouvelles.

Des tracts en Turc, Arabe et Portugais sont réalisés. Suite à une délégation au Portugal, une déclaration commune C.F.D.T./C.G.T.P. est diffusée aux travailleurs portugais dans leur langue. Des adhésions sont enregistrées à cette occasion.

La commission renforcement effectue régulièrement un suivi des commandes de timbres par les syndicats et la remontée des cotisations. Des informations sont données sur le prélèvement automatique des cotisations. Afin d'aider les syndicats dans cette campagne 15 syndicats se sont réunis pendant 2 jours afin de cerner les problèmes concrets rencontrés en matière de syndicalisation. Enfin 16 syndicats ont invité un membre du conseil fédéral à une de leur rencontre sur le thème du renforcement.

Octobre 1985. Session de recherche sur le maintien du textile habillement

Un constat est fait avec la participation d'un expert

La caractéristique des branches T.H.C. en France c'est le peu d'investissements pour la recherche et la productivité. Pour la recherche celle-ci est réalisée aux 2/3 par les centres techniques et non par les industriels.

La part du textile dans la consommation des ménages est en baisse : 9,6 en 74, 7,8 en 81
Depuis 82 la décroissance des emplois est plus faible. Les petites et moyennes entreprises résistent mieux.

On parle maintenant de filière au lieu de branche. Filière veut dire lien, liaison, articulation technologique ou financière qui donne une cohérence. Une filière textile habillement partirait de la matière première à la commercialisation des produits finis. Cela nécessite un plan organisé de la profession mais on ne voit pas de volonté politique pour aller dans ce sens. Pourtant c'est depuis l'arrivée de la gauche que l'on parle de filière. Une entreprise ne peut pas mener une politique de filière. Les entreprises dans le système capitaliste mènent des politiques de créneaux rentables. La stratégie de filière doit relever des pouvoirs publics pour une indépendance technologique au niveau national. Les aides aux entreprises ne favorisent pas forcément la mise en place d'une filière.

La balance commerciale est devenue déficitaire après avoir été positive pendant de longues années. Face à la concurrence internationale les employeurs ont tendance à répondre par les bas salaires, la sous-traitance. Le haut de gamme vise l'exportation le bas de gamme est couvert par l'importation. La relance du pouvoir d'achat favorise les importations.

La modernisation est évoquée. Il y a deux moyens de moderniser : moderniser le matériel et moderniser les rapports sociaux. Le ministère de l'Industrie accorde des aides pour l'achat de

machines automatisées et le conseil aux entreprises. Il y a également de prêts bonifiés accordés aux entreprises. La rénovation du matériel se fait essentiellement par l'apport des microprocesseurs. Le travail est de plus en plus remplacé par des machines. Les gains de productivité vont être très importants dans l'avenir. Il va y avoir de moins en moins d'emploi dans la production directe et plus dans les bureaux et services.

Lors de l'introduction des nouvelles technologies, le patronat va tenter de moderniser les relations sociales par les cercles de qualité, le droit d'expression…

Se pose la question du contrôle par les organisations syndicales. C'est compliqué répond le ministère. Aucune procédure ne prévoit un avis ou information du Comité d'entreprise. Les ministères de l'industrie et des finances n'ont pas l'habitude de travailler avec les organisations syndicales.

La modernisation a tendance à supprimer les emplois féminins afin de faire tourner les entreprises 7/7 Jours. La gestion informatisée du matériel vise à rechercher la cause des arrêts du matériel, les salariés perçoivent cela comme des mouchards. La modernisation ne va pas forcément améliorer les conditions de travail. Elle aura des répercussions sur l'intérêt du travail, sur l'emploi, les qualifications, les statuts. De nouvelles nuisances vont apparaître. Comment intervenir sur la conception du matériel ?

On peut faire un premier bilan de plan textile. Ce plan comportait la mise en place de contrats emploi/investissement. Le fait de vouloir mettre ensemble investissements et emploi était nouveau pour le ministère de l'Industrie. L'aide était importante mais limitée dans le temps. Le plan concernait toutes les entreprises alors que trop souvent les aides sont allées aux grandes entreprises.

L'emploi s'est maintenu ou développé dans les entreprises aidées. Les investissements se sont développés, les entreprises se sont désendettées mais il n'y a pas eu conquête de nouveaux marchés. En ce qui concerne l'aspect social le retard continue surtout en ce qui concerne les salaires et la formation. Comme le dit un représentant du ministère de l'Industrie les employeurs ont un comportement de patrons du Sud-Est asiatique.

Des orientations

Face à la modernisation il faut négocier son introduction et prendre en compte les répercussions pour les travailleurs. Avec l'introduction du matériel il y a lieu de développer les interventions des C.H.S.-C.T.

Les syndicats interviennent trop sur les conséquences alors qu'il faudrait intervenir le plus tôt possible. Mettre les travailleurs dans le coup, utiliser les lois Auroux, les comités d'entreprises. Les organisations syndicales ne doivent pas avoir de droit de veto, sauf pour les licenciements, mais les pouvoirs publics devraient solliciter l'avis du comité d'entreprise et ensuite vérifier auprès de celui-ci que le contrat à bien été respecté. Il faudrait mettre en place des commissions tripartites sur les dossiers économiques

Congrès confédéral de Bordeaux 11 – 15 juin 1985

Le congrès de Bordeaux est le congrès de l'adaptation du syndicalisme. Une stratégie d'***adaptation*** pour construire ensemble le syndicalisme de l'avenir. Les priorités sont la syndicalisation et l'emploi.

Dans l'introduction aux débats du congrès Edmond MAIRE précise que l'enjeu du congrès est *d'engager une véritable stratégie d'adaptation, pour construire ensemble le syndicalisme de l'avenir. Les mutations de notre syndicalisme doivent être à la mesure des mutations économiques, technologiques et culturelles.*

Dans son intervention il précise qu'il faut prendre en compte le fait que l'emploi se développe dans les petites entreprises, le droit des femmes à l'emploi s'impose de plus en plus, les salariés veulent plus d'autonomie, ont des projets personnels et des aspirations individuelles qui doivent être prises en compte par le syndicalisme.

La gauche est passée à une gestion classique des grands équilibres financiers et un simple traitement social du chômage. Le patronat a repris l'offensive sur le libéralisme économique. Les mutations technologiques ont des conséquences sur l'emploi et les conditions de travail et de vie.

Il faut une pratique syndicale nouvelle et refuser un syndicalisme défendant ses mandants sans prendre en compte les millions de chômeurs et les salariés des petites entreprises. Il faut aller plus loin dans l'orientation du congrès de Metz sur la construction des nouvelles solidarités.

Il rappelle que l'autogestion n'est pas un projet de société finale ou idéale mais une orientation qui exprime notre refus du capitalisme comme le refus de la dérive totalitaire de la doctrine communiste Mais c'est aussi marquer notre distance par rapport à une social-démocratie plus redistributive que transformatrice. Être autogestionnaire c'est permettre à chacun de développer sa personnalité et permettre à tous de maîtriser leur avenir.

Le chômage est l'obstacle majeur à notre action de transformation. Il faut changer l'organisation du travail, il faut un nouveau type de développement.

Pour ajuster les effectifs aux besoins du marché, le patronat tente de ne maintenir dans les entreprises qu'un petit noyau de salariés assurant les tâches essentielles et faire appel à la sous-traitance, aux contrats précaires. Face à cette situation la C.F.D.T. souhaite améliorer la capacité d'adaptation des entreprises par de nouvelles formes d'organisation du travail. Par la négociation il faut trouver des nouvelles formes d'organisation répondant à la fois aux aspirations des salariés et aux contraintes des entreprises. Certains salariés aspirent au temps partiel, il faut des contrats à durée limitée avec des garanties collectives pour remplacer les absences autorisées comme les congés maternité. Il ne faut pas trop vite condamner tout ce qui n'est pas contrat à durée indéterminée sinon les salariés employés dans les contrats précaires estiment que le syndicalisme ne se préoccupe pas d'eux.

La C.F.D.T. considère que la réduction du temps de travail doit être l'occasion de réorganiser le travail, d'améliorer les qualifications, de rechercher à la fois l'intérêt des salariés et l'amélioration de la productivité. Cela passe par des discussions au niveau des entreprises.

Concernant l'emploi il est affirmé qu'aucune industrie n'est dépassée. Les industries traditionnelles ont un avenir si elles conçoivent bien leur modernisation et recherchent une compétitivité basée sur la qualité du travail et la qualité de la production.

Sur les droits nouveaux des avancées ont été obtenues. Il faut maintenant les mettre en œuvre particulièrement au niveau des petites entreprises avec des accords pour des délégués interentreprises, des services aux salariés comparables à ceux des grandes entreprises. Il faut innover dans la pratique syndicale pour resserrer le lien avec les adhérents, avec les salariés.

Le pouvoir d'achat avec une priorité pour les bas salaires, la revalorisation de l'indemnisation du chômage, la prise en charge des conditions de vie des chômeurs, sont autant de sujets également abordés.

Edmond MAIRE développe ensuite la conception de l'action qu'a la C.F.D.T. L'amélioration du rapport de force passe d'abord par la syndicalisation avec des adhérents informés, consultés, motivés. Ensuite c'est le débat avec les travailleurs, l'utilisation des institutions, la négociation, le conflit ouvert par arrêt de travail. Aucun point ne doit être négligé mais aucun ne doit être survalorisé.

Pour la C.F.D.T. le changement doit se faire par l'action contractuelle et non par la loi. Les orientations de 1970 font des forces sociales le moteur du changement. La C.F.D.T. regrette l'attitude de la C.G.T. qui se replie sur elle-même et souhaite qu'elle sorte de son réduit.

A ce congrès un record est battu, celui du nombre d'interventions : 103.

La fédération présente seule un contre-texte. Il avait été décidé au cours d'un conseil fédéral par une petite majorité de celui-ci. Il est soutenu par 177 syndicats dont 45 de la fédération. Au congrès ce sont plus de 300 syndicats qui l'ont soutenu. Il recueille près de 30% des voix. Le contre-texte permet de poser le débat sur une autre orientation et principalement sur la nécessité de développer l'action à tous les niveaux et particulièrement au niveau national. L'unité d'action, la conception de l'adaptation du syndicalisme, les réponses à apporter aux problèmes immédiats et nouveaux créés par la crise. Ce contre-texte se veut en opposition avec la volonté *d'adaptation du syndicalisme.*

Ce contre-texte avait été débattu dans beaucoup de structures de la C.F.D.T. (syndicats, U.D., U.L., etc.) L'essentiel de ce contre-texte peut se résumer de la façon suivante le patronat veut faire payer la crise aux travailleurs. La défense des intérêts des travailleurs passe par la lutte pour la construction de la société autogestionnaire.

Dans la défense de ce texte, Léon DION dénonce *le recul devant l'obstacle* de la confédération et une *adaptation aux conditions concrètes du capitalisme*. Edmond Maire dans sa réponse lui reproche de s'installer *dans l'attente mythique du jour ou le noir deviendra blanc, du fait notamment de conditions politiques idéales*. Il ajoute que pour HA.CUI.TEX. l'important est de *ne pas bouger, par peur de dériver.*

Dans l'adaptation du syndicalisme la fédération voit la précarisation des emplois qui va se développer, la précarité ne se négocie pas. L'offensive patronale contre les avancées obtenues n'est pas assez combattue, l'adaptation c'est l'acceptation du cadre imposé par les exigences du patronat,

Les conséquences de cette position au congrès sont l'élection de Daniel TORQUEO au bureau national et la non-élection du candidat de la fédération de la métallurgie. Mais la réaction de la confédération va faire que la fédération n'aura plus de représentant au sein de la commission organisation confédérale et, plus incompréhensible, au sein de la commission travailleuses.

Toutefois la fédération s'interroge sur les résultats d'un tel contre-texte et sur les moyens à mettre en œuvre pour poursuivre le débat au sein de la C.F.D.T. à partir des réalités vécues par les travailleurs et travailleuses des professions T.H.C.

La crise est profonde et durable. Les causes de la crise sont dans la nature même de système capitaliste et de ses contradictions. Les entreprises retrouvent des marges de profit. Le patronat fait pression pour une stratégie d'adaptation à la crise. La C.F.D.T. refuse le libéralisme et le tout compétitivité. La crise prépare le terrain de l'extrême droite. Ce n'est pas par la modération des revendications que va s'améliorer la situation des travailleurs. Il est rappelé le rôle de la négociation avec rapport de force et la nécessité de l'unité d'action.

En avril 1985 la fédération réunit les sections syndicales d'entreprises confrontées aux problèmes de réduction du temps de travail afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

12.LA PRIORITE AUX SYNDICATS DE BASE.

Pour les pages qui suivent j'ai repris les textes du document intitulé : *De fil en aiguille 40 ans d'histoire.* Document publié à l'occasion du regroupement de la fédération HA.CUI.TEX. avec la fédération des Services en février 2007. Les quelques modifications apportées au texte de base sont entre parenthèses.

Crise du syndicalisme. Le congrès de Willer/Thur en 1986

Avec le développement du chômage, nous assistons à une montée du racisme qui permet au Front National de faire progresser ses idées, ses solutions désastreuses pour la classe ouvrière et dangereuses pour la démocratie. La fédération lance une campagne d'explication sur l'immigration.

Le thème du Comité National fédéral de fin 1984 était « Pour que vive la fédération »

Le congrès confédéral de Bordeaux en 1985 a été riche en débats. La fédération y a présenté seule un contre-texte, il recueille près de 30 % des voix. Il permet de poser le débat sur une autre orientation et principalement sur la nécessité de développer l'action à tous les niveaux et particulièrement au niveau national. Sont abordés dans ce texte : l'unité d'action, la conception de l'adaptation du syndicalisme, les réponses à apporter aux problèmes immédiats et nouveaux créés par la crise.

Un autre fonctionnement fédéral est imposé par la réduction des moyens financiers, par la diminution du nombre de permanents, mais aussi de militants.

Les réalités de secteurs Habillement, cuir, textile, en particulier les conditions de travail, les salaires, la pratique syndicale ont alimenté le débat sur l'analyse de la situation et l'action revendicative.

La réduction du temps de travail à 35 heures doit se faire sans perte de salaire jusqu'à deux fois le S.M.I.C. Sans quoi elle risquerait d'avoir des effets négatifs sur la consommation, donc sur l'emploi. De plus, cela décrédibiliserait la revendication aux yeux des travailleurs et travailleuses de nos branches.

Le syndicalisme, et en particulier la C.F.D.T., aura de plus en plus un rôle à jouer dans la défense des libertés, notamment dans le mouvement antiraciste, afin de combattre toutes les inégalités et agir pour faire avancer les revendications tel le droit de vote des immigrés.

Daniel TORQUEO est élu secrétaire général en remplacement de Léon DION qui ne se représentait pas.

La syndicalisation en priorité. Le congrès de Tourcoing en 1989

En 1987, une centaine de militants prennent des engagements. Ils se montrent attachés à l'existence de la fédération HA.CUI.TEX., non pas par un attachement sentimental, mais au fait de l'existence d'un champ professionnel encore important et spécifique : main d'œuvre féminine, travail au rendement, bas salaires, P.M.E. etc. Importance également de l'identité HA.CUI.TEX. dans la C.F.D.T.

Trois étapes sont dégagées : - assurer la survie immédiate – arrêter l'hémorragie des adhérents – relancer la syndicalisation.

Alors que la fédération s'appuyait sur les luttes, la peur du chômage amène les travailleurs à subir les conditions imposées par le patronat. Il y a moins d'action, moins d'adhésions, moins de militants qui se révèlent à l'occasion de conflits.

Les effectifs salariés passent en dessous des 500 000, la chute des adhérents s'est certes ralentie, mais se poursuit. Il faut un électrochoc ! Le fonctionnement de la fédération, de la S.S.E. au secrétariat n'échappe pas à la crise.

L'institutionnalisation du syndicalisme pose de plus en plus de problèmes. Le patronat de nos industries ne joue pas le jeu de la concertation, de la négociation. Le blocage au niveau des branches est quasi-total.

Dans ce contexte les syndicats se sont affaiblis avec des équipes trop restreintes. La fédération entre dans une période de reconstruction des relais, des équipes de syndicats et de sections.

Les besoins en formation syndicale sont recensés et celle-ci est décentralisée.

(Yvonne DELEMOTTE est élue Secrétaire Générale, Daniel TORQUEO ne se représentait pas).

La volonté de gagner Le congrès de La Bresse en 1992

Toute l'activité syndicale est tournée vers la priorité du dernier congrès : la syndicalisation. La fédération a pris contact avec le GAPS (Groupe d'Action Pour la Syndicalisation) de la confédération. Des contrats développement, entre des syndicats ciblés et la fédération, sont conclus. Les premiers résultats positifs apparaissent. Après avoir enrayé la chute, le nombre d'adhérents progresse de 7 % en deux ans, alors que les effectifs salariés chutent encore de 24 %.

Ce n'est pas une mince victoire ! Le sillon est tracé ! Nos militants font la démonstration qu'il n'y a pas de fatalité, que la pratique syndicale déployée peut être efficace en matière de syndicalisation. Là où la syndicalisation est prise en charge, c'est une affaire qui marche !

Pourtant, les équipes syndicales continuent à être confrontées aux licenciements et aux fermetures d'entreprises. Pour autant de nouvelles sections syndicales sont créées dans des entreprises de taille de plus en plus petites. Le Comités Syndical Européen a organisé à Bruxelles, une manifestation pour l'emploi. Se battre pour l'emploi, c'est se battre contre l'exclusion.

Dans les entreprises, les équipes sont de plus en plus confrontées à l'aménagement du temps de travail. En termes d'aménagement, il s'agit avant tout pour le salarié d'être à la disposition de l'employeur et de subir des horaires variables d'une semaine à l'autre ; voire d'un jour à l'autre et ce, sans contrepartie. Au contraire, les heures supplémentaire de certaines semaines ne sont pas payées, mais récupérées dans une autre période de l'année. C'est parfois toute l'organisation familiale qui est mise à mal.

Pour aider les équipes syndicales, la fédération met à leur disposition différents dossiers/outils :

Une grille salaires/classifications.
Une charte des élus.
Des moyens pour la syndicalisation.
La gestion prévisionnelle des emplois.
L'intéressement/participation.
Un argumentaire sur la RTT.
L'organisation du travail.

Se renforcer pour agir. Le congrès de Lorient en 1995

C'est par une exposition, à Bierville, valorisant les différents produits HA.CUI.TEX. que la fédération marque en 1994 son 30ème anniversaire. Nombre de participants sont surpris à la fois de la diversité des productions, de leur beauté et de leur qualité.

Le nombre de participants au congrès est supérieur aux deux congrès précédents. Le chemin parcouru porte ses fruits en termes de syndicalisation et l'arrivée de nouveaux militants et militantes renforce les équipes de sections et de syndicats.

Pour autant, l'implantation syndicale dans les nombreuses entreprises dépourvues de présence syndicale reste la priorité.

L'emploi se dégrade dans d'autres secteurs qu'HA.CUI.TEX. et le taux de chômage est de plus en plus important. Le gouvernement donne de plus en plus d'aides aux entreprises et procède à des baisses de cotisations sociales sans aucune contrepartie pour les salariés, que ce soit au niveau de l'emploi, des salaires ou des conditions de travail.

Une charte pour l'emploi, avec 10 propositions est élaborée :

1 Renforcement du droit.

Nous demandons le renforcement du droit d'information et de consultation des Comités d'entreprise et des délégués du personnel de manière à obtenir plus de transparence sur la sous-traitance nationale et internationale, et le négoce.

2 Mise en place d'un observatoire.

Nous demandons la mise en place d'un observatoire des industries de l'Habillement, du Cuir et du Textile.

3 Développer la formation professionnelle.

Nous demandons l'affectation pour chaque salarié, de 5% du temps de travail en temps de formation.

4 Contrôle des aides publiques.

Nous demandons que toutes les aides publiques soient assorties d'engagements d'emplois, de mise en œuvre de stratégies basées sur l'investissement matériel et immatériel. Elles doivent faire l'objet de contrats, de contrôles national, régional et des comités d'entreprise.

5 Respect des droits fondamentaux.

Nous demandons l'obligation du respect des droits sociaux fondamentaux à toutes les entreprises ayant accès au commerce mondial : interdiction du travail des enfants, du travail forcé et respect du droit de s'organiser et de négociation.

6 Les 35 heures pour tous.

Nous demandons la mise en œuvre des dispositifs législatifs et conventionnels sur la réduction du temps de travail. Nous revendiquons la RTT à 35 heures sans perte de salaire jusqu'à 2 fois le SMIC pour la création d'emplois et vers les 32 heures.

7 Revalorisation des salaires.

Nous demandons une valorisation de la situation des salariés de nos branches : revalorisation des salaires, un salaire minimum de 1.220 €, la reconnaissance des qualifications et des compétences, la suppression du salaire au rendement, l'amélioration des conditions de travail.

8 Création d'un fonds paritaire.

Nous demandons la création d'un fonds paritaire de la branche, financé par les entreprises à partir des aides financières généralisées dans les secteurs. Ce fonds permettrait de financer les mesures d'âge en direction des salariés âgés concernés par les licenciements.

9 Amélioration du contenu des plans sociaux.

Nous demandons le renforcement des plans sociaux. Aucun plan social ne doit être accepté avant l'utilisation complète du chômage partiel et avant la conclusion d'un accord de RTT.

Des aides doivent être dégagées pour aider au reclassement des salariés licenciés, la mise en place de cellules de reclassement et pour la formation des salariés. Les indemnités de licenciement doivent être portées à 9 mois de salaire.

10 Droit à l'information pour le consommateur.

Nous demandons que le consommateur soit informé sur l'origine du produit et sur les conditions de sa fabrication.

Nous demandons la création d'un label social.

En conclusion.

Il est possible d'envisager un avenir pour les industries de l'Habillement, du Cuir, du Textile et des Blanchisseries. Cette possibilité est liée à la mise en œuvre de différentes réponses de la part des acteurs directement concernés : distributeurs, producteurs, pouvoirs publics et consommateurs.

Nos propositions s'inscrivent dans cette démarche de manière à consolider l'emploi, un emploi de qualité, et à accompagner les salariés qui seront victimes des mutations. Nous souhaitons qu'elles soient utilisées, améliorées et surtout mises en œuvre.

Neil Kearney, Secrétaire Général de la fédération Internationale des Travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir, présent au congrès, déclare : « Partout dans le monde, nos industries traversent une crise sans précédent. De plus en plus de pays se livrent à une vive concurrence. Il est triste de constater qu'aujourd'hui 160 pays de par le monde produisent des articles textiles, des vêtements et des articles en cuir pour les exporter sur les marchés d'environ 30 pays seulement ».

Acteurs et offensifs. Le congrès de La Chapelle Saint-Luc en 1998

Le congrès inscrit notre démarche syndicale dans celle d'un syndicalisme de transformation sociale.

Trois objectifs principaux sont définis : Faire avancer les 35 heures sans perte de salaire – poursuivre notre politique de développement – réorganiser notre fonctionnement à partir d'un regroupement de syndicats.

La période qui s'ouvre est intéressante : la loi Aubry I sur la RTT et le mandatement dans les entreprises dépourvues de syndicat, doivent nous permettre d'avancer vers nos priorités.

La question des moyens est posée. L'équation est simple et redoutable : pas de développement, pas de moyens. Une nouvelle génération de militants nous a rejoints. Ils veulent s'investir dans le syndicalisme pour peu qu'on leur donne l'occasion de le faire, sans a priori et sans préalable.

Durant la période écoulée, la fédération s'est engagée dans la campagne « Ethique sur l'étiquette » qui concrétise la cohérence entre la réflexion politique de la fédération et son implication dans un collectif qui agit concrètement dans une solidarité mondiale. Cette campagne nous sort de notre soi-disant isolement. Et elle nous renvoie à nos propres comportements.

Comme toute l'organisation, nos équipes ont été perturbées par les événements de 1995. (Positions de la C.F.D.T. à propos de la réforme de la Sécurité sociale). Lors de rassemblements organisés par la confédération, les militants ont eu l'occasion d'exprimer leurs ressentiments et d'avoir en direct toutes les explications nécessaires. Le problème posé est : l'appropriation par les militants des positions de toute l'organisation, que ce soit au niveau confédéral mais aussi fédéral et régional. La fédération a condamné la création en tendance et a rejeté le mouvement « Tous Ensemble ». Pas question d'autocensurer nos critiques, mais pas question non plus de soutenir de près ou de loin un fonctionnement ne respectant pas nos règles fédératives. Dans ce cadre avec la fédération des Finances, un texte « Développer le débat pour réinventer l'espoir » est édité. Il a pour but de préparer les débats du prochain congrès confédéral de Lille.

(Martial VIDET est élu Secrétaire Général. Yvonne DELEMOTTE sera embauchée à la confédération comme chargée de mission auprès de la commission exécutive confédérale. Au congrès confédéral de Nantes en 2002 elle est élue à la commission exécutive chargée du logement et de la consommation).

Agir et réussir. Le congrès d'Angers en 2001

La mondialisation s'accélère et suscite de nombreuses interrogations et craintes. Pour la fédération, les réponses aux mutations s'inscrivent dans le cadre européen et mondial, dans la recherche de régulations sociales, politiques, économiques et financières.

Pour la fédération, le renforcement de la légitimité européenne est central. L'application de codes de conduite conclus au niveau européen est nécessaire.

Depuis le congrès de la Chapelle Saint-Luc, l'action revendicative sur l'emploi a été menée notamment sur la mise en place des 35 heures. La fédération réaffirme ses 10 propositions pour l'emploi.

Une semaine d'action sur l'avenir de nos professions s'est déroulée en 2000. Plusieurs centaines de militants et de salariés se sont retrouvés en quatre rassemblements interrégionaux (Lyon, Epinal, Lille et Cholet). Des milliers de tracts sont distribués, 10 000signatures sur nos propositions ont été recueillies et déposées aux chambres patronales. Une pièce de théâtre, jouée sur les lieux de rassemblements, relate l'histoire de nos industries et de nos professions, le rôle des différents acteurs de la société et intègre les 10 propositions de la fédération HA.CUI.TEX.

Le regroupement des syndicats, décidé lors du congrès de la Chapelle Saint-Luc, se met en place.

La syndicalisation ne cesse de progresser depuis cinq années consécutives. L'année 1998 sera marquée par un taux très important de 12,43%. La négociation d'accords sur la réduction du temps de travail dans l'entreprise et le mandatement ont été des éléments forts pour notre syndicalisation, 86 nouvelles sections ont été créées.

Lors de ce congrès, la fédération HA.CUI.TEX. modifie ses statuts pour s'appeler fédération HA.CUI.TEX. et Blanchisseries actant ainsi, dans son nom, sa priorité de développement dans cette branche.

Des choix pour l'avenir. Le congrès de Valence en 2004

Depuis plus de vingt ans, la situation de l'emploi dans les secteurs de l'Habillement, des Cuirs, du Textile et, dans une moindre mesure des Blanchisseries, se dégrade. Malgré l'investissement des militants, les moyens importants déployés, cette situation pèse sur celle des militants, des collectifs d'entreprises, des syndicats et de la fédération.
Les critères de viabilité de la fédération se sont détériorés.

Le congrès a porté sur l'avenir de la fédération, avec une résolution « Décider aujourd'hui pour préparer demain » L'objectif était de se regrouper avec la fédération des Services pour se donner les moyens de continuer nos actions et de poursuivre la défense des salariés de nos industries.

Ce congrès fut un moment d'échanges et de confrontations, la démocratie a été au cœur des débats.

Le congrès a voté un amendement reportant la décision du regroupement. En cohérence avec nos règles et les décisions des syndicats, le conseil fédéral a proposé au vote du congrès une résolution amendée intégrant l'amendement approuvé. Le congrès a rejeté cette nouvelle résolution. Le débat devra donc être repris par le conseil fédéral.

Notre action revendicative reste forte, l'accent est mis sur plusieurs axes : l'emploi, les salaires, les conditions de travail. Défendre l'emploi est la priorité et, pour cela, la fédération propose la mise en place de plans régionaux permettant d'anticiper sur les situations économiques et sociales.

Mise en place d'un dispositif paritaire de veille économique et sociale ;
Faciliter l'accès à la formation pour les salariés ;
Mise en place d'un dispositif de reclassement régional et paritaire.

Le développement doit être relancé, après une progression de sept années consécutives, notre nombre de cotisations connaît à nouveau la baisse.

Le congrès extraordinaire à Bierville. Décembre 2005

A la suite du congrès de Valence, le conseil fédéral s'est emparé du dossier sur l'avenir de la fédération.

Afin de mieux appréhender la situation au niveau des syndicats, le conseil fédéral a mis en place un plan de travail. Des tournées dans les syndicats sont programmées, la première ayant pour objectif, de faire le point sur la situation, d'écouter les syndicats et de connaître l'avis et les craintes des militants. Cette tournée a aussi pour objectif d'expliquer pourquoi un regroupement est envisagé et d'indiquer l'analyse qui nous a conduits au choix de la fédération des Services comme fédération d'accueil. Une deuxième tournée est l'occasion de redonner la synthèse des échanges apportés lors de la première tournée.

Devant la situation de nos secteurs et l'urgence de ce regroupement, comme l'ont émis certains syndicats, le conseil fédéral a pris la décision d'un congrès extraordinaire sur le regroupement de la fédération. Deux motions ont été proposées lors du congrès :

1ère motion : Afin de poursuivre la défense des salariés de nos industries, le regroupement de la fédération HA.CUI.TEX. C.F.D.T. est indispensable.
Cette motion, après débat, a été votée à 76,21%. Le congrès extraordinaire a donc acté le regroupement de la fédération ce qui a permis de poursuivre sur la deuxième motion.

2ème : Poursuivre la défense des salariés de nos industries par le regroupement de la fédération HA.CUI.TEX. C.F.D.T. et de la fédération des Services C.F.D.T.
Comme pour la première motion, les syndicats, se sont exprimés et, après débats, ils ont participé au vote. Cette motion a été validée à 92,15%.

Le conseil fédéral continuera le travail engagé par les décisions du congrès extraordinaire, qui doivent donner lieu à deux congrès, l'un sur la dissolution de la fédération HA.CUI.TEX. et l'autre sur le regroupement avec la fédération des Services.

En tout état de cause, la défense des salariés de nos secteurs doit se poursuivre.

(Jean-Claude HAZOUARD remplace Martial VIDET comme Secrétaire Général).
14

13. LA DISSOLUTION DE LA FEDERATION, FEVRIER 2007
Le dernier congrès de la fédération

Les 8 et 9 février 2007 les congressistes réunis à Bierville, votent à 83,18% la résolution « Des choix pour l'avenir » qui prévoit le regroupement avec la fédération des Services. La motion juridique de dissolution a été adoptée à 82,98% des voix. La fusion aura lieu en juin lors du congrès commun aux deux fédérations. Le congrès de Valence en 2004 avait repoussé un amendement portant sur le regroupement. Depuis cette date les débats et échanges s'étaient poursuivis.

C'est Jean Claude HAZOUARD Secrétaire Général qui conclut ce congrès.

Nous pouvons affirmer que la fédération HA.CUI.TEX. Blanchisseries CFDT qui a, durant ces quarante années, relevé beaucoup des défis, laissera son empreinte au sein du mouvement syndical et au cœur de l'organisation C.F.D.T.

D'ailleurs les propos de Léon, Roger, Yvonne et Martial en sont l'illustration. C'est dans ce sens que le choix qui est fait aujourd'hui, de rejoindre la fédération des Services C.F.D.T., s'inscrit dans notre conception du syndicalisme : se rassembler pour mieux poursuivre et agir pour la défense et le maintien de nos industries, et être au plus près des salariés et des adhérents face aux difficultés et problèmes rencontrés. Ce choix s'inscrit dans l'évolution de notre action revendicative, la nécessité de lier « production » et « distribution », « transparence » et « traçabilité » et nécessité d'une implication de tous les acteurs dans les activités commerciales des productions d'HA.CUI.TEX. présentes dans les champs de la fédération des Services.

Ce choix s'inscrit aussi au regard des caractéristiques de nos militants - militantes particulièrement majoritaires dans nos branches - dont les bas salaires et les faibles qualifications sont la réalité d'une partie importante des salariés présents dans la fédération des Services. Le fonctionnement en pôles de la fédération des Services permet non seulement le maintien de l'unité des savoirs faire d'HA.CUI.TEX. mais aussi l'émergence de nouvelles dynamiques pour nos secteurs :

- Dynamique de défense des salariés ;
- Dynamique revendicative ;
- Dynamique organisationnelle.

Cette étape importante est l'occasion de saluer et de remercier toutes celles et ceux qui ont apporté leur contribution par leur participation à notre organisation, qui ont été des acteurs fidèles et dynamiques de l'identité HA.CUI.TEX. Un grand merci à toutes et tous. Après tant d'années d'actions syndicales menées ensemble qui ont construit l'histoire HA.CUI.TEX. Blanchisseries, la réussite de notre regroupement avec la fédération des Services s'inscrit dans la poursuite de ce que nous sommes, dans la C.F.D.T. Nous continuerons à agir, pour la défense des salariés, au cœur de nos valeurs.

Propos des Secrétaires Généraux, invités à s'exprimer lors d'une soirée du congrès.

Roger TOUTAIN Secrétaire Général de 1970 à 1977

J'ai vécu des moments forts comme la création de la fédération HA.CUI.TEX. en mai 1964, le congrès d'Epinal en mai 1966, la grève totale de quatre semaines dans les usines Rhodiacéta, l'accord conventionnel Textile en 1967 indemnisant le chômage partiel et les licenciements, Mai 68 avec la lutte étudiante et ouvrière.

Lors du congrès confédéral d'orientation de la C.F.D.T., en mai 1970, grand débat démocratique, la fédération et ses syndicats y ont pris toute leur place. La résolution générale d'orientation a opté pour un socialisme autogestionnaire

Par notre soutien aux nouvelles sections, nous avons encouragé l'organisation dans nos branches avec réunions et bulletins d'information. Le développement syndical et l'action ont été bénéfiques. Les premières sessions de formation portant sur les conditions de travail et le travail répétitif ont été organisées, un apport important pour les militantes et militants confrontés à ces problèmes. Des luttes positives suivirent.

Le congrès de Dijon en 1971 est une avancée importante des positions, des revendications et de leur assimilation par les équipes syndicales, le nombre de sections syndicales et de syndiqués de la fédération s'accroît. Un rapport sur les délocalisations de nos industries dans les pays d'Asie et d'Afrique y est présenté, première amorce de la mondialisation de la fabrication et du commerce.

Des conflits pour l'emploi éclatent avec manifestations, occupations, grèves productives, « ventes sauvages » de solidarité, carrefour des luttes, tour de France des conflits… avec la référence à LIP en 1973.

Nous avons développé, l'information en publiant des bulletins aux militants et aux sections comportant de nombreux dossiers pratiques. Cette information, liée au développement de l'action est payante puisque nous atteignons les 400 000 cotisations soit 50 000 adhérents.

La fédération HA.CUI.TEX. CFDT a toujours joué un rôle important pour l'amélioration de la condition ouvrière, pour plus de justice, d'égalité et de liberté dans les entreprises et la société : la couverture conventionnelle pour toutes les branches, la mensualisation des salaires et des avantages qui y sont liés, la reconnaissance du droit syndical. Elle a aussi contribué à l'action, dans le même sens, de la confédération au niveau interprofessionnel : durée et conditions de travail, accords garantie de l'emploi, formation professionnelle pour les adultes, reconversion des salariés licenciés… De nombreuses travailleuses et travailleurs de nos branches ont pu participer à l'action syndicale et prendre des responsabilités qui ont marqué leur vie.

Elle leur a aussi permis de mieux comprendre les problèmes de notre société, d'être des citoyens conscients et parfois actifs. La plupart garde un excellent souvenir de leur engagement syndical dans la fédération HA.CUI.TEX. et dans la C.F.D.T. Bon nombre d'adhérents et de militants se sont reconvertis dans d'autres professions et ont poursuivi de nouvelles carrières professionnelles intéressantes, parfois avec de nouveaux engagements syndicaux.

Mon message pour la réussite du regroupement.

L'adaptation des structures syndicales est indispensable pour faire face aux nouvelles réalités des conditions de travail et soutenir les sections et les syndicats. En 1964, sans le regroupement des trois fédérations Textile, Habillement, Cuirs et Peaux, aucune n'aurait eu l'énergie et le poids nécessaire pour prendre en charge les problèmes auxquels elles étaient confrontées.

La confiance dans l'avenir, dans une force syndicale combative, appelle au dépassement de chacun, de chacune et à l'adaptation des structures syndicales. Rester confiant et lucide, prendre en compte les réalités de chaque branche dans une fédération plus large avec des moyens plus importants.

Être partie prenante de cette grande fédération et rester près des réalités que vivent les travailleurs de chaque secteur professionnel. Favoriser un effort important de formation, de réflexion et de recherche des militants pour développer l'adaptation du syndicalisme démocratique, dans la CFDT.

Léon DION Secrétaire Général de 1977 à 1986

J'ai été élu Secrétaire Général au congrès de Roubaix en 1977. J'avais la volonté de permettre le développement d'une action syndicale à partir des préoccupations des travailleurs pour obtenir des résultats et avec l'objectif de construire une société autogestionnaire. J'ai vécu cette responsabilité comme la nécessité pour moi de réaliser une synthèse entre les militants qui voulaient développer une pratique syndicale au plus près de travailleurs et les militants ayant la volonté d'une action plus *politique* et contestatrice du système capitaliste.

Mais cela n'était pas facile à mettre en œuvre. En 1977 nos professions étaient très fortement menacées par les délocalisations et les importations des pays à bas salaires. Les salariés étaient menacés dans leur emploi et connaissaient les bas salaires et les mauvaises conditions de travail. La revendication qui a marqué la période pendant que j'étais secrétaire général était ***le maintien et la revalorisation de nos professions.*** La fédération publie un document revendiquant la création d'un Office national textile habillement pour la mise en œuvre d'une véritable politique industrielle. Elle fait un travail de popularisation de ses positions par la publication de *Livres Blancs sur le textile habillement, fait des propositions industrielles pour le cuir mais aussi pour le textile et l'habillement, réalise un livre noir sur les conditions de travail dans l'habillement.'*

L'arrivée de la gauche en 1981 n'a pas répondu à nos attentes. Le ministère de l'industrie élabore des propositions sans consulter réellement les organisations syndicales. Les travailleurs sont attentistes ne voulant pas mettre le nouveau pouvoir en difficulté. Le changement s'effectue par la loi et pas assez par la mobilisation comme nous l'aurions souhaité.

Quels sont les éléments et les étapes qui ont fait avancer la fédération ?

Les clivages existants entre les approches différentes de l'action ont provoqué des débats parfois vifs mais qui ont permis de faire avancer la réflexion. Elaborer des propositions industrielles n'allait pas de soi quand on veut rester contestataire. Le changement par la loi, comme par exemple, les lois Auroux sur le droit syndical, donnaient plus de pouvoir aux

syndicats et peu aux travailleurs favorisant ainsi une institutionnalisation de l'action syndicale au détriment de l'action des travailleurs.

La fédération a poursuivi pendant cette période un gros effort de formation sur les conditions de travail, les nouvelles technologies, la santé, les qualifications. Cet effort a permis de développer nombre d'action dans ces domaines. La fédération a également poursuivi le travail entamé en 1971 contre la surexploitation des travailleuses.

La baisse continue des effectifs syndiqués a obligé la fédération à prendre des décisions pour le renforcement des équipes syndicales et la réorganisation des syndicats. Le développement de la syndicalisation est présenté comme un élément important du développement du rapport de force. Mais sur ce sujet, à cette époque, la fédération a fait souvent **comme si** elle avait des équipes syndicales fortes et un rapport de force suffisant.

La volonté fédérale de faire évoluer l'orientation confédérale a parfois mobilisé des énergies peut-être au détriment de l'action de terrain.

Quelles actions abouties ont été les plus importantes pour toi ?

Les conflits longs pour l'emploi ont marqué la période pendant laquelle j'étais en responsabilité fédérale. Ces conflits ont démarré en 1973/1974 avant que je sois secrétaire général mais ont eu un impact important dans la fédération dans les années qui ont suivi. Les grèves avec occupation, la remise en route de la production et échange de celle-ci sont riches d'enseignements.

Ces actions ont fait la démonstration que la dynamique de l'action permet la prise de conscience et l'émancipation des travailleurs et travailleuses. Nombre de salariés ont découvert l'exploitation, la place qu'il leur était imposée dans la société, la situation d'infériorité attribuée aux femmes, la nécessité d'agir, etc. Des expérimentations ont été menées dans l'organisation du travail, des débats parfois difficiles ont eu lieu au sein des couples, débats aussi dans les structures syndicales sur l'action, les débouchés possibles…

Quels messages veux-tu faire passer pour la réussite de notre regroupement ?

Pleine réussite à ce regroupement rendu nécessaire. Qu'il favorise une pratique syndicale au plus près des travailleurs et travailleuses et permette le développement de la syndicalisation et du rapport de force en vue d'obtenir des résultats et offre la possibilité à chacun et chacune d'être chaque jour un peu plus citoyen.

La fédération HA.CUI.TEX. a souvent été accusée de développer l'action pour l'action. Je suis pour ma part convaincu que nous avons obtenu des résultats, pour et avec les salariés, et que la prise de conscience, même si elle est récupérable et non mesurable, a laissé des traces chez bon nombre d'entre eux. Courage à vous.

(J'ai repris ci-dessus le texte intégral lu lors du congrès. Pour des raisons de place le texte de la brochure a été légèrement réduit).

Yvonne DELEMOTTE secrétaire Générale de 1989 à 1998

Comme il est difficile de répondre de manière synthétique à ces questions, toutes aussi importantes les unes que les autres ! Il y aurait tant à dire vu la richesse d'un vécu dans la fédération.

Le congrès fédéral de Tourcoing en 1989 s'est conclu sur la nécessité de concentrer les capacités de la fédération sur son fonctionnement.

Après un état des lieux, sans concession, sur les capacités et le fonctionnement réels de nos sections syndicales et de nos syndicats, nous avons défini des priorités :

Décentraliser la formation syndicale en faisant du « sur-mesure » en fonction des besoins et capacités des équipes syndicales ;

Relancer la syndicalisation en prenant contact avec le GAPS (groupe d'action pour la syndicalisation) de la confédération ;

Faire évoluer l'information aux militants en augmentant le nombre d'abonnés.

Surtout ne pas faire « comme si », nous étions toujours parmi les fédérations les plus importantes dans la CFDT ! « Comme si » l'avenir politique de la CFDT dépendait de la fédération ! Quitter notre grande ambition « jouer notre rôle historique dans la CFDT » ! Mais tenir toute notre place dans la maison CFDT, à partir d'une réalité de salarié(es) pris depuis près de vingt ans dans la tourmente de l'internalisation, (le terme mondialisation était encore peu utilisé).

Cette stratégie a été payante puisque malgré la poursuite des fermetures d'entreprises et des licenciements, nous avons progressé en adhérents (plus 30%).

Nous avons été en capacité tous les ans de réunir dans une session nationale intitulée « rencontres » 100 à 120 nouveaux responsables de syndicats. Nous avons tenu des sessions de « cadres syndicaux » dix sessions sur quatorze mois. Et peu à peu nous avons, au sein de la CFDT, donné une autre image d'HA.CUI.TEX., avec des prises de positions et des revendications plus conformes avec notre réelle capacité d'actions.

Evidemment au moment de la création de « Tous ensemble », une fois encore ; il aurait été intéressant pour les organisations créatrices de ce courant d'avoir avec elles une caution ouvrière comme HA.CUI.TEX., mais pour nous il n'était pas question de nous engager sur des terrains que nous ne maîtrisions pas, faute de capacité militante.

Le regroupement avec la fédération des Services est pour moi un acte courageux qui correspond bien aux orientations de Tourcoing. Cette décision repose sur une analyse fine de la situation, en fonction des nouvelles réalités de l'évolution des professions d'HA.CU. ITEX. Elle projette les équipes syndicales sur l'avenir plutôt que sur le passé. Elle est empreinte à la fois de sagesse et d'ouverture pour une nouvelle dynamique rapprochant, dans une même organisation, la production et le commercial qui, nous le savons, prend peu à peu le pouvoir sur la production.

Martial VIDET Secrétaire Général de 1998 à 2006

De 1998 à 2005, la fédération et ses équipes ont été confrontés à différentes situations, celles issues de l'évolution des secteurs qu'elle représente et celles issues de l'évolution générale de la société.

D'un point de vue revendicatif, ce sont les 35 heures qui ont été la plus grande avancée. La conclusion de l'accord de branche Textile, puis dans les autres branches n'allait pas de soi. Il faut se rappeler le contexte. Nous étions en 1998, dans le cadre de la loi AUBRY 1 qui succédait aux accords DE ROBIEN. Nos secteurs disposaient des allégements BOROTRA, sans aucune garantie pour les salariés. Deux risques étaient possibles, le premier, que les entreprises privilégient le dispositif BOROTRA, le deuxième, que l'accord Métallurgie, en contradiction avec la loi AUBRY 1, devienne la règle dans toute l'industrie et dans tous les secteurs. La conclusion, par toutes les organisations syndicales, d'un accord qui prévoyait 35 heures sans perte de salaire les a écartés et a été une réussite. Le mandatement et le travail des équipes ont fait développer notre développement. Également, l'amélioration de la situation des salariés dans les nombreuses restructurations a été un travail de longue haleine. Faisant suite aux différentes actions nationales précédentes, notre action fédérale à Lyon, Epinal, Lille, Cholet et Paris a été à l'origine des dispositifs les plus récents, plus particulièrement les Plans régionaux qui permettent encore aujourd'hui une meilleure prise en compte de la situation des salariés : FNE, formation professionnelle et reconversion.

Mais la période a été particulièrement marquée par l'adaptation du fonctionnement fédéral. En même temps et plus fortement, la dégradation de nos secteurs poursuivait ses dégâts dans nos rangs : difficultés sur le terrain du développement, pertes importantes de militants dans les licenciements, altération irréversible dans notre fonctionnement dans les sections syndicales, les syndicats et toute la structuration fédérale. Ce dont nous parlions depuis vingt ans dans la fédération se réalisait. Devant l'accélération nous ne pouvions plus ne faire qu'en parler. Une première étape, dont nous savions la portée insuffisante a consisté à mener une politique de regroupement de nos syndicats, de manière à les mettre en situation plus favorable face aux multiples sollicitations et mieux peser sur les évolutions structurelles à venir. La seconde étape, qui trouvera son terme au prochain congrès de février a été de décider le regroupement de la fédération HA.CUI.TEX. avec la fédération des Services.

Pour chacun d'entre nous, militants et responsables ce ne fût pas une décision facile. Elle s'inscrit avant tout dans une logique syndicale, celle d'assurer la défense des salariés d'HA.CUI.TEX. dans la C.F.D.T., au cœur de nos valeurs. Il me semble important aujourd'hui, plus que jamais, que les militants HA.CUI.TEX. « fassent corps », retrouvent confiance en eux, d'abord pour eux-mêmes et ensuite pour continuer, avec la détermination qui a toujours été la leur, de défendre leurs industries et défendre les salariés qui doivent savoir compter sur la C.F.D.T.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION *2*
1. LES ORIGINES DE LA FEDERATION *10*
Naissance des syndicats chrétiens **10**
Création de la C.F.T.C. **12**
Les syndicats libres 14
La Fédération du vêtement 15
La Fédération des cuirs et peaux 17
La Fédération du textile 17
Le plan C.F.T.C. **20**
Les grèves de 1936. ..... **22**
Les revendications **23**
Organisation de la fédération du textile. **24**
La guerre 39/45. ..... **24**
La Charte du travail 26
La Libération : reconstruire **27**
Le Plan MARSHALL 29
La situation syndicale à la libération 29
La situation au sein de la C.F.T.C. 30
La renaissance de la fédération **32**
Les réponses des salariés à la situation 33
Pour des conventions collectives nationales 35
Fonctionnement de la fédération du textile 36
La situation au cours des années 1946 à 1950 ..... **37**
Le Congrès de Roubaix 37
Le Congrès de Lyon 39
Pour une véritable fédération d'industrie **41**
2. LE PARITARISME : DE LA LIBERATION A 1958 ..... *44*
Organiser la profession. **45**
Création d'un bureau d'étude intersyndical 48
Signature de la convention collective nationale du textile 50
Une action syndicale marquée par la volonté de participer à l'organisation de la profession **54**
Les crises de l'industrie textile 55
Le Congrès de Cholet 13 et 14 septembre 1952 57
L'accord du 9 juin 1953 sur la productivité **60**
Les grèves d'août 1953 et les réactions à l'accord de juin 63
La situation au niveau confédéral 70
1956 un tournant dans l'orientation fédérale ? 72

Mai 1958 congrès de Bierville, un avertissement adressé à la fédération 74
3. LA FIN DU PARITARISME : DE 1958 A 1963 80

Congrès de Mulhouse, mai 1960 82
Le rapport d'activité 83
Le rapport d'orientation. Il prend en compte le débat confédéral sur la planification démocratique 84
Volonté de la fédération de poursuivre l'action dans le cadre des accords de juin 87
Analyse de la situation 88
Unité d'action 89
Les revendications 89
Conditions de travail 90
Renforcement de l'organisation syndicale 90
La pratique syndicale 92
Débat sur la dénonciation, ou non, des accords de Juin 93
Débat sur l'orientation 96
Fonctionnement de la fédération 98
Les suites de la dénonciation des accords de juin 99
La proposition de Convention économique et de Fonds National Professionnel 101

Congrès de Lyon 31 mai 1 et 2 juin 1962 103
Les actions menées 103
La guerre d'Algérie. 104
Unité d'action. 106
Des précisions sur le projet de Convention économique et la planification démocratique. 106
4. LA FEDERATION HA.CUI.TEX. C.F.D.T. 114

Vers une fédération d'industrie 115
Il faut d'abord réunir les fédérations du textile 115
Pour un regroupement textile, habillement, cuirs et peaux 116

Le congrès de création de la fédération 117
Un fonctionnement en branches. 118
Une orientation basée sur une conception de l'Homme. 120

Répondre aux préoccupations des travailleurs et travailleuses 126
Des revendications mobilisatrices 126
Les salaires 126
Non au salaire lié au rendement 129
Réduction du temps de travail 130
Droit syndical 131
Les travailleuses 133
5. CONGRES HA.CUI.TEX. EPINAL, 19 - 21 MAI 1966 135

La gestion de l'économie par les travailleurs 137
Le pouvoir dans l'entreprise 139
La planification 139
La propriété sociale 140

Avancer vers l'autogestion 140
La place du syndicat 141
Le débat du congrès sur la gestion de l'économie par les travailleurs 141
Débat sur la voie syndicale 142
Débat sur la voie politique 143
Les réponses du rapporteur sur la gestion par les travailleurs 145
La stratégie syndicale 146
Une pratique de masse 147
Une pratique de classe 148
Le droit syndical 150
Unité d'action 151
Action globale ou action diversifiée ? 152
La dimension interprofessionnelle 154
Les travailleuseS 154
Adaptation du fonctionnement de la fédération 157
La négociation 158
6. MAI 1968. LE CONGRES DE SAINT-ETIENNE 160
Les actions qui ont précédé Mai 160
L'action des travailleurs et travailleuses en mai 164
Le congrès à Saint-Etienne 168
Un rapport écrit avant mai 169
L'emploi 169
Les salaires et revenus 171
Prestations familiales 172
Conditions de travail 172
Salaire au rendement 173
Horaires 173
Les travailleuses 174
L'heure d'information syndicale 176
Construire le socialisme démocratique 176
Le déroulement du congrès 181
La pratique syndicale 182
Heure d'information 183
Le débouché politique de l'action syndicale 183
Intervention du représentant de la confédération 188
Conclusions 189
Organisation fonctionnement 190
La période après le congrès 191
7. LA STRATEGIE SYNDICALE 194
Stratégie commune 194
L'action syndicale est inadaptée aux buts de transformation de la société 195
Le syndicat doit faire des choix 196
Les objectifs sont ceux de l'ensemble du mouvement ouvrier 197

Autonomie syndicale 197
Elaborer son propre-plan 198
Négocier un contrat 198

Stratégie autonome 200

Position de la fédération HA.CUI.TEX. débattue au Comité national de DOURDAN 201
Pour une société socialiste 205
Transition vers le socialisme 207
L'action dans les entreprises 209
L'action hors de l'entreprise 210

8. VERS LE SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE. 211

Le Congrès confédéral 211
Des rapports préparatoires 211
Rapport d'orientation : Perspectives et stratégie 216
Le débat 219
Pour le socialisme autogestionnaire 221
Réforme du fonctionnement 223

La situation après le congrès 224

Le Congrès de Dijon sur le thème de l'international 226
Le débat 226
Résolution d'orientation 230
Le rapport d'orientation 231
Les suites du congrès 234

La situation en 1972 236

Comité national, Troyes, 9-10 novembre 1972 239

Les conditions de travail 241

9. LA TRANSITION VERS LE SOCIALISME. 242

Congrès confédéral de Nantes 30 mai 3 juin 1973 242
Texte pour un syndicalisme de masse et de classe 242
Charte financière 246

Rentrée de septembre 1973. 247
La crise 249

Union des Forces Populaires 250

Objectifs de transformation 251

Le congrès fédéral de Flers 253
Sur les conditions de travail 253
En ce qui concerne l'emploi 254
Immigration 254
Situation des travailleuses 255
Droit syndical 255
La répression 256

Les retraites ... 256
Formation professionnelle ... 256
Les luttes menées ... 256
Formation ... 258
Unité d'action ... 259
La situation politique ... 259
Au niveau international ... 260

Fonctionnement de la fédération ... 260
Modification statutaire ... 261

L'opération des Assises pour le socialisme ... 262

Relations avec la confédération ... 263

Texte « relations syndicats partis ». Transition au socialisme ... 264
Quelle attitude syndicale en période de transition ? ... 266

Le débat sur les relations syndicats/partis ... 267

10. POUR LE MAINTIEN ET LA REVALORISATION DES INDUSTRIES TEXTILE HABILLEMENT ET CUIRS. ... 270

1975 c'est le début de la revendication du maintien et de la revalorisation des industries textile habillement et cuirs (T.H C.) ... 270
Les conditions de travail ... 271
International ... 272

Comité national du Puy ... 273

Vers le socialisme autogestionnaire ... 274

Contribution pour le congrès confédéral d'Annecy : Syndicalisme de masse et de classe et transition au socialisme ... 275

Le congrès confédéral d'Annecy, mai 1976 ... 277

Congrès de Roubaix ... 282

Pour un Office National Textile Habillement ... 287

Le recentrage ... 288

Poursuite de l'action pour l'emploi ... 289
Un Livre Blanc pour l'emploi ... 289
Un bilan des conflits ... 289

Comité national HA.CUI.TEX. Castres, 17-18 novembre 1978 ... 291

Congrès confédéral de Brest, mai 1979 ... 294

Les Etats généraux pour le maintien et la revalorisation de nos professions ... 299

Mai 1980 Congrès HA.CUI.TEX. à Cholet ... 300
Les travailleuses ... 301
L'Unité d'Action ... 301
Des résultats de l'action ... 302
Les perspectives économiques ... 303

Positions fédérales vis-à-vis de l'accord multifibres (A.M.F.). Novembre 1980 303
Un plan Textile fédéral 306
Les relations internationales 307
Le fonctionnement fédéral 308
11. LA GAUCHE AU POUVOIR, 1981/1986 311
Un espoir : la gauche au pouvoir 311
Un espoir vite déçu 312
Plan fédéral textile habillement cuirs 312
Comité National de novembre 1981 à Bierville 313
Le programme gouvernemental pour les industries T.H.C. 315
La fédération s'interroge sur la pratique syndicale à la base 316
Le Congrès confédéral de Metz 25 - 29 mai 1982 317
Le débat au congrès confédéral 320
Action revendicative 320
25 28 mai 1983 Congrès fédéral à Valence 321
Les actions menées en 1983/84 322
Le débat sur l'adaptation du syndicalisme à la nouvelle situation 324
Conseil national confédéral d'avril 1984 330
VI^{ème} Comité national Fédéral Bierville 29 30 novembre 1984 331
Octobre 1985. Session de recherche sur le maintien du textile habillement 334
Un constat est fait avec la participation d'un expert 334
Des orientations 335
Congrès confédéral de Bordeaux 11 – 15 juin 1985 336
12. LA PRIORITE AUX SYNDICATS DE BASE. 339
Crise du syndicalisme. Le congrès de Willer/Thur en 1986 339
La syndicalisation en priorité. Le congrès de Tourcoing en 1989 339
La volonté de gagner Le congrès de La Bresse en 1992 340
Se renforcer pour agir. Le congrès de Lorient en 1995 341
Acteurs et offensifs. Le congrès de La Chapelle Saint-Luc en 1998 343
Agir et réussir. Le congrès d'Angers en 2001 343
Des choix pour l'avenir. Le congrès de Valence en 2004 344
Le congrès extraordinaire à Bierville. Décembre 2005 345
13. LA DISSOLUTION DE LA FEDERATION, FEVRIER 2007. 346
Propos des Secrétaires Généraux, invités à s'exprimer lors d'une soirée du congrès. 347

Roger TOUTAIN Secrétaire Général de 1970 à 1977 347
Léon DION Secrétaire Général de 1977 à 1986..... 348
Yvonne DELEMOTTE secrétaire Générale de 1989 à 1998 350
Martial VIDET Secrétaire Général de 1998 à 2006 351